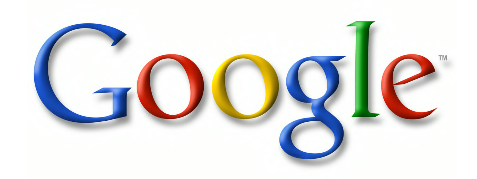
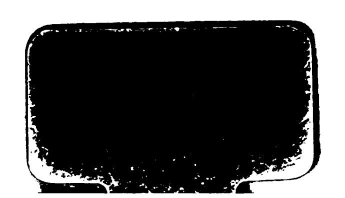






# DICTIONNAIRE

DES

# SCIENCES NATURELLES.

*TOME VII.*

---

CAR — CER.

---

*Le nombre d'exemplaires prescrit par la loi a été déposé. Tous les exemplaires sont revêtus de la signature de l'éditeur.*

F. G. Levrault

# DICTIONNAIRE
## DES
# SCIENCES NATURELLES,

DANS LEQUEL

ON TRAITE MÉTHODIQUEMENT DES DIFFÉRENS ÊTRES DE LA NATURE, CONSIDÉRÉS SOIT EN EUX-MÊMES, D'APRÈS L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNOISSANCES, SOIT RELATIVEMENT A L'UTILITÉ QU'EN PEUVENT RETIRER LA MÉDECINE, L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET LES ARTS.

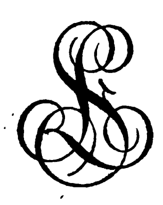
SUIVI D'UNE BIOGRAPHIE DES PLUS CÉLÈBRES NATURALISTES.

Ouvrage destiné aux médecins, aux agriculteurs, aux commerçans, aux artistes, aux manufacturiers, et à tous ceux qui ont intérêt à connoître les productions de la nature, leurs caractères génériques et spécifiques, leur lieu natal, leurs propriétés et leurs usages.

PAR

Plusieurs Professeurs du Jardin du Roi, et des principales Écoles de Paris.

*TOME SEPTIÈME.*



STRASBOURG, F. G. LEVRAULT, Éditeur.

PARIS, LE NORMANT, rue de Seine, N.° 8.

1817.

## *Liste des Auteurs par ordre de Matières.*

### *Physique générale.*

M. LACROIX, membre de l'Académie des Sciences et professeur au Collége de France. (L.)

### *Chimie.*

M. CHEVREUL, professeur au Collége royal de Charlemagne. (CH.)

### *Minéralogie et Géologie.*

M. BRONGNIART, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences. (B.)

M. DEFRANCE, membre de plusieurs Sociétés savantes. (D. F.)

### *Botanique.*

M. DE JUSSIEU, membre de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi. (J.)

M. MIRBEL, membre de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences. (B. M.)

M. HENRI CASSINI, membre de la Société philomatique de Paris. (H. Cass.)

M. LEMAN, membre de la Société philomatique de Paris. (Lem.)

M. LOISELEUR DESLONGCHAMPS, Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes. (L. D.)

M. MASSEY. (Mass.)

M. POIRET, membre de plusieurs Sociétés savantes et littéraires, continuateur de l'Encyclopédie botanique. (Poir.)

M. DE TUSSAC, membre de plusieurs Sociétés savantes, auteur de la Flore des Antilles. (De T.)

### *Zoologie générale, Anatomie et Physiologie.*

M. G. CUVIER, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, prof. au Jardin du Roi, etc. (G. C. ou CV. ou C.)

### *Mammifères.*

M. GEOFFROY, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Jardin du Roi. (G.)

### *Oiseaux.*

M. DUMONT, membre de plusieurs Sociétés savantes. (Ch. D.)

### *Reptiles et Poissons.*

M. DE LACÉPÈDE, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Jardin du Roi. (L. L.)

M. DUMERIL, membre de l'Académie des Sciences, professeur à l'École de médecine. (C. D.)

M. CLOQUET, Docteur en médecine. (H. C.)

### *Insectes.*

M. DUMERIL, membre de l'Académie des Sciences, professeur à l'École de médecine. (C. D.)

### *Mollusques, Vers et Zoophytes.*

M. DE BLAINVILLE, professeur à la faculté des Sciences. (De B.)

---

M. TURPIN, naturaliste, est chargé de l'exécution des dessins et de la direction de la gravure.

MM. DE HUMBOLDT et RAMOND donneront quelques articles sur les objets nouveaux qu'ils ont observés dans leurs voyages, ou sur les sujets dont ils se sont plus particulièrement occupés.

M. F. CUVIER est chargé de la direction générale de l'ouvrage, et il coopérera aux articles généraux de zoologie et à l'histoire des mammifères. (F. C.)

# DICTIONNAIRE

## DES

# SCIENCES NATURELLES.



CARA. (*Bot.*) Dans l'Histoire des plantes du Brésil, par Marcgrave, p. 29, et par Pison, p. 255, on trouve la description abrégée et la figure d'une plante de ce nom, qui est évidemment un igname ou *dioscorea* à racine tubéreuse, à feuilles opposées, en cœur, et marquées de plusieurs nervures, à fleurs disposées en épis lâches, axillaires et opposés. Cette espèce paroît être la même que celle qui a été observée par Plumier, et figurée par son éditeur, Burmann, t. 117, f. 2, que Lamarck nomme *dioscorea altissima.* Cette plante de Plumier se retrouve dans l'Herbier de Surian avec le nom de *cara rotunda.* On peut donc conclure de ces observations que le *cara* n'est pas un liseron, comme quelques personnes l'ont cru, mais un igname. Il faut ajouter que, si dans les ignames on distingue des espèces à fruit libre et d'autres à fruit adhérent au calice, et si l'on sépare ceux-ci pour en former un genre que nous proposerions de nommer *ubium*, en empruntant ce nom de Rumphius, la plante de Plumier seroit dans ce genre, et pourroit être nommée *ubium oppositifolium.* Mais ce genre ne peut être établi, s'il est vrai, comme l'affirme M. Richard, qu'aucun *dioscorea* n'a le fruit libre. Il conviendra seulement de réformer en ce point le caractère donné par Linnæus, et copié par d'autres.

Un autre igname, *dioscorea alata*, Linn., est indiqué par Lamarck comme le même que le *cara* du Brésil; et de plus, dans l'Herbier de Vaillant, ce *cara* est cité comme synonyme d'un igname à tige ailée et à feuilles opposées; mais sa figure offre manifestement une tige dépourvue d'ailes.

A Amboine, on nomme *cara*, suivant Rumphius (Amb. vol. 5, p. 479), le *matta-udang* des Malais, liane grimpante, à feuilles opposées, à fleurs en bouquets axillaires, qui paroît appartenir à quelque genre de la famille des apocinées, et se rapprocher des échites. (J.)

CARABACCIUM. (*Bot.*) Bois aromatique de l'Inde, mentionné par Bomare, de couleur jaunâtre, d'une odeur qui approche de celle du girofle. Sa décoction et son infusion sont regardées comme stomachiques, et très-bonnes contre le scorbut. (J.)

CARABE. (*Entom.*) *Carabus*, nom d'un genre d'insectes coléoptères pentamérés de la première section, ou à cinq articles aux tarses, et à antennes sétacées, de la famille des créophages ou carnassiers.

Ce nom de carabe est fort ancien dans le langage des naturalistes; on le trouve dans Aristote, qui désignoit par là certaines espèces d'écrevisses, et dans Oppian, qui paroît vouloir indiquer par le nom de *καραβος* le poulpe qui marche sur la tête, *τῳ κάρα βαίνῶ*. Quoi qu'il en soit, Linnæus est le premier auteur qui l'ait employé; et malgré que Geoffroy n'ait pas voulu adopter cette dénomination, elle n'en est pas moins restée dans la science, et il est probable maintenant qu'elle subsistera pour désigner quelques-unes des espèces, au moins parmi celles que Linnæus nommoit aussi carabes, mais qui depuis ont été distribuées en beaucoup d'autres genres.

Geoffroy avoit appelé la plupart des espèces que nous allons décrire, des *buprestes;* car cette expression signifie qui fait enfler les bœufs, et il y a lieu de croire que, si quelques insectes peuvent produire cet effet, c'est à ceux qui nous occupent qu'on peut l'attribuer. Cependant ce nom de bupreste a été aussi appliqué d'une autre manière, et en particulier aux espèces que Geoffroy appeloit en latin *cucujus*, en

français, richard. Enfin, comme pour combler la mesure de la confusion et de la difficulté, le nom de cucuje a été appliqué par Fabricius à des insectes également éloignés des uns et des autres.

N'augmentons pas le mal en cherchant à y porter remède. La nomenclature est actuellement, pour l'entomologie, une véritable anarchie. Fabricius sembloit s'être attaché à bouleverser toutes les idées qui n'étoient pas les siennes ; c'est un exemple curieux d'usurpation, qui malheureusement a fourni par trop d'imitateurs. (Voyez l'article NOMENCLATURE.)

On pourra caractériser comme il suit le genre Carabe.

*Antennes filiformes ; corselet presque carré, au moins aussi large que la tête, qui est arrondie en arrière ; jambes de devant sans échancrure.*

Ce petit nombre de notes peut servir utilement à la détermination des espèces de ce genre. En effet, la forme du corselet, qui n'est pas plus étroit que la tête, éloigne ces insectes des cicindèles, manticores, dryptes, élaphres, notiophiles et bembidions. (Voyez les planches de la famille des créophages dans ce Dictionnaire.)

La tête, qui n'est point engagée dans le corselet, comme chez les scarites et les omophrons ; le corselet, qui n'est pas rétréci en arrière, comme dans les brachyns, les anthies et les tachypes, et qui n'est pas arrondi sur les bords, comme dans les cychres et les calosomes : telles sont les notes qui distinguent les carabes.

Au reste, les mœurs sont à peu près les mêmes dans tous ces genres : sous leurs deux états ils se nourrissent de rapines, d'insectes vivans ou fraîchement tués. Leur métamorphose s'opère sous la terre, et la plupart des espèces sont privées d'ailes sous l'état parfait. (Voyez, pour plus de détails sur les formes et la manière de vivre, l'article CRÉOPHAGES.)

Nous n'indiquerons qu'une dixaine d'espèces du pays sur plus de deux cents qui appartiennent à ce genre.

1. CARABE NOIR ; *Carabus niger*. Tout noir : à élytres sillonnées ; deux lignes enfoncées sur les bords du corselet.

Les espèces de couleur noire sont en très-grand nombre dans ce genre ; il est difficile de les reconnoître dans les

auteurs : aussi la synonymie est-elle très-difficile à établir. Nous allons en donner un exemple ici.

Cette espèce est nommée à yeux blancs par Scopoli, Carniol. 87, 266, Panzer, XXX, 1; noir strié, *nigro-striatus*, Degéer, IV, 79, 12; strié, *striatus*, Paykull, Monograph. 45, 26; grosse-cuisse, *clavipes*, Scriba, Beitr. 1, 14, 7; de Frisch, *Frischii*, Herbst. Arch. 5, 183, 43, etc.

Ce court exemple peut donner une idée de la difficulté de cette partie de la science.

2. Carabe plane; *Carabus planus*. Carabe, *Spiniger*, Paykull; *obsoletus*, Rossi; *leucophtalmus*, Kugel. D'un brun foncé : élytres à stries peu profondes de points concaves.

3. Carabe tête-noire; *Carabus melanocephalus*. Noir à élytres striées : corselet rouge; pattes pâles.

4. Carabe de cuivre; *Carabus æneus*. Noir en-dessous; cuivreux en-dessus : à élytres striées; antennes pâles à la base.

5. Carabe vulgaire; *Carabus vulgaris*. Noir; cuivreux en-dessous : à antennes et pattes noires.

6. Carabe d'airain; *Carabus æneus*. Noir; cuivreux en-dessus : pattes et antennes rousses.

7. Carabe tête-rouge; *Carabus erytrocephalus*. Noir; à tête rousse : antennes et pattes jaunes.

8. Carabe ferrugineux; *Carabus ferrugineus*. Entièrement ferrugineux; à élytres striées plus obscures.

9. Carabe six-points; *Carabus sex-punctatus*. Noir; corselet et tête verts : élytres rouges, dorées, à six points enfoncés.

10. Carabe des étuves; *Carabus vaporariorum*. Rouge; à tête, abdomen et taches postérieures des élytres, noirs. (C. D.)

CARABIN (*Bot.*), nom vulgaire du sarrasin, *polygonum fagopyrum*, dans quelques provinces de France. (J.)

CARABINS. (*Ichthyol.*) La Chênaye des Bois, je ne sais sur quelle autorité, dit qu'on nomme ainsi à la Côte d'Or, en Guinée, certains poissons très-communs, qui font la nourriture du peuple, et dont les uns sont blancs et les autres noirs. (H. C.)

CARABOU, Karabou (*Bot.*), nom brame du *karibepou* des Malabares, cité par Rheede, dans le *Hort. Mal.* vol. 4, p. 109, t. 53, qui le regarde comme congénère de l'*aria-*

*bepou* du même pays, espèce d'azédarach. Il a en effet quelques rapports avec lui, mais il s'en éloigne par ses dix étamines distinctes et son fruit contenant une seule graine. D'ailleurs, à en juger par la figure de Rheede, les feuilles ne sont pas pennées; elles doivent plutôt être regardées comme simples et alternes. Ce dernier caractère ne permet pas de supposer que le *karibepou* puisse être un olivier, comme Raï l'avoit pensé. On répugneroit moins à lui trouver, comme Lamarck, une affinité avec le *murraia*, qui a aussi des étamines distinctes, ordinairement au nombre de dix, et un fruit rempli d'une ou de deux graines; mais pour admettre cette affinité, il faut regarder les jeunes rameaux exprimés dans la figure de Rheede, comme des feuilles pennées à folioles alternes. (J.)

CARACAL. (*Mamm.*) Les Turcs donnent le nom de *karrahkulak* à une espèce de chat, très-voisin du lynx; et c'est de ce nom que Buffon a fait celui de caracal, pour désigner en notre langue ce même animal. Voyez Chat. (F. C.)

CARACALLA. (*Bot.*) Voyez Caracolle. (J.)

CARACAN ou Kurakan de Ceylan. (*Bot.*) C'est le coracan de l'Inde, *cynosurus caracanus* de Linnæus, maintenant *eleusine coracana* de Gærtner. (J.)

CARA-CANIRAM. (*Bot.*) Espèce de carmentine du Malabar, *justicia paniculata*, citée par Rheede, vol. 9, p. 109, t. 56. Il dit que son infusion est très-bonne pour guérir la morsure du serpent nommé *copra-capella*. Cette plante n'a aucun rapport avec le caniram, qui est un vomiquier, *strychnos*. (J.)

CARACARA. (*Ornith.*) Marcgrave a décrit sous ce nom, page 211 de son Histoire naturelle du Brésil, un oiseau nommé par les Portugais *gaviaon*, et qui, de la taille du milan, avoit la tête et les serres d'un épervier. Les ailes n'atteignoient point l'extrémité de la queue, dont la couleur étoit variée de blanc et de brun: le plumage étoit, en général, roux, avec des points blancs et jaunes; les yeux et les tarses étoient de cette dernière couleur; le bec crochu, et les ongles très-aigus, étoient noirs. Quelques individus présentoient des différences dans leur plumage, et ils avoient le ventre et la poitrine blanchâtres. Tout ce que Marcgrave dit des mœurs de cet oiseau,

se borne à annoncer que c'est un grand ennemi des poules. Le caracara qui, outre ce nom, porte celui de *carrancho* au Paraguay, a été regardé par Brisson comme un busard, *circus brasiliensis*, par Linnæus et Latham comme un faucon. Buffon l'a placé parmi les oiseaux étrangers ayant des rapports avec les milans et les buses, et Daudin en a fait un milan.

M. d'Azara est le premier qui ait donné des notions assez étendues sur le caracara, auquel il a réuni deux autres espèces, qu'on appelle au Paraguay et à la rivière de la Plata *chimango* et *chimachima*, et dont il a ainsi présenté les caractères communs : La tête moins aplatie que chez les aigles et chez les buses; l'orbite de l'œil dépourvue du rebord saillant qu'elle présente chez les aigles ; le bec moins courbé, moins gros et moins pointu, que celui des autres oiseaux de proie ; la jambe peu couverte de plumes en dehors, et le tarse aussi très-peu garni en devant et au-dessous de l'articulation, avec des écailles hexagones; les doigts alongés et déliés; les ongles peu crochus, courts et foibles ; l'aile composée de vingt-quatre pennes, dont la troisième et la quatrième sont les plus grandes, et ayant la forme d'un carré long; la queue, composée de douze pennes, dont les dix intérieures sont de longueur égale, et dont l'extérieure, de chaque côté, est plus courte de huit lignes ; les plumes de la tête se relevant à la volonté de l'oiseau, et leurs pointes, repliées comme celles du cou, se frisant en forme de couronne.

Quant à leurs habitudes, les caracaras volent horizontalement, plus bas que les aigles et plus haut que les buses; ils ont la démarche plus aisée que celle des oiseaux de proie; ils ne sont pas plus farouches que les vautours ; ils se posent sur les arbres, sur la terre et sur les toits des maisons; on les voit ordinairement par paires, mais ils se rassemblent fréquemment, en grand nombre, sur les charognes, qui ne forment pas toutefois leur seule nourriture ; différens des vautours sous ce rapport, ils mangent aussi des crapauds, des grenouilles, des coquillages, des limaçons, des vers, des lézards, des chenilles, des grillons, etc. Ils tuent, en outre, des serpens, saisissent les mouches, et boivent, pendant les chaleurs, au temps des amours; ils ont l'habitude de renverser leur tête en arrière, jusqu'à ce qu'elle s'applique sur le dos.

Le caracara proprement dit a la taille du balbuzard. La peau nue qui occupe la moitié du bec, et à l'extrémité de laquelle sont percées des narines petites et irrégulières, s'étend du front au-dessus des yeux et embrasse les joues entières. Les côtés de la tête et la gorge sont couverts de plumes effilées, blanches, et le dessus de la tête de plumes noires, qui sont dures, terminées en pointe, et s'alongent sur l'occiput en forme de huppe. Le derrière du cou et la poitrine sont rayés latéralement de blanc et de noir; le jabot est nu; le dessous du corps, les couvertures des ailes, les pennes du milieu et les cuisses, sont noirâtres; la queue, qui est carrée, a l'extrémité de la même couleur; les six premières pennes de l'aile sont blanches, avec des raies et des points bruns; les plumes anales sont rayées en travers de brun et de blanc, les tarses nus. Outre l'individu d'après lequel cette description est faite, il y en a au Muséum d'Histoire naturelle de Paris deux autres, dont l'un diffère non-seulement par des teintes en général plus foibles, mais parce que les parties inférieures offrent, sur un fond d'un brun roussâtre, des taches longitudinales d'un blanc sale.

M. Cuvier ne doute pas que cette espèce ne soit le caracara de Marcgrave, et il pense que le chériway de Jacquin pourroit n'en être qu'une simple variété; il place cet oiseau parmi les aigles et à la suite du balbuzard, en lui conservant le nom linnéen de *falco brasiliensis*. Nous devons ici relever une erreur qui s'est glissée, pag. 89 du Supplément du premier volume de ce Dictionnaire, où l'oiseau dont il s'agit a été mal à propos compris dans la synonymie de la grande harpie d'Amérique.

M. Vieillot a cru trouver dans les caracaras, et d'après l'indication de M. d'Azara, le type d'un genre plus voisin des vautours que des aigles, et il l'a établi dans son Prodrome d'une nouvelle Ornithologie, sous le nom de *polyborus*, équivalent de *multivorus*, et tiré de la variété de sa nourriture. Le caracara forme ainsi le sixième genre de sa Méthode, caractérisé par un bec droit à la base, alongé, rétréci en dessus; la mandibule inférieure entière, obtuse; la cire large, poilue; la face nue, le jabot laineux; les ongles presque émoussés, dont le postérieur est le plus fort; les ailes longues.

La première espèce, décrite par M. d'Azara, sous le n.° 4,

c'est-à-dire le caracara de Marcgrave, et le *polyborus vulgaris*, Vieill., dont on a déjà donné une description abrégée, présente la physionomie d'une buse, à l'exception des parties nues que l'on remarque au front, aux côtés de la tête et à la gorge. Il fait dans le Paraguay, aux mois d'août, septembre et octobre, sur la cime des arbres les plus embarrassés de lianes, un nid dont l'aire, spacieuse et presque plate, est tapissée d'une couche épaisse de crins disposés sans art, et où la femelle dépose deux œufs fort pointus à un bout, dont les diamètres sont de vingt-six et vingt-une lignes, et qui sont pointillés et tachés de rouge de sang sur un fond rouge tanné. A Monte-Video, où il n'y a point de grands arbres, ces nids se font dans des halliers. Les petits ressemblent aux père et mère, qui les accompagnent jusqu'à ce qu'ils aient appris à se procurer eux-mêmes leur subsistance.

Ces oiseaux se rappellent et se réunissent pour attaquer, au nombre de cinq ou six, une proie qu'un seul ne pourroit prendre, et M. d'Azara en a vu qui donnoient ainsi la chasse à des hérons, à des buses rousses, etc.; on pense même qu'ils parviennent de cette manière à tuer les autruches. Lorsque les moutons ne sont point gardés, les caracaras s'introduisent dans le troupeau et, dévorant le cordon ombilical des agneaux nouveau-nés, ils leur arrachent les intestins. Ils se laissent tomber, comme les aigles, sur les petits mammifères qu'ils aperçoivent en repos, et qui les éviteroient s'ils avoient le temps de courir ou de se cacher; ils se précipitent sur les oiseaux blessés par les chasseurs, et font rejeter par les vautours, en les poursuivant, les morceaux de chair que ceux-ci n'ont pas encore avalés. Cependant ces oiseaux si entreprenans se laissent frapper à coups de bec sur le dos par les moqueurs, les tyrans, les hirondelles, qui les suivent dans leur vol; et, quoique Marcgrave, et peut-être d'après lui, Dobrizhoffer (*De Abiponibus*, tom. I, pag. 360) les donnent comme de grands ennemis des poules, M. d'Azara prétend qu'ils n'attaquent que les poulets écartés de leur mère.

Ce dernier naturaliste, en rapprochant du caracara le *chimango* et le *chimachima*, avoue que ces deux espèces d'oiseaux diffèrent du premier en ce qu'ils n'ont ni la gorge ni le front dénués de plumes, qu'ils se roulent dans la poussière, se

perchent de préférence sur les arbres secs, les monticules de terre, les tas de pierres ; qu'ils ont le vol lent ; qu'ils n'attaquent ni oiseau ni quadrupède. Ces dernières considérations, qui pourroient tenir à leur foiblesse particulière, ne seroient pas suffisantes pour faire hésiter à accoler le chimachima et le chimango au caracara ; mais le défaut de nudité dans les parties où elle est un des principaux signes auxquels on reconnoît les oiseaux vautourins, est d'un plus grand poids. Cependant, comme on ne possède aucune dépouille qui puisse faire juger sainement de la place qu'ils doivent définitivement occuper, nous allons décrire ces oiseaux à la suite du caracara proprement dit.

Le Chimango, Azara, n.° 5, *Polyborus chimango*, Vieill., repète très-souvent, ainsi que le chimachima, le cri *chiii*, et c'est là ce qui leur a fait donner le nom qu'ils portent à la rivière de la Plata. Au Paraguay, on les connoît l'un et l'autre sous celui de *caracaray*. La longueur totale du chimango est de treize pouces et demi. Le bec est d'un blanc verdâtre, et sa membrane, assez étendue, d'un jaune clair ; les ouvertures des narines y sont placées. Les plumes de la tête, qui se terminent en pointe, ont leur centre noirâtre et l'extrémité d'un brun plus clair ; la gorge, le devant du cou et le ventre sont roussâtres ; la poitrine et les jambes d'un brun clair, avec des raies noirâtres et blanchâtres ; les plumes anales blanches ; les premières pennes des ailes et leurs couvertures supérieures d'un noir luisant, mélangé de blanc roussâtre, avec des raies et des points noirs : la queue, cendrée à son origine, avec des points noirâtres, a ensuite une bande de cette dernière couleur et l'extrémité d'un blanc sale. Cet oiseau, qui est rare au Paraguay, se voit en grand nombre sur les maisons de campagne à la rivière de la Plata. On a dit à M. d'Azara qu'il nichoit sur les sables où il y a des trous de fourmis, ou sur les monticules formées par ces insectes ; qu'il pondoit des œufs roux et piquetés de brun, dans un nid composé de petites buchettes, et que les jeunes ne différoient pas des vieux.

Le Chimachima, Azara, n.° 6, *polyborus chimachima*, Vieill., a les dimensions un peu plus fortes que le précédent, le bec d'un blanc bleuâtre, l'iris d'un roux brun, et les paupières jaunes. Un trait noir, qui part de l'œil, s'étend jusqu'à l'occi-

put, et le reste de la tête et le cou sont d'un blanc roussâtre, ainsi que les côtés et le dessous du corps. Le dos est noirâtre; les ailes ont une grande plaque marbrée de blanc et de noir, et elles offrent en dessous des raies rousses, et d'autres, plus larges, noirâtres; la queue, qui présente des raies dont les unes sont noirâtres et d'un blanc sale, les autres roussâtres et noires, a la bordure blanchâtre. Les jeunes se reconnoissent à des teintes plus mates et des raies plus nombreuses, qu'ils conservent jusqu'à la fin de la seconde année. M. d'Azara a vu le père et la mère en accompagner un seul, et lui donner à manger depuis février jusqu'en juillet, ce qui lui a fait soupçonner, très-légèrement, que cette espèce ne produisoit qu'un petit par couvée.

Quand le chimachima relève les plumes de l'occiput, celles des côtés de la tête se redressent et forment de petites cornes. Cet oiseau se pose sur les bêtes de somme qui ont été blessées par leur bât, et y reste cramponné, malgré les bonds et les ruades de l'animal, jusqu'à ce que celui-ci prenne le parti de se rouler par terre, ou de se jeter dans un bois.

On trouve, au Muséum d'Histoire naturelle, trois oiseaux de plus petite taille que le caracara proprement dit, et sous la même dénomination générique.

Le premier, dont la grosseur n'excède pas celle d'une cresserelle, a le tour des yeux et les joues nus. Il est tout noir, à l'exception de taches blanches qu'on remarque à l'extrémité des pennes caudales en dessous et à leur origine. La queue est un peu arrondie et le jabot nu. Il porte le nom de *caracara noir*. C'est l'iribin ou *daptrius atre* de M. Vieillot.

Le second, dont le jabot ne présente point de peau nue, a sous la queue sept bandes transversales, dont trois noires et quatre blanches. Il est dénommé *caracara à queue rayée*, avec la synonymie de *daptrius striatus*, Vieill.

Le troisième oiseau, portant le nom de *caracara rancanca*, a les joues, la gorge et le jabot nus; la pointe de la mandibule supérieure plus affilée et plus recourbée qu'aux deux espèces précédentes; la taille plus forte et plus svelte. Son plumage est noir, à l'exception du ventre, des couvertures inférieures de la queue et des cuisses, qui sont blanches. Les ailes s'étendent jusqu'aux trois quarts. C'est le petit aigle à gorge

nué, de Caïenne, Buff., pl. enl. 417, *falco aquilinus*, Gmel., dont nous avions (tom. I^er., p. 367 de ce Dictionnaire) renvoyé la description au mot *Rancanca*, sous lequel M. Vieillot a établi son genre *Ibycter*.

Le nom de *caracara* est aussi donné, dans l'Histoire générale des Antilles, du P. du Tertre, tom. II, à un oiseau de l'ordre des gallinacés, qu'on a depuis rapporté à l'agami, *psophia crepitans*, Linn. Voyez le mot Agami, dans le premier volume de ce Dictionnaire et dans le Supplément. (Ch. D.)

CARACARAY. (*Ornith.*) Voyez sous le mot Caracara, la description du *chimachima* et du *chimango*, qui portent ce nom au Paraguay. (Ch. D.)

CARACCA. (*Ornith.*) Voyez, au mot Aigle, tom. I.^er, page 366 de ce Dictionnaire, la description de cet oiseau, qui est le *falco cristatus* de Latham et de Gmelin, l'*aigle noir et blanc* de Daudin, que M. Vieillot a placé dans son genre *Spizaëte*. (Ch. D.)

CARACHER (*Bot.*), l'un des noms d'une plante d'Arabie, que Forskaël avoit nommée *carachera*, en la regardant comme un genre nouveau. Vahl, dans ses *Symbolæ*, en a fait une espèce de camara, *lantana viburnoïdes*. Si l'on considère cependant que son fruit est capsulaire plutôt que charnu, on sera peut-être disposé à le rapporter plutôt au genre Tamonée, placé, comme le *camara*, dans la famille des verbenacées. (J.)

CARACHUPA. (*Mamm.*) Frézier, dans son Voyage de la mer du Sud, rapporte qu'au Pérou on donne le nom de carachupa à un singe qui a la queue pelée, les dents continues sans divisions, et deux peaux qui lui couvrent l'estomac et le ventre, comme une veste, dans lesquelles il cache ses petits. Malgré toute l'inexactitude de cette description, on voit cependant que Frézier a voulu parler de quelque espèce de sarigue. (F. C.)

CARACK-NASSI. (*Bot.*) La pergulaire, *pergularia glabra*, est ainsi nommée à Java, suivant Burmann. Il ne faut pas la confondre avec le *carahnasi-foela-aros* du même pays, qui est une rondeletie, *rondeletia asiatica*; ni avec le *cara-nosi* des Malabares, espèce de gattilier, *vitex trifolia*; ni avec le *caranotschi* des Malais, ou *justicia gendarussa*, espèce de carmentine,

On trouve encore dans le Herb. Amboin. de Rumph., vol. 5, p. 460, sous le nom de *caranasci* grand et petit, une ruellie, *ruellia antipoda*, et une capraire, *capraria crustacea*, et sous celui de *caranasci* à feuilles étroites, une oldenlandie, *oldenlandia repens*. (J.)

CARACO (*Mamm.*), nom donné par les Mongols à une espèce de rat que Pallas nous a fait connoître (*mus caraco*). Voyez Rat. (F. C.)

CARACOLI. (*Min.*) C'est, dit-on, un alliage métallique, regardé par quelques voyageurs comme composé de cuivre, d'argent et d'or, et peut-être aussi d'arsenic et d'étain. Il a l'éclat de l'or, ne se rouille pas, ne se ternit même pas à l'air; il est grenu et très-aigre. Les sauvages de l'Amérique méridionale en font divers ornemens. (Voyage aux îles de l'Amérique, 1722, tom. II, p. 21.) (B.)

CARACOLLE. (*Bot.*) Espèce de haricot, *phaseolus caracalla*, dont la tige est voluble, et les fleurs grandes, odorantes, de couleur pourpre, à pétales contournés en spirale. Voyez Haricot. (J.)

CARACTÈRE. (*Bot.*) Les corps naturels sont distingués les uns des autres par des signes propres à chacun d'eux, et qui constituent ce que l'on nomme des caractères. Ces signes sont, ou intérieurs, ou plus souvent extérieurs. Dans les minéraux ils sont fournis par la forme, la cristallisation, la cassure, le grain, la couleur, etc.; dans les animaux et les végétaux, par la grandeur, la forme, le nombre des organes, leur structure, leur consistance, leur position et leur grandeur respectives, etc.

On distingue, 1.° les caractères simples, c'est-à-dire, considérés chacun séparément et propres à la partie la plus simple du corps naturel; 2.° les caractères composés, formés de la réunion de plusieurs caractères simples et propres à une première organisation de corps bruts, à un seul organe de corps vivans; 3.° les caractères plus généraux, propres à la réunion de plusieurs organes ou de plusieurs agrégés; 4.° enfin, le caractère universel, qui embrasse tous les signes propres au corps entier, soit brut, soit organisé. C'est ce caractère universel qui constitue véritablement la nature de chaque corps, nature fondée sur la composition élémentaire des mi-

néraux, sur l'organisation des végétaux et des animaux. Laissant aux minéralogistes et aux chimistes le soin d'exposer les caractères tirés de la composition élémentaire, nous ne nous occuperons ici que de ceux qui sont fondés sur l'organisation.

De la comparaison du caractère universel d'un corps organisé avec celui d'un autre corps également composé d'organes, on déduit une somme de rapports et de différences qui constitue leur degré d'affinité. S'il n'y a que des rapports sans différences, on en conclut que les corps comparés, semblables en tous points, appartiennent à une même espèce. S'il y a beaucoup de rapports et très-peu de différences, ce sont des espèces voisines que l'on peut réunir dans un même genre. Quand le nombre des différences augmente, quoique les rapports soient encore étendus, ces corps appartiennent à un même ordre, à une même famille. Lorsque les rapports se réduisent à quelques points principaux, pendant que la somme des différences est encore augmentée, ces mêmes corps ne tiennent plus que par quelques liens à une même classe. Enfin, ils sont de classe différente, si la différence existe jusque dans les points principaux. De là naissent les caractères de classes, d'ordres ou familles, de genres, d'espèces.

Le choix des caractères qui doivent être pris de préférence pour présider à ces divisions et subdivisions des corps organisés, n'est pas indifférent; il est indiqué par la nature, qui a assigné à chacun de ces caractères une valeur relative, et qui veut que ceux qui ont une grande valeur passent les premiers, et caractérisent les divisions principales. On verra, à l'article Méthode naturelle, les moyens employés pour parvenir à la connoissance et à la détermination de cette valeur des caractères, qui n'est pas arbitraire.

Les principes des sectateurs de cette méthode sur la manière d'envisager les caractères, ne ressemblent point à ceux des auteurs systématiques. Ils ne distinguent point, comme eux, les caractères habituels, essentiels, factices et naturels. Comme leurs rapports d'espèces, de genres, de familles et de classes, sont toujours fondés sur la comparaison de toutes les parties, ils ne peuvent se contenter de l'examen d'un petit

pines, couvert sur ses rameaux et sur ses feuilles, d'un duvet cotonneux, blanchâtre et argenté; ses feuilles sont composées de deux à trois paires de folioles oblongues, très-obtuses, rétrécies à leur base ; les pédoncules axillaires, chargés d'environ trois fleurs d'un rose pâle. Il croit en Sibérie, et peut être employé, ainsi que le suivant, à former des haies vives.

3.° Le Caragan féroce, *Caragana ferox*, Lam., Dict. et illustr., tab. 607, fig. 1; *Robinia spinosa*, Pall. *Fl. ross.*, tab. 44: arbrisseau peu élevé, très-hérissé d'épines; ses feuilles sont composées de quatre ou cinq paires de folioles étroites, alongées, un peu pliées en gouttière ; les fleurs sont presque sessiles, axillaires, solitaires ou géminées, de couleur jaune. Il croît en Sibérie.

4.° Caragan de la Chine, *Caragana Chamlagu*, Lam., Dict. Duham., edit. nov. pag. 66, tab. 21. Cet arbrisseau, d'un aspect fort agréable, ressemble à une *casse* par son feuillage. Ses feuilles sont presque fasciculées, composées de deux paires de folioles oblongues ou ovoïdes, glabres, vertes et un peu luisantes en-dessus, d'un vert pâle en-dessous; les pédoncules simples, un peu courts, axillaires, terminés par une grande fleur jaunâtre. Il croît à la Chine, se cultive dans les jardins d'Europe, et fleurit au commencement du printemps.

5.° Caragan digité, *Caragana digitata*, Lam., Dict.; *Robinia frutescens*, Linn.; Pall. *Fl. ross.*, tab. 43. Cette espèce est très-épineuse; ses rameaux anguleux; ses folioles oblongues, cunéiformes, tellement rapprochées qu'elles paroissent former des digitations attachées à un point commun; les fleurs sont jaunes, axillaires, solitaires, portées sur des pédoncules articulés vers leur milieu. Cette plante, originaire de la Sibérie, peut servir à décorer les bosquets de printemps. Le *caragana* ou *robinia pygmæa*, Linn., que M. de Lamarck soupçonne n'être qu'une variété de l'espèce précédente, en est cependant assez bien distingué par son port; il est beaucoup plus petit, plus épineux; ses folioles un peu dures, cunéiformes, très-obtuses. Pallas l'a figuré dans son *Flora ross.*, tab. 45.

Pallas, dans le même ouvrage, a décrit plusieurs autres espèces de ce genre, mais sous le nom de *robinia*, telles que le *caragana jubata*, tab. 6, arbrisseau qui s'élève à peine à

la hauteur d'un pied, dont les rameaux courts et velus portent des feuilles chargées d'un grand nombre de folioles lancéolées, pubescentes; les fleurs sont purpurines, solitaires, pédonculées. Le *caragana altagana*, tab. 42, et l'Herit. *stirp.*, tab. 76, rapproché du *caragana arborescens*, en diffère par ses feuilles plus petites, plus nombreuses; les pédoncules simples, uniflores, point agrégés; les gousses comprimées.

Le *caragana tragacanthoïdes*, Pall. nov. act. Petrop. 10, tab. 6, se distingue par sa ressemblance avec l'*astragalus tragacantha*. Cet arbuste est très-rameux, pubescent, armé de fortes épines recourbées; deux paires de folioles oblongues-lancéolées, soyeuses et blanchâtres; les fleurs jaunes; les gousses presque cylindriques, pubescentes. Cette plante croît dans la Sibérie, ainsi que les précédentes. Marshal, dans sa Flore du Caucase, en a mentionné une autre espèce, le *caragana grandiflora;* il se rapproche du *caragana digitata;* ses folioles sont au nombre de quatre, un peu pédicellées, blanchâtres; les pédoncules uniflores; les gousses blanchâtres.

On en cite deux espèces de l'Amérique: 1.° le *caragana florida*, Vahl, symb. 3, tab. 70. Cet arbrisseau est tout couvert de grandes et belles fleurs purpurines, fasciculées; les pédoncules simples; les folioles oblongues mucronées. 2.° Le *caragana polyanthos* de Swartz, très-rapproché de l'espèce précédente, beaucoup plus grand dans toutes ses parties; ses rameaux ponctués; neuf à dix paires de folioles glabres, blanchâtres en-dessous, les calices entiers; les étamines inégales. Une autre espèce croît en Chine, le *caragana flava* de Loureiro; ses racines sont jaunes, amères, fébrifuges; ses rameaux non épineux; huit paires de folioles glabres, oblongues; les pédoncules ternés, à trois fleurs blanches. (Poir.)

CARAGATE (*Bot.*), *Tillandsia* de Linnæus, *viscum caryophilloïdes* de Sloane, *caragata* de Plumier. Genre de plantes presque toutes parasites, et originaires de l'Amérique du Sud, de la sixième classe de Linnæus, et de la famille naturelle des narcissoïdes de Jussieu, ayant pour caractère générique: Un calice persistant en trois divisions droites et pointues; une corolle monopétale trifide, plus longue que le calice; six étamines, dont les filamens, moins longs que la corolle, portent des anthères sagittées; un ovaire supérieur surmonté d'un style à

stigmate trifide, obtus; le fruit est une capsule triloculaire, polysperme, à semences aigrettées.

Les espèces les plus remarquables de ce genre, dont on peut compter vingt-cinq à trente, sont :

La Caragate utriculée, *Tillandsia utriculata* de Linnæus. Cette belle plante s'attache superficiellement, par une touffe épaisse de racines fibreuses, à l'écorce du tronc ou des branches des vieux arbres. Les feuilles qui en sortent sont longues de trois ou quatre pieds, lancéolées, pointues, glabres, canaliculées, très-élargies à leur base, où s'imbriquant les unes sur les autres, elles forment une espèce de bassin propre à contenir une assez grande quantité d'eau des pluies ou des rosées. Du milieu de ce faisceau de feuilles, qui a la forme d'une immense rosette, s'élève, à la hauteur de cinq à six pieds, une hampe cylindrique, garnie de quelques feuilles par le bas, formant à son sommet une grosse panicule de rameaux opposés en croix, qui soutiennent des épis rougeâtres, comprimés, longs de six à huit pouces, sur lesquels sont disposées des fleurs blanchâtres, sur deux rangs opposés. Il leur succède des capsules trigones, triloculaires, renfermant des semences aigrettées.

Cette plante intéressante croît dans les bois et dans les déserts les plus arides, sur les vieux arbres qui commencent à se décomposer. Ne tirant que peu ou peut-être point de nourriture de ses racines, la nature l'a constituée de telle manière qu'elle peut conserver dans un réservoir intérieur une assez grande quantité d'eau, ou des pluies, ou des rosées très-abondantes sous les zones torrides, pour alimenter et entretenir sa forte végétation. En admirant la prévoyance de la nature pour cette plante, ne devons-nous pas aussi remercier la Providence de la faire croître en abondance dans des déserts arides, où l'on ne rencontre ni sources, ni rivières, et où elle fournit aux voyageurs une assez grande quantité d'eau pour les désaltérer? Cette plante se propage très-facilement par ses graines, qui, portées par les vents, s'accrochent, à l'aide de leurs aigrettes soyeuses, à l'écorce des arbres.

La deuxième espèce, la Caragate musciforme, *Tillandsia usneoïdes*, n'est pas moins intéressante, sous des rapports différens. Elle se nomme, dans nos colonies, barbe espagnole, et

à la Jamaïque, barbe de vieillard. Les racines fibreuses de cette plante sont peu considérables, et tellement adhérentes à l'écorce des branches d'arbres, qu'à peine on les aperçoit. Il en sort des tiges longues quelquefois de plusieurs pieds, pendantes, rameuses, filiformes, articulées, garnies de feuilles alternes, tubulées, couvertes d'une poussière grisâtre. Les fleurs, qui sont très-petites et d'une jolie couleur bleue, naissent aux extrémités des rameaux.

Cette plante croît indifféremment dans les plaines arides et brûlantes, et dans les montagnes froides et humides ; mais, dans ces dernières, elle acquiert de beaucoup plus fortes dimensions. Il est vraisemblable que, comme les autres plantes parasites, elle se nourrit en partie aux dépens des arbres sur lesquels elle croît ; mais elle compense ce dommage par les usages économiques auxquels elle peut être employée. Ses tiges filamenteuses, dépouillées de l'écorce qui les recouvre, forment une espèce de crin végétal, qui peut être substitué, dans beaucoup de circonstances, au crin animal. A la Louisiane, on l'emploie communément à faire des matelas, à rembourer des meubles, les selles des chevaux. Les Espagnols des Antilles en font des cordes qui sont d'un bon usage.

Voici la manière de préparer cette espèce de crin. On fait rouir la caragate dans de l'eau croupissante, pendant quinze jours ou plus, selon la température de l'atmosphère ; en la tirant de l'eau, on l'expose au soleil ; quand elle est bien desséchée, on la frappe avec de petites baguettes, ce qui en détache l'écorce et les feuilles, et laisse à nu la tige, qui a presque la consistance, l'élasticité et même la couleur noire du crin animal.

On se sert fréquemment de cette plante sans être rouie, pour emballer des objets précieux qu'on envoie en Europe : elle est très-propre à cet usage, par sa flexibilité.

Sous le rapport médical, on l'emploie contre les hémorroïdes. On en prend aussi en boisson théiforme, pour rappeler la transpiration. Etant encore fraîchement cueillie, elle peut servir de fourrage pour quelques espèces de bétail.

Parmi les autres espèces de ce genre, la Caragate a massue, *tillandsia clavata*, de Linnæus, mérite encore d'être citée. Dans cette espèce, la racine est grosse, charnue, longue de huit à

dix pouces, cylindrique, renflée dans son milieu, et garnie latéralement de plusieurs petites racines funiformes, un peu éloignées les unes des autres, et représentant assez bien des pattes de scolopendre, qui adhèrent fortement aux branches des arbres, et les embrassent entièrement, lorsque leur diamètre est peu considérable. Il sort de la maîtresse racine des feuilles longues de plus d'un pied, planes, pointues, très-lisses, s'élargissant beaucoup vers leur base, où, par leur réunion, elles forment aussi une espèce de réservoir pour conserver de l'eau. Du milieu de ce faisceau de feuilles en rosette, s'élève, à la hauteur d'un pied, ou un peu plus, une hampe garnie de petites feuilles pointues, et terminée par un épi en massue, long de deux à trois pouces, composé d'écailles imbriquées, dont celles du bas sont blanches, rayées de stries d'un rouge brun, et les supérieures totalement rouge-écarlate. Entre chaque écaille, il sort une fleur d'un blanc de neige, à laquelle succède une capsule presque trigone, trivalve, contenant des graines aigrettées. Cette belle plante se fait remarquer de fort loin dans les bois; et lorsqu'elle est très-multipliée sur un arbre, on le croit chargé de belles fleurs rouges.

Une espèce de caragate, voisine de la précédente, et se trouvant quelquefois sur le même arbre, mérite encore d'être connue : c'est la Caragate a épi tronqué, *tillandsia lingulata*, Linn. Sa racine a beaucoup de rapports avec celle de la caragate à massue; c'est un corps charnu, oblong, des côtés duquel sortent de petites racines fibreuses, qui adhèrent à l'écorce des arbres. Il en sort des feuilles lancéolées, linguiformes, longues d'un pied à un pied et demi, pointues, entières, lisses, s'élargissant vers leur base, où elles se réunissent et forment aussi un réservoir pour retenir l'eau; de leur centre s'élève une hampe cylindrique, feuillée, haute de douze à quinze pouces, terminée par une espèce de rosette que forment les feuilles, dont quelques-unes sont rougeâtres et les autres vertes; dans leurs aisselles sont disposées des fleurs, blanches, dans l'espèce que j'ai observée, mais qui varient de couleur dans quelques plantes observées par d'autres naturalistes. Cette plante est très-jolie, et fait l'ornement des arbres sur lesquels elle croît. Elle porte, dans nos colonies, le nom trivial de *perroquet* ou *ananas des bois*.

Beaucoup d'espèces de ce genre sont figurées dans les ouvrages de Plumier, de Burmann et de Sloane. (De T.)

CARAGNE, Gomme caragne (*Bot.*); *Caranna*. Espèce de gomme-résine apportée de l'Amérique, et surtout du Mexique, où l'arbre qui la fournit est nommé *tlahueliloca-quahuitl*, ou *arbre de la folie*, au rapport de Hernandez. Il lui attribue les vertus du *tacamahaca*, et même de supérieures. Elle est en masses solides et fragiles, brunes en dehors, plus pâles à l'intérieur, enveloppées de feuilles de quelque roseau. Elle s'enflamme à l'approche d'une lumière, et répand une odeur balsamique. Mise dans l'eau, elle y dépose un principe gommeux : l'esprit-de-vin en extrait le double de résine, et dans la distillation on en retire une huile essentielle, volatile et âcre. Cette substance, employée autrefois à l'extérieur, comme vulnéraire et résolutive, est négligée aujourd'hui dans l'usage de la médecine. (J.)

CARAGNE. (*Mamm.*) Voyez Caragne. (F. C.)

CARAGUATA. (*Bot.*) Ce nom brasilien est donné à plusieurs plantes décrites par Pison, qui appartiennent au genre Bromélie, *Bromelia*. Une d'elles a plus de rapport avec l'aloès ou avec l'agavé. Le même nom a été transporté par Plumier à un de ses genres nouveaux des Antilles, dont quelques espèces avoient des rapports extérieurs avec les plantes précédentes. Linnæus a depuis réuni ce genre au genre de Plumier Tillandsie, *Tillandsia*, dans lequel il forme une section distinguée par un calice tubulé, à trois divisions courtes, et non divisé profondément en trois parties, comme dans l'autre section, qui réunit les rénéalmies de Plumier. Voyez Tillandsie. (J.)

CARAGUE. (*Mamm.*) Ce mot, que l'on doit prononcer comme s'il étoit écrit avec une *S*, est celui sous lequel Laët, dans son Histoire du Nouveau-Monde, parle d'un sarigue, peut-être du *didelphis virginiana*, Pen. C'est par une erreur typographique qu'on trouve Caragne dans Buffon. (F. C.)

CARAH (*Ornith.*), nom que porte au Bengale un faucon roux et huppé, qu'Edwards nomme *the crested red*. (Ch. D.)

CARAICHE (*Bot.*), nom vulgaire de quelques plantes du genre Laiche, *Carex*, dans quelques pays ; il est probablement dérivé du nom latin. (J.)

CARAI-CODI (*Bot.*), nom d'une espèce de bryone à Pondichéry. (J.)

CARAINAL. (*Ornith.*) On appelle ainsi à Malte le guêpier commun, *merops apiaster*, Linn. (Ch. D.)

CARAIPE (*Bot.*), *Caraipa*, Aubl. Ce nom d'un genre de la Guiane décrit par Aublet, p. 561, t. 223, 224, est celui que les Garipons, habitans de cette contrée, donnent à une des espèces qui le composent. Ce sont de petits arbres à feuilles alternes, entières, lancéolées, et accompagnées de deux stipules à leur base; à fleurs disposées en bouquets terminaux. Aublet n'a pu examiner la fleur complète; sa corolle étoit déjà tombée. Il a vu un calice d'une seule pièce à cinq divisions arrondies, beaucoup d'étamines insérées sous le pistil, qui, à l'époque de l'observation, étoit déjà changé en une capsule ovale, aiguë, à trois côtés, à trois loges, remplies chacune d'une seule graine, et à trois valves appliquées par leurs bords sur les angles d'un réceptacle central, triangulaire, très-grand. Les graines sont portées sur les faces de ce même réceptacle.

Aublet cite quatre espèces de ce genre, distinguées seulement par leurs feuilles petites, ou longues, ou larges, ou étroites, d'où viennent leurs noms spécifiques, *caraipa parvifolia*, *longifolia*, *latifolia*, *angustifolia*. La première est nommée aussi par les créoles de la Guiane, *manche-haches*, parce que son bois est estimé pour faire des manches de haches, de serpes et d'autres instrumens propres à couper. Le lieu que ce genre doit occuper dans la méthode naturelle, n'est pas déterminé; il paroît avoir quelques rapports avec les rosacées. (J.)

CARAKIDIA. (*Ichthyol.*) Belon dit que les Grecs modernes nomment ainsi le corbeau de mer (*sciæna umbra*). Voyez Sciène. (H. C.)

CARALINE ou Carline. (*Bot.*) Les paysans des Alpes nomment ainsi la renoncule des glaciers, *ranunculus glacialis*, au rapport de M. Decandolle. (J.)

CARALOU. (*Bot.*) Voyez Calalou. (J.)

CARA-MANDYN (*Bot.*), nom macassar d'une espèce de mélastome, *melastoma aspera*, qui est le *birurong* des Malais, figuré dans le Herb. Amboin. V. 4, p. 135, t. 71, et le *eadue-*

*duc* des habitans de Java. C'est sous ce dernier nom qu'il a été mentionné précédemment. Rumphius dit que ses fruits, assez petits, ont une saveur acidule, qui les rend propres à désaltérer. (J.)

CARAMASSON. (*Ichthyol.*) Suivant M. Bosc, on donne ce nom, vers l'embouchure de la Seine, au chabot scorpion (*cottus scorpius*). Voyez Chabot et Cotte. (H. C.)

CARAMBASSE. (*Bot.*) On dit qu'une espèce de millet est ainsi nommée dans quelques lieux. (J.)

CARAMBOLIER, *Averrhoa.* (*Bot.*) Très-rapproché de la famille des *térébinthacées*, ce genre de la *décandrie pentagynie* de Linnæus comprend des arbrisseaux à feuilles alternes, ordinairement ailées, avec une impaire. Les fleurs sont toutes hermaphrodites, disposées par bouquets axillaires, ou sur la partie nue des rameaux. Leur caractère essentiel consiste dans un calice à cinq folioles ovales, persistantes; cinq pétales onguiculés, plus longs que le calice, ouverts à leur limbe; dix étamines libres; les filamens réunis à leur base; cinq alternes plus courts, quelquefois stériles; les anthères petites, arrondies; un ovaire supérieur, légèrement pentagone, surmonté de cinq styles courts; les stigmates simples. Le fruit consiste en une sorte de baie charnue, à cinq côtes, divisée en cinq loges à une ou plusieurs semences. Ce genre, composé d'abord de trois espèces, est aujourd'hui borné à deux, l'*averrhoa acida* devant être probablement réuni au *cicca disticha*. Voyez Cheraînélier.

1.° Le Carambolier axillaire, *Averrhoa carambola*, Linn.; Cavan. Diss. bot. 7, tab. 220, s'élève à la hauteur de douze ou quinze pieds, sur un tronc d'un pied de circonférence, terminé par une cime étalée, orbiculaire. Ses feuilles sont composées de quatre à cinq paires de folioles glabres, ovales, acuminées; les fleurs sont petites, rougeâtres ou purpurines, disposées en grappes axillaires, paniculées; le fruit de la grosseur d'un œuf de poule, jaunâtre, d'une acidité agréable. Cet arbre croît dans les Indes orientales. Son écorce pilée avec le riz et le bois de sandal, s'emploie en cataplasmes: ses fleurs se mangent en salades avec du vinaigre. Son fruit est astringent, rafraîchissant, d'une saveur assez agréable; il se mange cru; on l'ordonne dans les fièvres bilieuses et la dyssenterie.

on le confit au sucre; on en compose un sirop acide et rafraîchissant.

2.° Le Carambolier cylindrique, *Averrhoa bilimbi*, Linn.; Lam. Ill. gen. tab. 385.; Cavan. Diss. bot. 7, tab. 219. Cet arbrisseau est un peu moins élevé que le précédent; ses tiges sont grêles, son feuillage élégant: ses feuilles composées de neuf à dix folioles molles, pubescentes, d'un vert tendre; les fleurs purpurines, plus grandes, placées sur le tronc, en grappes de cinq à six pouces de long: les fruits sont alongés, un peu cylindriques, d'un vert jaunâtre, de la forme d'un petit concombre. Ils sont trop acides pour qu'on puisse les manger crus: ils servent d'assaisonnement à la viande et aux poissons. On les confit au sucre, au vinaigre ou au sel, et on les mange comme les groseilles, les câpres ou les olives. On en fait un sirop fort bon dans les maladies chaudes du foie, et dans l'intempérie inflammatoire du sang. Il s'emploie aussi avec la décoction du riz, dans les fièvres ardentes et continues. Son suc sert à enlever les taches du linge. Cet arbrisseau croît dans les Indes orientales. Linnæus lui a donné le nom du médecin arabe, Averrhoès, qui traduisit et commenta Aristote en langue arabe. Il a aussi publié plusieurs autres ouvrages sur la physique et la médecine. (Poir.)

CARAMBU (*Bot.*), nom malabare d'une jussie, *jussiæa suffruticosa*, que Lamarck nomme *jussiæa caryophyllata*, et qui est citée par Rheede, vol. II, p. 95, t. 49. (J.)

CARNA-IBA. (*Bot.*) Espèce de palmier du Brésil, à tronc épineux, à feuilles presque palmées en éventail, à fruits de la grosseur d'une olive, qui ne sont pas bons à manger; Marcgrave en parle, et la figure dans ses plantes du Brésil, p. 130. Elle paroît appartenir au genre *Corypha.* (J.)

CARA-NASCI. (*Bot.*) Voyez Carack-nassi. (J.)

CARANCHO. (*Ornith.*) L'oiseau auquel on donne ce nom au Paraguay, et que les Abipons, peuples de cette contrée, appellent *Eeprai*, est le Caracara. Voyez ce mot. (Ch. D.)

CARANCRO. (*Ornith.*) Quoiqu'on ait appliqué ce nom, que des voyageurs écrivent aussi *carancros*, au vautour urubu, il y a lieu de penser qu'il désigne plutôt le *caracara*, vu son rapport avec le mot *carancho*, que M. d'Azara dit s'appliquer à ce dernier oiseau. (Ch. D.)

CARANDA. (*Bot.*) Gærtner désigne sous ce nom, vol. II, p. 17, t. 83, un palmier, qui est le *ghalkaranda* ou carande pierreux des habitans de l'île de Ceylan. Ce qu'on connoît de sa fructification, d'après Gærtner, est un assemblage de plusieurs ovaires entourés d'un calice, divisé profondément en trois parties, coriacés. Ces ovaires ne sont point recouverts par un brou, mais deviennent des fruits ou graines sèches, ayant, comme d'autres de la même famille, leur intérieur rempli par un corps corné, qui renferme, dans une petite cavité latérale, l'embryon monocotylédone. (J.)

CARANDAS (*Bot.*), nom indien d'une espèce du genre Calac, *Carissa*, que Rumphius rapporte, vol. VII, p. 57, t. 25, et qui est nommé à Java *carendang* et *rendang*. Voyez Calac. (J.)

CARANGA. (*Bot.*) Dans le premier volume de l'*Enumeratio plantarum* de Vahl, publié après sa mort, on trouve sous ce nom, par la faute de l'imprimeur, un genre nouveau fait par Jussieu, et inscrit par lui, dans son Herbier, *Curanga*, parce que le nom malais de la plante est *daun cucurangh*. On renvoie, pour la description du genre, au mot Curang. (J.)

CARANGUE. (*Ichthyol.*) On appelle ainsi, à la Martinique et dans l'Archipel des Antilles, un poisson du genre Caranx. Le père Labat dit qu'on nomme *carangues franches* les individus les plus grands, qui ont à peu près deux pieds de longueur, un pied de hauteur, et quatre ou cinq pouces d'épaisseur; tandis que ceux qui sont plus petits sont désignés par le nom de *carangues lunaires*. Le même observateur avance que c'est un des poissons qui sautent le mieux, et que souvent, à l'aide de cette faculté, ils'échappe des filets où il est retenu. Sa force est si grande qu'il brise les meilleures lignes, lorsqu'il est pris à l'hameçon. Sa chair est blanche, tendre, grasse et fort estimée; et Ray assure qu'elle est préférable à celle du turbot. On prétend aussi que les carangues entrent la nuit dans les rivières. Voyez Caranx. (H. C.)

CARANNA. (*Bot.*) Voyez Caragne. (J.)

CARA-NOSI. (*Bot.*) Espèce de gattilier, *vitex trifolia*, ainsi nommé sur la côte malabare. Voyez Carack-nassi. (J.)

CARANOTSCHI. (*Bot.*) Voyez CARACK-NASSI, CAROU NOTCHOULI. (J.)

CARANSI (*Bot.*), nom brame du *pongam* des Malabares, genre nouveau de plantes légumineuses, adopté par Lamarck et Ventenat sous celui de *pongamia*. Voyez PONGAM. (J.)

CARANTO (*Ornith.*), un des noms italiens du verdier, *loxia chloris*, Linn. (CH. D.)

CARANX. (*Ichthyol.*) Commerson, d'abord, a désigné sous ce nom des poissons qui avoient été confondus avec les scombres; et M. le comte de Lacépède en a formé un genre distinct, qui a été depuis adopté par tous les ichthyologistes. M. Duméril les place dans sa famille des atractosomes, et M. Cuvier dans celle des scomberoïdes, entre les maquereaux et les vomers. Voyez ces différens mots.

Le mot caranx dérive du grec κάρα (*caput*), parce que la plupart des espèces de ce genre sont remarquables par le volume ou l'éclat des couleurs de leur tête.

Les caractères des caranx sont les suivans:

*Deux nageoires dorsales; point de fausses nageoires; ligne latérale carênée et formée en arrière par une rangée d'écailles imbriquées, et armées chacune d'une arête; une petite nageoire à deux épines au-devant de l'anale; pectorales longues et pointues; dents le plus souvent en velours, mais sur une bande fort étroite, et quelquefois difficiles à apercevoir.*

Ce genre de poissons a de grands rapports avec la plupart de ceux de la famille des leptosomes, et avec les chétodons et les zées en particulier. Il renferme un assez grand nombre d'espèces; mais plusieurs ont été mal étudiées, et forment probablement des doubles emplois. On les distingue des maquereaux, parce que ceux-ci ont des fausses nageoires au-dessus et au-dessous de la queue; des citules, parce que celles-ci ont les premiers rayons des nageoires dorsales et anale alongés en faux, et des sérioles où il n'y a pas de carêne le long de la ligne latérale.

M. de Lacépède a divisé les caranx en deux sections principales.

§ I.^er *Point d'aiguillon isolé entre les deux nageoires dorsales.*

1.° Le SAUREL ou MAQUEREAU BATARD, *Caranx trachurus*,

Lacép. (*scomber trachurus*, Linn.) Bloch, 56. Corps très-comprimé ; soixante-huit écussons osseux sur la ligne latérale ; dos bleuâtre, ventre argenté ; nageoires dorsales noirâtres ; caudale en croissant ; une tache noire sur chaque opercule.

Le nom de *trachure*, donné à ce poisson, est formé de deux mots grecs qui signifient *queue épineuse*, parce qu'en effet la fin de sa ligne latérale est armée d'un petit aiguillon, recourbé en arrière, sur chacun des écussons qui la composent. Il paroît s'en servir comme d'une arme pour frapper sa proie.

Le saurel habite la mer Méditerranée, l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique. Les anciens l'ont probablement connu, et Athénée (*lib.* 7) et Oppien (*lib.* 1) semblent en avoir parlé sous le nom de *τραχουρος*. Sur les côtes de la Méditerranée, et vers l'embouchure de la Charente, on l'appelle vulgairement *gascon*, *gasconet*, *chicharou*, etc.

Au printemps il s'approche des rivages, en troupes nombreuses, pour frayer ; on en prend alors de grandes quantités à la ligne et au filet. Sa chair est inférieure pour la saveur à celle du maquereau : dans le nord cependant elle est assez estimée ; mais à Nice, à Rome, et sur tous les bords de la Méditerranée, on l'abandonne au bas peuple. Du temps de Belon, on recherchoit beaucoup à Constantinople le *garum* fait avec ses intestins.

Kœmpfer paroît avoir rencontré ce poisson au Japon, et Marcgrave au Brésil. Dans la mer Baltique, il parvient rarement à un pied de longueur, et dans la Méditerranée, il en atteint assez souvent plus de trois.

2.° Le Caranx Daubenton, *Caranx Daubentonii*, Lacép. Les deux nageoires dorsales très-rapprochées ; la première triangulaire, la seconde fort alongée, falciforme ; mâchoires égales ; ligne latérale tortueuse, rude et dorée ; dos bleu, ventre argenté, taches dorées sur les nageoires.

M. de Lacépède a décrit cette espèce sur un dessin de Plumier, conservé au Muséum de Paris. Ce poisson paroît en conséquence venir des mers d'Amérique.

3.° Le Caranx de Plumier, *Caranx Plumierii*, Lacép. Bloch., 344. Orifices des narines doubles ; partie postérieure des opercules saillante et pointue ; couleur générale d'un bleu argenté, relevé par des taches jaunes ; nageoires thoracines

azurées. Habite la mer des Antilles. Trouvé, comme le précédent, dans les dessins de Plumier.

4.° Le Wallen parei, *Caranx Kleinii*, Lacép. Bloch, 347, 2. Corps très-comprimé; anus rapproché de la tête; mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; couleur générale d'un brun mêlé de violet et d'argenté; nageoires grises; longueur d'environ onze pouces. Ce poisson se trouve à la côte de Coromandel, d'où il a été envoyé à Bloch par M. Klein, médecin de la mission de Tranquebar. *Wallen parei* est le nom que lui donnent les Tamouls. Sa chair est maigre et d'une saveur peu agréable. On le pêche surtout en février et en mars.

5.° Le Cruménophthalme, *Caranx crumenophthalmus*, Lacép. (Bloch, 343. *Scomber balantiophthalmus*, Schneid.) Yeux entourés par une sorte de bourse membraneuse, blanche, percée dans son centre, étendue hors de l'orbite, et continue à la peau; mâchoire inférieure prolongée; de très-petites écailles à la base des nageoires du dos et de l'anus. Il habite la mer d'Afrique, le long de la côte de Guinée, vers Acara. Sa chair est blanche et délicate.

6.° Le Pêche-lait, *Caranx lactarius*. (*Scomber lactarius*, Schneid.) Les deux dents antérieures de la mâchoire supérieure plus longues; mâchoire inférieure prolongée; opercules écailleuses; une tache noire sur l'opercule et à la base de la nageoire pectorale. Il habite la mer des Indes. A Pondichéry, on le nomme *pêche-lait*, à cause de la délicatesse de sa chair.

7.° La Queue jaune, *Caranx chrysurus*, Lacép. (*Scomber chrysurus*, Linn.) Dents à peine visibles; queue et nageoires dorsales et anale d'un jaune doré. Des mers de la Caroline.

§ II. *Un ou plusieurs aiguillons isolés entre les nageoires dorsales.*

8.° Le Carangue ou Guara tereba, *Caranx carangus*. (*Scomber carangus*, Schn.; *caranx carangua*, Lacép.) Corps comprimé; tête obtuse, fortement déclive; dents petites, égales; une tache noire sur les opercules; dos bleu; ventre argenté; nageoires dorées. Habite la mer des Antilles. Plumier dit qu'à la Martinique on l'appelle *carangue*. C'est le vrai *guara terebà* de Marcgrave. Voyez Carangue.

9.° Le Sansun, *Caranx sansun*, Lacép. (*Scomber sansun*,

Forsk.) Un seul aiguillon isolé entre les nageoires du dos ; plusieurs rangs de dents à la mâchoire supérieure ; couleur générale blanche ; nageoire anale et lobe inférieur de la caudale jaunes, tandis que le lobe supérieur et les dorsales, qui sont bordées de noir, ont une teinte brune. De la mer Rouge, près de Loheia. *Abou sansun* est son nom arabe.

Le caranx Duméril de M. Risso, et le caranx très-beau de M. de Lacépède, entrent dans le genre Sériole de M. Cuvier. Voyez ce mot. (H. C.)

CARANXOMORE. (*Ichthyol.*) C'est encore un genre de poissons établi par M. de Lacépède aux dépens des scombres de Linnæus. Comme le précédent, il appartient à la famille des atractosomes, et son nom apprend les rapports de ressemblance qu'il a avec lui, ὅμορος étant un adjectif grec qui indique la similitude.

Les caranxomores ont les caractères suivans :

*Une seule nageoire du dos ; point de fausses nageoires ; lèvres non extensibles ; ligne latérale carénée vers la queue ; deux aiguillons réunis par une membrane au-devant de l'anus.*

Leur nageoire dorsale unique les sépare assez des caranx et des scombres ; ils diffèrent des cæsions, en ce que ceux-ci ont les lèvres extensibles ; les centronotes et les cæsiomores en sont distingués, parce que, chez eux, la nageoire dorsale est garnie d'aiguillons qui manquent dans les caranxomores ; enfin l'absence d'épines à l'occiput ne permet point de les confondre avec les céphalacanthes, qui ont le derrière de la tête garni de quatre de ces armes.

On n'en connoît que peu d'espèces :

1.° Le Caranxomore pélagique, *Caranxomorus pelagicus*, Lacép. (*Scomber pelagicus*, Linn. ; *Scombre monoptère*, Daub.). Tête tranchante en-dessus ; quarante rayons à la nageoire du dos. C'est un poisson des hautes mers ; on le prend dans la Méditerranée. Linnæus l'a décrit et fait figurer dans le Muséum du prince Adolphe-Frédéric (tab. 30, fig. 3). M. Cuvier le rapporte aux coryphènes ; M. Schneider paroît l'avoir décrit sous le nom de *cichla pelagica*. Voyez ces différens mots.

2.° Le Caranxomore de Plumier, *Caranxomorus Plumierianus*, Lacép. Ecailles très-petites ; nageoire dorsale falciforme, ne commençant que vers le milieu de la longueur de l'animal,

et semblable à celle de l'anus; crâne convexe; nuque enfoncée; mâchoires égales; dos bleu, ventre argenté, rougeâtre. Ce poisson, qui paroît parvenir à une grandeur considérable, n'est connu que d'après les dessins de Plumier, conservés au Muséum de Paris. On n'a sur lui aucun détail écrit. M. Cuvier le rapporte au genre Centronote.

3.° Le Pilitschei, *Caranxomorus pilitschei*, Lacépède. (*Scomber minutus*, Bloch, 429, figure 2). Vingt-quatre rayons à la nageoire du dos; corps large; tête volumineuse; premier rayon des nageoires dorsale et anale plus court; les six dents antérieures de la mâchoire inférieure, et les deux premières seulement de la supérieure, plus longues que les autres; mâchoire inférieure avancée; un seul orifice à chaque narine; couleur générale d'un violet argenté; caudale fourchue, jaune. Il passe rarement la longueur de six pouces.

Ce poisson a la chair grasse et d'un goût agréable. On en prend beaucoup dans la mer et aux embouchures des fleuves qui arrosent la côte de Malabar. Pilitschei est le nom qu'on lui donne à Tranquebar, dans la langue du pays.

4.° Le Sacrestin, *Caranxomorus sacrestinus*, Lacépède. Vingt-un rayons à la nageoire dorsale; mâchoire inférieure relevée au-devant de la supérieure; deux orifices à chaque narine; écailles bleuâtres, bordées de brun; nageoire caudale très-fourchue et noirâtre; les thoracines jaunes, entourées de bleuâtre.

La chair de ce poisson, qui a été rapporté par Commerson, est agréable au goût. M. Duméril le regarde comme étant le même que le labre fourche de M. de Lacépède. M. Cuvier est aussi de cet avis. Voyez Cichle. (H. C.)

CARANZA. (*Bot.*) Voyez Charantia. (J.)

CARAPA (*Bot.*), *Carapa*, Aubl. Le caractère de ce genre de la Guiane, donné par Aublet, est incomplet. Le même a été ensuite observé dans l'Inde, et mieux décrit par Kœnig, sous le nom de *xylocarpus*, adopté par Schreber et Willdenow. Avant eux, Rumphius avoit vu le même genre à Amboine, et l'avoit nommé *granatum littoreum*, vol. III, p. 92, t. 61. Willdenow, ne connoissant pas l'identité du *xylocarpus* et du *carapa*, a reproduit séparément ce dernier sous le nom de *persoonia*.

Ce genre, dont nous empruntons la description principalement de Kœnig et de Schreber, a pour caractères un calice coriace à quatre lobes; quatre pétales, également coriaces, attachés sous l'ovaire; un tube intérieur, inséré au même point, formé de la réunion des filets d'étamines en un seul corps, découpé à son sommet en huit lanières échancrées, contre lesquelles sont appliquées intérieurement huit anthères; un ovaire libre, surmonté d'un style court et d'un stigmate tronqué, large, percé dans son milieu et entouré d'un rebord sillonné; un drupe ou brou sec, globuleux, plus ou moins grand, épais et ligneux à l'intérieur, marqué de quatre ou cinq sillons, et s'ouvrant dans sa maturité en autant de portions ou valves, remplies dans une seule loge de plusieurs noyaux monospermes, fongueux à l'extérieur, ligneux plus intérieurement, diversement groupés ensemble, et affectant diverses formes anguleuses en raison de leur position respective. Les graines sont fermes, assez grosses et dénuées de périsperme.

Les espèces qui composent ce genre sont des arbres à feuilles alternes et pennées sans impaire; les fleurs sont en grappes axillaires. Sur chaque grappe souvent une seule fructifie, dans les autres le pistil avorte; ce qui rend ce genre polygame, suivant le système de Linnæus. Comme les étamines sont réunies en un seul corps, il a aussi de l'affinité avec la monadelphie du même auteur. Cependant Schreber et Willdenow, prenant le tube des étamines pour un nectaire, ont regardé ces étamines comme distinctes, et ont rapporté le genre à l'octandrie. Ce même caractère, joint à plusieurs autres, le rapproche de la famille des méliacées, dont il diffère pourtant par son fruit à une seule loge. Mais peut-être en trouveroit-on dans le jeune ovaire plusieurs dont une seule subsisteroit. Il en diffère encore par la structure de son embryon, dont les lobes sont très-solides et presque ligneux, comme dans quelques guttifères avec lesquelles il a ce point d'affinité.

Il paroît que l'on doit distinguer au moins deux espèces de ce genre. La plus anciennement connue est celle de l'Inde, décrite par Rumphius, et à laquelle Willdenow rapporte le *xylocarpus*. Elle porte dans l'Inde différens noms: à Ceylan, on l'appelle *eadul-gaha* et *eandalanga;* à Amboine, *delima-laut* et

*martahul;* chez les Malais, *boa-taator* et *caju-baca;* chez les Macassars, *tambu*. Les folioles de cet arbre sont ovales, lisses, opposées sur le pétiole, et disposées seulement sur deux ou trois rangs, suivant la figure de Rumphius. Les fruits sont gros comme la tête d'un enfant nouveau-né. On pourroit nommer cette espèce *carapa indica;* c'est le *xylocarpus granatum*, Kœn., Schreb., Willd.

La seconde espèce est celle de la Guiane, *carapa guianensis*, Aubl. Suppl. 32, t. 387; Lam. III, t. 301; *persoonia guareoïdes*, Willd.: différente de la précédente par ses folioles beaucoup plus nombreuses, alternes sur le pétiole, et de forme lancéolée; ses fruits sont plus petits. Les Galibis nomment cet arbre *carapa*, et les Garipons *y-andiroba;* ce dernier nom est dérivé de la langue du Brésil, d'où cette nation est originaire. L'arbre se trouve dans toutes les forêts de la Guiane. On tire des amandes de son fruit une huile épaisse. Pour l'obtenir on les fait bouillir dans l'eau; et après les avoir laissé sécher à l'air et les avoir dépouillées de leur peau, on les écrase, et on en forme une pâte qui, placée au soleil sur une dale inclinée et creusée en gouttière, laisse suinter l'huile dont elle est imprégnée. Cette huile, dite de *carapa*, se ramasse dans la gouttière et coule dans une calebasse placée à son extrémité. Quand on veut l'obtenir en plus grande quantité, on met la pâte dans une presse: mais celle-ci est de moindre qualité et ne se fige pas; elle est fort amère et bonne à brûler. Les Galibis la mêlent avec le rocou, dont ils enduisent toutes les parties de leur corps, soit pour ornement, soit pour se préserver de la piqûre des insectes et de l'impression de l'humidité. On en frotte encore légèrement les meubles que l'on veut garantir des mites et autres insectes, qui ne peuvent supporter son amertume. Elle est aussi bonne, mêlée avec le brai sec et le goudron, pour garantir des vers les canots et navires. Il ne faut pas confondre l'huile de *carapa* avec celle de *carapat* ou *karapat*, qui est la même que celle de ricin, ni avec l'huile de *caraba*, qui est tirée, selon Stedman, de la graine d'acajou. (J.)

CARAPACE, *Testa*. (*Erpétol.*) C'est ainsi que les naturalistes ont nommé l'espèce de voûte résistante, et le plus souvent osseuse, qui protége le corps des reptiles de la classe des

chéloniens, et sous laquelle ils retirent leur tête, leurs membres et leur queue.

La carapace est formée par les huit vertèbres du dos, dépourvues de facettes et d'apophyses articulaires, par celles des lombes, par le sacrum, et par les huit côtes qui, de chaque côté, prennent naissance sur les points de jonction des vertèbres, se dilatent fortement, et se terminent à un rebord commun, qui entoure la carapace entière. Tous ces os, au reste, sont intimement unis les uns avec les autres par synarthrose, et ne forment ainsi qu'une seule pièce immobile.

Au niveau de leur dilatation, les côtes sont jointes par de véritables sutures, dont la direction est transversale. On remarque en-dessus, le long de la partie moyenne, une rangée de petites plaques osseuses, presque carrées, unies également par synarthrose, et en même nombre que les vertèbres dont elles font partie.

Le rebord osseux général est formé d'un grand nombre de pièces soudées aussi entre elles. Il représente une sorte de limbe à trois faces: une supérieure, qui appartient à la carapace; une inférieure qui se joint latéralement au plastron à l'aide d'une espèce de ligament très-coriace, et une interne, qui est creusée d'une rainure dans laquelle sont reçues les extrémités des côtes.

A sa partie antérieure, ce rebord est constitué par une pièce quadrilatère, convexe en-dessus, concave en-dessous, garnie d'une épine pour des insertions de muscles, et découpée en croissant dans son bord libre.

Il y a aussi quelques petites pièces particulières au-dessus de la queue.

Dans les Tortues a boite (voyez ce mot), la pièce postérieure seulement du plastron s'articule sur les côtés avec la carapace. Cette articulation a lieu à l'aide de deux facettes inclinées en-dedans, et formant une espèce de crochet, au moyen du support sur lequel elles sont pratiquées.

Dans la plupart des chéloniens, la carapace est recouverte de lames écailleuses (voyez Ecaille de tortue), au nombre de treize sur le dos le plus ordinairement (la caouane, l'émyde cendrée, la tortue à bandes et la cafre, et, parfois seulement, la chélonée Midas, en offrant quinze), et de vingt-trois à vingt-

cinq sur les côtés. Parmi les plaques dorsales, il y en a cinq vertébrales, placées sur la ligne moyenne, et huit latérales, disposées sur deux rangs.

La carapace est nue dans l'émyde chagrinée, c'est-à-dire que les pièces osseuses qui la forment ne sont point revêtues d'écaille.

Elle est tapissée d'une sorte de cuir dans le luth (*chelonia coriacea*), dans la chélide matamata, dans le trionyx féroce.

En général, plus la carapace est solide, plus les animaux qui la portent sont destinés à vivre sur terre, et plus aussi l'enveloppe qui la recouvre offre de dureté.

M. Schweigger (*Königsberger Archiv fur Naturwissen.*, etc., *Jahrgang* 1812, *pag.* 273) a fait la remarque ingénieuse, que dans les divers genres de la famille des chéloniens parvenus à l'âge adulte on retrouvoit, dans la carapace, les mêmes différences qui caractérisent les diverses périodes de l'ossification chez les tortues de terre. Dans les trionyx, en effet, les côtes, seulement unies auprès des vertèbres, sont libres vers leur autre extrémité, comme dans les jeunes tortues. Dans les chélonées, ces mêmes os ne sont aussi que cartilagineux vers la circonférence, dans les lames élargies qu'ils s'envoient réciproquement. Dans les chélydres, les chélys et quelques émydes, on observe une disposition analogue; car les plaques osseuses intercostales conservent toujours une grande ténuité, même dans un âge avancé. Dans les autres espèces d'émydes, l'ossification se termine de bonne heure, et est complète, ce qui est encore beaucoup plus remarquable dans les tortues proprement dites, où les côtes se réunissent d'une manière si solide qu'elles ne constituent plus qu'une seule masse sans aucune suture apparente.

Dans tous les chéloniens, le bord de la carapace se développe par des points d'ossification distincts, ordinairement au nombre de vingt-quatre. La pièce moyenne antérieure est constamment plus large que les autres, surtout dans les espèces aquatiques. Dans les trionyx on observe déjà quelques traces de cette pièce et de celles qui couvrent la queue; mais les côtés restent cartilagineux. Dans les chélonées, le bord de la carapace est uni au plastron par symphyse synévrotique, laquelle symphyse disparoît même absolument dans les tortues pro-

prement dites, à test très-dur, comme la *testudo indica*, Vosm., et la *testudo gigantea*, Schweigger, où le bord et le plastron ne forment plus qu'une seule pièce.

La carapace des chéloniens offre une résistance extrême à tous les efforts extérieurs, supporte les poids les plus grands sans se rompre, et ne se fracture que fort difficilement. Sa forme bombée, d'une part, lui assure les avantages des voûtes dont la construction hardie nous étonne dans l'ensemble de nos vastes édifices : d'une autre part, les sutures dentées qui en unissent les diverses pièces, lui donnent un mécanisme analogue à celui des os du crâne chez l'homme. Un coup porté violemment sur les pièces moyennes du dos, tend à les enfoncer; mais elles sont soutenues par les pièces latérales, qui, par une espèce de bascule, tendent d'une part à se relever, de l'autre à abaisser en dedans les plaques marginales. Il résulte de là que l'effort du coup est transmis au plastron, qui lui-même le transmet au sol sur lequel repose l'animal, mais ce n'est qu'après avoir éprouvé une suite de décompositions plus ou moins manifestes, et opérées en traversant les sutures pour se porter d'un os à l'autre.

Remarquons en outre que la carapace, en cas de danger, protége la tête, la queue et les membres aussi efficacement que le reste du corps, puisque le plus grand nombre des tortues ont la faculté de faire rentrer ces diverses parties sous la voûte qu'elle forme. Voyez Chéloniens, Plastron, Ecaille de Tortue. (H. C.)

CARAPAT. (*Bot.*) On nomme ainsi, dans la Guiane, le ricin ou palma-christi, *ricinus communis*, dont le nom dérive de celui de *carapatos* que lui donnent les Portugais du Brésil. L'infusion des graines pilées est employée par les nègres de la colonie pour guérir leurs fièvres. On tire aussi de ces graines une huile purgative, qui, appliquée sur la tête, détruit la vermine. (J.)

CARAPATINE. (*Foss.*) On a donné ce nom à une espèce de *glossopètre*, ou dent de poisson hémisphérique. Voyez Glossopètre. (D. F.)

CARAPE, *Carapus*. (*Ichthyol.*) Genre de poissons, de la famille des péroptères, de l'ordre des apodes, que M. Cuvier a séparés récemment des gymnotes de M. de Lacépède, dont

ils ont tous les caractères, si ce n'est que leur corps est couvert d'écailles. Leur queue s'amincit beaucoup en arrière. Voyez GYMNOTE.

Le nom de ce genre dérive du mot *carapo*, employé au Brésil, suivant Marcgrave, pour désigner une de ses espèces.

Tous les carapes vivent dans les rivières de l'Amérique méridionale. On n'en connoît point encore d'électriques. On peut les ranger en deux sections.

§ I^er. *Bouche ouverte à l'ordinaire.*

1.° Le CARAPE, *Carapus carapo.* (*Gymnotus carapo*, Linn.; Bloch, *tab.* 157, *fig.* 1.) Corps strié transversalement, tête déprimée; écailles petites, comme nichées dans la peau; mâchoire inférieure plus longue; lèvre supérieure échancrée à droite et à gauche devant la commissure; queue courte, sans nageoire. Couleur générale brune; dos noirâtre, tacheté de brun.

Ce poisson, long de deux et quelquefois de trois pieds, a la bouche armée de dents, mais assez étroite, en sorte qu'il ne doit se nourrir que de proies d'un petit volume. On le pêche dans les rivières du Brésil.

2.° Le CARAPE A LONGUE QUEUE, *Carapus macrurus.* (*Gymnotus macrurus*, Bloch, *tab.* 157, *fig.* 2.) Corps tacheté; tête comprimée, amincie; mâchoire supérieure plus longue; queue sans nageoire, très-longue. Du Brésil. Chair d'une saveur agréable.

3.° Le CARAPE BLANC, *Carapus albus.* (*Gymnotus albus*, Linn.; Seba, *Thes.* III, *tab.* 32, *f.* 3.) Corps d'un blanc bleuâtre; mâchoire inférieure plus longue; lèvre supérieure trilobée; nageoire de l'anus s'étendant presque jusqu'au bout de la queue; une tache noire ronde sur l'opercule. Longueur de sept à huit pouces. Des eaux douces de Surinam.

§ II. *Bouche ouverte, au bout d'un bec alongé.*

4.° Le CARAPE A BEC, *Carapus longirostratus.* (*Gymnotus rostratus*, Linnæus; *Gymnotus longirostratus*, Lacépède.) Tête et corps couverts d'écailles bien apparentes, quoique petites; bec alongé, terminé par une petite bouche; mâchoires égales; yeux d'un fort petit volume; teinte générale brune, avec des taches plus foncées; nageoires jaunes, mêlées de brun; queue isolée de la nageoire de l'anus, et terminée

par un long filet. Des eaux douces de l'Amérique méridionale. (H. C.)

CARAPÉ. (*Ornith.*) Ce mot qui, dans la langue des Guaranis, signifie *nain*, est le nom spécifique d'une espèce d'*ynambu*, décrite par M. d'Azara, sous le n°. 328 (Voyage dans l'Amérique septentrionale) ; M. Temminck en a fait son *tinamus nanus*. (Ch. D.)

CARAPO. (*Ichthyol.*) C'est le nom que l'on donne, au Brésil, à une espèce de poisson du genre Carape. Quelques auteurs croient que c'est le *macrurus;* d'autres, comme M. Schneider, le laissent à la première espèce, qu'on a quelquefois aussi appelée *gymnotus brachiurus*, à cause de la brièveté de sa queue. Voyez CARAPE. (H. C.)

CARAPOPEBA. (*Erpétol.*) Marcgrave (*lib.* 6, *c.* 12) donne ce nom à un lézard du Brésil, long de quatre à cinq pouces, ayant cinq doigts aux pieds de devant et quatre à ceux de derrière, et couvert d'une peau brune avec des taches blanches sur la queue. Il le dit venimeux. Nous ne savons à quel genre le rapporter. (H. C.)

CARAPOUCHA. (*Bot.*) Voyez CARAPULLO. (J.)

CARAPU (*Bot.*), nom brame du *kari-vilandi* des Malabares, espèce de salsepareille épineuse, que Burmann fils rapporte à son *smilax indica*. (J.)

CARA-PULLI (*Bot.*), nom brame du *cattu-carambu* des Malabares, qui est une espèce de jussie, *jussiœa villosa*, de Lamarck. (J.)

CARAPULLO (*Bot.*), nom péruvien d'une plante graminée, mentionnée par Frézier dans son Voyage du Pérou. Il dit que la décoction de son épi fait tomber en délire, pendant quelques jours, ceux qui en boivent. Les Péruviens ont sur ses effets un singulier préjugé : après avoir administré cette boisson à leurs enfans, ils mettent auprès d'eux les instrumens de divers métiers, et celui auquel ils s'attachent le plus dans leur délire est l'indication sûre du métier auquel ils sont propres. Feuillée, qui parle de la même plante, dit qu'elle se nomme *carapoucha* et non *carapullo*, et qu'elle a beaucoup d'affinité avec une autre décrite par lui, et qui est maintenant le *bromus catharticus* des botanistes. (J.)

CARAQUE (*Bot.*), nom donné à une variété de cacao d'une

qualité supérieure, récoltée sur la côte de Caraque. Voyez Cacaoyer. (J.)

CARARA. (*Bot.*) Il paroît que la plante ainsi nommée dans la Toscane, suivant Césalpin, est l'ambrosie sauvage, *cochlearia coronopus*, formant maintenant, sous le nom de *coronopus*, un genre distinct dans la famille des crucifères. Ce genre a été nommé *carara* par M. Medicus. (J.)

CARARA (*Ornith.*), nom de l'anhinga, *plotus anhinga*, Linn., chez les naturels de la Guiane. (Ch. D.)

CARA-RAYADA (*Mamm.*), nom par lequel les religieux missionnaires de l'Orénoque désignent le douroucouli, *simia trivirgata* de M. de Humboldt. Ces deux noms, qui ont la même signification, ont été donnés à ce singe à cause de trois raies noirâtres qu'il a sur le front. Voyez Sapajou. (F. C.)

CARARU (*Bot.*), nom brasilien d'une espèce d'amaranthe, *amaranthus viridis*, qui est dans le pays une plante potagère, et que l'on mange en guise d'épinards. (J.)

CARASCA. (*Bot.*) Clusius dit qu'en Espagne l'individu de chêne-kermès qui porte des glands, est nommé *carasca*, et que celui qui est chargé du kermès ou insecte dont on tire une teinture, prend le nom de *coscoja*, qu'il croit dérivé de celui de *quisquilium* que lui donne Pline. (J.)

CARA-SCHULLI. (*Bot.*) Espèce de barrelière du Malabar, *barleria buxifolia*. (J.)

CARASSIN (*Ichthyol.*), nom vulgaire d'une espèce de cyprin, du sous-genre des carpes, (*cyprinus carassius*, Linn.) Voyez Carpe. (H. C.)

CARASSIN DE MER. (*Ichthyol.*) Suivant M. Bosc, on donne ce nom au spare garndse de M. de Lacépède, qui est le *labrus rupestris* de Linnæus, et le *lutjanus rupestris* de Bloch. M. Cuvier le range parmi les crénilabres. Voyez ce mot. (H. C.)

CARATHA, Caratas. (*Bot.*) Voyez Karatas. (J.)

CARATHILLUT (*Bot.*), nom caraïbe, suivant Surian, de l'espèce de moureiller connue des botanistes sous celui de *malpighia coccifera*. (J.)

CARATI (*Bot.*), nom brame du pavel des Malabares, espèce de momordique, *momordica charantia*. (J.)

CARAU. (*Ornith.*) M. d'Azara décrit sous ce nom une espèce de courlis, qu'il rapproche du courliri de Buffon. (Ch. D.)

CARAUNA. (*Ichthyol.*) Marcgrave (*lib.* 4, *c.* 3) dit que le carauna est un poisson du Brésil, dont la chair, quoique molle, a une saveur agréable, et qu'on pêche entre les rochers. La description qu'il en donne est fort incomplète. (H. C.)

CARAVALA. (*Bot.*) Plante parasite de la Jamaïque, mentionnée par Sloane, et qui paroît devoir être une espèce de tillandsie. (J.)

CARAVATA-MIRI. (*Bot.*) Aublet dit que son *serapias caravata*, p. 816, t. 320, est ainsi nommé par les Garipons de la Guiane. (J.)

CARAVATTI (*Bot.*), nom brame du *teregam* des Malabares, espèce de figuier, *ficus ampelos*, Burm. Ind, (J.)

CARAVEA, Alkaravea (*Bot.*), noms espagnols du carvi, *carum carvi*. (J.)

CARAXERON. (*Bot.*) Vaillant, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, avoit donné ce nom à l'amaranthine, *gomphrena*. (J.)

CARAYA (*Mamm.*), nom que l'on donne au Paraguay, suivant M. d'Azara, à une espèce d'alouate, l'ouarine de Buffon, *simia beelzebut*, Linn. (F. C.)

CARBASUS. (*Bot.*) Ce nom, répété dans divers ouvrages anciens, exprimoit, selon l'opinion des commentateurs, une espèce de lin très-fine, qui servoit à faire des vêtemens pour les riches, et que l'on employoit aussi pour fabriquer des voiles de navire. Il faut croire que ce dernier emploi n'exigeoit pas une espèce de première qualité. (J.)

CARBENI. (*Bot.*) Ce nom barbare a été imaginé par Adanson, pour désigner un genre de plantes de la famille des synanthérées, que nous ferons connoître sous le nom de *cnicus*, adopté par Vaillant, Tournefort, Gærtner, M. Decandolle. (H. Cass.)

CARBO. (*Ichthyol.*) A Venise, c'est un des noms du corbeau de mer. Voyez Sciène. (H. C.)

CARBO. (*Ornith.*) Ce mot, employé par Linnæus comme épithète, pour désigner le cormoran, *pelecanus carbo*, l'est génériquement par Meyer et par Temminck, qui nomment le même oiseau *carbo cormoranus*. (Ch. D.)

CARBONAJO, Charbonnier. (*Bot.*) Les Italiens nomment ainsi, et *corvo*, un champignon du genre des *boletus*, et de la

famille des *ceps polypores*. Il est très-bon à manger, petit, d'un gris obscur ou d'un noir brun, comme s'il eût été noirci avec du charbon, et finement poreux en-dessous. Le pédicule, ou stipe, a la même couleur que le dessus de ce champignon, qui est figuré dans Micheli, tab. 70, f. 2. C'est le *porcelet brun* de Paulet, tab. 164, f. 3, 4. Les Italiens donnent encore ces noms à un *agaricus* presque noir, excepté les feuillets et le pédicule qui sont blancs. Il est mentionné dans Micheli, pag. 192, n°. 2. En général, Micheli a étendu ce nom de *carbonajo* à divers champignons qui ont la couleur du charbon. (Lem.)

CARBONAJO (*Ichthyol.*), nom italien du merlan noir ou colin. Voyez Merlan et Gade. (H. C.)

CARBONATES. (*Chim.*) Combinaisons des bases salifiables avec l'acide carbonique.

On distingue les carbonates en carbonates et en sous-carbonates. Les premiers sont ceux dont l'acide contient quatre fois autant d'oxigène que la base, et les seconds ceux dont l'acide ne contient que le double d'oxigène de la base.

D'après cela, et l'analyse qui porte à 72,624 l'oxigène contenu dans 100 d'acide carbonique, il résulte que 100 de cet acide neutralisent dans les carbonates d'oxides une quantité de base qui renferme 18,156 d'oxigène, et dans les sous-carbonates une quantité de base qui en renferme 36,312.

Les carbonates et les sous-carbonates ont pour caractère générique de dégager avec effervescence, quand ils ont été réduits en poudre et mêlés avec les acides nitrique, hydrochlorique et même acétique, un gaz qui est incolore, et dont l'odeur n'est pas sensible, lorsque la masse du carbonate décomposé n'est pas considérable.

Les sous-carbonates, étant plus nombreux que les carbonates, fixeront d'abord notre attention.

### Sous-Carbonates.

*Action de la chaleur.* Un seul est volatil : c'est le sous-carbonate d'ammoniaque. Les sous-carbonates de baryte, de potasse, de soude, et vraisemblablement celui de strontiane (1), ne sont

(1) Hope a dit, à la vérité, que le sous-carbonate de strontiane étoit en partie décomposé, lorsqu'on le chauffoit dans un tube de porcelaine;

pas décomposés, lorsqu'ils sont exposés à une température rouge blanche. Le sous-carbonate de chaux l'est complètement à cette température; ceux de magnésie, de manganèse, de fer et de zinc, le sont à la chaleur rouge-cerise; et, enfin, les autres sous-carbonates demandent une température moins élevée que cette dernière.

Dans toutes ces décompositions on obtient du gaz acide carbonique, et la base à l'état de pureté, et telle qu'elle existoit dans le sel, si cette base n'est pas réductible par elle-même à la température où l'acide carbonique s'en sépare, et si, cette base étant susceptible d'absorber l'oxigène de l'air, on a opéré dans un vaisseau qui n'en contenoit pas. On parvient à remplir cette condition en mettant le sous-carbonate dans un tube de verre recourbé que l'on remplit entièrement de mercure, et dont on engage l'ouverture sous une cloche pleine de ce métal. En décomposant les sous-carbonates artificiels de manganèse et de fer dans un appareil de ce genre, je me suis convaincu que le premier donnoit un oxide vert (1); et que tous les deux se décomposoient complétement, en ne dégageant que de l'acide carbonique. Il n'est donc pas exact de dire que les carbonates laissent des bases plus oxidées que celles des sels, et qu'ils produisent par cette raison du gaz oxide de carbone.

*Action des combustibles simples.* Nous ne nous occuperons ici que de celle qui a lieu sur les sous-carbonates qui ne sont pas décomposés par une chaleur rouge-cerise, c'est-à-dire, de ceux de baryte, de potasse, de soude, de strontiane et de chaux, parce qu'en général à la température où un combustible com-

---

mais il est probable que la matière du tube aura eu de l'influence sur le résultat.

(1) Cet oxide est la base de tous les sels de manganèse au minimum. Je ferai observer que le carbonate de fer natif donne à la distillation un mélange de gaz acide carbonique, d'oxide de carbone et d'hydrogène, que je ne crois pas carboné. N'arrive-t-il pas dans cette distillation, qu'il y a décomposition d'une certaine quantité d'eau contenue dans le sous-carbonate? que cette décomposition est opérée par le protoxide de fer, et qu'une partie de l'hydrogène de l'eau décomposée, se dégageant avec de l'acide carbonique, réduit une portion de ce dernier en oxide de carbone?

mence à agir sur les autres sous-carbonates, l'acide carbonique est dégagé : dès-lors ce n'est plus un sel qui est en expérience, mais un oxide.

Suivant MM. Gay-Lussac et Thénard, le bore chauffé avec les premiers sous-carbonates s'empare de l'oxigène de l'acide carbonique; il en résulte du carbone, et de l'acide borique qui s'unit avec les bases.

Le phosphore qu'on vaporise sur ces sous-carbonates chauffés au rouge, produit le même résultat; du carbone est mis à nu, et du phosphate est produit.

La vapeur de soufre dégage l'acide carbonique des sous-carbonates de baryte, de potasse, de soude et de strontiane, et s'unit à ces bases; mais il n'est pas aussi certain qu'elle ait la même action sur le sous-carbonate de chaux, parce que l'affinité de cette base pour le soufre est peu considérable.

Le charbon décompose ces cinq sous-carbonates, en produisant beaucoup de gaz oxide de carbone, parce qu'il s'unit à l'acide carbonique des sels.

Les limailles de fer et de zinc ont une action analogue : elles s'oxident en réduisant l'acide carbonique en oxide de carbone qui se dégage. Les bases des sous-carbonates chauffés paroissent être en combinaison avec les métaux qui se sont oxidés.

*Action de l'eau.* A la température ordinaire, ce liquide ne dissout guère d'une manière notable que les sous-carbonates de potasse, de soude, et d'ammoniaque. A une température rouge, la vapeur d'eau décompose les sous-carbonates de potasse, de soude, de baryte, et vraisemblablement celui de strontiane, comme pourroit le faire le soufre, ou plutôt un acide; elle expulse l'acide carbonique pour en prendre la place : à une température plus basse, l'hydrate est au contraire décomposé par l'acide carbonique.

*Action des acides.* Tous les acides minéraux, à l'exception peut-être de quelques hydracides, presque tous les acides végétaux, même le margarique, l'oléique, décomposent les sous-carbonates à une température de 100 d.; à une température de 10 d., l'acide carbonique décompose, au contraire, les margarates et les oléates de potasse et de soude dissous dans l'eau.

Nous avons dit que tous les sous-carbonates, à l'exception

de trois, étoient insolubles, ou presque insolubles, dans l'eau ; mais il n'en est pas un seul de ces derniers, qui, quand il est très-divisé, ne soit susceptible de se dissoudre dans une eau contenant de l'acide carbonique libre. Cette dissolution des sous-carbonates dans un excès de leur acide explique les dépôts de sous-carbonate de chaux qui sont si fréquens dans le voisinage de certaines eaux.

*Préparation.* Nous parlerons de la préparation des sous-carbonates solubles à l'article de chacun d'eux : nous dirons seulement ici que l'on prépare tous les sous-carbonates insolubles, en mêlant une solution de sous-carbonate de potasse ou de soude avec la dissolution du sel dont on veut unir la base à l'acide carbonique. Le précipité qu'on obtient est un sous-carbonate qu'il suffit de laver pour l'avoir à l'état de pureté. Il faut, en général, faire ce lavage avec de l'eau froide, parce que la chaleur de l'eau bouillante pourroit séparer une portion d'acide carbonique.

Sous-carbonate d'alumine. Jusqu'ici on n'a point obtenu à l'état sec la combinaison de l'acide carbonique avec l'alumine. Si le précipité qui se produit lorsqu'on verse du sous-carbonate d'ammoniaque dans un sel d'alumine, fait effervescence avec les acides, cela tient au sous-carbonate d'ammoniaque qu'il retient ; or, en le triturant avec la potasse, on en dégage de l'alcali volatil ; et en l'exposant à l'air libre pendant quelque temps, après l'avoir réduit en poudre fine, il perd son ammoniaque, et la propriété de faire effervescence avec les acides, ainsi que M. Th. de Saussure l'a observé.

L'alumine peut être dissoute dans l'eau par l'intermédiaire de l'acide carbonique. Il suffit, pour s'en convaincre, de faire passer un courant de ce gaz dans une eau qui tient de l'alumine gélatineuse en suspension. Cette eau, filtrée, laisse déposer, par l'ébullition, ou par son exposition à l'air, un peu d'alumine gélatineuse, qui est absolument exempte d'acide carbonique.

Sous-carbonate d'ammoniaque. Ce sel résulte de l'union de 2 volumes de gaz ammoniaque et de 1 volume de gaz acide carbonique. Ces gaz ne sont pas plus tôt en contact à la température ordinaire, qu'ils se solidifient en totalité. Cette proportion en volume donne en poids,

Acide..........127,33
Ammoniaque..100

Ce sel est blanc; il a une odeur d'ammoniaque assez forte, et est si volatil, qu'il suffit de l'exposer à l'air libre pour les réduire en vapeur; il est très-soluble dans l'eau froide. Cette solution perd la plus grande partie de son sel, quand elle est exposée à une température voisine de 100 degrés : c'est pour cela qu'il ne faut jamais faire dissoudre le sous-carbonate d'ammoniaque dans l'eau chaude.

La soude, la potasse, la baryte, la strontiane et la chaux, enlèvent l'acide carbonique à l'ammoniaque.

On prépare ce sel pour les usages chimiques et pour la médecine, qui l'emploie comme stimulant, par le procédé que nous allons exposer. On fait un mélange exact de 1 partie d'hydrochlorate d'ammoniaque et 1 $\frac{1}{2}$ de sous-carbonate de chaux; on remplit aux trois quarts, avec ce mélange, une cornue de grès lutée à l'extérieur; on place celle-ci dans un fourneau à réverbère; on adapte au col de la cornue un ballon de verre, ou une cruche en grès, qui fait l'office de récipient. On chauffe doucement : il se dégage du sous-carbonate d'ammoniaque et de l'eau, qui se condensent sur les parois intérieures du ballon ou de la cruche de grès. Pour favoriser la condensation, on enveloppe le récipient d'un linge mouillé. Quand l'opération est terminée, et qu'on juge la couche du carbonate d'ammoniaque assez épaisse, on la retire du récipient, et on la met dans des bocaux de verre, que l'on ferme avec des bouchons de liége que l'on recouvre ensuite de mastic. Dans cette opération, l'acide hydrochlorique et la chaux réagissent l'un sur l'autre, de manière à produire du chlorure de calcium, qui reste dans la cornue, et de l'eau qui se dégage avec le sous-carbonate d'ammoniaque.

Le sous-carbonate d'ammoniaque se produit toutes les fois qu'on distille une matière organique azotée, et toutes les fois qu'une matière de cette nature se décompose spontanément dans l'eau.

Sous-carbonate d'antimoine. M. Proust prétend que les oxides d'antimoine ne peuvent s'unir à l'acide carbonique.

Sous-carbonate d'argent. Il est d'un blanc jaune; mais, par son exposition à la lumière, il noircit, en perdant son oxigène et son acide carbonique.

Sous-carbonate d'arsenic. On n'a pu encore combiner l'acide carbonique avec l'arsenic oxidé.

Sous-carbonate de baryte. Il est sans couleur, inodore, insipide. La nature nous l'offre sous la forme de cristaux. Il empoisonne les animaux qui le prennent à l'intérieur : de là l'usage que l'on peut faire de ce sel, dans les lieux où il se trouve, pour détruire les animaux rongeurs. Il est insoluble dans l'eau. On doit remarquer qu'un cristal de sous-carbonate de baryte ne produit pas d'effervescence, ou n'en produit qu'une très-lente, lorsqu'on le jette dans l'acide nitrique ou hydrochlorique concentré. Cet effet paroît être dû à la cohésion du cristal, à la grande action de ces acides sur l'eau qui leur est combinée, action qui est telle que cette eau ne peut dissoudre que très-peu de nitrate ou d'hydrochlorate de baryte. D'où il suit que le carbonate de baryte et l'acide sont dans le cas d'un corps insoluble qui est en contact avec un corps liquide, dont l'union avec le premier donne naissance à un composé insoluble : or on sait que, dans cette circonstance, l'action des corps est en général assez lente. Si l'on étend les acides d'eau, la décomposition se fait avec rapidité. Le sous-carbonate de baryte natif, et celui qui est produit, soit par la décomposition d'un sel soluble de baryte opérée par un sous-carbonate alcalin soluble, soit par du gaz acide carbonique, que l'on fait arriver dans l'eau de baryte, est formé

| | |
|---|---|
| D'acide...... | 22 |
| De baryte.... | 78 |

Sous-carbonate de bismuth. Ce sel est blanc ; il laisse de l'oxide jaune par la calcination.

Sous-carbonate de cérium. Le protoxide de cérium hydraté, récemment précipité, a une affinité telle pour l'acide carbonique, qu'il l'enlève à l'eau, et qu'il absorbe celui qui se trouve dans l'atmosphère. Ce sous-carbonate est grenu et d'un blanc brillant. Il ne se dissout pas dans un excès de son acide.

Il est formé, suivant Klaproth,

| | |
|---|---|
| Acide......... | 23 |
| Oxide......... | 65 |
| Eau.......... | 12 |

Le peroxide de cérium s'unit à l'acide carbonique, suivant M. Hisinger.

Sous-carbonate de chaux. Il est blanc, insipide, inodore. Quand il se précipite d'un mélange d'eau de chaux et d'eau acidulée par l'acide carbonique, il est floconneux; mais ces flocons ne tardent point à se cristalliser en petits grains. Il est très-légèrement soluble dans l'eau. La nature nous le présente sous une multitude de formes régulières et indéterminables. Il est formé de

Acide.........43,6
Chaux........56,4

Sous-carbonate de chrome. Il paroît que ce sel n'existe pas.

Sous-carbonate de cobalt. Quand on verse du sous-carbonate de potasse dans du sulfate de cobalt, on obtient un précipité rose, qui, étant rassemblé sur un filtre, devient d'un violet foncé, acquiert beaucoup de cohésion, et présente une cassure résineuse. Ce sous-carbonate, distillé sans le contact de l'air, donne un résidu d'oxide gris, du gaz acide carbonique et de l'eau. S'il a le contact de l'oxigène, quand il est chaud, il s'embrase et devient oxide noir. Le sous-carbonate de cobalt, insoluble dans l'eau pure, se dissout dans le sous-carbonate d'ammoniaque, et même, suivant M. Proust, dans le sous-carbonate de potasse. Ces dissolutions sont violettes; elles se troublent par l'ébullition, et même par l'addition de l'eau. Lorsqu'on met de l'ammoniaque avec du sous-carbonate de cobalt, celui-ci se divise en deux portions: l'une cède son acide à l'ammoniaque, et l'autre se dissout sans décomposition dans le sous-carbonate alcalin. Quant à l'oxide qui a perdu son acide, il reste à l'état d'hydrate solide.

M. Proust a trouvé ce sel formé de

Acide carbonique et eau, de....40 à 38
Protoxide de cobalt, de....60 à 62

Les autres oxides de cobalt ne se combinent pas à l'acide carbonique.

Sous-carbonate de colombium. Cette combinaison n'existe pas.

Sous-carbonate de cuivre. Celui qu'on prépare en versant un sous-carbonate alcalin soluble dans un sel de cuivre, est en poudre grenue, d'un vert pomme: il a une saveur de cuivre.

L'acide s'en sépare avec tant de facilité, qu'il suffit de jeter de l'eau bouillante sur le sous-carbonate qu'on vient de précipiter, pour que celui-ci noircisse, perde son acide carbonique, et se réduise à du peroxide pur.

Il existe dans la nature des carbonates de cuivre bleu et vert. M. Vauquelin, qui a fait l'analyse de ceux que l'on a trouvés à Chessy, près de Lyon, en a retiré

| | bleu | vert |
|---|---|---|
| Eau.............. | 6,5 | 8,75 |
| Acide carbonique | 25,0 | 21,25 |
| Cuivre............ | 56,0 | 56,00 |
| Oxigène......... | 12.5 | 14,00 |
| | 100,0 | 100,00 |

Ces deux carbonates ne forment, suivant M. Haüy, qu'une seule espèce.

Sous-carbonate d'étain. Suivant M. Proust, aucun des oxides d'étain ne peut s'unir à l'acide carbonique.

Sous-carbonate de protoxide de fer. Lorsqu'on fait passer un courant de gaz acide carbonique dans une eau qui contient de l'hydrate blanc de protoxide de fer, il se produit du sous-carbonate de fer, qui se dissout dans de l'acide carbonique. Cette solution a la saveur des sels de fer. Lorsqu'elle est exposée à l'air, elle perd non-seulement l'acide libre, mais encore celui qui étoit combiné à l'oxide; et celui-ci absorbe en même temps l'oxigène atmosphérique, et se précipite à l'état de flocons d'un jaune rougeâtre, qui sont de l'hydrate de peroxide de fer. Si l'on mêle la solution à une quantité de potasse ou d'ammoniaque nécessaire pour neutraliser l'acide libre, il se produit un précipité blanchâtre de sous-carbonate de fer. Si l'on verse une plus grande quantité d'alcali, c'est de l'hydrate qui se dépose. La dissolution de fer dans l'acide carbonique, comme les sels de fer au minimum, ne noircit avec la noix de galle qu'autant qu'elle a le contact de l'air.

Les eaux ferrugineuses, gazeuses, qu'on rencontre dans la nature, se comportent à l'air comme celles que l'on prépare dans nos laboratoires; car ce sont de véritables dissolutions de sous-carbonate de fer dans l'acide carbonique.

Le sous-carbonate de fer que l'on précipite, en versant du

sous-carbonate de potasse dans du sulfate de protoxide de fer, est également décomposé par le gaz oxigène ; mais il n'en est pas de même de celui qu'on rencontre dans la nature à l'état solide. Ce carbonate, qui est accompagné tantôt de sous-carbonate de magnésie, tantôt de sous-carbonate de chaux, ou de manganèse, a une force de cohésion telle qu'il ne se suroxide guère à l'air, à moins qu'il ne soit placé dans des circonstances qui favorisent le dégagement de son acide carbonique.

Un carbonate de fer de Baygorry, analysé par M. Drappier, a donné :

| | |
|---|---|
| Acide carbonique.............. | 34 |
| Peroxide de fer (1)............ | 61 |
| Magnésie ...................... | 5 |
| | 100 |

Un carbonate d'Eulenloch a donné à M. Bucholz :

| | |
|---|---|
| Acide carbonique............ | 36 |
| Protoxide de fer............. | 59,5 |
| Chaux........................ | 2 |
| Eau.......................... | 2,5 |

Sous-carbonate de peroxide de fer. L'acide carbonique ne s'unit pas au peroxide de fer pur ; mais, si l'on verse du nitrate de peroxide de fer dans une solution de sous-carbonate de potasse, il se produit un précipité qui se redissout par l'agitation, et la liqueur prend une belle couleur rouge. Cette dissolution, qui a été appelée *teinture alcaline martiale de Sthal*, paroît être une combinaison d'eau, de sous-carbonate de potasse, d'acide carbonique et de peroxide de fer ; elle contient en outre le nitrate de potasse qui s'est produit.

Sous-carbonate de glucine. L'acide carbonique s'unit à la glucine. Ce sel est blanc, très-léger, insipide. Il est soluble dans le sous-carbonate d'ammoniaque. Cette solution se décompose par la chaleur ; le sous-carbonate d'ammoniaque se volatilise, et le sous-carbonate de glucine se dépose. Suivant M. Vau-

(1) Dont il faut retrancher toute la quantité d'oxigène qui excède la composition du protoxide de fer contenu dans 61 de peroxide, c'est-à-dire, 6 environ.

quelin, il laisse 50 pour cent de glucine sèche, quand on le calcine.

SOUS-CARBONATE D'IRIDIUM, inconnu.

SOUS-CARBONATE DE MAGNÉSIE. Il est blanc, insipide, inodore. Il se dissout en assez grande quantité dans l'eau chargée d'acide carbonique ; cette solution peut même donner des cristaux de sous-carbonate, lorsque l'excès d'acide s'en sépare lentement.

On trouve à Baudissero, en Canavez, dans le Piémont, un sous-carbonate de magnésie, qui a été employé à fabriquer des porcelaines. Ce minéral, analysé par M. Giobert, a donné

| | |
|---|---|
| Acide carbonique | 12 |
| Magnésie | 68 |
| Silice | 15,6 |
| Sulfate de chaux | 1,6 |
| Eau | 3 |

SOUS-CARBONATE DE MANGANÈSE. Il est blanc, insipide, inodore. Lorsqu'on le chauffe au rouge dans un creuset de platine fermé, et qu'ensuite on découvre le creuset, la matière s'embrase comme un pyrophore ; l'oxide vert, base du carbonate, passe à l'état d'oxide rouge.

Suivant John, il est formé de

| | |
|---|---|
| Eau | 10 |
| Acide carbonique | 34,16 |
| Oxide de manganèse | 55,84 |

Ce sel se trouve dans la nature.

SOUS-CARBONATE DE PROTOXIDE DE MERCURE. Il est blanc.

SOUS-CARBONATE DE PEROXIDE DE MERCURE, n'existe pas.

SOUS-CARBONATE DE MOLYBDÈNE, inconnu.

SOUS-CARBONATE DE NICKEL. Il est inodore, insipide, vert pomme. Lorsqu'on le chauffe dans une petite cornue, il laisse, suivant M. Proust, de 54 à 55 pour 100 de protoxide gris verdâtre; si on le calcine dans un creuset, il donne un peroxide noir.

SOUS-CARBONATE D'OR, inconnu.

SOUS-CARBONATE D'OSMIUM, n'existe pas.

SOUS-CARBONATE DE PALLADIUM, inconnu.

SOUS-CARBONATE DE PLATINE, inconnu.

Sous-carbonate de plomb (*blanc de plomb blanc d'argent, blanc de Kremnitz, céruse;* mais ce dernier nom n'est appliqué par quelques personnes qu'à un mélange de sous-carbonate de plomb et de craie). Il est d'un beau blanc, très-dense et insipide. Il est formé selon

| | Berzelius, | Chevreul, |
|---|---|---|
| Acide carbonique.... | 16,5 | 16,36 |
| Oxide jaune.......... | 83,5 | 83,64 |

Ce sel est employé pour la peinture sur bois et sur toile. On le prépare pour cet usage par deux procédés. Celui qui est le plus anciennement connu, consiste à mettre dans des pots de terre vernissés en-dedans, une couche de vinaigre de trois à quatre pouces de profondeur; à placer un peu au-dessus de ce liquide des lames de plomb d'une ligne ou demi-ligne d'épaisseur; et d'un à deux pieds de longueur sur quatre à six pouces de largeur; à fermer les pots avec un couvercle de plomb, et à placer ceux-ci au milieu du fumier ou du tan. Après six semaines environ de séjour dans le fumier, le plomb est presque entièrement changé en sous-carbonate et en une petite quantité d'acétate. On détache ces matières du centre de la lame, qui peut être encore métallique; on les broie sous des meules, puis on les lâve avec de l'eau. L'acétate est dissous; le sous-carbonate ne l'est pas. Quand ce dernier est déposé au fond de l'eau, on le fait sécher à l'air. Le second procédé consiste à préparer d'abord du sous-acétate de plomb, qu'on soumet ensuite à l'action du gaz acide carbonique. Alors tout l'oxide excédant la composition de l'acétate neutre, plus une portion de celui-ci, se précipitent à l'état de sous-carbonate. En lavant ce précipité jusqu'à ce qu'il ne contienne plus de traces d'une matière organique qui pourroit venir du vinaigre, on obtient un sous-carbonate pur; car l'analyse n'y trouve que des atomes d'oxide de fer. Ce procédé, qui est pratiqué en grand à Clichy, donne un produit infiniment supérieur à tous les sous-carbonates préparés par le premier procédé.

Sous-carbonate de potasse. Il a une saveur alcaline; il verdît fortement la teinture de violette; il se fond quand il est exposé à une chaleur rouge. Il est déliquescent, et par conséquent très-soluble dans l'eau. Sa dissolution peut cristalliser. Il est insoluble dans l'alcool.

Le sous-carbonate sec est composé de

| | |
|---|---|
| Acide | 146,5 |
| Potasse | 100,0 |

Pour préparer ce sel à l'état de pureté, il faut calciner la crème de tartre, lessiver le résidu, et faire évaporer. Dans cette opération, l'acide tartarique se décompose en charbon, en eau et en acide carbonique, qui se fixe en partie à la potasse. Les potasses du commerce obtenues en lessivant les cendres des végétaux terrestres, contiennent beaucoup de sous-carbonate de potasse. Voyez POTASSE, au mot POTASSIUM.

Le sous-carbonate de potasse est employé à la préparation de la potasse caustique, à fabriquer du salpêtre, de l'alun, du verre, les savons mous, etc., etc.

SOUS-CARBONATE DE RHODIUM, inconnu.

SOUS-CARBONATE DE SILICE, n'existe pas.

SOUS-CARBONATE DE SOUDE. Il cristallise en larges prismes rhomboïdaux. Il a une saveur fraîche et alcaline ; il verdit la teinture de violette. Sa densité est de 1,3591.

Exposé au feu, il se fond bientôt dans son eau de cristallisation ; ensuite il se dessèche et éprouve la fusion ignée ; 100 parties perdent au feu 62,69 d'eau de cristallisation.

Il est efflorescent. Il se dissout dans 2 parties d'eau froide, et dans moins de son poids d'eau chaude.

Le sous-carbonate de soude est très-répandu dans la nature. En Egypte, les eaux de plusieurs lacs en contiennent beaucoup en dissolution. Ces eaux, en s'évaporant spontanément, laissent un résidu appelé natron, qui est composé de sous-carbonate et d'un peu de sulfate de soude et de chlorure de sodium. M. Berthollet pense que le carbonate de soude du natron provient de la décomposition du chlorure de sodium humide par le sous-carbonate de chaux.

Le sous-carbonate de soude se trouve dans plusieurs eaux minérales, et dans un grand nombre de liquides animaux.

Ce sel est employé, après qu'on en a enlevé l'acide carbonique au moyen de la chaux, à fabriquer le savon d'huile d'olive ; on s'en sert aussi pour faire le verre blanc et la teinture en rouge d'Andrinople, etc., etc.

Le sous-carbonate de soude qui est versé dans le commerce provient de l'Egypte, de la lessive des cendres des végétaux

maritimes, du sulfate de soude décomposé par la craie et le charbon, et enfin de l'acétate de soude calciné. Ce dernier est le plus pur de tous; mais en faisant cristalliser les autres plusieurs fois de suite, on parvient aussi à obtenir du sous-carbonate de soude parfaitement pur.

SOUS-CARBONATE DE STRONTIANE. Il est blanc, insipide, inodore; il n'est pas vénéneux, a moins de densité que le sous-carbonate de baryte. Celui de la nature a une densité de 3,66. Il est formé, suivant Klaproth, de

| | |
|---|---|
| Eau | 00,50 |
| Acide | 30,00 |
| Strontiane | 69,50 |

SOUS-CARBONATE DE TELLURE, inconnu.

SOUS-CARBONATE DE TITANE, inconnu.

SOUS-CARBONATE DE TUNGSTÈNE, n'existe pas.

SOUS-CARBONATE D'URANE, inconnu.

SOUS-CARBONATE D'YTTRIA. Blanc, insipide, inodore. Suivant Klaproth, il contient

| | |
|---|---|
| Eau | 27 |
| Acide carbonique | 18 |
| Yttria | 55 |

SOUS-CARBONATE DE ZINC. Blanc, insipide, inodore. Lorsqu'on le chauffe, il perd son acide carbonique, et laisse de l'oxide de zinc, qui paroît jaune tant qu'il est chaud, mais qui, par le refroidissement, devient blanc. Il se dissout dans l'acide sulfurique avec effervescence. Guyton de Morveau avoit proposé de l'employer dans la peinture à l'huile, au lieu du sous-carbonate de plomb; et en effet, ce sel n'a pas, comme celui-ci, la propriété d'être délétère et de noircir par les vapeurs sulfureuses; mais il a l'inconvénient de couvrir beaucoup moins. Le sous-carbonate de zinc se trouve dans la nature.

SOUS-CARBONATE DE ZIRCONE. Il est blanc, insipide, inodore. Il est soluble dans le sous-carbonate d'ammoniaque.

Il contient, suivant M. Vauquelin,

| | |
|---|---|
| Eau et acide carbonique | 44,5 |
| Zircone | 55,5 |

Klaproth pense que, si l'acide carbonique s'unit à la zircone, ce n'est que difficilement et en petite quantité; car il dit avoir

obtenu, en mêlant du sous-carbonate de potasse avec un sel de zircone, un précipité qui étoit dissous sans effervescence par les acides.

Carbonates. On n'en connoît que trois espèces : les carbonates de potasse, de soude et d'ammoniaque. Ils se préparent tous les trois en faisant passer un courant de gaz acide carbonique dans une solution concentrée de sous-carbonate de ces bases. Les carbonates, étant moins solubles que les sous-carbonates, se séparent en partie de la liqueur sous la forme de cristaux plus ou moins réguliers. Les carbonates de potasse et de soude, exposés à la chaleur, perdent de l'eau de cristallisation, et précisément la moitié de leur acide carbonique ; le résidu est du sous-carbonate. Il est facile de prouver que le carbonate a perdu dans cette calcination la moitié de son acide, en faisant l'expérience suivante. On prend 2 grains de carbonate de potasse, on les enveloppe dans du papier joseph, on les fait passer dans une cloche graduée pleine de mercure ; puis on y introduit assez d'acide hydrochlorique concentré pour submerger le sel. L'acide carbonique se dégage à l'état gazeux ; on en note le volume. En répétant la même expérience avec 4 grains de carbonate, que l'on a préalablement chauffés au rouge, on voit que le gaz dégagé dans cette dernière expérience est égal à celui qui a été dégagé dans la première. Cette ingénieuse expérience est de M. Wollaston.

Pour dégager de l'acide carbonique des carbonates, il suffit de faire bouillir leur solution dans l'eau. Le carbonate d'ammoniaque distillé se volatilise en se réduisant en sous-carbonate et en gaz acide carbonique.

On peut distinguer une solution de carbonate d'une solution de sous-carbonate, au moyen d'un sel de magnésie : celui-ci n'est point précipité par la première, tandis qu'il l'est abondamment par la seconde. Il paroît que, dans le premier cas, il se produit du carbonate de magnésie qui est soluble.

Carbonate d'ammoniaque. Ce sel cristallise en prismes à six pans. Il n'a pas ou presque pas d'odeur. Il est formé de volumes égaux de gaz acide carbonique et de gaz ammoniaque ; mais pour que les gaz s'unissent dans cette proportion, la présence de l'eau est nécessaire : car en opérant le mélange de deux volumes de gaz ammoniaque et deux volumes de gaz acide carbonique, des-

récipient de verre; on remplit ce vase de mercure, puis de gaz oxigène; ensuite on fait tomber le foyer d'une lentille sur le carbone: celui-ci s'échauffe et brûle en dégageant beaucoup de lumière. Lorsque la combustion est terminée, on observe que le volume du gaz acide carbonique produit est le même que celui de l'oxigène. Si l'on place un diamant sur une plaque de platine percée de petits trous, on apercevra une lumière rouge, brillante, vive, pendant la combustion, et l'on verra qu'en retirant le diamant du foyer de la lentille, il continuera de brûler.

Outre l'acide carbonique, il existe une autre combinaison d'oxigène et de carbone, qui porte le nom d'oxide de carbone; celle-ci est produite toutes les fois que l'oxigène ou l'acide carbonique sont exposés, à une haute température, au contact d'un excès de carbone.

Le carbone n'a aucune action sur l'eau à la température ordinaire; mais, si on chauffe du carbone noir dans un tube de porcelaine, et qu'on fasse passer dessus de la vapeur d'eau, on obtiendra de l'acide carbonique, de l'hydrogène carboné et de l'oxide de carbone, si le carbone est en excès. L'eau agit dans ce cas à la manière de l'oxigène.

Le chlore et l'iode n'ont aucune action sur le carbone.

Le soufre, à une température élevée, s'y combine et produit un sulfure dont nous parlerons plus bas. L'action que le soufre exerce alors sur le carbone, peut être comparée à celle de l'oxigène : dans les deux cas, il y a gazéification de carbone; mais il y a cette différence, que le sulfure de carbone se condense en liquide, tandis que l'acide carbonique conserve son état gazeux.

Le carbone se combine au phosphore; à l'hydrogène, en trois proportions au moins (il forme alors le gaz hydrogène percarboné, l'hydrogène carboné, le charbon végétal calciné); à l'azote, au fer : enfin, uni avec l'oxigène et l'hydrogène, ou avec l'oxigène, l'azote et l'hydrogène, il constitue tous les composés organiques. Voyez Phosphore, Hydrogène, Charbon, Cyanogène, Fer et Acier, et Principes immédiats.

*Combinaisons non acides de carbone, dans lesquelles le corps qui lui est uni, est électro-négatif.*

Oxide de carbone. Il est formé de

| | | en poids. |
|---|---|---|
| Oxigène. . . . | 57. . . . | 132,5 |
| Carbone. . . . | 43. . . . | 100 |

Il est gazeux, incolore, insipide; sa densité est de 0,9678; le décimètre cube pèse 1gr.,258; il n'a aucune action sur les couleurs végétales; il éteint la bougie, il est délétère. La chaleur, la lumière et l'électricité ne l'altèrent point.

100 mesures d'eau à 18 d. en absorbent 6,2 d'oxide de carbone; 100 mesures d'alcool en absorbent 14,5.

A l'air il n'éprouve aucune altération, tant que sa température n'est pas élevée; mais, si l'on plonge une bougie dans une cloche de ce gaz dont l'ouverture est tournée en bas, le gaz brûlera avec une flamme bleue, sans dégager autant de chaleur que le gaz hydrogène carboné. Si l'on fait un mélange de 100 mesures d'oxide de carbone et de 100 mesures d'oxigène dans un eudiomètre placé sur le mercure, et qu'on tire une étincelle électrique dans le mélange, il se produira une détonation, et l'on obtiendra 150 mesures de gaz formées de 100 de gaz acide carbonique et de 50 d'oxigène : donc, pour brûler 100 d'oxide de carbone, il faut 50 d'oxigène, et la quantité d'acide carbonique produite est égale au volume de l'oxide de carbone brûlé; et, en second lieu, comme le gaz acide carbonique contient un volume d'oxigène égal au sien, il faut en conclure que l'oxide de carbone ne contient que la moitié de son volume d'oxigène.

L'oxide de carbone se combine avec le chlore, et forme un gaz dont les propriétés ont été décrites par M. J. Davy. On obtient cette combinaison en faisant, dans un tube plein de mercure, un mélange de volumes égaux d'oxide de carbone et de chlore qu'on expose ensuite pendant une demi-heure aux rayons du soleil; les gaz se réduisent peu à peu à la moitié de leur volume. Jusqu'ici on n'a pu unir l'oxide de carbone avec le chlore que de cette manière. Voyez Chloroxicarbonique (Acide).

L'oxide de carbone ne s'unit point à l'iode.

Le procédé qui donne l'oxide de carbone le plus pur, est sans contredit celui de M. Dulong, qui consiste à distiller, dans une petite cornue de verre lutée, de l'oxalate de plomb parfaitement dépouillé d'humidité; on recueille le gaz sur le mercure; l'on obtient dans cette opération une matière fixe, solide, qui est du sous-oxide de plomb mêlé de plomb métallique, et un produit gazeux qui est un mélange d'acide carbonique et d'oxide de carbone; on isole celui-ci du premier, en faisant passer dans le mélange une solution de potasse qui absorbe tout l'acide carbonique. Pour la théorie de cette opération, voyez OXALIQUE (ACIDE).

On peut obtenir encore l'oxide de carbone en distillant, dans une cornue de grès, un mélange de poids égaux de carbonate de baryte bien sec, et de limaille de fer ou de zinc; à une température élevée, ces métaux enlèvent à l'acide carbonique la moitié de son oxigène, et se convertissent en oxides qui se combinent avec la baryte, tandis que l'oxide de carbone se dégage à l'état gazeux, avec un peu de gaz acide carbonique, qu'on peut en séparer au moyen de la potasse.

Priestley obtint le premier l'oxide de carbone en distillant des poids égaux d'oxide de zinc et de charbon, fortement calcinés; mais il le prit pour de l'hydrogène carboné. Ce furent Cruiskhank et MM. Clément et Desormes qui en firent connoître la véritable composition à peu près dans le même temps.

SULFURE DE CARBONE. Il est formé, selon

| | Vauquelin, | Berzelius et Marcet. | |
|---|---|---|---|
| Soufre. . . . | 85,5. . . . | 84,84. . . . | 100. |
| Carbone. . . | 14,5. . . . | 15,16. . . . | 17,89. |

Il est liquide jusqu'à la température de 45 d.; il est incolore: son odeur est extrêmement forte et pénétrante; elle rappelle un peu celle de l'acide hydrosulfurique; à 22 d. 5, sa densité est de 1,263, sa tension est de 0, m. 3184. Sous la pression de 0, m. 76, il entre en ébullition à 45 d.; la densité de sa vapeur est, suivant M. Gay-Lussac, de 2,67.

Il n'est point altéré par la chaleur et l'électricité. Il est inso-

luble dans l'eau ; si celle-ci devient odorante, lorsqu'on l'agite avec la sulfure de carbone, cela tient, suivant MM. Berzelius et Marcet, à l'air qui est contenu dans l'eau ; il est très-soluble dans l'alcool. Cette solution mêlée avec l'eau, se trouble et laisse précipiter du sulfure de carbone, parce que l'alcool foible dissout beaucoup moins de sulfure que l'alcool concentré. L'éther et les huiles le dissolvent. Il dissout le camphre avec rapidité.

Le sulfure de carbone, exposé à l'air, n'éprouve aucune décomposition; seulement il s'évapore en totalité. Si l'on approche un corps en ignition de cette vapeur, celle-ci prend feu, répand une lumière bleue, et se convertit en acides sulfureux et carbonique. En saturant un certain volume d'oxigène de vapeur de sulfure de carbone, et ajoutant à un volume du mélange un volume égal d'oxigène, on peut opérer la combustion des gaz dans un eudiomètre à mercure. En transvasant le résidu de la détonation dans une cloche graduée, et y faisant passer un cristal de borax ou du peroxide de plomb, on absorbe le gaz sulfureux; ensuite on absorbe l'acide carbonique par une solution concentrée de potasse; ce qui reste, est l'oxigène qui étoit en excès à la combustion : mais cette manière d'opérer ne donne pas un résultat bien exact relativement à la proportion du soufre et du carbone qui ont été brûlés, parce qu'il est difficile de déterminer la quantité de vapeur de carbone qui se trouve mêlée à du gaz oxigène.

Le chlore est absorbé par le sulfure de carbone ; celui-ci devient orangé; au bout de plusieurs jours, il se produit un peu de chlorure de soufre.

Le sulfure de carbone dissout le soufre et se colore en jaune; lorsque la solution a été faite à une douce chaleur, le sulfure dépose à la longue des cristaux octaèdres de soufre qui sont fort beaux.

Lorsqu'on fait passer très-lentement une partie de sulfure de carbone réduit en vapeur, sur cinq de cuivre qui est chauffé au rouge, dans un tuyau de porcelaine, il ne se dégage aucun produit aériforme, et la quantité de la matière solide contenue dans le tube est égale à 6, poids du cuivre et du sulfure de carbone mis en expérience ; l'homogénéité de cette matière est telle que le sulfure de carbone paroît s'être plutôt

combiné en totalité au cuivre, qu'il ne paroît s'être réduit en carbone, et en soufre qui se seroit uni au métal à l'exclusion du carbone. En traitant à plusieurs reprises la matière solide par l'acide nitrique à 32 d., étendu de son poids d'eau, on finit par dissoudre la totalité du cuivre et une portion de soufre à l'état d'acide sulfurique; le résidu insoluble se compose de tout le carbone de la matière traitée, plus la portion de soufre qui n'a point été acidifiée. En le chauffant dans une petite cornue de verre pleine d'acide carbonique, on sublime le soufre, et le carbone reste fixe; en précipitant ensuite par le nitrate de baryte l'acide sulfurique de la dissolution nitrique, on obtient une quantité de sulfate qui fait connoitre la portion de soufre qui a été dissoute. On a alors toutes les données pour conclure la proportion des élémens du sulfure de carbone.

Le sulfure de carbone s'unit au gaz ammoniaque; la combinaison est jaune, pulvérulente, cristallisée, déliquescente. En se dissolvant dans l'eau, elle se réduit en hydrosulfate d'ammoniaque et en acide carbonique; elle décompose donc une partie de ce liquide.

A une température un peu élevée, la vapeur de sulfure de carbone s'unit à la chaux, à la strontiane et à la baryte, en dégageant de la lumière. Lorsqu'on met ces combinaisons avec l'eau, elles ne s'y dissolvent point; mais peu à peu elles la décomposent : il en résulte de l'hydrosulfate soluble, et un carbonate insoluble. Les eaux de chaux, de baryte, de potasse et de soude, dissolvent le sulfure de carbone, et, à la longue, la décomposition d'une portion d'eau produit de l'hydrosulfate et du carbonate.

A une température rouge, le sulfure de carbone est décomposé par les peroxides de manganèse, d'étain et de fer; il se produit des acides sulfureux et carbonique et un sulfure métallique. C'est en traitant le sulfure de carbone par le peroxide de fer, que MM. Berzelius et Marcet ont fait l'analyse du sulfure de carbone.

Le sulfure de carbone s'unit sous l'eau au chlorure d'azote : le composé a une couleur d'ambre, il s'enflamme sans détoner.

Le sulfure de carbone n'est point décomposé par le chlorure d'argent fondu.

Suivant M. Berzelius, il n'y a que l'eau régale, parmi les acides, qui agisse sur le sulfure de carbone. En laissant les corps réagir à la température de 21 d., le sulfure devient orangé ; il se produit du gaz nitreux, et peu à peu tout le sulfure se convertit en une matière blanche cristallisée qui jouit des propriétés suivantes : elle a une saveur âcre et acide ; elle se volatilise à une douce chaleur, sans laisser de résidu ; elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles ; et, à chaud, elle décompose l'eau peu à peu : il se produit des acides hydrochlorique et sulfurique ; elle est soluble dans la potasse : la solution est incolore ; elle ne précipite rien quand on la neutralise par un acide, ce qui prouve que la matière a été décomposée. Lorsqu'on en fait passer la vapeur sur de la chaux chauffée au rouge, elle est absorbée en totalité, sans qu'il se produise de sulfure de chaux, et qu'il se dépose de carbone. Si on le fait passer sur du fer rouge de feu, on obtient du gaz acide carbonique, du chlorure de fer, du sulfure de fer, et enfin de l'oxide de fer. Cette matière est donc composée de chlore, d'oxigène, de soufre et de carbone.

On peut préparer le sulfure de carbone par deux procédés différens.

*Premier procédé.* On introduit dans une cornue de grès lutée 300 à 400 grammes de charbon de bois calciné et réduit en poudre fine, puis 1000 à 2000 grammes de persulfure de fer également sec et pulvérisé. On adapte à la cornue une alonge et un ballon à long col, muni d'un tube à gaz ; on assujettit la cornue dans un fourneau à réverbère, et on fait plonger le ballon dans la glace pilée ou l'eau froide ; on chauffe graduellement jusqu'au rouge blanc. On obtient : 1.° du soufre qui se condense dans l'alonge ; une partie est colorée en rouge ; 2.° du sulfure de carbone liquide, coloré en jaune par du soufre qu'il tient en dissolution ; 3.° du gaz acide sulfureux, provenant de la réaction de l'oxigène des vaisseaux sur une portion de soufre ; 4.° du gaz hydrosulfurique, provenant de l'hydrogène du charbon sur le soufre. Quand l'opération est terminée, on peut obtenir de nouveau sulfure en remettant dans la cornue du persulfure de fer.

*Deuxième procédé.* On fait passer un tube de porcelaine luté

dans un fourneau à réverbère; on le remplit de charbon bien calciné; à une des extrémités du tube, on adapte une cornue de verre lutée, contenant du soufre; et à l'autre extrémité on adapte, 1.° une alonge; 2.° un ballon tubulé; 3.° un flacon de Woulf rempli d'eau aux $\frac{4}{5}$, et muni d'un tube propre à conduire les gaz sous une cloche. Le ballon et le flacon doivent être refroidis par de l'eau ou de la glace pilée. Lorsque le tube de porcelaine est rouge-blanc, on sublime le soufre contenu dans la cornue : sur-le-champ il se dégage du gaz hydrosulfurique, de la vapeur de sulfure de carbone, et enfin le soufre qui n'a pu entrer en combinaison; l'hydrogène provient du charbon, comme dans l'opération précédente. Si la quantité de soufre contenue dans la cornue n'étoit pas suffisante pour vaporiser tout le charbon du tube, on pourroit l'ôter, et introduire peu à peu dans le tube de petits morceaux de soufre; après chaque introduction on fermeroit le tube avec un bouchon de liége.

Le sulfure de carbone obtenu par ces deux procédés est jaune; il contient du soufre en dissolution : pour l'en séparer, on le distille dans une petite cornue à une très-douce chaleur; on reçoit le produit dans un récipient refroidi avec de la glace.

M. Lampadius a obtenu, le premier, le sulfure de carbone en distillant du bois pyriteux. Il le regarda comme étant composé de soufre et d'hydrogène. MM. Clément et Desormes le produisirent ensuite par le second des deux procédés que nous avons décrits, sans avoir connoissance du travail de M. Lampadius; ils le regardèrent, avec raison, comme un composé de soufre et de carbone. (Ch.)

CARBONGA. (*Bot.*) A Ternate, on nomme ainsi le zerunbet, *amomum zerumbet.* (J.)

CARBONIQUE (acide). (*Chim.*) (Cet article est supplémentaire à celui de Fourcroy.)

| | Gay-Lussac. | |
|---|---|---|
| Oxigène | 72,624 | 265,28. |
| Carbone | 27,376 | 100,00. |

Le gaz acide carbonique est incolore; il a une odeur un peu piquante, et une saveur acide : sa densité est de 1,5196; le décimètre cube pèse 1 g$^{r}$, 975.

Il est impropre à la combustion de la bougie et à la respiration. Il rougit la teinture de tournesol et le sirop de violette.

La chaleur, la lumière et l'étincelle électrique ne le décomposent point. Si on l'électrise avec des excitateurs de fer, ceux-ci s'oxident, et le gaz se convertit en oxide de carbone.

100 mesures d'eau bouillie peuvent dissoudre à 18 d., et quelle que soit la pression, 106 mesures de gaz mesurées sous la même pression : 100 d'alcool peuvent en dissoudre 186, suivant les expériences de M. Th. de Saussure.

La congélation prive l'eau de tout l'acide carbonique qu'elle peut tenir en dissolution. On obtient un résultat semblable en exposant cette eau à l'air libre : l'acide se dissipe à l'état gazeux, parce qu'il a une grande tension et peu d'affinité pour l'eau. Il paroît qu'à la température où ce liquide est en vapeur, celui-ci ne peut rester uni à l'acide carbonique.

Le chlore, l'iode, l'azote, le soufre, le phosphore, ne font éprouver aucune altération à l'acide carbonique libre. Le phosphore et le bore le décomposent à une chaleur rouge, lorsqu'il est uni à une base fixe. Voyez Carbonates.

Le charbon rouge le convertit en oxide de carbone. Dans cette opération, 1 volume d'acide carbonique donne 2 volumes d'oxide de carbone.

Si l'on fait passer dans un tube rouge de feu 1 volume de gaz acide carbonique et 1 volume de gaz hydrogène, on obtient de l'eau et 1 volume d'oxide de carbone. La même décomposition a lieu par l'action d'une suite d'étincelles électriques, d'après M. Th. de Saussure.

Le potassium décompose à chaud le gaz carbonique avec une grande facilité. Voyez Potassium.

On peut obtenir l'acide carbonique à l'état gazeux,

1.° En distillant de la craie dans une cornue de grès lutée, qui doit en être remplie. On conduit le gaz au moyen d'un tube de verre qu'on a adapté à la cornue, dans des récipiens pleins d'eau ou de mercure.

2.° En décomposant la craie ou le marbre par l'acide hydrochlorique ou l'acide sulfurique très-étendu d'eau : dans ce cas, on adapte à un flacon, au moyen d'un bouchon de

liége, 1.° un tube droit, ouvert par ses deux bouts, et assez large pour qu'il puisse laisser passer de petits morceaux de craie ou de marbre; 2.° un tube recourbé, qui va porter le gaz sous une cloche. On met l'acide étendu dans le flacon, jusqu'aux ¼ environ de sa capacité, puis on y adapte le bouchon garni de ses deux tubes; on engage l'extrémité libre du second sous l'eau, ou le mercure; on introduit dans le premier de petits fragmens de sous-carbonate de chaux, qui tombent dans l'acide, et donnent aussitôt lieu à un dégagement de gaz carbonique. Il faut boucher l'extrémité ouverte du tube droit, dès qu'on y a introduit le sous-carbonate de chaux. (Ch.)

CARBONNÉ. (*Ornith.*) L'oiseau que l'on nomme ainsi à Turin, paroît être le mouchet ou fauvette d'hiver, *motacilla modularis*, Linn. (Ch. D.)

CARBOU. (*Mamm.*) C'est ainsi que les habitans de Sumatra nomment l'arni, *bos arni*, variété du buffle, propre à l'Indostan et à l'archipel des Indes. Cet animal est domestique, et sa couleur est généralement noire; cependant, au rapport de Marsden, il y en a de blancs, et l'on en rencontre, dans les forêts, qui sont redevenus sauvages. Voyez Bœuf. (F. C.)

CARBURES. (*Chim.*) Nom donné aux combinaisons du carbone avec les corps appelés combustibles, et particulièrement les métaux. On ne connoît guère que les carbures de fer. Voyez Fer. (Ch.)

CARCA (*Bot.*), nom espagnol de la ronce. (J.)

CARCABI. (*Ornith.*) On nomme ainsi, à Turin l'engoulevent, *caprimulgus europæus*, Linn. (Ch. D.)

CARCADET, Carcaillot (*Ornith.*), noms vulgaires donnés à la caille, *tetrao coturnix*, Linn. par onomatopée. (Ch. D.)

CARCAJOU. (*Mamm.*) Animal carnassier de l'Amérique septentrionale, imparfaitement connu. Lahontan, qui le premier en a parlé, rapporte que les carcajous vivent dans des tanières; qu'ils ressemblent aux blaireaux, mais qu'ils sont plus gros et plus méchans. Sarrazin, dans ses descriptions d'animaux insérées dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, dit que la couleur du carcajou est plus ou moins noire; qu'il crie et souffle comme un chat quand il est blessé, qu'il est très-

bas sur jambes ; que ses pieds sont larges, à cinq doigts, armés d'ongles forts et crochus ; que ses oreilles sont droites, courtes, arrondies par le bout. Un de ces animaux avoit deux pieds depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, et ses jambes neuf pouces de haut. Les auteurs que nous venons de citer ajoutent que les carcajous sont fort bons chasseurs, qu'ils attaquent les orignals, et que, pour dompter ces puissans animaux, ils montent sur les arbres, se jettent sur leur cou lorsqu'ils passent près d'eux, et qu'ils parviennent ainsi à s'en rendre maîtres.

Buffon, dans ses Supplémens, donne la figure d'un blaireau dont la peau empaillée fut envoyée en France du pays des Eskimaux, sous le nom de carcajou.

Nous ajouterons à ce fait, que nous avons possédé un animal vivant pris sur un vaisseau qui venoit du Canada, et que cet animal étoit aussi un blaireau.

Buffon a cru que le carcajou n'étoit qu'un glouton ; d'autres auteurs l'ont regardé comme une espèce distincte ; et définitivement tout porte à faire soupçonner que l'idée de Lahontan est la plus juste ; que le blaireau se trouve en effet dans l'Amérique septentrionale, où il porte le nom de carcajou. Ce qu'il y a de vraisemblable dans rapport de Charlevoix (Hist. de la Nouvelle France), sur l'animal qu'il nomme carcajou, ne peut guère s'appliquer qu'au conjouar, *felis discolor.*, L. ; et l'animal figuré par Ellis, dans son Voyage à la baie d'Hudson, sous le nom de caracajou, n'est que la copie du glouton qu'Edwards a représenté, pl. 103, sous la dénomination de Wolverene. (F. C.)

CARCARIA, ou Cane carcaria. (*Ichthyol.*) En Sardaigne, on appelle ainsi le requin. Voyez Carcharias. (H. C.)

CARCÉRULAIRES. (*Bot.*) Parmi les fruits simples dont le péricarpe est sec, il en est qui s'ouvrent d'eux-mêmes, à l'époque de la maturité, pour livrer passage aux graines, et d'autres qui restent toujours clos. Les premiers (voyez Légume, Silique, Pyxide, Capsule) sont connus sous le nom de fruits *capsulaires* : les autres (voyez Cérion, Cypsèle, Carcérule) sont désignés par M. Mirbel sous le nom de fruits *carcérulaires*.

Il est des fruits qui, appartenant par leur organisation à l'ordre des fruits *capsulaires*, ont de commun avec les fruits *carcé-*

*rulaires* de rester toujours clos. Le légume de la casse, *castia fistula*, celui du sainfoin, *hegysarum onobrychis*, etc ; la silicule du *crambe*, celle du *bunias*, celle du *cochlearia*, corne de cerf, etc., sont, par exemple, dans ce cas. M. Mirbel nomme ces légumes, des légumes carcérulaires, et ces silicules, des silicules carcérulaires, etc. Voyez Fruit. (Mass.)

CARCÉRULE, Carcerula. (*Bot.*) Genre de fruit de l'ordre des carcérulaires, c'est-à-dire de l'ordre des fruits simples, dont le péricarpe est sec et reste toujours clos. Cet ordre comprend trois genres : la Carcérule, la Cypsèle, le Cérion. La Cypsèle et le Cérion (voyez ces mots) ont des caractères très-particuliers ; mais la carcérule est très-variable. Elle réunit tous les fruits carcérulaires qui ne rentrent pas dans les deux genres précédens.

Quant à sa forme, la carcérule est arrondie dans le grenadier, réniforme dans l'anacarde, linguiforme dans le frêne, trigone dans le blé sarrasin, tétragone dans le *halesia* tétraptère, etc. Elle est épiptère, c'est-à-dire, ailée à son sommet, dans le frêne ; périptère, c'est-à-dire ailée dans tout son contour, dans l'orme, le paliure, etc. Elle fait corps avec le calice dans le grenadier ; elle est libre dans le blé sarrasin, la patience, etc. Elle est uniloculaire dans le blé sarrasin, biloculaire dans le *circæa lutetiana*, multiloculaire dans le grenadier. Celle du blé sarrasin ne contient qu'une graine, celle du *circæa* en contient deux ; la grenade en contient un très-grand nombre.

Gærtner donne à la carcérule de l'orme le nom de *samare*. (Mass.)

CARCHARIAS. (*Ichthyol.*) C'est le nom d'un sous-genre des Squales, dans la famille des plagiostomes, parmi les poissons cartilagineux trématopnés. (Voyez ces mots.) Il est surtout célèbre par une de ses espèces, le requin, redoutable tyran des mers, dont la taille est énorme et la voracité excessive.

Καρχαρίας est un mot grec, employé par Athénée (*lib.* 7.), pour désigner une espèce de squale très-grand, et qui devoit avoir les dents très-tranchantes, καρχαρος indiquant ce qui est aigu et rude, inégal. Au reste, un des interlocuteurs déipnosophistes vante beaucoup la saveur du ventre de ce poisson, et blâme ceux qui n'en veulent point manger, parce qu'il

dévore les hommes, particularité qui se rapporte fort bien à notre requin, qui paroît être aussi le λαμια d'Aristote, et le *lamia* des Latins et de Rondelet (*lib.* 13).

Aristote place ce poisson parmi les sélaques, et M. Cuvier le range dans les cartilagineux sélaciens.

Les caractères des carcharias sont les suivans :

*Events nuls ; une nageoire de l'anus ; dents grandes, tranchantes, pointues, triangulaires, le plus souvent dentelées sur les bords ; deux nageoires dorsales, ordinairement la première placée bien au-devant des catopes, la deuxième vis-à-vis l'anale ; une fossette semi-lunaire à la base de la nageoire caudale ; nageoires pectorales recevant les derniers trous des branchies ; nageoire caudale bilobée, à lobe supérieur beaucoup plus long.*

A l'aide de ces notes, on distinguera facilement les poissons de ce sous-genre, 1.° des *milandres*, des *émissoles*, des *grisets*, des *pélerins*, des *cestracions*, des *aiguillats*, des *humantins*, des *leiches*, des *roussettes*, des *squatines*, qui ont des évents ; 2.° des *lamies*, qui ont le museau pyramidal, et tous les trous des branchies en avant des nageoires pectorales ; 3.° des *marteaux*, dont la tête se prolonge de chaque côté, en formant un angle droit avec le corps, et est tronquée en avant. Voyez ces différens mots.

On connoît plusieurs espèces de carcharias, qui vivent toutes dans les eaux de la mer.

1.° Le Renard de mer, *Carcharias vulpes*, Cuv. (*Squalus vulpes*, Linn. ; *Carcharinus vulpes*, Blainv.) Nageoire caudale à lobe inférieur très court, à lobe supérieur falciforme, et plus long que le corps de l'animal. Dents non dentelées sur les bords, aiguës et placées sur trois ou quatre rangs.

Ce poisson est long de sept à huit pieds, quelquefois de quinze, comme celui qui a échoué à Dieppe sur le sable, en l'an VIII. Il a le museau pointu, la tête courte et conique, les yeux grands, la peau recouverte de petits tubercules, le dos d'un gris bleuâtre, et le ventre blanchâtre.

On le trouve dans la mer Méditerranée et dans l'Océan, particulièrement sur les côtes d'Ecosse et d'Angleterre. Son nom de *renard marin* lui vient de la longueur et de la roideur de sa queue, qui donne à sa course une rapidité surprenante. Néan-

moins Pline, Rondelet, et quelques autres, pensent qu'il est ainsi appelé à cause des ruses qu'il met en usage pour surprendre sa proie, ou pour échapper à ses ennemis. Déjà Aristote et Oppien lui avoient donné le nom d'Ἀλώπηξ. Il est très-vorace, et recherche les fonds fangeux. Sa chair a une mauvaise odeur, et passe cependant pour avoir une saveur passable. On en retire une grande quantité d'huile.

Perrault, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire des animaux, et M. Noel de Rouen, ont donné une description anatomique du renard marin. Rondelet le compte au nombre des chiens de mer, qui peuvent cacher leurs petits dans leur estomac. Voyez à ce sujet le mot SQUALE.

2.° LE BLEU, *Carcharias glaucus.* (*Squalus glaucus*, Linn.; *Squale glauque*, Lacép.; *Carcharinus glaucus*, Blainv.) Fossette triangulaire à l'extrémité du dos; dents moins nombreuses que dans les autres espèces, triangulaires, sans dentelures; corps grêle, d'un bleu d'ardoise en-dessus, glauque en-dessous; peau peu rude; lobe supérieur de la nageoire caudale trois fois plus long que l'inférieur. Ce poisson parvient ordinairement à la longueur de quinze pieds, et Pontoppidan, auteur d'une Histoire naturelle de la Norwége, et qui a pu en voir beaucoup, nous apprend qu'il atteint quelquefois la taille de dix brasses (cinquante pieds). Selon Ascagne, lorsqu'il a huit pieds de longueur, il en a quatre de circonférence, et il pèse deux cents livres.

Le bleu est très-dangereux : sa couleur empêche qu'on ne le distingue de loin au milieu des eaux ; sa vélocité est extrême, de même que sa force et son audace. Aussi beaucoup de voyageurs l'ont-ils confondu avec le requin, dont nous parlerons plus tard.

On le trouve dans presque toutes les mers; dans la Méditerranée, la Baltique, la Manche, l'Océan des Indes, celui d'Amérique et celui des Terres Australes : il habite en un mot toutes les latitudes, depuis les glaces des pôles jusqu'à l'île de l'Ascension.

Sur les côtes de France et d'Angleterre on voit les squales bleus suivre les thons, qu'ils avalent souvent tout entiers: ils donnent aussi la chasse aux aloses. Ils ne sont pas moins avides de la chair des hommes que les requins. Il paroît au

reste qu'ils ont quelque propriété qui les empêche de devenir la proie de ceux-ci ; quoique vivant fréquemment en commun avec eux, ils n'en sont jamais dévorés. Vancouver rapporte (tom. III, pag. 397) que les matelots s'amusoient, aux environs de l'île des Cocos, à tuer ou à blesser des requins, pour les faire dévorer par leurs semblables, mais que jamais les squales bleus n'étoient mangés, quand bien même on avoit eu la précaution de les couper par morceaux.

Ce n'est guère qu'à cause du foie que l'on pêche le squale bleu : c'est la seule partie qu'on en mange ; il passe même pour un mets délicat quand il est cuit au vin. Rondelet en parle avec éloge. Sa chair est dure et sans saveur.

L'huile retirée de ce foie étoit anciennement recherchée comme un remède contre l'hépatitis chronique, et les cendres de l'animal même étoient regardées comme propres à guérir les odontalgies des enfans. Tout ridicules que paroissent ces remèdes, l'étude de l'ichthyologie nous en fait connoître encore de plus absurdes. *O cæcas hominum mentes!*

Le *squalus glaucus* de M. Schneider, que Bloch a figuré, tab. 86, et que Walbaume a nommé *squalus platyrynchus*, est un poisson tout différent du nôtre, qui est celui de M. de Lacépède (*I*, *IX*, 1). Il a les dents inférieures dentelées, et les supérieures sinuées sur les bords.

3.° Le Perlon, *Carcharias cinereus*. (*Perlon*, Brousson. ; *Squalus cinereus*, Artédi.) Sept trous des branchies au lieu de cinq qu'ont les autres espèces ; une seule nageoire du dos, à égale distance de la tête et de la queue ; peau rude ; dos bleuâtre ; ventre grisâtre ; forme du précédent en général. Longueur d'environ trois pieds. Il habite la mer Méditerranée.

4.° Le Requin, *Carcharias verus*. (*Squalus carcharias*, Linn.) Dents en triangle à peu près isocèle, à côtés rectilignes et dentelés ; tête aplatie ; museau arrondi ; nageoires pectorales très-grandes ; peau tuberculée, très-dure, d'un brun grisâtre ; bouche fortement fendue au-dessous du museau, transversale, d'un contour égal à peu près au tiers de la longueur de l'animal. Environ dix pieds pour trente. Le corps du requin est très-alongé. Ses narines sont très-développées, aussi le sens de l'odorat est excellent chez lui : il

lui donne, dit M. de Lacépède, la facilité de reconnoître de loin sa proie, et de la distinguer au milieu des eaux les plus agitées par les vents, ou des ombres de la nuit la plus noire, ou de l'obscurité des abymes les plus profonds de l'Océan; il règle ses courses et dirige ses attaques; les objets les plus odorans deviennent ainsi pour lui ce qu'une substance très-brillante, placée au milieu de corps peu éclairés, seroit pour un animal qui n'obéiroit qu'au sens de la vue. C'est là ce qui peut nous porter à ajouter foi au récit de beaucoup de voyageurs, qui rapportent que lorsque des blancs et des noirs se baignent ensemble dans les eaux de l'Océan, ces derniers sont plus exposés à la voracité des requins : leurs émanations, en effet, sont plus odorantes que celles des blancs.

D'après ce que nous avons dit des dimensions de la bouche de ce redoutable animal, on doit juger facilement du volume des êtres qu'il peut dévorer sans peine : le contour de la mâchoire supérieure seule est d'environ six pieds dans un requin qui en a trente de longueur, et souvent on en rencontre de plus grands. On ne doit donc pas être étonné de voir des hommes entiers être engloutis dans ce gouffre. Rondelet (*lib. XIII*, *cap.* 11) rapporte un fait de ce genre. Brunnich (*Ichthyol. Massil.*, pag. 5) dit aussi que, pendant son séjour à Marseille, on avoit tué sur les côtes, entre Cassis et la Ciotat, un requin dans l'estomac duquel on trouva deux thons peu endommagés, et un homme entier avec son vêtement intact. En 1802, à Surinam, le capitaine Brown en fit périr un à l'embouchure de la rivière, et l'on trouva dans son corps une femme entière, dont la tête seule étoit séparée du tronc.

Müller (*Zool. Dan.*, *prod.* 38) assure qu'auprès de l'île de Sainte-Marguerite on prit un requin qui pesoit quinze cents livres, et dont le ventre contenoit un cheval tout entier, que probablement on avoit jeté d'un vaisseau dans la mer. Un marin anglais, sir Charles Douglass, nous apprend qu'en 1782, au combat naval du 12 avril, le feu ayant pris au vaisseau français *le César*, plusieurs matelots, qui s'étoient jetés à la mer, furent déchirés par des requins, rangés entre les deux flottes, et que n'effrayoit point le bruit de l'artillerie tonnant de toutes parts.

Les auteurs nous offrent une foule de faits analogues. D'ail-

leurs, la gueule de ce poisson est encore susceptible d'acquérir une amplitude plus considérable par la grande élasticité de ses mâchoires cartilagineuses. Ce n'est point, au reste, le lieu d'examiner ici, avec quelques naturalistes même de ces derniers temps, si c'est un requin qui avala le prophète Jonas, pour le déposer vivant trois jours ensuite sur le rivage.

Qu'on ajoute à ces circonstances, déjà si effrayantes, la force et la disposition des dents du requin, dont nous allons donner la description détaillée, la rapidité de sa course, ses apparitions fréquentes au milieu des tempêtes, la lueur phosphorique dont il brille alors; et l'on aura l'explication de son nom, dérivé du mot *requiem*, employé depuis long-temps en Europe pour désigner la mort et le repos éternel. Il peint bien l'effroi de ces infortunés navigateurs, exposés aux horreurs du naufrage, et à qui ce terrible animal enlève tout espoir de salut.

Les dents d'un requin de trente pieds ont deux pouces de hauteur. Elles sont blanches comme l'ivoire, et fort acérées. Leur nombre augmente avec l'âge de l'animal. Dans la première jeunesse on n'en observe qu'un rang, et alors elles sont foiblement dentelées. Mais, chez les adultes, on en compte six rangs en haut comme en bas. Chacune d'elles est mobile; elles sont mues, redressées, couchées, ensemble ou séparément, par des muscles placés à leur base : elles ne sont point renfermées dans des alvéoles creusés dans l'épaisseur des mâchoires; elles sont simplement logées dans des cellules membraneuses.

Les rangs intérieurs de ces dents, étant les derniers formés, ne permettent pas à celles-ci d'offrir les mêmes dimensions que celles des rangs extérieurs; cependant elles deviennent égales chez ceux qui ont atteint un âge fort avancé.

Aussi M. de Lacépède ne partage point l'opinion des naturalistes qui ont regardé les dents intérieures comme destinées à remplacer celles de devant, lorsque le requin est privé de ces dernières par une suite d'efforts violens, de résistances opiniâtres ou d'accidens. Elles agissent toutes ensemble; et si quelques-unes sont arrachées, elles sont remplacées par des germes plus ou moins développés d'avance autour de leur base.

Les dents des rangs intérieurs sont, au reste, couchées et dirigées en arrière; elles sont, en grande partie, couvertes

par la membrane dure et spongieuse de la bouche, et Stenon, à cause de cette particularité, les a crues inutiles, *materia necessitate facti.* C'est Hérissant qui, le premier (Mém. de l'Acad. des Sciences, 1749), en fit des dents de remplacement, en quoi il a été suivi dans ces derniers temps par le célèbre Spallanzani (Voyage dans les Deux-Siciles, tom. IV, pag. 242). Mais, d'après l'observation de l'ichthyologiste que nous venons de citer, les dents intérieures, quand elles tombent, sont remplacées de la même manière que les extérieures.

En général, les dents de la mâchoire inférieure sont plus petites et dentelées plus finement que celles de la supérieure.

La langue du requin est courte, large, épaisse et cartilagineuse.

Le museau, en-dessus et en-dessous, est criblé, sans ordre, d'une grande quantité de pores, d'où il sort une espèce de gelée épaisse, cristalline et phosphorique, ainsi qu'il conste des remarques de Commerson, qui a eu de fréquentes occasions d'observer le requin avec beaucoup de soin.

Les yeux, qu'une membrane molle peut couvrir à moitié, sont petits et presque ronds. L'iris est d'un vert foncé doré; la pupille est une fente transversale de couleur bleue.

Toutes les nageoires sont brunâtres, fermes et roides. Les catopes s'étendent jusqu'aux deux côtés de l'anus, et l'environnent, comme dans les raies.

Toutes les nageoires aussi, excepté la caudale, sont terminées en arrière par un côté plus ou moins concave, et ne tiennent point au corps dans toute la longueur de leur base, dont la partie postérieure est détachée et prolongée en pointe.

Pour ce qui concerne l'anatomie du requin, nous renvoyons nos lecteurs aux mots Cartilagineux et Squale, nous contentant de noter ici la force des muscles de sa queue, qui est telle, qu'un jeune poisson de cette espèce, de six pieds seulement de longueur, peut d'un seul coup casser avec cet organe la jambe d'un homme.

Le requin est très-commun dans toutes les mers; féroce, avide de sang, insatiable de proie, il est véritablement pour elles ce que le tigre est pour la terre. Plus à craindre que les baleines et les plus monstrueux des cétacés, il a répandu chez

les marins un effroi beaucoup plus grand. « Terrible encore « lorsqu'on a pu parvenir à l'accabler de chaînes, se débattant « avec violence au milieu de ses liens, conservant une grande « puissance lors même qu'il est déjà baigné dans son sang, et « pouvant, d'un seul coup de sa queue, répandre le ravage « autour de lui, à l'instant même où il est près d'expirer, « n'est-il pas le plus formidable des animaux auxquels la nature « n'a point départi des armes empoisonnées ? »

Sa voracité est si grande, qu'en poursuivant sa proie il échoue quelquefois sur les rivages ; il avale si goulument et se presse tant de se débarrasser d'alimens mal digérés, pour les remplacer par une nouvelle proie, que ses intestins, forcés de suivre en partie des excrémens imparfaits et chassés trop tôt, sortent par l'anus, et paroissent hors du corps de l'animal d'une longueur considérable. Ce fait a été consigné par Commerson dans ses manuscrits. Cetti, dans son Histoire des poissons de Sardaigne, dit que dans les madragues on prend quelquefois de ces poissons, qui ont huit ou dix thons dans l'intérieur. Cette monstrueuse gloutonnerie s'exerce même sur leur propre espèce. Ils s'entre-dévorent souvent ; et Vancouver, dans ses Voyages, raconte que ceux qui sont harponnés et qui ne peuvent plus se défendre, sont bientôt déchirés par leurs compagnons.

Les phoques, les thons et les morues forment leurs mets les plus ordinaires. Cependant, à défaut d'autres alimens, ils se contentent quelquefois de sèches et d'autres mollusques. Ils sont surtout très-empressés de courir partout où les attire l'odeur de corps morts de poissons ou de quadrupèdes, et des cadavres humains. Ils s'attachent, par exemple, aux vaisseaux négriers ; ils les escortent avec constance, les suivent jusque dans les ports des colonies américaines, attendant avec acharnement les cadavres des noirs qui succombent pendant une pénible traversée. Commerson rapporte qu'on a vu des requins s'élancer vers un de ces cadavres, attaché au bout d'une vergue, à plus de vingt pieds au-dessus de la surface de l'eau, et le dépecer sans crainte, membre par membre. Combien on a vu des baigneurs devenir ainsi la proie de ces féroces animaux, au moment même où, à l'aide d'une corde secourable, on les enlevoit à bord de leur vaisseau !

On assure ordinairement que les requins, à cause de la po-

aliment. En Islande et au Groënland, on la fait sécher avec soin pendant plus d'une année, ou on la mange à demi putréfiée. Les Islandois font d'ailleurs un grand usage de la graisse de requin, qui se conserve long-temps et se durcit en séchant ; ils s'en servent comme du lard. Mais c'est surtout le foie qui leur est utile ; ils en retirent une huile qu'ils nomment *thran;* et, suivant Pontoppidan, le foie d'un requin de vingt pieds de longueur peut leur en donner deux tonnes et demie.

Il est, au reste, des circonstances où la chair du requin semble devenir vénéneuse. Les journaux de Londres, du 22 juillet 1802, rendent compte d'un accident arrivé à l'équipage d'un navire revenant de la Jamaïque, où sept hommes avoient péri pour en avoir mangé. Plusieurs d'entre eux étoient devenus fous avant de mourir.

Néanmoins cette chair est fort utile, comme appât, pour prendre d'autres poissons ; en en mettant des morceaux dans des paniers qu'on plonge dans l'eau, on est sûr de se procurer un grand nombre de crabes.

Autrefois, la cervelle desséchée et pulvérisée des requins étoit un apéritif diurétique ; leurs dents, enchâssées dans de l'or ou dans de l'argent, étoient des amulettes infaillibles contre l'odontalgie et contre la peur. Pourquoi aujourd'hui ces médicamens ont-ils perdu leur merveilleux pouvoir ? C'est que nous vivons dans un siècle où l'on observe.

La peau des requins est employée, en Norwège, à faire des harnois de chevaux ; en Irlande, à fabriquer des souliers ; au Groënland, à constituer des canots ou des sacs pour renfermer le lard des phoques ; dans nos contrées, à polir différens ouvrages de bois et d'ivoire, à faire des liens et des courroies, à couvrir des étuis et d'autres meubles.

L'huile qu'on retire de ces poissons est fort bonne pour brûler, et pour les travaux du corroyeur et du hongroyeur.

On trouve dans les entrailles de la terre beaucoup de dents de requin pétrifiées. Quelques-unes ont des dimensions effrayantes. On en conserve une au Muséum de Paris, qui a été trouvée auprès de Dax, et qui a dû appartenir à un squale de soixante-dix-neuf pieds de long, dont la gueule devoit avoir au moins vingt pieds de circonférence. Voyez Glossopètre, Icthiodontes, Lamiodontes.

Voyez aussi LAMIE, REQUIN, SQUALE, CARTILAGINEUX, PIMÉLEPTÈRE, CENTRONOTE, PILOTE, ÉCHÉNÉIS, RÉMORA.

5.° LE CILIÉ, *Carcharias ciliaris*. (*Squalus ciliaris*, Schneider, tab. 31.) Museau alongé ; cils très-longs, sortant par les ouvertures des branchies ; lobe supérieur de la caudale très-grand ; une seule dorsale. Cette espèce ne doit être placée ici qu'avec doute. Schneider en a observé deux fœtus qui lui ont été envoyés de Surinam. M. Cuvier pense que les cils sont le résultat de leur grande jeunesse. (H. C.)

CARCHARIN, *Carcharinus*. (*Ichthyol.*) M. de Blainville a établi sous ce nom un genre de poissons qu'il a séparés des squales, et qui renferme les espèces que nous décrivons aux mots CARCHARIAS et LAMIE. (H. C.)

CARCHEDOINE. (*Min.*) La carchedoine de Pline, *lib.* 37, *cap.* 7, dont le nom est tiré de *karchedoine*, nom grec de Carthage, ne doit pas être confondue avec la pierre que nous nommons calcédoine, et qui est une variété du *silex* agate. Le *carchedonius* de Pline étoit une pierre beaucoup moins estimée que les pierres-gemmes qu'il nomme *ardentes*, mais elle avoit, dit-on, comme les lychnites, la propriété, lorsqu'elle étoit échauffée par le soleil ou par le frottement entre les doigts, d'attirer les corps légers. Cette pierre vient d'Afrique, du pays des Nasamons. On en citoit aussi aux environs de Thèbes en Egypte ; mais celles de ce pays étoient fragiles, remplies de veines, et d'une couleur semblable à celle des charbons qui s'éteignent. On en a fait autrefois, comme avec les lychnites, des vases à boire. Elle ne vaut rien pour faire des cachets, parce que la cire y adhère, etc.

Enfin, il ne faut pas non plus confondre ce *carchedonius* avec l'escarboucle carthaginois, *carbunculus carchedonius*, quoiqu'il n'en diffère peut-être pas beaucoup. Sans la propriété remarquable, que Pline attribue à la carchedoine dont il est ici question, d'attirer les corps légers, lorsqu'il est chauffé, on ne verroit, même entre lui et l'escarboucle carthaginois, aucune différence essentielle ; mais on remarque, dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres, le résultat d'une compilation sans critique, qui a fait présenter comme différens des corps qui étoient peut-être les mêmes, et qui a fait attribuer à ces corps des propriétés qui probablement appartenoient à d'autres

donnoit ce nom et celui d'*iberis*, paroît devoir, d'après les indications de Matthiole, de C. Bauhin et de Tournefort, se rapporter au *lepidium ruderale* de Linnæus. (J.)

CARDAMINDUM (*Bot.*), nôm latin donné à la capucine par Tournefort, et changé par Linnæus en celui de *tropæolum*. (J.)

CARDAMINE (*Bot.*), *Cardamine*. Genre de plantes de la famille des *crucifères*, de *la tétradynamie siliqueuse* de Linnæus; qui a des rapports avec les sisymbres, et renferme des herbes à feuilles simples, ternées ou ailées, et dont les fleurs sont blanches ou d'un violet pâle. Leur caractère essentiel est d'avoir un calice fort petit, médiocrement ouvert; quatre pétales munis d'onglets étroits, alongés; six étamines tétradynames; une silique grêle, alongée, dont les deux valves s'ouvrent avec élasticité, et se roulent sur elles-mêmes en dehors, de bas en haut; une cloison égale à la longueur des valves; des semences arrondies et nombreuses.

Ce genre présente naturellement trois sous-divisions caractérisées par la forme des feuilles.

* *Feuilles simples.*

1. Cardamine des Alpes, *Cardamine Alpina*, Linn.; *Cardamine bellidifolia*, All. Fl. pedem. tab 18, fig. 3. Ses tiges sont droites, presque simples : les feuilles radicales pétiolées, ovales, entières; celles des tiges sessiles, oblongues, glabres, ainsi que toute la plante : les fleurs sont terminales, blanches, fort petites; les siliques droites, médiocrement élastiques. C'est sur les Hautes-Alpes, dans la région des neiges et dans les prés humides, que cette plante se plaît de préférence. Le *cardamine bellidifolia* de Linnæus, qui croît sur les Alpes de la Laponie, ne diffère de cette espèce que par ses tiges beaucoup plus basses, presque nues, par ses feuilles radicales plus arrondies.

2. Cardamine a feuilles de cabaret, *Cardamine asarifolia*, Linn.; Boccon. sic. pag. 5, tab. 3. On la distingue à ses tiges épaisses, cylindriques, un peu rameuses; à ses feuilles éparses, toutes pétiolées, assez grandes, arrondies, échancrées en cœur à leur base. Ses fleurs sont blanches, disposées

en grappes, pédonculées ; ses siliques droites, comprimées, linéaires. Elle croît dans les Alpes, le long des torrens. La cardamine des neiges est une autre plante alpine, entièrement glabre, à feuilles longues, dentées, celles des tiges sessiles ; les fleurs blanches et petites ; les siliques réfléchies.

** *Feuilles ternées.*

3. Cardamine a feuilles ternées, *Cardamine trifolia*, Linn.; Clus. Hist. 2, pag. 127, fig. 2. Ses racines traçantes produisent des feuilles longuement pétiolées, composées de trois folioles glabres, ovoïdes, obtuses. De leur centre s'élèvent quelques tiges simples, rougeâtres, presque nues, terminées par des fleurs blanches, un peu rougeâtres. Elle croît dans les Alpes de la Suisse et de la Laponie. On rencontre sur les mêmes montagnes le *cardamine resedifolia*, L., dont les feuilles inférieures sont entières, les supérieures à trois lobes, quelquefois pinnatifides. Une autre espèce, qui croît en Afrique et en Arabie, *cardamine africana*, L., se distingue des précédentes par ses feuilles ternées, acuminées, et par ses tiges très-rameuses, ayant des fleurs blanches, disposées en un épi terminal.

*** *Feuilles ailées.*

4. Cardamine des prés, *Cardamine pratensis*, Linn.; Lobel. Icon. tab. 210, fig. 1, 2. C'est une des espèces les plus communes, qu'on rencontre en abondance dans les prairies humides, où elle se fait remarquer par ses fleurs assez grandes, un peu purpurines, disposées en un bouquet lâche et terminal. Ses tiges sont droites, presque simples : les folioles arrondies, un peu anguleuses, graduellement plus grandes à mesure qu'elles approchent du sommet des feuilles ; celles des feuilles caulinaires étroites et linéaires. Dans le *cardamine amara* les fleurs sont blanches, plus petites ; les folioles ovales, entières ou un peu dentées. Elle croît dans les lieux humides et ombragés.

5. Cardamine impatiente ; *Cardamine impatiens*, Linn.; Barrel. Icon. rar. tab. 155. Ses tiges sont garnies dans toute leur longueur de feuilles pétiolées, prolongées à leur base en

deux oreillettes aiguës, composées de folioles ovales, dentées, presque lobées, glabres; d'un vert clair; les fleurs forment une grappe terminale; les pétales sont blancs, fort petits, très-caducs, ou nuls, selon quelques auteurs, remplacés par les filamens élargis; les siliques s'ouvrent avec une grande élasticité. On la trouve dans les lieux humides et ombragés. Le *cardamine parviflora*, L., ne paroît être qu'une variété de cette espèce, dont la corolle est moins fugace, les folioles linéaires et entières. Le *cardamine hirsuta*, L., s'en rapproche également; mais il est hérissé de poils épars, plus ou moins nombreux; ses folioles sont arrondies, quelquefois incisées; ses fleurs blanches et petites. (Poir.)

CARDAMOME. (*Bot.*) C'est sous ce nom, dérivé du mot indien *cardamom*, adopté par les Grecs, qu'est cultivé et connu, dans le commerce de l'Inde, l'amome à grappes, *amomum racemosum*, qui est une épice très-recherchée dans cette partie du monde. (Voyez Amome.) Il est nommé diversement dans les différentes contrées où on le cultive. Voyez Amuyong, Cardumeni, Cordumeni, Cacolaa, Capulaga, Enckoé, Elacki, Étrimelli, Hil. (J.)

CARDAMON. (*Bot.*) Suivant Césalpin, la plante que les Grecs nommoient ainsi, est le cresson alénois, *lepidium sativum*, cultivé dans les jardins comme plante potagère. (J.)

CARDASSE (*Bot.*), un des noms vulgaires donnés dans les colonies au nopal, *cactus opuntia*. Voyez Cacte. (J.)

CARDELA. (*Bot.*) Champignon voisin de l'*agaricus umbilicatus*, Scop. Il croît en Italie. On le trouve en hiver, par touffes, au pied des arbres; il est brun en-dessus et blanc en-dessous. On le recherche beaucoup pour l'usage de la table; et il porte, selon Micheli, les noms de *cardela*, *gelone* et *cerrera*; et selon Aldrovande, le nom de *ragagni*. (Lem.)

CARDELLO (*Ornith.*), nom italien du chardonneret, *fringilla carduelis*, que l'on appelle en catalan *cardina*. (Ch. D.)

ÇARDELO. (*Bot.*) Le laitron, *sonchus*, est ainsi nommé dans la Provence. (J.)

CARDEN. (*Bot.*) On lit dans la Flore orientale de Raurolf, que sous ce nom sont vendues, dans les marchés d'Alep, des gousses de couleur de châtaigne, apportées d'Egypte, et dont

la forme présente deux ou trois renflemens comprimés, remplis chacun d'une petite graine. Quelques auteurs croient que c'est le véritable *acacia* de Dioscoride; d'autres les attribuent à une autre espèce du même genre. (J.)

CARDENCHA (*Bot.*), nom espagnol de la cardère ou chardon à foulon, *dipsacus fullonum*, qui est le *cardo* des Italiens. (J.)

CARDEOLI. (*Bot.*) C'est, dans les ouvrages de Césalpin, Ruellius, Hermolaus, le nom donné à l'*agaricus prunulus* de Scopoli, sorte de mousseron nommé aussi *prunili* et *spinali* en Italie. (Lem.)

CARDÈRE, *Dipsacus.* (*Bot.*) Ce genre, qui donne son nom à la famille des dipsacées, a pour caractères communs avec cette famille, des feuilles opposées; des fleurs rassemblées en tête sur un réceptacle commun, chargé d'écailles ou paillettes qui les séparent, et entouré à sa base d'un involucre ou calice commun, composé de plusieurs feuilles; un calice particulier monophylle et double; une corolle monopétale, insérée sur l'ovaire; des étamines distinctes, en nombre défini, portées sur cette corolle; l'ovaire inférieur ou adhérent au calice, surmonté d'un seul style et d'un stigmate, se changeant à sa maturité en une seule graine adhérente de même, dont l'embryon, recouvert par une membrane épaissie qui imite un périsperme, a sa radicule dirigée supérieurement. Le caractère particulier de la cardère consiste dans un réceptacle conique, dont les paillettes débordent les fleurs, et qui est plus étroit que son calice commun; les deux calices particuliers petits, courts et presque entiers; la corolle à tube court et divisée par le haut en quatre lobes, débordée par quatre étamines; la graine anguleuse, couronnée par le limbe de ses deux calices propres; la tige herbacée, chargée d'aiguillons ou d'aspérités; les feuilles plus ou moins réunies à leur base; les têtes des fleurs terminales.

Les espèces de ce genre, toutes naturelles à notre climat, sont:

1. La Cardère sauvage, *Dipsacus sylvestris*, Lam. Sa tige est droite, élevée, cannelée, épineuse; les feuilles, réunies par le bas en une espèce de cuvette, sont ovales, lancéolées, épineuses sur leurs nervures principales en-dessous; les têtes

des fleurs ovales, coniques et grandes; ont leurs paillettes droites, fermes, longues, terminées par une pointe en alène; les corolles, d'un bleu rougeâtre, ne se développent que successivement et par zones, dont les premières fleuries sont au-dessous du sommet de la tête. Cette plante est commune aux environs de Paris; ses racines sont diurétiques et sudorifiques. L'eau qui s'amasse dans ses cuvettes passe pour ophthalmique.

2. La Cardère cultivée, *Dipsacus fullonum*, Linn. Cette espèce, qui a été long-temps regardée comme variété de la précédente, en diffère par ses tiges plus fortes, la cuvette de ses feuilles plus profonde, et surtout les paillettes de son réceptacle plus fermes et réfléchies en crochet à leur extrémité. Cette forme de paillettes rend ces têtes de fleurs propres à être employées, lorsqu'elles sont sèches, à carder les laines; ce qui a fait donner à la plante le nom de *chardon à foulon*, *chardon à bonnetier*, *cardère*. On la cultive pour cette raison en plusieurs lieux de la France; elle a les mêmes propriétés médicales que la précédente.

3. La Cardère laciniée, *Dipsacus laciniatus*, Linn. Celle-ci diffère de la première parce qu'elle est moins épineuse; les feuilles de son calice commun sont plus courtes, celles de la tige sont laciniées. Elle croît dans l'Alsace.

4. La Cardère velue, *Dipsacus pilosus*. Cette espèce, qui se trouve aux environs de Paris, a le port d'une scabieuse. Ses têtes de fleurs sont petites, velues, portées sur un réceptacle peu élevé, comme dans la scabieuse. Ses tiges, élevées et chargées d'aspérités, portent des feuilles ovales, lancéolées, qui ont à leur base des appendices ou oreillettes, et ne sont pas réunies comme dans les précédentes. (J.)

CARDERINA (*Bot.*), nom du séneçon, dans Césalpin. (H. Cass.)

CARDES. (*Bot.*) La bette ou poirée est cultivée comme plante potagère dans deux vues différentes. Lorsqu'on ne veut employer que la partie verte de la feuille, on lui donne simplement le même genre de culture qu'aux laitues pommées et aux chicorées; mais, quand on veut manger les côtes, on les rend plus succulentes en liant la plante et en la butant, comme on fait pour le cardon, espèce d'artichaut. Ce sont

ces côtes charnues qui prennent le nom de cardes, espèce d'aliment sain, mais un peu fade, que l'on relève avec des assaisonnemens : alors la plante porte le nom de carde poirée. (J.)

CARDI. (*Bot.*) Dans le grand Recueil des Voyages aux Indes occidentales, publié par Théodore Debry, on lit que le tunal sauvage du Mexique est nommé *cardi* dans cette partie de l'Amérique. Le tunal est une espèce de nopal ou raquette, nommée ailleurs *tuna*, faisant partie du genre *Cactus* des botanistes. C'est sur une espèce de ce genre que vit la cochenille. (J.)

CARDILAGO. (*Ichthyol.*) A Marseille, selon M. Bosc, on nomme ainsi le centrisque bécasse et la mole (*tetrodon mola*, Linn.). Voyez CENTRISQUE, CEPHALUS, MOLE. (H. C.)

CARDILAGNO. (*Ichthyol.*) Nom marseillais du *Centriscus scolopax*. Voyez CENTRISQUE. (H. C.)

CARDILLO. (*Bot.*) Le *krameria* est ainsi nommé à Cumana, dans l'Amérique méridionale, suivant Lœfling. (J.)

CARDINAL. (*Entom.*) C'est le nom donné à un lépidoptère du genre Papillon, par les auteurs de l'ouvrage sur les papillons d'Europe ; il est très-voisin du paphia, vulgairement appelé tabac d'Espagne, près des nacrés. Voyez PAPILLON. (C. D.)

CARDINAL (*Conch.*), nom vulgaire d'une espèce de coquille du genre Cône. (DE B.)

CARDINAL (*Ichthyol.*), nom spécifique d'un poisson du genre des spares. Voyez SPARE. (H. C.)

CARDINAL. (*Ornith.*) Ce nom ayant été donné à divers oiseaux, parce qu'il y avoit beaucoup de rouge dans leur plumage, ou d'après la place que cette couleur y occupoit, il en est résulté une confusion d'autant plus grande, que ces oiseaux n'appartiennent pas tous au même genre. Tandis que le cardinal d'Amérique, le cardinal du Canada, celui de Virginie, qui n'en est qu'une variété, le cardinal à collier, le cardinal du Mexique, le cardinal pourpré, sont de la famille des tangaras : le cardinal commandeur est un troupiale ; le cardinal huppé d'Afrique, un coliou ; les oiseaux connus sous les noms de cardinal du cap de Bonne-Espérance, cardinal carlsonien, cardinal dominicain, cardinal de Madagascar, cardinal de Sibérie, cardinal du Volga, des gros-becs. Le

chardonneret est aussi appelé cardinal en Guyenne; le guêpier à Malte, et le cotinga rouge, ou l'ouette, à Cayenne. (Ch. D.)

CARDINALE. (*Bot.*) On a donné d'abord ce nom, dans l'Amérique septentrionale, à une plante herbacée, ayant le port d'une campanule et les fleurs en épi terminal, d'une belle couleur rouge. Sa corolle irrégulière et ses anthères réunies en un seul corps, la distinguent de la campanule; mais elle doit se rapprocher des campanulacées par l'attache de ses parties et la structure de son fruit. Elle a été réunie au genre que Tournefort nommoit *rapuntium*, et qui est maintenant le *lobelia* de Linnæus, type d'une nouvelle famille voisine: c'est son *lobelia cardinalis*. On la nomme cardinale rouge, pour la distinguer d'une autre espèce presque semblable, mais à fleurs bleues, qui est la cardinale bleue, employée dans l'Amérique septentrionale pour les maladies vénériennes, d'où vient son nom latin, *lobelia siphilitica*. Une espèce ou variété de pêche est aussi nommée *cardinale*. Voyez les articles Lobélie, Amandier. (J.)

CARDINALE (*Entom.*), nom que Geoffroy et par suite Degeer ont donné à un genre de coléoptères dont la couleur est rouge. Voyez l'article Pyrochre. (C. D.)

CARDINALES (Dents). (*Conch.*) C'est un terme que l'on emploie en conchyliologie pour désigner les dents principales de la charnière des coquilles bivalves, ou celles qui sont sous le sommet. Voyez Conchyliologie. (De B.)

CARDINE. (*Ichthyol.*) A l'embouchure de l'Orne, on appelle ainsi une variété de la sole, remarquable par le volume et l'alongement de sa tête, par la teinte fauve de son côté droit, et par le peu de délicatesse de sa chair. Voyez Sole. (H. C.)

CARDIOSPERME. (*Bot.*) Voyez Corinde. (J.)

CARDISPERMUM. (*Bot.*) Dans les Mémoires de l'Académie, de 1724, Trant, botaniste français peu connu, a décrit et figuré sous le nom de *cardispermum*, la plante nommée depuis, par Linnæus, *calendula hybrida*. (H. Cass.)

CARDISSA. (*Conch.*) Mégerle, dans son Système de classification des testacés, établit sous ce nom un genre démembré des cardiums de Linnæus, et auquel il donne pour caractères: coquille équivalve, presque équilatérale, un peu aplatie en forme de cœur; les sommets comprimés, le droit placé au-dessous du

gauche; le corselet (*vulva*) évident; charnière composée de quatre dents et de quatre excavations, comme dans le cardium, d'où il nous semble que c'est un genre bien artificiel. L'espèce qui lui sert de type est le *cardium cardissa*, de Linnæus. Voyez Cardium. (De B.)

CARDITA, (*Conch.*) nom latin du genre Cardite. (De B.)

CARDITE. (*Conch.*) Ce genre, établi par Bruguières et adopté par tous les zoologistes suivans, renferme des coquilles dont on ne connoît pas toujours l'animal, mais qui très-probablement diffèrent assez des cames, avec lesquelles Linnæus les confondoit, pour devoir être adopté. M. de Lamarck en a même séparé depuis quelques espèces, sous le nom d'isocarde. Les caractères du genre Cardite sont: Animal inconnu, mais très-probablement fort voisin de celui du Cardium (voyez ce mot), contenu dans une coquille bivalve, alongée, équivalve, ordinairement très-inéquilatérale; le sommet dorsal presque antérieur, fortement surbaissé en avant; charnière dorsale semblable, composée de deux dents, l'une courte cardinale, l'autre lamelleuse, longitudinale, post-cardinale; ligament externe dorsal et postérieur; deux impressions musculaires.

Toutes les espèces de ce genre sont marines; jamais elles n'adhèrent aux corps sous-marins à la manière des véritables cames, et jamais elles ne sont inéquivalves et irrégulières comme elles.

1.° Cardite jéson, *C. calyculata*; *Chama calyculata*, Linn.; le Jéson, Adanson, Sénég. pl. 15, fig. 8. C'est une coquille d'un pouce et demi de long, ovale oblongue, fort obtuse aux deux extrémités, l'antérieure étant presque droite et tronquée, et un peu plus petite que la postérieure, qui est arrondie; ses valves sont assez épaisses, non crénelées sur leurs bords, mais sillonnées en dehors par quinze côtes longitudinales fort grosses, arrondies, comme composées de plusieurs petites écailles imbriquées, et sensibles en creux à l'intérieur. Les sommets se touchent et sont un peu recourbés en avant. Sa couleur est brune, quand elle est recouverte de son épiderme; mais elle est rose, quand elle en a été dépouillée. Elle s'attache sur les rochers au moyen de fils courts, à la manière des Jambonneaux; aussi Adanson, qui l'a observée sur la côte du Sénégal, la place-t-il à côté de ce genre.

2.° Cardite trapezoïde, *C. trapezia*, Brug.; *Chama trapezia*, Linn.; Shröeter, Conchyl., tom. III, tab. 8, fig. 17. Longue de quatre lignes, large de trois, cette coquille a une forme trapézoïdale et est assez épaisse; elle est cannelée de dix-neuf à vingt côtes longitudinales grenues ou crénelées, marquées à son bord par autant de plis. Sa couleur est rougeâtre. Elle vit dans les mers de Norwège.

3.° Cardite tachetée, *C. variegata*, Brug.; vulg. le cœur alongé; Favannes, Conchyl., pl. 50, fig. 4. Elle ne diffère du jéson, avec lequel plusieurs auteurs l'ont confondue, que parce qu'elle est plus large, plus ventrue, surtout antérieurement; les côtes sont plus nombreuses, et les écailles qui les recouvrent encore plus prononcées; ses bords sont crénelés; enfin, les sillons extérieurs ne sont pas sensibles à l'intérieur. Elle a un pouce et demi de long sur un pouce de large. Sa couleur est blanche, avec les côtes brunes. Elle vient de l'Inde.

4.° Cardite carinée, *C. carinata*, Brug.; *Chama carinata*, Linn.; *Chama guinaica*, Martini, Conchyl., tom. VII, tab. 50, fig. 504 à 505. Coquille ovale, oblongue, tronquée antérieurement, arrondie postérieurement, marquée à l'extérieur de stries longitudinales fort nombreuses, coupées par d'autres perpendiculaires, plus fines, plus serrées, et carênée obliquement. Sa couleur est blanche en dehors, jaunâtre en dedans. Il paroît qu'elle est fort rare, et qu'elle vient de la côte de Guinée.

5.° Cardite brune, *C. semi-orbiculata*, Brug.; *Chama semi-orbiculata*, Linn.; Martini, Conchyl., t. VII, p. 135, tab. 50, fig. 502-503. Coquille comprimée en forme de rein, marquée de stries croisées, le bord antérieur des valves denticulé. Elle est de la grosseur d'une petite huître, longue de trois pouces sur deux de largeur; sa couleur est brune, et elle est un peu tronquée antérieurement. On ignore sa patrie.

6.° Cardite arctique, *C. arctica*, Brug.; *Mya arctica*, Linn.; Martini, Conchyl., tom. VI, tab. 6, fig. 51-52. Coquille fragile, ovale, oblongue, un peu bâillante postérieurement, marquée de stries transversales; deux carênes garnies d'écailles imbriquées sur chaque valve. Sa couleur est blanche opaque. Elle n'atteint guère plus de deux à trois lignes de long; elle

vit à d'assez grandes profondeurs, dans la mer du Nord, fixée par ses épines.

7.° Cardite pétoncle, *C. petunculus*, Brug.; Forster, Synops. tab. 347, fig. 185. Coquille oblongue, un peu élargie en arrière, prolongée antérieurement et inférieurement, marquée de sillons longitudinaux lisses. Sa longueur est de quatorze à quinze lignes sur six de large vers le milieu. Elle a, du reste, beaucoup de rapports avec la cardite jéson. Sa couleur générale est d'un brun clair en dehors, tirant sur le roux en dedans, avec une bordure étroite couleur de suie sur ses bords. On ignore sa patrie.

8.° Cardite chambrée, *C. concamerata*, Chemn.; Martini, Conchyl., t. VII, tab. 50, fig. 506, lett. a, b, c, d. Coquille ovale, oblongue, blanche, garnie de côtes noduleuses, et offrant dans son intérieur un repli fort singulier, en forme d'entonnoir ou de seconde valve, dont on ignore l'usage, et qui ne se trouve, à ce qu'il paroît, dans aucune autre coquille bivalve. Du reste, elle ressemble beaucoup à la cardite jéson. Elle a six lignes de long, et trois ou quatre de large. L'épiderme qui la recouvre, est jaune et très-adhérent. Cette coquille est fort rare; elle provient, suivant Chemnits, de l'océan américain.

9.° Cardite datte, *C. dactylus*, Brug.; *Chama coralliographa*, Martini, Conchyl., t. X, p. 359, tab. 172, fig. 1673-1674. C'est une coquille rarement d'un pouce et demi de long sur huit lignes de large, de forme cylindrique, blanche, transparente, arrondie aux extrémités, dont la surface extérieure est garnie de stries longitudinales, croisées par d'autres transverses, feuilletées près de l'extrémité postérieure. Elle vit dans des masses de corail, dans l'Inde. Est-elle bien de ce genre? (De B.)

CARDITES. (*Foss.*) Voici les principales espèces :

1. Cardite rude, *Cardita asperula*, Lam., Ann. du Mus., tom. IX, pl. 19, fig. 5. Coquille oblongue, chargée de côtes transverses écailleuses, et qui a quelques rapports avec la *cardite trapezoïde* de Bruguières, mais qui est beaucoup plus alongée et plus petite, puisqu'elle n'a que 5 millimètres (2 lignes environ) de longueur. On la trouve à Grignon; mais elle est rare. On trouve près d'Angers, et à Louvres, département de l'Oise, une espèce qui se rapproche beaucoup plus

de la *cardite trapezoïde;* mais elle est fossile et chargée de crénelures plus longues que celles qui se trouvent sur l'autre.

2. Cardite aviculaire, *Cardita avicularia*, Lam., Ann. du Mus., tom. IX, pl. 19, fig. 6; Encyclop., pl. 300, fig. 9. Coquille triangulaire, inéquilatérale, un peu comprimée, ayant sur chaque face un angle longitudinal tranchant et denté en scie. Cet angle partage chaque valve en deux parties inégales, et se dirige du crochet de la valve jusqu'à son sommet, qui s'avance en pointe. La surface des valves est chargée de côtes longitudinales. Celles qui se trouvent sur la face postérieure sont écailleuses, tandis que celles de l'autre face sont lisses, excepté vers le sommet, où il se trouve quelques écailles, ainsi que sur le bord de la même face. Longueur, 42 millimètres (1 pouce et demi); largeur, 31 millimètres (14 lignes).

On ne trouve cette espèce à Grignon que dans le banc de pierre calcaire sous lequel on trouve le sable marin qui accompagne les autres coquilles de cet endroit; mais elle est assez commune à Beynes, qui en est éloigné d'une lieue. On la trouve aussi à Beaumont-sur-Oise et à Hauteville, près de Valognes.

3. Cardite nacelle, *Cardita cymbula*, Nob. Coquille qui porte, comme la précédente, un angle longitudinal très-saillant, qui partage chaque valve en deux portions presque égales. La face postérieure est chargée de côtes serrées et très-marquées. Sur l'autre face, il se trouve aussi des côtes, mais plus larges et moins saillantes. La longueur de cette coquille est de 71 millimètres (2 pouces 8 lignes) sur une largeur presque moitié moindre. Son test est épais, et comme l'angle de la carène qui se trouve au milieu de chaque valve est très-élevé, chacune d'elles ressemble à une petite nacelle, dont l'un des bouts seroit plus pointu que l'autre. On trouve cette singulière espèce à Hauteville, près de Valognes.

4. Cardite jeson, *Cardita calyculata*, Linn. Cette espèce, décrite dans l'article précédent, se trouve dans le Plaisantin, et ses caractères conviennent parfaitement à l'espèce de cardite n.° 7, décrite par Bruguières, dont elle paroît être l'analogue.

Cet auteur annonce qu'il possédoit un exemplaire de cette espèce, qui avoit deux pouces de longueur, et qui avoit été

trouvé dans la falunière du Grand-Houteau, près de Sainte-Maure, en Touraine.

5. Cardite côtelée, *Cardita costellata*, Nob. Coquille oblongue, inéquilatérale, chargée de vingt-une côtes longitudinales, qui sont striées transversalement. Les bords sont dentés aux endroits qui répondent aux côtes. Longueur, 19 millimètres (9 lignes); largeur égale. On trouve cette espèce en Italie. Elle a les plus grands rapports avec celle non-fossile dont on trouve la figure dans l'Encyclopédie, pl. 223, fig. 2; mais cette dernière est plus grande, et ne porte que dix-sept côtes sur chaque valve.

On trouve dans la Touraine une espèce qui a beaucoup de rapports avec la précédente; mais elle est plus aplatie, et ses côtes ne sont pas striées transversalement.

Toutes ces espèces de cardites fossiles se trouvent dans ma collection.

On donnoit autrefois le nom de *cardites* aux coquilles bivalves fossiles qu'on désignoit sous le nom générique de *cœurs*. (D. F.)

CARDLIN. (*Ornith.*) Le chardonneret, *fringilla carduelis*, Linn., porte en Piémont ce nom et celui de *carlin*. (Ch. D.)

CARDO. (*Bot.*) Voyez Cardencha. (J.)

CARDON, (*Bot.*) nom vulgaire du *cinara cardunculus*. Voyez le mot Artichaut-cardon, tom. III, p. 166. (H. Cass.)

CARDON. (*Bot.*) Suivant Clusius, on nomme *cardon* le maguey du Mexique, espèce d'agavé ou pite. Le *pourretia* de la Flore du Pérou, appartenant à la même famille, est aussi nommé *cardon*. Au rapport de Marcgrave, ce nom est donné, par les Portugais, au *jamacaru* et au *caxabu* du Brésil, qui sont des cierges ou cactes. Clusius dit encore, dans son Histoire des plantes d'Espagne, que le scolyme, de la famille des chicoracées, ayant le port épineux des chardons, y est nommé *cardon-lechal* ou *lechar*, c'est-à-dire chardon laiteux, parce qu'en effet il donne du lait comme les autres plantes de sa famille. (J.)

CARDONCELLE, *Cardoncellus*. (*Bot.*) [*Cinarecéphales*, Juss.; *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, appartient à notre tribu naturelle des carduacées. Indiqué d'abord sous ce nom par Lobel, puis

caractérisé par Adanson, il a été successivement adopté par Allioni, par Gærtner, qui le nomme *onobroma*, et par M. Decandolle, qui en dernier lieu a changé son caractère essentiel, et a restreint par là ses limites. En effet, tandis qu'Adanson et Gærtner distinguent le cardoncelle du carthame par l'aigrette, présente dans l'un et absente dans l'autre, M. Decandolle (Mémoire sur les Cinarocéphales) les distingue par les filets des étamines, hérissés de poils dans le premier, nus dans le second. Linnæus réunissoit les deux genres sous le nom de *carthamus*. Vaillant les avoit distingués jadis par les noms de *carthamus* et de *carthamoïdes*, en employant à peu près les mêmes caractères qu'Adanson. Tournefort confondoit les cardoncelles dans son genre *Cnicus*.

Les cardoncelles de M. Decandolle ont la calathide composée de nombreuses fleurs uniformes, hermaphrodites, régulières; le péricline formé de squames imbriquées, foliacées, un peu épineuses; le clinanthe fimbrillé; la cypsèle surmontée d'une aigrette de squamellules barbellulées; les filets des étamines hérissés de poils. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles pinnatifides ou dentées, un peu épineuses, et à calathides terminales composées de fleurs bleues.

On trouve en France deux espèces de ce genre : le cardoncelle de Montpellier (*carduncellus Monspeliensium*, Alli.), qui croît dans les lieux montagneux et arides de nos provinces méridionales; et le cardoncelle doux (*carduncellus mitissimus*, Decand.), que l'on rencontre en divers lieux peu éloignés de Paris, et qui se distingue du précédent par ses feuilles plus larges, moins divisées, moins épineuses, et par sa calathide beaucoup plus grosse.

Nous ne devons pas terminer cet article sans rappeler que, dans toute notre tribu des carduacées, les filets des étamines sont hérissés de poils ou de papilles, plus ou moins manifestes. La présenee de ces poils ne peut donc pas caractériser le cardoncelle ; mais nous avons observé que, dans ce genre, les poils sont rassemblés en touffe au milieu de la partie libre de chaque filet, et que les poils des différens filets se greffent ensemble de manière à produire une singulière espèce de monadelphie. Ajoutons que les appendices apicilaires sont arrondis au sommet, et que les incisions de

la corolle descendent presque jusqu'à la base du limbe. Voilà des caractères plus positifs et remarquables; et cependant nous les retrouvons en tout ou partie dans le *carthamus* et le *kentrophyllum*, d'où l'on seroit tenté de croire que Linnæus avoit eu raison de réunir les trois genres. (H. Cass.)

CARDONNETTE. (*Bot.*) Le cardon (*cinara carduncul*us) à l'état sauvage, tel qu'on le rencontre en divers lieux de nos provinces méridionales, y porte le nom de *cardonnette* ou *cardouneta*. Voyez Artichaut. (H. Cass.)

CARDONNETTE. (*Ornith.*) On appelle ainsi, en Normandie, le chardonneret, au nom duquel les Picards se bornent à retrancher l'H. (Ch. D.)

CARDOPAT, (*Bot.*) *Cardopatium*. [*Cinarocéphales*, Juss., *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, que Willdenow nomme *brotera*, appartient à notre tribu naturelle des carlinées. La plante dont M. de Jussieu a formé ce genre, est le *carthamus corymbosus* de Linnæus, qui présente les caractères suivans :

La calathide est composée de huit fleurs hermaphrodites; le péricline est ovoïde, formé de squames imbriquées, coriaces, pinnatifides, très-épineuses; celles du rang intérieur sont entières, lancéolées, aiguës, moins coriaces: le clinanthe est petit, garni de fimbrilles longues, inégales, membraneuses, subtriquètres, entre-greffées plusieurs ensemble en faisceaux à la base. La cypsèle cylindracée, couverte de longues soies fines, porte une aigrette composée de squamellules unisériées, paléiformes, membraneuses, inégales, demi-lancéolées, denticulées, entre-greffées à la base. La corolle est *palmée*, et ses lobes sont surmontés d'une forte callosité conique. Les étamines ont le filet glabre, l'article anthérifère épaissi, élargi, arrondi; l'appendice apicilaire long, aigu; les appendices basilaires très-longs, plumeux, le connectif très-court.

Le Cardopat corymbé (*cardopatium corymbosum*) est une plante herbacée, à racine vivace, dont la tige droite, haute d'un pied, porte près de sa base de grandes feuilles étalées, pinnatifides, dentées, très-épineuses, et forme au sommet, par l'ensemble de ses ramifications, un grand corymbe serré, sur lequel sont situées de nombreuses calathides petites, sessiles, très-rapprochées, environnées de feuilles. Les fleurs

sont bleues. Cette plante, indigène en Italie et en Grèce, fructifie aux mois de juin et de juillet.

Les caractères les plus remarquables du cardopat résident dans la corolle et dans les étamines, deux organes qu'on avoit négligé d'observer. La corolle est *palmée*, suivant notre nouvelle terminologie relative aux synanthérées, c'est-à-dire qu'appartenant à une fleur hermaphrodite, l'incision qui regarde le centre de la calathide se prolonge jusqu'à la base du limbe, tandis que les quatre autres ne pénètrent que jusqu'à la moitié de sa hauteur. Cette singulière disposition ne se rencontre guère que dans notre tribu des vernoniées. D'un autre côté, le cardopat, qui n'est pas entièrement dépourvu d'analogie avec le *triptilium*, semble en effet se rapprocher de notre tribu des nassauviées par la structure des étamines. Cependant le cardopat ne sauroit être mieux placé que parmi nos carlinées, auprès de l'*atractylis cancellata*, Linn., avec lequel il a des rapports par le péricline. (H. Cass.)

CARDOPATIUM (*Bot.*), un des noms anciens de la plante connue dans le Levant sous celui de chaméléon blanc, *chamæleon albus*, et qui est maintenant une carline, *carlina acaulis*. Une autre espèce à tige, *carlina caulescens*, est encore un *cardopatium*. Ce nom est maintenant adopté pour désigner un nouveau genre de la même famille, mentionné plus bas à l'article Carthame. (J.)

CARDOUNIERO. (*Ichthyol.*) C'est le nom que l'on donne à Nice, suivant M. Risso, à l'holocentre marin de M. de Lacépède. Voyez Holocentre et Serran.

Suivant le même naturaliste, *cardouniero* est aussi le nom de la scorpène dactyloptère. Voyez Scorpène. (H. C.)

CARDOUSSÈS (*Bot.*), nom vulgaire du *scolymus hispanicus*, Linn. (H. Cass.)

CARDUACÉES. (*Bot.*) C'est l'une des tribus naturelles que nous avons établies dans la famille des synanthérées, et qui sont fondées sur le concours des caractères fournis par le style et le stigmate, par les étamines, par la corolle et par l'ovaire.

Le style est, comme dans toutes les autres tribus de la famille, formé d'une tige divisée supérieurement en deux branches. Le sommet de la tige est presque toujours entouré

d'une zone de poils collecteurs, et souvent un peu renflé. Les deux branches sont articulées sur la tige, et presque toujours greffées incomplétement ensemble par leurs faces intérieures respectives. Chacune d'elles a sa face extérieure convexe, couverte de très-petites papilles collectrices, et sa face intérieure plane, parfaitement glabre. La face intérieure d'une branche et la face intérieure de l'autre branche sont ordinairement greffées l'une à l'autre dans toute leur étendue, à l'exception de deux marges latérales et d'une marge terminale, plus ou moins larges, qui restent libres, et qui se réfléchissent plus ou moins fortement pendant la fleuraison. Ces marges sont stigmatiques.

Les étamines ont le filet greffé à la corolle jusqu'au sommet du tube, et hérissé de poils sur sa partie libre; l'article anthérifère est grêle; l'appendice apicilaire a sa partie inférieure linéaire et greffée avec les appendices des anthères voisines, et sa partie supérieure demi-lancéolée et libre; les deux appendices basilaires, distincts l'un de l'autre en leur partie inférieure, sont entièrement greffés avec les appendices des anthères voisines.

La corolle a le tube creusé, dans l'intérieur de sa substance, de cinq lacunes closes de toute part, qui règnent d'un bout à l'autre entre les nervures, et se forment vers l'époque de la fleuraison; le limbe est urcéolé à la base, et divisé supérieurement en cinq lobes longs, étroits, linéaires; les deux incisions qui forment le lobe extérieur sont beaucoup plus profondes que les trois autres. C'est pourquoi nous nommons cette corolle *oblabiée*.

L'ovaire est obovoïde, comprimé bilatéralement, glabre et luisant, muni de quatre côtes ou arêtes, une antérieure, une postérieure, deux latérales. L'aréole basilaire est sessile, large, plane, arrondie, un peu oblique-antérieure : il n'y a point de bourrelet basilaire. Le bourrelet apicilaire est peu distinct, coroniforme. L'aréole apicilaire est souvent couverte d'un *plateau* charnu, entouré d'un *anneau* corné, qui porte l'aigrette et se détache spontanément. L'aigrette, souvent brune en sa partie moyenne, est formée de squamellules plurisériées, irrégulièrement disposées, inégales, barbellulées ou barbées; celles des rangs intérieurs sont laminées en leur partie infé-

rieure, triquètres en leur partie moyenne, filiformes en leur partie supérieure, qui s'épaissit quelquefois au sommet; celles des rangs extérieurs sont plus courtes, plus grêles, presque entièrement filiformes. Les barbes et les barbellules sont courbes, inégales, distancées, irrégulièrement disposées: cependant les barbes occupent de préférence les deux côtés des squamellules, et les barbellules leurs deux côtés et leur face postérieure.

Nous classons dans notre tribu naturelle des carduacées, les genres *Alfredia*, H. Cass.; *Arctium*, Juss.; *Carduncellus*, Adans; *Carduus*, Gærtn.; *Carthamus*, Gærtn.; *Cestrinus*, H. Cass.; *Cinara*, Juss.; *Cirsium*, Tourn.; *Galactites*, Mœnch.; *Lappa*, Juss.; *Leuzea*, Decand.; *Onopordum*, Linn.; *Ptilostemon*, H. Cass.; *Rhaponticum*, Lam.; *Serratula*, Decand.; *Silybum*, Gærtn.; *Stemmacantha*, H. Cass.

Il seroit peut-être convenable de réunir à la tribu des carduacées celle des centauriées, qui n'en diffère guère que par l'ovaire et son aigrette. En ce cas, nous diviserions la tribu des carduacées en deux sections naturelles, sous les titres de *carduacées-prototypes* et de *carduacées-centauriées*. (H. Cass.)

CARDUELE. (*Bot.*) Micheli nomme ainsi les agarics qui croissent parmi les ronces et les chardons: ce sont, en général, les mousserons. Voyez Cardeoli. (Lem.)

CARDUELINO, CARDUELLO (*Ornith.*), noms italiens du chardonneret. (Ch. D.)

CARDUELIS (*Ornith.*), nom latin du chardonneret, dont Brisson a fait un genre qui comprend aussi les tarins. (Ch. D.)

CARDUO-CIRSIUM. (*Bot.*) Plukenet nommoit ainsi la *saussurea alpina* et le *cirsium erisithales*. (H. Cass.)

CARDUUS. (*Bot.*) Nous décrirons ce genre sous son nom françois. Voyez Chardon. (H. Cass.)

CARE. (*Bot.*) Sur la côte de Coromandel on nomme ainsi, au rapport de Burmann fils, son *gmelina coromandelica*, Fl. ind. 132, que Willdenow éloigne du *gmelina*, et croit être le *canthium parviflorum* de Lamarck, qui est son *webera tetrandra*. Voyez Canti. (J.)

CAREILLADA (*Bot.*), nom languedocien de la jusquiame. (J.)

CARELIA. (*Bot.*) Pontedera et Adanson nomment ainsi le genre *Ageratum* de Linnæus. (H. Cass.)

CARELLONNA-CONDI. (*Bot.*) Une espèce de liseron, *convolvulus pes capræ*, commune dans plusieurs contrées de l'Inde, est ainsi nommée à Pondichéry. (J.)

CAR-ELU (*Bot.*), nom malabare d'une espèce de sésame, figurée dans le *Hort. Malab.* vol. IX, p. 127, t. 55, qui diffère, par ses feuilles très-grandes et en cœur, du *schit-elu*, p. 105, t. 54, ou sésame du Levant, *sesamum orientale*. Le car-elu n'est rapporté à aucune espèce désignée dans les livres modernes. Il sembleroit, d'après ce qui vient d'être dit, que le sésame est l'*elu* des Malabares; cependant on trouve ailleurs sous ce dernier nom une espèce d'amome. (J.)

CARELU-VEGON (*Bot.*), nom malabare d'une aristoloche, *aristolochia indica*. (J.)

CAREMOTTI. (*Bot.*) Chez les Malabares on donne indifféremment ce nom et celui de *bengiri* à une espèce de glutier, *sapium*, genre de la famille des euphorbiacées. Si quelqu'un, par imprudence, mettoit la dent dans son fruit, le suc laiteux qui y abonde occasioneroit dans tout l'intérieur de la bouche une acrimonie et une inflammation qui pourroient devenir funestes. C'est pour cela que les Portugais le nomment *nilica-d'inferno*. (J.)

CARENDANG. (*Bot.*) Voyez Carandas. (J.)

CARÊNE, *Carina* (*Bot.*), nom donné au pétale intérieur des fleurs papilionacées, qui est ordinairement plié en deux, et comprimé de manière que son sommet présente la forme de la carêne d'un vaisseau. On donne encore ce nom à l'angle formé sur le dos d'une feuille ou de toute autre partie de la plante, par le repli et la direction différente des deux côtés; les parties ainsi repliées sont dites carênées ou carinées, *carinatæ*. (J.)

CARÊNÉ, *Carinatus*. (*Bot.*) Canaliculé, et ayant en-dessous une saillie longitudinale, à la manière de la carêne d'un vaisseau. Le *sparganium erectum*, le salsifis, le *stellaria holosteum*, offrent des exemples de feuilles carênées. Les bractées du *gomphrena globosa*, les écailles de la glume du *dactylis glomerata*, les valves de la silicule du pastel, etc., sont carênées. (Mass.)

CARÊNE. (*Foss.*) On a quelquefois donné ce nom aux dents fossiles qui ont la figure d'une cosse de pois. Voyez Glossopètre. (D. F.)

CARÊNÉ (*Ichthyol.*), nom spécifique d'un poisson de Surinam, de la famille des oplophores, et du genre Doras de M. de Lacépède. C'est le *silurus carinatus* de Linnæus. Voyez Doras. (H. C.)

CARÊNÉE (*Erpétol.*), nom spécifique d'une couleuvre qui paroît venir des Indes. C'est le *coluber carinatus*, Linn. Voyez Couleuvre. (H. C.)

CARET (*Erpétol.*), nom de la tortue de mer qui fournit l'écaille qu'on emploie dans les arts. Voyez Chélonée. (H. C.)

CARETTI (*Bot.*), nom malabare d'une espèce de bonduc, *guilandina bonducella.* Le bankaretti est une autre espèce du même genre. (J.)

CAREUM (*Bot.*), nom sous lequel Pline désigne le carvi. (J.)

CAREX (*Bot.*), nom latin de la laiche. Quelques espèces à semences luisantes, comme celles du grémil, ont été détachées de ce genre pour former celui que Swartz nomme scléryé, *sclerya.* Le *carex arborea*, Rumph. Amb. vol. VI, t. 8, f. 2, paroît être une espèce de Baquois ou Vacoua, Pandanus. Voyez ces divers mots. (J.)

CAREYA. (*Bot.*) Genre de Roxburg, mentionné dans ses plantes de Coromandel, vol. 3, pag. 13, pl. 217; il appartient à la *monadelphie polyandrie* de Linnæus. Il ne renferme qu'une seule espèce, *careya herbacea*, qui présente pour caractère essentiel : des fleurs pédonculées, hermaphrodites; un calice supérieur à quatre découpures profondes; quatre pétales; un grand nombre d'étamines réunies en un seul paquet à leur base; les filamens extérieurs stériles, beaucoup plus longs. Le fruit consiste en une baie pulpeuse, renfermant des semences nombreuses nichées dans la pulpe. Cette plante croît aux Indes orientales. (Poir.)

CAREZZA (*Bot.*), nom italien de la laiche, *carex*, aux environs de Vérone, suivant Seguier. (J.)

CARGILLA. (*Bot.*) Ce genre d'Adanson réunit les genres *Chrysogonum* et *Melampodium* de Linnæus. (H. Cass.)

CARGILLIE, *Cargillia.* (*Bot.*) M. Rob. Brown a établi ce

genre pour quelques arbrisseaux qui croissent sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Il appartient à la famille des *plaqueminiers*, se rapproche des *diospyros*, et doit être placé dans la *polygamie diœcie* de Linnæus. Son caractère consiste dans des fleurs polygames; le calice divisé à sa moitié supérieure en quatre segmens; une corolle monopétale, à quatre lobes; huit étamines insérées à la base de la corolle, autant de stériles; un ovaire avorté; dans les fleurs femelles, un petit nombre d'étamines avortées; un ovaire à quatre loges; deux ovules dans chaque loge. Le fruit est une baie globuleuse, entourée, à sa partie inférieure, par le calice en forme de cupule.

Ce genre n'est composé que de deux espèces. La première, *cargillia laxa*, est distinguée par des feuilles glabres, oblongues, presque ondulées, de même couleur à leurs deux faces; le calice des fleurs mâles, à quatre dents, est de moitié plus court que le tube de la corolle; le style a trois ou quatre divisions. Dans la seconde, *cargillia australis*, les feuilles sont rétrécies à leur base, plus pâles en-dessous, obtuses à leur sommet, glabres, oblongues; le calice des fleurs mâles a quatre divisions de la longueur du tube de la corolle; le style entier. (Poir.)

CARGOOS. (*Ornith.*) Charleton désigne par ce nom le grèbe huppé, *colymbus cristatus*, Linn. (Ch. D.)

CARIACOU ou Palinot. (*Bot.*) Boisson fermentée, faite à Cayenne avec un mélange de cassave, de patates et de siròp de canne. (J.)

CARIACOU. (*Mamm.*) Laborde parle sous ce nom de deux cerfs de Cayenne, qu'il dit être plus petits que nos biches, et dont les bois sont simples, droits et pointus. La biche à laquelle Daubenton a donné ce nom, étoit une femelle du cerf de la Louisiane. Voyez Cerf. (F. C.)

CARIAGAY. (*Bot.*) Voyez Ababangny. (J.)

CARIAMA. (*Ornith.*) Marcgrave est le premier naturaliste qui ait parlé de cet oiseau (*Hist. Rerum Naturalium Brasiliæ, lib. V, pag.* 203), et il l'a décrit comme étant de la taille du héron et de la famille des oiseaux de rivage. Sa description annonçoit que l'oiseau avoit le bec court, d'un jaune brun, la mandibule supérieure un peu recourbée et ornée à sa base

d'une aigrette plumeuse d'un noir cendré et droite ; que ses ailes ne s'étendoient pas au-delà de l'origine de la queue ; que la partie supérieure de ses jambes n'étoit qu'à demi couverte de plumes ; que les trois doigts antérieurs étoient réunis à leur base par une courte membrane ; que le doigt du milieu étoit beaucoup plus long que les autres ; que celui de derrière étoit fort élevé ; que son corps étoit couvert de plumes d'un gris cendré avec des bandes ondulées d'un brun roux ; qu'il avoit les extrémités des ailes et de la queue brunes, avec des ondulations d'un gris jaunâtre ; que la couleur grise dominoit sur les parties inférieures ; qu'il portoit la queue basse et le cou droit ; que son cri, qu'on entendoit de fort loin, ressembloit à celui de la femelle du paon, et que sa chair étoit fort estimée.

Il est peu d'oiseaux sur lesquels les anciens nous aient donné des détails aussi étendus et aussi justes, et il est fâcheux que la mauvaise planche qui accompagnoit cette description en ait, en quelque sorte, détruit l'effet, en présentant, sous la forme ramassée d'une peintade, avec une aigrette d'une seule plume, un cou gros et court et une queue presque nulle, un oiseau dont le bec et la queue sont fort longs, qui se tient droit, la tête haute, et qui a le port majestueux du secrétaire. Cet exemple n'est malheureusement pas le seul des inconvéniens qu'a causés, dans son origine, un art qui depuis est devenu si utile aux progrès de l'histoire naturelle.

La seule circonstance qui, dans les faits exposés par Marcgrave, se trouve, en quelque sorte, contredite par des observations postérieures, c'est d'avoir donné le cariama comme un oiseau de rivage ; mais, à moins d'avoir été à portée d'étudier les mœurs de l'oiseau et de suivre de près son genre de vie, il étoit assez naturel de lui supposer des habitudes indiquées par sa conformation. D'ailleurs, si M. d'Azara, qui n'est parvenu à avoir qu'un seul individu à sa disposition, a vu par lui-même ou a appris que les cariamas, fort rares au Paraguay, y fréquentoient la lisière des forêts claires et les collines pierreuses, il reconnoît, en même temps, que leur nourriture se compose de lézards et d'insectes qui se plaisent dans les terrains fangeux : or, à l'époque, déjà ancienne, où ces plages ont été visitées par Marcgrave, elles n'offroient peut-être que

des marais qui, malgré leur desséchement successif, auront continué d'être le séjour d'une partie de ces animaux; et si les cariamas ont trouvé dans des endroits plus élevés une nourriture suffisante, il ne faudroit pas s'étonner qu'ils eussent préféré un sol plus ferme, où leur proie étoit plus facile à saisir, au limon dans lequel elle avoit plus de moyens pour se soustraire à leur poursuite. Il n'y auroit pas alors de contradiction dans les faits, et de ce qu'un oiseau, ou une partie de sa race, auroit, par des circonstances locales, cessé de fréquenter les lieux inondés, l'on ne seroit pas fondé à conclure qu'il n'auroit pas été originairement aquatique. D'ailleurs Pison, p. 91, dit, en parlant du kamichi, qu'on le trouve dans les forêts comme sur les rivages; et il en est probablement de même du cariama, que M. d'Azara auroit peut-être rencontré sur le bord des eaux en d'autres lieux que ceux qu'il a parcourus.

Au reste, c'est à ce naturaliste espagnol qu'on doit des détails plus étendus sur le cariama des Brésiliens, que les Guaranis nomment *saria*, et qu'il a décrit sous ce dernier nom, n.° 340 de ses *Appuntiamentos para la Historia natural de los paxaros del Paraguay y rio de la Plata;* Madrid, 1802. Cet auteur, qui ne dissimule pas la ressemblance du saria avec les oiseaux de rivage par ses jambes, ses pieds, ses ongles, et même par l'ensemble de sa conformation, dit qu'il n'est aucunement granivore; qu'on le rencontre par paires et en petites troupes; que lorsqu'il soupçonne quelque sujet de crainte, il examine autour de lui avant de se décider à demeurer ou à prendre sa course, et qu'on lui a assuré qu'il ne voloit qu'à la dernière extrémité, et seulement pour monter sur quelque arbre voisin. Il ajoute que les jeunes sarias, qu'on nourrit en domesticité, mangent quelquefois de petits morceaux de viande, mais qu'ils refusent le maïs. Ils parcourent le village où ils sont élevés, vont même dans les champs, et reviennent à leur demeure. M. d'Azara a vu un saria femelle qu'un coq de basse-cour suivoit et fêtoit constamment, mais qui ne la cocha point, malgré les agaceries qu'il en recevoit. Couverte enfin par un mâle de son espèce, cette femelle déposa deux œufs sur le sol, sans faire de nid.

On voit au Cabinet d'Histoire naturelle de Paris un cariama qui se trouvoit auparavant à Lisbonne. M. Geoffroy, l'ayant

fait dessiner, a donné, au tome XIII des Annales du Muséum, une excellente figure de cet oiseau, avec une description dont les détails, pris sur la nature, ont été complétés par ceux qu'a fournis M. d'Azara : nous allons en extraire ce qui ne se trouve pas dans celle de Marcgrave. Le bec, plus long d'un sixième que la tête, est légèrement arqué, et tellement renflé sur les côtés, qu'il est à peine plus haut que large; sa mandibule supérieure excède l'inférieure d'un crochet de trois lignes; ses narines, ouvertes en ellipse, sont revêtues des longues plumes qui constituent la huppe, et qui, partant de deux plans parallèles, ne se rejoignent qu'à leur extrémité, où elles forment une sorte de panache. Ces plumes, au nombre de vingt-cinq à trente, sont des tiges roides et portant des barbes courtes, rares et désunies. Les plumes du cou ont de pareilles barbes, mais leur tige est plus fine, et les barbes soyeuses, en plus grand nombre, ressemblent à des poils. Elles sont très-finement rayées en zigzags, sur un fond blanchâtre, qui se rembrunit aux parties supérieures du corps. La partie nue de la jambe et le tarse sont orangés, et les ongles noirs. Le bec est, chez les femelles, d'un rouge de corail.

Avant la publication de l'ouvrage de M. d'Azara, Brisson avait établi le genre *Cariama*, sans lui donner d'autre nom latin : M. Geoffroy lui a imposé celui de *microdactylus*, dont les élémens lui ont été fournis par la brièveté des doigts de l'oiseau; et il lui a assigné pour caractères un bec convexe en-dessus et renflé; la mandibule supérieure plus longue et terminée par un crochet; les pieds très-longs, à quatre doigts très-courts; les ailes non armées, aboutissant à la moitié de la queue.

M. Illiger a donné au même oiseau le nom de *dicholophus*, tiré de la séparation de son aigrette en deux parties, quoique cet auteur rejette pour caractères génériques ceux qui résulteroient d'un arrangement quelconque des plumes, et que, par une conséquence du même principe, il ne dût pas leur emprunter une dénomination propre seulement à désigner une espèce. Enfin, M. Vieillot a cru devoir aussi proposer un nouveau nom, et celui de *lophorhynchus*, employé dans sa méthode, n'exprime encore qu'un bec revêtu d'une aigrette. Linnæus ayant placé l'oiseau, alors mal connu, dans son genre

*Palamedea*, à côté du kamichi, cette dénomination devoit être changée. Mais n'auroit-on pas pu se borner, pour les deux langues, au mot *cariama*, comme l'avoit fait Brisson, au lieu de surcharger la nomenclature d'autres noms dont la nécessité et la convenance ne sont pas démontrées ? (Ch. D.)

CARIANA. (*Ornith.*) Voyez Cariama. (Ch. D.)

CARIA-POETI (*Bot.*), nom indien du myrte ordinaire, suivant Burmann fils. Il le regarde comme le même que le *myrtus amboinensis*, Rumph. Amboin. p. 78, t. 18, ou *hurong* d'Amboine, que quelques-uns nomment aussi, en langue malaise, *caju-puti*, et que Linnæus fils rapporte à son *melaleuca virgata*, genre de la famille des myrtées. (J.)

CARIAROU. (*Bot.*) Dans le catalogue des noms caraïbes de plantes, rédigé par Surian et placé à la fin d'une édition du Traité des drogues de Lemery, on trouve sous ce nom un liseron à fleurs jaunes, disposées en bouquets ou corymbes, qui est le *convolvulus umbellatus*, un autre à feuilles épaisses et à fleurs rouges, qui est probablement le *convolvulus brasiliensis*, et un troisième à fleurs blanches, que l'on peut rapporter au *convolvulus repens*. Le même nom est appliqué par Barrère à une autre espèce du même genre, qui a, selon lui, des feuilles de vigne, avec lesquelles les Galibis de la Guiane préparent une espèce de vermillon dont ils se peignent le corps. La première espèce est dans le Catalogue manuscrit de l'Herbier de Vaillant, sous les noms de *cajarou* et de *caruarou*, ou *liane à malingres*. (J.)

CARIBLANCO. (*Mamm.*) C'est sous ce nom, qui signifie visage blanc, que M. de Humboldt, dans son Recueil d'observations de zoologie, fait connoître un singe d'Amérique qui se rapproche du saï à gorge blanche de Buffon. Voyez Sapajous. (F. C.)

CARIBOU. (*Mamm.*) C'est le nom qu'on donne au renné d'Amérique. Voyez Cerf. (F. C.)

CARICA. (*Bot.*) On a donné d'abord ce nom au fruit du figuier, surtout à une espèce ou variété originaire de la Carie, dans l'Asie mineure, et dont parle Pline; ensuite on l'a appliqué au même fruit séché au soleil ou au four. Un tithymale, *euphorbia dulcis*, a été aussi désigné sous ce nom, parce que sa racine avoit la forme et la grosseur d'une figue. Linnæus en

a fait le nom spécifique du figuier ordinaire, qui est son *ficus carica*. Enfin, regardant, peut-être à tort, comme barbare, le nom de *papaya* sous lequel avoit toujours été désigné, avant lui, le papayer, qui par ses feuilles et son fruit a quelques rapports avec le figuier, il lui a substitué le nom de *carica*, adopté maintenant par la plupart des botanistes modernes. Voyez Figuier, Papayer. (J.)

CARI-CAPUSI (*Bot.*), nom brame d'un ketmie, *hibiscus tiliaceus*, qui est le *pariti* des Malabares. (J.)

CARICARA (*Ornith.*), un des noms vulgaires de l'ortolan de roseaux, *emberiza schœniclus*. Linn. (Ch. D.)

CARICARA (*Ornith.*), nom brasilien de la frégate, *pelecanus Aquilus*, qui s'écrit aussi *Caripira*. (Ch. D.)

CARICOIDES. (*Foss.*) Voyez Alcyons fossiles. Vol. 1, Supp. (D. F.)

CARICTÈRE, *Carieteria* (*Bot.*), nom donné par Scopoli à une plante herbacée du Levant, qui est l'antichore, *antichorus*, de Linnæus. Adanson avoit auparavant donné le même nom au *vella*, genre de plante crucifère. (J.)

CARIE DU FROMENT (*Bot.*), *Uredo caries*, Decand. Voyez Uredo. (Lem.)

CARIGUE, Carigoue. (*Mamm.*) Nom dérivé de *sarigoueya*, qui, dans l'idiome des Guaranis, peuplade américaine, signifie maître des sarigues (d'Azara, Obs. d'Hist. nat.); on l'a donné au sarigue manicou, *didelphis virginiana*, Pen. (F. C.)

CARIGUEIBEJU. (*Mamm.*) Ce nom, dont le *C* doit se prononcer comme une *S*, est, suivant M. d'Azara, une altération des mots brasiliens *sarigoue rembiou*, qui signifient manger des sarigouées, peuplade des bords du Paraguay.

Marcgrave décrit sous ce nom, et non point sous celui de çariqueibeju, comme on l'a dit par erreur, un animal dans lequel on reconnoît le taïra de Buffon, le grand furet de M. d'Azara, *mustela canadensis*. Voyez Glouton. (F. C.)

CARILLA (*Bot.*), nom portugais du *mail-elou* des Malabares, qui paroît être une espèce de gattilier, *vitex*, ayant quelque rapport avec le *katou-mail-elou* ou *vitex trifolia*; mais il en diffère par ses fleurs beaucoup plus petites, qui ne sont peut-être pas monopétales, et surtout par ses feuilles alternes, dont le pétiole, qui supporte les trois folioles, est

ailé, comme dans quelques genres de la famille des sapindées. (J.)

CARILLONNEUR. (*Ornith.*) Cet oiseau, qui est le *turdus tintinnabulatus* de Linnæus, le *turdus campanella* de Latham, et le *myrmecophaga campanella* de M. de Lacépède, est regardé par M. Cuvier comme appartenant plutôt à la famille des merles qu'à celle des fourmiliers, dans laquelle on l'a placé juqu'à présent : son nom est dû à l'espèce de carillon qu'il fait entendre, pendant des heures entières, au milieu des forêts solitaires de la Guiane. Voyez Fourmilier. (Ch. D.)

CARIM-CURINI (*Bot.*), nom donné chez les Malabares à une carmentine, *justicia ecbolium.* (J.)

CARIM-GOLA. (*Bot.*) Espèce de pontedère des Malabares, *pontederia vaginalis.* (J.)

CARI-MOULLI (*Bot.*), nom d'un *solanum* épineux, à Pondichéry. (J.)

CARIM-PANA (*Bot.*) Espèce de palmier à grandes feuilles en éventail, ainsi nommé chez les Malabares. C'est le rondier ou lontar de l'Inde, *borassus flabelliformis.* Voyez Lontar. (J.)

CARIM-TUMBA. (*Bot.*) Linnæus regarde cette plante des Malabares comme une espèce de cataire, et la nomme *nepeta malabarica* ; c'est le *caco-tumba* des Brames. (J.)

CARINAIRE, *Carinaria.* (*Malacoz.*) Ce genre, dont on n'a connu long-temps que la coquille, qui elle-même est fort rare dans les collections, a été établi par M. de Lamarck dans la première édition de ses Animaux sans vertèbres. C'étoit une espèce de patelle pour Linnæus, et un argonaute pour quelques conchyliologistes françois. Mais, depuis que MM. Péron et Lesueur ont fait connoître l'animal d'une espèce de la Méditerranée, ce genre a été parfaitement confirmé. Les caractères que je lui ai assignés dans mon *Genera molluscorum*, sont : Corps alongé, libre, conique, muni inférieurement d'une nageoire comprimée, terminée par un petit pied musculaire en forme de ventouse, et postérieurement de quelques appendices natatoires ; la tête distincte ; deux tentacules coniques ; une trompe et deux yeux ; les organes de la respiration symétriques, en forme de peigne, situés à la partie supérieure et postérieure du dos,

et formant avec le foie et l'estomac une sorte de nucleus, recouvert par une coquille symétrique, fort mince, transparente, un peu comprimée, recourbée d'avant en arrière, à dos carèné, et à ouverture ovale et anguleuse antérieurement. Ces animaux, qui se trouvent ordinairement en haute mer, non-seulement dans l'Inde, mais dans la Méditerranée et dans l'Océan des Tropiques, sont presqu'entièrement gélatineux, transparens, et fort élégans dans leur manière de nager. Dans ce cas, ils ont toujours, à ce qu'il paroît, la coquille et le nucleus en bas, et la nageoire ou le pied en haut, à peu près comme les janthines, les lymnées, les planorbes, etc.; c'est ce qui avoit fait penser à M. Péron que la carinaire avoit la coquille sous le ventre, erreur que j'ai rectifiée dans mon Mémoire sur l'ordre des Mollusques ptéropodes, inséré dans le Bulletin des Sciences, par la Société philomathique, pour 1816, pag. 28.

La place que les zoologistes assignent à ce genre et aux firoles qui paroissent en différer fort peu, est très-différente. Péron le plaçoit dans l'ordre des ptéropodes de M. Cuvier. M. de Lamarck en fait un ordre particulier de ses mollusques céphalés, sous le nom d'hétéropodes, et le place à la tête du type des mollusques vrais.

Dans le Mémoire cité plus haut, j'ai fait voir que ce genre appartient au groupe des gastéropodes dont le pied auroit été comprimé, ou dans ma nouvelle classification des animaux mollusques d'après les organes de la respiration, j'en ai fait un ordre distinct sous le nom de Nucléobranches. Voyez ce mot et Malacologie.

M. Cuvier (Règne Animal) le place presqu'à la fin de ses mollusques gastéropodes, dans l'ordre qu'il nomme scutibranches.

On n'en connoît jusqu'ici que deux, ou peut-être trois espèces.

1.° La Carinaire vitrée, *C. vitrea*, Lamk.; *patella cristata*, Linn.; *argonauta vitrea*, Gmel.; Favan., tab. 7, fig. 2.

Coquille extrêmement mince, translucide, d'un blanc laiteux, légèrement nacrée, sillonnée transversalement, comprimée surtout en avant, où elle est bordée dans toute sa convexité par une carène simple et dentelée.

Cette coquille, de trois pouces de long sur à peu près deux de large, n'a encore été rapportée que des mers de l'Archipel

indien, vers l'île d'Amboine. Elle est tellement rare dans les collections d'Europe, que l'on n'en connoît encore que trois ou quatre individus, et qu'on en a vu vendre un, bien conservé, jusqu'à la somme de 3000 liv. Il en existe un superbe individu dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle au Jardin du Roi, et qui lui a été légué par le capitaine Huon, mort dans l'expédition envoyée à la recherche de la Peyrouse.

2.° La CARINAIRE FRAGILE, *C. fragilis*, Bory Saint-Vincent.

Coquille très-ressemblante, pour la forme, à la patelle capuchon, mince, absolument hyaline, sans arête, avec de légères stries, qui, au lieu d'être circulaires, partent du sommet, et arrivent au limbe en divergeant.

Dans la description que donne M. Bory Saint-Vincent de l'animal de cette coquille, il regarde comme le pied le nucleus, et la nageoire ou pied véritable, comme placée sur le dos: opinion que nous avons vu être aussi celle de M. Péron, et tirée de la position de l'animal dans la natation.

Nous extrairons du Voyage de M. Bory Saint-Vincent quelques observations. L'animal est enveloppé dans une sorte de tunique lâche, très-diaphane, hérissée de petites aspérités où l'on distingue un réseau vasculaire très-blanc. Elle paroît se contracter ou se dilater à volonté; un canal filiforme qui part de la bouche pour aller au nucleus, est élargi au milieu, et se dilate ou se contracte par un mouvement continuel de systole et de diastole. Pendant ce mouvement intérieur, on remarque ceux d'un organe qu'il nomme pectiné, et qui n'est que la branchie. Il est composé de cirrhes ou de tentacules rouges, dans une agitation continuelle, et placé à nu dans la coquille.

3.° La CARINAIRE DE LAMARCK, *C. Lamarkii*, Péron et Lesueur.

Coquille également fort mince, transparente, comprimée, à sommet, enroulée verticalement sur elle-même, et fortement recourbée en arrière; des stries transverses; une carêne comme double.

Si je ne connoissois l'exactitude scrupuleuse de M. Lesueur dans les dessins d'histoire naturelle, je serois fort porté à croire que cette espèce n'est pas distincte de la précédente; car l'animal me paroît être presqu'entièrement semblable; mais les différences dans la coquille sont trop considérables pour

ne pas appartenir à deux espèces différentes. Ajoutons à cela que celle-ci a été observée à Nice, et l'autre dans l'Océan des côtes d'Afrique, et même au-delà, à ce qu'il paroit, par M. Bonnet, zoologiste de l'expédition du capitaine Baudin. (De B.)

CARINARIUS. (*Malacoz.*) C'est le nom latin que M. Denys de Montfort donne au genre Carinaire. (De B.)

CARINDE. (*Ornith.*) Thévet nomme ainsi l'ara bleu, *psittacus ararauna*, Linn., qui porte aussi le nom de canide. (Ch. D.)

CARINÉ. (*Bot.*) Voyez Carène. (J.)

CARINTI (*Bot.*), nom brame d'une espèce de momordique, qui est le *kattu-picinna* des Malabares. (J.)

CARIOCATACTES. (*Ornith.*) Voyez Caryocatactes. (Ch. D.)

CARIOSSO. (*Bot.*) Voyez Ady. Supp., t. I. (J.)

CARIOTÆ. (*Bot.*) Ce nom est donné par Dioscoride aux dattes sèches. Linnæus en a fait le nom générique d'un autre palmier. (J.)

CARIPA, Pirigaramepé (*Bot.*), noms galibis d'un genre de plantes de la Guiane, observé par Aublet, qui l'a nommé pirigare, Pirigara, p. 487, t. 192, 193. (Voyez ce mot.) Linnæus fils lui a substitué celui de *gustavia.* (J.)

CARIPE (*Ichthyol.*), nom d'un poisson de la Côte de Coromandel, décrit par Russel, II, 124, et rapporté au genre Pristipome par M. Cuvier. Voyez ce mot. (H. C.)

CARIS. (*Entom.*) Latreille a désigné sous ce nouveau nom de genre un insecte aptère, voisin des cirons, qu'il a trouvé sur une chauve-souris. (C. D.)

CARISSA (*Bot.*), nom latin du calac ou carandas. Voyez ces mots. (J.)

CARIVE (*Bot.*), un des noms sous lesquels le piment est désigné dans le Traité des drogues de Pomet. (J.)

CARI-VILLANDI. (*Bot.*) Sur la côte malabare on nomme ainsi le *smilax indica*, Burm., espèce de salsepareille mentionnée dans le *Hort. Malab.*, vol 7, p. 59, t. 31. (J.)

CARLET. (*Ichthyol.*) Gesner a ainsi écrit un des noms françois du carrelet. Voyez ce mot. (H. C.)

CARLINE. (*Bot.*) [*Cinarocéphales*, Juss., *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des

synanthérées, sert de type à notre tribu naturelle des carlinées.

La calathide est composée de fleurs nombreuses, uniformes, hermaphrodites, régulières. Le péricline est double; l'extérieur formé de squames sinuées, épineuses, conniventes à la base, écartées au sommet; l'intérieur formé de squames simples, linéaires-aiguës, longues, étroites, scarieuses, colorées, rayonnantes. Le clinanthe est garni de fimbrilles entre greffées inférieurement de manière à former des alvéoles en étuis. La cypsèle cylindracée, hérissée de poils bicuspidés, porte une aigrette de dix squamellules unisériées, rameuses et barbées, dont chacune doit être considérée comme un faisceau de plusieurs squamellules entre greffées inférieurement.

Les carlines sont des plantes herbacées, à tige dure, et à feuilles pinnatifides, épineuses; on en connoît environ douze espèces, qui presque toutes habitent les montagnes de l'Europe ou de la Barbarie. Elles sont remarquables par leur péricline intérieur formant autour de la calathide une couronne rayonnante qui jette un éclat métallique aussi brillant et plus durable que la parure des reines-marguerites et autres fleurs analogues.

La Carline commune (*carlina vulgaris*, Linn.) croît aux environs de Paris, et dans toute la France, sur les collines et les pelouses sèches. Sa tige droite, presque simple, un peu cotonneuse, garnie de feuilles lancéolées, dentées, épineuses, pubescentes en-dessous, se termine par un corymbe de quelques calathides à couronne blanchâtre, hygrométrique.

La Carline à feuilles d'acanthe (*Carlina acanthifolia*, Allioni) habite les basses montagnes du Dauphiné et de la Provence, où elle est connue sous le nom de *chardousse*. Sa tige, presque nulle, naît du milieu de feuilles pinnatifides, dentées, épineuses, cotonneuses, étalées sur le sol; et elle se termine par une seule calathide très-grande, à couronne blanche, purpurine en-dessous. On mange le clinanthe de cette carline comme celui de l'artichaut. (H. Cass.)

CARLINÉES. (*Bot.*) Nous nommons ainsi l'une des tribus naturelles que nous avons établies dans la famille des synanthérées.

pieds, porte des feuilles alternes, sessiles, persistantes, alongées, étroites, lancéolées, tomenteuses en-dessous, munies sur les bords de longues dents épineuses, éparses. Les calathides sont solitaires au sommet des rameaux. (H. Cass.)

CARLS-VOGEL (*Ornith.*), nom suédois de la gorge-bleue, *motacilla suecica*, Linn. (Ch. D.)

CARLUDOVIQUE, *Carludovica.* (*Bot.*) Genre de plantes établi par MM. Ruiz et Pavon dans leur Flore du Pérou. Ils n'en ont encore publié que le caractère générique. Suivant leur description, il a des fleurs mâles et femelles, mêlées ensemble sur un axe commun ou spadice, long, cylindrique, qui en est entièrement couvert. Il est entouré de quatre grandes écailles ou spathes de même longueur, qui se recouvrent les unes les autres, et tombent à la maturité des fruits. Elles sont lancéolées, concaves, terminées chacune par quatre ou cinq petites languettes.

Les fleurs mâles consistent en corps épais et courts, couronnés par beaucoup de petites dentelures, terminées chacune par une anthère. L'ensemble de ces anthères très-serrées présente la forme d'une tête; quatre de ces têtes ou globules sont portées ensemble sur un corps cubique rétréci par le bas, que les auteurs nomment calice commun quadriflore, prenant les globules pour des fleurs distinctes, et leurs dentelures pour des calices particuliers.

Les fleurs femelles sont des ovaires cubiques à bord supérieur un peu relevé, représentant le limbe d'un calice propre adhérent. Ils sont couronnés chacun par quatre sillons disposés en croix, de l'angle extérieur desquels s'élèvent quatre styles écartés, très-longs, terminés par des stigmates en tête, ayant la forme d'anthères. Ces ovaires deviennent des baies cubiques, à une seule loge remplie de beaucoup de graines menues.

Les auteurs regardent ce genre comme voisin des palmiers, et le disent composé de cinq espèces. Il paroît avoir beaucoup plus d'affinité avec les aroïdes; et l'*arum hederaceum foliis bisectis rigidis et sulcatis*, Plum. Amer. 43, t. 59, devra y être rapporté, ainsi que quelques *pothos* à fruits portés sur un axe alongé. Le caractère énoncé méritera un nouvel examen pour déterminer avec précision la nature et l'usage

des organes décrits. Les auteurs, en publiant les espèces, seront peut-être disposés à faire cette nouvelle vérification, et à nommer plutôt ce genre *Ludovicœa*, en se conformant aux règles établies dans la *Philosophia botanica* pour le choix des noms. (J.)

CARMANTINE (*Bot.*), *Justicia*. Ce genre de plantes est un de ceux que les nouvelles découvertes ont tellement surchargés d'espèces, qu'on a essayé de le diviser en plusieurs autres genres; mais il paroît tellement naturel, malgré les anomalies de quelques espèces, qu'il a fallu se contenter d'y établir des sous-divisions assez bien caractérisées pour faciliter la connoissance des espèces. Le genre *Dianthera* de Linnæus, fondé sur l'écartement des deux lobes des anthères, qui sembloient former quatre étamines au lieu de deux dans certaines espèces, n'a point paru offrir un caractère assez important pour qu'on puisse admettre ce démembrement dans un genre aussi naturel. Le genre *Dicliptère* établi par M. de Jussieu, est appuyé sur une base plus solide, comme nous le verrons ci-après.

Les carmantines appartiennent à la famille des *acanthacées*, et se rapprochent des *ruellia* et des *barleria;* elles doivent être placées dans la *diandrie monogynie* de Linnæus. Leur caractère essentiel est d'avoir un calice à cinq divisions, quelquefois accompagné de trois bractées; une corolle labiée; la lèvre supérieure échancrée ou bifide; l'inférieure à trois divisions; le tube en bosse; deux étamines attachées à la corolle; les filamens terminés chacun par une anthère droite, à deux loges *réunies* ou *séparées;* un ovaire oblong; un style filiforme; le stigmate simple. Le fruit est une capsule alongée, renflée, à deux loges, s'ouvrant avec élasticité en deux valves, et qui, en s'écartant du haut en bas dans un sens contraire à la direction de la cloison, emporte avec elle une de ses moitiés, adhérente dans leur milieu. Du bord de cette demi-cloison, qui forme dans chaque valve deux demi-loges, sortent, à droite et à gauche, deux ou trois dents alongées, fermes et courbées en crochets, tenant lieu de cordon ombilical, au-dessous de l'extrémité desquelles est attachée une semence, d'où résulte la présence de cinq ou six semences dans chaque loge. Tel est, dans le fruit, le caractère des espèces de *justicia*, qui se rapportent particulièrement aux *adhatoda* de Tournefort.

Mais, d'un autre côté, il est quelques espèces, principalement celles qui les premières ont reçu le nom de *justicia* par Houston, dont la capsule très-différente a servi de base à M. de Jussieu, pour établir son genre *Dicliptera*. Cette capsule, dit ce célèbre botaniste, est courte, comprimée, présentant la forme d'un cadre arrondi ou ovale dont le rebord est renflé, et se partageant en deux valves naviculaires, qui s'éloignent avec élasticité l'une de l'autre, et prennent une direction presque horizontale, par suite du redressement du rebord marginal auparavant courbé en arc. Ce redressement ne peut avoir lieu sans que les côtés de la valve se détachent du rebord, depuis leur base jusqu'à leur sommet, par lequel leur adhérence subsiste, de manière qu'après l'écartement ils ressemblent à deux ailes tenant à l'extrémité supérieure d'un pivot, qui prend ainsi la forme d'un caducée. De ce sommet, entre les deux ailes, s'échappe, de haut en bas, un appendice solide, élargi, comprimé, recourbé en crochet, terminé inférieurement par une ou plus souvent par deux dents relevées, contre la base extérieure desquelles est attachée une semence orbiculaire, aplatie. Cet appendice, ainsi formé, peut être regardé comme remplaçant la demi-cloison qui, dans les autres espèces, partage la valve en deux demi-loges, et ses dents inférieures, portant les semences, répondent à celles que l'on observe ailleurs sur cette demi-cloison. J'ai cru devoir exposer, avec quelques détails, ces développemens, exposés par M. de Jussieu, sur la différence des fruits dans ces deux genres. Voyez Dicliptera.

Le nom de *justicia*, préféré par Linnæus à celui d'*adhatoda* de Tournefort, a été établi par Houston en l'honneur d'un Ecossais nommé *Justi*, amateur de la botanique, peu connu d'ailleurs. Les carmantines sont toutes exotiques; l'une des plus anciennement découvertes, celle à *feuilles d'hyssope*, croît aux Canaries. Beaucoup d'autres espèces ont été observées à l'île de Ceylan, sur la côte de Coromandel, sur celle du Malabar, à Java, à la Chine, au Japon, dans diverses autres parties de l'Asie méridionale, à l'Ile-de-France, à Madagascar, au Cap de Bonne-Espérance, à Sierra-Leona, et dans l'Arabie. Les îles de la mer Pacifique en ont peu fourni jusqu'à présent; mais on en a observé un assez grand nombre dans les contrées

chaudes de l'Amérique, telles que le Pérou, la Guiane, la côte de Carthagène et celle du Mexique, la Jamaïque, la Trinité, les diverses Antilles, la Floride. La plupart de ces plantes sont des arbrisseaux ou des espèces vivaces ; quelques-unes sont herbacées. En exposant les sous-divisions de ce genre, je ferai connoître les espèces les plus importantes qui s'y rapportent.

§ I.er *Involucre en forme de calice extérieur.*

* *Anthères à lobes réunis.*

1. Carmantine pourprée, *Justicia purpurea*, Linn.; *Folium tinctorium*, Rumph., Amb. 6, tab. 22, fig. 1. Originaire de la Chine et des Moluques, cette espèce a des tiges rampantes, herbacées, noueuses aux articulations; les feuilles glabres, ovales, aiguës ; les fleurs purpurines, unilatérales, disposées en épis au sommet des rameaux. Rumph. en cite une variété dont les nœuds de la tige et les nervures des feuilles sont rougeâtres et employés pour teindre en rouge.

2. Carmantine a trois fleurs, *Justicia triflora*, Vahl. Forskh. Fl. œg. arab. Ses tiges sont herbacées ; ses rameaux velus; ses tiges pileuses, distantes, longues d'un pouce, à peine denticulées; les pédoncules solitaires, axillaires, à trois ou quatre fleurs ; l'involucre à cinq folioles linéaires, les découpures du calice subulées. Elle croît dans l'Arabie.

** *Anthères à lobes séparés.*

3. Carmantine a languette, *Justicia ligulata*, Lam. Ill. tab. 12, fig. 2 ; Cav. Ic. rar. 1, tab. 71 ; *justicia bicalyculata*, Vahl. *Dianthera malabarica*, Linn., f. Ses tiges sont hispides, herbacées, presque paniculées ; les feuilles ovales, velues sur leurs nervures ; les fleurs d'un rouge pâle, paniculées, axillaires ; une des folioles de l'involucre plus longue, en forme de languette. Elle croît dans les Indes orientales.

4. Carmantine chevelue, *Justicia crinita*, Vahl ; Thunb., Fl. Jap. tab. 4 : plante du Japon, dont les tiges sont droites, herbacées, hexagones ; les feuilles glabres, oblongues ; les fleurs purpurines, disposées en ombelles axillaires; les bractées ciliées, inégales ; l'involucre à quatre folioles subulées.

§ II. *Calice simple : corolle labiée.*

* *Anthères à lobes réunis.*

5. Carmantine a crochets, *Justicia ecbolium*, Linn. Burm,

Zeyl., tab. 4, fig. 1; Rheed. Malab. 2, tab. 20: arbrisseau peu élevé, dont les rameaux sont verdâtres, articulés, presque cylindriques; les feuilles ovales-lancéolées, les fleurs bleues, blanches dans leur vieillesse, disposées en épis tétragones, munis de bractées imbriquées; la lèvre de la corolle très-étroite, bifide au sommet, courbée en crochet. On emploie la décoction de sa racine dans les douleurs de la goutte, et mêlée à celle des feuilles dans les douleurs néphrétiques. Elle croît dans les Indes, à l'île de Ceylan, au Malabar.

6. Carmantine tubulée, *Justicia nasuta*, Linn. Curtis., *Magaz.* tab. 325: arbrisseau des Indes orientales, dont les tiges sont tétragones, pubescentes vers leur sommet; les feuilles molles, ovales, aiguës, pubescentes; les fleurs latérales, paniculées; le calice pubescent, la corolle blanchâtre, tachetée de rouge; le tube grêle, alongé; le limbe court, à deux lèvres inégales; les bractées fort petites.

* * *Anthères séparées.*

7. Carmantine ciliée, *Justicia ciliaris*, Linn. Jacq. Hort. 2, tab. 104: espèce herbacée de l'île de Ceylan, distinguée par ses fleurs blanches, petites, axillaires, presque sessiles; ses tiges sont velues, tétragones; ses feuilles oblongues, lancéolées, hispides, un peu velues; les bractées linéaires, sétacées, plus longues que les fleurs.

8. Carmantine gendarussa, *Justicia gendarussa*, Linn. Rumph. Amb. 4, tab. 28; *Aldina*, Scop. Cette plante croît en buisson. Ses tiges sont ligneuses, rougeâtres, cylindriques, articulées: ses feuilles étroites, lancéolées, glabres, à veines purpurines; les fleurs petites, jaunâtres, veinées de pourpre, disposées en épis simples, terminaux; les bractées petites, presque subulées. Elle croît dans les Indes.

9. Carmantine tachée, *Justicia picta*, Linn. Rumph. Amb. 4, tab. 30; arbrisseau très-élégant des Indes orientales, où on le cultive comme plante d'ornement; distingué par ses grandes et belles fleurs purpurines, parsemées souvent de taches d'un blanc jaunâtre, disposées en épis non feuillés; les feuilles glabres, entières, ovales, aiguës, un peu luisantes, souvent tachetées de blanc jaunâtre ou de rouge brun.

10. Carmantine paniculée, *Justicia paniculata*, Vahl. Rheed., Malab. 9, tab. 56. Ses tiges sont herbacées, tétragones, à angles

tranchans; les fleurs terminales, en ombelles simples; les bractées sétacées; les capsules velues, planes, comprimées, mucronées. Elle croît sur la côte du Malabar.

§ III. *Calice simple : corolle en masque.*

* *Anthères réunies.*

11. Carmantine adhatoda, *Justicia adhatoda*, Linn. Herm. Lugdb., tab. 643. C'est une des plus belles espèces parmi celles que nous cultivons, d'un port très-agréable, qui s'élève à la hauteur de dix à douze pieds, sur une forte tige, divisée à son sommet en rameaux redressés; les feuilles sont grandes, ovales-lancéolées; les fleurs blanches, disposées en épis courts, axillaires; les bractées ovales; la corolle divisée en deux grandes lèvres, fort courbées, l'inférieure marquée à sa base de lignes purpurines. Elle croît dans l'île de Ceylan.

* * *Anthères séparées.*

12. Carmantine a feuilles d'hyssope, *Justicia hyssopifolia*, Linn. Pluken., Almag., tab. 280, fig. 1 : arbuste des Canaries, toujours vert, haut de trois ou quatre pieds; les feuilles glabres, charnues, alongées, à peine pétiolées; les fleurs ordinairement solitaires, axillaires, d'un jaune-pâle-citron; deux petites bractées à la base du calice.

On distingue encore la Carmantine odorante, *Justicia odora*, très-recherchée des Arabes, qui s'en couronnent aux jours de fête, et qui répand une odeur semblable à celle de la flouve, *anthoxanthum odoratum*, mais qui n'est sensible que lorsque la plante commence à se faner. Elle croît en Arabie, dans les bois.

§ IV. *Calice simple : corolle presque égale.*

13. Carmantine infundibuliforme, *Justicia infundibuliformis*, Linn. *Crossandra undulæfolia*, Hort. Kew. *Ruellia infundibuliformis*, Andr. *Bot. repos.* tab. 542 : petit arbrisseau du Malabar et des Indes, distingué par ses grandes fleurs blanches, d'un aspect agréable, dont le limbe est plane et large, à cinq lobes arrondis; le tube filiforme : ces fleurs forment des épis axillaires, longuement pédonculés; les rameaux sont ligneux, cylindriques, noueux, presque glabres; les feuilles ovales-lancéolées, quaternées à chaque nœud, assez longuement pétiolées.

14. Carmantine élégante, *Justicia elegans*, Paliss. Beauv.

*Fl. ben. et owar.* tab. 50 : belle espèce à tige ligneuse, découverte par M. de Beauvois, dans les environs d'Agathon, au royaume de Benin. Ses feuilles sont grandes, lancéolées, entières; les fleurs terminales disposées en épis, accompagnées chacune de trois bractées, l'extérieure très-grande ; la corolle longuement tubulée ; les découpures du limbe profondes, presque égales.

15. Carmantine épineuse, *Justicia spinosa*, Jacq., Amer. 2, tab. 2, fig. 1 : arbrisseau de Saint-Domingue, haut de cinq à six pieds, divisé en rameaux cylindriques, grêles, alongés, épineux; les feuilles petites, ovales-lancéolées, entières, obtuses; les épines opposées, axillaires; les fleurs purpurines, latérales, réunies trois ou quatre ensemble par petits faisceaux opposés. (Poir.)

CARMANTINE (*Bot.*), *Justicia*, Linn. Parmi les espèces de ce genre qui croissent aux Antilles, la plus importante est sans doute la carmantine pectorale, *justicia pectoralis*, Linn. qui est figurée dans Jacq., Am. 3, tab. 3.

D'une racine fibreuse et très-chevelue, s'élèvent, à environ un pied de haut, plusieurs tiges herbacées, tétragones, noueuses, glabres, garnies de feuilles opposées, linéaires, lancéolées, pointues, glabres, entières; les fleurs sont purpurines, et disposées sur des épillets dichotomes, qui forment une petite panicule terminale ; leur calice est à cinq divisions, ayant à sa base trois bractées; la corolle est tubuleuse, bilabiée ; la lèvre supérieure est divisée en deux lobes, et l'inférieure en trois; les étamines portent deux anthères, placées l'une au-dessus de l'autre ; l'ovaire supérieur est turbiné, surmonté d'un style filiforme, à stigmate simple ; le fruit est une capsule ovale, comprimée, biloculaire, bivalve ; chaque loge est monosperme.

Cette plante mérite à juste titre la réputation qu'elle a dans les colonies des Antilles, sous le rapport de ses usages économiques. Elle y porte le nom trivial d'herbe au charpentier, parce que les ouvriers, lorsqu'ils se blessent avec leurs outils, pilent les feuilles de cette plante et l'appliquent sur la coupure; par ses qualités astringentes et vulnéraires, elle arrête le sang et fait reprendre les chairs. Mais l'usage le plus étendu de cette plante, est de donner un sirop dont on fait une consommation

journalière, non-seulement comme pectoral, mais encore comme boisson des plus agréables; on le substitue au sirop de capillaire, dans tous les cas où l'on emploie ce dernier, et même au sirop d'orgeat, dont il a à peu près le goût; mais il a sur celui-ci l'avantage d'un arome particulier qui doit le faire préférer.

Cette plante est vivace et se propage par ses drageons; elle ne porte point de graines, ou du moins je n'en ai jamais rencontré dans les capsules, ce qui arrive presque toujours, comme on sait, aux plantes qui depuis long-temps se propagent par ce moyen. (De T.)

CARMAS (*Bot.*), l'un des noms arabes de l'yeuse ou chêne vert, suivant Dalechamps. (J.)

CARMON. (*Ichthyol.*) Ce nom est, suivant La Chênaye des Bois, celui d'un poisson des rivières de la Côte d'Or, de la longueur et de la grosseur du bras, et dont la chair est fort bonne, quoique grasse et huileuse. (H, C.)

CARNABADIUM. (*Bot.*) Quelques auteurs anciens, cités par C. Bauhin, ont donné ce nom au cumin. (J.)

CARNASSIERS (*Entom.*), nom que nous avons donné à une famille d'insectes coléoptères, pentamérés, à élytres dures, longues; à antennes en scie non dentées; à tarses simples, dont la plupart des espèces se nourrissent de proie vivante. Voyez Créophages. (C. D.)

CARNASSIERS. (*Mamm.*) Ce mot n'a pas, dans le langage des naturalistes, la même signification que dans le langage ordinaire. Quoique les mammifères carnassiers aient la propriété de se nourrir de chair, tous ne la possèdent pas au même degré; il en est même parmi eux qui ne se nourrissent que de substances végétales. Ce nom indique plutôt la présence de certains organes que le genre de vie; aussi a-t-il été appliqué à différens groupes de ces animaux, suivant que les naturalistes formoient ces groupes dans telle ou telle vue, et d'après telle ou telle partie de l'organisation. Dans l'ordre des mammifères, il appartient généralement aujourd'hui à tous ceux qui sont pourvus de trois sortes de dents, d'incisives, de canines et de molaires; qui n'ont pas de pouces opposables aux mains et aux pieds, comme les quadrumanes; qui ont les doigts armés d'ongles plus ou moins crochus, et dont les mâchoires ne

peuvent s'ouvrir et se fermer que verticalement. Cependant cette règle a encore des exceptions ; car elle sépareroit des animaux qui ne peuvent point être séparés naturellement. Tout ce qu'on peut conclure de là, c'est que cet ordre n'existe que par rapport à nous, et non point par rapport à la nature.

Quoi qu'il en soit, les mammifères carnassiers sont compris dans les genres suivans : Les Chats, les Hyènes, les Martes, les Gloutons, les Moufettes, les Loutres, les Blaireaux, les Chiens, les Civettes, les Ratons et les Ours, les Amphibies, les Chéiroptères, les Hérissons, les Musaraignes, les Desmans, les Scalopes, les Chrysoclores, les Tanrecs et les Taupes ; enfin, les Didelphes ou Marsupiaux, animaux qui, d'une part, s'unissent nécessairement aux carnassiers, et qui, de l'autre, ne peuvent point être séparés des rongeurs. (F. C.)

CARNÉ. (*Bot.*) Deux espèces d'*agaricus* ont reçu ce nom à cause de leur couleur d'un rose de chair pâle. L'un, le *grand carné* (Paulet, Champ. 2, p. 244, t. 119, f. 123), a trois à quatre pouces de hauteur ; les lames qui garnissent le dessous du chapeau sont roses, plus pâles et dentelées. Ce champignon est désagréable au goût ; mais il n'est pas malfaisant. On le trouve dans les bois des environs de Paris. Le second, le *petit carné* (Paul. L. C. f. 4, 5, 6), plus petit que le précédent, a son chapeau rayé par la saillie des feuillets, et sa tige est fusiforme. Il a les mêmes qualités, et croît dans les mêmes lieux que le grand carné, avec lequel il constitue un petit groupe nommé par Paulet les MAMELONS CARNÉS (voyez ce mot). Ce naturaliste fait remarquer qu'ils sont décrits par Vaillant, Bot. p. 67, n.° 46, et par Micheli, Gen. p. 156. (LEM.)

CARNELLA. (*Bot.*) Dans quelques parties de l'Italie, on nomme ainsi le *peziza auricula*, vulgairement nommé oreille de Judas. (LEM.)

CARNILLET (*Bot.*), *Cucubalus.* Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, de la famille des *caryophyllées*, de la *decandrie trigynie*, qui a pour caractères essentiels un calice enflé et tubulé, à cinq dents ; cinq pétales onguiculés, sans appendices à l'orifice de la corolle ; dix étamines ; trois styles ; une capsule à trois loges polyspermes, s'ouvrant en cinq valves à son sommet.

Les rapports entre ce genre et les silénés sont tels, qu'il

est souvent difficile de fixer les espèces qui appartiennent à l'un ou à l'autre genre. La seule différence consiste, pour les *silénés*, dans de petites écailles, dont les onglets des pétales sont garnis à leur sommet, et qui forment, par leur réunion ou leur rapprochement, une sorte de petite couronne dentée qui n'existe point ou ne devroit point exister dans le *cucubalus*. On la retrouve cependant dans plusieurs espèces rapportées à ce genre; mais elle y est très-courte, à peine sensible. Ce caractère devient donc presque nul; ce qui a déterminé plusieurs botanistes à réunir ces deux genres, que d'autres ont conservés à cause du grand nombre d'espèces qu'ils renferment. Quant à la forme du caliee, elle ne peut être employée rigoureusement comme caractère, quoiqu'elle soit souvent ventrue dans les *cucubalus*; et cylindrique dans les silénés. Les espèces les plus remarquables sont:

1. Carnillet behen, *Cucubalus behen*, Linn.; Blackw., t. 268. On le distingue à ses calices renflés, veinés, quelquefois d'un brun rougeâtre; à ses feuilles glabres, d'un vert glauque, ovales lancéolées; à ses fleurs blanches, dont les pétales sont bifides, les capsules à trois loges. Il est fort commun dans les champs, sur le bord des chemins, dans les prés.

Le *cucubalus maritimus* ne paroît être qu'une variété de cette espèce, dont les feuilles et le bas de la tige sont garnis de poils courts. On en cite une autre variété, *cucubalus uniflorus*, Roth., à fleurs solitaires ou géminées, plus grandes, et dont l'orifice est muni d'un appendice court. On prétend que l'on peut substituer les fleurs du behen à celles du sureau dans les fomentations sur les parties attaquées d'érysipèle.

2. Carnillet étoilé, *Cucubalus stellatus*, Linn. Ses feuilles sont disposées quatre par quatre à chaque articulation; ses fleurs sont grandes, sans appendice; ses pétales bifides, leurs lobes partagés en deux. On trouve cette plante dans la Virginie et le Canada.

3. Carnillet de Tartarie, *Cucubalus tataricus*, Linn. Ses tiges sont droites, simples; ses fleurs disposées, à la partie supérieure des tiges, en un long épi; les pédoncules simples, axillaires, opposés; les feuilles sessiles, linéaires, lancéolées. Cette espèce croît dans la Russie et la Tartarie.

4. Carnillet paniculé, *Cucubalus catholicus*, Linn.; Jacq.

Hort., tab. 59. La tige est très-rameuse; les rameaux étalés, paniculés et opposés; les feuilles ovales; les fleurs petites, les calices bruns, les pétales bifides. Elle croît dans la Sicile. Le *cucubalus sibiricus*, Linn., diffère peu de cette espèce.

5. Carnillet a petites fleurs, *Cucubalus otites*, Linn.; Clus. Hist. 1, pag. 295, fig. 1. On rencontre cette plante dans les lieux stériles et sablonneux. Ses fleurs sont jaunâtres, ramassées par paquets en forme de verticilles, quelquefois unisexuelles; ses feuilles sont étroites, spatulées; les pétales entiers, linéaires, ondulés.

6. Carnillet d'Italie, *Cucubalus italicus*, Linn.; Jacq. observ. 4, tab. 79. Ses tiges sont presque nues, rameuses, un peu visqueuses; les feuilles ovales, lancéolées; les calices pubescens; les fleurs blanchâtres, solitaires ou ternées; les pétales à deux lobes obtus, sans appendice. Cette espèce croît dans l'Italie, le Piémont, aux lieux pierreux, parmi les buissons.

7. Carnillet casse-pierre, *Cucubalus saxifragus*, Linn.; Schreb. decad. 9, tab. 5. Cette plante croît dans le Levant. Ses tiges sont basses, ses feuilles linéaires; ses fleurs latérales, opposées; la terminale sessile; le calice de couleur purpurine; les pétales bifides.

8. Carnillet nain, *Cucubalus pumilio*, Linn.; Lam. III. gen. tab. 377, fig. 1. Ses tiges sont très-courtes, simples, uniflores; les feuilles lisses, linéaires, réunies en gazon; les calices oblongs, pubescens, de la longueur des tiges. Elle croît sur les montagnes de l'Italie, de la Moravie, etc.

Il reste encore plusieurs autres espèces que l'on rapporte à ce genre, et qui pourroient être placées presque indifféremment parmi les silénés. La plus remarquable, et dont on seroit tenté de faire un genre, est le *cucubalus baccifer*, L., dont les fruits sont un peu charnus, arrondis, noirâtres, à une seule loge, et qui ne s'ouvrent point d'eux-mêmes en plusieurs valves. Ses fleurs sont blanches; leur calice court, campanulé, point strié, à cinq lobes; les pétales écartés, étroits, laciniés, auriculés à leur base. (Poir.)

CARNIVORES. (*Ornith.*) Voyez Rapaces, Zoophages. (Ch. D.)

CARNIVORES. (*Mamm.*) On a employé plus particulièrement ce mot pour désigner les grands animaux qui vivent de

proie, tels que les chats, les chiens, les martes, les ours, etc. Voyez Carnassiers. (F. C.)

CARNUB. (*Bot.*) Voyez Carub, Caroubier. (J.)

CARO (*Bot.*), nom brame du *caniram* des Malabares, qui est l'arbre de la noix vomique, *strychnos vomica*. Le carvi, *carum carvi*, genre de plante ombellifère, porte le même nom chez les Italiens. (J.)

CAROBIN. (*Bot.*) On nomme ainsi le carvi aux environs de Vérone, suivant Séguier. (J.)

CAROBO, Carobole, Caroba, Carrubia. (*Bot.*) Voyez Caroubier. (J.)

CAROBOLA, Cuccar (*Bot.*), noms sous lesquels le gainier, ou arbre de Judée, *cercis*, est connu aux environs de Vérone, suivant Séguier. (J.)

CAROLI. (*Ornith.*) Ce terme, par lequel les Milanais désignent le courlis commun, *scolopax arquata*, Linn., se trouve parmi les dénominations que Salerne dit être vulgairement appliquées en France au même oiseau. (Ch. D.)

CAROLIN (*Ichthyol.*), nom d'une espèce de Trigle, *trigla carolina*. Voyez ce mot. (H. C.)

CAROLINE. (*Entom.*) Geoffroy a désigné sous ce nom un insecte névroptère dont on trouvera l'histoire sous le genre Libellule : c'est l'espèce décrite avec l'épithète de tenaillée, *forcipata*. (C. D.)

CAROLINE. (*Ichthyol.*) Voyez Carolin. C'est aussi le nom d'un poisson de la famille des siagonotes, et du genre Elope; c'est l'*argentina carolina* de Linnæus. Voyez Argentine, dans le Supplément, et Elope. (H. C.)

CAROLINÉE (*Bot.*), *Carolinea*. Ce nom a été donné par Linnæus fils, dans son *Supplementum*, au genre de la Guiane, établi par Aublet sous celui de *Pachira*. Voyez Pachirier. (J.)

CARO-MOELLI. (*Bot.*) Voyez Courou-moelli. (J.)

CARONCULE. (*Bot.*) On remarque, à la surface de quelques graines, des renflemens particuliers qu'on suppose avoir quelque analogie avec l'arille. Dans le haricot et dans beaucoup d'autres légumineuses, il y a au-dessus du hile, ou point d'attache de la graine, un renflement ou une caroncule sèche et dure, qui a la forme d'un cœur. Dans la chélidoine, une caron-

la *pentandrie digynie*, qui renferme des herbes dont les feuilles sont plusieurs fois ailées, les folioles plus ou moins menues, les ombelles à rayons nombreux, très-ouverts, mais qui se contractent à mesure que les semences mûrissent. Dans quelques espèces, les fleurs du centre avortent quelquefois et se convertissent en un tubercule charnu, d'un pourpre foncé. Le caractère essentiel de ce genre est d'avoir un involucre général à folioles pinnatifides; un calice très-court, entier; des pétales en cœur, réfléchis, plus grands à la circonférence des ombelles; un fruit ovale, hérissé de poils roides, composé de deux semences planes intérieurement, convexes et relevées en dehors de petites côtes presque membraneuses : les carottes se distinguent des *caucalides* par leur involucre pinnatifide; des *ammi*, par leurs semences hérissées d'aspérités ou de poils roides. Les principales espèces sont :

1. Carotte commune, *Daucus carota*, Linn.; Blackw., tab. 546. Cette espèce, si intéressante comme plante potagère, croit naturellement partout dans les champs. Elle n'offre d'autres différences avec les carottes cultivées, que d'avoir des racines plus grêles, plus dures, et des tiges plus chargées d'aspérités; elles s'élèvent à deux ou trois pieds : les feuilles sont amples, légèrement velues, deux et trois fois ailées; les folioles à découpures étroites, linéaires, aiguës; les ombelles blanches ou un peu rougeâtres, touffues; les rayons nombreux; l'involucre pinnatifide, quelquefois à folioles simples, dans les terrains maigres; les semences hérissées de poils un peu rougeâtres ou gris, très-roides.

2. Carotte gommifere, *Daucus gummifer*, Lam.; Boccone, Mus. tab. 20. On la distingue des autres espèces par ses involucres partiels, simples, élargis, ovales, mucronés, membraneux, ciliés à leurs bords, dépassant un peu les ombellules. Ses tiges sont velues; ses feuilles semblables à celles du persil, un peu luisantes; les pétioles velus. Elle croît dans les lieux maritimes et pierreux de l'Europe méridionale. Elle pourroit bien être le *daucus gingidium* de Linnæus. Lorsqu'on entame les tiges ou les rameaux de cette plante, il en découle, d'après Boccone, un suc visqueux, gommo-résineux, d'une odeur agréable.

3. Carotte maritime, *Daucus maritimus*, Lam. Elle est glabre

dans toutes ses parties ; ses tiges sont grêles, effilées, peu rameuses ; les feuilles deux fois ailées ; les folioles simples ou divisées en lobes linéaires ; les ombelles peu garnies, longues d'un pouce ; les fleurs blanches, les involucres plus courts que les rayons ; les semences petites et hispides. Elle croît dans les départemens méridionaux de la France.

4. Carotte hispide, *Daucus hispidus*, Desf. Flor. atl. vol. 1, pag. 243, tab. 63. Cette espèce a des tiges hérissées de poils blancs et roides ; des feuilles ailées, velues principalement sur leurs nervures ; des fleurs blanches ; des semences ovales, hérissées, dont les côtés sont munis de poils blancs, crochus à leur sommet. Elle croît en France et sur les côtes de la Barbarie.

5. Carotte a semences ailées, *Daucus alatus*, Poir. Voyag. en Barb. vol. 2, pag. 135 : très-belle espèce, dont le caractère le plus saillant est d'avoir les semences munies sur leurs angles de très-jolies membranes courtes, argentées, au nombre de cinq à six, hérissées sur leurs bords. Les fleurs sont petites et jaunâtres ; les tiges cannelées, rudes au toucher ; les feuilles larges, ailées ; les folioles obtuses. J'ai recueilli cette plante sur les bords de la mer, dans la Barbarie, aux environs d'Hyppone. On pourroit la regarder comme le type d'un nouveau genre.

6. Carotte a grandes fleurs, *Daucus grandiflorus*, Desfont. Fl. atl. vol. 1, pag. 240, tab. 59. Il est facile de reconnoître cette belle plante aux grandes fleurs de la circonférence des ombelles, assez semblables à celles du *caucalis grandiflora*, dont elle a le port. Ses tiges sont pileuses ; les folioles linéaires ; les ombelles latérales, plus courtes que les feuilles ; les semences hérissées de poils roides, nombreux, ouverts en étoile à leur sommet. Elle a été découverte par Desfontaines dans les environs d'Alger.

Ce savant voyageur a recueilli dans le même pays plusieurs autres espèces nouvelles ou peu connues, telles que les *daucus maximus*, *parviflorus*, *aureus*, *crinitus*, *glaberrimus*, *setifolius*, *daucus muricatus*, L., dont on trouve la description et les figures dans son *Flora atlantica*.

Le *daucus visnaga* de Linnæus, dont les semences sont glabres, appartient aux Ammi. (Voyez ce mot.) Son *daucus lucidus*, très-voisin du *daucus carota*, a ses tiges plus hautes ;

ses pétioles et ses feuilles lisses, luisantes. Le *daucus mauritanicus*, *L.*, paroît devoir se rapporter au *daucus maximus*, Desfont. M. Lamarck a rappelé dans ce genre l'*ammi copticum*, *L.*, dont les semences sont hérissées d'aspérités. (Poir.)

CAROTTE. (*Usages et culture.*) C'est une découverte précieuse que celle qui a introduit dans nos potagers la *carotte sauvage*, si commune partout : ses racines grêles et dures sont devenues, par la culture, tendres, savoureuses, charnues, également propres à la nourriture des hommes et à celle des animaux. On en distingue plusieurs variétés : la *grosse carotte rouge*, la *carotte violette ou noire*, d'une saveur plus fortement prononcée; *la petite carotte rouge*, les *jaunes*, les *blanches*, etc., plus sucrées, plus savoureuses. Cette racine est saine, d'une digestion assez facile, surtout lorsqu'elle est bien cuite, broyée convenablement entre les dents; autrement, elle peut occasioner des flatuosités incommodes. Assez souvent on la mange seule ; plus ordinairement elle entre, comme assaisonnement, dans nos autres alimens. Il est peu de racines plus agréables et plus salubres. Elles peuvent être desséchées et conservées, soit par morceaux, soit en poudre, pour les usages de la marine. Margraff en a retiré un sucre en sirop ; M. Hornbi d'Yorck en a obtenu une eau de vie d'un bon goût, très-limpide, et le marc a fourni aux cochons une très-bonne nourriture. En Europe, on confit au sucre les racines de carotte ; en Egypte, on les confit au vinaigre ; un de mes amis en a formé une sorte de confiture assez agréable. Les bestiaux sont très-avides des racines et des feuilles de la carotte. C'est pour eux un aliment très-sain, qui les engraisse, et qui fournit aux vaches un lait plus abondant, d'une bonne qualité. Les carottes sont d'une grande ressource, surtout au printemps et vers la fin de l'hiver, lorsque les autres alimens viennent à s'altérer; la texture plus forte des carottes les garantit plus long-temps de l'intempérie de l'air. Miller assure qu'un arpent de terre, ensemencé de carottes, donne plus de fourrage que trois arpens de navets, pour les moutons, les cochons et les bœufs, dont la chair devient en outre plus ferme et plus savoureuse. Ces animaux broutent aussi les jeunes feuilles; mais, après la fleuraison, ils sont repoussés par l'aspérité des tiges et des semences de cette ombellifère.

Dans certains cantons on fait griller les racines de la carotte, pour les mêler au café en diverses proportions. Les semences sont aromatiques; elles communiquent à la bière une saveur piquante, et une qualité supérieure. Leur infusion théiforme est une boisson stimulante, dont les Anglais font un usage fréquent. L'huile essentielle qu'on en retire par la distillation, étoit regardée autrefois comme un excellent diurétique, un précieux emménagogue. Ces vertus ne paroissent point avoir été confirmées par l'expérience.

Lorsque l'on cultive la carotte comme fourrage, on la sème en août et septembre, ou en février et en mars, dans une terre très-bien labourée. On répand, par chaque arpent, quatre livres de graines. Si la saison est tellement favorable que tout lève bien, on en arrachera une partie, afin que les autres grossissent. On donne les feuilles aux animaux dans tout le cours de l'automne; les racines, arrachées en novembre et décembre au plus tard, et conservées à l'abri de la gelée et d'une trop grande humidité, les nourrissent abondamment en hiver. Comme cette plante pivote beaucoup, elle n'épuise point la superficie du terrain, et par conséquent ne peut nuire aux blés ni aux grains de toute espèce, qui sont semés après elle. D'après Dutour, l'agronome Walford est dans l'usage de semer des carottes toutes les fois qu'il fait une plantation de pins, ou d'arbres qui se dépouillent. En arrachant les carottes, on fait, selon lui, moins de tort aux petites racines des arbres, qu'en labourant autour d'eux; et le vide qu'elles laissent se remplissant de la terre la plus meuble, les racines encore tendres des jeunes arbres poussent avec plus de facilité. La culture des carottes offre donc de grands avantages. Quand elle est soignée, elle réussit presque toujours. Dans les pays où les terres ont du fond, elle peut servir pour alterner et remplir le vide des jachères. (Poir.)

CAROUBIER, CAROUGE (*Bot.*), *Ceratonia*, genre de la famille des *légumineuses*, de la *polygamie triœcie* de Linnæus, dont le caractère consiste dans des fleurs dioïques, rarement polygames, disposées en épi. Les fleurs mâles offrent un calice fort petit, à cinq découpures ovales, inégales; point de corolle; cinq étamines opposées aux découpures du calice; les filamens étalés; les anthères mobiles; un réceptacle charnu,

tuberculé à ses bords, muni d'un appendice dans son centre. Dans les fleurs femelles, un ovaire en faucille; point de style ; le stigmate plane, orbiculaire, échancré ; une gousse épaisse, pulpeuse, indéhiscente, divisée en plusieurs loges par des cloisons transverses; une semence dans chaque loge. Ce genre est borné à une seule espèce.

1. Caroubier a siliques, *Ceratonia siliqua*, Linn.; Lam. III. tab. 559; Cavan. Icon. n°. 122, tab. 113.

Arbre de médiocre grandeur, qui s'elève à la hauteur de vingt à trente pieds, sur un tronc droit, à écorce brune, raboteuse; ses rameaux sont tortueux, étalés, et forment une cime arrondie. Les feuilles sont alternes, presque sessiles, toujours vertes, ailées, sans impaire, composées de six à dix folioles presque opposées, ovales, coriaces, obtuses, persistantes, glabres, plus pâles à leur face inférieure, souvent échancrées à leur sommet; les fleurs disposées en épis droits, nombreux, presque sessiles, solitaires ou agrégés, de deux à trois pouces de long; le calice rougeâtre; les anthères jaunes; l'ovaire soyeux; les gousses pendantes, épaisses, comprimées, un peu arquées; d'un brun foncé.

Cet arbre croît dans les contrées méridionales de l'Europe, plus particulièrement dans le Levant, l'Egypte, sur les côtes de Barbarie; il aime les terrains pierreux, les fentes des rochers. Son bois est dur, veiné d'un beau rouge foncé, propre aux ouvrages de menuiserie et de marqueterie; mais il est sujet à se carier en vieillissant : d'ailleurs l'aubier est tendre, très-abondant. On emploie l'écorce et les feuilles pour tanner les cuirs. J'ai vu en Barbarie les Maures faire une grande consommation des fruits du caroubier, se nourrir de ses gousses, mêler sa pulpe à l'eau, sans en être incommodés, quoiqu'on prétende que les caroubes occasionent des diarrhées et des coliques : elles ont une saveur très-douce; M. Proust en a retiré du sucre. M. Olivier a observé le caroubier à l'île de Crête, où il croît sans culture. On en transporte les fruits à Constantinople, en Syrie, dans l'Egypte : ils servent de nourriture aux pauvres et aux enfans : ceux-ci aiment beaucoup à mâcher la pulpe douce qu'ils renferment. Mêlés avec la racine de réglisse, le raisin sec et les autres fruits, ils servent à faire les sorbets, dont les Musulmans

font un usage journalier. Les Egyptiens extraient de ses gousses une sorte de miel, et l'emploient pour confire les tamarins et les mirobolans. Le caroubier est connu depuis très-long-temps. M. Paulet pense que c'est de cet arbre dont il est fait mention dans Théophraste, sous le nom de *Syke*, que M. Stackhouse rapporte au *ficus religiosa*. (Poir.)

CAROUBIER DE LA GUIANE. (*Bot.*) L'arbre que Stedmann, dans son Voyage à Surinam, désigne sous ce nom et sous celui de roi de la forêt, est le courbaril, *hymenæa*. Ce nom dérive probablement de celui de *caouroubali*, que lui donnent les Caraïbes. (J.)

CAROUCOUACA (*Bot.*), nom caraïbe d'un clusier, *clusia rosea*, suivant Surian. (J.)

CAROUGE. (*Bot.*) Voyez Caroubier. (J.)

CAROUGE A MIEL. (*Bot.*) On nomme ainsi, dans l'Amérique septentrionale, le févier à trois épines, *gleditsia triacanthos*. (J.)

CAROUGE. (*Ornith.*) M. de Lacépède a formé un genre particulier des carouges auxquels il a donné le nom de *xanthoznus*, que Brisson leur avoit déjà appliqué, sans les distraire toutefois de son genre Troupiale, *Icterus*. Les caractères attribués par le premier de ces naturalistes aux carouges, sont un bec grêle, à pointe acérée et à base arrondie; mais ce genre, ainsi établi, ne fournissoit d'autres signes pour distinguer les carouges des troupiales que les proportions de leur bec un peu plus grêle. M. Vieillot, qui a formé le même genre sous le nom de *Pendulinus*, tiré sans doute de la manière dont les divers oiseaux de la même famille construisent leur nid, les caractérise surtout par la courbure de leur bec, qui est droit chez ses troupiales; mais M. Cuvier, qui ne forme des carouges qu'une section de son grand genre *Cassique*, les signale, au contraire, par un bec droit, tandis que chez les troupiales il seroit arqué sur toute sa longueur. Ces diverses considérations ne peuvent que nous confirmer dans le parti annoncé au tome VI, page 92 de ce Dictionnaire, de renvoyer la description des espèces de carouges à l'article des *troupiales*, avec lesquels ils ont au moins cela de commun, que l'échancrure formée par le bec dans les plumes du front est pointue. (Ch. D.)

CAROULA. (*Erpétol.*) La Chênaye des Bois appelle ainsi un serpent de Ceylan, long de deux pieds, et fort venimeux, qui se cache sous les couvertures des maisons, où il devient la proie des chats. Nous ne savons à quel genre le rapporter. (H. C.)

CAROUMBOU. (*Bot.*) Sur la côte de Coromandel, on nomme ainsi la canne à sucre, suivant les catalogues communiqués à Commerson. (J.)

CAROU-NOTCHOULI (*Bot.*), nom qui signifie notchouli noir, donné sur la côte de Coromandel à une espèce de carmantine, *justicia gendarussa*, qui est le *caranotschi* des Malais, au rapport de Rumphius, et le *kalo-adoulasso* des Malabares, suivant Rheède. (J.)

CAROUSSE. (*Ichthyol.*) Les matelots provençaux donnent ce nom à la perche de mer, *perca labrax*, que Sonnini a vu prendre sur la côte d'Alexandrie. Voyez Perche. (H. C.)

CAROXYLE (*Bot.*), *Caroxylum*. Le genre que Thunberg avoit fait sous ce nom, a été réuni au genre Soude, *salsola*, dont il diffère seulement par l'absence de feuilles, ce qui lui donne un port différent et plus d'affinité extérieure avec l'*anabasis*. C'est maintenant la soude sans feuilles, *salsola aphylla*. (J.)

CARPAIS. (*Entom.*) On trouve ce nom dans l'ouvrage de M. Latreille, intitulé : Précis des caractères génériques des insectes : il l'a changé depuis en celui de gamase : c'est le ciron des coléoptères. (C. D.)

CARPAS. (*Bot.*) Voyez Capas. (J.)

CARPASUM. (*Bot.*) Voyez Carpesium.

CARPATA (*Bot.*), nom donné dans l'Inde, suivant Lemery, au *cureas*, espèce de *jatropha* de Linnæus, et suivant Adanson à une espèce de ricin. (J.)

CARPANTHE (*Bot.*), *Carpanthus*, genre de plantes cryptogames, de la famille des rhizospermes, dont le caractère générique consiste en une capsule axillaire, solitaire, globuleuse, uniloculaire, s'ouvrant à la maturité en quatre demi-valves obtuses, et contenant quatre graines lenticulaires.

Le Carpanthe axillaire (*Carpanthus axillaris*, Raffinesque Schmaltz, *medic. Reposit.* 5, p. 356), est la seule espèce de ce genre. Elle a des feuilles opposées, sessiles, oblongues et à

nervures peu saillantes. Cette plante se trouve sur les bords de quelques ruisseaux de Pensylvanie et de New-Jersey. (Lem.)

CARPANTHÉES. (*Bot.*) M. Raffinesque Schmaltz propose de nommer ainsi la famille des Rhizospermes. Voyez ce mot. (Lem.)

CARPATHOS. (*Bot.*) Le chèvre-feuille, nommé *periclimenum* par Dioscoride, a reçu aussi, suivant Ruellius, son commentateur, différens noms en d'autres lieux, tels que *æginas*, *cylmenes*, *carpathos*, *splenios*, *epetitis*, *axina*, *myrcines*, *calycanthemos*. C'étoit, selon le même, le *turcon* des Egyptiens, le *polion* des Mages, le *lanath* des Africains. (J.)

CARPE. (*Ichthyol.*) Dans notre langue, ce mot désigne un poisson d'eau douce, que l'on sert souvent sur nos tables. Les ichthyologistes, en général, ont considéré ce poisson comme le type d'un des genres les plus nombreux en espèces et en variétés, auquel ils ont consacré le nom de *cyprin*, en latin *cyprinus*. Quelques auteurs français ont traduit cette dernière appellation par le mot *carpe*, en sorte que, considérés comme noms génériques, *carpe* et *cyprin* sont synonymes. Voyez Cyprin.

Le premier qui me paroisse avoir désigné ce poisson par le terme de *carpe*, est Cassiodore, *De apparatu convivii regii*. Au reste, le mot *carpe* est usité depuis fort long-temps par les François. Celui de *cyprin* dérive immédiatement du latin *cyprinus*, employé par Pline (*lib. XXXII*, *cap. II*), et formé lui-même du grec κυπρῖνος et κυπρῖανος, que nous retrouvons dans Aristote (*lib. IV, cap. VIII* et *lib. VI*, *cap. XIV*), et dans Athénée (*lib. VII*).

Le genre des carpes appartient à la famille des gymnopomes de M. Duméril. M. Cuvier le place dans la quatrième famille des malacoptérygiens abdominaux, qui est celle des cyprins.

Les caractères des carpes, en général, sont les suivans :

*Bouche petite ; mâchoires foibles, sans dents ; trois rayons aplatis à la membrane des branchies ; langue et palais lisses ; pharynx garni de grosses dents adhérentes aux os pharyngiens inférieurs, et pouvant presser les alimens sur un bourrelet cartilagineux qui tient à une plaque osseuse soudée sous la première vertèbre ; une seule nageoire dorsale ; écailles le plus souvent fort grandes ; ventre arrondi.*

Toutes les espèces de carpes sont des poissons d'eau douce,

fort peu carnassiers, et se nourrissant souvent d'herbages et même de limon.

La plupart de ces poissons ont la faculté de porter les lèvres en avant et de les retirer en arrière; aussi toute la partie antérieure de leur bouche est formée par l'assemblage de plusieurs petits os très-mobiles, et retenus par des ligamens élastiques, en sorte qu'ils ne peuvent se mouvoir les uns sans les autres.

Les dents qui garnissent leur pharynx sont à couronne plate, et sillonnée en travers, le plus ordinairement. Leur nombre, au reste, et leur forme varient beaucoup suivant les espèces. Au-devant de ces dents, on trouve une substance glanduleuse qui paroît tenir lieu des glandes salivaires, et qui recouvre l'articulation supérieure des os branchiaux; son tissu paroît homogène; sa teinte est d'un gris rougeâtre.

Leur estomac est sans cul-de-sac, et se continue sans distinction avec le reste du canal intestinal, qui est dépourvu de cœcum, et où l'on ne remarque aucune dilatation ni valvule qui puisse retarder la marche des matières qu'il contient. Les parois des intestins contiennent, d'ailleurs, dans leur épaisseur, une couche glanduleuse assez épaisse, qui verse dans leur cavité une grande quantité de mucus. Le nombre de leurs circonvolutions varie d'une et demie à quatre ou cinq. Leur diamètre diminue par degrés depuis leur origine jusqu'à leur terminaison; il en est de même de l'épaisseur des membranes qui les forment. Le plus ordinairement, la membrane muqueuse en est veloutée et plissée en zigzags; mais, dans certaines espèces, la carpe en particulier, elle présente une sorte de réseau à mailles très-fines.

Le foie des cyprins a de grands lobes profondément divisés, dont le nombre varie suivant les espèces, et qui quelquefois remplissent les intervalles des circonvolutions de l'intestin. En général, il forme une masse considérable, eu égard au volume de l'animal. Le pancréas manque.

La vessie natatoire présente un étranglement des plus prononcés dans son milieu, et vient s'ouvrir dans l'œsophage par un conduit long et grêle. Voyez Vessie natatoire des poissons.

Le reste de l'organisation des carpes est absolument analogue à ce qu'on observe dans les Poissons osseux en général. Voyez ce mot.

A l'aide des divers caractères que nous leur avons assignés plus haut, on les distinguera facilement des autres genres de la famille des gymnopomes :

1.° Des buros, des clupées, des mystes, des clupanodons, des serpes, des dorsuaires et des xystères, dont le ventre est carêné et dentelé ;

2.° Des athérines, qui ont deux nageoires dorsales ;

3.° Des stoléphores, qui n'ont point les lèvres extensibles ;

4.° Des hydrargyres et des argentines, dont les mâchoires sont garnies de dents. Voyez ces deux mots et GYMNOPOMES.

Comme le genre des carpes est fort nombreux en espèces, on a senti depuis long-temps la nécessité de le subdiviser en sections ou en sous-genres. Ces sous-genres sont aujourd'hui les suivans : les CARPES, les BARBEAUX, les GOUJONS, les TANCHES, les CIRRHINES, les BRÊMES, les LABÉONS, les ABLES, les GONORHINQUES. Voyez ces divers mots, dont plusieurs se trouvent traités dans les Supplémens des six premiers volumes.

Nous ne nous occuperons ici que du sous-genre des carpes proprement dites, dont le caractère est d'avoir :

*Une nageoire dorsale longue, présentant, ainsi que l'anale, une épine dentelée pour deuxième ou troisième rayon; écailles larges.*

Ces caractères les séparent des barbeaux, où les nageoires anale et dorsale sont courtes, comme dans les goujons, les tanches et les cirrhines ; des brêmes, où la nageoire anale seule est longue et sans épines ; des labéons et des ables, qui sont aussi dépourvus d'épines.

On a divisé les carpes en deux sections.

§ I.er *Des barbillons aux angles de la mâchoire supérieure.*

1.° LA CARPE VULGAIRE, *Cyprinus carpio*, Linn. Quatre barbillons ; nageoire caudale fourchue ; tête grosse ; obtuse ; front et joues bleus ; dos verdâtre ; une série de petits points noirs le long de la ligne latérale ; côtés d'un jaune mêlé de bleu et de noir ; queue d'un jaune plus clair ; catopes et nageoire caudale violacés, et, de plus, cette dernière bordée de noir ; nageoire anale d'un rouge brun.

La carpe est un poisson particulier aux eaux douces des

contrées méridionales et tempérées de l'Europe. Ce n'est que par l'effet des soins que l'homme s'est donnés, qu'on en trouve à présent dans les régions septentrionales de cette partie du monde. Albert, premier duc de Prusse, l'importa dans son gouvernement; en 1514, un nommé Pierre Maschal l'introduisit en Angleterre; en 1560, sous Frédéric II, Pierre Oxe l'habitua aux eaux du Danemarck, et ce n'est que plusieurs années ensuite que les Suédois et les Hollandais l'ont élevée. Mais un climat trop rigoureux paroît être défavorable à l'accroissement des carpes; plus on s'approche du cercle polaire, plus leur volume diminue: aussi, au rapport de Bloch, on envoie tous les ans de Prusse à Stockholm des vaisseaux qui en sont chargés.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui on en pêche par toute l'Europe, dans les étangs, dans les lacs, dans les rivières qui coulent doucement. Mais, quoique de tous les poissons elles présentent le moins de susceptibilité et de délicatesse, quoiqu'elles se prêtent très-facilement à tous les changemens de situation, les carpes éprouvent une influence marquée de la nature du climat et de celle des eaux. Elles saisissent même souvent dans celles-ci des différences qui échappent à nos recherches, en sorte que par fois elles sont fort abondantes dans une partie d'un lac ou d'un fleuve, et très-rares dans une autre partie peu éloignée de la première. Ainsi M. Noël, de Rouen, a observé que, dans la Seine, on en prend à Villequier, mais qu'il ne s'en trouve au-dessous de ce lieu que lorsqu'elles ont été entraînées par les grosses eaux. Ainsi, M. Pictet a vu que, dans le lac Léman, elles étoient aussi communes du côté du Valais que rares à l'extrémité opposée. Journal de Genève, 1788.

En général, c'est dans les eaux peu courantes que les carpes se plaisent le mieux; c'est là aussi que leur chair acquiert une meilleure saveur, et que leur grosseur devient la plus considérable. Dans certains lacs d'Allemagne, il n'est pas rare de les voir parvenir au poids d'environ trente livres. A Dertz, dans la Nouvelle-Marche de Brandebourg, sur les confins de la Poméranie, on en a pêché une de trente-huit livres, et près d'Angerbourg, en Prusse, on en trouve qui pèsent quarante livres. Pallas dit que le Wolga en nourrit de la taille de cinq

pieds. Valmont de Bomare rapporte qu'on en a servi sur la table du prince de Conti, à Offenbourg, une qui pesoit quarante-cinq livres, et avoit quatre pieds de longueur. Mais la plus gigantesque des carpes connues, est celle que cite Bloch, et qui fut prise en 1711 à Bischofshause, près de Francfort-sur-l'Oder; elle avoit neuf pieds de longueur, trois de hauteur, et pesoit soixante-dix livres. On dit aussi que, dans le lac de Zug, en Suisse, il y en a de plus lourdes encore, et que dans le Dniester il s'en trouve de si volumineuses, que leurs arêtes peuvent servir à faire des manches de couteau.

Il paroît, au reste, que ces poissons vivent un temps prodigieux. En Lusace, on en a nourri pendant plus de deux cents ans quelques individus. Buffon, dans les fossés de Pontchartrain, en a vu qui avoient cent cinquante ans; à Fontainebleau et à Chantilly, il y en avoit naguère à qui l'on donnoit près d'un siècle. Leur teinte devient moins foncée avec l'âge; et dans une vieillesse avancée, elle tire sur le blanc.

Lorsque les carpes ont atteint cet âge avancé, elles deviennent sujettes à une maladie souvent mortelle; leur tête et leur dos se couvrent d'excroissances analogues à de la mousse. Il paroît que cette maladie arrive aussi aux jeunes carpes qui vivent dans l'eau de neige, ou dans l'eau corrompue. L'eau de neige leur fait naître aussi des boutons pustuleux au-dessous des écailles, et c'est là ce que les pêcheurs appellent la *petite vérole*. Souvent encore leurs intestins contiennent des vers, ou leur foie s'ulcère.

Les carpes vivent habituellement de larves d'insectes, de vers, de petits coquillages, de graines, de racines et de jeunes pousses des plantes. On leur voit très-bien dévorer les feuilles de laitue et d'autres plantes succulentes et tendres qu'on jette dans l'eau. Bloch assure que les feuilles et les graines de salade leur conviennent surtout, et les engraissent plus promptement que tout autre aliment. On les voit aussi s'élancer hors de l'eau pour saisir les insectes qui en rasent la surface, ou qui y tombent, comme les grillons, les achètes, quelques espèces de bombices, celui du saule en particulier. En mangeant, le choc de leurs mâchoires ou celui de leurs lèvres fait entendre un bruit particulier que l'on peut distinguer à une certaine distance.

Quoique les carpes puissent rester long-temps sans prendre de nourriture, néanmoins, lorsqu'elles ont des alimens en abondance, elles mangent avec tant de gloutonnerie, qu'elles se donnent des indigestions mortelles.

Pendant l'hiver, elles s'enfoncent dans la boue, et passent plusieurs mois sans manger, réunies en grand nombre les unes à côté des autres. Mais, au printemps, celles qui habitent les fleuves et les rivières s'empressent de quitter leurs asiles pour des eaux plus tranquilles, des endroits couverts d'herbes. Ordinairement alors plusieurs mâles suivent une même femelle; et si, dans leur voyage, une barrière s'oppose à leur course, elles s'efforcent de la franchir, et s'élèvent pour cela quelquefois jusqu'à six pieds de hauteur hors de l'eau, en se plaçant sur le côté, en rapprochant leur tête de leur queue, et en débandant tout à coup cette espèce de ressort circulaire.

Leur fécondité est vraiment étonnante; aussi les Grecs anciens les avoient-ils consacrées à Vénus, comme leur nom de *κυπρινος* nous l'indique assez. Il paroît que dès leur troisième année elles sont en état de se reproduire, et que le nombre de leurs œufs augmente avec leur âge: ainsi Bloch en a trouvé 237,000 dans une femelle d'une livre; Petit, 342,144 dans une femelle d'une livre et demie; Bloch encore, 621,600 dans une de neuf livres; et Schneider, 700,000 dans une du poids de dix livres, dont les ovaires seuls pesoient trois livres dix onces.

Cependant, la plus grande partie du frai de la carpe est souvent dévorée par d'autres poissons. Les petits sont eux-mêmes exposés à une foule de dangers; mais, à l'âge de trois ans, ils ne craignent plus que les gros brochets et les loutres. Ainsi, une si grande quantité d'œufs ne produit réellement qu'un nombre assez ordinaire de poissons; mais, de tous ceux d'eau douce, il paroît que ce sont ceux qui croissent le plus rapidement. Au bout de six ans, en effet, une carpe pèse environ trois livres, terme moyen; à dix ans, elle en pèse de six à huit.

La laite des mâles est d'un volume non moins remarquable que l'ovaire des femelles. M. Thénard, qui en a donné une analyse très-soignée, la regarde comme d'une nature toute particulière; elle n'est point seulement formée d'hydrogène, de

carbone, d'oxygène et d'azote, comme les autres substances animales; elle contient, en outre, du phosphore que MM. Fourcroy et Vauquelin y ont découvert.

L'homme, pour qui la chair des carpes est un aliment estimé, est parvenu à les élever dans une sorte de domesticité, et à s'en procurer toutes les fois qu'il le désire. Au mot Etang, nous exposerons tous les détails qui ont rapport à l'éducation de ces poissons.

On ne s'est pas contenté, au reste, de placer les carpes dans des étangs pour les avoir à sa disposition; on a encore imaginé de les châtrer, tant les mâles que les femelles, pour les engraisser, et pour procurer à leur chair une saveur plus délicate, ainsi qu'on le fait pour les bœufs, les moutons, les chapons et les poulardes. Dès le temps de Willugby, et même de celui de C. Gesner, c'étoit un fait connu que l'on pouvoit ouvrir le ventre à certains poissons sans qu'ils en périssent, et même sans qu'ils en parussent long-temps incommodés. Mais c'est à un Anglais, nommé Samuel Tull, qu'on doit l'idée de mettre cette observation à profit. Il ouvroit l'ovaire des carpes, en tiroit les œufs, mettoit à la place un morceau de chapeau noir, et réunissoit la plaie par une suture. Il en faisoit autant pour les mâles, ayant soin dans tous les cas de ménager l'urèthre et le rectum. Il communiqua son procédé à Hans Sloane, président de la Société royale des Sciences de Londres, qui le consigna dans les Transactions philosophiques, tom. V, p. 48, art. 106.

Depuis cette époque on a répété souvent l'expérience. La plaie guérit en trois semaines : les carpes paroissent d'abord tristes et souffrantes; mais à peine en périt-il quatre sur deux cents, quand l'opération est bien faite.

L'époque la plus favorable pour l'exécuter, est celle qui précède immédiatement le frai, lorsque les ovaires sont remplis.

Dans les lacs et dans les rivières, on pêche les carpes avec des seines ou d'autres grands filets, et souvent même avec les lignes les plus grossières, amorcées de quelque insecte ou d'un pois cuit. Souvent cependant on a beaucoup de peine à les prendre; elles se méfient des appâts qu'on leur présente, ou, si elles voient venir le filet, elles s'enfoncent dans la

Rouen, a observé et fait dessiner une carpe de ce genre, qui avoit été pêchée dans un étang, près de Caen, il y a quelques années. Bloch dit aussi avoir ouvert des carpes hermaphrodites, c'est-à-dire, qui avoient des œufs dans un ovaire, et de la laite dans l'autre.

En Allemagne, suivant un grand nombre d'ichthyologistes, on rencontre fréquemment des mulets de carpe et de carassin ou de gibèle; les pêcheurs du pays leur ont donné différens noms : ils ne pèsent jamais plus de quatre livres; on les reconnoît à leurs écailles qui sont plus petites, plus attachées à la peau que celles des carpes, à leur tête plus grosse, plus courte, sans barbillons.

2.° Le Cyprin Anne-Caroline, *Cyprinus Anna-Carolina*, Lacépède. Deux barbillons; nageoire dorsale très-longue, triangulaire, à sommet très-voisin de la caudale; nageoire anale courte et pointue par le bas; caudale grande et fourchue; mâchoire supérieure avancée; teinte générale mêlée d'or et d'argent; derrière de la tête et nuque d'un jaune doré, avec une tache verdâtre; trois autres taches d'un beau noir sur les côtés; la première ovale, la seconde alongée et sinueuse; la troisième, ronde; dos vert avec des taches noires irrégulièrement parsemées; bouche petite; orifices des narines larges; écailles striées et arrondies.

Ce poisson est originaire de la Chine, où on le mange. Il a été dédié, par M. de Lacépède, à la mémoire de son épouse.

3.° Le Mordoré, *Cyprinus nigro-auratus*, Lacép. Deux barbillons; dorsale très-longue, caudale fourchue, une petite bosse sur la nuque, trois élévations convexes et placées l'une au devant de l'autre sur le vertex; tête petite; teinte générale dorée, mêlée de noir et de rougeâtre; nageoires rougeâtres.

Des eaux douces de la Chine, comme le suivant.

4.° Le Cyprin vert-violet, *Cyprinus viridi-violaceus*, Lacép. Deux barbillons; tête courte; queue alongée et presque cylindrique; caudale fourchue; nageoires violettes; teinte générale verte; écailles en losanges; catopes, nageoires pectorales et anale presque ovales.

5°. La Reine des carpes, *Cyprinus specularis*, Lacép. (*Cyprinus rex cyprinorum*, Bloch. 17.) Quatre barbillons; une ou

plusieurs rangées d'écailles très-brillantes et beaucoup plus grandes que les autres, de chaque côté du corps: caudale fourchue.

Nous avons fait figurer dans notre atlas, cette espèce de poisson, qu'on appelle aussi *carpe à miroir*, parce que ses écailles latérales, quatre ou cinq fois plus larges que les autres, ont assez d'éclat pour être comparées à de petits miroirs; elles sont bordées de brun, mais leur fond est jaune; elles se détachent facilement de l'animal, et reposent sur une peau noirâtre, épaisse.

On trouve la reine des carpes dans plusieurs contrées de l'Europe, mais surtout dans l'Allemagne septentrionale, en Saxe, en Franconie, en Bohème, dans le pays d'Anhalt; on la pêche aussi dans les étangs de la Lorraine. On l'élève assez facilement, et elle parvient à un volume considérable. Sa chair a, dit-on, une saveur préférable à celle de la carpe ordinaire, dont quelques auteurs la regardent comme une simple variété.

6.° La Carpe a cuir, *Cyprinus coriaceus*, Lacép. (*Cyprinus nudus*, Bloch.) Quatre barbillons, pas d'écailles; peau nue, dure, brune et épaisse. On élève cette carpe dans les étangs de la Silésie. On en prend quelquefois en Lorraine. Certains naturalistes n'en font également qu'une variété de la carpe vulgaire.

§ II. *Point de barbillons.*

7.° La Dorade de la Chine, *Cyprinus auratus*, Linn. Deux ouvertures à chaque narine; deux pièces à chaque opercule; écailles grandes; ligne latérale droite; couleur générale d'un rouge mêlé d'aurore, d'or et d'argent.

Ce poisson, connu vulgairement en France sous le nom de carpe dorée, paroît originaire d'un lac voisin de la montagne *Tsien-King*, à la Chine, dans la province de *The-Kiang*, auprès de la ville de *Tchang-Hou*, vers le 30.° degré de latitude. Il est aujourd'hui répandu dans les autres provinces de la Chine, au Japon, dans toute l'Europe, en Amérique, à cause de l'éclat et des variétés de ses couleurs, qui le font élever en domesticité. Au reste, comme tous les autres animaux que l'homme s'est assujettis, il présente des variétés presque sans

nombre, soit pour les nuances, soit pour la forme : quelques individus n'ont qu'une nageoire dorsale fort petite ; d'autres en sont même entièrement privés ; il en est dont la nageoire caudale est trifide, etc. La collection de ces diverses variétés a été publiée avec des figures par MM. Sauvigny et Martinet, d'après des dessins coloriés envoyés de la Chine au ministre d'Etat Bertin, et on en trouve plus de cent dans ce seul recueil.

Cependant il ne faut point comprendre dans ce nombre les différences de coloration produites par l'âge. Communément, en effet, les dorades de la Chine sont noires pendant les premières années de leur vie ; des points argentins annoncent ensuite le développement de leur magnifique parure, qui disparoît parfois dans la vieillesse.

Lorsqu'elles vivent dans un étang spacieux, elles parviennent à la longueur d'onze à quinze pouces.

Suivant Bloch, dès 1611, sous le règne de Jacques I.er, l'Angleterre en a nourri. Il paroît que les premières que l'on a vues en France, y ont été apportées pour madame de Pompadour. A la Chine, il y a des siècles qu'on les trouve dans les maisons et dans les jardins des personnes riches.

Ces poissons, quand on les place dans des viviers ou dans des bassins, y trouvent une nourriture suffisante. Si le fond néanmoins étoit sablonneux, on pourroit leur jeter du fumier et du pain de froment ou de chènevis. Il faut aussi les garantir, avec des feuillages, de l'ardeur du soleil.

Si on les garde dans des bocaux, on les nourrit avec des parcelles de petites oublies, de mie de pain, avec des jaunes d'œufs durcis et brisés par petits fragmens, avec des mouches, de petits limaçons, des vers, de la viande hachée, etc. Pendant l'été, il faut renouveler l'eau de leur vase à peu près tous les deux jours, et tous les huit ou quinze jours seulement en hiver.

Les dorades de la Chine frayent dans le printemps, et multiplient extrêmement. Cependant elles ne sont point encore assez répandues chez nous pour être mises au rang des alimens ; elles ne servent absolument que d'ornement : leur chair passe d'ailleurs pour avoir une saveur agréable.

Elles ont l'organe de l'ouïe très-sensible ; les Chinois les

appellent par le moyen d'un sifflet pour leur distribuer leur nourriture. Le tonnerre, en général, leur fait beaucoup de mal, et même les fait périr.

8.° Le Télescope, *Cyprinus telescopus*, Lacép. Un seul orifice à chaque narine; ligne latérale interrompue à chaque écaille; nageoire caudale divisée en deux ou trois lobes très-étendus; yeux grands, coniques et saillans: extrémité de toutes les nageoires blanche et très-transparente; couleur générale rouge. Des eaux douces de la Chine. Beaucoup de personnes regardent ce poisson comme une variété du précédent.

9.° La Dorade de la Chine a quatre lobes, *Cyprinus quadrilobatus*, Lacép. Surface de la nageoire caudale, égale à peu près à celle du corps et de la queue; cette nageoire est séparée d'ailleurs en deux portions, dont chacune est profondément échancrée: yeux petits, non saillans; extrémité des nageoires blanche et très-transparente; couleur générale rouge. (H. C.)

CARPE A MIROIR, carpe a cuir (*Ichthyol.*), noms françois du *cyprinus rex cyprinorum* de Bloch. Voyez Carpe. (H. C.)

CARPE DE BUGGENHAGEN. (*Ichthyol.*) Voyez Able et Buggenhagénien, dans le Supplément. (H. C.)

CARPE DE MER. (*Ichthyol.*) Sur nos côtes, c'est un des noms vulgaires de la Vieille (*labrus vetula*, Linn.). Voyez Labre. (H. C.)

CARPE DORÉE. (*Ichthyol.*) Voyez Carpe. (H. C.)

CARPE DU NIL. (*Ichthyol.*) Voyez Labéon. (H. C.)

CARPE PIQUANTE. (*Ichthyol.*) C'est le nom vulgaire du cyprin pigo, qu'on pêche dans plusieurs lacs d'Italie. (H. C.)

CARPE ROUGEATRE. (*Ichthyol.*) Voyez Able rosse, dans le Supplément du premier volume. (H. C.)

CARPE SPÉCULAIRE. (*Ichthyol.*) C'est le même poisson que la Carpe a miroir. Voyez ce mot. (H. C.)

CARPE ou Poignet. (*Anat.*) On nomme ainsi les petits os intermédiaires entre l'avant-bras et la main. (C.)

CARPEAU. (*Ichthyol.*) C'est le nom d'un saumon d'Amérique (*salmo cyprinoïdes*, Linn.), que M. de Lacépède range parmi ses Characins, et que M. Cuvier place parmi ses Curimates. Voyez ces mots.

On donne aussi ce nom à une variété fort estimée de la

carpe, et qui paroît due, suivant les observations de Latourette, à ce que certains individus mâles sont, pendant leur jeunesse, accidentellement privés de leurs organes générateurs. Il est bien singulier pourtant que cette castration naturelle n'arrive que chez quelques carpes du Rhône et de la Saône, et dans les étangs de la Bresse et de là Dombe. Pourquoi ne la remarque-t-on pas ailleurs? Quoi qu'il en soit, ce poisson est plus court que la carpe; sa tête est plus obtuse, plus large; ses lèvres et son dos sont plus épais; son ventre plus aplati, surtout près de l'anus. Quand il est gros, son prix est exorbitant. (H. C.)

CARPENTERO. (*Ornith.*) Ce nom, qui signifie *charpentier*, a été donné aux *pics*, à cause de l'habitude qu'ils ont de percer les arbres; et c'est mal à propos que certains auteurs, copiant l'erreur originairement commise par quelques Espagnols, ont étendu cette dénomination aux toucans, dont le bec fragile et courbé ne peut être susceptible d'un emploi de pareille nature. (Ch. D.)

CARPER, CARPEREN (*Ichthyol.*), deux des noms allemands de la carpe commune. Voyez CARPE. (H. C.)

CARPÉSIE (*Bot.*), *Carpesium*. [*Corymbifères*, Juss., *Syngénésie polygamie superflue*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, appartient à notre tribu naturelle des inulées. Etabli par Tournefort, sous le nom de *conyzoïdes*, il a reçu de Linnæus le nom de *carpesium*, généralement adopté aujourd'hui.

Les carpésies ont la calathide subglobuleuse, multiflore, digame et biforme, étant composée de fleurs hermaphrodites à corolle régulière, occupant le disque, et de fleurs femelles à limbe de la corolle étréci en tube, occupant la couronne. Le péricline subglobuleux est formé de squames imbriquées, dont les extérieures sont foliacées, appendiculées; les intermédiaires acuminées, réfléchies au sommet; les intérieures membraneuses, blanches, obtuses, crénelées. Le clinanthe est nu; les ovaires uniformes sont pédicellés, grêles, cylindracés, striés, amincis supérieurement en un *col* qui se termine par un bourrelet apicilaire très-prononcé, mais ne porte point d'aigrette; la base et le col de l'ovaire sont parsemés de glandes globuleuses stipitées.

On connoît deux espèces de carpésies : l'une, qui est la carpésie à tête penchée (*C. cernuum*, Linn.), et que l'on rencontre en Provence et en Dauphiné, se distingue facilement par ses calathides solitaires à l'extrémité des rameaux, et penchées avec force et roideur ; l'autre (*C. abrotanoïdes*, Lam.) est indigène de la Chine, et porte de petites calathides axillaires. Ces deux plantes sont herbacées, à racine vivace, et n'ont rien de remarquable ni d'intéressant, si ce n'est le col de l'ovaire, lequel est tout-à-fait analogue à ce que les botanistes ont coutume de nommer, dans le fruit de beaucoup de lactucées, stipe ou pédile de l'aigrette. Ici, comme dans plusieurs autres genres, le prétendu stipe existe sans aigrette, ce qui prouve que la dénomination de *col* de l'ovaire ou de la cypsèle, que nous avons proposée, est préférable. (H. Cass.)

CARPESIUM. (*Bot.*) La plante ainsi nommée chez les Grecs est, selon Matthiole, la valériane des marais, *valeriana dioïca*. C. Bauhin la rapporte plutôt au phu des anciens, *valeriana phu*. Cordus en faisoit une espèce de poivre ayant de l'affinité avec le poivre-long; et Galien attribuoit le même nom à un fruit, plus connu sous le nom de cubèbes, qui paroît appartenir à quelque myrte. Plus récemment, Linnæus s'en est emparé pour désigner un genre de la famille des corymbifères, formé d'abord par une seule plante, que C. Bauhin rapportoit à l'*aster*, et qu'il disoit avoir reçue sous le nom de *carpesium Alpini*, laquelle paroît pourtant ne se pas trouver dans les œuvres de Prosper Alpin. Voyez Carpésie.

Il ne faut point confondre avec ces plantes le *carpasium*, dont le suc, pris à l'intérieur, jette dans l'assoupissement et cause une prompte mort. Matthiole, qui en parle, dit que l'on n'en a que des notions très-incertaines, quoique Dioscoride, Galien et d'autres anciens en aient fait mention. Il paroît que quelques-uns l'ont nommé indifféremment *carpasum*, *carpesium* et *carpasium*, ce qui a pu faire croire que c'étoit la même plante que l'une des précédentes. (J.)

CARPET. (*Ichthyol.*) On nomme ainsi un baliste du Sénégal. (H. C.)

CARPETTE (*Ichthyol.*), nom que l'on donne vulgairement en France aux jeunes poissons du genre des Carpes. Voyez ce mot. (H. C.)

CARPHA (*Bot.*), genre de plantes de la famille des *cypéracées*, appartenant à la *triandrie monogynie* de Linnæus, voisin des choins (*schænus*), dont les tiges sont feuillées, rarement nues; les fleurs disposées en panicule ou en épis rameux. Les épillets sont uniflores, composés d'écailles disposées presque sur deux rangs, les inférieures stériles; sous chaque écaille, deux ou trois étamines; un style subulé; deux ou trois stigmates; des filets sétacés, de trois à six, insérés sur le réceptacle, de la longueur des écailles sessiles; une semence prismatique, mucronée par le style.

Ce genre, établi par M. Rob. Brown, pour plusieurs plantes qui croissent sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande, renferme cinq espèces distribuées en deux sections. Dans la première section, sont placées celles dont les épillets sont pourvus d'écailles disposées sur deux rangs; le style surmonté de trois stigmates; les semences triangulaires; les filets plumeux. Cette section ne comprend que deux espèces, le *carpha alpina* et le *carpha deusta*. La première espèce a les tiges garnies de feuilles rudes; les épillets disposés en grappes réunies au corymbe; six filets un peu plumeux vers leur sommet: dans la seconde, il n'y a que des feuilles radicales, presque sétacées; les fleurs réunies en un faisceau terminal; un involucre à deux folioles; trois filets plumeux à leur base.

La seconde section comprend les espèces dont les épillets sont subulés; le style alongé, bifide; les semences presque cylindriques. Ces espèces sont au nombre de trois: les *carpha avenacea*, à trois étamines, *carpha diandra* et *carpha clandestina*. (Poir.)

CARPHEOTUM. (*Bot.*) Pline nomme ainsi une espèce d'encens très-pur et de couleur blanche, qui suinte, en Arabie, de l'écorce d'un arbre pendant l'été, et que l'on récolte en automne. Celui qui suinte en hiver et se recueille au printemps, est nommé *dathiatum*; sa couleur est rousse, et sa qualité très-inférieure. (J.)

CARPHEPHORE (*Bot.*), *Carphephorus*. [*Corymbifères*, Juss.; *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce nouveau genre de plantes, que nous avons établi dans la famille des synanthérées, appartient à notre tribu naturelle des eupatoriées, section des liatridées, dans laquelle nous le plaçons auprès du *liatris*. Les

botanistes qui n'ont point égard aux rapports naturels pour la classification des synanthérées, le rapprocheront du *calea*, avec lequel ils le confondront peut-être.

Le carphéphore a la calathide composée de fleurs hermaphrodites régulières; le péricline, plus court que les fleurs, est formé de squames imbriquées, trisériées, apprimées, oblongues. Le clinanthe est garni de squamelles analogues aux squames du péricline, et plus courtes que les fleurs. La cypsèle est cylindracée, alongée, épaissie de bas en haut, noirâtre, hérissée de poils, munie de dix côtes saillantes : elle porte une aigrette aussi longue que la corolle, irrégulière, composée de squamellules filiformes, épaisses, nombreuses, plurisériées, inégales, hérissées de grosses barbellules coniques, irrégulièrement disposées.

Le Carphéphore faux-liatris, *Carphephorus pseudo-liatris*, H. Cass. (Bull. Soc. Philom., décembre 1816.), est une plante herbacée, à racine vivace, dont la tige, haute de deux pieds, est simple, droite, grêle, cylindrique, striée, pubescente, grisâtre; les feuilles sont alternes, sessiles, semi-amplexicaules, apprimées, étroites, linéaires-aiguës, glabriuscules, grisâtres; les inférieures très-longues, les supérieures très-courtes. Les calathides, rassemblées en un petit corymbe serré au sommet de la tige, sont composées de fleurs à corolle et style de couleur purpurine.

Nous avons observé cette plante dans l'herbier de M. de Jussieu, où l'échantillon n'est accompagné d'aucune indication, de sorte que nous ignorons sa patrie et son origine.

Il est impossible de méconnoître l'affinité de notre carphéphore avec les *liatris*, dont il ne diffère essentiellement que par les squamelles du clinanthe : c'est ce que nous avons voulu exprimer par les noms générique et spécifique que nous avons choisis. Ce nouveau genre est très-intéressant à nos yeux, en ce qu'il démontre de la manière la plus évidente que la classification naturelle des synanthérées ne peut être fondée que sur les caractères fournis par les organes de la fleur proprement dite. En effet, M. Richard, qui a établi une tribu des liatridées, en lui assignant pour caractère essentiel la *nudité du clinanthe*, seroit obligé d'éloigner du *liatris* le carphéphore, qui en diffère à peine. Au contraire, notre tribu des

eupatoriées, qui est principalement caractérisée par la structure du style et du stigmate, rapproche sans difficulté ces deux genres, selon le vœu de la nature. (H. Cass.)

CARPHOS. (*Bot.*) Le fenu-grec, *trigonella*, est ainsi nommé par quelques anciens, au rapport de Pline et de Daléchamps. On lui donnoit encore les noms de *telis*, *buceros*, *ægoceros*, à cause de la forme de ses gousses, semblables à des cornes de bœuf ou de bouc, réduites au plus petit volume. (J.)

CARPIGNA. (*Bot.*) Selon Césalpin, la pistache de terre, *arachis*, étoit ainsi nommée dans la Gaule Cisalpine. (J.)

CARPILLON (*Ichthyol.*), nom que l'on donne vulgairement en France aux jeunes carpes. (H. C.)

CARPION. (*Ichthyol.*) Plusieurs auteurs désignent sous ce nom une espèce de saumon, *salmo carpio*, Linn., qu'on pêche dans les rivières d'Angleterre. Voyez Saumon. (H. C.)

CARPOBALSAMUM. (*Bot.*) On possède sous ce nom, dans les droguiers, le fruit d'un arbre du Levant, qu'on croit être celui qui fournit le baume de la Mecque, et qui est un balsamier, *amyris*. (J.)

CARPOBLEPTA. (*Bot.*) M. Stackhouse, dans une nouvelle distribution des *fucus*, donne ce nom de *carpoblepta* à un genre particulier, dont voici les caractères :

Fronde cylindrique, roide, très-glabre, luisante, rameuse; rameaux inégaux, garnis vers leur pointe de parties anguleuses, un peu arrondies, qui contiennent intérieurement des granulosités qu'on prend pour la fructification, et visibles à travers la gelée qui les enveloppe.

Le *fucus tuberculatus* du même auteur est le type de ce genre. Il constitue la onzième section du genre *Fucus* de M. Lamouroux, qui comprend les *fucus* proprement dits, qui n'ont ni feuilles, ni vésicules, et dont les rameaux sont cylindriques. Ce *fucus* se trouve assez communément sur nos côtes occidentales. Voyez Fucus.

Carpoblepta, de deux mots grecs, καρπος, fruit, βλεπτω, voir, à cause que l'on voit la fructification à travers la substance de la plante. (Lem.)

CARPOBOLUS. (*Bot.*) Micheli, dans son *Nova Genera plantarum*, nomme ainsi un genre qui depuis a été appelé *sphærobolus* par Tode, et adopté sous ce nom. Linnæus l'avoit con-

fondu avec le *lycoperdon*. Adanson, en réunissant le *carpobolus*, le *geaster*, et partie du *lycoperdon* de Micheli, en fait un genre auquel s'appliquent les caractères donnés depuis au *sphærobolus*, plus celui fourni par la poussière seminifère, qui est formée de petits grains sphériques, sortant élastiquement, dans quelques espèces, avec leur placenta cotonneux. Voyez GEASTRUM. (LEM.)

CARPODET (*Bot.*), *Carpodetus*. Forst. Gen., tab. 17. Lam., Ill. gen., tab. 143. Quelques auteurs avoient cru reconnoître dans ce genre une plante identique du *ceanothus asiatica*. Ventenat, qui paroît avoir pu l'observer, assure que c'est une plante tout-à-fait différente, et qui forme un genre, ainsi que Forster l'avoit établi. Ce genre appartient à la famille des *rhamnées* et à la *pentandrie monogynie* de Linnæus. Ses fleurs sont composées d'un calice turbiné, adhérent avec l'ovaire, divisé à son bord en cinq dents caduques, subulées; cinq pétales petits, ovales, aigus, attachés au bord du calice; cinq étamines; les filamens très-courts; les anthères arrondies; un ovaire inférieur, surmonté d'un style plus long que les étamines, et d'un stigmate en tête aplatie. Le fruit consiste en une baie sèche, globuleuse, entourée d'un rebord en anneau, provenant des restes du calice, divisée en cinq loges qui renferment quelques semences angulaires. Les loges, au nombre de cinq, au lieu de trois, se distinguent des *ceanothus*. Son nom générique *carpodetus* vient de l'espèce d'anneau qui entoure le fruit. Cette plante croît dans les régions voisines de la mer du Sud. (POIR.)

CARPODONTE (*Bot.*), *Carpodontos*. La Billardière, dans son Voyage à la Nouvelle-Hollande, établit sous ce nom un genre de plantes qui doit être rapporté à la famille des hypéricées. Il lui assigne un caliee à quatre feuilles, quatre pétales insérés sous l'ovaire, ainsi que les étamines qui sont nombreuses; un ovaire libre, surmonté de six à sept styles et d'autant de stigmates, devenant une capsule coriace, relevée d'autant de côtes, et renfermant dans un nombre pareil de loges quelques graines aplaties. Chaque loge est formée d'une seule valve, dont les deux bords rentrans se rejoignent, et dont le sommet est terminé par deux dents, d'où vient le nom du genre, qui signifie fruit denté. Les

graines sont attachées aux ramifications d'un placenta central.

L'espèce unique qui compose ce genre, est un petit arbre à feuilles opposées, ovales, coriaces, luisantes, desquelles transsude une substance résineuse. De leurs aisselles sortent des fleurs solitaires de couleur blanche. (J.)

CARPOLEPIDIUM (*Bot.*), genre fondé par M. P. Beauvois pour placer un groupe de jungermannia qui diffèrent des autres espèces, et qu'il caractérise ainsi :

Monoïque : *Fleurs mâles*, sur des rameaux distincts, pédonculés, se divisant en quatre parties ouvertes en croix ; contenant des filamens élastiques, articulés, auxquels adhèrent de petits grains ronds ; pédoncule sortant d'une enveloppe particulière, ou *perichætium*. *Fleurs femelles* : Fruit ovale ou globuleux, légèrement pédonculé, terminé par une pointe courte en forme de style, solitaire sous des écailles embriquées ; celles-ci, placées sur deux rangs, fort serrées, très-rapprochées, forment ordinairement un renflement ovale au milieu du rameau, dont la base et le sommet rétrécis ne sont garnis que de feuilles distiques. P. B. Fl. d'Ow. p. 21.

Ce genre, qui répond à celui nommé *muscoïdes* par Micheli, qu'Adanson avoit réuni à son genre *jungermannia*, n'a pas été adopté par les botanistes. M. Beauvois n'y rapporte que dix espèces exotiques, et il présume que quelques unes de celles d'Europe, telle que le *jungermannia albicans*, doivent appartenir au *carpolepidium*. Voyez Jungermannia. (Lem.)

CARPOLITES. (*Foss.*) C'est le nom que l'on donne aux fruits fossiles. Voyez Fruits fossiles. (D. F.)

CARPOLIZA. (*Bot.*) Genre établi par Salisbury, Paradis, *Lond.*, tab. 63. Il sera réuni au *strumaria*. Voyez Strumaire. (Poir.)

CARPOPHORE (*Bot.*), *Carpophorum*. M. Link donne ce nom au *gynophore*, lorsque cette partie saillante du réceptacle ne porte que l'ovaire, au lieu de porter à la fois, comme dans le silené, par exemple, l'ovaire, les étamines et les pétales. Le carpophore de M. Link est à son tour nommé par Ehrart *thecaphore*, et par M. Richard *basigyne*, lorsque, comme dans le câprier, l'ovaire qu'il porte est simple. Lorsque, comme

dans la fraise, il porte plusieurs ovaires, M. Richard le nomme *polyphore*. Voyez Gynophore. (Mass.)

CARPOPHYLLON (*Bot.*), espèce de sceau de Salomon, *polygonatum*, mentionné par Pline sous le nom de *laurus alexandrina*, et qui, selon lui, est nommé, par d'autres, *hippoglottion*, *hypelate*. Dioscoride et Matthiole en font mention sous le même nom que Pline. (J.)

CARPOU-INDOU (*Bot.*), espèce d'acacie de la côte de Coromandel. (J.)

CARPUS. (*Bot.*) Voyez Copous. (J.)

CARQUEJA (*Bot.*), nom portugais d'une espèce de genêt, *genista tridentata*. Pernetty, dans son Histoire des îles Malouines, parle d'une plante du même nom qu'il croit aussi être un genêt. Elle se distingue par sa ramification haute de trente-trois centimètres (1 pied), taillée naturellement en tête arrondie, et presque dépourvue de feuilles. Il dit son infusion très-bonne, comme apéritive et résolutive, pour dissiper les obstructions et dissoudre le sang caillé; et il ajoute qu'il faut en user modérément, parce qu'elle est très-active. (J.)

CARRA. (*Bot.*) Aux environs de Grenade en Espagne, on nomme ainsi, suivant Clusius, la mercuriale tomenteuse, *mercurialis tomentosa*, que les anciens Maures employoient beaucoup dans les maladies des femmes. (J.)

CARRASCO. (*Bot.*) On nomme ainsi en Portugal le chêne kermès, *quercus coccifera*. (J.)

CARREAUX. (*Ornith.*) L'hirondelle de rivage, *hirundo riparia*, Linn. porte ce nom dans l'Orléanois. (Ch. D.)

CARRELÉE. (*Erpétol.*) M. Latreille donne ce nom à une tortue que Séba fait venir du Brésil, mais que Thunberg a rapportée des Indes orientales. C'est la tortue aréolée de Daudin. Voyez Tortue. (H. C.)

CARRELET (*Ichthyol.*), nom que l'on donne à un pleuronecte très-répandu dans nos marchés. Quelques auteurs l'attribuent à la barbue (*pleuronectes rhombus*); mais M. Cuvier le regarde comme appartenant à une jeune plie (*pleuronectes platessa*). M. de Lacépède et M. Duméril sont de la première opinion. Voyez Plie, Pleuronecte, Turbot. (H. C.)

CARRELET. (*Ornith.*) Cette sorte de filet, qui servoit

plupart des granites, des porphyres et des laves, certaines pierres calcaires compactes, et même la pierre calcaire grossière, dans quelques cas. C'est ainsi que l'on exploite les carrières de Saillancourt près de Meulan.

Lorsque les pierres sont disposées en bancs, on suit ordinairement les assises de ces bancs : on les mine par-dessous en enlevant les terres qui les supportent et les séparent. Lorsqu'on ôte les étais qui les soutenoient pendant cette opération, ces bancs se brisent en masses, souvent considérables, qu'on n'a plus qu'à enlever. Telle est la manière d'exploiter la plupart des pierres calcaires des environs de Paris.

La pierre à plâtre, ou chaux sulfatée compacte, est extraite par une méthode à peu près semblable ; mais, comme on ne craint pas de la réduire en fragmens peu volumineux, on emploie la poudre pour faciliter son exploitation.

Les excavations que l'on pratique dans la terre pour en extraire les ardoises, la soude muriatée, la houille, certains minerais de fer, de mercure, etc., sont de véritables carrières ; mais elles n'en portent pas toujours le nom. Dans tous ces cas, la méthode que l'on suit étant différente de celle que nous venons d'indiquer, et souvent particulière à chacune de ces substances, nous la décrirons en faisant l'histoire de ces minéraux.

Les carrières souterraines offrent toujours des cavités considérables en comparaison de celles que l'on voit dans les mines : le toit de ces cavités, étant souvent très-solide, n'est ordinairement soutenu que par un petit nombre de piliers. Mais, au bout de quelques années, des parties de ce toit se détachent par l'influence de l'infiltration des eaux pluviales. Il se forme, dans le milieu du toit de ces vastes cavités, des espèces de cônes que les carriers nomment *cloches* ; leur sommet se rapproche d'autant plus vîte de la surface de la terre, qu'il atteint plus promptement des matières friables. Ces matières finissent par s'écrouler dans l'intérieur de la carrière ; la surface extérieure de la terre s'enfonce, et présente une sorte d'entonnoir profond, que l'on nomme un *fontis*.

Ce n'est qu'en établissant des réglemens précis sur l'exploitation des carrières, en les faisant sévèrement exécuter, que l'on peut parvenir à éviter ces enfoncemens dangereux à tous

égards. La plus grande portion de la partie méridionale de Paris est bâtie, comme on le sait, sur des carrières qui ont été anciennement exploitées. Dans un temps où la police n'exerçoit pas une surveillance aussi active qu'à présent, ces fontis étoient fréquens. Ils sont extrêmement rares, depuis qu'on a construit des murs qui prolongent, jusque sur le sol de la carrière, les fondemens de tous les édifices, et qu'on a soutenu par des piliers toutes les étendues de toit trop considérables. Après ces carrières remarquables pour nous par leur importance et leur étendue, nous citerons encore celles de Maestricht dans la montagne de Saint-Pierre.

Les mines de sel de Pologne peuvent aussi être regardées comme de vastes carrières. (B.)

CARRION CROW (*Ornith.*), nom anglois de la corneille noire, *corvus corone*, Linn. Les Anglois de la Jamaïque appellent aussi *carrion crow* le vautour urubu. (Ch. D.)

CARSAAMI. (*Bot.*) Rauvolf, dans sa Flore du Levant, présente sous ce nom une espèce de calle, qui est le *calla orientalis*, et un arum à feuilles en fer de lance, qui n'est pas cité par les auteurs modernes. (J.)

CARTE GÉOGRAPHIQUE (*Entom.*), nom vulgaire sous lequel plusieurs amateurs connoissent maintenant, d'après Engramelle, deux espèces de papillons de jour, dont l'un est appelé la fauve et l'autre la brune. Ce sont les espèces décrites dans les auteurs systématiques sous le nom de *levana* et de *prorsa*. Voyez Papillon. (C. D.)

CARTE GÉOGRAPHIQUE (*Conch.*), nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine, *cypræa mappa*, Linn. (De B.)

CARTESIA. (*Bot.*) Le genre que nous avons proposé sous ce nom (Bull. Soc. Phil., décembre 1816) est vraisemblablement le même que le *stokesia* de Lhéritier. L'échantillon soumis à notre examen étant en très-mauvais état, nous avons pu bien facilement nous tromper, en prenant pour des fimbrilles garnissant le clinanthe des lames très-caduques, qui sont probablement des squamellules formant des aigrettes sur les cypsèles. (H. Cass.)

CARTHAME. (*Chim.*) C'est aux pétales du *carthamus tinctorius* que les teinturiers donnent le nom de *carthame* ou celui de *safranum*.

Presque tout le carthame qu'on trouve dans le commerce vient du Levant, et surtout de l'Egypte. Dans cette contrée on cueille les fleurs du *carthamus tinctorius* lorsqu'elles ont atteint leur complet développement. On les presse fortement entre deux pierres pour en séparer le suc; ensuite on les lave avec de l'eau salée; on les presse entre les mains, et on les fait sécher lentement, en les garantissant du soleil pendant le jour, et les exposant à la rosée pendant la nuit. Les auteurs qui ont publié des recherches sur le carthame, sont Beckmann, en 1774; M. Dufour et M. Marchais, en 1804.

M. Dufour a trouvé que 1000 de carthame d'Alexandrie contenoient

| | | |
|---|---|---|
| | 1.° *Humidité*, séparée par une température de 15 d. à 20 d. . . . . . . . . . . | 62 |
| Les 938 de carthame, desséchés, furent lavés avec 120000 parties d'eau froide. Le carthame étoit placé dans un nouet de toile forte. Matières extraites par l'eau. | 2.° *Poussière composée de débris de la plante et de sable.* . . . . . . . . . . . . . Cette poussière se dépose de l'eau avec laquelle on avoit lavé le carthame. | 34 |
| | 3.° *Matière qui paroît mériter le nom d'albumine végétale, colorée en jaune-vert.* . . Lorsqu'on réduisit l'eau de lavage au quart de son volume, elle se coagula. | 55 |
| | 4.° *Matière colorante jaune, acide, mêlée d'un peu de sulfate de chaux et de potasse.*. Elle fut séparée par l'alcool, qui ne la dissout point, du lavage aqueux coagulé, filtré et réduit en extrait. | 244 |
| | 5.° *Extractif mêlé de matière colorante jaune, de chlorure de potassium et d'acétate de potasse* . . . . . . . . . . . . . . . . . Il fut séparé du lavage aqueux, coagulé, filtré, réduit en extrait, par l'alcool qui l'a dissous. | 42 |
| | 6.° *Résine*. . . . . . . . . . . . . . . Elle se trouvoit dans l'alcool avec le produit précédent; elle en fut séparée par l'eau qui ne l'a pas dissoute. | 3 |
| Le carthame, lavé à l'eau, macéré dans l'alcool, lui a cédé: | 7.° *Cire d'une espèce particulière*. . . . L'alcool avoit dissous en outre un peu de couleur rouge. | 9 |

| | | |
|---|---|---|
| Le carthame, lavé à l'alcool, fut traité avec 80 parties de sous-carbonate de soude dissous dans 1000 parties d'eau; celle-ci a dissous : | 8.° *Une quantité de matière colorante jaune, semblable à celle* n°. 4; *elle pesoit.* . | 24 |
| | *Et un principe colorant rouge.* . . . . . | 5 |
| Résidu du carthame insoluble dans les réactifs précédemment employés. | 9.° Ligneux. . . . . . . . . . . . . . . . | 496 |
| | 10.° Alumine et magnésie. . . . . . . | 5 |
| | 11.° Peroxide de fer. . . . . . . . . . | 2 |
| | 12.° Sable . . . . . . . . . . . . . . . . | 12 |
| | Perte . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 7 |
| | | 1000 |

M. Marchais a confirmé cette analyse; il a observé en outre qu'une partie de la substance regardée comme ligneuse par M. Dufour, étoit de nature albumineuse.

De tous ces corps, un seul est employé dans les arts; c'est le principe colorant rouge. Lorsqu'on veut l'obtenir à l'état de pureté, il faut, suivant M. Dufour, suivre le procédé que nous allons décrire.

On dépouille le carthame de sa couleur jaune, par des lavages faits avec l'eau froide. On le fait macérer avec son poids d'eau et 0,15 de sous-carbonate de soude, pendant une heure. On décante le liquide; on y plonge ensuite des morceaux de toile de coton, et on y jette du jus de citron jusqu'à ce que la liqueur devienne d'un beau rouge-cerise: on laisse réagir les matières pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps, la toile est teinte en beau rouge. On la fait dégorger dans l'eau tiède pour en séparer une certaine quantité de matière jaune; puis on la met dans un bain composé de vingt fois son poids d'eau et d'un dixième de ce même poids de sous-carbonate de soude; la matière rouge se dissout. Après une heure d'immersion, on retire la toile du bain, on la tord, et enfin on précipite la matière rouge de sa dissolution, au moyen du suc de citron qui neutralise l'alcali.

Cette manière d'opérer est surtout fondée sur la solubilité du principe colorant jaune dans l'eau, et sur la propriété qu'a le principe colorant rouge de s'attacher facilement à la toile de coton, et de former avec elle une combinaison sur

laquelle l'eau n'a pas ou que très-peu d'action ; enfin, sur la solubilité de ce dernier principe dans les sous-carbonates alcalins, et son insolubilité dans l'eau froide.

Le principe colorant rouge du carthame est insoluble dans l'eau ; mais il peut y rester long-temps en suspension.

Les alcalis le dissolvent, mais ils l'altèrent : les sous carbonates alcalins foibles, qui agissent dessus à froid et pendant un court espace de temps, le dissolvent sans le dénaturer, à ce qu'il paroît. La dissolution est jaune : elle est précipitée par les acides ; mais ceux-ci n'agissent pas tous de la même manière.

L'alcool le dissout facilement, et à froid ; il prend alors une belle couleur rose, qui devient orangée par la chaleur.

L'éther le dissout moins facilement. Il est insoluble dans les huiles fixes et volatiles.

Lorsqu'on le distille, on obtient très-peu d'eau, presque pas de gaz, un peu d'huile, et une quantité de charbon égale au tiers de son poids. Ce charbon ne contient pas de cendre.

Telles sont les propriétés que M. Dufour a reconnues au principe rouge du carthame. (Ch.)

CARTHAME (*Bot.*), *Carthamus*. [*Cynarocéphales*, J. ; *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, appartient à notre tribu naturelle des carduacées ; et ses caractères, ainsi que ses limites, sont encore un objet de controverse entre les botanistes. Tournefort, auteur du genre, lui avoit donné pour caractère essentiel l'absence de l'aigrette, ce qui le réduisoit à une seule espèce, celle qu'on nomme vulgairement *safran bâtard*. Vaillant, Adanson, Gærtner ont suivi en cela Tournefort ; mais Linnæus a réuni dans son genre *Carthamus* le *carthamus* de Tournefort, l'*atractylis* de Vaillant et de Gærtner, qui est le *kentrophyllum* de Necker et de M. Decandolle, le *carthamoïdes* de Vaillant, qui est le *carduncellus* d'Adanson ou l'*onobroma* de Gærtner, enfin le *cardopatium* de M. de Jussieu. M. Decandolle (Mém. sur les Cynarocéph.), après avoir éloigné du carthame, à l'exemple de Vaillant, de Gærtner, de M. de Jussieu, le *kentrophyllum* de Necker, ainsi que le *cardopatium*, divise du reste le carthame de Linnæus en deux genres qu'il

nomme *carthamus* et *carduncellus*, les distinguant par la couleur des fleurs, jaune dans le carthame, bleue dans le cardoncelle, et par les filets des étamines, nus dans le premier, hérissés de poils dans le second. Voyez notre article CARDUNCELLUS.

Le CARTHAME DES TEINTURIERS, *Carthamus tinctorius*, Linn., est une plante herbacée, à racine vivace, cultivée dans le midi de la France, et qui se distingue facilement de toutes les espèces congénères, en ce que la cypsèle est dépourvue d'aigrette. Les corolles, qui sont d'un rouge de safran orangé, servent à teindre en rose ou en ponceau les étoffes de soie. Les cypsèles sont un violent purgatif pour l'homme, et un aliment sain pour les perroquets; ce qui leur a fait donner le nom de *graines de perroquets*. La plante porte aussi le nom vulgaire de *safran bâtard*. On la dit originaire de l'Orient; mais elle est naturalisée, notamment aux environs de Nice.

Il résulte de nos observations sur cette plante que, bien que les filets des étamines puissent être dits glabres, néanmoins on aperçoit quelques petites papilles éparses, qui sont des rudimens de poils avortés, et qui suffisent pour que le caractère général de notre tribu des carduacées ne soit point infirmé. L'appendice terminal de l'anthère est arrondi au sommet; le limbe de la corolle est divisé presque jusqu'à la base. (H. CASS.)

CARTHAMOÏDES. (*Bot.*) Ce genre de Vaillant correspond au *carduncellus* d'Adanson, qui est l'*onobroma* de Gærtner. (H. CASS.)

CARTHEGON. (*Bot.*) La graine du buis étoit ainsi nommée chez les anciens, suivant Pline. (J.)

CARTILAGE. (*Chim.*) Jusqu'ici on n'a point fait d'expériences assez nombreuses, pour qu'on puisse établir d'une manière positive la nature du cartilage des animaux mammifères. M. Hatchett pense qu'il est formé d'albumine coagulée et d'un peu de phosphate de chaux.

L'examen que j'ai fait du cartilage du *squalus peregrinus*, m'a conduit à considérer cette substance comme étant composée: 1.° d'une matière azotée qui a plus d'analogie avec le mucus qu'avec tout autre principe immédiat des animaux; c'est elle qui constitue la plus grande partie de la matière organique du cartilage; 2.° d'une petite quantité d'huile fixe;

3.° d'une plus petite quantité d'un principe volatil, qui a l'odeur de poisson ; il est uni à l'huile fixe ; 4°. de beaucoup d'eau ; il y en a au moins les $\frac{9}{10}$; 5.° d'acétate d'ammoniaque; 6.° de sulfate de soude ; 7.° de chlorure de sodium ; 8°. de sous-carbonate de soude ; 9.° de phosphate de chaux; 10.° de phosphate de magnésie ; 11.° de phosphate de fer; 12.° de sulfate de chaux ; 13.° d'atomes de silice, d'alumine et de potasse.

Lorsqu'on distille 100 grammes de ce cartilage, on obtient: 1.° un liquide aqueux incolore ; 2.° un liquide aqueux, coloré par de l'huile jaune, tenant de l'hydrocyanate, de l'hydrosulfate et de l'hydrochlorate d'ammoniaque ; 3.° une huile jaune; 4.° un peu d'huile brune épaisse ; 5.° un peu de carbonate d'ammoniaque cristallisé ; 6°. du gaz acide carbonique ; 7.° un gaz huileux, fétide; 8.° un charbon pesant 3, 52 gr. où se trouvent les sels fixes énoncés ci-dessus.

20 grammes de ce charbon contiennent

| | |
|---|---|
| Sulfate de soude........... | 5,2425. |
| Chlorure de sodium........ | 3,8422. |
| Sous-carbonate de soude ... | 0,6653. |
| Phosphate de chaux......<br>— de magnésie.. en petite<br>— de fer........ quantité. | 0,1600. |
| Sulfate de chaux.......... | 0,1200. |
| Atomes de silice, d'alumine et de potasse, matière combustible.................. | 10,0700. |
| | 20,0000. |

Des faits qui méritent d'être observés, c'est : 1.° qu'on ne peut dépouiller le charbon de cartilage de tout son sulfate et de tout son sous-carbonate de soude, en le lavant avec l'eau bouillante, tandis qu'on lui enlève par ce liquide la totalité de son chlorure de sodium ; 2.° qu'on peut lui enlever tous les sels qu'il ne cède pas à l'eau bouillante, en le traitant par l'acide hydrochlorique ; 3.° que le charbon qui retient du sulfate de soude brûle en répandant une lumière phosphorique, une odeur d'ail et une vapeur acide. Ce phénomène n'est point particulier au charbon de cartilage ; il appartient à toutes les espèces de charbons qui sont mélangés avec du sulfate de soude.

Le cartilage de squalus est demi-transparent ; il a quelque

chose de bleuâtre; il est flexible: tant qu'il est frais, il n'a qu'une légère odeur; mais, commence-t-il à se décomposer, il exhale une forte odeur de poisson.

Un gramme de cartilage peut être dissous dans un litre d'eau bouillante. Avant de se dissoudre, il absorbe de l'eau et devient gélatineux. Il est possible que les sels du cartilage contribuent à sa solubilité. Cette dissolution est visqueuse, alcaline; elle ne se prend point en gelée par l'évaporation; elle ne précipite point par la noix de galle; elle précipite par le chlore, le nitrate de protoxide de mercure, le sous-acétate de plomb; une goutte d'acide sulfurique, nitrique ou hydrochlorique, la trouble; une plus grande quantité de ces corps rétablit la limpidité de la liqueur. Comme elle est naturellement alcaline, il est possible que le trouble produit par une goutte d'acide, soit dû à la neutralisation de l'alcali.

L'eau aiguisée d'acide hydrochlorique dissout très-bien le cartilage: cette solution précipite par la noix de galle.

La manière dont se comporte le cartilage avec l'eau et les réactifs, prouve que la matière azotée qui en fait la base n'est pas de l'albumine coagulée: car celle-ci ne devient pas gélatineuse, quand on le fait bouillir dans l'eau; et d'un autre côté, l'eau qui a bouilli avec l'albumine, précipite par la noix de galle. La matière du cartilage diffère encore plus de la gélatine.

L'alcool, bouilli sur le cartilage, lui enlève de l'eau, un peu de matière azotée qui se dépose en grande partie par le refroidissement, de l'huile fixe, du principe odorant, de l'ammoniaque qui paroît à l'état d'acétate acide; du sulfate de soude et du chlorure de sodium; 100 de cartilage se réduisent par ce traitement à 9,3 d'une matière d'aspect corné qui se gonfle dans l'eau, et qui retient encore du principe odorant. Un fait très-remarquable, c'est que le résidu de l'évaporation du lavage alcoolique n'a qu'une très-légère odeur; mais, dès qu'on le mêle avec l'hydrate de chaux, il se manifeste une odeur d'ammoniaque et de poisson, semblable à celle qui se dégage au commencement de la décomposition spontanée du cartilage.

Cette observation, réunie à celles que j'ai faites, dans ces dernières années, sur les principes odorans des corps gras d'origine animale, me paroît conduire à l'explication suivante de

l'odeur qui se développe spontanément dans le cartilage. Lorsque cette substance est fraîche, la matière animale, que je regarde comme analogue au mucus, est unie à une huile fixe, laquelle est elle-même combinée au principe odorant. Dans cet état, celui-ci ne peut agir sur notre odorat; mais le mucus commence-t-il à développer de l'ammoniaque, cet alcali entraîne avec lui du principe odorant, et l'odeur de poisson devient sensible.

Lorsqu'on traite le cartilage par l'alcool, celui-ci se colore en bleu. J'ignore la cause de ce phénomène, que produisent aussi plusieurs autres substances animales. M. Vauquelin l'a observé depuis moi, en traitant le cerveau par l'alcool.

Il faut que le principe odorant soit peu altérable, puisque je l'ai retrouvé dans les produits de la décomposition du cartilage opérée par l'acide nitrique. La matière azotée avoit été réduite par cet acide en acide oxalique, en une matière jaune, amère, qui ne donnoit pas de cristaux détonnans, quand on la mêloit avec la potasse. (Ch.)

CARTILAGE. (*Anat.*) Substance blanche, un peu transparente, homogène, élastique, d'une dureté moindre que celle des os, et se laissant couper aisément en tout sens: les vaisseaux n'y pénètrent pas d'une manière visible à l'œil, excepté dans les inflammations et dans les injections. La surface des cartilages est très-lisse; leur cassure est luisante, et montre quelquefois des apparences de fibres. Les faces par lesquelles les os s'articulent, sont enduites de cartilages. Il y a quelquefois entre elles des cartilages séparés, nommés inter-articulaires.

Tout os, les dents exceptées, commence par être cartilage. C'est toujours dans une masse d'abord cartilagineuse que se déposent successivement les molécules de phosphate de chaux qui doivent le constituer os, quand elles l'auront entièrement durci, en s'y accumulant. On peut réduire un os à sa nature primitive de cartilage ou de gélatine, en dissolvant sa partie calcaire par le moyen d'un acide.

Il y a beaucoup d'organes qui ne prennent jamais ou presque jamais la dureté osseuse; tels sont les cartilages de la trachée, du larynx, du nez, de l'oreille, des paupières, et tous les cartilages des articulations: mais il y en a d'autres qui, quoique cartilagineux pendant bien des années, s'ossifient plus ou

moins dans la vieillesse : tels sont les cartilages du sternum et des côtes.

Les cartilages sont recouverts, leur face articulaire exceptée, par une membrane semblable au périoste, et qu'on nomme *périchondre*.

Il y a des cartilages qui servent à unir certains os ensemble; cette sorte d'union, dont les os pubis offrent un exemple, se nomme *synchondrose*.

Une longue macération réduit les cartilages en fibrilles diversement contournées, selon le cartilage dont on les a pris. On voit des fibres tendineuses bien distinctes, mêlées à la substance des cartilages inter-vertébraux.

Le cartilage ne reçoit point de nerf, et ne jouit d'aucune sensibilité, à moins d'inflammation. Quand un os se casse, la réunion se fait par une matière cartilagineuse, qui semble suinter des deux fragmens, et qu'on nomme *calus*.

Il y a des poissons dont le squelette ne prend jamais de dureté osseuse. On les nomme CARTILAGINEUX ou CHONDROPTÉRYGIENS. Voyez ces mots. (C.)

CARTILAGINEUX (POISSONS), *Cartilaginei pisces*. (*Ichthyol.*) On nomme ainsi les poissons dont le squelette ne présente point une consistance osseuse, mais conserve, jusque dans un âge avancé, la structure et la consistance cartilagineuses, c'est-à-dire que les pièces qui le composent sont flexibles, élastiques, et peu imprégnées de phosphate de chaux. Ces poissons sont extrêmement nombreux, et constituent à eux seuls la première des deux grandes sections de cette classe d'animaux.

§ Ier. *Considérations générales sur les poissons cartilagineux.*

Artédi avoit déjà bien établi la séparation des poissons en osseux et en cartilagineux, lorsque Linnæus, s'appuyant sur des observations anatomiques tout-à-fait inexactes, retira en partie ces derniers animaux de la classe des poissons, pour en faire l'ordre des *amphibia nantes*, détruit depuis, et en particulier par M. de Lacépède et par M. Cuvier, qui ont adopté à peu près la grande division d'Artédi. Voyez ICHTHYOLOGIE.

Quoique fondée sur un caractère presque entièrement arbitraire, et dont la liaison avec les autres caractères n'est point aperçue, puisqu'il consiste dans la nature du tissu qui forme

leur squelette, la sous-classe des poissons cartilagineux présente des caractères généraux, bien propres à la distinguer de celle des poissons osseux.

Les particularités que nous pouvons y remarquer principalement, quoique loin d'être absolues, ou toujours réunies dans un même individu, sont les suivantes.

1.° La peau n'est jamais couverte d'écailles entuilées ni disposées en quinconce. Le macrorinque et le solénostome ou centrisque semblent seuls faire exception à cette règle; mais ils ne sont probablement point de vrais poissons cartilagineux; et quoique la plupart des balistes offrent des apparences d'écailles, les compartimens de leur peau ne sont pas disposés de manière à se recouvrir comme les écailles des autres poissons. Du reste, les tégumens communs offrent les différences les plus tranchées dans les diverses espèces: ainsi la surface du corps est absolument nue dans les pétromyzons, les ammocœtes, les lépadogastères, les torpilles, les callorhinques et les chimères; elle est recouverte d'un test osseux et très-résistant dans les ostracions, les amphisiles, et les syngnathes; elle est incrustée d'écussons ou de boucliers d'une forme particulière dans l'esturgeon, le cycloptère lump, le pégase; elle est hérissée d'aiguillons dans plusieurs raies, dans quelques squales, dans un grand nombre de diodons; enfin, elle est rugueuse et âpre dans les squales en général, et dans les alutères.

2.° La ligne latérale n'existe point: il en est de même de la série des pores mucipares qui en accompagnent le trajet; on ne la remarque que dans la chimère, l'esturgeon, quelques tétrodons et balistes.

3.° Les dents ne sont jamais enchâssées, ou reçues dans des alvéoles creusés dans l'épaisseur des mâchoires; elles tiennent à la peau qui recouvre les lèvres. C'est pour cette raison que M. de Blainville (Journal de Physiq. 1816) propose de donner aux poissons cartilagineux le nom de Dermodontes, par opposition à celui de Gnathodontes, qu'il applique aux poissons osseux. Voyez ces mots.

4.° Le squelette de la plupart des poissons cartilagineux n'a point de cerceaux abdominaux, comme on peut facilement s'en convaincre en examinant ceux de la famille des cyclostomes, de celle des plagiostomes, les ostracions, etc.

5.° Ils n'ont point non plus de vessie natatoire. Il faut en excepter l'esturgeon, le polyodon, et quelques diodons, tétrodons et ostracions ; mais les raies et les squales, qui, avec les cyclostomes, sont les vrais cartilagineux, en sont totalement dépourvus.

6.° Souvent aussi, chez eux, il y a plus de deux ouvertures extérieures pour les branchies, comme on le voit dans les pétromyzons et dans les genres de la famille des plagiostomes.

§ II. *De la division des poissons cartilagineux.*

Artédi a partagé cette sous-classe de poissons en deux ordres :

1.° Les *chondroptérygiens* (1), où les rayons des nageoires sont entièrement cartilagineux ;

2.° Les *branchiostèges*, où ils sont osseux, et où les opercules des branchies sont dépourvus de pièces osseuses.

M. le comte de Lacépède a divisé en deux ordres aussi les poissons cartilagineux, suivant que leurs branchies sont operculées ou ne le sont point ; le reste de sa classification est fondé sur l'absence ou la présence des catopes, et sur leur position sous la gorge, la poitrine ou le ventre.

M. Duméril, prenant le même point de départ que M. de Lacépède, a groupé les espèces de poissons cartilagineux en quatre ordres, qui renferment sept familles. Ainsi il a rangé en deux sections ceux qui ont des branchies operculées, et ceux chez qui elles sont dépourvues d'opercules ; et chacune de ces sections se trouve encore partagée, suivant que les branchies ont ou n'ont point de membrane.

C'est ce que nous allons tâcher de présenter analytiquement dans le tableau suivant.

*Poissons cartilagineux.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Branchies | à opercules et | à membrane. . . . . . | 4. Téléobranches. |
| | | sans membrane . . . . | 3. Eleuthéropomes. |
| | sans opercules et | à membrane. . . . . | 2. Chismopnés. |
| | | sans membrane . . . | 1. Trématopnés. |

(1) Le mot *chondropterygien* porte avec lui sa signification : il es composé de deux mots grecs qui indiquent la structure cartilagineuse du squelette, χονδρος, *cartilage*, et πτερα, *pinna*. Aristote a employe dans le même sens une expression presque semblable, χονδρακάνθα (ζωα). *Hist. Anim. lib.* III, *cap.* 7.

Pour la division en familles, voyez chacun des noms des ordres.

Enfin M. Cuvier, ne reconnoissant pour véritablement cartilagineux que les poissons de deux des ordres que nous venons d'établir, les trématopnés et les éleuthéropomes, les a séparés en deux ordres seulement : 1°. les *chondroptérygiens à branchies fixes ; 2.° les chondroptérygiens à branchies libres, ou les sturoniens.*

Au reste, pour plus de détails sur la classification de ces animaux, voyez au mot ICHTHYOLOGIE.

§ III. *Idée générale de l'organisation des poissons cartilagineux.*

1.° *Des organes du mouvement.* Le squelette de ces animaux reste constamment cartilagineux, et ne contient des fibres osseuses que dans des cas fort rares : la matière calcaire s'y dépose simplement sous la forme de petits grains ; raison pour laquelle on ne peut distinguer aucune suture à leur crâne. Souvent même des articulations, mobiles chez les autres poissons, manquent ici absolument; c'est ce qui arrive en particulier pour les vertèbres de quelques raies et des CYCLOSTOMES. Voyez ce dernier mot.

Il est cependant quelques poissons de cette classe, ceux qui appartiennent aux ordres des chismopnés et des téléobranches, dans lesquels le squelette est fibreux, et devient parfois osseux dans la vieillesse. Ces poissons semblent s'écarter des vrais chondroptérygiens.

Ils manquent de poitrine proprement dite ; toute la cavité du tronc est occupée chez eux par les viscères de l'abdomen : elle n'est point entourée de côtes dans les trématopnés, et la plupart des téléobranches ; dans les éleuthéropomes et quelques chismopnés, on en observe de fort courtes ; l'hippocampe et quelques pégases ont des espèces de fausses-côtes, représentées par les tubercules osseux de leur peau, qui entourent leur corps comme des ceintures, ou une sorte de cuirasse grillagée.

Dans un grand nombre de poissons cartilagineux, et en particulier dans la plupart des plagiostomes, comme les raies, les squales, etc., les deux nageoires pectorales sont dans un même plan horizontal, et lorsqu'elles se meuvent, elles

frappent l'eau de haut en bas, ou de bas en haut, suivant une direction verticale.

Dans les raies, ces deux nageoires, ayant pour base une immense quantité de rayons, très-rapprochés les uns des autres, et à articles multipliés, forment deux grandes ailes sur les côtés du corps, auquel elles donnent une figure le plus souvent rhomboïdale. Leurs rayons tiennent à un cartilage parallèle au rachis, et qui s'articule supérieurement avec lui par l'intermède d'un autre cartilage qui s'y fixe immédiatement. En-dessous, il y a une forte barre transversale, commune aux cartilages des deux nageoires, et qui semble représenter à la fois le sternum et la clavicule. On retrouve cette barre dans les squales, où d'ailleurs les nageoires pectorales sont beaucoup plus petites, et non réunies au rachis.

Dans les poissons cartilagineux, qu'Artédi avoit nommés *branchiostèges*, comme les chismopnés et les téléobranches, que M. Cuvier a rangés en partie parmi ses Plectognathes, (voyez ce mot), les nageoires pectorales, comme les autres, ont des rayons osseux, et sont attachées à une ceinture de même nature, qui soutient le bord postérieur de l'ouverture des branchies, et entoure le corps derrière ces organes, de même que dans les poissons osseux.

Dans les véritables chondroptérygiens plagiostomes, les muscles des nageoires pectorales forment, à leurs faces supérieure et inférieure, une couche épaisse, qui les couvre entièrement, et qui est divisée en autant de faisceaux qu'il y a de rayons.

Quant aux catopes, ils manquent chez quelques chondroptérygiens : ainsi les pétromyzons, les syngnathes, quelques balistes et ostracions, etc., en sont dépourvus. Lorsqu'ils existent, leur position varie beaucoup, suivant les genres : ils sont jugulaires dans les baudroies, thoraciques dans les plécoptères, ventraux dans les chimères. Dans les raies et dans les squales, ils sont articulés aux deux extrémités d'un os unique, transversal et presque cylindrique, qui constitue le bassin. Chez les genres de la famille des plécoptères, les catopes sont unis l'un à l'autre à l'aide d'une membrane, et forment une espèce d'entonnoir au-dessous des pectorales. Les muscles qui les meuvent, dans les raies, sont disposés à peu près comme ceux des nageoires pectorales.

2.° *Des organes de la sensibilité en général.* Le crâne des chondroptérygiens, comme celui de tous les poissons en général, ne forme qu'une très-petite portion de la tête ; il n'est recouvert que par la peau ; sa face interne est isolée du cerveau par une couche épaisse d'une humeur particulière.

Dans les raies et dans les squales, on observe deux trous olfactifs à la partie antérieure du crâne ; les trous optiques sont latéraux et très-écartés ; il n'y a point de fente sphénoïdale, et les nerfs destinés aux muscles des yeux ont chacun une ouverture spéciale.

Il n'y a également chez les chondroptérygiens qu'un seul trou pour le passage du nerf trifacial (5e. *paire des anciens*), et seuls, parmi les poissons, ils ont un conduit auditif interne.

Leur face, quoique semblable par sa composition à celle des autres poissons, en diffère cependant, parce qu'elle n'est articulée avec le crâne qu'au moyen de l'os analogue au carré des oiseaux : elle manque aussi des os maxillaires et intermaxillaires qui portent ordinairement les dents de la mâchoire supérieure.

Dans les genres de la famille des ostéodermes, l'os maxillaire est soudé sur le côté de l'intermaxillaire, qui seul forme la mâchoire, et l'arcade palatine s'engrène par suture avec le crâne. Ce sont ceux qui forment le premier ordre des poissons osseux ; suivant M. Cuvier, celui des PLECTOGANTHES. Voyez ce mot.

Leur cerveau, très-petit et ne remplissant point la cavité du crâne, est formé de différens lobes et tubercules, placés les uns à la file des autres, de manière que son ensemble paroît offrir une espèce de double chapelet. Ses hémisphères, de forme ovoïde, sans circonvolutions apparentes, contiennent chacun un ventricule dont le plancher présente une couche des nerfs olfactifs (*corpus striatum*), excepté dans les plagiostomes, où elle n'est point apparente.

Ce cerveau est dépourvu du mésolobe (*corpus callosum*), du trigone (*fornix*), et de leurs dépendances ; le mésocéphale (*pons Varoli*) manque aussi ; il y a quatre tubercules en avant des couches des nerfs optiques, qui sont situées sous la base du cerveau, comme dans les oiseaux, et qui sont creusées chacune par un ventricule.

Le cervelet ne présente point ces ramifications médullaires qu'on a appelées *arbre de vie*, et qu'on retrouve si bien dans l'homme et dans les mammifères. Sa surface est irrégulièrement sillonnée dans les plagiostomes.

Dans les raies et dans les squales, les nœuds des nerfs olfactifs sont soudés ensemble en une masse homogène plus large que longue, qui surpasse du double les hémisphères en grandeur, sans contenir aucune cavité, et qui donne naissance aux nerfs olfactifs par ses côtés. Dans les esturgeons, ils sont alongés et étroits; ils sont ovales et plus petits que les hémisphères dans le cycloptère et le tétraödon lune, *orthagoriscus mola*, Schn.

Dans les plagiostomes, il y a absence des tubercules quadrijumeaux, qui existent dans presque tous les autres poissons; mais dans la raie, les tubercules situés en arrière du cervelet sont volumineux, sillonnés, et donnent évidemment naissance à la plus grande partie du nerf trifacial.

La dure-mère est séparée de l'encéphale par une couche d'une humeur muqueuse ou huileuse, plus ou moins solide. Elle ne forme aucun repli, ni faux, ni tente.

Dans les poissons cartilagineux, comme dans toutes les autres espèces de poissons, le nerf vague envoie, de chaque côté, un rameau considérable, qui de la tête va jusqu'à la queue; mais chez eux ces cordons nerveux sont situés du côté du dos, et rapprochés l'un de l'autre, ce qui explique jusqu'à un certain point l'absence de la ligne latérale dont nous avons parlé plus haut.

3.° *Des organes des sensations spéciales.*

*a. Organes de la vision.* Les yeux des poissons cartilagineux sont situés à la tête, et au nombre de deux, comme cela a lieu pour tous les animaux vertébrés. La direction de ces organes varie considérablement, suivant les espèces; ils sont verticaux dans les raies; latéraux dans les squales, les balistes, etc.

En général, chez eux, comme chez les cétacés et les poissons osseux, l'œil représente une demi-sphère dont la partie plane est en avant, dont le côté convexe est en arrière. Dans la raie, il y a en outre un aplatissement à sa partie supérieure.

Dans les plagiostomes, l'œil est articulé avec une tige cartilagineuse, qui se fixe elle-même au fond de l'orbite; ce qui

fait que les muscles destinés à mouvoir l'organe, agissant sur un plus long levier, ont une force plus grande. Ces muscles sont au nombre de six, comme dans l'homme, quatre droits et deux obliques.

Les paupières n'existent point, ainsi que cela arrive, au reste, à tous les autres poissons. Le poisson-lune seul (*orthagoriscus mola*) a une paupière percée circulairement, qui se ferme au moyen d'un vrai sphincter, et dont l'ouverture se dilate par cinq muscles disposés en rayons, et fixés au fond de l'orbite.

Il n'y a aucun appareil pour la sécrétion des larmes.

La sclérotique est cartilagineuse et élastique. Dans la raie, elle est renflée en un tubercule qui s'articule avec la tige qui supporte l'œil; dans l'esturgeon, elle est plus épaisse que le diamètre de la cavité de l'organe.

La cornée est presque constamment recouverte par un prolongement de la peau elle-même, et n'est point en contact avec une membrane particulière, telle que la conjonctive qu'on observe dans les mammifères et dans les oiseaux. Cette disposition paroît tenir à l'absence des paupières, et est si évidente dans les ostracions, que la surface de l'œil offre des lignes qui y forment les mêmes compartimens que sur tout le corps de ces poissons. Dans la myxine, la peau n'est pas même transparente au niveau de l'œil, et il y a cécité produite de la même manière que dans le zemni (*spalax typhlus*) parmi les mammifères. Voyez Myxine.

Dans les squales, il existe un cercle ciliaire et des procès ciliaires véritables, dont on aperçoit quelques légers vestiges dans la raie; mais rien de semblable ne se rencontre dans les poissons osseux.

Dans plusieurs poissons cartilagineux, la ruyschienne est uniformément noire, et fort distincte de la choroïde proprement dite, qui est argentée ou dorée et peu vasculaire. Entre elles, d'ailleurs, est placé un corps particulier, que les auteurs ont appelé *glande choroïdienne*. (Voyez à l'article Poissons.) Cependant dans la famille des plagiostomes, c'est-à-dire dans les raies et dans les squales, ce corps manque absolument; la ruyschienne est transparente; les deux membranes sont accolées et simplement séparées par une couche mince d'une matière

argentée : voilà pourquoi évidemment le fond de l'œil de la raie nous paroît avoir cette teinte.

Les mouvemens de l'iris sont nuls ou à peu près nuls chez les poissons dont nous parlons ; cependant la pupille de la raie, dont l'axe de l'œil est vertical, peut se fermer par un mécanisme particulier et unique dans son genre. Voyez Raie.

Le nerf optique traverse les membranes de l'œil directement et par un trou rond ; il forme en dedans un petit tubercule, des bords duquel on voit partir la rétine.

*b. Organes de l'audition.* La pulpe acoustique est renfermée dans une sorte de labyrinthe membraneux, qui varie dans les diverses familles des poissons cartilagineux. Ainsi, dans les plagiostomes, il est formé d'un sac triangulaire, couché à peu près horizontalement, dont un des angles se prolonge en un canal qui perce le crâne, et va jusqu'à la peau extérieure, près de la nuque, où il n'est fermé que par une membrane mince ; le second angle de ce sac, arrondi et ovale, renferme une concrétion osseuse d'un assez gros volume ; le troisième, dirigé en avant et en dehors, en contient deux plus petites. En outre, le labyrinthe offre encore trois canaux demi-circulaires, ayant chacun une ampoule. Tout l'appareil est rempli d'une pulpe gélatineuse, dans laquelle nagent les concrétions dont nous avons parlé, et dont la consistance est si peu marquée, qu'on les écrase sous les doigts avec facilité.

Toutes ces parties sont renfermées dans une cavité particulière, creusée dans l'épaisseur du cartilage qui forme le crâne, à côté et en arrière de celle qui contient le cerveau. Elle semble moulée sur le labyrinthe membraneux lui-même ; mais il existe un intervalle marqué entre ses parois et la face extérieure des membranes, en sorte que ce labyrinthe est suspendu au milieu d'elle par des nerfs, des vaisseaux et des fibres cellulaires.

Dans les autres poissons cartilagineux, l'oreille est conformée à peu près comme dans ceux qui sont osseux. (Voyez Poissons.) Il faut seulement remarquer que dans le poisson-lune, dans la baudroie et dans l'esturgeon, les canaux semi-circulaires sont extrêmement longs et minces ; que, dans le premier de ces poissons, le sac contient, pour tout osselet, quelques grumeaux d'une matière muqueuse, et est conique ; et que,

dans le troisième, c'est un disque aplati et vertical, qui n'offre qu'un seul osselet triangulaire et dur.

*c. Organes de l'olfaction.* Les fosses nasales des raies et des squales sont de simples cavités creusées dans les parois de la face, et ne communiquant point avec la bouche, raison qui fait que, chez eux, comme chez les autres poissons, le trou incisif n'existe point. La membrane pituitaire forme une multitude de petites lames parallèles, flottantes, dues à sa duplicature, et disposées régulièrement des deux côtés d'un ligament longitudinal. Entre ces divers replis il existe un grand nombre de follicules muqueuses. On sent combien la surface se trouve augmentée par-là, surtout quand on voit que chacune des faces de ces *membranules* est elle-même hérissée, pour ainsi dire, de replis secondaires très-fins et très-peu saillans, et qui vont se rendre en rayonnant vers le ligament commun.

Haller et Morgagni avoient pensé que cette membrane ne recevoit aucun autre nerf que les filets des olfactifs; mais MM. Scarpa et Cuvier ont eu occasion de démontrer le contraire: on y voit pénétrer manifestement plusieurs rameaux des trifaciaux.

Les nerfs olfactifs, provenus des tubercules du même nom, ont une longueur qui varie beaucoup suivant les espèces; souvent aussi, surtout dans les raies, ils changent de direction au moment de sortir du crâne, et forment un ganglion alongé, des deux côtés duquel partent des faisceaux pénicelliformes, dont les brins se subdivisent dans les lames membraneuses des narines.

*d. Organes de la gustation.* Il n'y a point de langue du tout; le dessus et le dessous de la gueule sont également lisses dans les poissons chondroptérygiens. Le nerf hypoglosse manque pareillement. Ces faits ont donné occasion à M. Duméril de développer une théorie nouvelle sur l'odorat des poissons; nous la ferons connoître avec détail à l'article Poissons. Voyez aussi ma Dissertation sur les odeurs, sur le sens et les organes de l'olfaction; in-4.°, Paris, 1815.

*e. Organes de la taction.* Ce sens doit être fort obscur chez les animaux dont nous traitons, si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut de la nature des tégumens de leur corps.

Leur épiderme est mince et transparent; le corps muqueux

est le siége des couleurs éclatantes dont ils brillent quelquefois; le chorion ou derme est, en général, fort épais, et adhère immédiatement aux muscles.

Au-dessous de la peau du poisson-lune seulement, on rencontre une couche épaisse de deux à trois doigts, d'une substance qui a l'apparence du lard, mais dont les caractères chimiques sont ceux de l'albumine.

Le corps entier de la peau est abreuvé par un fluide visqueux très-abondant, dont la source est fort apparente, surtout dans les squales et dans les raies. On observe effectivement, à la surface du corps de ces poissons, des pores multipliés et très-gros, qui sont les orifices d'autant de vaisseaux excréteurs transparens, dont le diamètre, dans les grands squales, égale celui d'un tuyau de plume. Ils partent tous, par faisceaux et sans se ramifier, de certains centres, plus ou moins nombreux, suivant les espèces, où paroît se former l'humeur visqueuse qui nous occupe. Ces centres n'ont point, au reste, l'apparence glanduleuse : on n'y distingue que des cellules remplies du même fluide qui gonfle les tuyaux, et dans les parois desquelles se perdent une multitude de nerfs. M. Jacobson, anatomiste danois, a cherché à démontrer que ces tuyaux étoient les organes du toucher, et a cru reconnoître de l'analogie entre eux et les poils des moustaches chez les mammifères. M. Duméril, au contraire, avoit pensé, et avoit avancé dans ses leçons, que la matière sécrétée par ces canaux pouvoit être destinée à engourdir les poissons qui se trouvoient dans les environs des lieux occupés par les raies et les autres espèces de plagiostomes privées d'armes offensives.

Ces vaisseaux, et les pores qui les terminent, sont au reste beaucoup plus visibles sur la tête des chimères, que dans tout autre poisson; leur disposition y est très-régulière et symétrique.

4.° *Des organes de la digestion.* Dans plusieurs des poissons cartilagineux, tels que la baudroie, chaque branche de la mâchoire inférieure est formée de deux pièces réunies par suture : dans les autres, il n'y a qu'une seule pièce pour chacune des branches. Toujours celles-ci forment un arc très-ouvert, et s'amincissent à mesure qu'elles se rapprochent.

En général, les deux mâchoires sont très-mobiles. Nous

ferons connoître leur structure particulière, et les mouvemens dont elles sont susceptibles, aux articles RAIE, SQUALE, CYCLOSTOMES, ESTURGEON, SYNGNATHE.

Jamais les dents ne sont enchâssées dans les mâchoires. Dans les squales elles sont *simples*, et formées de substance osseuse et de substance émailleuse, en deux couches superposées, comme dans l'homme; leur forme, du reste, varie beaucoup (Voyez SQUALE, CARCHARIAS). Dans les raies, elles sont *composées* d'une infinité de tubes, tous unis, et terminés par une couche commune d'émail : elles ressemblent à une mosaïque. Voyez RAIE; voyez aussi DIODON, TÉTRODON, DENTS DES POISSONS.

Il n'y a point de glandes salivaires véritables dans les poissons cartilagineux, excepté dans les cyclostomes, où l'on rencontre un corps analogue à ces glandes dans les autres animaux. Les raies, et probablement aussi les squales, dit M. Cuvier, présentent seulement un amas de grains glanduleux, situés immédiatement sur la membrane du palais et sur le muscle abaisseur de la mâchoire inférieure. Leur volume est celui d'une graine de navet; ils sont creusés de plusieurs cavités, et semblent dégorger une humeur muqueuse à la base du palais.

Il n'y a pas d'épiglotte, par la raison même qu'il n'y a ni larynx ni poumons. Les cyclostomes seuls, en effet, semblent offrir un vestige de larynx. Le voile du palais doit manquer également, puisqu'il n'y a point de communication entre la bouche et les narines.

L'entrée du pharynx est en général entourée par des fibres charnues, circulaires, qui forment un vrai sphincter. En général aussi, cette partie offre des pièces cartilagineuses mobiles, analogues aux os pharyngiens des poissons osseux. Les raies seules et les squales en sont dépourvus. Voyez OS PHARYNGIENS.

L'œsophage est large et court; l'estomac paroît n'en être qu'un prolongement. Dans les plagiostomes, ce dernier organe est composé de deux portions : l'une ovale, alongée, plus longue et plus large; l'autre, courbée en arrière, plus étroite, et communiquant avec la première par une petite ouverture qui ne doit laisser passer que les alimens réduits en pâte. La membrane interne en est blanche, lisse et molle; elle forme

de larges plis dans la première portion, et quelques rides longitudinales dans la seconde. Les fibres charnues sont longitudinales, et plus multipliées autour du pylore et du cardia.

Dans les cyclostomes, le canal alimentaire va directement de la bouche à l'anus, sans qu'il soit possible de distinguer l'estomac.

Dans les éleuthéropomes, la structure de l'estomac est tout-à-fait particulière. Voyez ESTURGEON, POLYODON.

Dans les ostéodermes, il mérite aussi une étude spéciale; mais sa structure n'est point uniforme dans tous les genres de la famille. Voyez COFFRE, SYNGNATHE, TÉTRODON.

Dans plusieurs poissons cartilagineux, la division des intestins, en grêles et en gros, est inverse de ce qui a lieu chez les mammifères; c'est-à-dire, que la portion qui se termine à l'anus a un diamètre plus petit et des parois plus minces que celle qui la précède: tels sont les raies, les squales, l'esturgeon, les syngnathes, les ostracions, les balistes. Dans les tétrodons et les diodons, les deux portions du canal intestinal, séparées par un repli ou bourrelet circulaire, sont d'égal volume. Dans les cyclostomes, on ne peut établir aucune distinction.

Dans les plagiostomes, on ne trouve point de cœcum autour de l'intestin. Dans la plupart des chismopnés et des téléobranches, ces appendices manquent également: mais la baudroie en présente deux; le lump un très-grand nombre. Dans le polyodon, ils sont réunis à leur base en une seule masse; dans l'esturgeon, ils sont joints entre eux, dans toute leur étendue, par un tissu cellulaire serré.

Les parois des intestins sont très-différentes dans les diverses familles des poissons cartilagineux. Elles sont minces et transparentes dans les cyclostomes. Dans les plagiostomes, la membrane interne commence à former un large pli, qui tourne en spirale dans les trois quarts de la longueur du canal, et ralentit beaucoup la marche des substances alimentaires, en les forçant de prendre la même direction. Au-delà de cette valvule en spirale, la membrane muqueuse ne forme plus que quelques plis longitudinaux, et n'a plus, au-dessous d'elle, une couche de substance glanduleuse, grisâtre, qui existoit dans l'épaisseur de la partie supérieure de l'intestin.

Dans les éleuthéropomes, on retrouve aussi la valvule en

spirale dont nous venons de parler; mais le canal intestinal offre un grand nombre de particularités qui demanderont un article isolé. Voyez Esturgeon, Polyodon.

Chacun des genres des familles des chismopnés et des téléobranches offre aussi, sous ce rapport, des caractères propres; ce qui nous oblige à renvoyer le lecteur à l'article où il est traité de chacun d'eux.

Dans les plagiostomes seulement, il existe une sorte de cloaque, où se rendent les œufs ou la laite, les urines et les excrémens solides. Dans les autres poissons cartilagineux, il n'y a que ces derniers qui sortent par l'anus, tandis que l'urine, les œufs et la laite, ont une issue distincte et placée en arrière.

Les muscles de l'anus se réduisent à un seul sphincter, qui ferme cette ouverture.

Le foie, toujours très-volumineux, très-huileux et peu consistant, n'a qu'un lobe dans quelques cyclostomes; il en a deux principaux dans les squales, le polyodon, l'esturgeon, et trois dans les raies et la baudroie.

La vésicule du fiel manque dans le cycloptère lump; chez les raies, elle est enfoncée entre les deux lobes du foie: son volume est considérable dans le polyodon et dans le poisson-lune, médiocre dans les tétrodons, la baudroie, les squales, etc. Ce réservoir se termine par un conduit cystique, qui reçoit dans son trajet les diverses branches des canaux hépatiques, et va s'ouvrir, le plus communément, près du pylore; dans les raies, on trouve plusieurs conduits hépatocystiques très-fins; dans les tétrodons, on en observe un seulement.

Les plagiostomes seuls ont un pancréas. Il est de figure irrégulière, lobulé, blanchâtre, compacte, placé à gauche du pylore, et muni de plusieurs canaux excréteurs, qui se réunissent en un tronc unique, près du pylore. Dans les autres poissons cartilagineux, il paroît être remplacé par la couche glanduleuse qui existe dans l'épaisseur des parois de la partie supérieure de l'intestin, et surtout des cœcums.

La rate, dans les plagiostomes, est placée sur l'estomac, dont elle dépasse un peu le bord droit. Dans l'esturgeon, elle a un tissu très-lâche, et se divise en deux lobes. Dans le polyodon, elle est fixée au bord droit de la première partie du canal intestinal.

Dans les cyclostomes et dans les plagiostomes, le péritoine n'est point un sac fermé de toutes parts, comme dans les mammifères; il communique à l'extérieur par deux ouvertures situées sur les côtés de l'anus.

5.° *Des organes de la circulation.* Le cœur des poissons cartilagineux a une disposition absolument analogue à celle des autres poissons, c'est-à-dire, qu'il n'est jamais composé que d'une oreillette qui reçoit le sang de tout le corps, et d'un ventricule dont la cavité, presque toujours sans division, l'envoie aux branchies par une artère volumineuse. Voyez Poissons.

Dans les cyclostomes, tous les vaisseaux, à l'exception de l'artère mésentérique, sont liés aux organes, de la même manière que ceux de la dure-mère chez les mammifères.

6.° *Des organes de la respiration.* Les poissons cartilagineux respirent, comme les autres, à l'aide de branchies. Chez les uns, les trématopnés, ces branchies ne sont recouvertes d'aucune partie solide, et, adhérentes à la peau par leur bord externe, elles communiquent à l'extérieur par une série de trous ou de fentes placées sur les côtés de la gorge; chez d'autres, les chismopnés, une simple fente établit cette communication; dans les éleuthéropomes, elles sont recouvertes d'un opercule, mais sans membrane; dans les téléobranches, elles ont et un opercule et une membrane. Voyez Branchies, Poissons.

Dans les syngnathes, les pégases, les hippocampes et les solénostomes, les branchies, au lieu d'avoir, comme à l'ordinaire, la forme de dents de peigne, se divisent en petites houppes rondes, disposées par paires le long des arcs branchiaux. Voyez Lophobranches.

Une autre particularité, appartenant encore aux trématopnés, c'est l'existence de petits cerceaux cartilagineux, suspendus dans les chairs au bord extérieur des branchies. Voyez Cyclostomes, Squale, Raie.

7°. *Des organes de la reproduction.*

*a. Des testicules.* Dans les plagiostomes, ces organes sont grands, alongés, larges et plats; ils s'étendent sous l'épine, au-dessus du canal intestinal et de l'estomac. Ils sont formés en grande partie de tubercules arrondis, pressés les uns contre les autres, creusés d'un petit enfoncement chacun au

milieu de leur face externe, tenant ensemble par des filamens très-forts, enveloppés d'une membrane extrêmement délicate, et composés d'un grand nombre de granulations rondes et très-fines. L'autre partie de ces testicules est formée d'une substance glanduleuse homogène, qui occupe en arrière la portion la plus mince de l'organe, et s'étend sous toute la portion tuberculeuse.

La substance glanduleuse paroît se continuer avec l'épididyme par un prolongement mince; ce dernier corps, très-gros et alongé, est formé par un assez gros canal replié un grand nombre de fois sur lui-même, qui marche le long du bord interne du rein correspondant, et aboutit dans une vésicule ou dilatation dont l'entrée et la sortie sont un peu anfractueuses. Les deux vésicules s'ouvrent ensemble au milieu d'une papille cylindrique, que l'on voit dans le cloaque.

Dans les cyclostomes, on n'a point encore pu distinguer les sexes; on n'a jusqu'ici observé que des individus qui paroissoient être des femelles.

Sir Everard Home a cherché à établir que ces animaux sont hermaphrodites, et peut-être androgynes.

Dans les autres poissons cartilagineux, les testicules sont absolument semblables à la laite des poissons osseux. Voyez Laite et Poissons.

*b. Des organes mâles de l'accouplement.* Dans les plagiostomes, on observe que les mâles ont de chaque côté de la queue, en arrière du bassin, des appendices, que Bloch croit destinés à arrêter les femelles pendant l'accouplement, que M. Geoffroy regarde comme propres à les exciter en s'introduisant dans leur cloaque, et qui, suivant M. Cuvier, servent au moins à la natation, un des muscles qui les meuvent étant en même temps l'abaisseur du catope correspondant.

Chacun de ces appendices est composé de treize pièces cartilagineuses, de forme et de dimensions différentes, et est divisé en trois parties. La première, fléchie en dehors sur la seconde, peut être redressée par deux muscles particuliers. La seconde contient une espèce de canal, et est enveloppée par un autre muscle. Dans la troisième est creusée une cavité où le canal vient aboutir. A la base du tout est une glande, enveloppée d'un muscle, dont le conduit excréteur s'ouvre

dans le canal dont nous parlons, et qui fournit une humeur très-visqueuse.

Rien de semblable ne s'observe dans les autres poissons, excepté dans les chimères.

c. *Des ovaires*. Dans les raies, les squales et les chimères, ces organes, au nombre de deux, sont composés d'œufs de différentes grandeurs. Les plus petits sont blancs ; les plus grands sont jaunes. A mesure qu'ils sont fécondés, ils passent dans l'oviducte de leur côté.

Ces deux ovaires sont placés derrière le diaphragme et de chaque côté du rachis.

Quant aux oviductes, ils ont aussi une ressemblance marquée dans les trois grands genres dont nous parlons. Dans les chimères, attachés aux ovaires par une espèce de pavillon, ils sont d'abord fort étroits ; après un assez court espace, ils s'élargissent subitement, et forment un gros renflement glanduleux, au-delà duquel ils conservent un grand diamètre jusqu'à l'endroit de leur terminaison, où ils se confondent dans un orifice commun. Dans les raies et dans les squales, les oviductes, réunis par leur extrémité antérieure, n'ont qu'une ouverture commune entre les ovaires : de là chacun d'eux se porte isolément en arrière et en dehors, en conservant un petit diamètre et une forme cylindrique ; leur face interne offre des plis longitudinaux, et dans leur épaisseur est une couche mince d'un tissu glanduleux : on a nommé *trompe* cette première partie. Au bout de quelque temps, elle se dilate subitement, enveloppe dans ses parois une glande fort épaisse, en forme de double croissant, qui paroît composée de vaisseaux blancs, diversement dirigés de la paroi interne à l'externe. L'humeur qu'elle sépare produit la coque de l'œuf, et la forme de cette coque tient sans doute à celle de la surface glanduleuse qui en est le moule. Au-delà, chaque oviducte constitue un vaste sac qui va se terminer sur les côtés du cloaque, tandis que le rectum y aboutit en-dessous. Leurs deux orifices y sont bordés, du côté interne, par une sorte de repli valvulaire. Le cloaque lui-même forme un ample réservoir, qui semble plutôt la suite des oviductes que celle du rectum.

Dans les cyclostomes, il n'y a qu'un seul ovaire sans oviducte.

8.° *Des organes qui servent à la sécrétion et à l'excrétion de l'urine.* Les reins des poissons cartilagineux sont analogues, pour la structure et l'apparence générale, à ceux des poissons osseux. Ils sont étroits, collés l'un à l'autre, réunis presque en une seule masse, et fixés au rachis, qu'ils recouvrent dans une grande étendue. Ils remplissent même deux prolongemens de la cavité abdominale qui parviennent jusqu'auprès des orbites. Fréquemment aussi chacun d'eux a, dans sa moitié antérieure, un large lobe du côté externe, qui donne à la masse des deux organes la figure d'une croix.

Leur substance est molle, d'un rouge brun, homogène dans toute leur étendue. La veine-cave y est cachée.

Les vaisseaux urinifères y prennent naissance par de nombreuses racines, à peu près comme les canaux biliaires dans le foie. D'abord transparens, ils deviennent opaques en grossissant, et se rassemblent enfin en un tronc unique, qui suit la face inférieure de l'organe, et va se terminer dans la vessie.

Celle-ci manque dans les plagiostomes, où l'uretère se termine au cloaque, comme dans les oiseaux; mais on la retrouve dans la plupart des autres poissons cartilagineux : son volume est, au reste, généralement très-petit, et ses parois sont minces et peu musculeuses.

9.° *De la vessie natatoire.* Elle manque dans le plus grand nombre des poissons cartilagineux; les raies, les squales, le poisson-lune, la baudroie, etc., n'en ont point; mais elle existe chez quelques tétrodons, ostracions et diodons, dans l'esturgeon, et alors elle n'a qu'un seul canal excréteur. Voyez Vessie natatoire.

§ IV. *Des rapports que les poissons cartilagineux ont avec les autres classes d'animaux.*

1.° Les poissons cartilagineux se rapprochent des cétacés, ou par leur forme générale (*les squales*), ou par leur peau nue, ou par la grandeur de leur taille (*le requin*, *le squale-nez*, *le squale très-grand*), ou par l'existence d'évents (*quelques squales*), ou par leur mode de fécondation, quelques-uns étant évidemment vivipares, ayant une sorte de matrice (*les roussettes*, *les carcharias*, *la torpille*).

2.° Ils ont quelques points de contact, mais beaucoup moins marqués que ne le pensoit Hermann, avec les oiseaux, par *a.* la présence d'un cloaque (*plagiostomes*) ; *b.* le part d'œufs véritables dans un grand nombre ; *c.* la forme des nageoires pectorales, qui agit dans quelques cas à la manière des ailes (*les raies*, *les squales*).

3.° Ils se lient aux reptiles par plusieurs caractères encore plus manifestement analogues : ainsi souvent leur peau est nue, visqueuse, comme celle des batraciens (*les pétromyzons*, *les baudroies*), ou couverte de boucliers, comme celle des crocodiles (*l'esturgeon*) ; leur température est toujours voisine de celle du milieu dans lequel ils sont plongés ; plusieurs s'accouplent véritablement (*les raies*, *les squales*) ; les uns font leurs petits vivans, comme la vipère (*le requin*) ; les autres pondent des œufs fécondés après le part par le mâle, comme chez les batraciens anoures (*les chismopnés*, *les éleuthéropomes*).

4.° Si, des genres ou des familles, on descend aux espèces, on trouve alors de nouveaux rapports non moins frappans et non moins intéressans. C'est ainsi que les pétromizons ont, avec les vers, et en particulier avec les néréides et les amphinomes, une ressemblance étonnante, soit que l'on considère leur apparence générale, soit que l'on s'attache à leur structure intérieure (voyez Cyclostomes), comme l'a démontré, avec beaucoup d'évidence, M. Duméril, en 1807 et en 1812, et après lui, Sir Everard Home, dans un Mémoire inséré parmi ceux des Transactions philosophiques pour l'année 1815 (juin). C'est encore ainsi qu'on remarque une analogie véritable entre les baudroies et les grenouilles, à cause de la nudité et de l'enduit visqueux de la peau, de la forme et de la grandeur de la bouche, du volume de la tête, etc. ; qu'on peut rapprocher les raies ovipares de quelques reptiles ophidiens qui sont dans le même cas (voyez Trigonocéphale, Vipère) ; les ostracions et les syngnathes des chéloniens, en raison de l'enveloppe solide qui revêt leur corps.

### § V. *Des mœurs, de la manière de vivre, etc., des poissons cartilagineux.*

Voyez au mot Poissons.

§ VI. *Conclusion.*

De tout ce qui est énoncé dans ce qui précède sur l'histoire des poissons cartilagineux, on peut tirer les conséquences suivantes :

1.° Ces poissons sont loin de différer tous également des poissons osseux, et d'avoir des rapports de ressemblance assez étendus entre eux, pour n'en faire qu'un seul groupe bien naturel et bien caractérisé.

2.° Mais l'état actuel de la science ne permet point encore d'établir leur distinction d'une manière entièrement satisfaisante.

3.° Cependant la division d'Artédi, en chondroptérygiens et en branchiostèges, offre une coupe heureuse.

4.° Les chondroptérygiens sont seuls de vrais cartilagineux, isolés des autres par beaucoup de caractères. Nous rangeons parmi eux les plagiostomes, les éleuthéropomes et les cyclostomes.

5.° Ils se lient aux reptiles par les deux premières familles ; aux vers, par la troisième.

6.° Les branchiostèges se rapprochent beaucoup plus des autres poissons que les chondroptérygiens ; mais ils doivent être encore partagés en plusieurs groupes. C'est ce qu'a fait M. Cuvier, en établissant ses ordres des plectognathes et des lophobranches ; mais ce célèbre naturaliste les place parmi les poissons osseux, avec ceux de la famille des chismopnés, ce qui n'est point d'accord avec les opinions généralement adoptées : c'est donc ici qu'existe la difficulté à éclaircir.

Au reste, les personnes qui voudroient faire de ce sujet l'objet de leurs méditations, consulteront avec fruit l'Histoire naturelle des Poissons, par M. de Lacépède ; le Traité d'Anatomie comparée de M. Cuvier ; la Distribution du règne animal d'après son organisation, par M. Cuvier, 4 vol. in-8°, 1817 ; un Mémoire sur la famille des cyclostomes et sur l'anatomie des lamproies, par M. Duméril. Je dois, au reste, à la vérité, de déclarer que les principes qui font la base de cet article sont ceux que professoit ce dernier, dès l'année 1806, époque à laquelle je suivois ses leçons d'ichthyologie et d'erpétologie au Jardin du Roi. (H. C.)

CARTON (*Bot.*), nom grec sous lequel on trouve désigné le *carvi* dans quelques livres anciens. Césalpin, qui fait cette observation, dit ailleurs que Galien nommoit ainsi une espèce d'oignon cultivé. (J.)

CARTONÈME (*Bot.*), *Cartonema*, genre établi par M. Rob. Brown, pour une plante de la Nouvelle-Hollande. Il appartient à la famille des *commélinées*, a des rapports avec les *tradescantia*, et doit être placé dans l'*hexandrie monogynie* de Linnæus. Son caractère essentiel consiste dans une corolle à six découpures inégales, persistantes; les trois extérieures en forme de calice, les intérieures plus petites: six étamines égales, persistantes; les filamens un peu rudes, mais point barbus; les anthères oblongues, attachées par leur base; un style persistant; un stigmate barbu. Le fruit consiste en une capsule plus courte que la corolle, à trois loges, à trois valves, séparées par une demi-cloison; une ou deux semences dans chaque valve; l'embryon dorsal.

La seule espèce de ce genre, *cartonema spicata*, Brown, est une plante herbacée, pubescente, rapprochée d'un *philydrum* par son port. Sa racine est tubéreuse, fibreuse à sa partie inférieure; ses tiges simples ou à peine rameuses, couvertes de poils lâches; les feuilles amplexicaules, linéaires, alongées. Les fleurs sont jaunes, sessiles, disposées en un épi terminal, accompagnées chacune de deux bractées persistantes, foliacées, inégales, l'intérieure plus petite et latérale. (Poir.)

CARTONNIÈRES. (*Entom.*) On nomme ainsi, en Amérique, certaines espèces de guêpes, qui construisent un nid avec des parcelles de végétaux tellement liées ensemble, qu'elles ont la plus grande analogie avec le carton. Voyez Guêpe. (C. D.)

CARTOUFLE. (*Bot.*) La plante dont Olivier de Serres parle sous ce nom dans son Théâtre d'Agriculture, est décrite par lui d'une manière obscure; il paroît prendre pour fruit ce qui est racine, parce que c'est la seule partie bonne à manger. D'après les notes insérées dans la dernière édition de son ouvrage, le cartoufle est l'espèce de soleil ou hélianthe, *helianthus tuberosus*, plus connue maintenant sous le nom de topinambour. (J.)

CARUA (*Bot.*), nom malabare de la fausse cannelle, qui est un laurier, *laurus cassia*, assez commun dans l'Inde, dont l'écorce, inférieure à celle de la vraie cannelle, est quelquefois mêlée à celle-ci par fraude. (J.)

CARUAROU. (*Bot.*) Voyez Cariarou. (J.)

CARUB, Carnub, Charub, Charnubi (*Bot.*), noms égyptiens du caroubier, *ceratonia*. (J.)

CARUCUOCA. (*Mamm.*) Marcgrave parle sous ce nom d'une espèce de souris du Brésil qu'il ne décrit pas, et que par conquent on ne peut déterminer. (F. C.)

CARUDE (*Ichthyol.*), un des noms vulgaires du *labrus rupestris* de Linnæus. Voyez Carassin de mer et Crénilabre. (H. C.)

CARUDSE (*Ichthyol.*), nom d'un poisson du genre des spares de M. de Lacépède. Voyez Carassin de mer. (H. C.)

CARUIRI (*Mamm.*), nom que les Caridaqueres ou Cabres qui habitent la mission de San-Fernando, placée près de la jonction de l'Orénoque, de l'Atabapo et du Guaviaré, donnent au cacajao, *simia melanocephala*. (Humboldt, Rec. d'obs. de Zool.) Voyez Sapajous. (F. C.)

CARUM. (*Bot.*) Voyez Carvi. (J.)

CARUMFEL, Carumful. (*Bot.*) Voyez Caryophyllus. (J.)

CARUTZ (*Ichthyol.*), nom en usage, suivant Gesner, dans la Frise orientale, pour désigner le Carassin. Voyez ce mot et celui de Carpe. (H. C.)

CARVI COMMUN (*Bot.*), *Carum carvi*, Linn.; Jacq. Flor. Aust., t. 393, vulg. *Carvi*. Cumin des prés. Cette plante, de la famille des *ombellifères*, de *la pentandrie digynie*, constitue seule un genre dans Linnæus; mais ses caractères sont si foibles, si peu distincts de ceux des *sésélis*, qu'il vaudroit peut-être mieux la réunir à ce dernier genre, comme l'a fait Lamarck. Ses fruits sont ovales-oblongs, striés, plus alongés que ceux des sésélis; ses pétales inégaux, recourbés, échancrés à leur sommet; l'involucre est composé d'une seule foliole.

Ses racines poussent plusieurs tiges, lisses, striées, hautes d'un pied et demi, garnies de feuilles deux fois ailées, composées de folioles linéaires, aiguës, disposées en croix, ou presque verticillées autour de la côte principale. Les fleurs sont blanches, petites; elles forment des ombelles lâches et termi-

nales; elles produisent des semences ovales-alongées, un peu étroites, fortement striées, d'une odeur de fenouil, et dont la saveur approche de celle de l'anis. On la trouve dans les prés montagneux.

Les semences du carvi sont carminatives, incisives. stomachiques, apéritives; elles perdent par la culture une partie de leur âcreté, et acquièrent un arome plus agréable. On en obtient, par la distillation, une huile essentielle fort pénétrante. C'est à elle que l'huile de Vénus doit son parfum. Dans le Nord on mêle ces semences avec la pâte du pain, ainsi que dans le fromage et l'eau-de-vie de grains. Les racines, les feuilles et les jeunes pousses sont comestibles. Toute la plante fournit un excellent fourrage. Voyez Caravea, Caros. (Poir.)

CARVIFOLIA. (*Bot.*) On trouve sous ce nom dans les ouvrages des Bauhin, c'est-à-dire du milieu du dix-septième siècle, une plante ombellifère, que Linnæus regarde comme un selin, et qu'il nomme *selinum carvifolia.* Elle n'est pas laiteuse comme le selin ordinaire, dont elle diffère de plus par le défaut d'involucre général, et par ses graines dont les deux bords latéraux sont ailés et le dos relevé de trois côtés. Ces caractères ont déterminé M. Villars à rétablir le genre *Carvifolia* de J. Bauhin; mais ce changement n'a pas encore été adopté par les botanistes plus modernes. (J.)

CARYA (*Bot.*), nom grec du noyer, *juglans.* Son fruit est nommé *caryon*, et il paroît, suivant Daléchamps, que les anciens donnoient le même nom à tous les fruits renfermés dans une coque ligneuse. (J.)

CARYCHIUM. (*Malacoz.*) C'est un genre jusqu'ici assez mal circonscrit, établi par Muller, et auquel Draparnaud a donné le nom d'*auricule.* MM. de Férussac paroissent le conserver, mais en avouant que plusieurs espèces d'auricule pourroient fort bien lui appartenir. L'animal gastropode, ou mieux trachélipode, a une tête probosciforme, deux tentacules gros, cylindriques, rétractiles, les yeux à leur base interne et postérieure, l'ouverture de la cavité pulmonaire à droite. La coquille dans laquelle il est contenu est alongée, la spire élevée, obtuse, les deux derniers tours les plus grands; l'ouverture est droite, alongée, parallèle à l'axe, entière; la lèvre externe

bordée ; l'interne plissée, avec un enfoncement derrière son milieu. Il n'y a pas d'opercule.

Ces animaux sont terrestres, et vivent dans les lieux humides, sur les bois pourris.

1.° Le Carychium pygmée, *C. minimum* (*Hel. carychium*, Linn.; *Auricula minima*, Draparn., Hist. des Moll., p. 57, pl. 3, fig. 18-19.) Coquille ovale, un peu alongée, diaphane, blanchâtre, lisse ; la spire de cinq tours ; le sommet obtus ; ouverture ovale réfléchie, garnie d'un bourrelet assez épais, avec trois dents, une sur la columelle, la seconde sur le bord gauche, la troisième sur le bord droit. Cette espèce de coquille, qui est fort petite, semble intermédiaire à ce genre et aux maillots ; on la trouve dans toute l'Europe, sous la mousse, dans les forêts.

2.° L'Oreille de souris, *C. myosotis*. (*Auric. myosotis* ; Drap., Hist. des Moll., pl. 3, fig. 6-7.) Coquille ovale un peu oblongue, conique vers le sommet qui est aigu, striée finement dans sa longueur, de couleur brune en dehors ; l'ouverture blanche évasée ; trois plis à la columelle. Cette petite espèce, dont la coquille atteint quatre lignes de long, se trouve sur les côtes de la Méditerranée, sur le bois mort et pourri.

3.° Le Carychium euriné, *C. acicularis*, de Féruss. (*A. lineata*, Draparn., Hist. des Mollusq., pl. 3, fig. 30-31.) L'animal, qui a deux grandes lignes noires, courbes et dentées, derrière les yeux, est contenu dans une coquille cylindrique, obtuse, oblongue, luisante, brunâtre ou grisâtre, marquée de stries longitudinales parallèles. L'ouverture n'a aucune trace de dents. On la trouve par toute l'Europe, parmi les mousses. Comme la coquille de cette espèce diffère réellement de celle des autres espèces de ce genre, au point que Draparnaud l'avoit d'abord placée parmi les bulimes, M. de Férussac paroît porté à croire qu'elle pourra être le type d'un petit genre nouveau, ce que paroîtroient justifier, jusqu'à un certain point, les deux taches dentelées que l'animal a derrière les yeux.

4.° Le Carychium ondulé, *C. undulatum*, Leach. (Zool. Miscell., tom. II, tab. 37.) Cette espèce diffère essentiellement des précédentes, d'abord par la grandeur de la coquille, puisqu'elle a près d'un pouce et demi de long, ensuite parce que le dernier tour est beaucoup plus grand que tous les autres,

ce qui la rapproche des véritables auricules; mais elle s'en distingue, parce qu'elle n'a pas de plis proprement dits à la columelle, mais seulement une grosse dent au bord gauche. Sa couleur est jaunâtre, avec des bandes obliques d'un brun ferrugineux. Elle vient de l'île de Saint-Vincent. (De B.)

CARYITES (*Bot.*), espèce de tithymale mentionné par Pline. Il paroît qu'il est ainsi nommé parce que la coque qui contient ses graines est solide et comme ligneuse, comparée à celle du noyer, qui est nommée *caryon.* (J.)

CARYOCAR. (*Bot.*) Voyez Peki. (Poir.)

CARYOCATACTES. (*Ornith.*) Ce nom, qui, dans Charleton, s'applique à la sittelle, *sitta europæa;* dans Moehring, au calao des Moluques, *corvus indicus* de Bontius, et *buceros hydrocorax* de Linnæus, est employé par M. Cuvier comme terme générique pour désigner le casse-noix, *corvus caryocatactes*, Linn. Voyez Casse-noix. (Ch. D.)

CARYOCES, Cariosso. (*Bot.*) Voyez Ady. (J.)

CARYOLOBE (*Bot.*), *Caryolobis.* Gærtner désigne sous ce nom un fruit de l'île de Ceylan, nommé *bérélie* dans le pays, et trouvé dans la collection des fruits et graines du jardin de Leyde. Ce fruit est une graine recouverte par un brou, dont on retrouve les vestiges dans ceux que l'auteur a examinés. Cette graine, de couleur rougeâtre, est ovale, arrondie par le bas, terminée supérieurement en pointe un peu oblique. Sa peau membraneuse, lisse en dehors, s'insinue intérieurement par des replis dans des sinuosités de l'embryon; de sa base s'élève en dedans un axe central, de substance subéreuse, presque charnue, et inégal à sa surface, embrassé dans tout son contour par les deux lobes épaissis du même embryon, qui forment autour de cet axe des replis irréguliers, et tiennent par le haut à une radicule alongée, dirigée supérieurement. Il est difficile de déterminer, d'après cette organisation, à quelle plante et à quelle famille appartient ce fruit. (J.)

CARYON. (*Bot.*) Voyez Carya. (J.)

CARYOO-GADDÉES. (*Bot.*) Arbre de Sumatra, ayant le parfum et les vertus du sassafras, suivant Marsden, qui le cite sans le décrire. (J.)

CARYOPHYLLASTER. (*Bot.*) Rumph. nomme ainsi deux arbrisseaux de l'île d'Amboine, qui ont à peu près le même

feuillage, mais qui sont fort différens d'ailleurs. L'un est le *dodonæa viscosa*, appartenant à la famille des sapindées; l'autre, l'*antherura* de Loureiro, que Willdenow regarde comme une espèce de *psychotria*, qui rentre dans les rubiacées. (J.)

CARYOPHYLLATA (*Bot.*), nom ancien donné à la benoite, et qui avoit été adopté par Tournefort; Linnæus lui a substitué celui de *geum*. (J.)

CARYOPHYLLES, ou CARYOPHYLLITES, ou CARYOPHYLLOÏDES. (*Foss.*) Quelques auteurs anciens ont donné ces noms à de petites pierres qui ressemblent à des clous de girofle ou au calice d'une fleur à cinq pétales, ou encore aux fruits du buis, dont elles ont à peu près les dimensions. Elles sont composées ordinairement d'une seule pièce; mais on en trouve qui sont accompagnées d'une articulation qui peut aisément s'en séparer, comme celles des encrines. Au point de jonction, on remarque quelques aspérités, mais non des stries rayonnantes, comme dans les entroques. Elles ont, au centre, un petit trou qui répond au fond du calice. Il part, de cet endroit, cinq petites lignes qui vont en divergeant jusqu'au bout des cinq petites pointes. Entre chacune de ces dernières, on remarque deux petites impressions qui auroient pu servir à soutenir des pièces qui accompagnoient ce calice, et qui s'en seroient détachées. La matière qui les compose est du spath calcaire, et tout porte à croire qu'elles ont appartenu à une espèce d'encrine. On les trouve sur les monts Raad et Léger, dans les cantons de Zurich et de Schaffouse. Les paysans suisses les appellent *esnagelin*.

Luid, Lith. Britan., n.° 1132, décrit ces petites étoiles: *Modiolus imbricatus stellaris, stellæ cujusdam fossilis, squamatæ, areolæ centralis quinis radiis insignitæ bipartitim imbricatis.* On en voit des figures dans le Traité des Pétrifications, de Bourguet, tab. 13, fig. 73, 75, 76 et 78.

Scheuchzer, J. J. Wagner, Em. Kemgii, Volkmann, Bourguet, F. Schmid et d'autres auteurs, ont parlé de ces productions: quelques-uns les ont rapportées à ce qu'ils appeloient des coralines étoilées; d'autres, à des étoiles en arbres; enfin, d'autres aux encrines. Voyez au mot ENCRINE. (D. F.)

CARYOPHYLLÉES. (*Bot.*) On nomme fleurs *caryophyllées*

celles qui ont de la ressemblance avec celle de l'œillet, c'est-à-dire qui ont une corolle régulière composée de cinq pétales, dont les onglets, fort longs, sont environnés et cachés par le calice. ( Mass. )

CARYOPHYLLÉES (*Bot.*), famille de plantes dicotylédones hypopétalées ou à corolle polypétale, insérée sous le pistil, ainsi que les étamines, et dont l'embryon est à deux lobes. Les caractères secondaires sont un calice, tantôt tubulé, tantôt divisé profondément; des pétales en nombre égal à celui des divisions du calice, et alternes avec elles; des étamines en nombre pareil ou double, plus rarement en nombre inférieur : dans le cas d'égalité, elles sont alternes avec les pétales; si elles sont en nombre double, la moitié est alterne, et l'autre insérée au bas des onglets des pétales. L'ovaire est simple, ordinairement surmonté de plusieurs styles et d'autant de stigmates : il devient une capsule à une ou plusieurs loges remplies de beaucoup de graines attachées à un réceptacle central, libre dans les capsules uniloculaires, uni aux cloisons dans les multiloculaires. L'embryon est recourbé, appliqué sur le contour d'un périsperme farineux. La tige est ordinairement herbacée, quelquefois ligneuse par le bas. Les feuilles sont opposées et même réunies à leur base, quelquefois verticillées, quelquefois garnies à leur insertion de membranes en forme de stipules. Les fleurs sont axillaires ou terminales.

Cette famille très-naturelle se divise en deux sections principales, dont la première est caractérisée par un calice profondément divisé : elle renferme des genres ayant moins d'étamines que de pétales, tels que l'*ortégie*, l'*holostée*, la *mollugine*; des genres dont les pétales et les étamines sont en nombre égal, comme le *bufonia*, la *sagine*, le *jorena* d'Adanson, la *morgeline*, le *pharnace*, la *mœrhingie;* des genres dont les étamines sont en nombre double des pétales, qui sont le *physa* de Du Petit-Thouars, la *spergule*, le *micropetalum* de Persoon ou *spergulastrum* de Michaux, la *céraiste*, la *cherlère*, la *sabline* et la *stellaire*. La seconde section, caractérisée par un calice tubulé, offre dix étamines et cinq pétales dans la *gypsophile*, la *saponaire*, l'*œillet* (nommé anciennement *caryophyllus*, d'où vient le nom de la famille), le *silené*, le *carnillet*, l'*hédone* de Loureiro (peut-être congénère du suivant), le *lych-*

*nis* et l'*agrostemme;* elle n'annonce que cinq étamines et cinq pétales dans la *velezie* et le *drypis*. Quelques genres, laissés à la fin de la famille comme ayant avec elle quelques rapports, devront former d'autres familles : tels sont l'*élatine*, l'*hydropytion* de Gærtner fils, le *bergia*, la *frankenie*, le *lin* et le *lechea*.

D'autres, tels que le *loeflingia*, le *polycarpon*, le *minuartia*, le *queria*, auparavant rangés parmi les caryophyllées, doivent en être séparés pour faire partie de la nouvelle famille des paronychiées, établie par M. Auguste de Saint-Hilaire, parce qu'ils ont les étamines et les pétales insérés sur le calice.

On trouve dans cette famille, quoique très-naturelle, quelques exceptions : elle manque de pétales dans plusieurs genres ; ce qui prouve que l'existence des pétales n'est pas un caractère de première ligne. On en peut déduire encore une affinité avec quelques genres de la famille des amaranthacées, qui est également à pétale et à périsperme farineux.

Le nom de caryophyllées est encore donné, dans la méthode de Tournefort, à la classe des herbes à fleurs polypétales en œillet, c'est-à-dire à calice tubulé et à pétales portés sur un onglet alongé, laquelle comprend plusieurs des genres rapportés à la famille du même nom. (J.)

CARYOPHYLLIE. (*Foss.*) Les polypiers de ce genre, que l'on trouve à l'état fossile, ne présentent pas, en général, des caractères assez constans pour que l'on puisse aisément distinguer les espèces, et souvent les formes sont très-variées dans les mêmes espèces. Voici les plus remarquables :

1. Caryophyllie striée, *Caryophyllia striata*, Nob. Polypier simple un peu courbé, ayant la forme d'un cône très-alongé. Le dehors est couvert de fines stries longitudinales ; les lames qui garnissent l'intérieur ne sont pas disposées comme dans beaucoup d'autres espèces : au lieu d'être simples et disposées en étoile, de la circonférence vers le centre, elles présentent le tissu spongieux de certains os. Longueur, 54 millimètres (2 pouces) ; diamètre de la partie supérieure, 20 millimètres (9 lignes). On trouve cette espèce dans le Plaisantin.

2. Caryophyllie de Hauteville. *Caryophyllia Altavillensis*, Nob. Polypier simple, conique, un peu courbé et uni en-dessus. L'étoile par laquelle il est terminé est très-évasée, et composée de soixante lames environ. Longueur, 33 millimè-

tres (15 lignes); diamètre à sa partie supérieure, 27 millimètres (1. pouce). On trouve cette espèce dans les falunières de Hauteville, département de la Manche.

3. CARYOPHYLLIE TRONQUÉE, *Caryophyllia truncata*, Nob. Polypier simple, alongé, subcylindrique, se terminant, à sa partie supérieure, par une étoile plate qui a quelquefois plus de 54 millimètres (2 pouces) de diamètre. Elle est composée d'environ soixante lames, qui sont marquées par des stries sur toute la surface extérieure du polypier. Longueur, 16 centimètres (6 pouces). On trouve cette espèce à Chaumont, près de Verdun, et l'on en voit des figures dans les Mémoires de Guettard, t. II, pl. 25.

On trouve à Pfeffingen une espèce à peu près semblable, mais moins grosse.

4. CARYOPHYLLIE ALONGÉE, *Caryophyllia elongata*, Nob. Polypier simple, conique, très-alongé, cerclé, à étoile de 27 millimètres (1 pouce) de diamètre, et composée de soixante-douze lames hérissées de petits mamelons. Longueur, 10 centimètres (3 pouces 8 lignes). On a trouvé cette espèce dans la ci-devant Lorraine, et l'on en voit une figure dans l'ouvrage déjà cité, pl. 26, fig. 6.

On trouve aux environs de Besançon, dans une couche qui renferme des *térébratules* et des *trigonies*, des caryophyllies cylindriques qui sont couvertes de lames portant des petits mamelons. Ces polypiers dépendent de la famille des caryophyllies branchues. On en voit des figures dans l'ouvrage de Guettard, déjà cité, tom. II, pl. 21, fig. 8, 11 et 16.

On rencontre encore des espèces, à peu près semblables, dans des anciennes couches aux environs de Caen.

Je possède une caryophyllie qui a vingt millimètres de longueur, et qui est très-remarquable, en ce qu'elle porte à l'extérieur douze côtes longitudinales, répondant à un pareil nombre de grandes lames qui sont à l'intérieur ; entre chacune de ces côtes, il s'en trouve trois plus petites qui sont chargées de petites aspérités. Cette espèce a été trouvée dans une couche de craie ; mais j'ignore dans quel lieu. Je lui ai donné le nom de *C. costellata*.

Toutes ces espèces, à l'exception de celle n.° 4, et beaucoup

d'autres encore qu'il seroit trop long de décrire, se trouvent dans ma collection. (De F.)

CARYOPHYLLIE (*Polyp.*), *Caryophyllia.* M. de Lamarck a séparé du grand genre Madrépore de Linnæus un assez bon nombre d'espèces, que Pallas désignoit sous le nom de madrépores agrégés, et dont nous ne connoissons l'animal que d'après celui que Donati a nommé madrépore à tige, *mad. ramea*, Linn.

Les caractères que j'assigne à ce genre sont : Polypes à bouche entourée de huit tentacules pectinés, et ayant à la circonférence de leur corps un grand nombre d'appendices disposés en rayons, bifurqués et attachés aux lamelles dont les bords de la cellule sont garnis; contenus dans une loge ou cellule calcaire turbinée, fixée, striée longitudinalement, formant, par la disposition radiaire des lamelles que la cavité contient, une sorte d'étoile simple ou réunie quelquefois en plus ou moins grand nombre, de manière à former ce qu'on nomme un polypier rameux ou encroûtant.

D'après ce que nous venons de dire sur la composition du polypier, on divise les espèces suivant que le polypier est simple ou rameux.

*A.* Espèce dont le polypier est simple.

1.° La Caryophyllie gobelet, *C. cyathus* (*mad. cyathus;* Ell. et Soland., tab. 28, fig. 7). Cellule simple, turbinée, un peu en massue, très-commune dans la Méditerranée.

*B.* Espèces dont les polypiers sont réunis et forment une sorte de croûte.

2.° La Caryophyllie caliculaire, *C. calicularis*, Lmk. (*Mad. calycularis*, Linn.; Cavolini, tab. 3, fig. 15). Cellule en forme d'étoiles excavées, le centre un peu proéminent à l'extrémité d'espèces de cylindres courts, bruns, saillans sur la surface de la croûte du polypier. De la Méditerranée.

3°. La Caryophyllie tronculaire, *C. truncularis*, Lmk. Les cellules à bords striés en rayons sont creusées dans des cylindres épais, courts, munis en dehors de stries longitudinales lamellaires, dont les interstices sont occupés par des stries transverses plus petites, et réunis en faisceaux au moyen d'une croûte lamellaire. On ignore sa patrie.

4.° La Caryophyllie fasciculée, *C. fasciculata*, Lmk.

(vulg. *l'œillet; mad. fascicularis*, Linn.; Ell. Soland., tab. 30). Cellules à lamelles saillantes, à l'extrémité de cylindres turbinés, s'élargissant vers le sommet, assez alongés, et divergens et saillans sur la croûte qui les réunit. Des Grandes-Indes.

5.° La Caryophyllie musicale, *C. musicalis*, Lmk. *Mad. musicalis*, Linn.; Esper. 1, tab. 30). Cellules à l'extrémité de cylindres bien distincts, tronqués, réunis à leur base par une croûte fort mince, croissant sur un plus ou moins grand nombre de rangs d'anciens cylindres également réunis par des lames transverses. Elle se trouve dans l'Océan Indien.

*C.* Espèces dont les cellules sont divisées ou rameuses.

6.° La Caryophyllie en touffe, *C. flexuosa*, Lmk. (*mad. flexuosa*, Linn.; Ell. et Soland., tab. 32, fig. 1). Cellules à l'extrémité de cylindres rameux, flexueux, un peu agglutinés. On n'est pas sûr de sa patrie.

7.° La Caryophyllie en gerbe, *C. cespitosa*, Lmk. (*Mad. cespitosa*, Linn.; Gualt. ind., tab. 61, *verso.*). Cellules à l'extrémité de cylindres presque droits, distincts, souvent bifides, et formant une sorte de gerbe un peu élargie et arrondie en dessus. De la mer Méditerranée.

8.° Le Caryophyllie en arbre, *C. arborea*, Lmk. (*Mad. ramea*, Linn.; Donat. Hist. de la mer Adriatique, pag. 50, pl. 7). Cellules cyathiformes plus ou moins longues, formant par leur réunion terminale un polypier dendroïde, rameux, très-irrégulier.

Cette espèce, sur l'animal de laquelle Donati (*loc. cit.*) nous a donné des détails curieux, est très-commune dans la mer Adriatique et dans la mer Méditerranée.

CARYOPHYLLITES, Caryophylloïdes. (*Foss.*) On a donné ces noms aux caryophyllies fossiles, et quelquefois aussi aux caryophylles. Voyez ces mots. (D. F.)

CARYOPHYLLODENDRUM. (*Bot.*) Vaillant nommoit ainsi le giroflier, pour le distinguer de l'œillet, qui portoit alors le nom de Caryophyllus. Voyez ce mot. (J.)

CARYOPHYLLUS-INDICUS. (*Bot.*) Camerarius désignoit par ce nom le *tagetes*, vulgairement nommé œillet-d'Inde. (H. Cass.)

CARYOPOS (*Bot.*), espèce d'arbrisseau odorant, qui croît, selon Pline, dans la Syrie. Dans le même lieu, on en trouve,

au sommet de ces fruits, est le caschou proprement dit. Elle contient une matière âcre et si mordante qu'elle peut servir de cautère; cependant, lorsqu'elle est grillée, on l'emploie contre la dyssenterie, et pour extirper les vers. On mange l'amande, qui a le goût de châtaignes. Cet arbre est le *cadju* de l'Inde, et son nom paroît aussi dérivé du nom indien. Voyez Acajou. (J.)

CASEARIUS. (*Ornith.*) Le casoar d'Asie, *struthio casuarius*, Linn., est désigné par ce nom et par celui de *casearis* dans Klein. (Ch. D.)

CASEDEL. (*Bot.*) Le sebestier, *cordia myxa*, est connu sous ce nom à Java, suivant Burmann. (J.)

CASERO. (*Ornith.*) Le fournier, *merops rufus*, Linn., porte au Tucuman ce nom, qui signifie ménagère, et qui fait allusion à la forme extérieure du nid, laquelle ressemble à celle d'un four. (Ch. D.)

CASET. (*Entom.*) Les pêcheurs nomment ainsi, dans certains départemens, les larves et les nymphes de phryganes, qu'ils retirent de leurs fourreaux, afin de s'en servir pour amorcer leurs hameçons, car les poissons en sont très-friands. Voyez Phrygane. (C. D.)

CASEUM (*Chim.*), nom donné à la substance particulière du fromage frais. Voyez Lait. (Ch.)

CASHIVE (*Ichthyol.*), nom arabe d'un mormyre du Nil, décrit par Hasselquitz. Voyez Mormyre. (H. C.)

CASIFOS (*Ornith.*), nom donné, par corruption du grec, au merle noir, *turdus merula*, Linn. (Ch. D.)

CASIMIRE, *Casimira*. (*Bot.*) Scopoli a nommé ainsi le knepier, *melicocca*, L., qui appartient à la famille des sapindées. (J.)

CASOAR, *Casuarius*. (*Ornith.*) Le nom de cet oiseau est dérivé, par contraction, de celui de *cassuwaris* qu'il porte en malais. Pendant long-temps on n'en a connu qu'une espèce, et le casque de corne dont sa tête est surmontée, formoit seul un caractère suffisant pour le distinguer des autres volatiles terrestres ayant des ailes inutiles au vol; mais on a depuis rapporté de la Nouvelle-Hollande un oiseau muni de cette sorte d'ailes, et dépourvu du casque et des membranes charnues qui, dans le casoar des Grandes-Indes, descendent

de la tête jusque vers le milieu du cou. Les deux espèces n'ont pour caractères communs, que la substance du bec fort dure, la pointe de chaque mandibule légèrement échancrée vers son extrémité, les plumes semblables à du crin, les ailes plus courtes, les pieds plus gros et plus courts que ceux de l'autruche. Leur langue est dentelée et fort courte, et leurs intestins sont aussi plus courts, en proportion de la taille, que dans l'autruche; ils n'ont pas, comme elle, d'estomac intermédiaire entre le jabot et le gésier, et leur cloaque n'est pas plus grand que dans les autres oiseaux.

Quoique beaucoup des faits connus à l'égard du casoar des Grandes-Indes soient vraisemblablement applicables à celui de la Nouvelle-Hollande, comme ils n'ont pu être tous vérifiés comparativement, on ne les rapportera qu'en parlant de la première espèce, à laquelle on conservera le nom d'*émeu*, qui paroît lui avoir été originairement donné par les Portugais, quoiqu'on eût pu également désigner les deux espèces d'après l'existence ou l'absence du casque.

Casoar émeu, ou casqué; *Casuarius emeu*, Lath. Cet oiseau, qui est le *struthio casuarius* de Linnæus, est assez mal représenté dans les pl. enlum. de Buffon sous le n.° 313, dans la 75.<sup></sup>e pl. de Frisch et dans la 72.e de Latham; mais il est plus correctement dessiné dans la pl. noire, n.° 25, de Willughby, et surtout dans la description de la ménagerie du Muséum de Paris, par M. Cuvier. Presque aussi gros que l'autruche, il est moins élevé. L'individu décrit par MM. de l'Académie des Sciences avoit cinq pieds et demi de l'extrémité du bec à celle des ongles; mais celui de la ménagerie, mesuré debout, n'avoit que quatre pieds et demi. Une proéminence osseuse, recouverte d'une corne mince, qui part de la base du bec, forme sur le devant de la tête une espèce de casque comprimé par les côtés, conique, brun par-devant, et jaune dans tout le reste : ce casque a trois pouces de haut, un pouce de diamètre à sa base, et trois lignes à son sommet. Cette excroissance, produite par le renflement des os du crâne, est recouverte par des couches concentriques d'une substance cornée. Le reste de la tête n'offre, sur une peau d'un bleu céleste, que quelques poils noirs, principalement autour du

méat auditif, qui est très-grand. Cette peau, qui descend jusqu'au milieu du cou, y présente des sillons et des tubercules: sur le devant, de chaque côté, pend une caroncule mince, de couleur rouge, qui s'élargit au bas. L'œil, très-gros chez l'autruche, est fort petit dans le casoar, et la paupière supérieure est garnie, dans l'un et dans l'autre, d'un rang de poils noirs en forme de sourcils, ce qui donne à l'animal un regard menaçant. L'iris est de couleur de topaze. Les narines sont près de la pointe du bec, dont les deux mandibules ont de légères échancrures à l'extrémité.

La partie inférieure du cou est garnie de plumes courtes, qui vont en s'alongeant sur le reste du corps jusqu'au croupion. Les cuisses en sont aussi couvertes juqu'aux environs du tarse. La plupart de ces plumes sont doubles, chaque tuyau donnant ordinairement naissance à deux tiges plates, luisantes, divisées en dessous par des nœuds qui produisent chacun une seule barbe; et comme ces barbes, plus courtes à l'origine de la tige, ne laissent voir que celles de l'extrémité, qui ressemblent à du crin, l'animal paroît velu. La longueur des barbes ou filets étant même de douze à quatorze pouces sur le croupion, la queue s'en trouve entièrement masquée. Les pennes de l'aile, au nombre de cinq, sont grosses, roides et dénuées de barbes; ces tuyaux, creux dans toute leur longueur, contiennent une espèce de moelle semblable à celle des plumes naissantes des autres oiseaux : celui du milieu a environ un pied de longueur, mais les autres sont plus courts; ils représentent cinq piquans, dont l'animal se sert en effet comme d'armes offensives. Tout le plumage est noir; et quoique Willughby ait dit que les femelles sont olivâtres, celle qui existoit dans la ménagerie étoit de la même couleur que les mâles. Le bec, les pieds et les ongles sont noirs.

Le jeune de cette espèce diffère de l'adulte en ce que sa tête, non encore revêtue du casque, qui croît petit à petit, est entièrement couverte d'une peau nue et blanchâtre, et que son plumage est d'un roux clair, mêlé de gris.

On trouve le casoar émeu dans la partie la plus orientale de l'Asie méridionale, aux îles Moluques, dans celles de Java et de Sumatra, et surtout dans les profondes forêts de l'ile de Céram; mais il n'est commun nulle part. Quoiqu'il soit

domestique à Amboine, il n'en est pas originaire, et on l'y a porté, suivant Labillardière, des îles situées plus à l'est. Ce casoar paroît avoir l'odorat et le goût aussi peu délicats que ceux de l'autruche; il avale, comme elle, tout ce qui se présente, et rend ce qu'il a pris beaucoup plus promptement, surtout lorsqu'il est poursuivi. Les fruits forment, avec les racines, le fond de sa nourriture ; la construction de sa langue ne lui permettroit pas de manger le grain, tandis qu'il avale les pommes sans les briser, et qu'il les rend même quelquefois entières : ce qu'on ajoute avoir lieu aussi pour des œufs de poule, dont il est fort friand. M. Cuvier rapporte que le casoar de la ménagerie consommoit par jour trois livres et demie de pain, six ou sept pommes, une botte de carottes, et qu'il buvoit environ quatre pintes d'eau en été et un peu plus en hiver. Ceux qu'on élève aux Indes préfèrent le pain de sagou à tout autre aliment, et les individus sauvages vivent des fruits tombés des arbres. Dans les basses-cours, ils avalent quelquefois les petits poulets, et même les canards, lorsque ceux-ci ne se débattent pas. Leurs excrémens sont presque liquides, et ils ne rendent point l'urine séparément.

Valentyn compare la voix du casoar à celle du poussin, et il ajoute que, lorsqu'on le chasse, ou qu'il veut se battre contre les animaux domestiques, il fait entendre un ronflement semblable à celui du lapin. A la ménagerie, on a remarqué qu'il prononçoit foiblement le cri *houhou ;* que quelquefois il gonfloit la gorge, et produisoit, en baissant la tête, et tremblant de tout son corps, un bourdonnement semblable au bruit d'une voiture ou du tonnerre entendu de loin, et que, lorsqu'il étoit contrarié, il rendoit un grognement pareil à celui du cochon.

Quoique plus massif et plus lourd que l'autruche, le casoar émeu, lorsqu'il est poursuivi, court presque aussi vite qu'elle, et, selon Valentyn, il a alors l'air en partie de danser, et en partie de voler. Dans sa loge il marchoit droit, posément, et en écartant les jambes : de temps en temps il couroit en faisant des bonds, mais lourdement et avec beaucoup de bruit. Il se servoit avec avantage, pour se défendre et pour arracher ou briser différens corps, de son bec, qui est plus fort que celui de l'autruche ; mais il frappoit aussi très-dangereusement du

pied, tant en avant qu'en arrière. Les Indiens le regardent comme fort stupide; cependant on prend très-difficilement les adultes, que les chiens mêmes ne peuvent atteindre à la course; et pour parvenir à les apprivoiser, il faut les avoir jeunes.

Les œufs du casoar émeu sont en général d'un blanc gris, avec une foule de petits points verdâtres; mais il y en a d'unis, et d'autres dont les teintes sont plus pâles ou plus foncées. Valentyn en a vu un couleur de foie et sans tache. Ils sont d'une forme plus alongée que ceux de l'autruche, et ne l'égalent point en grosseur. Dans l'état sauvage, l'oiseau n'en pond que trois ou quatre, qu'il place dans le sable. On prétend qu'après les avoir couverts, il les abandonne à la chaleur du climat : mais, comme l'autruche, les variations de température ou la fraîcheur des nuits le déterminent sans doute à les couver au moins accidentellement; car les personnes de la suite de Valentyn ont, en 1660, trouvé un casoar couché sur trois œufs. La chair de cet oiseau est noire, dure et peu succulente.

Le premier casoar qu'on ait vu en Europe, y a été apporté par les Hollandais, auxquels le roi de Cidaio, dans l'île de Java, en avoit fait présent lors de leur première navigation aux Indes en 1597. Quoique cet oiseau supporte assez difficilement les voyages de mer, il y en a presque toujours eu, depuis ce temps, en Europe.

Le Casoar sans casque, ou de la Nouvelle-Hollande, *Casuarius Novæ-Hollandiæ*, Lath., a le bec déprimé, tandis que chez l'autre il est comprimé latéralement; et M. Vieillot en a fait un genre particulier sous le nom de *dromaïus*, en lui attribuant la dénomination française d'*émou*, qui n'est qu'une modification de celle d'*émeu*, propre au casoar des Grandes-Indes. Cet oiseau, qui n'offre du nu qu'autour de l'oreille, a la tête légèrement couverte de plumes effilées, qui sont assez rares sur la gorge pour permettre de distinguer en cet endroit la couleur purpurine de la peau. Les ailes, plus courtes encore que dans le casoar émeu, n'ont pas de caroncules ni d'éperons. Son plumage, d'un brun gris, est composé de longs filets qui sortent par paire. Ses jambes brunes sont crénelées par derrière; ses ongles sont à peu près égaux, et son bec est

noir. On trouve dans le Voyage de White à la Nouvelle-Galles du sud, une figure de ce casoar, où la partie supérieure du cou est d'un bleu céleste. Péron, qui lui a consacré les planches 36 et 41 de la première partie de l'Atlas du Voyage aux Terres australes, a fait représenter dans la première, outre l'oiseau adulte, des petits qui sont rayés longitudinalement de brun et de blanc ; et dans la seconde, les détails des barbules dont les différentes plumes sont composées. Les œufs sont d'un beau vert, et de la grosseur des œufs de l'émeu.

Ce casoar est assez commun dans les environs de Botany-Bay et du port Jackson ; il est très-farouche, et court plus vîte qu'un levrier. Sa chair, moins mauvaise que celle du casoar émeu, a un goût assez semblable à celle du bœuf. (Ch. D.)

CASPIE (*Bot.*), *Caspia.* Ce genre de plantes, nommé par Scopoli, est le même que le *vismia* de Vandelli : il a le plus grand rapport avec le millepertuis, dont il diffère par ses pétales velus à l'intérieur, ses étamines réunies en cinq paquets ou phalanges, entre lesquels sont placées autant de glandes qui entourent la base de l'ovaire. De plus, cet ovaire est, comme dans une des sections du genre Millepertuis, surmonté de cinq styles et d'autant de stigmates, et il devient une petite baie sèche à cinq loges polyspermes. Scopoli pense que l'on doit réunir à son *caspia* plusieurs millepertuis en arbre de la Guiane, qui donnent un suc jaune, et dont Aublet fait mention. Ruiz et Pavon, qui admettent le nom de Vandelli, partagent d'ailleurs l'opinion de Scopoli ; et, dans leur Flore du Pérou, ils indiquent plusieurs espèces arborescentes qui ont les caractères principaux de celles de la Guiane. (J.)

CASPIENNE (*Erpétol.*), nom d'une espèce de tortue des eaux douces de l'Hyrcanie, découverte par Gmelin. Voyez Emyde. (H. C.)

CASQUE (*Bot.*), *Galea.* On donne le nom de casque à la lèvre supérieure des corolles bilabiées, lorsque cette lèvre est voûtée et concave intérieurement. On donne aussi quelquefois ce nom aux divisions supérieures du périanthe des orchidées, pour les distinguer de la division inférieure, qui est désignée par le nom particulier de labelle, *labellum.* (Mass.)

CASQUE (*Conch.*), *Cassis.* Ce genre, indiqué par tous

les conchyliologistes anciens, excepté par Linnæus, n'a été réellement bien caractérisé que par Bruguières, et surtout par MM. de Lamarck et Denys de Montfort, qui en ont séparé quelques espèces sous le nom de cassidaire ou de heaume. Linnæus confondoit toutes les espèces qui le composent, parmi les buccins. Les caractères de ce genre sont :

*Un animal inconnu, mais très-probablement fort peu différent de celui des buccins, contenu dans une coquille ovalaire, bombée, comme aplatie en dessous, sub-enroulée, à spire ordinairement peu saillante; une ouverture étroite, fort longue, souvent presque autant que la coquille, et terminée antérieurement par un canal fort court, échancré et recourbé obliquement en dessus et en arrière; le bord droit un peu concave, épais, rebordé, denté à sa lèvre interne. La columelle recouverte d'une large callosité, et dentée ou plissée quelquefois dans toute sa longueur. Un petit opercule cartilagineux.*

*A.* Espèces treillisées.

1.° Le Casque saburon, *C. saburo*, Brug. (vulg. *le saburon*, Adans., Sénégal., pl. 7.) Coquille ovale peu épaisse, sillonnée transversalement; la lèvre gauche fortement ridée dans sa partie antérieure, qui forme un bourrelet considérable. Cinq rangées de taches foncées carrées, tournant sur la convexité du dernier tour, dont le fond est agate ou couleur de chair.

L'animal, suivant Adanson, a ses yeux portés sur un renflement des tentacules. On le trouve au Sénégal et dans la Méditerranée.

2.° Le Casque treillisé, *C. decussata*, Brug. (*Buccinum decussatum*, Linn.; Gualt., tab. 4, fig. B.) Coquille ovale un peu alongée, striée longitudinalement et transversalement; l'ouverture très-étroite, dentée des deux côtés; la spire de sept tours; le bourrelet de la lèvre droite terminé en arrière par deux dents. La longueur de cette coquille, qui a beaucoup de rapports avec la précédente, est de deux pouces sur un de large. La couleur est vert-olive avec cinq rangs de taches carrées d'un jaune plus foncé; quelquefois elle est rousse ou blanchâtre, marquée de quelques flammes jaunes. Elle se trouve dans la mer Méditerranée et dans celle d'Afrique.

3.° Le Casque bonnet, *C. testiculus*, Brug. (*Buccinum testiculus*, Linn.; vulg. *le bonnet de Pologne*, *le damier sillonné*, *le*

*testicule;* Gualt., tab. 39, fig. 6). Coquille de près de trois pouces de long sur deux de large, ovale, sillonnée transversalement, et striée dans sa longueur; ouverture fort étroite: lèvres dentées dans toute leur étendue; la gauche droite: spire peu élevée de sept tours dont l'antérieur forme presque toute la coquille. Couleur d'un foncé vineux, tirant sur le rougeâtre, et souvent parsemée de sept, huit ou neuf rangs transverses de taches d'un rouge plus obscur.

Elle vient de la mer des Indes.

4.° Le Casque pavé, *C. areola*, Brug. (*Buccinum areola*, Linn.; vulg. *le casque pavé ou truité*, Gualt., tab. 39, fig. H). Coquille ovale, bombée, lisse, marquée de taches brunes, carrées, et quelquefois de flammes longitudinales étroites, onduleuses, fauves; spire assez saillante, finement treillisée, et formée de sept tours. Longueur de deux pouces et demi, sur un pouce et demi de large. De la mer Méditerranée, et probablement des Indes.

5.° Le Casque canaliculé, *C. canaliculata*, Brug. Cette coquille, qui paroît n'avoir été décrite que par Bruguières, et dont nous ne connoissons pas de figure, est petite, ovale, luisante, translucide, sillonnée transversalement, avec ses sutures canaliculées. Elle est quelquefois marquée sur le dernier tour de la spire, qui en a cinq, de cinq rangs de taches jaunes. Sa grandeur est d'un pouce et demi de long, sur un pouce de large.

Cette espèce, dont on ignore la patrie, et qui est cependant assez commune dans les collections, a beaucoup de rapports avec le casque saburon, dont elle diffère cependant essentiellement par sa grande transparence, par ses sutures canaliculées, et par le grenu des plis de la columelle.

6.° Le Casque granuleux, *C. granulosa*, Brug. Cette espèce, encore fort voisine du casque saburon, ainsi que de la suivante, avec laquelle elle a été souvent confondue, en diffère essentiellement en ce qu'outre les sillons transversaux elle est aussi striée longitudinalement. Ensuite, elle est plus grande que la première, plus petite que la seconde, et elle n'a point de bourrelet au bord externe de la callosité de la lèvre gauche, qui est sillonnée et granuleuse. Sa longueur est de deux pouces et demi, sa largeur d'un pouce neuf lignes. Sa couleur a beau-

coup d'analogie avec celle du casque pavé. Elle est tantôt brune et sans tache, et tantôt blanche, fauve ou rousse, avec cinq rangs transverses de taches carrées et jaunâtres. Il paroît qu'elle vient de la Méditerranée.

7.° Le CASQUE CANNELÉ, *C. sulcosa*, Brug. (vulg. *le gros casque cannelé*, Gualt., tab. 39, fig. B.). Cette espèce a beaucoup de rapports avec le casque granuleux. Elle est ovale, bombée ou ventrue, épaisse, lisse et transversalement sillonnée; la partie antérieure de la lèvre gauche granuleuse. Sa longueur est de trois pouces et demi, sur deux et demi de large. La spire, composée de sept tours, est de couleur fauve ou rousse, marquée de bandes longitudinales brunes, entières ou interrompues, et quelquefois ornée régulièrement de taches de la même couleur. Elle vient des mers de la Jamaïque.

*B.* Espèces lisses, un peu tuberculeuses, à bord droit excavé.

8.° Le CASQUE BEZOARD, *C. glauca*, Brug. (vulg. *le bezoard*, Gualt., Conch., tab. 40, fig. A.). Coquille ovale, bombée, lisse, le bord postérieur de chaque tour de spire, et surtout du dernier, garni de tubercules; l'extrémité antérieure de la lèvre droite armée de trois pointes assez aiguës; l'ouverture assez ovale; la columelle convexe supérieurement, et marquée antérieurement de quelques plis portés sur un gros bourrelet.

La couleur de cette coquille, qui a trois pouces et demi de long, sur deux environ de large, est d'un gris glauque, qu'on a comparée à celle du bézoard des Indes. On la trouve dans la Mer des Moluques.

9.° Le CASQUE HÉRISSON, *C. erinaceus*, Brug. (*Buccinum erinaceus*, Linn.; vulg. *le casque à tubercules*, Gualt., tab. 39, fig. D. et I.). Coquille ovale, marquée sur la longueur du dernier tour de spire de plis assez légers, se terminant en arrière par autant de tubercules; la pointe antérieure de la lèvre droite garnie de quelques épines; elle est épaisse, comme raccourcie; de couleur jaunâtre en dedans, fauve en dehors ou bleuâtre, quelquefois variée de blanc, de jaune ou de cendré; une ligne de taches brunes carrées au bord postérieur du bourrelet de la lèvre droite. Il paroît qu'elle vient des mers des Indes orientales.

10.° Le CASQUE BAUDRIER, *C. vibex*, Brug. (vulg. *le casque*

agathe ou *casque en baudrier*; Gualt., tab. 39, fig. f.) Coquille ovale, mince, très-lisse, rousse ou couleur d'agathe, de deux pouces de long environ; l'ouverture assez évasée; la spire médiocre; la columelle fort lisse, marquée de quelques plis vers le bas. Le bourrelet de la lèvre droite tacheté de brun, et quelquefois un bourrelet presque semblable sur la lèvre gauche. Elle est originaire des mers d'Amérique et de la Méditerranée.

*C.* Espèces très-tuberculeuses, à ouverture étroite, les bords presque droits.

11.° Le CASQUE TRICOTÉ, *C. cornuta*, Brug. (*Buccinum cornutum*, Linn.; vulg. *la tête de bœuf* ou *fer à repasser* dans l'état adulte, et *le casque tricoté* dans son jeune âge). Coquille ovale, ventrue, assez rétrécie en avant, large et aplatie en arrière; spire fort basse, garnie dans sa jeunesse, sur le dernier tour, de fossettes en réseaux, et de trois séries de tubercules, formant trois côtes transversales, beaucoup plus saillantes dans l'état adulte que dans le jeune âge. L'ouverture étroite, presque aussi longue que la coquille, est au milieu d'une large surface plate, formée par l'élargissement des deux lèvres, ce qui a fait comparer cette coquille, dont la couleur est blanchâtre, à un fer à repasser. Elle vient de l'Océan indien.

12.° Le CASQUE TRIANGULAIRE, *C. tuberosa*, Brug. (vulg. *le casque triangulaire* ou *le casque marbré de brun*, Gualt., tab. 41, fig. A. A.) Cette espèce est réellement fort voisine de la précédente; mais elle est, en général, plus triangulaire, même, du côté de la spire: ordinairement un peu plus petite, puisqu'elle n'atteint guère que sept pouces de long sur six de large; son dernier tour est également cerclé par trois bandes tuberculeuses et striées dans les deux sens. Sa couleur, dont le fond est ordinairement blanchâtre, est ornée de bandes longitudinales brunes en zigzag, fauves ou violettes; mais quelquefois elle est d'un brun-marron flambé de noir. Dans les deux cas, le bourrelet de la lèvre droite et une partie de celui de la gauche sont blancs et marqués de taches carrées, brunes ou noires. Cette espèce vient des Indes occidentales.

13.° Le CASQUE ROUGE, *C. rufa*, Brug. (*Buccinum rufum*, Linn.; vulg. *le turban rouge*; Gualt., tab. 40, fig. F.) Coquille ovale assez ramassée, striée longitudinalement, et garnie,

sur le dernier tour de spire, qui est beaucoup plus grand que les six autres, de quatre bandes transversales de tubercules mousses; couleur d'un beau rouge pourpre, varié de blanc et de noir en dessus; les bords de l'ouverture colorés d'un rouge de corail, les dents seules étant blanches. Elle se trouve dans la mer des Indes, et même, suivant Linnæus, dans l'Océan américain.

14.° Le Casque plume, *C. pennata*, Brug. (vulg. *le casque plume*, Martin., Conchyliol., t. II, p. 61, tab. 36, fig. 372-373.) Coquille ovale oblongue, de trois pouces et demi de long, sur deux environ de large, striée longitudinalement, et à cinq sillons transverses; ouverture fort longue et étroite, sans bourrelet ni dents à la lèvre droite; spire de sept tours; couleur de chair flambée de rouge, quelquefois toute rouge en dessus; les bords de l'ouverture tirant sur le pourpre. Bruguières soupçonne, avec beaucoup de raison, à ce qu'il nous semble, que cette coquille n'est qu'un jeune âge du casque rouge, dont le bourrelet ni les dents de l'ouverture ne sont pas encore formés. Elle vient en effet aussi de la mer des Indes.

15.° Le Casque flambé, *C. flammea*, Brug. (*Buccinum flammeum*, Linn.; vulg. *le casque plissé à flammes*, ou *le drap d'argent*, Martin., Conchyliol., tab. 34, fig. 353-354.) Coquille ovale, marquée de plis longitudinaux, mêlés sur le dos et surtout sur la spire, et cerclée transversalement, dans l'état adulte, de plusieurs rangs de tubercules. Cette coquille, qui paroît beaucoup différer dans le jeune âge, puisqu'alors elle n'a qu'un rang de tubercules coniques, n'a jamais beaucoup plus de quatre pouces et demi de long, sur trois de large; elle est flambée de taches ondoyantes de couleur rouge. Il paroît qu'elle vient des mers des Indes orientales.

16.° Le Casque bourse, *C. crumena*, Brug. (*Buccinum plicatum*, Linn.; vulg. *la bourse*, Martin., Conchyl. tom. II, pag. 68; tom. VII, fig. 379-380.) Coquille ovale, un peu triangulaire, épaisse, luisante, de deux pouces et demi de long, sur neuf lignes de large, marquée antérieurement de stries longitudinales bien prononcées, qui sont coupées, à quelque distance de la base, par d'autres stries transverses moins visibles; couleur de chair tirant sur le fauve, parsemée de taches rouges ou d'un jaune foncé. De l'île de l'Ascension.

17.° Le Casque cloporte, *C. oniscus*, Brug. (*Stromb. oniscus*, Linn.; vulg. *la volute échancrée*, Martin., Conchyliol., t. II, p. 42, tab. 34, fig. 357-358.) Quoique Bruguières rapporte cette coquille à ce genre, il me semble qu'elle n'en a nullement les caractères, et entre autres qu'elle n'a point de canal échancré et recourbé vers le dos : aussi suis-je plus porté à admettre l'idée de Linnæus, qui en fait une espèce de strombe, et je pense que c'est un individu non adulte.

Les autres espèces rapportées à ce genre par Bruguières appartiennent au genre Cassidaire de M. de Lamarck, Heaume de M. Denys de Montfort. Voyez Heaume. (De B.)

CASQUE (*Foss.*), *Cassis*. Ce genre, et le genre Cassidaire, déjà si près l'un de l'autre par des espèces qui se trouvent presque intermédiaires, présentent des coquilles dont les formes varient tellement qu'elles jettent dans l'incertitude pour la fixation des espèces. Dans quelques-unes, on trouve des individus plus ou moins chargés de tubercules, ou de côtes, ou de stries; d'autres ne portent qu'un bourrelet à l'ouverture, tandis que d'autres, qui paroissent dépendre de la même espèce, en portent d'autres placés sur les plus anciens tours; enfin, il s'en trouve dont la columelle et le bord intérieur sont fortement dentés, tandis que d'autres ne le sont pas, ou très-légèrement.

Ces genres sont de ceux que l'on ne rencontre à l'état fossile que dans les plus nouvelles couches. Une chose qui est bien remarquable, c'est que le genre Casque ne présente à cet état que de petites espèces, comparativement à celles qui vivent aujourd'hui, parmi lesquelles il se trouve des coquilles d'un très-grand volume.

Je vais présenter ici les espèces fossiles les plus remarquables.

1. Casque strié, *Cassis striata*, Nob. Coquille globuleuse, chargée de stries transverses rares, mais bien marquées. Le côté droit est chargé d'un bourrelet épais et denté intérieurement. La columelle est échancrée vers son milieu, et porte des dents fortes et irrégulières. Lougueur, 27 millimètres (1 pouce).

On trouve cette espèce dans le Plaisantin. On la rencontre aussi à Laugnan, près de Bordeaux; mais la spire de celle-ci

est quelquefois granuleuse, et la columelle est moins chargée de dents. Il semble qu'elle fasse le passage entre celle du Plaisantin et celle qui suit.

2. Casque diadème, *Cassis diadema*, Nob. (*Buccinum diadema*, Brocchi, *Conch. Foss. subapp.*, tab. 4, fig. 13.) Cette coquille a les plus grands rapports avec la précédente, et je n'oserois affirmer qu'elle ne dépend pas de la même espèce; elle en diffère seulement par deux rangées de légers tubercules qui se trouvent à la partie supérieure de chaque tour. Longueur, 40 millimètres (18 lignes).

J'ignore où le seul individu de cette espèce que je connoisse et que je possède, a été trouvé; mais j'en possède un jeune, trouvé à Laugnan, qui porte une seule rangée de tubercules.

3. Casque lisse, *Casssis lævigata*, Nob. Coquille ovale, composée de cinq à six tours, dont les quatre premiers sont striés transversalement. L'intérieur du bord droit, ainsi que la columelle, sont légèrement dentés. Longueur, 54 millimètres (2 pouces).

On trouve cette espèce dans les environs de Plaisance, en Italie. Si les caractères ci-dessus étoient constans dans tous les individus, ils constitueroient nécessairement une espèce bien distincte; mais l'on est conduit de la première espèce à celle-ci, comme on l'a été à la deuxième, par des formes intermédiaires. Quelques individus de la troisième n'ont qu'un bourrelet au bord droit de l'ouverture, tandis que d'autres en ont encore un autre sur le dernier tour; quelques-uns sont striés à leur base, et portent de légères côtes à la partie supérieure du dernier tour; enfin, il y en a qui sont transversalement striés jusqu'à la moitié de ce tour, où il se trouve un bourrelet qui porte encore des couleurs jaunes, et le reste du tour est seulement strié à la base. Je remarque, au surplus, que les plus gros individus sont ceux qui sont les plus lisses.

4. Casque plissé, *Cassis plicata*, Nob. Coquille piriforme à spire un peu courte. Le dernier tour porte de légers plis longitudinaux, et une rangée de tubercules à sa partie supérieure. La columelle et l'intérieur du bord droit sont dentés. Ce dernier présente un bourrelet où se trouvent encore des couleurs. Longueur, 54 millimètres (2 pouces). On trouve cette espèce dans le Plaisantin.

5. CASQUE ARRONDI ; *Cassis rotundata*, Nob. Coquille globuleuse, à spire courte, dont le dernier tour est couvert de stries transverses et serrées, et de quatre rangées de tubercules. Il se trouve à l'ouverture un bourrelet qui porte à l'intérieur quelques légères dents, ainsi que la columelle. Longueur, 34 millimètres (15 lignes). Cette jolie espèce se trouve dans le Plaisantin. Voyez HEAUME. (D. F.)

CASQUE (*Entom.*), *Galea.* Quelques auteurs ont traduit ainsi l'expression dont s'est servi Fabricius pour désigner une partie de la bouche des insectes à mâchoires de l'ordre des orthoptères. Voyez GALÈTE. (C. D.)

CASQUE (*Ornith.*), *Galea.* On appelle ainsi le tubercule calleux, recouvert d'une substance cornée, qui occupe le sommet de la tête dans certains oiseaux, comme le casoar d'Asie, plusieurs calaos, etc. (CH. D.)

CASQUÉ (*Ichthyol.*), nom spécifique d'un PIMÉLODE, *pimelodus galeatus.* Voyez ce mot. (H. C.)

CASQUE MILITAIRE. (*Bot.*) On nomme quelquefois ainsi un orchis, *orchis militaris*, dont la disposition de quelques parties de la fleur présente la forme d'un casque. Quelques personnes pensent que le nom de *militaris* lui est donné plutôt à cause de la forme de son *labellum* ou lobe inférieur du calice qui ressemble un peu à une casaque militaire. (J.)

CASQUE NOIR. (*Ornith.*) Cet oiseau, moins gros que le mauvis, est le merle à tête noire du Cap de Bonne-Espérance, de Brisson et de Buffon, *turdus atricapillus*, Linn. (CH. D.)

CASQUILLON. (*Conch.*) C'est la nasse arculaire, Lamk., *buccinum arcularia*, Linn. (DE B.)

CASSAB EL DARRIB. (*Bot.*) Prosper Alpin et Vesling décrivent sous ce nom, parmi les plantes d'Egypte, un arbrisseau qui croît dans les lieux humides d'Egypte et de Syrie, et dont les tiges droites, rondes, noueuses, remplies d'une moelle blanche, portent à chaque nœud deux feuilles opposées, faites en fer de lance. Les fleurs en épis axillaires sont jaunes, comme celles de la lysimachie, et produisent une petite capsule alongée et aiguë, remplie de graines petites et noires. Ces auteurs penchent à croire que c'est une lysimachie : ils ajoutent que ses tiges, dont le bois est amer et légèrement âcre, ont quelque rapport extérieur

avec le *calamus aromaticus* de Dioscoride, et que, dans l'Égypte et l'Arabie, elles lui sont substituées dans l'usage de la médecine, sous le nom de *cassab-el-darrir* ou *cassabel-darrira*, qui est peut-être le nom de ce *calamus*, et qu'on lui trouve associé dans le Traité des drogues, de Lemery. Mais si la description et la figure de Prosper Alpin sont vraies, ces plantes sont très-différentes. On sait que la canne, espèce de roseau, est le cassab des Arabes. (J.)

CASSA-LASOU (*Ornith.*), un des noms que porte en Piémont la mésange à longue queue, *parus caudatus*, Linn. (Ch. D.)

CASSAN. (*Bot.*) Un mémécylon de la côte de Coromandel, *memecylon ramiflorum*, est ainsi nommé dans un herbier de ce pays. (J.)

CASSARD (*Ornith.*), ancien nom françois de la buse commune, *falco buteo*, Linn. (Ch. D.)

CASSASSOUT. (*Ornith.*) Le grèbe porte ce nom dans le Montferrat. (Ch. D.)

CASSAUN. (*Ichthyol.*) Suivant Gesner, c'est le nom portugais de la Roussette rochier. Voyez ce mot. (H. C.)

CASSE (*Bot.*), *Cassia*, genre de la famille des *légumineuses*, qui appartient à la *décandrie monogynie* de Linnæus. Son caractère essentiel, appuyé principalement sur la corolle et les étamines, consiste dans un calice à cinq folioles colorées, caduques; cinq pétales non concaves, arrondis, ouverts, les inférieurs un peu plus grands; dix étamines inégales, trois plus petites, souvent stériles, quatre de grandeur moyenne, droites, fertiles, trois inférieures fort grandes; les anthères oblongues et arquées; un ovaire pédicellé, alongé; le style court, courbé ou ascendant; le stigmate simple. Le fruit consiste en une gousse alongée, enflée, cylindrique ou comprimée, ayant des cloisons transversales plus ou moins complètes, contenant plusieurs semences attachées à la suture supérieure.

En établissant son genre *Cassia*, Linnæus n'a pas cru devoir prendre en considération la forme des fruits, variable, selon les espèces; il a trouvé des caractères plus naturels, plus uniformes dans la corolle et les étamines; autrement il n'auroit

point réuni le genre Séné (*senna*) de Tournefort, dont les gousses sont plates, comprimées, membraneuses, à la Casse (*cassia fistula*), dont les gousses sont presque ligneuses, alongées, pulpeuses, cylindriques, et à plusieurs autres espèces qui offrent encore dans leurs fruits des différences très-remarquables. On conçoit combien il est facile à nos botanistes modernes de créer des genres nouveaux, ou plutôt d'altérer les genres que Linnæus, d'après ses principes, considéroit comme naturels.

Ainsi nous voyons paroître pour les *cassia* les genres *Senna*, *Cathartocarpus*, *Bactyrilobium*, etc. Quelque nombreuses que puissent être les espèces renfermées dans un genre (on en compte aujourd'hui environ une centaine pour le genre *Cassia*), on ne peut y établir de nouveaux genres qu'au mépris des vrais principes et au détriment de la science : mais on peut, pour faciliter la recherche des espèces, employer des sous-divisions tirées des différentes parties des plantes. Ainsi dans le genre dont il est ici question, les espèces peuvent être réunies, soit d'après les fruits, comme on le voit dans Linnæus, soit d'après le nombre des folioles, ainsi que l'a fait M. de Lamarck, dans l'Encyclopédie méthodique. Nous ne citerons parmi les espèces nombreuses de ce genre, que les suivantes, comme les plus importantes. On pourra consulter, pour les autres, l'Encyclopédie botanique, Dictionnaire et Supplémens.

1. Casse lancéolée, ou Séné d'Alexandrie, *Cassia lanceolata*, Forsk. Lam. Ill. gen. tab. 332, fig. 3. Long-temps confondue avec le *cassia senna*, cette espèce en est très-distincte. Ses tiges sont presque ligneuses, une fois plus hautes; ses feuilles composées de cinq paires de folioles glabres, d'un vert-clair, lancéolées, munies d'une glande à leur base ; les fleurs disposées en une grappe terminale, les gousses comprimées, courbées et un peu velues. Cette plante, d'après Forskael, est le véritable séné de la Mecque, dont les feuilles se vendent au Caire, et ressemblent à celles du séné que l'on vend en Europe, sous le nom de *séné d'Alexandrie* ou *séné du Levant*. M. Nectoux soupçonne que l'on trouve mélangé avec ce séné les feuilles d'une *apocinée*, nommée *arghel* ou *arguël* dans la Haute-Egypte, que M. Delisle a appelée *cy-*

*nanchum arghel*, et M. Nectoux *cynanchum oleæfolium*. (Encycl. Supp.)

On connoît depuis long-temps la vertu purgative des feuilles, des fleurs, ainsi que des gousses de cette plante, qui se débitent sous le nom de *follicules de séné*. Il ne faut pas les faire bouillir, mais seulement les infuser dans une décoction de pruneaux et autres substances aromatiques. Il est peu de purgatifs plus fréquemment employés, et qui évacuent aussi puissamment les humeurs épaisses, endurcies : il occasione souvent des coliques qu'on tâche d'adoucir par des sels et autres substances propres á fortifier l'estomac et les intestins. Ce purgatif ne convient pas dans les dispositions inflammatoires.

2. Casse d'Italie ou Séné d'Italie, *Cassia senna*, Linn. Lam. Ill. gen. tab. 332, fig. 2. Cette espèce se distingue de la précédente par ses tiges plus basses, herbacées ; par ses feuilles composées de six paires de folioles ovales-obtuses, vertes en-dessus, un peu glauques et presque pubescentes en-dessous : sans glande à leur pétiole ; par ses fleurs d'un jaune-pâle, à veines purpurines, disposées en grappes ; par ses gousses comprimées, ovales-oblongues, arquées en-dessus. Originaire du Levant, cette plante se cultive dans l'Italie. Sa vertu purgative est moins efficace que celle de l'espèce précédente, quoique plus fréquemment employée en médecine.

3. Casse effilée ou sarmenteuse, *Cassia viminea*, Linn. Ses rameaux sont ligneux, légèrement cotonneux ; ses feuilles composées de deux paires de folioles ovales-oblongues ; le pétiole est terminé par un filet court, sétacé, et ses fleurs sont disposées en grappes axillaires. Elle croît à la Jamaïque.

4. Casse a gousses menues, *Cassia tora*, Linn. (*Gallinaria rotundifolia*, Rumph. Amb. 5, tab. 97, fig. 2.) Plante des Indes, à tige herbacée : les feuilles sont composées de trois paires de folioles presque elliptiques, glabres, cunéiformes, d'un vert un peu glauque ; les pédoncules axillaires, la plupart uniflores ; les fleurs jaunâtres ; les gousses aplaties, grêles, très-étroites, longues de quatre à six pouces.

5. Casse bicapsulaire, *Cassia bicapsularis*, Linn. Burm. Amer. tab. 76, fig. 1, vulgairement *Canéficier bâtard*, arbrisseau de l'Amérique Méridionale, haut de six à huit pieds ; ses feuilles sont composées de trois ou quatre paires de fo-

lioles ovales, un peu charnues; une glande presque globuleuse sur le pétiole; les fleurs d'un beau jaune; les pétales veinés; les gousses alongées, divisées en deux loges dans leur longueur.

6. Casse a feuilles échancrées, *Cassia emarginata*, Linn. Sloane, Jam. Hist. 2, tab. 180, fig. 1, 2, 3, 4. Ses tiges sont grêles, ligneuses; trois paires de folioles ovales, arrondies, un peu échancrées; les fleurs jaunes, les gousses non aplaties, longues d'environ deux pouces. Cette plante croît aux Antilles. Ses feuilles sont purgatives, et peuvent être employées à la place de celles du séné: la pulpe de ses fruits a la même saveur et les mêmes vertus que celle de la casse des boutiques.

7. Casse a gousses ailées, *Cassia alata*, Linn. (*Herpetica*, Rumph. Amb. 7, tab. 18, vulgairement le *Dartrier*); *herbe à dartres*, arbrisseau qui croît aux lieux humides, dans les Indes Orientales et aux Antilles. Ses tiges sont hautes de huit à neuf pieds; les feuilles grandes; les folioles, au nombre de huit à dix paires, ovales-oblongues, obtuses, mucronées; les pétioles légèrement ailés; les fleurs jaunes, disposées en grappes élégantes; les gousses longues de cinq à six pouces, bordées de deux ailes membraneuses. On fait avec ses fleurs un onguent que l'on dit être bon contre les dartres.

8. Casse du Maryland, *Cassia marylandica*, Linn. Dillen. elth. tab. 260, fig. 359. Ses tiges sont dures, herbacées; les feuilles composées d'environ huit paires de folioles ovales-obtuses: le pétiole un peu pileux, avec une glande à sa base; les fleurs d'un beau jaune; les anthères brunes; les gousses comprimées, un peu arquées, bordées, mucronées, chargées de quelques poils roussâtres. On la cultive comme plante d'ornement. Elle est originaire du Maryland et de la Virginie.

9. Casse des boutiques, *Cassia fistula*, Linn. Lam. Ill. gen. tab. 332, fig. 1, vulgairement le *Canéficier*. Cet arbre ressemble au noyer par son port: ses feuilles sont composées de cinq à six paires de folioles ovales, aiguës, longues de trois à cinq pouces, larges de deux; ses fleurs grandes, jaunes, disposées en belles grappes axillaires; les gousses pendantes, cylindriques, grosses d'un pouce, longues d'un pied

et demi, à écorce ligneuse, divisées en cloisons transversales et parallèles, remplies d'une pulpe noire, douce, un peu sucrée. Originaire de l'Egypte et des Indes Orientales, cet arbre a été transporté et s'est naturalisé dans l'Amérique.

La pulpe des fruits de la casse est depuis long-temps employée en médecine, comme un purgatif doux, assez favorable dans les fièvres inflammatoires, les affections de poitrine, etc. Les Egyptiens l'emploient mêlée avec du sucre candi et de la réglisse, dans les maladies des reins et de la vessie. Les personnes dont le ventre est paresseux, la digestion pénible, se sont quelquefois assez bien trouvées d'une petite quantité de casse prise avant le repas. Une ou deux onces de casse avalées en guise de confiture, ou dissoutes dans l'eau, purgent très légèrement; aussi a-t-on coutume d'y joindre deux à trois gros de sulfate de magnésie ou de soude. On confit la pulpe avec du sucre, et on l'aromatise avec de l'eau de fleur d'orange : on a même trouvé le moyen de confire les bâtons de casse encore verts, et de les rendre agréables au goût des Européens.

10. Casse a corymbes, *Cassia corymbosa*, Lam. Encycl. non Ortega. L'aspect élégant de cet arbrisseau en a fait une plante d'ornement. Ses tiges sont hautes de six pieds, rudes, ponctuées; ses rameaux grêles, verdâtres; ses feuilles composées de trois paires de folioles oblongues-lancéolées, un peu courbées en faucille; une glande conique sur le pétiole; les fleurs d'un beau jaune, disposées en corymbes axillaires; les gousses enflées, cylindriques, très-glabres, longues d'un pouce et demi. Cet arbrisseau est originaire du Brésil : il donne ses fleurs en automne.

11. Casse puante, *Cassia occidentalis*, Linn. Comm. hort. 1, tab. 26, vulgairement *Bois puant*. Toutes les parties de cette plante ont une odeur fétide. Elle passe pour hystérique et résolutive. Pison dit qu'elle sert à faire des fomentations très-bonnes dans toutes les inflammations, principalement celles des jambes. Ses tiges sont hautes de deux ou trois pieds : les feuilles composées de trois à cinq paires de folioles ovales, aiguës, rudes à leurs bords; les fleurs jaunes, axillaires et terminales; les gousses un peu comprimées, légèrement arquées. Elle croît dans l'Amérique méridionale.

12. Casse velue, *Cassia hirsuta*, Linn., Supplém. Cette espèce paroît ne différer de la précédente que par les poils abondans dont elle est chargée. Elle croît dans l'Amérique. Les Indiens, d'après Boerhaave, infectent l'eau de son suc, et par ce moyen assoupissent les poissons, et les prennent.

Casse du Brésil, *Cassia brasiliana*, de Lamarck. Ce bel arbre se trouve aussi dans les Antilles, et est sans contredit le plus remarquable de ce genre. Son tronc, de douze à quinze pieds de hauteur, est couronné par une cime touffue, composée de rameaux couverts d'un duvet très-fin, et garnis de grandes feuilles pinnées, dont les folioles, au nombre de quinze ou vingt, sont oblongues, pubescentes, portées par un pétiole commun très-long, et dépourvu de glandes; de l'aisselle des feuilles sortent des grappes de jolies fleurs couleur de chair, qui, étant très-multipliées, font un effet des plus agréables à travers le beau feuillage de cet arbre. Il leur succède des gousses, longues d'un pied à un pied et demi, comprimées, très-ligneuses, contenant une pulpe noirâtre qui enveloppe les graines.

On emploie quelquefois cette espèce de casse en médecine, mais le plus rarement qu'il est possible, et seulement lorsqu'on ne peut pas se procurer l'espèce des boutiques. (Poir.)

CASSE-ALAIGNE (*Ornith.*), nom du casse-noix, *corvus caryocatactes*, Linn., en Auvergne. (Ch. D.)

CASSE AROMATIQUE. (*Bot.*) On désigne quelquefois la cannelle sous ce nom (J.)

CASSEBAH. (*Ornith.*) Certaines peuplades de l'Amérique Septentrionale donnent ce nom au lagopède, *tetrao lagopus*, Linn. (Ch. D.)

CASSE-BURGOT. (*Ichthyol.*) La Chênaye des Bois nomme ainsi un poisson des lacs de la Louisiane, long d'environ dix-huit pouces, et bon à manger. Sa chair est analogue à celle de la raie; sa tête est fort grosse et aplatie comme celle du brochet. De pareils renseignemens sont bien insuffisans pour nous éclairer sur la nature de cet animal. (H. C.)

CASSE DU BRÉSIL. (*Bot.*) C'est une véritable espèce de casse, *cassia mollis*, qui a beaucoup d'affinité avec la casse des boutiques, mais en diffère par ses folioles plus nombreuses et un peu veloutées, ainsi que par sa gousse plus grosse. Elle

CASSE-NOYAUX (*Ornith.*), nom vulgaire du gros-bec, *loxia coccothraustes*, Linn., que l'on appelle aussi *casse-rognon*. (Ch. D.)

CASSE-PIERRE (*Bot.*), un des noms vulgaires donnés à la pariétaire commune, parce qu'elle croît presque toujours dans les fentes des murailles; il est aussi donné quelquefois à la saxifrage, pour la même raison. (J.)

CASSE-POT (*Bot.*), traduction du mot *quexba-ollas*, donné par les Espagnols du Pérou au cestreau vénéneux, *cestrum venenatum*, parce que son bois, quand il brûle, éclate facilement et casse les poteries mises devant le feu. (J.)

CASSIALA. (*Bot.*) Selon Adanson, Dioscoride nommoit ainsi l'hyssope. (J.)

CASSIBORI (*Bot.*), nom brame de l'*asjogam* des Malabares, petit arbre de la famille des légumineuses, dont Roxburg a fait un genre nouveau, sous le nom de *ionesia*. Voyez Asjogam, Ionésie. (J.)

CASSICAN. (*Ornith.*) Buffon a donné à un oiseau que Sonnerat lui avoit envoyé des Indes, ce nom, par lequel il a voulu indiquer les rapports de l'individu avec les cassiques, d'après la forme du corps et la partie nue du front, et avec les toucans par la conformation du bec, arrondi, large à sa base, et crochu à son extrémité, quoique ses doigts, non distribués deux à deux, l'éloignassent de ceux-ci. Gmelin et Latham ont rangé le cassican parmi les rolliers, sous le nom de *coracias varia*; mais M. Cuvier l'a placé à la suite des pie-grièches, sous le nom de *barita*, qui désignoit en grec un oiseau actuellement inconnu, et il lui a associé trois espèces rangées auparavant parmi les corbeaux, les rolliers et les paradisiers, en donnant pour caractères à son sous-genre un bec grand, conique, droit, rond à sa base, entamant les plumes du front par une échancrure circulaire, arrondi au dos, comprimé sur les côtés, à pointe crochue et échancrée latéralement. M. Vieillot a formé des mêmes espèces et de quelques autres, le genre *Cracticus*, quatre-vingt-dix-neuvième de sa Méthode, en ajoutant aux caractères ci-dessus énoncés, des narines ovales, nues; la penne bâtarde des ailes courte, et les première et deuxième rémiges les plus longues de toutes.

On ignore les mœurs de ces oiseaux, dont on sait seule-

ment que les espèces viennent les unes de la Nouvelle-Guinée, les autres de la Nouvelle-Hollande et des îles environnantes.

Le Cassican varié ou proprement dit, *Coracias varia*, Gmel.; *gracula varia*, Shaw, et *cracticus varius*, Vieill.; pl. enl. de Buffon, n°. 628, celui que Sonnerat a envoyé en France pendant son voyage à la Nouvelle-Guinée, et qui vraisemblablement est originaire de cette contrée, a la tête, le cou, le haut de la poitrine et le dos noirs; le croupion, les couvertures supérieures de la queue et le dessous du corps blancs; les couvertures supérieures des ailes blanches, avec des taches noires; les grandes pennes des ailes entièrement noires, les moyennes mélangées de noir et de blanc; la queue noire, avec une bordure blanche; le bec bleuâtre et les pieds noirs. Buffon regarde cet oiseau comme frugivore.

Le Cassican calybé de la Nouvelle-Guinée, Buff., pl. enl. 634, *Paradisea viridis*, Linn.; *paradisea chalybea*, Lath. et Daud.; *cracticus chalybeus*, Vieill., a été décrit par M. Levaillant, pag. 64 de ses Oiseaux de Paradis, etc., et figuré pl. 23 du même ouvrage. Son plumage, noir au premier aperçu, offre des teintes brillantes et très-variées lorsqu'il est exposé à la lumière; la tête et le devant du cou sont d'un vert qui, suivant les positions, paroît sablé d'or et d'argent; le dessous du corps est glacé de violet changeant du bleu au vert; le haut du dos, les scapulaires et toutes les couvertures du dessus des ailes jettent des feux diversement colorés; les ailes et la queue ont à peu près le même éclat sur un fond noir; celle-ci est composée de douze pennes, dont les trois plus latérales sont étagées de manière qu'épanouies leur extrémité décrit un demi-cercle, ce que ne fait pas sentir la planche enluminée de Buffon, mais qui est mieux rendu dans celle de Levaillant; le revers des ailes et celui de la queue sont noirs, ainsi que le bec, les pieds et les ongles. Cette espèce paroît être commune à la Nouvelle-Guinée.

Le Cassican réveilleur, *Coracias strepera*, Lath. et Daud.; *gracula strepera*, Shaw.; *grand calybé* ou *calybé bruyant* de Lev., Oiseaux de Paradis, pag. 67 et pl. 24. Cette espèce, de la taille d'une corneille, et longue d'environ dix-neuf pouces, est d'un noir brun, plus foncé sur le corps que dessous, et relevé par une large tache blanche sur les premières grandes

pennes des ailes; la queue, noire au centre, est blanche à sa base et à son extrémité; le bec, blanc à sa pointe, est noir dans le reste; et les pieds, également noirs, sont recouverts de grandes écailles. Le réveilleur, très commun à l'île de Norfolk, tire son nom de l'habitude qu'il a de s'agiter et de pousser, pendant la nuit, des cris que peut-être il ne fait entendre, comme cela arrive à beaucoup d'autres oiseaux, qu'au temps des amours.

Le Cassican fluteur, *Coracias tibicen*, Lath.; *gracula tibicen*, Shaw; *cracticus tibicen*, Vieill., a dix-huit à dix-neuf pouces de long. Le fond de son plumage est noir; mais il a du blanc derrière la tête, au croupion, aux couvertures des ailes, aux pennes et aux couvertures inférieures de la queue; le bec, bleu à sa base, est noir à la pointe; les pieds sont de couleur de plomb. Cette espèce, que les habitans de la Nouvelle-Galles du Sud appellent *tarra-war-nang*, et qui a une voix douce et flûtée, paroît faire la guerre aux petits oiseaux. D'après les rapports de son plumage avec le cassican noir et blanc, *corvus melanoleucus*, Lath., il pourroit n'y avoir de différence entre ces deux oiseaux que celle du sexe. En effet, ils sont donnés l'un et l'autre comme habitant le même pays, ayant la même taille, et une distribution à peu près pareille du noir et du blanc sur le corps.

Le Cassican a queue étagée. M. Cuvier fait mention de cette espèce de la Nouvelle-Hollande, et M. Vieillot lui donne le nom latin de *cracticus cuneicaudatus*. Elle a la tête, le cou et le corps d'un noir bleuâtre; les pennes des ailes et de la queue noirâtres, et terminées de blanc; les plumes anales blanches; le bec et les pieds noirs.

M. Vieillot range parmi les cassicans deux oiseaux déjà décrits, l'un sous le nom de *corvus tropicus*, par Gmelin, Syst. nat. I, pag. 372, n.° 3, et par Latham, Ind. ornith. I, pag. 157, n.° 17; et l'autre par ce dernier, sous le nom de *corvus cyanoleucus*, Sup. 2 du *Synopsis*, p. 117, n.° 22, et Sup. de l'*Index*, p. 25, n.° 5. Le premier, qui est le Cassican noir, *cracticus ater*, Vieill., a un peu plus d'un pied de longueur. Son dos, ses ailes et sa queue sont noirs, avec des reflets verts. Les plumes anales et celles qui couvrent les flancs sont mélangées de blanc et de noir. Ses pieds et ses ongles sont de cette dernière couleur,

Il se trouve dans l'île d'Owhyhée. Le second, dont la taille est inférieure à celle de la pie, habite la Nouvelle-Galles du Sud, où on le nomme *karrock* : c'est le CASSICAN KARROCK, *cracticus cyanoleucus* de M. Vieillot. Son plumage est d'un bleu foncé, depuis le sommet de la tête jusqu'au milieu du dos, sur la presque totalité des ailes et le dernier tiers de la queue. Les autres parties du corps sont blanches. (CH. D.)

CASSIDA (*Bot.*), nom ancien de la toque, *scutellaria.* (J.)

CASSIDAIRE (*Conch.*), *Cassidaria*, M. de Lamarck paroît donner ce nom à quelques espèces du genre Casque de Bruguières, qui s'éloignent un peu des autres, et surtout dans la forme du canal qui termine leur ouverture, dans l'évasement de celle-ci, et en ce que le bord droit n'est point rebordé ni denté. Voyez le mot HEAUME (*morio*), nom sous lequel M. Denys de Monfort a le premier circonscrit ce genre. (DE B.)

CASSIDE (*Entom.*), *Cassida*, genre d'insectes coléoptères, à quatre articles aux tarses, à antennes filiformes, grenues, de la famille des phythophages ou herbivores.

Le nom de casside vient évidemment du mot latin *cassida*, un bouclier, parce qu'en effet les élytres et le corselet de ces insectes garantissent leurs corps comme un bouclier : aussi a-t-on désigné ces insectes pendant long-temps sous le nom de scarabées tortues.

Voici les caractères de ce genre :

*Antennes filiformes, grossissant insensiblement vers la pointe; corselet arrondi en devant, cachant la tête; élytres débordant le corps, qui est très-plat en-dessous.*

Ces notes suffisent pour distinguer ces espèces de tous les genres voisins ; car les Donacies, Criocères, Hispes, Lupères, Galéruques, Altises, Gribouris, Clytres et Alurnes, ont le ventre arrondi, les antennes d'une même venue, et presque tous ont un corselet cylindrique; ensuite les Erotyles, Endomiques, Hélodes et Chrysomèles, ont toutes la tête visible, et les antennes soit en masse, soit grainées. Or, aucun de ces caractères ne convenant au genre des cassides, elles forment une division très-naturelle.

Toutes les espèces se nourrissent de feuilles de végétaux,

sous leurs deux états, et chaque espèce semble être attachée à un genre de plantes particulier.

La nature paroît avoir favorisé l'insecte parfait en donnant à ses élytres une extension propre à mettre son corps à l'abri du bec des oiseaux. Les membres sont toujours couchés parallèlement à la surface inférieure, et leur étendue n'excède pas celle de la sorte de test sous lequel l'insecte vit à couvert, et paisible comme les tortues, lorsqu'elles se renferment dans leur carapace. A cette configuration, quelques cassides semblent joindre encore une particularité plus avantageuse ; chez plusieurs espèces de ce genre les élytres sont d'une couleur verte, plus ou moins foncée, analogue à celle de la plante sur laquelle ces insectes se nourrissent ; de sorte que l'œil de leur ennemi, trompé par la ressemblance, croit voir, dans la saillie que forment les élytres bombées de l'insecte, une sorte d'excroissance ou de production végétale. Ce n'est pas le seul exemple de cette nature que nous offrent les insectes. Plusieurs locustes, quelques spectres, imitent les feuilles des végétaux, parmi lesquels ils sont appelés à vivre.

Quant à la larve de la casside, son seul aspect pique la curiosité. Sa forme est oblongue ; son ventre alongé, aplati, se termine par une queue fourchue, plus étendue que le corps lui-même. C'est dans le milieu de la fourche que l'anus de l'insecte aboutit. Les matières qui en sortent sont poussées sur la fourche, dont les branches garnies d'épines les retiennent continuellement ; de sorte que, pour l'ordinaire, ils forment par leur accumulation une masse d'ordures aussi considérable que celle du corps entier de l'insecte. Voyons de quelle utilité peut être une conformation aussi singulière.

La queue, qui supporte ces déjections, est organisée de manière qu'elle peut, à la volonté de l'insecte, se redresser et même se coucher en avant sur son corps. Dans l'état de tranquillité parfaite, et lorsque l'animal est occupé à prendre sa nourriture, la queue, étendue dans la longueur du corps, et traînant après l'animal, laisse son corps à nu et découvert. Mais le moindre bruit se fait-il entendre, le plus petit mouvement est-il aperçu ? aussitôt l'aspect le plus dégoûtant vient occuper la place du mets délicat qui auroit probablement tenté l'oiseau, et entraîné la destruction de l'animal.

La nymphe de ces cassides est aussi exposée à de grands dangers ; car elle reste à nu, à la surface du végétal, à cette époque de la vie où elle est privée de tout moyen de défense ou de ruse. Mais alors il semble qu'elle ait pris le masque de la graine d'une plante : son large corselet de couleur blanchâtre, son abdomen d'un brun foncé, garni d'une rangée d'épines roides, les deux cornes qui la terminent, tout doit rendre cette substance à craindre pour un oiseau qui auroit le dessein de l'avaler. En un mot, cette larve ressemble aux graines des bidens et des eupatoires, que les poissons et les oiseaux craignent tant.

On connoît plus de cent espèces dans ce genre ; mais la plupart sont étrangères. Nous allons faire connoître quelques-unes de celles de France.

1. Casside verte, *Cassida viridis*. Verte en-dessus, noire en-dessous ; à pattes pâles. Cette espèce se nourrit des feuilles du chardon et de l'artichaut.

2. Casside thoracique, *Cassida thoracica*. Noire ; élytres vertes ; corselet ferrugineux, ainsi que l'écusson.

3. Casside chevalière, *Cassida equestris*. Noire, à pattes jaunes ; corselet et élytres verts, avec une strie argentée à la base. Les espèces de cassides qui, comme celle dont nous parlons, ont sur les élytres des taches métalliques, les perdent ordinairement avec la vie ; mais en les plongeant pendant quelques minutes dans l'eau tiède, elles reprennent la même apparence. Il est probable que l'eau, en gonflant certaines parties, leur donne ce reflet d'une manière tout-à-fait mécanique.

4. Casside prase, *Cassida prasina*. Noire ; à élytres vertes, à antennes et pattes pâles.

5. Casside analogue, *Cassida affinis*. Noire ; corselet jaune, élytres grises ; à points noirs.

6. Casside bouclier, *Cassida vibex*. Noire ; corselet et élytres verts, avec la suture rougeâtre.

7. Casside panachée, *Cassida murræa*. Verte ou rouge en-dessus ; des taches noires sur les élytres ; corps noir. Cette espèce vit en société très-nombreuse sur la plante des marais qu'on appelle l'aunée commune (*inula helenium*). Il paroît que la variété rouge est plus commune au printemps, et la verte en automne.

8. Casside ferrugineuse, *Cassida ferruginea.* Noire; corselet et élytres ferrugineux, sans tache.

9. Casside noble, *Cassida nobilis.* Grise; élytres avec une ligne bleue nacrée très-brillante.

Telles sont les espèces qu'on trouve le plus communément en France, sur les cent vingt qui nous sont connues par les descriptions des auteurs. (C. D.)

CASSIDEA (*Conch.*), nom latin du genre Casque, d'après Bruguières. (De B.)

CASSIDITES ou Cassides. (*Foss.*) On a donné ce nom aux Cassidules fossiles. Voyez ce mot. (D. F.)

CASSIDULE (*Echinod.*), *Cassidulus.* M. de Lamarck a établi ce genre pour plusieurs espèces d'oursins dont l'enveloppe crétacée forme un corps assez irrégulier, renflé, elliptique, ou subcordiforme, garni de très-petites épines, dont les ambulacres sont bornés, la bouche subcentrale, et l'anus au-dessus du bord.

La seule espèce que l'on connoisse à l'état vivant, a été rapportée, par M. Richard, des mers d'Amérique. M. de Lamarck la nomme la cassidule des Caraïbes, *Cassidulus caraibæorum.* Elle est figurée dans l'Encycl. Méthodique, vers., pl. 143, fig. 8-9-10. A peine d'un pouce de long, elle est ovale, plate en-dessous, assez bombée en-dessus, un peu échancrée à son bord postérieur; la bouche est un peu plus en arrière qu'en avant; l'étoile formée par les ambulacres n'est composée que de cinq branches, au point de réunion très-antérieure desquelles il y a quatre trous, et dont les deux postérieures beaucoup plus longues, se portent jusqu'à l'extrémité postérieure. (De B.)

CASSIDULES (*Foss.*), *Cassidulus.* Je ne connois que quatre espèces de ce genre à l'état fossile; l'une qui se trouve dans le Véronois (*cassidulus veronensis*, Nob.), dont on voit la figure dans l'ouvrage de Knorr, vol. II, tab. E 111. Sa longueur est de 9 décimètres (trois pouces et demi environ), et sa largeur de 8 décimètres (3 pouces); ses ambulacres sont très-marqués. Elle a beaucoup de rapport avec une espèce que l'on trouve à Grignon, au-dessous du banc des cérites; mais cette dernière est de moitié plus petite.

La 2.e se trouve aussi à Grignon, dans le banc des cérites.

Elle n'a que 10 millimètres (4 lignes) de longueur. Je l'ai nommée *cassidulus unguis*.

La 3.e est plus petite encore, puisqu'elle n'a que 6 millimètres (3 lignes et demie) de longueur. Elle est bien remarquable, en ce que l'on voit près des bords latéraux, en-dessous, deux ou trois rangées de trous qui ont dû servir à placer des épines plus grosses que sur le reste du test. Je lui ai donné le nom de *cassidulus lenticulatus*.

On trouve cette espèce à Parnes, près de Gisors.

La 4.e est le *cassidulus belgicus*, Lam., Syst. des Anim. sans vert., p. 349, que l'on trouve dans la montagne Saint-Pierre de Maëstricht, et dont M. Faujas a donné la figure dans l'Hist. Nat. de la mont. de Saint-Pierre de Maëst., pl. 30, fig. 1. (D. F.)

CASSIE. (*Bot.*) On donne ce nom, dans les provinces méridionales de la France, aux fleurs odorantes d'un acacie, *mimosa farnesiana*, que l'on y conserve en pleine terre, à l'exposition du midi, avec la précaution de les couvrir pendant l'hiver. Dans la Guiane, un autre acacie, *mimosa guianensis*, Aubl., porte le même nom. Voyez Robinier. (J.)

CASSIER. (*Bot.*) Voyez Casse. (J.)

CASSINA. (*Bot.*) C. Bauhin dit que dans la Floride, on fait, avec l'herbe qui porte ce nom, une boisson propre à soutenir les forces pendant vingt-quatre heures, sans autre nourriture. Il rapprochoit cette plante du genre *Nicotiana*, qui est le tabac; mais il paroît évident qu'elle est l'apalachine nommée par Plukenet *cassina vera Floridanorum*, rapportée au genre *Ilex* par Willdenow, sous le nom d'*ilex vomitoria*. (J.)

CASSINE (*Bot.*), l'un des noms vulgaires de la chanterelle (*merulius cantharellus*, Pers.). Il dérive de *casse*, ancien nom gaulois du chêne. Il a été donné au champignon ci-dessus, parce qu'on le trouve assez souvent au pied de cet arbre. Voyez Mérule. (Lem.)

CASSINE (*Bot.*), genre de la famille des rhamnées, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, qui se distingue par un calice à cinq divisions; cinq pétales alternes avec les étamines; un style très-court; trois stigmates; une baie sèche à trois loges, à trois semences non arillées. Tel est le caractère de

ce genre, appuyé principalement sur les semences dépourvues d'arille, renfermées dans une baie presque capsulaire : il rentre dans les *celastrus* par les autres caractères de la fructification; dans ces derniers, les semences sont en partie enveloppées par une arille ou une tunique colorée et quadrifide. La difficulté d'observer ce caractère sur des plantes sèches, quelquefois privées de leur fruit, a fait introduire dans ces deux genres plusieurs espèces qu'il a fallu déplacer, à mesure qu'elles ont été mieux observées. M. de Lamarck a été le premier à réformer ce genre, dont il avoit d'abord décrit sept espèces, qu'il a depuis réduites à deux, auxquelles il en a ajouté une troisième, observée par Commerson, au détroit de Magellan. Ventenat en a décrit une quatrième, de l'île Saint-Thomas, qu'il nomme *cassine xylocarpa*, espèce qui se rapproche beaucoup du genre *Elæodendrum*, par son fruit qui est un drupe globuleux, contenant un noyau osseux, à trois loges monospermes; les semences comprimées, couvertes d'une tunique membraneuse : souvent une des loges avorte : les autres parties de la fleur sont les mêmes que dans les *cassine*. Elles varient cependant dans leurs divisions, qui sont au nombre de quatre, cinq, ou six, raison suffisante pour les exclure du caractère essentiel qui, dans ces genres, ne doit porter que sur le fruit; et, dans ce cas, il est évident que la plante de Ventenat doit être réunie aux *elæodendrum*. Voyez Oliveter et Célastre.

1. Cassine du Cap, *Cassine capensis*, Linn.; Lam. Ill. gen., tab. 130, fig. 3; arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, cultivé au Jardin du Roi, qui s'élève à la hauteur de sept à huit pieds; ses rameaux sont tétragones, garnis de feuilles opposées, glabres, ovales, obtuses, dentées; les fleurs blanches, petites, disposées en corymbes axillaires plus courts que les feuilles. Selon M. de Lamarck, le *cassine colpoon*, Thunb., ou l'*evonymus colpoon*, Linn., non Encyclop., n'est qu'une variété de l'espèce précédente, à corymbes plus lâches; les feuilles à crénelures moins profondes, la plupart alternes.

2. Cassine a feuilles convexes, *Cassine maurocenia*, Linn.; Lam. Ill. gen., tab. 130, fig. 1; bien moins élevé que le précédent, cet arbrisseau se distingue par ses feuilles ovoïdes, concaves, très-entières; ses fleurs sont pédonculées, blanches,

réunies dans l'aisselle des feuilles en petites ombelles très-courtes. Il croît dans l'Ethiopie.

Dans le *cassine magellanica*, Encyclop. Suppl., les feuilles sont toutes alternes, ovales lancéolées, dentées en scie; les fleurs axillaires, presque sessiles, réunies en tête; les fruits comprimés, à deux loges, une semence dans chaque loge. Cet arbrisseau a été recueilli par Commerson au détroit de Magellan. (Poir.)

CASSINI. (*Ichthyol.*) M. Risso a donné ce nom à un poisson de la Méditerranée, qu'il a placé dans le genre Murène, et que nous décrirons à l'article Congre. Voyez ce mot. (H. C.)

CASSINIA. (*Bot.*) [*Corymbifères?* Juss.; *syngénésie polygamie séparée*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, a été établi par M. Robert Brown, qui l'a publié en 1813, dans la seconde édition de l'*Hortus Kewensis* d'Aiton (tom. V, p. 184), et qui nous a fait l'honneur de lui donner notre nom. Mais les caractères excessivement concis que l'illutre botaniste anglais attribue à cette plante, sont tellement incomplets, qu'il nous est impossible de nous former une idée bien exacte de sa structure, et que nous soupçonnons à peine celle de nos tribus naturelles à laquelle ce genre peut appartenir.

Les calathides sont immédiatement rapprochées, ou réunies plusieurs ensemble; chacune d'elles est composée de deux fleurs hermaphrodites, contenues dans un péricline de quatre squames; le clinanthe portant les deux fleurs est nu; l'aigrette est formée de squamellules paléiformes, en pinceau.

La Cassinie dorée, *Cassinia aurea*, R. Brown, est une plante herbacée, à racine vivace, indigène à la Nouvelle-Hollande, et introduite en 1803 dans le jardin de Kew, où elle fleurit aux mois de juillet et d'août. Nous présumons, d'après son nom spécifique, que ses fleurs sont de couleur jaune.

Si la cassinie a les corolles labiées, elle appartient sans doute à notre tribu naturelle des nassauviées: mais M. Brown n'a rien dit sur la forme de la corolle. Il n'a pas décrit non plus le port de la plante, sa tige, ses feuilles, son inflorescence, etc. (H. Cass.)

CASSIOPÉE. (*Arachnod*), *Cassiopea*. C'est un genre de la fa-

mille des Médusaires (voyez ce mot), établi par MM. Peron et Lesueur, pour quelques espèces dont l'ombrelle, sans tentacules, est pourvue inférieurement d'un groupe de huit à dix bras très-composés, arborescens, polychotomes, cotylifères, qui lui sont attachés par plusieurs pédoncules gros et courts, entre lesquels sont des ouvertures que Peron appelle des bouches.

L'organisation de ces animaux sera traitée à l'article Médusaires ; nous devons seulement expliquer ce que Peron entend par le mot de cotyle ; ce sont des organes dont parle déjà Pallas, qui paroissent avoir quelque rapport de forme avec les cotylédons des végétaux, et dont les bras de certaines espèces de méduses sont armés. On en ignore réellement l'usage. M. Peron pense que ce sont des organes de la génération.

Ce genre ne comprend encore que quatre espèces.

1.° La C. Dieuphile, *C. Dieuphila*, Peron et Lesueur. Ombrelle hémisphérique, d'un beau roux, dentelée à sa circonférence avec quatre ouvertures ou bouches, huit bras garnis de cotyles olivaires pédicellés. De la Nouvelle-Hollande.

2.° La C. Forskael, *C. Forskalea*, Peron et Lesueur. Ombrelle orbiculaire aplatie, festonnée à la circonférence ; d'une belle couleur marron tachetée ; huit bouches, huit bras corymbifères, garnis dans leur surface et à leur centre de cotyles aplatis, d'un bleu pourpre. De la mer Rouge et de l'Ile-de-France.

3.° La C. Borlase, *C. Borlase*, Peron et Lesueur. Ombrelle à peu près de la forme de celle de la précédente, de couleur hyaline ou verdâtre bordée de bleu ; huit ouvertures semi-lunaires ; huit bras perfoliés dans leur longueur, trièdres à la pointe, ayant au centre de leur réunion un groupe de cotyles polymorphes. Des côtes de Cornouailles.

4.° La C. de Pallas, *C. Pallasii*, Peron et Lesueur. Ombrelle orbiculaire, aplatie, lisse, tachetée de blanc, ayant dix échancrures profondes à la circonférence, dix bouches et dix bras, parsemés de cotyles blancs, aplatis et pédicellés. De la mer des Antilles. (De B.)

CASSIPOURIER (*Bot.*), *Cassipurea*. Ce genre de plante a été d'abord établi sur un petit arbre de la Guiane, par Aublet qui n'avoit pas vu son fruit. Scopoli avoit changé ce nom en celui de *tita*. Swartz en a trouvé une autre espèce à la Ja-

maïque, avec son fruit, et en a complété ainsi le caractère, qu'il a publié dans son *Prodromus*, en substituant le nom de *legnotis* à celui de *cassipurea*. Les caractères de ce genre sont un calice tubulé, persistant, à quatre ou cinq dents; quatre ou cinq pétales, attachés au bas du calice, et finement découpés; seize ou vingt étamines, ou même davantage, insérées au même point; un ovaire supérieur, surmonté d'un style et d'un seul stigmate; une capsule à trois loges, s'ouvrant avec élasticité en trois valves, et renfermant dans chaque loge une seule graine. Quelquefois il y a une loge et une graine de plus. La tige est ligneuse, à rameaux opposés. Les feuilles sont opposées, simples, entières, et accompagnées de stipules. Les fleurs, qui ont à leur base deux bractées, sont rassemblées en paquets axillaires, sessiles ou portés sur des pédoncules très-courts. Ce genre paroît devoir appartenir à la famille des lythraires, et se rapprocher de la munchausie. Des deux espèces qu'il réunit, l'une est la plante d'Aublet, *cassipurea guianensis*, tab. 211, ou mieux *cassipurea sessiliflora*, distincte par ses feuilles ovales et ses fleurs sessiles; l'autre, qui est le *legnotis elliptica* de Swartz, et que l'on peut nommer *cassipurea pedunculata*, est aisée à reconnoître par ses feuilles elliptiques et ses fleurs pédonculées. (J.)

CASSIQUE. (*Ornith.*) On a donné, sous le mot *Cacique*, au tom. VI, pag. 91 et suiv. de ce Dictionnaire, la description de plusieurs espèces ou variétés appartenant à ce genre. M. Cuvier a, depuis, considéré les cassiques comme le type d'une famille distinguée par un grand bec exactement conique, gros à sa base, aiguisé à l'extrémité; par des narines petites, rondes et percées sur les côtés, et par des mandibules ayant leur commissure en ligne brisée, ou formant un angle, ainsi qu'on le voit aux étourneaux. Cette famille est subdivisée en cassiques proprement dits, *cassicus*, chez lesquels la base du bec remonte sur le front, et y entame les plumes par une échancrure *demi-circulaire*, et en troupiales, *icterus*, et carouges, *xanthornus*, dont le bec n'entame les plumes du front que par une *échancrure en pointe*. M. Cuvier y ajoute les pits-pits de Buffon, qu'il nomme *daenis*, et qui, représentant en petit les carouges par leur bec conique et aigu, lui paroissent lier ceux-ci avec les figuiers. Chez

M. Vieillot, les cassiques, séparés des troupiales, des carouges et des baltimores, forment un genre isolé et caractérisé par un bec plus long que la tête, droit, entier, longicône, convexe en-dessus, robuste, pointu, ayant la mandibule supérieure à base gibbeuse, prolongée et arrondie dans les plumes du frônt.

M. Cuvier ne désigne, dans son Règne animal, comme vrais cassiques, que l'*oriolus* ou *cassicus cristatus*, pl. enl. de Buffon, n.° 344; le *C. hemorrhous*, pl. 482; le *C. persicus*, pl. 184, et le grand troupiale d'Azara (Oiseaux du Paraguay), n.° 60, lequel est regardé par Sonnini comme l'*oriolus niger* de Linnæus, l'*oriolus niger* et *orizyvorus* de Latham, le troupiale noir de Brisson, tom. II, pl. 10, fig. 1, et de Buffon, planche enluminée 534.

Ces quatre espèces sont décrites dans ce Dictionnaire, sous les noms de *Cassique huppé*, *Cassique jubupa*, *Cassique yapou* et *Cassique noir*, et l'on croit devoir faire observer ici, relativement à la dernière, qu'elle se nomme au Paraguay, *guira-hu-guazu*, qu'elle ne vit pas isolée, mais se réunit en troupes; qu'elle suit les bœufs et les chevaux dans les campagnes, le long des bois, et se pose sur ces animaux comme sur les arbres; qu'elle arrache le maïs sortant de terre; et que son chant ou sifflement est assez agréable.

Outre ces espèces, il a déjà été fait mention du *cassique vert* de Caïenne, pl. enl. n.° 328, et l'on a exposé les motifs qui portoient à le regarder comme une variété, ou la *femelle* du cassique huppé, nom sous lequel un individu est étiqueté au Muséum d'Histoire naturelle de Paris; mais cet oiseau est donné, dans le nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, comme une espèce distincte. L'*yapu noir et jaune* d'Azara, n.° 59, y est aussi présenté sous le nom de cassique noir à bec blanc, *cassicus albirostris*, lequel est surtout remarquable par une tache d'un beau jaune sur le croupion, et deux autres de la même couleur sur les petites couvertures des ailes, le reste du plumage étant noir. Enfin, l'*yapu noir* d'Azara, n.° 58, reçoit dans le même ouvrage le nom françois de cassique *pupui*, tiré de son cri, et le nom latin de *C. solitarius*, à cause de ses mœurs. M. d'Azara dit qu'on ne le trouve que dans les halliers épais, qu'il parcourt avec aisance, sans jamais

se montrer à la cime des arbustes ni dans les cantons découverts. Cet oiseau, dont tout le plumage est noir, et les tarses de couleur de plomb, fait sur des branches peu élevées, avec des joncs et d'autres matières flexibles, un nid construit en forme de bourse, et au fond duquel sont de grandes feuilles. M. d'Azara y a trouvé un œuf presque sphérique, qui étoit marbré de brun sur un fond blanc; mais il avoue n'être pas certain qu'on ne l'y ait pas introduit frauduleusement. (Ch. D.)

CASSIRI. (*Bot.*) Voyez Cachiri. (J.)

CASSIS (*Bot.*), nom sous lequel le groseillier à fruits noirs, *ribes nigrum*, est désigné le plus ordinairement. (J.)

CASSIS (*Conch.*), nom latin du genre Casque. (De B.)

CASSITA (*Ornith.*), nom latin de l'alouette huppée ou cochevis, *alauda cristata*, Linn. (Ch. D.)

CASSOMBA (*Bot.*), nom du *carthamus tinctorius*, Linn., suivant Rumph., *Herb. Amboin.*, 5, t. 79, f. 2. (H. Cass.)

CASSOMBA. (*Bot.*) On donne ce nom, dans l'Inde, à des plantes qui fournissent une matière colorante, dont les naturels se teignent le corps, ou peut-être à la matière colorante elle-même. Ainsi, à Java, le rocou, *bixa*, est nommé *cassomba-kting*, et à Sumatra, *cassoombo-kling*. Les enveloppes des fruits du balanghas, *sterculia balanghas*, fournissent, suivant Rumphius, le cassomba des îles de Ceram, de Banda et des Macassars. Il dit aussi qu'on en tire de l'écorce du durion. La couleur tirée du carthame ordinaire est encore un *cassomba*. Le même nom est donné, comme adjectif, aux plantes qui ont cette couleur : ainsi le cocotier ou calappa rougeâtre est nommé *calappa cassombo*. (J.)

CASSOOMBO. (*Bot.*) C'est ainsi que l'on nomme le carthame des Indes, à Sumatra. (J.)

CASSOORWAN. (*Ichthyol.*) La Chênaye des Bois, j'ignore d'après quel voyageur, appelle ainsi un petit poisson rare, des Indes occidentales, un peu plus gros qu'un anchois, mais beaucoup meilleur. Il a, dit-il, deux prunelles dans chaque œil, de sorte qu'en nageant il voit ce qui se passe au-dessus et au-dessous de lui. Il a le dos plat, l'épine et les côtes rondes. La conformation de ses yeux semble le rapprocher de l'Anableps. Voyez ce mot dans le Supplément. (H. C.)

CASSOOUDA. (*Bot.*) Voyez Coussooudos. (J.)

CASSUMUNIAR, Casumunar, Risagon, Racine du Bengale. (*Bot.*) C'est sous ces différens noms que l'on connoît dans l'Inde une racine coupée, soit dans la longueur, soit par tranches qui ont jusqu'à six centimètres (un pouce) de diamètre. Son parenchyme jaunâtre est recouvert par une écorce d'un jaune cendré, marquée extérieurement de plusieurs lignes circulaires : sa saveur, approchant de celle de la zédoaire, est amère et aromatique, et quand on la met sur la langue, on éprouve une sensation semblable à celle que produiroit du camphre. D'après ces signes, on l'avoit d'abord nommé zédoaire à racine jaune. Son odeur a le piquant de celle du gingembre. L'esprit-de-vin s'empare de ce principe aromatique, et prend aussi une teinte jaune, que garde l'extrait obtenu par l'évaporation de la liqueur. Celui-ci est chaud, et sa saveur est amère et agréable. Le cassumuniar passe pour très-stomachique. On l'a vanté pour l'apoplexie, la paralysie, les mouvemens convulsifs, les affections hystériques : mais c'est à un médecin habile qu'il convient de choisir le moment propre pour l'administrer. Il paroît que cette racine appartient à la famille des amomées. Burman fils, dans son *Flora indiaca*, regarde le cassumuniar comme la même plante que le gingembre, *amomum zingiber;* mais son opinion ne paroît pas confirmée par l'assentiment des autres botanistes. (J.)

CASSUPE VERRUQUEUX (*Bot.*), *Cassupa verrucosa*, Pl. Æquin. 1, pag. 43, tab. 12. Arbre découvert en Amérique, sur les bords de *Rio-Negro*, par MM. Humboldt et Bonpland. Il appartient à la famille des rubiacées, à l'*hexandrie monogynie* de Linnæus. Son tronc s'élève à la hauteur de quinze à vingt pieds, et plus ; ses branches sont nombreuses, étalées, chargées de rameaux opposés, munis vers leur sommet de feuilles opposées, pétiolées, coriaces, ovales-oblongues, un peu pubescentes en-dessous, entières, obtuses, persistantes ; les fleurs sont disposées en panicules, soutenues par des pédicelles courts, accompagnées de deux ou trois petites bractées persistantes.

Le calice est globuleux, entier, campanulé, court, coloré, adhérent à l'ovaire ; la corolle tubulée, d'un rouge pâle,

longue de deux pouces, très-velue à son orifice, verruqueuse à sa partie supérieure, divisée à son limbe en six découpures ovales-lancéolées : six étamines insérées à l'orifice de la corolle ; les filamens très-courts ; les anthères une fois plus longues que les filamens ; l'ovaire surmonté d'un style de la longueur de la corolle ; le stigmate bifide : il lui succède une baie sphérique, d'un rouge foncé, couronnée par le limbe du calice, divisée en deux loges contenant un grand nombre de semences anguleuses fort petites. (Poir.)

CASSYAS. (*Ichthyol.*) Κασσυας est un mot grec qu'on trouve dans Hésychius, au rapport de Gesner, et qui paroit désigner le thon, ou un poisson analogue. (H. C.)

CASSYTE (*Bot.*), *Cassytha*. Ce nom, donné par les anciens à la cuscute, a été depuis adopté par Linnæus pour désigner un genre de plante qui, par son port, a beaucoup d'affinité avec elle. Au Malabar, où elle se trouve, on la nomme *acatsjavalli*. Elle est composée de filets longs et rameux, qui se répandent sur les tiges des arbrisseaux voisins, et s'y attachent de distance en distance par de petits mamelons ou suçoirs, à la manière du lierre. Elle n'a point de feuilles, mais seulement de petites écailles placées au-dessous de la naissance des rameaux et des fleurs, qui sont sessiles, diposées en épis lâches et terminaux. Chaque fleur a un calice globuleux, divisé par le haut en six lobes rapprochés, dont trois très-petits, semblables à des glandes, et trois plus intérieurs et plus grands, que Linnæus prend pour des pétales, en donnant le nom de calice à trois petites écailles extérieures placées à sa base. Les étamines insérées au calice sont disposées sur deux rangs ; six, plus extérieures et nues à leur base, sont fertiles et placées devant les lobes du calice : des six inférieures, qui prennent leur naissance plus bas, trois sont fertiles et munies de deux glandes à leur base ; trois autres n'offrent que des filets stériles, tronqués, en forme de tubercules, que Linnæus nomme des nectaires. Les anthères des étamines fertiles sont appliquées contre le sommet des filets, et s'ouvrent de la base à la pointe, à la manière des lauriers. L'ovaire libre est surmonté d'un style court et épais, et d'un stigmate obtus : il devient une capsule globuleuse, monosperme, recouverte presque entièrement par un calice, qui devient charnu, et

l'enveloppe sans lui adhérer. L'embryon, observé par Gærtner, est très-petit, renfermé dans une cavité pratiquée au sommet d'un périsperme charnu ; ses deux lobes sont petits, et sa radicule est dirigée supérieurement. Ce genre n'a point été jusqu'à présent rapporté à une famille connue : il a dans la fructification quelques caractères communs avec les laurinées; mais il en diffère par la présence d'un périsperme, et plus encore par tout son port. Des plantes qui lui avoient été d'abord réunies, ont été reportées ensuite au cacte, telles que le *cassytha baccifera* de Miller, qui est le *cactus pendulus* Ait., et le *cassytha polysperma*, Ait., ou *rhipsalis*, Gærtn., que Swartz nomme aussi *cactus pendulus;* ce qui annonce quelque affinité avec ce genre et celui du groseillier. Elle n'en a avec la cuscute que par son port et sa manière de s'accrocher et de vivre sur d'autres plantes. Deux genres, le VOLUTELLA de Forskaël, et le CALODIUM de Loureiro, doivent être réunis à la cassyte. (Voyez ces mots.) Il n'est pas sûr que le *cassytha corniculata* ou *cordomi* des Macassars appartienne à ce genre. (J.)

CASTAGNEUX. (*Ornith.*) On appelle ainsi plusieurs GRÈBES de petite espèce. Voyez ce mot. (CH. D.)

CASTAGNIÉ (*Bot.*), nom provençal du châtaignier, qui est le *castanié* des Languedociens. Les premiers nomment le fruit *castagno*, et les seconds *castania;* ce qui dérive du mot latin *castanea*, et sert à confirmer l'identité des idiomes du midi de la France avec le latin, dont ils tirent beaucoup de leurs noms. (J.)

CASTAGNOLE (*Ichthyol.*), *Brama.* M. Cuvier a conservé ce genre que M. Schneider a établi sous le nom de BRAMA, en le confondant avec l'ATROPUS. (Voyez ces mots.) Il est formé aux dépens des spares de Linnæus et de M. de Lacépède.

Ce genre est de la famille des léiopomes de M. Duméril, de la famille des squamipennes de M. Cuvier, laquelle est la sixième de ses acanthoptérygiens.

Les caractères des castagnoles sont les suivans :

*Front vertical; bouche dirigée vers le haut; nageoires dorsale et anale uniques, très-écailleuses, commençant chacune par une pointe saillante, qui s'abaisse vers la queue, et n'ayant qu'un*

*petit nombre de rayons épineux cachés dans leur bord antérieur; corps comprimé, haut verticalement; tête couverte d'écailles jusque sur les os maxillaires; queue fourchue, roide; dents en crochets sur plusieurs rangs, et une de leurs rangées externes plus forte; estomac court; intestin peu ample; cinq cæcums.*

On distinguera donc facilement les castagnoles, 1.° des spares, par la forme des dents et par les écailles qui se trouvent sur les nageoires; 2.° des atropus par ce dernier caractère aussi; 3.° des cæsions, parce que ceux-ci ont le corps fusiforme et le front non vertical; 4.° des diptérodons et des mulets, qui ont deux nageoires dorsales; et 5.° de tous les autres genres de la famille des léiopomes, où il n'y a qu'un rang simple de dents.

1.° La Castagnole, *Brama Raii*, Schneid, pag. 99. (*Sparus castaneola*, Lacép.; *sparus raii*, Bloch, tab. 273.) Appendice écailleux à la base des nageoires pectorales; écailles larges sur le corps, plus étroites sur les nageoires du dos et de l'anus; mâchoire inférieure avancée; dents aiguës, longues, séparées, sur deux rangs à la mâchoire inférieure, sur un seul à la supérieure; anus rapproché de la tête; dos noir, côtés bleus; ventre argenté.

La hauteur de ce brillant poisson égale presque sa longueur. On l'a observé d'abord dans l'Océan Atlantique, mais M. Risso et M. Cuvier l'ont vu pêcher abondamment dans la mer Méditerranée, où il parvient à la taille de 25 à 30 pouces, et où on en a pris du poids d'environ dix livres. Il habite les profondeurs rocailleuses. Sa chair est tendre et délicate.

2.° La Castagnole de Parra, *Brama Parræ*, Schneid. (*Rabirubia genizara*, Parra, 44, t. 21, fig. 1.) Tête et bouche petites; mâchoire supérieure demi-circulaire, inférieure aiguë; deux dents de chaque côté, plus longues que les autres; yeux verticaux à pupille bleue. Tête d'un rouge foncé, corps plus clair, ventre rosé, queue orangée; nageoires pectorales noires, de même que le sommet des nageoires dorsale et anale; nageoire caudale pourpre et couverte d'écailles, comme celles du dos et de l'anus.

Ce poisson habite les profondeurs de la mer d'Amérique;

on en a pris à Cuba. M. Schneider le range avec doute parmi ses *brama;* il le décrit d'après Parra. (H. C.)

CASTAGNOLLO. (*Ichthyol.*) A Nice, suivant M. Risso, on appelle ainsi la castagnole (*brama raii*), et le petit castagneau (*sparus chromis*, Linn.). Voyez CASTAGNOLE et CHROMIS. (H. C.)

CASTANITE (*Foss.*), *Castanites.* C'est une pierre qui a la forme d'une châtaigne; Aldrov., *Mus. metall.* pag 510. (D. F.)

CASTANITES. (*Bot.*) On a donné ce nom à des tubérosités ligneuses qui naissent sur les racines du châtaignier, ordinairement oblongues, sillonnées et d'un blanc jaunâtre. Quelques auteurs ont cru y reconnoître des végétaux particuliers voisins des truffes; mais ce ne sont que des produits des sucs extravasés des racines. Le chêne et l'orme donnent aussi des *castanites*, mais moins communément que le châtaignier. (LEM.)

CASTANVELAM. (*Bot.*) Dans le Recueil des Voyages on cite sous ce nom une espèce de truffe du Mexique, dont on engraisse les bestiaux. C'est peut-être une plante à racine tubéreuse, semblable à plusieurs légumineuses, telles que le *satzotl* du même pays, cité par Hernandez. (J.)

CASTELA. (*Bot.*) Dans les îles d'Amboine et de Ternate, de Baly et dans celles qui les avoisinent, les insulaires nomment ainsi la patate, *convolvulus batatas*, comme pour reconnoître qu'ils la doivent aux Castillans. Cette dénomination est en effet une preuve que la patate n'est pas originaire de ces îles, et y est seulement naturalisée. (J.)

CASTÈLE (*Bot.*), *Castela*, genre de plante nouveau, établi par M. Turpin, et consigné dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle, vol. VII, pag. 78, t. 5 : il porte le nom de l'auteur estimé du Poëme sur les Plantes, auquel Turpin l'a consacré. Les caractères de ce genre sont un calice petit, d'une seule pièce, à quatre dents; quatre pétales plus longs, alternes avec ces dents, insérés à un disque qui entoure la base de l'ovaire; huit étamines de la longueur des pétales, insérées au même point. L'ovaire libre, à quatre lobes, entouré à sa base d'un disque glanduleux sur lequel il repose, est surmonté d'un style simple et d'un stigmate en tête. Chaque lobe de l'ovaire devient un drupe distinct, contenant un noyau osseux dans lequel est une seule graine. L'embryon, à lobes

aplatis, à radicule droite, est renfermé dans un périsperme charnu.

Ce genre est composé de deux arbrisseaux à rameaux alternes, terminés en pointes et garnis d'épines, à feuilles alternes, à fleurs axillaires.

La première espèce de Saint-Domingue, *castela depressa*, a les rameaux couchés, les feuilles sessiles et élargies par le bas, et les épines axillaires.

Dans la seconde, cueillie à Antigue, *castela erecta*, les tiges sont droites, les feuilles lancéolées, et les épines placées sous les feuilles.

Le lieu de ce genre dans l'ordre naturel n'est pas facile à assigner. Assez semblable aux rhamnées par son port, par son disque, par le périsperme de sa graine, il s'en éloigne par le nombre d'étamines, double de celui des pétales, ainsi que par la pluralité des fruits. Il a quelque affinité avec le *zanthoxylum* et quelques autres placées pour le moment à la suite des térébintacées; mais il n'a qu'un style au lieu d'un nombre égal à celui des fruits. Cette unité de style le rapprocheroit du *quassia*, de l'*ochna* et du *meesia*, qui avoisinent les magnoliacées; mais ceux-ci n'ont pas de périsperme. Si à cause de son fruit on le compare au *grewia* dans les tiliacées, le nombre défini d'étamines devient un obstacle à son admission près de ce genre. Parmi ces divers rapprochemens, le premier est peut-être le meilleur, pourvu que l'on change quelque chose au caractère général des rhamnées. (J.)

CASTELIE (*Bot.*), *Castelia*. Cavanilles, dans ses *Icones*, vol. VI, p. 61, tab. 583, a publié sous ce nom, qui est celui d'un dessinateur compagnon de voyage de Lœfling, un genre de plantes de la didynamie de Linnæus et de la famille des verbenacées. Son calice est un tube à cinq dents; la corolle monopétale, à deux lèvres, dont la supérieure bifide, l'inférieure à trois divisions obtuses; les étamines, au nombre de quatre, sont insérées à son tube, deux plus haut et deux plus bas. L'ovaire libre, surmonté d'un style et d'un stigmate, devient un fruit composé de deux noix aplaties du côté où elles se touchent, convexes sur le dos, chacune à deux loges monospermes. Ce fruit est caché entièrement dans le calice subsistant, renflé dans son milieu, et resserré à son sommet. La

tige de l'espèce unique, décrite et nommée *castelia cuneato-ovata*, est herbacée; ses feuilles sont opposées, de forme ovale, dentées ou crénelées et très-lisses; les fleurs disposées en épi lâche ou grappe terminale. Ce genre a beaucoup de rapport avec le guittarin, *citharexylum*, qui en diffère parce que ses deux noix, également biloculaires et dispermes, sont recouvertes par une baie charnue et non par le calice, et avec le *duranta*, dont la baie charnue, recouverte par le calice renflé, renferme quatre noyaux, chacun à deux loges monospermes. Mais le *castelia* se confond absolument avec le genre *Priva* d'Adanson, qui a une baie sèche, recouvrant deux noyaux pareils. Cavanilles ne parle pas à la vérité de cette baie sèche, qui n'est autre qu'un tissu utriculaire, liant ensemble les deux noyaux sur lesquels il s'étend, et qui disparoît dans le fruit desséché. Nous avons dès lors eu raison de reporter ce genre au *priva*, en le nommant *priva lævis*, à cause de ses calices lisses ainsi que ses feuilles. Le *verbena lappulacea* et le *verbena mexicana* doivent également y être rapportés, et l'on peut voir ce que nous avons dit sur ce point dans les Annales du Muséum d'Histoire naturelle, vol. VII, p. 69, en parlant des verbenacées. (J.)

CASTIGLIONE (*Bot.*), *Castiglionia*, genre nouveau de la Flore du Pérou, qui a un calice persistant à cinq divisions profondes, cinq pétales rapprochés par leur base, dix étamines dont cinq alternes plus petites, un ovaire libre porté sur un disque charnu qui se prolonge dans son contour en cinq appendices en forme d'écailles, trois styles portés sur l'ovaire et autant de stigmates fourchus, une capsule à trois loges monospermes et à trois valves chargées d'une cloison dans le milieu. Les auteurs, qui n'ont encore publié que le caractère générique, ajoutent que la plante est un arbrisseau, que les fleurs sont disposées en grappe, et que dans leur nombre plusieurs sont mâles, ayant l'ovaire avorté et les filets des cinq étamines plus intérieures réunis par le bas en une espèce de pivot. Ce genre paroît avoir quelques rapports avec la famille des rhamnées; il en diffère cependant par le nombre d'étamines, non égal à celui des pétales, mais double. La description et la figure de l'espèce feront connoître s'il a plus d'affinité avec les euphorbiacées. Il est même probable qu'il a beaucoup de

rapport avec le *jatropha curcas*, avec lequel il est peut-être identique. (J.)

CASTILLÉE (*Bot.*), *Castilleia*, genre de la famille des personées, de la *didynamie angiospermie* de Linnæus, dont le caractère essentiel consiste dans un calice comprimé, souvent coloré, s'ouvrant d'un côté dans toute sa longueur; la corolle comprimée, tubulée, à deux lèvres; la supérieure canaliculée, appuyée sur le calice; l'inférieure, très-courte, bifide; les découpures tubulées, glanduleuses; quatre étamines didynames; chaque filament muni de deux anthères; une capsule ovale, biloculaire, comprimée.

Ce genre renferme des arbustes ou sous-arbrisseaux à feuilles alternes; les fleurs alternes sur un épi terminal, accompagnées de bractées. Les principales espèces renfermées dans ce genre, sont :

1. Castillée a feuilles divisées, *Castilleia fossifolia*, Linn. f. Supp. (Lam. Ill. gen. tab. 519, fig. 2. Smith. ined. tab. 40). Ses tiges sont cylindriques, peu ramifiées, presque ligneuses; les feuilles sessiles, alternes, linéaires, à trois ou sept découpures peu profondes à leur sommet, portant dans leurs aisselles d'autres feuilles fasciculées; les fleurs pédicellées, solitaires, axillaires, formant par leur ensemble une grappe terminale. Elle croît à la Nouvelle-Grenade.

2. Castillée a feuilles entières, *Castilleia integrifolia*, Linn., f. Supp. (Lam. Ill. gen. tab. 519, fig. 1. Smith. ined. tab. 39). Très-rapprochée de l'espèce précédente; celle-ci, originaire de l'Amérique méridionale, a ses feuilles entières, lancéolées, sessiles; les fleurs plus distantes, en grappe plus alongée.

3. Castillée corne de cerf, *Castilleia coronopifolia*, Vent. Choix des pl. fasc. 10, tab. 59 : arbrisseau de la Nouvelle-Grenade, distingué par la beauté de ses fleurs grandes et d'un rouge foncé; ses tiges sont ligneuses, tétragones, un peu velues; les feuilles sessiles, linéaires, alongées, entières, ou plus souvent à trois ou quatre découpures vers leur sommet, hérissées, à leurs deux faces, de poils très-courts; les fleurs pédicellées, presque unilatérales, disposées en une longue grappe simple, lâche, terminale; le calice pubescent, en forme de spathe; une capsule d'un brun foncé; la colison

épaisse, fongueuse, opposée aux valves; les semences nombreuses, entourées d'un rebord membraneux.

Pursh, dans sa Flore de l'Amérique Septentrionale, vol. 2, pag. 738, en cite une nouvelle espèce, à fleurs sessiles, qu'il appelle *castilleia sessiliflora*, très-voisine, par ses feuilles, de la première espèce; mais elles sont pubescentes à leurs deux faces, ainsi que les tiges; les fleurs sessiles, solitaires, axillaires, situées vers l'extrémité des rameaux; le calice ventru à sa base; la corolle rouge. (Poir.)

CASTINE (*Min.*), fondant calcaire de certains minerais de fer. Il est probable que ce nom est le mot allemand *kalkstein*, pierre à chaux, corrompu. Voyez Fer; Métallurgie de ce métal. (B.)

CASTNIE (*Entom.*), *Castnia.* Fabricius a désigné sous ce nom, dans son *Système des Glossates*, un genre d'insectes lépidoptères, voisin des papillons, ou plutôt des sphinx, dont la massue des antennes n'offre en-dessous ni stries, ni dentelures. La plupart sont des parties les plus chaudes de l'Amérique. Telles sont les espèces rapportées précédemment par le même auteur, à son genre Papillon, sous le nom de *lycas*, *cyparissias.* (C. D.)

CASTOERI. (*Bot.*) A Java, on nomme ainsi une variété de ketmie de Surate, *hibiscus surattensis*, suivant Burman. Les Malais donnent le même nom à l'abelmosch, *hibiscus abelmoschus*, qui est le *cattu gasturi* des Malabares. Les Brames nomment *castoeri-mogari* une espèce de mogori, *mogorium undulatum*, dont Linnæus faisoit auparavant un *nyctantes.* Leur *casturi-camalla* est un nénuphar, *nymphæa stellata*, à petites fleurs portées sur de longues queues radicales. (J.)

CASTOR. (*Ornith.*) Ce nom et celui de *fiber* ont été appliqués, par Belon et par Aldrovande, au harle commun ou bièvre, *mergus merganser*, et particulièrement à sa femelle, désignée comme variété, par Gmelin, sous le nom de *mergus castor.* (Ch. D.)

CASTOR. (*Mamm.*) Les Grecs et les Latins désignoient sous ce nom notre castor terrier et solitaire, connu plus particulièrement autrefois en France sous le nom de bièvre; car ils ignoroient l'existence des castors qui vivent en société, et qui se construisent des habitations au bord ou au milieu des eaux.

Ce nom, sans cesser de désigner une espèce, est devenu générique pour nous. Ainsi nous réunissons, sous le nom de castor, les Rongeurs (voyez ce mot), qui ont pour caractères communs, quatre molaires sans racines, proprement dites, de chaque côté des deux mâchoires, sur la couronne desquelles l'émail présente trois plis d'un côté et un de l'autre, qui s'élargissent en pénétrant dans la dent, et qui sont dans des rapports opposés aux dents des deux mâchoires (voyez Dents); cinq doigts à chaque pied, palmés aux pieds de derrière; une queue ovale, aplatie horizontalement, et couverte d'une espèce particulière de tégument que l'on a comparé avec assez de raison aux écailles de poissons.

On doute encore si l'on doit former deux espèces distinctes, du castor que l'on rencontre solitaire sur les bords de quelques-unes de nos rivières, et de celui qui vit en peuplades nombreuses, et qu'on trouve surtout dans le nord de l'Asie et de l'Amérique.

Il est peu de questions plus importantes en zoologie, que celle qui a pour objet la distinction des espèces; aussi en est-il peu qui aient fait naître plus de contestations. La règle sur laquelle cette distinction repose, nous paroît cependant fort simple; son application seule est difficile, faute d'expériences: les bornes des caractères spécifiques doivent s'arrêter au point où la nature des animaux nous paroît résister aux circonstances capables de les modifier. En sortant de ces limites, on entre dans un monde imaginaire; en restant en-deçà, tout est variable, tout est incertain. C'est d'après cette règle que nous nous dirigerons dans toutes les questions de cette nature; et elle nous conduit à ne point reconnoître comme deux espèces le castor fouisseur et le castor social. En effet, les caractères distinctifs de tout animal consistent dans ses organes et dans ses actions, dans son être physique et dans son être intelligent. Si on admet ce que des auteurs dignes de foi ont rapporté des castors, et si on examine ensuite jusqu'où va l'influence des circonstances sur ceux qui nous en montrent le mieux l'action, sur ceux d'Amérique, on voit qu'elle s'étend encore au-delà de ce qui étoit nécessaire pour faire envisager les différences qui distinguent le castor solitaire du castor social, comme de pures différences de variétés. C'est

L'oreille a une conque externe d'une structure très-simple, assez petite, et de forme elliptique. Lorsque l'animal plonge, il ferme son oreille en abaissant cette conque contre sa tête, et en la ployant de manière que la moitié antérieure s'applique sur la moitié postérieure. Les narines, placées au bout du museau, se prolongent au-delà des mâchoires, comme chez tous les rongeurs. Leur forme est irrégulière; elles se ferment quand l'animal pénètre dans l'eau, et leur partie antérieure paroît composée d'un cartilage particulier, pourvu de muscles et de ligamens; car l'animal le meut avec vivacité, d'une manière uniforme, surtout lorsqu'il paroît sentir une odeur. La lèvre supérieure est fendue; la langue, très-douce, est bridée et presque tout-à-fait privée d'extensibilité; sa partie postérieure s'applique sur le palais, et peut fermer l'arrière-bouche comme avec un opercule.

La voix, lorsque l'animal est inquiété, consiste en un petit bruit sourd qui finit par se changer en un éclat assez semblable à un aboiement.

Les parties de la génération et l'anus sont contenus dans une ouverture commune, semblable à une poche. La verge, qui ne s'aperçoit point en dehors, se dirige en arrière, et les testicules sont cachés dans les aines; de chaque côté de cette ouverture se trouvent deux paires de glandes, et c'est la paire supérieure qui contient le castoréum. Cet appareil des organes génitaux est tellement placé sous la queue, au milieu de l'intervalle qui se trouve entre son origine et les cuisses postérieures, qu'on a peine à concevoir l'accouplement. Les mamelles sont au nombre de quatre; deux entre les pattes de devant et deux sur la poitrine.

L'amour du merveilleux a sans doute conduit à exagérer et à présenter, sous des couleurs fausses, l'industrie et l'intelligence des castors; mais cette exagération a eu des causes plus importantes : d'abord la ressemblance absolue que nous sommes naturellement portés à supposer entre les actions des animaux et les nôtres, ressemblance qui n'existe cependant qu'entre le matériel de ces actions; et surtout notre langage qui n'a point d'exactitude lorsqu'il s'agit de l'intelligence des animaux, et qui n'est vrai que relativement à l'homme. Nous ferons tous nos efforts pour nous défendre de l'influence

toute-puissante de ces diverses causes, et pour faire envisager l'industrie des castors sous son véritable point de vue.

Les castors habitent toujours dans le voisinage des fleuves et des lacs: l'été, dans des terriers qu'ils se creusent sur le rivage; l'hiver, dans des huttes construites avec soin, au milieu ou sur le bord des eaux : mais il n'est pas rare de rencontrer encore en hiver des castors terrés. Lorsque la saison des neiges approche, ces animaux quittent leurs terriers où ils vivoient solitaires, et se réunissent quelquefois au nombre de deux ou trois cents pour couper les bois et travailler à la construction de leurs nouvelles demeures. Pour cet effet ils choisissent un lac ou une rivière qui soit assez profonde pour ne pas geler jusqu'au fond. Si c'est une eau tranquille et dormante, ils élèvent immédiatement leurs huttes sur le rivage; si au contraire c'est une eau courante, ils commencent par former une digue en talus, à laquelle ils donnent toujours une forme convexe du côté opposé au courant. Cette digue, qui a ordinairement de dix à douze pieds d'épaisseur à sa base, a pour objet principal de maintenir constamment l'eau à la même hauteur; elle est construite de branches entrelacées les unes dans les autres, dont tous les intervalles sont remplis de pierres et de limon, et crépis ensuite d'un enduit épais et solide. Son étendue est quelquefois très-considérable, et après quelques années, on la voit ordinairement couverte de verdure et même d'arbres épais, les bois qui ont servi à sa construction, presque toujours de saule ou de bouleau, ayant donné naissance à de nombreux rejetons.

Aussitôt que les castors ont terminé leur digue, ils se séparent en un certain nombre de familles, et s'occupent à construire les cabanes qu'ils devront habiter. Chaque famille a son habitation propre, et elle se compose d'un nombre variable d'individus, mais ordinairement d'un mâle et d'une femelle adulte et de plusieurs jeunes.

Les huttes se construisent contre la digue, et de la même manière qu'elle, mais avec moins de solidité; leurs surfaces, tant intérieures qu'extérieures, sont aussi recouvertes d'un enduit limoneux, après que les branches ont été coupées à ras de l'édifice. La forme générale de ces habitations, très-irrégulière, est à peu près ovale; elles ont un diamètre de six à

sept pieds dans leur intérieur, et il paroîtroit que les cloisons qui se rencontrent dans quelques-unes, ne sont qu'accidentelles. C'est dans la partie de cette chambre la plus élevée, et la mieux à l'abri des eaux, que la famille se tient habituellement, et que les provisions sont déposées; l'animal ne communique avec l'extérieur que par une ouverture qui est au fond de l'eau; c'est par-là qu'il s'échappe lorsqu'il est menacé, et c'est par-là seulement qu'il pourroit communiquer avec les autres familles. Toutes ces huttes sont ordinairement isolées, et soit qu'il y ait quelques réparations à y faire, soit qu'il faille en construire de nouvelles, les castors se mettent toujours au travail au commencement de l'hiver et au temps des gelées.

La forme de la queue des castors avoit fait supposer qu'un organe aussi singulier devoit être doué de qualités extraordinaires; et l'on y avoit vu un instrument auquel l'animal devoit toute son industrie, qu'il employoit comme une truelle, comme un marteau, en un mot, comme un maçon auroit employé ses divers outils. Il est cependant vrai que le castor ne se sert de sa queue que pour nager; il coupe le bois avec ses fortes incisives; creuse avec ses pattes au fond de l'eau ou sur le rivage, la terre qu'il emploie; transporte le tout avec ses mâchoires ou avec ses pattes de devant; et ce sont encore ses pattes et ses dents qui lui servent à la préparation de ses matériaux et à leur arrangement. Cependant, lorsque son habitation doit être construite sur une eau courante, il paroît qu'il va couper son bois au-dessus du lieu qu'il a choisi pour établir sa demeure, qu'il le met à flot, et le dirige au point où il faut qu'il aborde.

Tous ces travaux ne se font jamais que la nuit; mais c'est avec une rapidité tout-à-fait surprenante. Chaque année les huttes sont réparées au temps où elles doivent être habitées; car les castors retournent ordinairement dans les huttes qu'ils se sont construites; et s'ils les abandonnent quelquefois, c'est lorsqu'ils y ont couru de grands dangers, ou lorsqu'ils en trouvent de plus commodes.

Leur nourriture principale consiste dans les racines de certaines plantes aquatiques et dans l'écorce des arbres; ils préfèrent surtout celles des bouleaux, des saules, etc., et ils

mangent en s'asseyant comme l'écureuil, mais en tenant leur queue entre leurs jambes.

On dit que les femelles mettent bas, à la fin de l'hiver, deux ou trois petits qu'elles portent pendant quatre mois. Après la seconde année, les jeunes ont pris tout leur accroissement, et la vie de ces animaux ne va guère au-delà de quinze ans.

Le castor considéré isolément, est un animal foible et timide, que son instinct à construire excite toujours dès qu'il ne se repose pas, et qu'on apprivoise facilement. On a dit qu'on pouvoit leur apprendre à pêcher et à rapporter le poisson à leur maître, ce qu'il est permis de révoquer en doute.

Cet animal se trouve dans l'Amérique Septentrionale, depuis le 30e degré de latitude jusqu'au-delà du 60e; et c'est aussi sous les mêmes parallèles qu'on le rencontre au nord de l'ancien continent. Nous ne pouvons regarder que comme une erreur ce que dit Dapper, que l'on trouve des bièvres au Congo. Son principal ennemi est l'homme; les animaux carnassiers lui font aussi la guerre, et le glouton cherche quelquefois à démolir sa hutte.

Sa chair se mange, quoiqu'elle ne soit pas très-délicate; et c'est sans fondement qu'on a dit que son train de derrière avoit le goût de poisson. Mais on chasse surtout cet animal pour sa fourrure: il fournit de plus au commerce cette substance particulière connue sous le nom de castoréum.

Les peaux du castor social font seules un objet de commerce. On en trouve de trois sortes: celles qui proviennent des animaux tués en hiver, ce sont les plus précieuses; celles qui viennent des animaux tués en été; les castors étant alors en mue, ce sont les moins estimées; enfin, celles qui ont servi de fourrures aux sauvages. Les premières portent le nom de *castors neufs*, les secondes de *castors secs*, et les troisièmes de *castors gras*. On ne se sert pour la pelleterie que des peaux de la première qualité; les autres sont surtout employées à la fabrication du feutre.

Telles sont les particularités principales de l'histoire du castor constructeur. Je vais parler actuellement du castor solitaire. J'ai eu dans la ménagerie du Jardin du Roi deux castors terriers: l'un, envoyé de Vienne en Autriche, venoit du voisinage du Danube; l'autre avoit été pris presque au

moment de sa naissance, dans le Dauphiné, sur les bords du Gardon, et il offroit cette particularité remarquable d'avoir été allaité par une femme; aussi étoit-il tout-à-fait privé, et sans les dégâts qu'il occasionoit, en coupant tout ce qu'il rencontroit avec ses fortes incisives, on n'auroit point eu besoin de le tenir enfermé. Ces animaux différoient un peu par la taille, celui du Gardon étoit plus petit; mais toutes les parties de leurs corps étoient dans les mêmes proportions, et ils avoient la même couleur; leur poil long et soyeux étoit d'un fauve sale, et l'autre étoit gris; sous ces divers rapports, ils ne différoient donc point essentiellement des castors d'Amérique, et il n'y avoit pas entre l'ostéologie de leur tête des différences plus importantes. Enfin, ces têtes, et plusieurs têtes de castors d'Amérique comparées entre elles, n'offroient rien de caractéristique, et tout annonçoit, dans les castors d'Europe comme dans ceux du Nouveau-Monde, un penchant invincible à construire.

On leur donnoit pour nourriture des branches de saule dont ils mangeoient l'écorce; dès que ces branches étoient pelées, ils les réduisoient en petits fragmens, et les entassoient derrière la grille de leur loge. Je crus voir dans ce fait une indication du penchant des castors à bâtir; et pour vérifier ma conjecture, je leur fis donner de la terre, de la paille et des branches d'arbres. Le lendemain, je trouvai toutes ces matières entassées derrière la grille et la fermant en partie; et comme ils ne travailloient point au grand jour, je fis pratiquer de petites ouvertures dans les volets de leur loge, de manière que j'en tirai assez de lumière pour les observer, et non point pour les empêcher de se livrer à leurs travaux. On leur donna de nouveaux matériaux de construction, et à l'instant même ils se mirent à l'ouvrage. L'intervalle qui se trouvoit entre la grille et les volets qui fermoient leur loge, et par où seulement la lumière et l'air pouvoient s'introduire, étoit toujours le lieu où ils cherchoient à construire. Placés sur le tas de terre, ils la jetoient avec force par-derrière eux, ainsi que le bois et la paille qui y étoient mêlés, à l'aide de leurs quatre pattes, et du côté où ils vouloient la transporter; ou bien ils en formoient des pelotes qu'ils plaçoient entre leur mâchoire inférieure et leurs pieds de devant pour les pousser ainsi jusqu'à leur grille;

quelquefois c'étoit simplement avec la bouche qu'ils portoient ces divers corps, et ils ne paroissoient mettre à cela aucun ordre ; à mesure qu'ils plaçoient ces matières, ils les pressoient les unes contre les autres avec leur museau, et à la fin du travail il en résulta une masse épaisse assez solide. Je les ai vus presque toujours travailler seuls, et plusieurs fois je les ai observés, un bâton en travers dans la gueule, cherchant à l'enfoncer à coups redoublés dans leur édifice, sans autre but apparent que d'y placer ce bâton-là de plus. Ils empoignoient aussi les corps d'une seule main, et ils peuvent de cette manière prendre et porter les plus petites choses. Lorsque des bouts de bois dépassoient la surface de la grille, ils étoient aussitôt coupés. Il leur est arrivé de mêler avec la terre, dans leurs constructions, le pain ou les racines qu'ils ne mangeoient pas, comme ils y mêloient le bois ou la paille; mais ils alloient les reprendre quand ils étoient pressés par la faim. Leur propreté étoit fort grande ; ils couchoient constamment à la même place, et ils avoient grand soin de déposer bien loin de là leurs excrémens. Quand ils ne dormoient pas, ils n'étoient occupés qu'à se lisser le poil avec leurs pattes, et à en enlever les plus petites impuretés. Ils mangeoient toujours assis dans l'eau, et y apportoient leur nourriture. Lorsqu'ils se croyoient menacés de quelque danger, ils faisoient entendre un bruit sourd, frappoient avec force de leur queue, et se jetoient, avec l'apparence de la colère, sur l'objet qui les irritoit. Du reste, l'existence diurne de ces animaux étoit presque entièrement remplie par le sommeil; et comme tous deux étoient mâles, ils n'ont pu m'offrir aucune observation sur l'accouplement. Mais il résulte de celle que je viens de rapporter, que le castor terrier ne diffère pas plus du castor constructeur par l'instinct que par les organes, et que le genre de vie solitaire du premier ne doit être attribué, comme le pensoit Buffon, qu'à ce qu'il se trouve en petit nombre, dans des contrées où la culture et une grande population s'opposent au développement de ses dispositions naturelles, à l'exercice de ses facultés instinctives.

On a trouvé des débris de castor à l'état fossile. Une tête de ces animaux a été découverte, par M. Traullé, dans les tourbières des vallées de la Somme ; mais elle ne provenoit point

d'une espèce inconnue : elle ressemble entièrement aux têtes des castors, comme on peut le voir dans le tome IV des Recherches sur les Ossemens fossiles, de M. Cuvier. Une autre tête, découverte dans les environs d'Asof, et décrite par M. Fischer, sous le nom de *trogontherium*, dans les Mémoires de la Société des naturalistes de Moscou, avoit appartenu, comme on le voit par les molaires, à un castor qui étoit considérablement plus grand que ceux qui nous sont connus; mais ses formes ne diffèrent point de celles qui caractérisent les têtes de nos castors; et, sous ce rapport, on ne pourroit point faire une espèce particulière du trogontherium : cependant, comme aucun fait n'autorise à penser que nos castors peuvent acquérir sa taille, en attendant de nouvelles observations, M. Cuvier le considère comme une espèce distincte, et lui conserve le nom de *trogontherium* pour nom spécifique. On a aussi trouvé des débris fossiles de castor sur les bords du Rhin. (F. C.)

CASTOREA. (*Bot.*) Voyez Durante. (J.)

CASTOREUM. (*Chim.*) D'après les expériences de M. B. Lagrange et de M. Laugier, on trouve dans le castoréum,

Une huile volatile odorante,
De l'acide benzoïque,
Une résine,
Une matière grasse adipocireuse,
Une matière colorante, rougeâtre,
Du mucus,
Des sous-carbonates { de potasse, de chaux, d'ammoniaque,
Du fer. (Ch.)

CASTORIS (*Ichthyol.*), nom d'un poisson fabuleux, dont il est parlé, dit Gesner, dans Oppien et dans Elien, et qui fait entendre d'affreux hurlemens sur les rochers où il se retire. (H. C.)

CASTRANGULA. (*Bot.*) Un des noms anciens donnés à la scrophulaire, suivant Daléchamps. (J.)

CASTRATION. (*Economie.*) La castration, ou l'opération par laquelle on prive un animal de la faculté d'engendrer,

considérée sous le rapport de l'économie rurale ou domestique, a pour objet de rendre les animaux plus dociles au travail, ou plus agréables au goût.

Les quadrupèdes que l'on soumet communément, chez nous, à la castration, sont le cheval, l'âne, le mulet, le taureau, le belier, le verrat; et, parmi les oiseaux, le coq et la poule sont à peu près les seuls sur lesquels nous soyons dans l'usage d'exercer cette mutilation.

La castration s'opère par plusieurs procédés qui tendent tous à isoler du reste des organes les testicules et l'épididyme, soit par la section du cordon spermatique, soit par l'oblitération de ce cordon ou des testicules eux-mêmes.

Ceux de ces procédés, dont l'usage est le plus fréquent, sont: 1.° la castration par les corrosifs, qui consiste à mettre à nu le cordon, et à l'envelopper en l'un de ses points, en l'y comprimant, par un mélange pâteux de farine et de muriate suroxigéné de mercure. L'action de ce sel altère bientôt le cordon spermatique, et les testicules sont détachés, sans danger d'hémorragie. Ce procédé est particulièrement en usage pour les chevaux, les ânes, les mulets, etc. etc.

2.° La castration par le feu se fait à l'aide d'une espèce de tenaille, avec laquelle on pince fortement le cordon, que l'on coupe ensuite au moyen d'un couteau de cuivre rougi au feu.

3.° Suivant un troisième procédé, au lieu de tenailles, on serre le cordon avec un fil de soie ou de lin très-fort, et on le coupe ensuite. Le taureau, le belier, le bouc, sont les animaux auxquels on fait subir la castration par ce procédé.

4.° Quelques praticiens enlèvent les testicules par amputation, sans ligature préalable, l'hémorragie qui survient étant rarement dangereuse, et pouvant d'ailleurs être facilement arrêtée.

5.° D'autres arrachent les testicules en déchirant le cordon spermatique, après l'avoir mis à nu; mais ce procédé ne s'emploie guère que sur de très-jeunes animaux.

6.° Enfin la castration se fait par le bistournage, c'est-à-dire en tordant les cordons spermatiques assez fortement pour les oblitérer. Par-là, les testicules s'atrophient; mais il est

rare qu'ils perdent entièrement toute leur action, toute leur influence. On emploie le bistournage pour les taureaux, les beliers, etc.

Ces procédés peuvent se varier de bien des manières, comme il est facile de le concevoir, et c'est ce qui arrive en effet; mais ces variations peu importantes ne constituent pas des procédés particuliers : aussi croyons-nous pouvoir nous dispenser d'en parler.

Ce que nous venons de dire n'a de rapport qu'à la castration des individus mâles, parce que ce sont eux surtout qu'on y soumet. Cependant cette opération se fait quelquefois sur des femelles. Dans ce cas, ce sont les ovaires qu'il faut enlever, et l'on ne peut les atteindre qu'au moyen d'une longue ouverture dans le flanc de l'animal. L'extirpation s'en fait ou par l'amputation, ou par l'arrachement, ou par la ligature; et souvent une partie des trompes s'enlève avec eux.

C'est également par une ouverture dans l'abdomen qu'on enlève les parties génitales des oiseaux : on sait que chez les mâles ces parties ne sont point au-dehors.

La castration, comme toutes les opérations qui ont pour objet le retranchement d'un organe, exige des précautions, sans lesquelles elle pourroit devenir dangereuse. Il faut, pour y soumettre un animal, qu'il soit en bonne santé, qu'il ait été tenu pendant quelques jours à un régime débilitant; et ce régime doit encore être continué après l'opération, afin d'éviter les suites ordinairement fâcheuses d'une trop forte inflammation. C'est dans cette vue que les animaux sont quelquefois saignés, suivant leur tempérament et le procédé qu'on a suivi. Un léger exercice, après l'opération, est aussi recommandé. Les saisons les plus favorables sont le printemps et l'automne, pourvu toutefois que les animaux ne soient pas en rut: l'humidité et les grandes chaleurs ne sont point favorables à la guérison des plaies, et les rendent même souvent dangereuses.

Mais, indépendamment de ces précautions générales, les animaux en ont encore besoin de spécifiques, suivant leur nature et leur destination. La castration est beaucoup moins dangereuse pour les animaux qui sont encore très-jeunes, que pour ceux qui sont adultes, et pour ceux qui ne se sont

point livrés aux besoins du rut, que pour ceux qui ont pu le faire. Cependant on châtre les animaux à tout âge. Le cheval, qui doit conserver ses belles formes et sa force, ne doit être coupé qu'après son entier développement. Au contraire, les animaux destinés à notre nourriture peuvent être châtrés dès leur première jeunesse; et le bistournage est employé pour le bœuf de travail, parce que ce procédé ne détruit pas entièrement l'influence des organes génitaux.

La castration, considérée physiologiquement et par son influence sur le développement des organes et l'exercice des facultés, présente les phénomènes les plus difficiles à concevoir.

A en juger par les effets, la liqueur spermatique n'auroit pas seulement pour objet la fécondation de la femelle; il paroîtroit encore que, rentrée dans la circulation du mâle, elle sert à la nourriture de plusieurs organes, et donne de l'énergie à l'action vitale et aux facultés intellectuelles.

En général, la castration favorise l'accroissement du tissu cellulaire et de la graisse, aux dépens des autres parties du corps; elle arrête le développement des muscles du cou, celui du larynx et de la glotte; la voix se perd ou reste aiguë; elle affoiblit la volonté, et ôte toute pénétration à l'intelligence.

Le jeune garçon ne montre jamais cet éclat brillant de la vie, cette ardeur impétueuse, ces mouvemens où la force est unie à la grâce, cette douce bienveillance, cette bonté expansive, cette chaleur d'imagination, cet enthousiasme généreux qui caractérisent l'homme né heureusement dans l'état de civilisation, et qu'une main criminelle n'a point mutilé. Il prend des formes et des goûts efféminés; sa barbe ne croît point, et sa voix devient grêle. Les animaux carnassiers, si actifs lorsqu'ils cherchent leur proie, si ardens lorsqu'ils la saisissent, n'ont plus ni vigueur, ni énergie; surchargés de graisse, leur vie n'est plus qu'un long sommeil, que de foibles besoins interrompent quelquefois. Les défenses du sanglier ne se développent plus. Le taureau, dont les formes sont celles de la force, dont l'attitude est si fière, dont le regard farouche inspire de l'effroi, voit ses cornes s'alonger, et son cou s'amincir; il marche lentement, la tête baissée, et ses yeux n'expriment plus que la douceur et la soumission. Les cornes, au contraire,

restent foibles et petites chez les boucs et chez les brebis. Les cerfs sont pour jamais privés de leur bois, ou ils le conservent toujours. Le cheval cesse de hennir, le feu de ses regards s'éteint, ses mouvemens n'ont plus d'ardeur, et ses formes plus de noblesse; mais, par contre, il est plus élancé, plus gracieux, plus doux, plus docile, plus maniable. Les jeunes faisans conservent le pelage sombre de leur mère, et ne se parent jamais de ces brillans panaches, de ces fraises dorées, de ce vêtement éblouissant, où les plus riches couleurs se marient, lorsque l'âge et la saison de l'amour sont arrivés. Le coq ne porte plus sa tête haute, sa queue devient traînante, et, comme une poule, il peut couver, conduire et élever des petits.

CASTRICA (*Ornith.*), un des noms italiens dea lpie-grièche grise, *lanius excubitor*, Linn. (Ch. D.)

CASUARINA (*Bot.*), *Filao*, genre de plantes de la famille des conifères, qui appartient à la *monoécie monandrie* de Linnæus, dont le caractère essentiel consiste dans des fleurs monoïques, quelquefois dioïques; les fleurs mâles disposées en chatons grêles, écailleux; une fleur sous chaque écaille; un calice à deux ou quatre valves; une étamine: les fleurs femelles réunies en globules sphériques ou ovales; un calice à deux valves; un style; deux stigmates. Chaque calice persiste, se durcit, et devient une capsule monosperme, à deux valves; les semences entourées d'une aile membraneuse.

La plupart des *casuarina* sont originaires de la Nouvelle-Hollande; quelques autres, des Indes orientales et de Madagascar. On n'en connoissoit d'abord qu'une ou deux espèces. Ventenat, Willdenow, Labillardière en ont porté le nombre à huit par les nouvelles espèces qu'ils y ont ajoutées. Plusieurs de ces espèces se cultivent aujourd'hui au Jardin du Roi: elles pourroient se cultiver en pleine terre dans le midi de la France; à Paris, on les abrite, pendant l'hiver, dans la serre tempérée. Ces arbres se plaisent dans un sol léger, et se multiplient de marcottes et de boutures. Ils croissent naturellement, le long des bords de la mer, dans les lieux secs, un peu élevés. Au rapport de M. de Labillardière, ils ne s'élèvent guère au-delà de vingt à vingt-quatre pieds, sur un tronc d'environ un pied d'épaisseur. Ils n'ont point de feuilles: leurs rameaux grêles, verts, pendans, nom-

breux et touffus, composés de pièces articulées, comme ceux des *ephedra*, leur donnent un aspect remarquable et pittoresque; on pourroit les employer avec avantage à la décoration des parcs et des jardins. Leur bois est dur, liant, très-compacte, d'une grande force : les sauvages en font des massues, des casse-têtes, des lances, des manches d'outils, et divers autres ouvrages. Le Muséum d'Histoire naturelle de Paris a reçu des troncs de *casuarina* apportés de la Nouvelle-Hollande, dont le bois, coupé sur la maille, est élégamment marbré de taches d'un rouge vif; on pourroit en faire de très-beaux ouvrages d'ébénisterie. (Desf. arbr.) Les espèces les plus remarquables de ce genre sont :

1. Casuarina a feuilles de prêle, *Casuarina equisetifolia*, Forst. (Lam. Ill. gen., tab. 746, fig. 2.) Grand arbre, dont les branches sont tuberculeuses à leur partie supérieure; les rameaux épars, très-nombreux; à la base de chaque articulation, six ou huit petites écailles conniventes, ovales, aiguës, ciliées; les chatons mâles en massue vers leur sommet; les chatons femelles se convertissent en cônes ovales, pédonculés, de la grosseur d'une petite cerise. Cet arbre croît à l'île de Madagascar et dans les Indes orientales.

2. Casuarina a deux styles, *Casuarina distyla*, Vent. *Hort. cels.* tab. 62. Cet arbre de la Nouvelle-Hollande s'élève presque à trente pieds de haut : son tronc, de la grosseur de la cuisse d'un homme, est raboteux; son bois dur, fort pesant; les gaînes des articulations sont tubulées, blanchâtres, à sept dents aiguës; les chatons femelles de la grosseur d'une groseille; les écailles ciliées, légèrement purpurines; les cônes noirâtres, de la grosseur du petit doigt.

3. Casuarina tuberculeux, *Casuarina torulosa*, Ait. *Hort. Kew.* Ses jeunes rameaux sont grêles, très-souples; ses articulations moins fragiles; les fleurs dioïques; les écailles des fleurs femelles velues, tuberculées; les calices des fleurs mâles à quatre dents. Il croît à la Nouvelle-Hollande. Le *casuarina quadrivalvis*, Labill. *Nov. Holl.* 2, tab. 218, paroît peu distingué de l'espèce précédente. Le *casuarina lateriflora*, Lam. Ill. gen. tab. 746, fig. 1, croît à l'Ile-de-France; il se distingue par ses fleurs mâles, disposées en chatons latéraux; les chatons femelles glabres, ovales. Les autres espèces sont

le *casuarina stricta*, Ait. *Hort. Kew.*, très-rapproché du *casuarina distyla;* le *casuarina africana*, Tourn., observé sur les côtes orientales de l'Afrique. (Poir.)

CASUARIUS (*Ornith.*), nom générique du Casoar. Voyez ce mot. (Ch. D.)

CASUEL (*Ornith.*), dénomination particulière du *casoar*. (Ch. D.)

CAT. (*Ichthyol.*) Dans le patois de Nice, d'après M. Risso, on nomme ainsi la Chimère arctique. Voyez ce mot. (H. C.)

CATA. (*Ornith.*) L'oiseau de Syrie, que les Turcs nomment *cata* ou *krata*, qu'Edwards appelle *petit coq de bruyère* ayant deux filets à la queue, et dont il a représenté la femelle, pl. 49 de ses Glanures, est le *tetrao alchata*, Gmel.; le *kittaviah* de Shaw, le *ganga* de Buffon, et le *pterocles setarius* de Temminck, Hist. des pigeons et des gallinacées, t. 3, p. 256. Voyez Alchata. (Ch. D.)

CATABATES (*Bot.*), nom donné par Sterbeeck aux truffes: ce mot signifie *enfant* ou *bruit du tonnerre*, et exprime l'opinion des anciens sur l'origine des truffes, opinion qui peut-être a été suggérée par la ressemblance de couleur et des formes arrondies, communes à ces tubérosités et aux *pierres météoriques*, très-bien connues des anciens qui les regardoient aussi comme produites par la foudre. (Lem.)

CATACOUA ou CATACUA (*Ornith.*), synonymes de kakatoës. Voyez Perroquet. (Ch. D.)

CATACRA. (*Ornith.*) Voyez Catraca. (Ch. D.)

CATAF ou CARAF (*Bot.*), noms arabes de l'arroche, suivant Daléchamps. Le Kataf mentionné par Lœfling est très-différent. Voyez ce mot. (J.)

CATAGAUNA. (*Bot.*) Lemery, dans son Traité des Drogues, cite ce nom comme un de ceux que l'on donnoit à la gomme-gutte. (J.)

CATAIRE ou CHATAIRE (*Bot.*), *Nepeta*, genre de plantes, de la famille des labiées, de la *didymamie gymnospermie* de Linnæus, qui renferme des herbes, la plupart odorantes, à feuilles opposées, entières ou découpées, et dont les fleurs sont disposées par verticilles, en épis ou en grappes paniculées. Leur caractère essentiel est d'avoir un calice cylin-

drique, à cinq dents; une corolle dont le tube est alongé, l'orifice évasé, le limbe à deux lèvres, la supérieure échancrée, l'inférieure à trois lobes, les deux lobes latéraux petits et renversés, celui du milieu plus grand, concave, crénelé; quatre étamines didynames et rapprochées; un style; quatre semences nues, ovoïdes, situées au fond du calice, qui leur sert de péricarpe.

Ce genre contient environ quarante espèces : quelques-unes indigènes de l'Europe; d'autres, en plus grand nombre, exotiques. Les feuilles sont entières dans la plupart, profondément découpées dans quelques autres. Ces dernières ont presque toutes leur calice fermé de poils pendant la maturation; elles forment le genre *Saussuria* de Moench : il est nu dans les autres. Nous nous bornerons à présenter les espèces les plus remarquables.

1. Cataire commune, Herbe aux chats, *Nepeta cataria*, Linn.; Bull. Herb. tab. 287; Flor. Dan. tab. 580; Dodon. Pempt. 90. Elle s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds, sur une tige carrée, pubescente, un peu blanchâtre; ses feuilles sont pétiolées, en cœur, dentées en scie, blanchâtres en-dessous, rapprochées; les fleurs verticillées, en épis terminaux, blanches ou purpurines, accompagnées de bractées sétacées. Elle croit sur le bord des chemins, le long des haies, en Europe. Elle exhale une odeur aromatique un peu forte; sa saveur est âcre, amère; elle est stomachique, incisive, carminative, emménagogue. Cette plante plaît beaucoup aux chats, qu'elle attire par son odeur; ils se roulent dessus, la déchirent; ils en sont si avides qu'il est impossible de la cultiver dans les jardins où ils peuvent pénétrer.

2. La Cataire élancée, *Nepeta lanceolata*, Lam. (*Nepeta graveolens*, Vill. Dauph.; *Nepeta nepetella*, All. ped. n.° 134, tab. 2, fig. 1.) Cette espèce, voisine de celle dont nous venons de parler, a ses feuilles plus étroites, lancéolées, plus distantes; les fleurs rougeâtres ou blanches avec des taches purpurines; la lèvre inférieure de leur corolle barbue. Elle croit dans les départemens méridionaux de la France.

3. Cataire violette, *Nepeta violacea*, Linn.; Barrel. *Icon.* 601. Toutes les parties de cette plante sont couvertes d'un

duvet très-court, blanchâtre, presque cotonneux; les feuilles sont ovales-oblongues, crénelées; les fleurs violettes ou bleuâtres, disposées en petits corymbes opposés, axillaires. On la trouve en Espagne. Le *nepeta nepetella*, Linn., a beaucoup de rapports avec cette espèce, mais elle est plus petite; ses fleurs sont rougeâtres, disposées par bouquets peu garnis: le *nepeta pannonica*, Linn., s'en distingue par ses feuilles verdâtres, en cœur, par ses fleurs paniculées.

4. Cataire nue, *Nepeta nuda*, Linn.; Jacq. Flor. Hort. tab. 24. Ses tiges sont presque glabres, hautes de trois à quatre pieds; ses feuilles glabres, presque sessiles, oblongues, dentées; les feuilles florales très-petites; les épis presque nus, composés de fleurs en petites cimes axillaires, blanches ou bleuâtres. On la trouve en Espagne, dans le Piémont, sur les coteaux, le long des ravins.

5. Cataire d'Italie, *Nepeta italica*, Linn.; Jacq. Hort. tab. 112. On distingue cette espèce à ses fleurs blanches, dont les verticilles épais sont munis d'un grand nombre de bractées subulées, roides, aiguës, plus longues que les calices. Ses feuilles sont verdâtres, en cœur, crénelées. Elle croît en Italie.

6. Cataire tubéreuse, *Cataria tuberosa*, Linn.; Barrel. *Icon.* 602. Ses racines sont tubéreuses; ses tiges roides, lanugineuses; ses feuilles lancéolées, presque auriculées, pubescentes, presque sessiles; ses fleurs forment des épis serrés, cylindriques, munis de bractées ovales, d'un pourpre violet. Elle croît dans l'Espagne et le Portugal.

7. Cataire bipennée, *Nepeta bipinnata*, Cavan. *Icon.* 1, tab. 49. (*Nepeta multifida*, Linn. f. non Linn. *Spec.*; *Nepeta botryoides*, Ait. *Hort. Kew.*) Cette espèce, différente du *nepeta multifida*, Linn. *Spec.*, a des tiges peu élevées, des feuilles presque deux fois ailées, à découpures linéaires, obtuses. Ses fleurs sont blanches, petites, disposées en un épi serré, alongé, muni de quelques bractées subulées; le calice un peu velu, ponctué. Elle croît dans la Sibérie.

8. Cataire a longues fleurs, *Nepeta longiflora*, Vent. *Hort. Cels.* tab. 66. Distinguée par la longueur du tube de la corolle, cette espèce se rapproche des *brunelles* par la structure de ses étamines. Ses feuilles sont presque sessiles, ridées, ovales, en cœur; les fleurs d'un bleu d'azur, disposées par verti-

cilles en grappes pédonculées, distantes, unilatérales. Elle a été découverte en Perse, par MM. Bruguières et Olivier.

9. CATAIRE A PLUSIEURS BRACTÉES, *Nepeta multibracteata*, Desf. Atl. 2, pag. 11, tab. 123. Ses tiges sont simples; ses feuilles en cœur, crénelées, très-aiguës, velues en-dessous; les fleurs violettes, presque sessiles, réunies en épis courts, très-touffus; les bractées pubescentes, linéaires-subulées, de la longueur du calice. M. Desfontaines l'a découverte sur le mont Atlas, aux environs de Tlemsen, ainsi que le *nepeta reticulata*, tab. 124, à feuilles sessiles, lancéolées, un peu pubescentes; les fleurs sessiles, en verticilles rapprochés; les bractées grandes, ovales, veinées, réticulées, souvent violettes à leurs bords.

10. CATAIRE DE MUSSIN, *Nepeta Mussini*, Henck. Adumbr.; Marsch. Caucas. (*Nepeta longiflora*, Mag. Bot. tab. 923, non Vent.; *Nepeta teucriifolia*, Will. *Hort. Berol.*, pag. 602; Buxb. cent. 3, pag. 27, tab. 50, fig. 1.) Elle diffère du *nepeta melissæfolia* par ses racines fibreuses et non tuberculées, par ses feuilles ovales, en cœur, crénelées, ondulées; par les verticilles de ses fleurs pédonculées, en épis unilatéraux; la corolle est d'un bleu pâle; le calice ventru à sa base, nerveux et pileux; les bractées blanchâtres. Cette plante croît sur le mont Caucase; elle a été observée par Marschall, ainsi que le *nepeta grandiflora*, distingué par sa corolle très-grande, violette, velue à la base de la lèvre inférieure; les feuilles pubescentes, en cœur. Le même a encore découvert le *nepeta serpyllifolia* et le *nepeta parviflora*.

11. CATAIRE A LARGES FEUILLES, *Nepeta latifolia*, Dec. Fl. Fr.; observée dans les Pyrénées par M. Pourret, puis par M. Flugge. Cette espèce, rapprochée du *nepeta nuda*, en diffère par ses feuilles sessiles, longues de quatre à cinq pouces sur deux de large, bordées de larges crénelures, pileuses, ainsi que les tiges et les bractées; les fleurs plus grandes; les calices à cinq dents plus profondes, ciliées, souvent violettes.

Il existe encore plusieurs autres espèces de cataire, telles que le *nepeta hirsuta*, à fleurs petites, purpurines, disposées par verticilles denses, garnis d'un grand nombre de bractées subulées, et un peu cotonneuses; le *nepeta melissæfolia*, Lam. Enc.; Desf. Coroll. tab. 12, dont les feuilles sont pétiolées,

en cœur, un peu velues, à grosses dentelures; les fleurs gris de lin; leur lèvre inférieure bleuâtre, piquetée de pourpre; leur calice alongé, strié (Tournefort l'a découverte dans l'île de Candie): le *nepeta heliotropiifolia*, qui croît dans le Levant, dont les rameaux, plusieurs fois divisés, supportent des feuilles oblongues, d'un vert blanchâtre, et se terminent par de petits bouquets de trois à cinq fleurs, celle du milieu sessile: le *nepeta virginica*, à feuilles lancéolées, et dont les fleurs sont blanches, disposées en têtes terminales: le *nepeta malabarica*, *amboinica*, *madagascariensis*, originaires des Indes orientales: le *nepeta multifida*, Linn. *Spec.*, à feuilles incisées ou lobées, qui croît dans la Sibérie.

On a observé plus récemment le *nepeta crispa*, Will., originaire du Levant, à feuilles blanchâtres, ridées, ondulées; les bractées sétacées, velues; les fleurs bleuâtres, en grappes rameuses: le *nepeta lanata*, Jacq. Obs. 3, pag. 21, tab. 75, qu'on a cru devoir distinguer du *nepeta tuberosa* par ses tiges et ses feuilles visqueuses, d'une odeur forte; les feuilles inférieures pétiolées, oblongues, en cœur; les calices pileux; la corolle purpurine, un peu velue et ponctuée à son orifice; il croît en Espagne: le *nepeta lamiifolia*, Will. *Hort. Berol.* 2, pag. 602, croît dans le Levant: elle est pubescente, à feuilles ovales, obtuses, pétiolées; le tube de la corolle très-long, filiforme: le *nepeta circinnata*, Will. l. c. pag. 602, à feuilles en cœur, crénelées à leur contour, longues de trois pouces; un épi terminal: le *nepeta marrubioïdes*, Will. l. c. pag. 603, rapproché du *nepeta italica;* mais les fleurs sont d'un rouge obscur; les verticilles distans; les fleurs sessiles; les feuilles pétiolées, entières à leur sommet: plusieurs autres espèces sont moins connues. (Poir.)

CATALEPTIQUE. (*Bot.*), nom donné au dracocéphale de Virginie, *dracocephalum virginicum*, parce que ses fleurs, tenant encore à leur tige, restent dans la situation qu'on leur donne en les tournant en différens sens, à peu près comme les membres des personnes attaquées de la maladie appelée catalepsie. (J.)

CATALPA. (*Bot.*) Linnæus avoit établi le caractère essentiel du genre *Bignonia* sur la seule considération de ses semences, munies latéralement d'une aile membraneuse. Les autres

parties de la fructification, moins constantes, diffèrent dans la plupart des espèces : le calice est à deux divisions, ou à cinq dents plus ou moins profondes ; la corolle irrégulière, campanulée ou infundibuliforme ; quatre étamines, dont deux plus grandes, munies chacune d'une anthère oblongue, presque double ; souvent un cinquième filament sans anthère ; quelquefois aussi deux étamines fertiles, et trois filamens stériles ; un stigmate en tête, ou à deux lames ; une capsule variable dans ses formes, à deux valves, la cloison tantôt parallèle aux valves, tantôt opposée : d'où il suit que, dans le genre *Bignonia*, le seul caractère essentiel consiste dans les semences ; et Linnæus, fidèle à ses principes, a renfermé dans son genre *Bignonia*, des espèces que, depuis, M. de Jussieu a cru pouvoir distribuer en plusieurs autres genres. (Voyez Bignone.) Celui dont il est ici question sous le nom de Catalpa, offre pour caractère essentiel : un calice à deux divisions ; la corolle campanulée ; le tube ventru ; le limbe à quatre lobes inégaux ; deux étamines fertiles ; trois filamens stériles ; un stigmate à deux lames ; une capsule en forme de silique, alongée, cylindrique, à deux valves ; la cloison opposée aux valves ; les semences membraneuses à leurs bords, munies à leur sommet d'une houppe de poils.

Ce genre est presque borné aux deux espèces suivantes :

1. Catalpa a feuilles en cœur, *Catalpa cordifolia*, Duham. *ed. nov.* vol. II, tab. 5. (*Bignonia catalpa*, Linn.) Arbre d'une moyenne grandeur, d'un très-beau port, remarquable par l'élégance et la fraîcheur de son feuillage, par les beaux panicules de fleurs dont se chargent ses rameaux vers la fin de juillet. Il subsiste en pleine terre dans nos contrées ; son tronc, d'une grosseur médiocre, s'élève à la hauteur de quinze ou vingt pieds ; ses feuilles sont amples, pétiolées, en forme de cœur, glabres en-dessus, un peu pubescentes en-dessous, entières, aiguës. Ses fleurs sont blanches, mêlées de pourpre, d'une odeur agréable, disposées à l'extrémité des rameaux, en beaux panicules étalés ; leurs ramifications opposées : il leur succède des capsules grêles, très-longues, cylindriques, pendantes, à deux valves.

Cet arbre a été découvert dans la Caroline, par Catesby, qui, en 1726, en a apporté des graines en Angleterre, sous

le nom de *catalpa*, que cette plante porte en Amérique. Il s'est très-bien acclimaté en France, où il donna des fleurs au bout de sept à huit ans. Il résiste aux froids les plus rigoureux de nos hivers : on le propage de drageons, de boutures et de graines, avec la précaution de l'abriter contre la violence des vents, surtout dans sa jeunesse. Son bois est cassant, et ne reçoit pas un beau poli : il a une teinte verdâtre quand il est nouvellement coupé ; en se desséchant, il prend une couleur un peu brune. Le *catalpa* occupe une place distinguée dans les bosquets, les parcs et les jardins modernes. On voit au Jardin du Roi une allée entière plantée en catalpas, qui produisent, vers le milieu de l'été, un effet très-agréable.

2. Catalpa a feuilles ondées, *Catalpa quercus*, Encycl. (*Catalpa longissima*, *Hort. Kew.*; *Bignonia longissima*, Jacq. Amer. 182; Burm. Amer. tab. 57.) Vulgairement Chêne noir d'Amérique.

Cet arbre, rapproché du précédent, s'élève au moins jusqu'à quarante pieds. Ses feuilles sont ovales-lancéolées, glabres, ondulées à leurs bords ; les fleurs blanchâtres ou purpurines, en belles grappes paniculées. Son bois a la solidité de celui du chêne : on remarque que les navires qui en sont construits, ne sont jamais percés par les vers. Il croît aux Antilles. (Poir.)

CATALUFA. (*Ichthyol.*) Parra donne ce nom à un poisson que M. Schneider est porté à regarder comme analogue à l'*anthias macrophthalmus* de Bloch. Voyez Priacanthe. (H. C.)

CAT-AMBALAN. (*Bot.*) Arbre de la côte Malabare, qui est une variété ou une espèce voisine de l'Ambalam. Voyez ce mot. (J.)

CATAMBOCHIO (*Bot.*), nom que porte à Corcyre le sorgho, *holcus sorghum*, qui est le *harcoman* des Arabes, selon Belon. (J.)

CATANANCE. (*Bot.*) Ce nom a été employé successivement pour désigner diverses plantes. Camerarius le donne à une scorpione, *scorpiurus sulcata;* Césalpin, à deux balsamines ; Imperati, à un plantain, *plantago cretica;* Dodoens, à une gesse, *lathyrus nissolia;* Daléchamps à une plante chicoracée, dont Tournefort et Linnæus ont fait un genre distinct, en lui conservant ce nom. (J.)

CATANANCHE. (*Bot.*) [*Chicoracées*, Juss.; *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, appartient à la tribu naturelle des lactucées.

La calathide est radiatiforme, composée de fleurs nombreuses, fendues, hermaphrodites; le péricline est formé de squames nombreuses, imbriquées, scarieuses, luisantes; le clinanthe est fimbrillé; la cypsèle sessile, obovée, munie d'un bourrelet basilaire, d'un bourrelet apicilaire, et de cinq côtes longitudinales, hérissée de poils, porte une aigrette de cinq à sept squamellules, paléiformes inférieurement, filiformes et barbellulées supérieurement.

On connoît trois espèces de ce genre, dont une seule, la catananche bleue *catananche cœrulea*, Linn., vulgairement nommée *cupidone*, mérite de fixer un moment notre attention. C'est une plante herbacée, à racine vivace; à tiges grêles, pubescentes; à feuilles longues, étroites, velues, trinervées, munies de chaque côté, vers leur milieu, d'une couple de dents linéaires. Les calathides solitaires, terminales, longuement pédonculées, sont grandes, composées de fleurs bleues; les squames de leur péricline sont munies d'une nervure rougeâtre. La cupidone croît naturellement dans nos provinces méridionales, et elle est cultivée dans les parterres, qu'elle contribue à embellir entre les mois de juillet et d'octobre. Elle veut une terre légère et une exposition chaude; on la multiplie ordinairement par la division de sa souche, opérée au printemps.

Les catananches s'éloignent un peu des autres lactucées par plusieurs traits de leur organisation, qui semblent les rapprocher des mutisiées et des carlinées. Nous avons surtout remarqué une anomalie dans la structure du style, dont les deux branches sont courtes, presque ovoïdes, un peu plus larges et un peu plus épaisses que la tige, munies de poils-collecteurs plus petits et plus rapprochés que ceux de la tige. (H. Cass.)

CATANGELOS (*Bot.*), un des noms du fragon, *ruscus*, mentionné dans le Commentaire de Dioscoride, par Ruellius. (J.)

CATAPÉTALES. (*Bot.*) La corolle de la mauve, de l'hibiscus, des malvacées en général, etc., ayant les pétales attachés sur l'androphore, ou support commun des anthères,

et ne les laissant point tomber séparément après la floraison, comme cela est ordinaire dans les corolles polypétales, a été considérée par M. Link comme une corolle distincte des polypétales et des monopétales, et a reçu le nom de corolle *catapétale;* mais elle est généralement classée parmi les vraies polypétales. (Mass.)

CATAPHRACTE (*Ichthyol.*), *Cataphractus*, nom d'un genre de poissons établi par Bloch pour placer quelques silures de Linnæus. Il appartient à la famille des oplophores de M. Duméril, à celle des malacoptérygiens abdominaux siluroïdes, de M. Cuvier, qui le désigne sous la dénomination de callichte.

Le mot cataphracte est grec, et signifie *cuirassé*, *κάταφρακτος*.

Les caractères des cataphractes sont ceux des autres Oplophores (voyez ce mot), dont ils se distinguent seulement par *la présence de lames larges et dures sur les côtés du corps; par l'ouverture de la bouche, qui est garnie de dents presque insensibles, au bout d'un museau pourvu de barbillons; ils ont deux nageoires dorsales, mais la seconde n'a qu'un seul rayon.*

Ce dernier caractère sépare les cataphractes des pogonathes; dans les uns comme dans les autres, la tête est garnie en-dessus d'un compartiment de pièces écailleuses, mais le bout du museau est nu, ainsi que le dessous du corps; l'épine placée au-devant des nageoires pectorales est forte, mais la dorsale est foible; les yeux sont petits, et sur les bords de la tête.

Comme les anguilles, ces poissons peuvent ramper à sec pendant quelque temps.

1.° Le Callichte, *Cataphractus callichthys*, Bloch, 377, 1. (*Silurus callicthys*, Linn.) Tête déprimée; quatre barbillons; deux rangs de plaques de chaque côté; nageoire caudale arrondie. Teinte générale brune.

Ce poisson, long d'environ huit à dix pouces, habite les rivières de l'Inde et de l'Amérique: il se creuse dans la vase ou dans la terre humide, des trous assez profonds: sa chair est estimée.

2.° L'Américain, *Cataphractus americanus*, Catesb. (*Silurus cataphractus*? Linn.) Schneider, tab. 28. Un seul rang de plaques écailleuses de chaque côté du corps; six barbillons; nageoire caudale arrondie. Son nom indique sa patrie.

3.° Le Ponctué, *Cataphractus costatus*, Bloch, 377, 2. Quatre

barbillons; œil voilé par une membrane; teinte générale jaune; une tache noire et irrégulière sur la première dorsale; des points de la même couleur. Nageoire caudale fourchue en croissant. Des rivières de Surinam.

Le nom de *cataphracte* appartient encore à une espèce d'aspidophore, que Linnæus avoit rangée parmi les chabots, sous la dénomination de *cottus cataphractus*. Voyez Aspidophore.

Il a aussi été donné à un péristédion. Voyez Malarmat et Péristédion. (H. C.)

CATAPHYSIS. (*Bot.*) Dioscoride, ou son commentateur Ruellius, dit que ce nom étoit donné, en quelques lieux, à la pulicaire, *psyllium*, qui portoit ailleurs ceux de *cynocephalion*, *chrystallion*, *cynomia*, *psylleris*, et *sicelioticon*. Il ajoute que les Africains la nommoient *vargugum*. Voyez Pulicaire. (J.)

CATAPPA, Catappan (*Bot.*), nom malais du badamier ordinaire, décrit par Rumphius, vol. 1, pag. 174, qui est le *terminalia catappa* des botanistes. Loureiro a cité mal à propos cet arbre comme étant le même que celui qu'il nomme *juglans catappa*. Celui-ci, qui a, selon lui, les feuilles simples et cunéiformes, paroît devoir différer soit du catappa, soit du genre du noyer lui-même, et sa description est insuffisante pour le faire bien connoître. (J.)

CATAPSYXIS. (*Bot.*) Ruellius, dans son édition de Dioscoride, cite ce nom comme un de ceux donnés à la ciguë. Il cite encore ceux de *creidion*, *cocten*, *cathecomenion*, sous lesquels elle est connue en divers lieux. (J.)

CATAPUCE (*Bot.*), nom vulgaire de l'*euphorbia lathyris*. (L. D.)

CATAPUTIA. (*Bot.*) Ce nom a été donné anciennement soit à l'épurge, espèce de tithymale, *euphorbia lathyris*, soit au ricin ordinaire. (J.)

CATARRACTE. (*Ornith.*) Tout ce qu'Aristote dit de l'oiseau par lui nommé *catarractès*, se borne à annoncer qu'il est plus petit que l'épervier, qu'il habite le voisinage de la mer, qu'il plonge et demeure long-temps sous l'eau. Des auteurs anciens ajoutent que cet oiseau se tient sur les rochers, et que quand il aperçoit un poisson il se précipite comme une masse dans la mer, ce qu'indique son nom, dont la racine est la

même que celle du mot *cataracte*, grande chute d'eau. Les naturalistes ont beaucoup disserté sur l'oiseau dont il s'agit, sans parvenir à s'accorder entièrement pour l'application du mot, qu'ils ont diversement écrit. Les uns en ont fait un guillemot, d'autres un goéland; et la plupart se sont réunis sur le *skua* de Hoier, lequel, malgré les divergences synonymiques, paroît se rapporter au goéland brun de Buffon, *larus catarrachtes*, Linn.; *cataracta skua*, de Brunnich. (*Ornith. borealis*), de Retzius (*Fauna suecica*), et *lestris catarractes*, ou stercoraire cataracte, de M. Temminck (Man. d'Ornith.)

D'un autre côté, Brisson, qui rapporte le skua au goéland varié ou grisard, et non au goéland brun, a nommé *catarractes* son genre *Gorfou*, étranger à l'oiseau d'Aristote; et l'on sent combien de pareils choix de noms sont propres à augmenter la confusion. (Ch. D.)

CATARRHINIENS. (*Mamm.*) M. Geoffroy, dans une nouvelle classification des singes, Ann. du Mus. d'hist. nat. t. XIX, donne ce nom à ceux de l'ancien continent. Ils ont pour caractères, dans ce nouveau travail: la cloison des narines étroite, et les narines ouvertes au-dessous du nez; les os du nez soudés avant la chute des dents de lait; cinq dents molaires de chaque côté et à chaque mâchoire; l'axe de vision parallèle au plan des os maxillaires; des callosités et des abajoues dans la plupart. Les catarrhiniens se subdivisent en onze groupes: 1.° les troglodytes; 2.° les orangs; 3.° les pongos; 4.° les pygatriches; 5.° les naziques; 6.° les colobes; 7.° les guenons; 8.° les cercocèbes; 9.° les magots; 10.° les babouins à os maxillaires arrondis; 11.° et les babouins à os maxillaires renflés. Voyez ces divers mots. (F. C.)

CATARTHOCARPUS. (*Bot.*) Jacquin, dans ses *Fragmenta Bot.*, tab. 85, fig. 3, 4, a figuré deux fruits qui paroissent devoir appartenir au genre *Cassia*. Le fruit fig. 4, nommé *catarthocarpus bacillaris*, est probablement le *cassia bacillaris*, Linn.; l'autre est très-voisin du *cassia fistula*. (Poir.)

CATAS, Katas (*Bot.*), nom péruvien de quelques arbrisseaux rapportés au genre *Embothrium*, dans la famille des protéacées. (J.)

CATATOL. (*Ornith.*) Voyez Catotol. (Ch. D.)

CATATUMPHULI (*Bot.*), nom donné, en Sicile, à un cham-

pignon décrit par Boccone (*Icon.* 93), et rapporté, par Micheli, au genre qu'il nomme *lycoperdastrum*, et qui répond au *scleroderma* de M. Persoon. M. Rafinesque Schmaltz en fait son genre ENDACINUS. Voyez ce mot. (LEM.)

CATBIRD. (*Ornith.*) On a donné ce nom, dans l'Amérique Septentrionale, à une espèce de grive, dont le cri a paru ressembler au miaulement du chat. (CH. D.)

CATCHÉ (*Bot.*), un des noms sous lesquels le cachou est désigné dans l'Inde. (J.)

CATE. (*Bot.*) Voyez CACHOU. (J.)

CATECHU (*Bot.*), nom latin du cachou. (J.)

CATECOMER. (*Bot.*) Suivant Linscot, cité par Th. Debry et par C. Bauhin, on nommoit ainsi l'aloës, dans les îles Canaries, ce qui est confirmé par Rumphius dans son *Herbar. Amboin.* vol. 5, pag. 271. (J.)

CATENIPORE (*Polyp.*), *Catenipora.* Les caractères que M. de Lamarck assigne à ce genre, qui paroît n'être qu'un démembrement du *millipora* de Linnæus, sont : polypier pierreux, composé de tubes parallèles, insérés dans l'épaisseur de lames verticales, anastomosées en réseau. Il ne contient encore que deux espèces, toutes deux à l'état fossile. (DE B.)

CATÉNULAIRE. (*Erpétol.*) Feu Daudin a donné ce nom à une espèce de couleuvre du Bengale, trouvée par Russel. Voyez COULEUVRE. (H. C.)

CATERETES. (*Entom.*) Herbst a séparé sous ce nom de genre plusieurs espèces de dermestes de Fabricius, tels que le *pulicaire*, le *pédiculaire*, etc.

M. Latreille les a ensuite partagées dans ses genres Carque et Proteine. Ce sont des insectes voisins des mitidrites, des sphéridies. Leurs antennes sont en masse et à articles graves. Kugelan en avoit fait d'abord le genre brachyptère. On les trouve dans les fleurs; mais leurs mœurs ne sont pas encore connues. (C. D.)

CATERPILLERS ou CULILU (*Bot.*), noms anglois donnés, dans la Jamaïque, suivant Sloane, à la plante connue maintenant des botanistes sous celui d'*amaranthus viridis.* (J.)

CATESBÉE (*Bot.*), *Catesbæa*, genre de la famille des rubiacées, de la *tétrandrie monogynie* de Linnæus, qui offre pour caractère essentiel : un calice fort petit, à quatre dents; une corolle assez grande, en forme d'entonnoir; le tube très-long,

grêle à sa base, renflé vers son sommet, terminé par un limbe à quatre lobes; quatre étamines saillantes, attachées au fond de la corolle; un style de même longueur. Le fruit est une baie couronnée par les dents du calice, partagée en une ou deux loges, contenant plusieurs semences un peu anguleuses. On n'en connoît jusqu'à présent que deux espèces.

1. Catesbée épineuse, *Catesbœa spinosa*, Lam. Ill. tab. 67, fig. 1; *Catesbœa longiflora*, Swart. Curtis. Magaz., tab. 131. Arbrisseau de douze à quatorze pieds de haut, armé de fortes épines droites, opposées. Ses feuilles sont petites, opposées, glabres, ovales, réunies en bouquets sur le vieux bois; les fleurs jaunâtres, très-longues, axillaires, pendantes, solitaires. Le fruit est une baie ovale, de la grosseur d'un œuf de poule, d'une bonne odeur, d'une acidité agréable : sa pulpe ressemble à celle d'une pomme mûre, couverte d'une peau jaune et lisse. Cette plante croît dans l'île de la Providence.

2. Catesbée a petites fleurs, *Catesbœa parviflora*, Swart. Lam. Ill. tab. 67, fig. 2. *Icon mediocris*. Assez semblable au précédent, cet arbrisseau, observé à la Jamaïque et à Saint-Domingue, en diffère par ses fleurs beaucoup plus petites, par ses feuilles un peu plus grandes, souvent disposées en croix. Le fruit est une petite baie globuleuse, de la grosseur d'un grain de poivre, de couleur fauve, à deux, quelquefois à une seule loge par avortement. (Poir.)

CATESBY. (*Ichthyol.*) En l'honneur du voyageur de ce nom, M. le comte de Lacépède a ainsi appelé une espèce de son genre Spare, *Sparus Catesby*. C'est la *Perca melanura* de Linnæus. (H. C.)

CATEVALA, Kadanacu (*Bot.*), noms malabares de l'aloës ordinaire, suivant Rheede. (J.)

CATHA. (*Bot.*) Arbre de l'Arabie, dont Forskaël avoit fait un genre particulier, et qui, depuis, a été reconnu pour appartenir au *celastrus*. Voyez Célastre comestible. (Poir.)

CATHA (*Ornith.*), nom chaldéen du pélican, *pelecanus onocrotalus*, Linn. (Ch. D.)

CATHÆTORA. (*Bot.*) Le cajan, *cajanus*, est ainsi nommé à Ceylan, suivant Burmann. (J.)

CATHARACTES. (*Ornith.*) Voyez Catarracte. (Ch. D.)

CATHARINEA (*Bot.*), nom donné par Ehrhart à un genre

de mousse qu'on a appelé depuis Atrichium et Oligotrichum. Voyez ces mots. (Lem.)

CATHARISTA. (*Ornith.*) Ce mot désigne les gallinacés, d'une manière générique. (Ch. D.)

CATHARSIS (*Bot.*), un des noms sous lesquels est connu, suivant Ruellius, le *struthium* de Dioscoride, qui est le *gypsophila* des botanistes modernes. Il dit encore que dans d'autres lieux on le nomme *cardon*, *strutho-camelus*, *chamærrhyton;* que c'étoit le *calyrhyton* des Mages, le *lanaria* des Latins. C'est ce dernier nom qui avoit été adopté par Imperati et par Adanson. (J.)

CATHARTES. (*Ornith.*) Illiger a établi sous ce nom grec, en latin *purgator*, un genre de la famille des vautourins, qui comprend le *vultur papa* et le *vultur aura* de Linnæus. Il lui donne pour synonyme le *sarcoramphe* de M. Duméril, et pour principaux caractères le bec ordinairement caronculé, les narines percées de part en part, la tête et le cou caronculés ou nus. M. Temminck a adopté ce genre, dans son Manuel d'Ornithologie, et l'a nommé en françois *catharte*. Voyez Sarcoramphes, Vautour. (Ch. D.)

CATHARTOCARPUS. (*Bot.*) Necker a séparé du genre *Cassia*, sous ce nom, la casse des boutiques, *cassia fistula*, à cause de la forme de sa gousse, longue, cylindrique, ligneuse, remplie de pulpe dans chacune de ses loges, et s'ouvrant à peine. MM. Jacquin, Persoon et Willdenow ont adopté ce genre, les deux premiers en conservant le nom de Necker, le troisième en lui donnant celui de *bactyrilobium*. (J.)

CATHECOMENION. (*Bot.*) Voyez Catapsyxis. (J.)

CATHERINA, ou CATHERINILLA. (*Ornith.*) Les Espagnols du Mexique appellent ainsi l'*aourou couraou*, *psittacus æstivus*, Linn., et une variété du crik à tête bleue, *psittacus autumnalis*, Linn. (Ch. D.)

CATHERINE. (*Bot.*) On lit dans Dodoens qu'au rapport de Ruellius, les François de son temps, c'est-à-dire au commencement du seizième siècle, nommoient ainsi le *rubus minor*. Ce *rubus*, qui est, suivant Dodoens, le *chamæbatos* de Théophraste, est rapporté par C. Bauhin à l'espèce rampante de ronce, nommée maintenant *rubus cæsius*. Nous n'avons pas retrouvé dans Ruellius la citation de Dodoens. (J.)

CATHÈTE (*Bot.*), *Cathetus*, genre établi par Loureiro pour un arbrisseau de la Cochinchine, qui paroît se rapprocher de la famille des asparaginées. Il appartient à la *diœcie monadelphie* de Linnæus. Ses fleurs sont dioïques; le calice, dans les fleurs mâles, est composé de six folioles concaves, arrondies; les trois extérieures plus petites; point de corolle; six glandes arrondies, réunies deux par deux; un filament épais, plus court que le calice, soutenant trois anthères ovales; dans les fleurs femelles, un ovaire supérieur, un style terminé par trois stigmates bifides. Le fruit est une capsule comprimée, arrondie, à six lobes, à trois loges; deux semences dans chaque loge.

Les tiges sont droites, hautes de trois pieds; les rameaux ascendans; les feuilles petites, planes, glabres, ovales, très-entières, réunies par paquets; les fleurs sont petites, solitaires, placées dans l'aisselle des feuilles. (Poir.)

CATHORAY. (*Bot.*) Aux Philippines, on nomme ainsi, suivant Camelli, le sesban de l'Inde, que Linnæus reportoit au genre *Œschinomene*, et qui forme maintenant un genre distinct sous le nom de *sesbania*. (J.)

CATHSUM (*Bot.*), nom arabe de l'abrotonon des anciens, suivant Daléchamps. Ils distinguoient deux *abrotonon* : l'un, qu'ils nommoient le mâle, est l'aurone ordinaire, *artemisia abrotanum*; l'autre, qui étoit leur abrotonon femelle, est une santoline, *santolina chamæcyparissus*. Forskaël, dans sa Flore d'Arabie, fait mention d'une autre santoline, *santolina fragrantissima* de Vahl, qu'il dit être nommée *kejsum* dans l'Arabie. (J.)

CAT-HUANT, ou CAOUIN (*Ornith.*), noms sous lesquels on désigne, en Picardie, divers oiseaux de nuit. Voyez Cauvette. (Ch. D.)

CATILANG. (*Bot.*) Rumph., dans son *Herbar. Amboin.*, dit qu'à Java on nomme ainsi un arbrisseau qui est le *luffa radja* d'Amboine; Loureiro, dans sa Flore de la Cochinchine, rapporte ce luffa à son *gonus amarrissimus*, qui paroît avoir de l'affinité avec le *brucca*, dans les térébintacées. (J.)

CATIMBAN (*Bot.*), *Catimbium*. Cette plante, distinguée d'abord comme genre, paroît être la même que le *globba nutans*, Linn. Elle a reçu différens noms. C'est le *renealmia nutans*, Andr. Bot. rep. tab. 360; l'*alpinia nutans*, Smith. Exot.

tab. 106; et peut-être le *zerumbet speciosum*, Wendl. Sert. Hann. tab. 19. Au reste, il reste encore sur cette plante quelques obscurités, qui ne pourront être éclaircies que sur des individus vivans. (Poir.)

CATIMBIUM. (*Bot.*) Voyez Catimban. (Poir.)

CATINGA. (*Bot.*) Voyez Catingue. (Poir.)

CATINGUE MUSQUÉE (*Bot.*), *Catinga moschata*, Aubl. Guian., 511, tab. 203, fig. 1; vulgairement *iva-catinga* des Garipous. Arbre de la Guiane, décrit et figuré par Aublet, qui appartient à la famille des *myrtées*, mais dont la fructification n'est pas encore entièrement connue. La plupart de ses feuilles sont opposées, ovales-oblongues, entières, acuminées, très-lisses, percées de points transparens; les fruits, réunis plusieurs ensemble dans l'aisselle des rameaux, ressemblent à une orange dont le sommet est couronné par le limbe persistant d'un calice à quatre folioles épaisses, oblongues, charnues, au centre desquelles on distingue une cavité remplie d'un grand nombre de filamens. Ses fruits sont des noix globuleuses, recouvertes d'un brou épais, parsemé de vésicules remplies d'une huile essentielle aromatique et musquée; en-dedans, la chair est blanche, filandreuse; une coque dure, mince, contient une amande roussâtre, veinée de rouge.

Aublet cite une autre espèce, *catinga aromatica*, tab. 203, fig. 2, 3, vulgairement *goyava-rana* des Garipous. Elle ne diffère de la précédente que par la forme de son fruit, qui approche beaucoup de celle du citron. Il répand une odeur de basilic. (Poir.)

CATIPPING. (*Bot.*) Une espèce de casse, *cassia tagera*, est ainsi nommée à Ceylan, suivant Burmann. (J.)

CATITINA. (*Bot.*) La plante des Antilles, ainsi nommée dans l'Herbier de Surinam, paroît être l'*ornitrophe occidentalis* de Willdenow. (J.)

CATJANG GATTAL. (*Bot.*) A Java, on nomme ainsi le pois pouilleux, *dolichos pruriens*, suivant Burmann. (J.)

CADJANG TANDOE. (*Bot.*) Le *cassia tora* est ainsi nommé dans l'Inde, suivant Burmann. (J.)

CAT-MARIN (*Ornith.*), nom qui correspond à *chat de mer*, et que les pêcheurs donnent, sur les côtes de Picardie, au plongeon commun, ou à une espèce particulière que Buffon

a décrite sous la dénomination de *plongeon cat-marin*, et qui détruit beaucoup de frai de poisson. (Ch. D.)

CATMON. (*Bot.*) Aux Philippines, suivant Camelli, on nomme ainsi le *dillenia indica*. Dans quelques Herbiers il est nommé *cadmon*. (J.)

CATODON. (*Mamm.*) Linnæus, dans ses premières éditions, désigne, sous ce nom latin, les cachalots en général; mais il n'en fait plus, dans ses éditions postérieures, que le nom d'une espèce, *physeter catodon*. M. le comte de Lacépède l'a assigné depuis à une subdivision de ses Cachalots. Voyez ce mot. (F. C.)

CATOLE. (*Bot.*) Les têtes de fleurs ou calices communs de la bardane ou glouteron, *lappa*, sont ainsi nommées vulgairement dans quelques départemens méridionaux de la France; ces calices en boule s'attachent facilement aux vêtemens et aux cheveux, par les écailles terminées en crochet qui les recouvrent. (J.)

CATONIA. (*Bot.*) [*Chicoracées*, Juss.; *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, et de la tribu des lactucées, a été proposé par Moench, et il nous paroît devoir être adopté. En effet, il diffère essentiellement des *hieracium* et des *crepis* par le péricline, qui est double: l'intérieur, formé de squames unisériées, égales, apprimées, droites, linéaires obtuses; l'extérieur, aussi long que l'intérieur, formé de squames unisériées, égales, très-lâches, infléchies, linéaires, aiguës. Le clinanthe, la cypsèle et l'aigrette offrent aussi quelques différences moins remarquables. Moench rapporte à ce genre, qu'il a consacré à Caton, auteur d'un Traité d'Agriculture, les *hieracium blattarioïdes* et *amplexicaule*, Linn. (H. Cass.)

CATOPES. (*Ichthyol.*) M. Duméril a proposé de remplacer, par ce mot, ceux de *nageoires ventrales*, dont se servent en général les ichthyologistes. Formée de deux mots grecs qui signifient *membres inférieurs*, cette nouvelle expression doit être assurément préférée, puisque les nageoires qu'elle désigne sont loin d'être constamment situées sous l'abdomen, et que c'est d'après leur position sous la gorge ou sous la région du cœur, qu'on distingue les poissons en jugulaires et en thoraciques. Voyez Poissons, et Alloptères dans le Supplément. (H. C.)

CATOPODES. (*Ichthyol.*) Ce mot est employé au lieu de *catopes* dans la Zoologie analytique. L'auteur l'a changé depuis. Voyez Catopes. (H. C.)

CATOPHTALMITE (*Min.*), nom que M. Fischer donne à la variété de silex, nommée vulgairement œil de chat, et méthodiquement Silex chatoyant. Voyez ce mot. (B.)

CATOPS. (*Entom.*) M. Paykul dans sa Faune suédoise, et Fabricius dans le second volume de son Système des Eleuthérates, ont désigné, sous le nom qui fait l'objet de cet article, un genre de très-petits coléoptères, qui avoient été auparavant rangés avec les *tritomes*, que M. Illiger avoit nommés *ptomaphages*, et que M. Latreille a décrits sous le nom de *cholèves*.

Ce sont des coléoptères pentamérés, de la famille des hélocères, ou à antennes terminées par une masse alongée. On les trouve sous les écorces ou sur la terre humide. (C. D.)

CATOSTOME (*Ichthyol.*), nom spécifique d'un poisson qui habite les fleuves et les ruisseaux de la baie d'Hudson, et que Forster a décrit dans les Transactions Philosophiques (vol. 63, pag. 149). M. de Lacépède et la plupart des ichthyologistes le rapportent au genre Cyprin; il me paroît appartenir à la seconde section du sous-genre des Carpes. (Voyez ce mot.) M. Schneider lui donne le nom de *Cyprinus catastomus*. (H. C.)

CATOTOL. (*Ornith.*) Abréviation faite par Buffon du nom de *cacatototl*, donné au Mexique à un oiseau qu'il a rapporté au tarin. M. Desmarest, dans son Histoire naturelle des Tangaras, place l'*avicula cacatototl*, de Séba, parmi les synonymes du manakin à tête blanche, *pipra leucocapilla*. (Ch. D.)

CATOUBANDA. (*Bot.*) La plante de Madagascar, citée sous ce nom dans le Voyage de M. Rochon, paroît être une espèce d'*oldenlandia*. (J.)

CATOUPACHALE. (*Bot.*) Dans un catalogue manuscrit des plantes de Pondichéry, ce nom est donné à la baselle. (J.)

CATRACA. (*Ornith.*) L'oiseau décrit par le P. Feuillée sous ce nom, qui s'écrit aussi *katraca*, est le faisan de la Guiane, de Buffon, *phasianus motmot*, Linn., Gmel. (Ch. D.)

CATREUS. (*Ornith.*) Elien (*de Animal. naturâ*, lib. 17,

cap. 23) a donné, sous ce nom, d'après Clitarque, la description d'un prétendu oiseau de la taille du paon, dont le plumage changeant étoit de la plus grande beauté, et dont la voix étoit comparable à celle du rossignol. Gesner et d'autres anciens naturalistes ont répété ces fables, sans considérer assez combien la réunion de pareilles qualités dans un même individu portoit peu le caractère de la vraisemblance. (Ch. D.)

CATRICA (*Ornith.*), nom finlandois d'une bergeronnette. (Ch. D.)

CATRI-CONDA (*Bot.*), nom malabare de la larme de Job, *coix lacryma Jobi*, dont les graines luisantes sont employées à faire des chapelets et des colliers. (J.)

CATSJOPIRI. (*Bot.*) Rumph croit que l'arbrisseau auquel ce nom malais est donné dans l'Inde, est une espèce d'hibiscus, approchant de la rose de Chine ; cependant la description qu'il en donne ne paroît pas trop s'y rapporter : il attribue à la fleur une odeur forte et agréable, qui la fait beaucoup rechercher. (J.)

CATTA-CACHERÉE (*Bot.*), nom indien d'un hibiscus voisin du *cacherée*, qui est l'*hibiscus sabdariffa*. Dans un catalogue manuscrit des plantes de Pondichéry il est nommé *catton-catcherée*. (J.)

CATTA-GAUMA. (*Bot.*) Quelques auteurs anciens ont nommé ainsi la gomme-gutte, suivant C. Bauhin. (J.)

CATTAI-ILANDAI (*Bot.*), espèce de jujubier, ainsi nommée à Pondichéry, suivant un catalogue communiqué à Commerson. (J.)

CATTAMMON (*Bot.*), nom macassar du jambosier, *eugenia jambos*, suivant Rumph. (J.)

CATTATI. (*Bot.*) Voyez Caddati. (J.)

CATTÉ-CARELÉ (*Bot.*), nom d'une espèce de tithymale à Pondichéry. (J.)

CATTE-COULLOU (*Bot.*), nom d'une casse, *cassia chamæcrista*, à Pondichéry. (J.)

CATTEON-DEREGUE. (*Bot.*) Ce nom, qui signifie à Pondichéry raisin des bois, y est donné à une plante qui paroît être le *cissus angulata*. (J.)

CATTI-CATTI. (*Bot.*) Ce nom malais est donné dans l'Inde,

suivant Rumph, aux diverses espèces de bonduc, *guilandina*, qui croissent dans cette partie du monde. Les épines qui couvrent les tiges, les pétioles des feuilles et les gousses, rendent très-difficile le passage dans les forêts où ces arbres abondent. Leurs graines de couleur grise, imitant des petites boules de pierre, sont employées à des jeux usités dans ces pays. (J.)

CATTILARIA. (*Bot.*) Acharius donne ce nom à une division du genre *Lecidea*, de la famille des lichens; elle comprend les espèces dont l'expansion est crustacée et uniforme. (Lem.)

CATTILICHERY. (*Bot.*) Dans un catalogue manuscrit des plantes de Pondichéry, on trouve sous ce nom la mélongène, *solanum melongena*. (J.)

CATTI-MARUS (*Bot.*), nom donné par Rumph au *kleinhovia*, genre de plante de la famille des malvacées. Il le fait dériver de celui de *catti-mahar*, sous lequel il est connu par les Malais et les habitans de Java. (J.)

CATTON-PAGUERAI (*Bot.*), nom d'une plante cucurbitacée du genre *Momordica*, sur la côte de Coromandel, suivant un catalogue manuscrit de Commerson. (J.)

CATTON-VARY. (*Bot.*) Sur la côte de Coromandel, on nomme ainsi le *loroathus longiflorus*, suivant des exemplaires secs, joints à un catalogue manuscrit dans les Herbiers de Commerson. (J.)

CATTON-WALAY. (*Bot.*) Voyez Catu wagghei. (J.)

CATTO-ROCHIERO. (*Ichthyol.*) En Languedoc et en Provence, on désigne par cette appellation, les *Squalus catulus* et *Squalus stellaris* de Linnæus. Voyez Roussette. (H. C.)

CATTU-CARAMBU. (*Bot.*) Le *jussiæa villosa*, Lamarck, est ainsi nommé sur la côte de Malabar. (J.)

CATTU-GASTURI (*Bot.*), nom malabare de l'abel-mosch, *hibiscus abelmoschus*. (J.)

CATTU-MOLAGO (*Bot.*), espèce de poivre du Malabar, dont Rheede n'a donné qu'une notion imparfaite. (J.)

CATTU-PICINNA. (*Bot.*) On trouve dans l'*Hortus Malabaricus* de Rheede, tom. VIII, tab. 7 et 8, la description et la figure de deux plantes cucurbitacées : l'une est le *picinnæ* des Malabares, espèce de *luffa* dont le fruit est à côtes très-saillantes; l'autre est le *cattu-picinna*, à fruit plus court, dont

les côtes sont moins saillantes, et qui paroît appartenir au même genre. (J.)

CATTUS. (*Bot.*) Il paroît que la plante ainsi nommée par Théophraste, est le cardon, et que, dans la Grèce, on donne principalement ce nom à la côte de ses feuilles, qui est épaisse, charnue, et bonne à manger. (J.)

CATTU-SCHIRAGAM. (*Bot.*) Burmann pense que cette plante malabare, citée par Rheede, est la *conyza anthelmintica* de Linnæus. (J.)

CATTU-TIRPALI (*Bot.*), nom malabare du *piper longum*. Suivant Burmann, le *cattu molago* paroît être une autre espèce du même genre. (J.)

CATTU-TIRTAVA. (*Bot.*) Un basilic, *ocimum gratissimum*, est ainsi nommé chez les Malabares. (J.)

CATTU-TSJANDI (*Bot.*), nom malabare d'une espèce de haricot ou dolic, *dolichus rotundifolius*, Vahl, dont la gousse est très-large relativement à sa longueur: c'est le CANAVALY des Brames (voyez ce mot). Il diffère peu du *rana-vallu* des mêmes, ou *catu-baramareca* des Malabares, dont la gousse est seulement plus étroite. Tous deux ont beaucoup d'affinité avec le *baramareca* ou *dalla-vallu*, *dolichos ensiformis*, plus connu sous le nom de *pois de sabre*, qu'il tire de la forme et de la longueur de sa gousse. Une autre espèce à gousse beaucoup plus étroite, nommée *catu-paeru*, n'est encore connue que par la description de Rheede. (J.)

CATTU-VALLI. (*Bot.*) Rheede indique sous ce nom une plante grimpante du Malabar, qu'il regarde comme un liseron, mais dont il ne fait pas connoître la fructification. (J.)

CATU-ALU, KATOU-ALLOU (*Bot.*), nom malabare d'un figuier, *ficus citrifolia* de Willdenow. (J.)

CATU-BARAMARECA. (*Bot.*) Voyez CATTU-TSJANDI. (J.)

CATUKAROHITI (*Bot.*), nom sous lequel est connu à Ceylan, suivant Rheede, le *coletta-veetla* des Malabares, ou *barleria prionitis* des botanistes. (J.)

CATULAMA (*Bot.*), nom brame d'une espèce de vigne sauvage, dont les fruits sont très-longs, et ont été nommés, pour cette raison, raisins d'éléphant par les Portugais. C'est le *vallia-pira-pitica* des Malabares, suivant Rheede. (J.)

CATULLI-POLA (*Bot.*), nom malabare, cité par Rheede, du *pancratium zeylanicum.* (J.)

CATU-PAERU. (*Bot.*) Voyez Cattu-Tsjandi. (J.)

CATU-PINACA. (*Bot.*) Les Portugais, suivant Rheede, nomment ainsi l'*adamboé* des Malabares, figuré dans l'*Hort. Malab.* vol. IV, t. 20-22, qui est une espèce de *munchausia*, réuni par Willdenow au genre *Lagerstromia*, dans la famille des lythraires. Il est très-différent d'un autre *adamboé* du même auteur, vol. II, t. 56, qui est un liseron. (J.)

CATU-PITSJEGAM-MULLA. (*Bot.*) Il paroît qu'au Malabar on donne le nom de *mulla* aux diverses espèces de jasmin et de mogori, avec des prépositions pour désigner l'espèce. Ainsi le *mogorium triflorum*, Lamarck, est le *catu-pitsjegam-mulla ;* le *mogorium multiflorum* est le *catu-tsjiregam-mulla ;* le *mogorium undulatum* est le *tsjiregam-mulla.* On rapporte au *mogorium samboe* le *kudda-mulla*, dont le *nella-mulla* n'est peut-être qu'une variété. Le *pitsjegam-mulla* est notre jasmin d'Espagne, *jasminum grandiflorum.* Le *katu-mulla* et le *tsjeru-mulla*, espèces non encore déterminées, sont décrits et figurés, avec les précédens, par Rheede, dans l'*Hort. Malab.* vol. 6. (J.)

CATURE (*Bot.*), *Caturus.* Ce genre a été établi pour un arbrisseau des Indes orientales, le *caturus spiciflorus*, Linn., Lam. Ill. gen. tab. 805, fig. 1, ou *acalypha hispida*, Burm. Ind. tab. 61, fig. 1. Il appartient à la famille des euphorbiacées, à la *diœcie triandrie* de Linnæus. Les fleurs sont dioïques : dans les mâles, le calice est tubulé, à trois découpures ; point de corolle ; trois étamines ; les anthères arrondies et saillantes : dans les fleurs femelles, le calice est à trois folioles persistantes, l'ovaire supérieur, surmonté de trois styles ailés, multifides, colorés ; les stigmates simples. Le fruit consiste en une capsule à trois coques réunies, renfermant chacune une semence.

Cet arbrisseau s'élève à la hauteur de dix-huit ou vingt pieds, garni de feuilles pétiolées, alternes, presque en cœur, dentées, aiguës, velues en-dessous sur leurs nervures : les fleurs nombreuses, disposées en épis solitaires, axillaires, velus et pendans. Le *caturus ramiflorus*, Linn., est un Procris. Loureiro en a mentionné une autre espèce, sous le nom de *caturus scandens ;* mais elle est jusqu'alors douteuse et peu connue, les fleurs femelles n'ayant point été observées. (Poir.)

CATUSA. (*Bot.*) Les Portugais donnent ce nom au *beenel* des Malabares, que Burmann fils rapporte à son *croton racemosum*. (J.)

CATU-TSJIREGAM-MULLA. (*Bot.*) Voyez Catu-Pitsjegam-Mulla. (J.)

CATU-WAGGHEI. (*Bot.*) Sur la côte de Coromandel on nomme ainsi le *mimosa lebbeck*, au rapport de Burmann. Dans un catalogue manuscrit des plantes de ce pays, celle-ci est nommée *catton walay*. (J.)

CATZOTL. (*Bot.*) Les Mexicains donnent ce nom et celui de *xicama* à une plante légumineuse herbacée, dont la racine est un tubercule de la grosseur d'une petite noix, bon à manger, et servi sur les tables, à la fin du repas. Ses feuilles sont ternées, ses fleurs en épis, ses gousses alongées comme celles du *trigonella* et du *lotus*, près desquels cette plante doit être placée. (J.)

CAUCAFON. (*Bot.*) Dodoens et Lobel disent que ce nom est donné, dans quelques lieux, à une variété de l'*allium magicum*, laquelle est aussi nommée *moly indicum*, ce qui indique son origine. Le caucafon est cité par Linnæus. (J.)

CAUCALIA. (*Bot.*) Ce nom, et celui de *leontice*, sont donnés par Dioscoride au *cacalia* des modernes. (J.)

CAUCALIDE (*Bot.*), *Caucalis*, Linn.; Lam. Ill. Gen. t. 192. Genre de plantes à fleurs polypétales, de la famille des ombellifères, Juss., et de la *pentandrie digynie*, Linn., dont les principaux caractères sont d'avoir un calice à cinq dents; cinq pétales cordiformes, égaux dans le centre de l'ombelle, et dont les extérieurs sont le plus souvent 2-fides et fort grands; cinq étamines à anthères petites et arrondies; un ovaire inférieur, surmonté de deux styles; un fruit ovale-oblong, hérissé de pointes roides, éparses ou disposées par rangées, et composé de deux graines appliquées l'une contre l'autre. Les caucalides diffèrent des carottes, parce qu'elles n'ont pas les folioles de leurs colerettes découpées; elles se distinguent des véritables tordilles, parce que leurs fruits ne sont pas comprimés, orbiculaires et entourés d'un bourrelet. Adanson et Gærtner ont fait un genre particulier, sous le nom de *torilis*, des espèces qui ont leurs graines hérissées de pointes nombreuses, éparses, un peu crochues, et ils

n'ont conservé le nom de *caucalis* qu'aux espèces dont les pointes sont disposées par séries longitudinales sur les principales côtes des graines.

On compte aujourd'hui environ une vingtaine de caucalides, pour la plupart naturelles à l'Europe ou aux contrées qui avoisinent le bassin de la Méditerranée. Onze espèces croissent naturellement en France. Elles sont toutes annuelles, et se trouvent en général dans les moissons ou sur les bords des champs. Les plus remarquables sont les suivantes :

* *Vraies Caucalides; fruits hérissés de pointes comprimées, disposées longitudinalement par rangées sur les côtes principales des graines.*

1.° Caucalide a grandes fleurs, *Caucalis grandiflora*, Linn. *Sp.* 346; Jacq. Fl. Aust., t. 54. Sa tige est cannelée, rameuse dans sa partie supérieure, haute d'environ un pied. Ses feuilles sont deux à trois fois ailées, finement découpées, légèrement velues. Ses fleurs, situées à l'extrémité de la tige ou des rameaux, sont blanches, disposées en ombelles de cinq à huit rayons, et remarquables parce qu'un ou deux des pétales extérieurs de chaque ombellule sont trois ou quatre fois plus grands que les autres. Les folioles de la collerette sont lancéolées, blanchâtres en leur bord. Cette plante est assez commune dans les moissons. On la dit apéritive. Lorsque ses graines restent mêlées dans le blé, elles donnent un goût amer au pain, et le rendent brun et malsain.

2.° Caucalide a larges feuilles, *Caucalis latifolia*, Linn. *Syst.*, 205; Jacq. *Hort. Vind.* t. 128. Sa tige est anguleuse, un peu rameuse, chargée d'aspérités, surtout vers la partie supérieure, haute d'un pied ou un peu plus. Ses feuilles sont une fois ailées, à pinnules grossièrement dentées. Ses fleurs sont blanches ou rougeâtres, disposées en ombelles de trois à quatre rayons. Cette plante croît dans les champs, parmi les blés.

** *Torilis* (Adans, Gærtn.) : *fruit hérissé de pointes nombreuses, éparses, et un peu crochues.*

3.° Caucalide des champs, *Caucalis arvensis*. Willd. *Sp.* 1, p. 1387. (*Caucalis helvetica*, Jacq. *Hort. Vind.* 3, p. 12, t. 16.) Cette espèce forme une plante très-rameuse, haute de quatre à huit pouces au plus. Ses fleurs sont blanches, rarement rou-

geâtres, et leur collerette générale est nulle ou composée d'une seule foliole à demi-avortée. Elle croît sur le bord des champs et dans les moissons, en France, en Allemague et en Angleterre, etc.

4.° CAUCALIDE NODIFLORE, *Caucalis nodiflora*, Lam. Dict. 1, pag. 656 (*tordylium nodosum*, Jacq. Fl. Aust. App., t. 24.) Les tiges de cette espèce sont rameuses, hautes d'un pied ou environ. Ses feuilles sont ailées, à folioles pinnatifides. Ses fleurs sont blanches, petites, ramassées en ombelles simples, presque sessiles, et opposées aux feuilles. On la trouve sur le bord des champs, en France, en Allemagne, en Italie, etc. (L. D.)

CAUCANTHUS (*Bot.*), KAKA, ou KAUKA ARABUM, Forsk. Ægypt. 91. Arbrisseau observé par Forskaël sur les montagnes de l'Arabie, qui offre tous les caractères d'un *malpighia*, mais dont le fruit est inconnu, et que l'on croit être de la grosseur d'un œuf de pigeon. Ses rameaux sont opposés, revêtus d'une écorce farineuse d'un gris violet; les feuilles pétiolées, opposées, réunies au sommet des rameaux, orbiculaires, glabres, entières: les fleurs blanches, terminales, disposées en un corymbe presque ombellé. Leur calice est petit, campanulé, à cinq divisions; cinq pétales six fois plus grands que le calice, ovales, concaves, entiers à un de leurs bords, crépus et ciliés à l'autre: dix étamines; un ovaire supérieur, ovale, velu; trois styles, les stigmates tronqués. Voyez MOUREILLER, *malpighia*. Linn. (POIR.)

CAUCHUC. (*Bot.*) Voyez CAOUTCHOUC. (J.)

CAUCHUN. (*Bot.*) Suivant Dodoens, ce nom arabe est donné par Avicenne à la grande chélidoine, qui est nommée *mémiran* par d'autres. (J.)

CAUCON. (*Bot.*) Plante mentionnée par Pline, et sur laquelle il ne donne presque pas de détails. Parmi les botanistes qui ont cherché à rapporter le *caucon* à une plante connue, les uns veulent que ce soit la cuscute, ou le *raisin de mer*, *ephedra*, que, suivant Gesner, on doit écrire *ephydron;* les autres, et le plus grand nombre, pensent que c'est une prêle, *equisetum*. (LEM.)

CAU-COWDA. (*Ornith.*) Knox désigne sous ce nom, tom. 1.er, pag. 70 de son Voyage à Ceylan, un oiseau qu'il dit être de la

grosseur d'un merle, jaune comme de l'or, et qui apprend à parler. Ne seroit-ce pas le coulavan, *oriolus chinensis*, Linn.? (Ch. D.)

CAUCUS. (*Ichthyol.*) Voyez Cauque. (H. C.)

CAUDALE. (*Ichthyol.*) On appelle ainsi la nageoire qui termine la queue, chez les poissons, et que vulgairement on regarde comme étant la queue même de ces animaux. Elle présente de grandes différences dans les diverses espèces, à raison de sa grandeur, de sa figure, de la manière dont elle est attachée, et de sa situation : elle fournit même de fort bons caractères pour quelques genres et sous-genres. C'est ainsi qu'elle manque dans les genres Aptérichthe, Leptocéphale, Notoptère, Trichiure, Carape, Gymnote, Ophisure, etc. : qu'elle se continue avec la nageoire dorsale dans le bogmare et l'anguille; qu'elle est entièrement distincte dans le plus grand nombre des poissons; qu'elle est horizontale dans une variété de la dorade de la Chine; verticale dans tous les autres poissons qui en sont pourvus; qu'elle est arrondie dans le cataphracte callichthe, lancéolée dans l'ancylodon, échancrée dans la plupart des spares et des chétodons, trilobée dans une dorade de la Chine, en queue d'hirondelle dans les stromatées, quadrilatère dans l'anarrhicas, inégalement bilobée dans la plupart des squales, et surtout dans le *carcharias vulpes*, dans l'*exocœtus evolans*, terminée par un très-long fil dans le *fistularia tabacaria* et dans le *stylephorus chordatus*, etc. Voyez ces divers mots, et l'article Poissons. (H. C.)

CAUDATA (*Erpétol.*), mot latin par lequel M. Oppel a traduit celui d'urodèles, qui désigne, dans le système de M. Duméril, la seconde famille des Reptiles batraciens. Voyez Urodèles et Batraciens. (H. C.)

CAUDÉ (*Bot.*), *caudatus*, terminé par un filet flexible et velu en forme de queue. Les anthères du stehelina, du laurier-rose; les camares du fruit de la clématite commune, de l'anémone pulsatile, du dryas, sont caudées. Dans ces derniers fruits, la queue n'est autre chose que le style qui a pris de l'alongement après la fécondation. (Mass.)

CAUDEC (*Ornith.*), nom que l'on donne, à Cayenne, à une espèce de gobe-mouches, de la section des tyrans, de Buffon, *muscicapa caudex*, Linn. (Ch. D.)

CAUDEX. (*Bot.*) Tournefort désignoit sous ce nom le tronc des arbres. Linnæus distingue le *caudex descendant* et le *caudex ascendant*. Pour lui, le caudex descendant est l'axe ou le corps du végétal, qui, à partir du collet ou nœud vital, se dirige vers le centre de la terre, et produit, par ses subdivisions, les petites racines qui puisent la nourriture. Le caudex ascendant est l'axe ou le corps du végétal, qui se dirige en sens contraire, et porte les feuilles, les fleurs, etc.

Dans l'embryon, le caudex descendant et le caudex ascendant ne répondent pas rigoureusement aux mots *radicule* et *plumule;* car il existe entre la plumule et la radicule un corps intermédiaire, qui est le collet, lequel, dans la germination, prend souvent du développement, tantôt dans le sens du premier de ces organes, tantôt dans le sens du second. Lorsqu'il s'alonge dans le sens de la plumule, il fait partie du caudex ascendant; lorsqu'il s'alonge dans le sens de la radicule, il fait partie du caudex descendant. Dans le premier cas, il porte les cotylédons à la lumière comme on le voit dans le haricot, la belle-de-nuit, le pin. Dans le second cas, les cotylédons restent sous la terre comme dans le marronnier d'Inde, etc. Voyez Embryon.

M. Link applique le nom de *caudex* à la souche des herbes vivaces (Aster. Verge d'or.). Dans ces plantes, lorsqu'à la fin de la saison la partie de la tige qui est hors de terre se dessèche, la partie souterraine, qui est celle que M. Link nomme caudex, continue à végéter sous l'apparence de racine, et produit de nouvelles tiges au printemps suivant. (Mass.)

CAUDIMANES (*Mamm.*), nom qu'on a donné aux animaux qui se servent de leur queue comme d'une main, pour empoigner : tels sont les sapajous, par exemple. (F. C.)

CAUDIVOLVULA, Caudivolvulus. (*Mamm.*) On a désigné sous ce nom latin le kinkajou : Linnæus d'abord, qui en faisoit un *viverra;* M. Cuvier ensuite, qui le plaçoit dans son genre *Ursus*. (F. C.)

CAUE ou CAUETTE. (*Ornith.*) Voyez Cauvette. (Ch. D.)

CAUGEK. (*Ornith.*) Cette espèce de sterne ou d'hirondelle de mer est le *sterna cantiaca*, Linn., Gmel. (Ch. D.)

CAULERPA. (*Bot.*) [*Cryptogamie*, famille des Algues, section des Ulvacées.] Les caulerpa sont caractérisées par

leurs tiges rampantes, simples ou rameuses, et garnies de racines fibreuses. Elles sont toujours cylindriques ; elles donnent naissance à des frondes foliacées, vertes, brillantes, planes, cylindriques ou comprimées, éparses, alternes, opposées ou verticillées. Dans quelques-unes, elles sont couvertes, à une certaine époque, de granulosités punctiformes, qui leur ôtent l'éclat et la demi-transparence : ce sont peut-être les corpuscules reproducteurs de la plante. Les frondes, vues au microscope, laissent voir un tissu cellulaire extrêmement fin. M. Lamouroux, qui a établi ce genre, trouve qu'il a des rapports, pour l'organisation, avec certains polypiers ; et il n'a été conduit à les placer dans les algues, près des ulves, qu'à cause de l'organisation cellulaire et de la couleur verte. Sans ces rapports, il n'auroit pas balancé, étant appuyé du résultat d'une analyse, à placer les caulerpa dans le règne animal. Cette analyse des caulerpa, faite par M. Vauquelin, a donné : 1.° une huile épaisse, fétide, semblable à celle que produit la chair distillée ; 2.° du carbonate d'ammoniaque ; 3.° un charbon volumineux ; 4.° de l'acide prussique, uni à l'ammoniaque ; et 5.° une petite quantité d'eau.

Ce genre comprend des espèces particulières aux mers des zones équatoriales ou tempérées. On les recueille ordinairement sur les plages où elles sont rejetées par les vagues. Quelques-unes d'entre elles ont été classées, soit parmi les *fucus*, soit parmi les *ulva*, genre auquel M. Decandolle, Fl. Fr. vol. VI, réunit le *Caulerpa*.

M. Lamouroux, dans une dissertation particulière, en décrit huit espèces ; mais, dans son Essai sur les genres de la famille des Thalassiophytes, il en porte le nombre à dix-sept, dont cinq ont été apportées de la Nouvelle-Hollande par Péron et Lesueur, et une d'une belle couleur verte, est décrite par MM. Humboldt et Bonpland, sous le nom de *fucus vitifolius* ; elle avoit été prise en pleine mer, à une profondeur presque inaccessible à la lumière.

Parmi les autres espèces nous remarquerons :

1. Le Caulerpa prolifera, Lamouroux ; *Ulva prolifera*. Dec. Fl. Fr. n.° 38 ; *C. Ulva nitida*, Bertol. ; *Fucus prolifer*, Forsk. Fronde plane, rameuse, prolifère, verte, à taches foncées, longue de huit à neuf pouces. On la trouve dans

toute la Méditerranée ; elle a été recueillie à Alexandrie, en Egypte, par Delisle, et aux îles Baléares, par Delaroche. On la trouve aussi à Marseille et sur les côtes de Barbarie.

2. Le CAULERPA MYRIOPHYLLA. Fronde pennée à découpures filiformes, arquées, roides, éparses; des Antilles, d'où elle a été rapportée par M. Poiteau.

3. CAULERPA PELTATA, Lamour. L. C. tab. 3, fig. 2, a, b. Fronde cylindrique, rameuse ; rameaux peltés et épars. On ignore la patrie de cette espèce.

4. CAULERPA HYPNOÏDES, Lamour. L. C. tab. 3, fig. 3. Fronde dichotome, rameuse, trigone ou tétragone; rameaux ou frondes lancéolées, très-courtes et imbriquées. Elle se trouve sur les côtes de l'île de Sainte-Croix. Cette espèce a quelques rapports avec le *caulerpa schemnitzia*, Lamour., qui se trouve sur les côtes du Malabar.

CAULERPA, de deux mots grecs qui signifient *tige* et *ramper*. (LEM.)

CAULESCENTE (*Bot.*), les plantes caulescentes sont celles qui ont une tige bien distincte. On nomme, par opposition, plantes *acaules*, celles qui sont sans tige. (MASS.)

CAULINAIRE (*Bot.*), *Caulinus*, qui naît sur la tige, qui appartient à la tige. On a un exemple de racines *caulinaires* dans la vanille. Quand les racines qui naissent sur la tige sont très-courtes, ainsi que cela a lieu dans le lierre, le *bignonia radicans*, Linn., ces racines prennent le nom de *griffes*. Les stipules, appendices des feuilles, sont dites *caulinaires*, lorsque leur adhérence avec les feuilles est à peine sensible, et qu'au contraire il existe une union très-apparente entre elles et la tige : on en a des exemples dans les rubiacées, les malvacées, le platane, le figuier, la grande persicaire, etc. On a des exemples remarquables de fleurs *caulinaires* dans la cuscute, le papayer, le cacao, Linn. (MASS.)

CAULINIA. (*Bot.*) Willdenow a fait sous ce nom un genre du *Najas minor*. Voyez NAYADE FLUETTE. (L. D.)

CAULINIE (*Bot.*), *Caulinia*, Decand., genre de plantes qui paroît appartenir à la famille des joncées, et dont les principaux caractères sont d'avoir une spathe à deux valves ; un périanthe caliciforme de trois écailles; six anthères cylindriques, sessiles, droites, insérées sur le réceptacle, et s'ouvrant par une fente longitudinale ; un ovaire

cylindrique, surmonté d'un style court et d'un stigmate plane, hérissé; un fruit pulpeux, 1-sperme. Ce genre avoit été confondu par Linnæus parmi les *zostera;* Caulini, en faisant connoître ses véritables caractères, a prouvé qu'ils étoient très-différens de ceux des zostères; et M. Decandolle, en adoptant ce genre comme distinct, lui a donné le nom du naturaliste auquel on en devoit la connoissance. Willdenow, peu après, lui a donné un autre nom; il l'a appelé *Kernera.* On n'en connoît qu'une seule espèce.

Caulinie de l'Océan, *Caulinia oceanica*, Dec. Fl. Fr. 3, p. 156 (*Zostera oceanica*, Linn. Mant. 123; Caulin. *Diss. Neap.* 1792, *cum fig.*) La base de cette plante est une souche épaisse, couverte de filamens roussâtres, qui sont produits par les restes déchirés des gaînes des feuilles. Celles-ci sont linéaires, d'un vert foncé, au nombre de quatre à six, rarement entières, le plus souvent déchirées en deux lanières dans la plus grande partie de leur longueur, portées ou comme articulées sur des espèces d'écailles qui persistent après leur chute. Du milieu d'elles s'élève une hampe droite, haute de quatre à six pouces, portant à son sommet trois à quatre spathes contenant chacune trois fleurs. Cette plante croît dans l'Océan et dans la Méditerranée; elle fleurit sans s'élever au-dessus de la surface de l'eau. Elle est vivace. (L. D.)

CAULIS. (*Bot.*) Ce nom latin, qui signifie une tige, avoit été donné par les anciens au chou, comme étant la tige par excellence. Le chou pommé est le *caulis capitulatus* de Tragus; le chou-rave est le *caulorapa* ou *caulorapum* de Matthiole; le chou vert est le *caulodes* de Pline. Ce nom s'est conservé chez les Italiens, qui nomment *caulo capuccio* ou *cavoli capucci* le chou cabus, et *caulofiore* le chou-fleur. Il paroît que le chou-cavalier, *cavalo* des Italiens, ainsi nommé à cause de sa tige élevée, est l'espèce ou variété qui constitue le vrai *caulis*. En Provence, le chou est nommé *caulé* ou *caulet*. (J.)

CAULODES (*Bot.*), nom donné par Pline au chou vert. Voyez Caulis. (J.)

CAULOPHYLLE (*Bot.*), *Caulophyllum*, Mich. Amer. 1, tab. 21; *Leontice thalictroïdes*, Linn. Linnæus avoit établi le principal caractère de son genre *Leontice* sur cette partie de la fleur qu'il nommoit *nectaire*, dénomination qu'on a

cru depuis devoir supprimer : la plante dont il s'agit ici, offrant le même caractère, devoit nécessairement faire partie du même genre ; mais on a observé quelques différences dans les fruits, et l'on s'est empressé d'en profiter pour l'établissement d'un nouveau genre. Ce fruit est un drupe légèrement pédicellé, mou, charnu, globuleux, renfermant une noix globuleuse, cornée, un peu épaisse, à une seule semence oblongue; l'embryon est redressé, renfermé dans un périsperme mince et corné. Cette plante a d'ailleurs des tiges simples, herbacées, terminées ordinairement par trois feuilles pétiolées, composées de trois folioles à lobes inégaux; les fleurs d'un vert pâle, disposées en une ou deux grappes axillaires, terminales; de petites bractées très-courtes, situées à la base des pédicelles. Voyez Leontice. (Poir.)

CAULORAPUM (*Bot.*), nom par lequel Mathiole désigne le chou-rave. Voyez Caulis. (J.)

CAUMOUN. (*Bot.*) Préfontaine, dans sa Maison Rustique de Cayenne, parle d'un palmier de ce nom, assez élevé, dont les feuilles sont employées pour couvrir les cases des Nègres. On mange ses jeunes pousses, qui portent le nom de *chou*. Lorsqu'on les laisse se développer, l'arbre produit des fruits de la grosseur d'une prune de mirabelle, qui renferment un petit noyau entouré d'une chair blanchâtre, recouverte d'une pellicule noirâtre tirant sur le pourpre. On mange avec plaisir ces fruits cuits dans l'eau avec du sel. Si on agite dans l'eau chaude la chair de ce fruit, on obtient une liqueur agréable, qui, passée et sucrée, ou mêlée de quelque aromate, a quelque rapport avec le chocolat, et plaît autant que lui. On retire aussi du fruit entier une huile employée aux mêmes usages que celle d'olive. Barrère, dans sa France équinoxiale, et Aublet, dans ses Plantes de la Guiane, parlent aussi de ce palmier. C'est le *palma coccifera*, *fructu atro-purpureo omnium minimo*, du premier, le *comon* du second. L'un et l'autre ne décrivent point l'arbre ni ses fleurs, ce qui empêche de pouvoir déterminer son genre. Ses divers usages et le volume de son fruit établissent quelques rapports entre lui et l'*areca oleracea* de Jacquin. (J.)

CAUNANGOLI. (*Ornith.*) Ce nom, que la Chénaye des Bois écrit *caunongol*, et que Buffon a abrégé, désigne une poule sultane de Madras. Voyez Angoli. (Ch. D.)

CAUNGA (*Bot.*), nom malabare du *faufel* des Arabes, genre de palmier dont on a cru qu'étoit tiré le cachou, et qui pour cette raison a été nommé *areca catechu.* (J.)

CAUQUE (*Ichthyol.*), *Caucus*, nom d'un poisson des eaux douces du Chili, décrit par Molina. Sa taille s'élève jusqu'à dix-huit pouces de longueur. Il nous semble appartenir au sous-genre des Ables. C'est le *cyprinus caucus* des ichthyologistes. Voyez Able, dans le Supplément, et Cyprin. (H. C.)

CAUQUOTREPO (*Bot.*), nom provençal de la chausse-trape, suivant Garidel. (J.)

CAURALE. (*Ornith.*) Cet oiseau de la Guiane, qui habite le bord des rivières, a été placé par Gmelin avec les hérons, et par Latham avec les bécasses. Buffon, qui a trouvé dans son bec et dans ses pieds de la ressemblance avec le râle, dont il différoit par une queue plus longue, a voulu donner une idée de ces caractères en imaginant le nom de *caurale* (râle à queue). M. Illiger en a fait, entre le héron et l'ombrette, un genre particulier, auquel il a imposé le nom d'*eurypyga*, qui indique la largeur de sa queue, et qui a ainsi l'inconvénient d'être tiré d'un attribut purement spécifique. M. Vieillot, qui a aussi formé un genre du même oiseau, lui a appliqué la dénomination d'*helias*, déjà employée par Gmelin et Latham pour désigner l'espèce connue. Enfin M. Cuvier a placé le caurale à côté du courliri, dans la première section des grues, et avant les hérons.

Le bec de cet oiseau, plus grêle que celui des grues proprement dites, et muni d'une fosse nasale semblable, n'a pas de peau nue à sa base ; la mandibule supérieure, sillonnée sur les côtés, est fléchie et échancrée vers le bout; les narines, linéaires, sont situées au commencement de la rainure ; les doigts extérieurs sont réunis à leur base ; l'interne est libre, et le doigt de derrière touche à peine la terre; le tarse n'est presque pas plus long que le doigt du milieu ; les ongles sont courts, et leur tranche n'a pas d'échancrure.

On ne connoît jusqu'à présent qu'une seule espèce de caurale, l'*ardea helias*, Linn., Gmel., ou *scolopax helias*, Lath., figurée dans les planches enluminées de Buffon, n.° 782. Cet oiseau, que les créoles de Caïenne nomment *petit paon des roses*, ou *paon des palétuviers*, n'est pas plus gros qu'une per-

drix, et n'a qu'environ quinze pouces de longueur; son cou est mince; sa queue, large et composée de pennes d'égale étendue, s'écarte horizontalement en éventail, mais sans se relever comme celle des paons; et le peu de hauteur de ses jambes lui donne un air fort différent de celui des autres oiseaux de rivage. La mandibule supérieure est noire, et l'inférieure d'un blanc de corne; le noir de la tête est coupé par des lignes blanches dont l'une passe au-dessus des yeux et l'autre au-dessous; le cou est traversé de bandes ondulées, étroites et noires, sur un fond fauve; ces bandes s'élargissent sur le dos; et la queue, les ailes et leurs couvertures peuvent être comparées aux belles phalènes chez lesquelles le brun, le roux, le fauve et le gris blanc, entremêlés en zigzags, forment un ensemble doux et moelleux. C'est sans doute ce qui a porté M. Vieillot à donner au caurale l'épithète de phalénoïde, *helias phalenoïdes*. (Ch. D.)

CAURIS. (*Conch.*) C'est le nom sous lequel, dans l'Inde et en Afrique, est connue la petite espèce de porcelaine, *cypræa moneta*, qui sert de monnoie. (De B.)

CAUSEA. (*Bot.*) Le genre de plante fait sous ce nom par Scopoli, botaniste italien, présente à peu près les mêmes caractères que ceux attribués à l'*hirtella*, et paroît devoir lui être réuni. (J.)

CAUSSIDOS (*Bot.*), nom provençal de quelques espèces de *cirsium*, qui, au rapport de Garidel, sont employées avec succès en cataplasmes pour calmer les hémorroïdes. (J.)

CAUSTICITÉ. (*Chim.*) Lorsqu'un fer ou tout autre corps, rouge de feu, est mis en contact avec une partie quelconque du corps d'un animal pendant un certain temps, on observe en général deux sortes d'effets : ceux de la première sorte apparoissent pendant l'application du fer; tels sont l'odeur de corne brûlée qui s'exhale, la douleur vive que ressent l'animal, enfin la destruction plus ou moins complète de la partie touchée : ceux de la seconde sorte se remarquent après que le fer a été retiré de dessus l'animal; c'est la couleur rouge des parties voisines de celles qui ont été brûlées; c'est la production de cloches remplies d'un liquide aqueux alcalin; c'est enfin une douleur plus ou moins forte, souvent même la mort. On a attribué tous ces effets à une propriété que

l'on a appelée *causticité*, mot dérivé de καυστικὸς, qui signifie *chaud, qui a la force de brûler*. Si l'on recherche maintenant la cause qui produit ces effets, on la trouvera dans la tendance de la chaleur à se mettre en équilibre, et dans l'altération que des substances, composées comme le sont les principes immédiats des animaux, éprouvent lorsque leurs élémens sont élevés à une température suffisante pour mettre en action leurs affinités élémentaires. De ce que plusieurs corps, tels que les acides sulfurique, nitrique, arsénieux, la potasse, la soude, l'ammoniaque, le chlorure d'antimoine, le perchlorure de mercure, le nitrate d'argent, etc., etc., avoient sur les animaux une action extrêmement forte, et produisoient un ou quelques-uns des effets du fer chaud, on les a considérés comme jouissant de la causticité, et l'on est allé même jusqu'à admettre, avec Lémery, que le feu étoit niché entre les particules de ces corps, ou, avec Meyer, qu'il y étoit, non à l'état de pureté, mais lié, à un certain point, avec un acide particulier, absolument inconnu (voyez CAUSTICUM); mais, en confondant l'action des substances, que nous nommerons *caustiques chimiques*, avec celle des corps chauds, on s'est laissé entraîner par la ressemblance qu'il y a dans quelques-uns des effets produits par ces deux sortes de matières, comme la douleur vive, la couleur rouge des parties touchées, la production de cloches, etc. En général, cette manière de ramener à une seule cause des actions qui présentent de l'analogie dans quelques-uns de leurs résultats seulement, est assurément plutôt nuisible qu'utile à la science; car il faut bien se pénétrer de cette vérité, qu'un même effet n'est pas toujours produit par une seule cause, et, à plus forte raison, que, là où l'on observe un grand nombre d'effets simultanés, il faut se garder de conclure, de la similitude de quelques-uns d'eux seulement, l'existence d'une cause unique: ainsi, de ce que l'acide sulfurique, l'acide nitrique, la potasse, corrodent, détruisent les matières organiques, il n'en faut pas conclure qu'ils agissent en vertu d'une propriété unique appelée *causticité*, qui est la même que celle du fer brûlant. C'est ce que nous allons essayer de prouver, en comparant entre elles l'action caustique que chacune des substances que nous venons de nommer exerce sur les matières organiques

privées de la vie ; car l'état actuel de la science ne nous permet pas de résoudre sans réplique les objections que l'on pourroit nous adresser, si nous voulions expliquer les effets que les caustiques produisent sur les animaux vivans. L'acide sulfurique concentré a une grande affinité pour l'eau et l'ammoniaque ; les matières animales sont formées d'oxigène, d'azote, de carbone et d'hydrogène : elles contiennent donc les élémens de l'eau et de l'ammoniaque. Supposons maintenant que l'acide sulfurique, mis en contact avec elles, ait plus d'affinité pour l'eau et l'ammoniaque, qui peuvent être produits par l'oxigène, l'hydrogène et l'azote de ces matières, que ces élémens n'en ont pour le carbone, on concevra sans peine la réduction du composé en eau, en ammoniaque et en charbon. Or, cette supposition est mise hors de doute par l'expérience. Nous ferons observer seulement que le charbon qui se sépare retient de l'oxigène, de l'hydrogène et de l'azote. L'acide nitrique agit d'une autre manière : une portion se décompose, son oxigène se porte sur de l'hydrogène et du carbone pour former de l'eau et de l'acide carbonique, et la plus grande partie de la matière organique, plus ou moins altérée, se combine à une autre portion de l'acide non décomposé. La potasse dénature les matières animales sans leur céder aucun de ses élémens, et elle entre en combinaison avec la matière dont elle a changé la nature, sans avoir produit cependant une altération aussi profonde que l'acide sulfurique; car dans cette réaction il ne se manifeste point de matière charbonneuse. Nous voyons, d'après ces faits, *que l'acide sulfurique, l'acide nitrique, la potasse, agissent d'une manière toute différente de celle du feu; que leur action corrosive dépend d'une affinité résultante ou d'affinités élémentaires* (1) *supérieures à l'affinité qui*

(1) Il est visible qu'un corps composé peut agir de deux manières, 1.° SANS QUE LES ÉLÉMENS SE SÉPARENT : par exemple, comme l'eau qui dissout un sel sans éprouver aucun changement dans la nature et la proportion de ses principes; dans ce cas, on ne peut dire qu'elle agisse plutôt par un de ses élémens que par l'autre; 2.° PAR SES ÉLÉMENS : ainsi, lorsqu'on fait passer de l'eau sur du fer chauffé au rouge dans un tube de porcelaine, l'eau est décomposée, son hydrogène se dégage, et son oxigène forme avec le fer un oxide noir qui est semblable à celui qu'on auroit obtenu si on avoit fait passer de l'oxigène

*tient réunis l'oxigène, l'azote, le carbone et l'hydrogène dans l'ordre où ceux-ci constituent les substances animales;* qu'en second lieu, *l'acide sulfurique, l'acide nitrique et la potasse exercent des actions qui sont particulières à chacun d'eux.*

Nous aurions pu citer d'autres caustiques chimiques très-remarquables, tels que le perchlorure de mercure, l'acide hydrophtorique surtout, etc., etc.; mais ces nouveaux exemples auroient alongé cet article sans donner plus de clarté à nos raisonnemens.

Si aujourd'hui la science ne permet pas de généraliser absolument ces conclusions à l'égard des animaux vivans, ce que nous venons de dire est suffisant pour prouver qu'on ne peut légitimement attribuer à une même cause les effets qu'on a fait dépendre de la *causticité;* qu'en conséquence, ce mot exprime une idée fausse toutes les fois qu'on s'en sert pour désigner l'origine de certains effets, et qu'il ne peut réellement être employé que pour indiquer un résultat qui peut venir de causes très-différentes.

Nous ferons observer que c'est Macquer qui rapporta le premier la causticité à l'attraction moléculaire, et que l'article *Causticité* de son excellent Dictionnaire de Chimie, dans lequel il a consigné son opinion, doit être regardé comme un des morceaux les plus philosophiques que l'on ait jamais écrits sur un point particulier de chimie. (Ch.)

CAUSTICUM (*Chim.*), corps hypothétique, imaginé par Meyer pour expliquer la causticité. Suivant lui, le causticum n'étoit point un élément, mais une combinaison de la matière du feu ou de la lumière avec un acide particulier et absolument inconnu, dans laquelle le feu, quoiqu'ayant perdu une portion de l'énergie qu'il manifeste à l'état de liberté, en contenoit cependant assez pour communiquer la causticité aux substances avec lesquelles le causticum étoit susceptible de s'unir. Meyer

---

pur dans le tube: il est évident que dans ce cas l'eau agit par son oxigène, et nullement par son hydrogène. L'illustre auteur de la Statique Chimique a appelé AFFINITÉ RÉSULTANTE celle qui s'exerce dans le premier cas, et AFFINITÉS ÉLÉMENTAIRES celles qui s'exercent dans le second. Il arrive assez souvent qu'un composé agit sur les mêmes corps et dans les mêmes opérations, par affinité résultante et par ses affinités élémentaires: tel est l'acide nitrique dans l'exemple cité.

pensoit que le causticum existoit dans le feu de nos fourneaux ; que quand on y exposoit, dans un vase quelconque, une matière susceptible de devenir caustique par l'action de la chaleur, le causticum passoit au travers du vase, et venoit se combiner à la matière qui s'y trouvoit renfermée. Il expliquoit ainsi la causticité que prend le carbonate de chaux par la calcination, et il prétendoit, de plus, que, quand on traitoit la potasse du commerce par la chaux, la potasse ne devenoit caustique qu'en enlevant le causticum à la chaux, et que celle-ci, privée du causticum qu'elle avoit acquis par l'action du feu, manifestoit de nouveau les propriétés dont elle jouissoit avant d'avoir été calcinée. Le phlogistique différoit du causticum, en ce qu'il étoit considéré comme le feu entièrement neutralisé. La théorie de Meyer, quoique très-ingénieuse, fut peu à peu abandonnée, à mesure que l'on connut celle de Black. Ce chimiste prouva que la pierre à chaux étoit un composé de chaux et d'acide carbonique; que la calcination, loin de lui communiquer aucun corps, en expulsoit, au contraire, l'acide carbonique qui y étoit contenu, et que la causticité de la chaux appartenoit à cette base pure. En second lieu, il fit voir que, dans le traitement de la potasse du commerce par la chaux, celle-ci enlevoit l'acide carbonique à la potasse, parce qu'elle avoit pour lui plus d'affinité que cette dernière, et que la potasse pure, comme la chaux, jouissoit de la causticité. Il étendit cette conclusion à la soude et à l'ammoniaque. (Ch.)

CAUSTIQUE (*Chim.*), corps qui présente les phénomènes décrits à l'article Causticité. Voyez ce mot. (Ch.)

CAUSTIS. (*Bot.*) Robert Brown, *Nov. Holl.*, pag. 239. Genre établi par M. Rob. Brown, pour trois plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des cypéracées, de la *triandrie monogynie* de Linnæus, dont le caractère essentiel est d'avoir des épillets presque uniflores; des écailles fasciculées, plusieurs stériles; point de soies ni d'écailles sur le réceptacle; trois à cinq étamines; un style dilaté à sa base, divisé en trois ou quatre stigmates; une semence (une noix) ovale, blanchâtre, ventrue, bulbeuse à sa base, couronnée par le style.

Ces plantes ont des tiges roides, dépourvues de feuilles,

environnées de gaînes entières, sèches, membraneuses, prolongées en une pointe subulée. Ces tiges sont simples, cylindriques à leur base, à demi cylindriques, et divisées à leur sommet en rameaux paniculés; les supérieurs subulés, semblables à des feuilles; les épillets petits, disposés en panicule. Dans la première espèce, *caustis flexuosa*, les panicules sont étalés, flexueux ; les dernières ramifications lisses ; les écailles des épillets glabres : dans la seconde, *caustis dioïca*, les fleurs sont dioïques ; les panicules flexueux, plus resserrés ; les dernières ramifications rudes à leurs bords ; les écailles pubescentes : enfin la troisième espèce, *caustis pentandra*, se distingue par ses cinq étamines, par ses rameaux et ses ramifications roides. Elles croissent parmi les bruyères, au port Jackson. (Poir.)

CAUTA. (*Bot.*) Césalpin dit que la matricaire est ainsi nommée en Toscane, et il croit que de ce nom sont dérivés ceux de *cota* et *cotula*, donnés à des plantes qui ont de l'affinité avec la matricaire. (J.)

CAU-TICH. (*Bot.*) Voyez Bonombz et Keu-Tsie. (Lem.)

CAUTSCHOA. (*Bot.*) Les Chinois nomment ainsi, au rapport de Rumph., le *daun-curap* des Malais, petit arbre ou arbrisseau, qui est une espèce de casse, *cassia alata*, connu aussi sous le nom de *dartrier*, parce qu'il est employé dans l'Inde pour guérir les dartres. La préparation consiste à prendre des feuilles que l'on porphyrise, et dont on fait, avec un mélange d'eau, une pâte que l'on étend sur la dartre, nommée *curap* chez les Indiens, et *herpetica* par Rumph. Ce liniment, répété deux ou trois fois, doit opérer la guérison, et s'il ne réussit pas, la maladie est regardée dans le pays comme incurable. (J.)

CAUVETTE. (*Ornith.*) Ce nom et ceux de *caue* et *equette* sont donnés, en Picardie, à la chouette, *strix ulula*, Linn., et au choucas, *corvus monedula*, Linn. En Savoie, c'est particulièrement à ce dernier oiseau que le nom de *cauvette* s'applique. (Ch. D.)

CAVA. (*Bot.*) Imperato nomme ainsi une ulve tubuleuse, qui croît dans la mer Méditerranée; c'est peut-être l'*ulva lanceolata*. (Lem.)

CAVAGGIRO. (*Ichthyol.*) A Gênes, on appelle ainsi le ruban, *cepola tænia*. Voyez Cépole. (H. C.)

CAVALA-LALÉ. (*Bot.*) Selon Clusius, on avoit apporté de son temps deux tulipes différentes : l'une précoce, nommée *café lalé*, originaire des environs de Caffa, port situé sur la mer Noire ; l'autre, plus tardive, nommée *cavala-lalé*, tirée du canton de Cavalla, ville de la Macédoine. (J.)

CAVALAM (*Bot.*), nom malabare d'un sterculier, *sterculia balanghas*. (J.)

CAVALÉ. (*Bot.*) La plante ainsi inscrite dans un Herbier ancien de Pondichéry, envoyé par le chirurgien Couzier, est le *galega purpurea*. Dans le même, le *galega villosa* est nommé *coullo-cavalé ;* et une autre espèce, en mauvais état, qui paroît congénère, est sous le nom de *sali-cavalé*. (J.)

CAVALLA. (*Ichthyol.*) A Spalatro, on appelle ainsi le *loup de mer*, *perca labrax*, Linn. (Voyez Persèque) ; et d'après M. de la Roche, c'est, aux îles Baléares, le nom du *scomber pneumatophorus*. C'est aussi le nom portugais du Maquereau. Voyez ce mot et Scombre. (H. C.)

CAVALLINHA (*Bot.*), nom portugais de la prêle, ou queue de cheval, *equisetum*, suivant Grisley, auteur du *Viridarium Lusitanum*. (J.)

CAVALLO-DE-MAR. (*Ichthyol.*) D'après M. F. de la Roche, on nomme ainsi à Iviça le *syngnathus hippocampus* de Linnæus. Voyez Hippocampe. (H. C.)

CAVALLOS. (*Ichthyol.*) Suivant la Chênaye des Bois, on appelle ainsi un poisson de la mer d'Afrique, analogue au maquereau, et dont la chair est très-estimée. (H. C.)

CAVALUCO. (*Ichthyol.*) Dans le patois de Nice, nous apprend M. Risso, c'est le nom du petit maquereau, *scomber colias*, ou *pneumatophorus*. Voyez Maquereau et Scombre. (H. C.)

CAVANDELY (*Bot.*), nom brame d'une espèce de concombre, qui est le *caca-palam* des Malabares. (J.)

CAVANG (*Bot.*), nom d'un palmier peu connu des Philippines, cité par Rai, auteur anglois. (J.)

CAVANILLA. (*Bot.*) Voyez Cavanillea. (Poir.)

CAVANILLEA. (*Bot.*) Ce genre, que M. de Lamarck avoit dédié à Cavanilles, et qu'il nomme en françois *mabolo*, Encycl. et Ill., tab. 454, paroît être la même plante que l'*embryopteris peregrina* de Gærtner, et devoir être réuni aux *diospyros*. Voyez Embryopteris et Plaqueminier.

Parmi les plantes du cap de Bonne-Espérance, mentionnées par Thunberg, on en trouve une, mais encore peu connue, sous le nom de *cavanilla scandens*, à fleurs dioïques; le calice composé de quatre folioles; point de corolle; quatre étamines; dans les fleurs femelles, un style radié au sommet de l'ovaire: une noix ridée, à deux angles, à une seule semence. Cette plante appartient à la *diœcie tétrandrie* de Linnæus. Ses tiges sont ligneuses, rudes, hérissées, ponctuées; ses feuilles oblongues, alternes. (Poir.)

CAVANILLESIA (*Bot.*), genre établi par les auteurs de la Flore du Pérou pour un arbre du même pays, très-voisin de la famille des malvacées, qui appartient à la *monadelphie polyandrie* de Linnæus, et dont le caractère consiste dans un calice simple, à cinq découpures ovales, persistantes; cinq pétales lancéolés, insérés sur le tube des étamines; celles-ci très-nombreuses, réunies en un seul paquet: un ovaire oblong, supérieur, à cinq angles; un style cylindrique; un stigmate en tête; le fruit à une seule loge univalve, indéhiscente, à cinq, quelquefois à quatre grandes ailes membraneuses, très-veinées; une semence légèrement striée; les cotylédons plissés et ridés.

Cet arbre, nommé *cavanillesia umbellata*, Prodr. Fl. per. 85. *Icon.* 20, et *pourretia arborea*, Willd. *Spec.* 3, pag. 844, s'élève à la hauteur d'environ trente pieds et plus. Son bois est blanc, fort léger; son écorce molle, épaisse, fongueuse; son tronc supporte une belle cime touffue, à demi sphérique: ses feuilles sont en forme de cœur; ses fleurs rouges, très-fugaces, disposées en ombelle. (Poir.)

CAVAO. (*Ichthyol.*) Dans le patois de Nice, c'est le nom des poissons du genre Syngnathe. Voyez ce mot. (H. C.)

CAVARA-PULLU (*Bot.*), nom malabare cité par Rheede, du *cynosurus indicus* de Linnæus, rapporté maintenant au genre *Eleusine*. (J.)

CAVEKINE. (*Bot.*) Dans un herbier de l'Inde, donné par Poivre à Bernard de Jussieu, on trouve sous ce nom un très-petit échantillon en fleur d'un arbre ou arbrisseau qui appartient à la famille des myrtées, et peut-être au genre *Metrosideros*. Il ne faudroit pas le confondre avec une espèce de *mimusops* ou *bois de natt*, qui, dans un catalogue manuscrit des

plantes de Pondichéry, est nommé *kavekin*, ni avec le *mimusops kauki*. (J.)

CAVERNE. (*Min.*) On a remarqué, de tout temps, des cavités irrégulières, sinueuses, souvent étendues et profondes, qui pénétroient dans le sein de la terre. Ces cavités très-multipliées à la surface du globe, et creusées par la nature, servant de retraite aux bêtes sauvages, d'habitation aux premiers hommes, et dans la suite de refuge aux hommes civilisés, ont attiré l'attention de tous les observateurs, et surtout des voyageurs. On les a décrites avec des détails inutiles. Les merveilles que le vulgaire crédule se plaisoit à en raconter, les difficultés de leur abord, les formes bizarres des stalactites qu'elles renferment ordinairement, et l'éclat singulier de leur surface, éclairée par la lumière des flambeaux qui dirigent le voyageur inquiet dans ces labyrinthes souterrains, ont exalté l'imagination de ceux qui les ont visités, et ont fait naître ces descriptions romanesques ou singulières qu'on a souvent données des cavernes les moins remarquables. Il n'y a point de Voyages, point de Recueil littéraire, point de Livres d'Histoire Naturelle qui ne renferment un grand nombre de descriptions de cavernes. La plupart de ces descriptions apprennent peu de choses. Le géologue pour lequel les cavernes sont des médailles ou des monumens qui concourent à le diriger dans la connoissance de la structure du globe, ne peut espérer trouver d'observations utiles à ses recherches que dans quelques voyageurs modernes, observateurs instruits et judicieux de la structure des montagnes; tels que Pallas, Saussure, Townson, etc.

Les cavernes naturelles sont des cavités qui s'enfoncent dans la terre dans des directions très-différentes, et que nous examinerons plus bas; leur direction est irrégulière, leurs dimensions le sont encore plus; tantôt elles ne présentent qu'un canal étroit, où on ne peut pénétrer qu'en rampant; mais souvent, on ne l'a pas plus tôt franchi, qu'on se trouve dans de vastes salles, dont le sol et le plafond sont inégaux et les parois raboteuses, hérissées de caps et creusées d'excavations ou irrégulières ou en forme de longs canaux. Jamais les parois ne sont parallèles, et jamais leur surface ne se continue long-temps sur un même plan; les inégalités de ces parois,

quelque lisses ou arrondies qu'elles soient, distinguent toujours les cavernes naturelles des galeries ou puits creusés par les hommes.

Les cavernes ne se trouvent pas indifféremment dans toutes sortes de terrains ; la nature du sol détermine beaucoup plutôt leur présence, et influe plus sur leur forme et sur leurs propriétés, que l'époque de formation de ces terrains.

Les terrains cristallisés, quels qu'ils soient, à l'exception de ceux qui sont composés de sels dissolubles ; les terrains formés de roches fragmentaires ou friables, tels que les grès et les schistes ; les terrains très-durs et très-compactes dans leurs parties, tels que les trapps, les cornéennes, les quarzites, ne renferment jamais de cavernes, ou n'en renferment que très-rarement. Celles qu'on y rencontre quelquefois ne doivent être regardées que comme des fissures sans étendue, qui ne méritent pas le nom de cavernes, et qui ne sont que des parties de filons naturellement vides, ainsi qu'on en observe quelques-uns dans les montagnes de granite, de gneiss, et même de schiste.

Ainsi les terrains primordiaux n'en renferment presque point, pas même ceux qui sont composés de calcaire saccharoïde. Les terrains de transports, en raison de leur peu de cohérence, n'en présentent point non plus.

Ce sont donc les terrains de transition et les terrains secondaires moyens, composés d'assises épaisses de calcaire compacte et même de calcaire lamellaire ou sublamellaire, qui renferment en plus grand nombre les plus vastes cavernes. Le calcaire grossier en contient plus rarement ; on en observe aussi dans les buttes et collines de gypse qui viennent à cet égard après les terrains calcaires.

Les collines composées d'assises de grès, souvent dérangées et culbutées les unes sur les autres, présentent aussi quelques cavités peu étendues, qui peuvent être regardées comme des cavernes. On en remarque de semblables dans la forêt de Fontainebleau.

Enfin, les terrains volcaniques en offrent assez fréquemment, qui ont, comme on va le voir, un aspect tout différent de celui des cavernes des terrains précédens.

Nous allons examiner successivement la forme, la position

et les autres particularités des cavernes de ces différentes sortes de terrains.

Les *cavernes des terrains calcaires compactes*, constituant soit les terrains de transition, soit les terrains secondaires de divers ordres, sont, comme nous venons de le dire, les plus vastes et les plus profondes. Quelques-unes ont plusieurs kilomètres d'étendue; elles suivent toutes sortes de directions, même la verticale, et dans ce cas elles ont l'apparence de puits dont la profondeur est quelquefois inconnue. On en voit de semblables dans quelques montagnes calcaires de la Provence, dans celles des Pyrénées, aux environs de Bagnères, etc.

Ces cavernes sont ordinairement alongées, sinueuses, larges dans quelques points de leur étendue, tellement étroites dans d'autres, qu'elles livrent à peine passage à un homme; on doit remarquer encore que leurs parois irrégulières ne présentent point d'angles saillans et rentrans correspondans, mais au contraire des étranglemens et des évasemens assez considérables. Une observation plus importante à faire dans ces cavernes, et qui est presque générale, c'est la manière dont leurs parois sont creusées de sillons profonds à rebords arrondis, parallèles ou à peu près, enfin, semblables en tout aux sillons que les torrens gravent quelquefois sur les rochers qui les encaissent. Les parois des cavernes calcaires sont rarement planes et parallèles, telles que devroient l'être celles d'une fente qui auroit interrompu la continuité des assises de ces terrains.

On ne peut s'empêcher de voir dans la disposition que l'on vient de décrire, des indices du passage d'un courant d'eau. D'autres observations concourent à confirmer ce soupçon: ainsi on trouve souvent dans les cavités des pierres situées vers la voûte de ces cavernes, des amas de sable ou de gravier, entièrement semblable à celui que charrient ordinairement les rivières. Enfin, on connoît encore, dans certaines cavernes calcaires, de puissans cours d'eau, qui sortent par leur ouverture, ou qui se perdent dans la terre. On en citera plusieurs dans l'énumération que l'on va donner des principales cavernes. On doit remarquer que s'il étoit possible de pénétrer dans le sein de la montagne calcaire d'où sort la fontaine de

Vaucluse, on verroit couler le torrent qui la produit, dans une caverne assez vaste et probablement fort étendue. La caverne du Diable (Devilshole), dans le Derbyshire, offre une preuve directe de ce que nous avançons ; il y coule un ruisseau navigable qui, dans quelques endroits, remplit presque entièrement la capacité de la caverne, au point que la voûte touche à la surface de l'eau.

La position des cavernes, dans les montagnes calcaires, ne paroît être strictement assujettie à aucune loi ; on en trouve à leur pied, on en rencontre également vers leur sommet; cependant on croit avoir observé que les cavernes horizontales sont plutôt vers le milieu de la pente de ces montagnes qu'à leur base ou vers leur sommet, tandis que les cavernes verticales ou puits, se trouvent presque toujours percées vers leur sommet, et dans les plateaux qui terminent quelquefois les montagnes calcaires. Tels sont les puits du Salève décrits par Saussure; ceux du mont Leris, près de Bagnères, et la grande prairie, nommée la *Foire de Fondeurle*, située dans le désert de la forêt de Lents, au-dessus de la Chartreuse de Bouvante, entre Valence, Die et Grenoble, qui présente une surface horizontale et assez unie, située à plus de 1600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le dessous de cette prairie est criblé de vastes cavernes, dont plusieurs ont été remplies par des affaissemens, et ses bords méridionaux et orientaux présentent des éboulemens considérables. (Hericart de Thury.)

Patrin tire de cette disposition une conclusion qui paroît assez naturelle ; c'est que ces montagnes devoient nécessairement être surmontées de montagnes encore plus élevées, d'où tomboient les torrens qui ont creusé, ou peut-être simplement sillonné les parois verticales de ces singuliers puits.

Les cavernes calcaires offrent d'autres particularités qui ne paroissent point tenir, comme les précédentes, aux causes de leur formation; leurs parois sont presque toujours tapissées de stalactites qui s'y forment journellement, et qui finissent quelquefois par les remplir en tout ou en partie. Ces stalactites qui étonnent souvent par leur masse, leur forme ou leur éclat, ont donné de la célébrité à plusieurs de ces cavernes. On verra au mot *Chaux carbonatée*, de quelle manière

se forment ces belles productions, et comment elles peuvent remplir d'une masse d'albâtre l'intérieur de certaines cavernes.

Pour terminer l'histoire des cavernes calcaires en général, nous ajouterons qu'elles contiennent, quoique rarement, du gaz acide carbonique, et qu'on y trouve quelquefois des débris de mammifères et d'autres animaux fossiles : telles sont celles de Gaileureuth, dans le margraviat de Bareuth, qui renferment des têtes et des os d'une espèce particulière d'ours, etc.

Les *cavernes des terrains gypseux* sont moins nombreuses que celles qui appartiennent aux montagnes calcaires. Pallas qui a visité presque toutes celles des environs d'Inderski en Sibérie, y a éprouvé un froid considérable qu'il croit avoir également ressenti dans toutes les cavernes creusées dans le gypse. Ces cavernes sont très-profondes, et vont toujours en s'approfondissant; quelquefois même ce sont de vastes cavités au milieu du terrain gypseux, qui n'ont aucune issue à la surface du sol. On attribue leur formation à des masses de sel gemme qui étoient renfermées dans le gypse, et qui ont été dissoutes par les eaux. Toutes celles d'un même canton se présentent généralement au même niveau, ainsi que cela s'observe pour les sources salées.

Les *cavernes des pays volcaniques* sont, après les cavernes calcaires, les plus remarquables; elles ont un aspect très-différent de celui de ces dernières; elles sont plus évasées, moins profondes et moins sinueuses ; elles ne renferment point de stalactites; on n'y observe ni cours d'eau ni empreinte du passage d'un torrent; mais elles renferment souvent du gaz acide carbonique qui ne permet point d'y pénétrer sans précaution. Telle est la fameuse grotte du Chien, près de Naples, que nous avons décrite au mot *Acide carbonique*. Ces cavernes sont creusées tantôt dans la lave même, tantôt, d'après les observations de M. de Humboldt, dans le trachyte qui sert comme de base aux terrains volcaniques.

Les *cavernes des terrains de grès* qui ne sont pas dues à des bouleversemens des assises du grès, comme celles que nous avons indiquées plus haut, mais qui paroissent avoir été produites comme par une sorte d'érosion de la masse du grès, sont ordinairement de simples grottes peu profondes et très-larges à leur ouverture. Elles diffèrent, en cela, des cavernes de tous les autres terrains.

Les caractères des diverses sortes de cavernes, dont nous venons de parler, peuvent éclairer sur les causes qui les ont produites, quoiqu'il soit assez difficile de les assigner avec exactitude.

Les cavernes sont beaucoup plus communes dans les terrains calcaires que dans les autres, parce que ces terrains composés d'une matière peu dure, mais solide, et disposée ordinairement en couches épaisses et compactes, peuvent renfermer des cavités permanentes, qu'on ne pourroit rencontrer dans le schiste toujours friable. Ces cavités peuvent avoir été produites, ou par la chute des couches de ces terrains, ou peut-être par la corrosion que les torrens souterrains auront fait éprouver à leurs couches, lorsqu'elles étoient encore peu fermes; les sillons parallèles qu'on observe à diverses hauteurs sur leurs parois latérales, et les autres faits que nous avons rapportés plus haut, concourent à prouver ce mode de formation.

Les montagnes de granite, de gneiss, et d'autres roches primitives, paroissant avoir résisté davantage à l'action des eaux souterraines que celles de chaux carbonatée, soit parce qu'elles sont d'une nature plus dure, soit par toute autre cause, n'ont pas dû être percées de cavernes comme ces dernières.

Les cavernes des terrains volcaniques sont dues à des causes tout-à-fait différentes. On n'y voit jamais, comme nous l'avons fait observer, l'empreinte de l'action des eaux: on peut les considérer, ou comme de vastes boursoufflures, ou comme des cavités formées dans les courans de laves, par des circonstances locales. Les gaz qui les remplissent fréquemment, sont une suite des exhalaisons nombreuses qu'on observe dans ces sortes de terrains.

*Température des cavernes.* L'air de la plupart des cavernes est quelquefois très-vif, et presque toujours plus frais que l'air extérieur. On ressent même, dans quelques-unes, un vent assez fort, et qui a une direction constante pendant toute l'année, ou variable pendant les diverses saisons.

Il fait toujours plus froid dans ces cavernes que dans l'air extérieur. Cette différence est même très-sensible; et, ce qu'il y a d'assez remarquable, si cette observation se généralise, c'est que la température intérieure de ces cavernes est d'environ moitié plus basse que la température extérieure.

Cette différence est quelquefois encore plus sensible. Certaines cavernes, situées dans des montagnes, deviennent des glacières naturelles; non-seulement la glace s'y conserve pendant l'été, mais elle s'y forme encore pendant cette saison. Townson, qui a fait cette observation dans la caverne calcaire de Lednitz, près de Szilitz, en Hongrie, remarque que cette caverne, dont la température étoit encore à o du thermomètre de Réaumur au mois de juillet, paroît avoir en hiver une température plus élevée que celle de l'atmosphère, le froid extérieur y pénétrant avec autant de lenteur que la chaleur.

Patrin a fait des observations analogues dans la caverne gypseuse des frontières de la Sibérie, connue sous le nom de *Labyrinthe de Koungour*, en raison de sa grande étendue et des nombreuses sinuosités qu'elle présente. La glace y étoit très-abondante au mois de juillet, et s'y formoit encore. Le thermomètre, qui étoit à + 14° extérieurement, descendit à + 5°, à deux mètres de l'entrée, et ne remonta que d'un degré, en s'enfonçant plus profondément dans l'intérieur.

C'est à ces changemens de température qui se font lentement, mais qui sont périodiques et constans, que l'on doit attribuer les vents qui entrent ou sortent de la même caverne, selon les saisons. Le vent en sort ordinairement pendant l'été; il est assez frais, et rafraîchit les parois de la caverne, et les corps que l'on y dépose. En hiver, au contraire, l'air extérieur y pénètre. On remarque que ce phénomène a lieu principalement dans des cavernes creusées dans des terrains poreux, tels que les laves, ou dans les cavernes calcaires, qui présentent des crevasses nombreuses. Saussure, qui a fait cette observation dans plusieurs cavernes que nous citerons plus bas, pense que l'air renfermé dans les nombreuses cavités de la montagne, où sont situées ces cavernes ou caves rafraîchissantes, est dilaté et chassé par la chaleur intérieure. Cet air hâte, par son mouvement rapide, la vaporisation de l'eau qui pénètre constamment dans ces cavernes, et en couvre les parois. Il concourt, par-là, à augmenter la fraîcheur de ces lieux. Enfin l'air condensé par le froid de l'hiver produit, dans l'intérieur de la montagne, un vide que l'air extérieur vient remplir. L'ouverture d'une caverne

tournée au nord, de manière que le soleil ne puisse jamais pénétrer dans son intérieur, ni échauffer les roches voisines de cette ouverture, est encore une condition qui peut transformer une caverne en une glacière permanente. Il suffit, pour cela, qu'un hiver rigoureux y ait introduit une assez grande quantité de neige pour que la chaleur de l'été n'ait pas pu la faire fondre. Cette neige entretient une fraîcheur qui augmente les causes de refroidissement. Enfin M. Debuch a cru remarquer que la presque verticalité des puits, quand d'ailleurs ils ne communiquent pas avec des galeries très-aérées, étoit une condition favorable à la production de la température froide qu'on observe dans ces cavités souterraines, et que cela se voyoit dans les puits de mines comme dans les cavernes naturelles : le puits de la mine d'étain d'Ehrenfridersdorf, rempli de glace en toutes saisons, est un exemple remarquable de ce singulier phénomène.

Nous citerons encore comme exemples de cavités souterraines dans lesquelles se présente le singulier phénomène d'une température de beaucoup inférieure à la température moyenne du lieu où elles sont situées, les cavernes suivantes :

1.° Les caves du *Monte-Testaceo*, près de Rome ;

2.° Les caves de Saint-Marin, creusées dans un rocher de grès ;

3.° Celles de Cesi, dans le calcaire ;

4.° Celles de Capraio, près du lac Lugan, dans des débris calcaires ;

5°. Celles d'Hergiswiel, près de Lucerne, également dans le calcaire ;

6.° Celle de la Grâce-Dieu, près de Besançon, qui renferme de grandes masses de glace en tout temps ;

7.° Celles de Chiavenne, dans la Suisse italienne. La montagne qui la renferme est une serpentine remplie de fissures, etc.

Nous parlerons plus bas de quelques-unes de ces cavernes en particulier ; nous ferons connoître les autres avec plus de détails, en traitant de la température intérieure de la terre. Voyez Terre.

Les faits et les exemples que nous allons rapporter, confirmeront encore les généralités que nous venons d'établir.

Parmi les *cavernes* si multipliées *des terrains calcaires* nous prendrons les exemples suivans :

Les *cavernes de la montagne de Gibraltar*. Elles contiennent des amas d'os fossiles mêlés de coquilles, le tout réuni et comme empâté par un ciment calcaire, qui paroît avoir été produit en partie par des infiltrations, à la manière des stalactites.

Les *grottes du pays de Foix*, près de Lombrève et de Bedeilhac. Elles pénètrent dans un calcaire compacte, et sont revêtues intérieurement de stalactites. Le thermomètre, étant à l'extérieur à + 20, ne montoit qu'à + 9 ou 8 dans l'intérieur de ces cavernes.

La *grotte d'Arcy-sur-Eure*, près de Vermanton. Elle est célèbre par son étendue et par les belles stalactites qu'elle contient.

Celle de la *Balme, entre Grenoble et Lyon*, près le village d'Amblerieux. Cette grotte est très-étendue. Il y coule un torrent auquel on donne près de deux kilomètres de cours souterrain.

Une autre *grotte de la Balme*, près de Cluse, dans la vallée où coule l'Arve.

Celle d'*Orselle*, en Franche-Comté.

Celle de *la Grâce-Dieu*, près de Baume, dans le département du Doubs. Elle est connue sous le nom de *Glacière de Baume*, à cause de la glace qui s'y conserve pendant l'été. On croit avoir remarqué que cette glace étoit plus abondante en été qu'en hiver.

On trouve aussi dans le mont Saleve, près de Genève, des cavernes verticales ou puits naturels, qui ont été décrits par Saussure. Ils présentent, d'une manière très-sensible, ces profonds sillons parallèles, que l'on observe dans les cavernes calcaires, et qui suivent la direction longitudinale et l'inclinaison de la caverne, en sorte que ces sillons qui sont ici verticaux, font nécessairement supposer que le torrent qui traversoit ces vastes cavités, avoit cette même direction.

Dans le Jura, les cavernes sont très-nombreuses, et semblent même être un des caractères de cette formation calcaire.

En Angleterre, on peut citer, parmi les cavernes calcaires, celle de *Pooles-Holes*, dans le Derbyshire, à deux milles de Buxton;

Et en Irlande, celle du parc de Dunmor, près de Kil-

kenny. Elle est creusée dans le calcaire, et remplie de stalactites.

En Allemagne, celle de Bauman, près de Blankenbourg, dans le Hartz. On y voit des stalactites, comme dans presque toutes les grottes calcaires, et on y a trouvé quelques ossemens fossiles.

Celle d'Erdman, près de Hasel, dans le margraviat de Bade. Elle est fort étendue, et remplie, comme les autres, de belles stalactites. Aug. Lembke en a publié la description accompagnée de plusieurs planches in-folio, faites avec soin.

Celle de Gaileureuth, dans le margraviat de Bareuth. Elle est remarquable par les nombreux ossemens fossiles que l'on y a trouvés. La plupart appartiennent à une espèce particulière d'ours, dont l'analogue vivant n'est point connu.

Celles de Scharzfeld, dans la partie S. O. du Hartz. Elles sont creusées dans un calcaire tendre, à texture lâche, et de consistance presque friable, d'un gris jaunâtre. On y trouve aussi des os fossiles,

La caverne dite *le Trou de Thalheime*, non loin de Wetzlar. qui renferme également des os fossiles.

En Hongrie, on peut citer celle de Kaschau. La température extérieure étant à + 15, celle de l'intérieur n'étoït qu'à + 27.

Celle de Lednitz, près de Szilitz. C'est une véritable glacière naturelle; on y trouve de la glace en juillet. Toutes ces cavernes de la Hongrie sont dans la chaux carbonatée compacte, d'après l'observation de Townson.

Une des plus célèbres cavernes calcaires est celle d'Antiparos, dans l'Archipel. Elle a été visitée et décrite par tous les voyageurs, et notamment par Tournefort. Presque tous aussi en ont exagéré et les beautés et les dangers. Elle fut visitée avec détail, pour la première fois, en 1673, par M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte. Il y pénétra avec cinq cents personnes, y resta les trois fêtes de Noël, et y fit célébrer la messe. Au moment de l'élévation, on tira des boîtes d'artifice à l'entrée de ce vaste souterrain, et on fit entendre dans son intérieur une musique guerrière.

Tournefort la visita en 1760, et crut y voir des preuves convaincantes de son opinion sur la végétation des pierres.

Cette grotte, dont la profondeur a été évaluée, par M. de

St. Nom, à 80 mètres, est remplie de belles masses de stalactites. On dit qu'elle est creusée dans de la pierre calcaire primitive. Elle n'offre d'ailleurs rien de plus remarquable que les autres grottes calcaires.

En Italie, on doit remarquer les caves de Cesi, à cinq ou six milles au N. de Terni, dans l'Ombrie. Elles sont placées dans une montagne calcaire, et on les a appelées *les Bouches d'Eole*, à cause du vent qui en sort en été, et qui s'y engouffre en hiver. De Saussure, qui les a observées et décrites, dit que leur température ne monte jamais au-dessus de 5°. On y conserve très-bien le fruit, et on rafraîchit les appartemens des maisons voisines, en y conduisant, au moyen de tuyaux, l'air frais qui s'en dégage.

Dans la Carniole, nous citerons la vaste caverne de Potpechio, dans le fond de laquelle on trouve un lac. Les cavernes de ce pays sont, en général, de la plus grande dimension.

Les cavernes du calcaire compacte se présentent aussi fréquemment en Amérique que dans l'ancien continent. Il existe dans le district de Lasco, dans la Nouvelle-Espagne, entre les villages de Chama-Caspa, Plantanillo et Tchnicotepec, dans le calcaire de ces montagnes, une suite de cavernes qui renferment, comme celles du Derbyshire, des rivières souterraines. (HUMBOLDT.) La caverne des *guacharos*, décrite par le même naturaliste, est remarquable par sa direction qui se maintient rectiligne dans une assez grande étendue. Il y coule un ruisseau assez considérable.

Il y a, dans les *collines gypseuses* de la Sibérie, plusieurs cavernes assez étendues. Nous avons dit que Pallas avoit cru remarquer qu'elles étoient plus fraîches que les autres cavernes. Nous avons déjà cité celle que l'on nomme *le Labyrinthe de Koungour*, sur les bords de la Sylva : c'est une des plus remarquables par son étendue.

Les cavernes calcaires sont très-communes en Thuringe, où on les appelle *löcher;* les plus remarquables sont :

La grande caverne de Friedrichsberg, près de Finneburg;

Celle de Greswichtz, dans la principauté de Weymar;

Le Zwerglocher, dans le pays de Mansfeld; — le Horselloch, sur la pointe occidentale du Grand-Horschelberg; — le Landgrafenloch, dans la principauté d'Eisenach.

Les *cavernes volcaniques* sont moins nombreuses, moins remarquables et moins connues que les cavernes calcaires. Nous ne citerons en France que la grotte de Neyrac, observée par M. Faujas, et qui, renfermant de l'acide carbonique, présente les mêmes phénomènes que la grotte du Chien, près de Naples.

En Italie et dans les contrées volcaniques adjacentes, ces cavernes sont tellement multipliées, qu'il deviendroit aussi difficile qu'inutile d'en donner une énumération complète. On doit faire observer qu'elles produisent presque toutes un air ou vent frais, qui permet de s'en servir comme de caves très-agréables. De ce nombre est la grotte d'Ischia, dans l'île du même nom, au milieu des laves et des eaux thermales. L'air ne monte jamais à plus de six degrés du thermomètre de Réaumur.

Parmi les autres grottes volcaniques, qui ne jouissent pas de cette particularité, on ne doit point oublier la grotte du Chien, près de Pouzzole; la grotte dite *des Chèvres*, sur le penchant de l'Etna, etc. (B.)

CAVERNEUX (*Ichthyol.*), nom d'un poisson décrit par Schneider, qui l'a placé dans son genre *Blennius*, et que nous décrirons à l'article Pholis. (H. C.)

CAVETAN-PILLOU. (*Bot.*) Plante graminée de Pondichéry, qui est une espèce de *paspalum*. (J.)

CAVIA. (*Mamm.*) Voyez Cabiai, et Anoema, Suppl. tom. II. (F. C.)

CAVIA COBAYA. (*Mamm.*) C'est sous ce nom que Marcgrave parle du cochon d'inde. (F. C.)

CAVIAIRE. (*Ichthyol.*) On nommoit ainsi en France, dans les seizième et dix-septième siècles, la préparation connue sous la dénomination plus générale de Caviar. Voyez ce mot. (H. C.)

CAVIAL. (*Ichthyol.*) Voyez Caviar. (H. C.)

CAVIAR. (*Ichthyol.*) Les habitans des rives de la mer Noire et de la mer Caspienne, et des grandes rivières qui s'y jettent, recueillent les œufs que les femelles des esturgeons pondent en très-grande quantité lors du retour des chaleurs, pour en faire une préparation culinaire très-usitée chez certains peuples, et appelée *caviar*. Ces œufs, dont le nombre étonne

l'imagination, puisqu'on a vu les ovaires peser jusqu'à huit cents livres dans un esturgeon qui en pesoit deux mille huit cents, sont choisis, nettoyés avec plus ou moins de soin, maniés, pressés et mêlés avec du sel ou d'autres assaisonnemens.

Dans les quinzième et seizième siècles, les Provençaux préparoient une sorte de caviar, qui probablement n'avoit point beaucoup de réputation, puisqu'au rapport de Charles Estienne et de Champier, la France tiroit de Grèce tout qu'elle en consommoit alors. Beaujeu, évêque de Senez, nous apprend que les œufs destinés à faire le caviar étoient battus avec des maillets, et qu'après les avoir exposés au soleil, on en formoit des boules de la grosseur d'une pomme, que l'on conservoit ensuite dans des vases de terre vernissés, remplis d'huile; mais, ajoute-t-il, les Provençaux ont appris cet art des Grecs; car on aime moins l'huile en Espagne, le vin en Allemagne, le beurre en Flandres, qu'on n'aime le caviaI en Grèce.

Les œufs de l'esturgeon ne sont point les seuls avec lesquels on puisse préparer le caviar: on en fait souvent avec ceux de la Carpe (voyez ce mot). Guldenstaedt (Disc. sur les Prod. de la Russie, 1776, pag. 11) indique aussi comme propres à cet usage ceux du brochet, de la brême et de quelques autres poissons de la famille des cyprins, dont la pêche est fort abondante dans l'Oural, le Volga, le Terek, le Don et le Dnieper. (H. C.)

CAVICORNES (*Mamm.*), nom d'une famille formée par Illiger des antilopes et des chèvres. (F. C.)

CAVILLONE (*Ichthyol.*), nom languedocien d'une espèce de trigle de la mer Méditerranée, décrite par Rondelet. Voyez Trigle. (H. C.)

CAVINIE DE MADAGASCAR (*Bot.*), *Cavinium madagascariense*, Pt. Th., Gen. Madag. n.° 37. Arbrisseau de l'île de Madagascar, pour lequel M. du Petit-Thouars a établi un genre particulier, de la famille des éricinées, de la *décandrie monogynie* de Linnæus, qui offre pour caractère essentiel: un calice adhérent, à cinq dents; une corolle campanulée, à cinq divisions profondes et réfléchies; dix étamines; un style; une baie à cinq loges, couronnée par le limbe du calice; des semences fort petites, attachées à un réceptacle central, pourvues d'un périsperme; l'embryon droit.

Cet arbrisseau a ses tiges droites et rameuses; ses feuilles sont ovales, alternes; les fleurs disposées en grappes dans l'aisselle des feuilles; les pédoncules munis à leur base de deux bractées; le calice campanulé; la corolle verte; les filamens de la longueur de la corolle; les anthères oblongues, attachées par leur milieu, s'ouvrant seulement à leur sommet. (Poir.)

CAVOLI. (*Bot.*) Le chou blanc est ainsi nommé dans quelques parties de l'Italie, suivant Césalpin. Le *cavoli capucci* est le chou cabus. (J.)

CAVOLINE (*Malacoz.*), *Cavolina*, genre de mollusques céphalophores polybranches, dédié par Bruguières à Cavolini, observateur italien auquel nous devons une bonne partie de ce que nous savons sur les polypes, et qui contient de petits animaux que Gmelin confondoit avec les doris. Les caractères de ce genre sont: corps alongé, limaciforme, pourvu inférieurement d'un pied fort épais; tête distincte, à quatre tentacules supérieurs, et deux autres labiaux; les organes de la respiration consistent en espèces d'arbuscules de forme un peu variable, symétriquement espacés de chaque côté du dos. Les organes de la génération se terminent à droite dans un tubercule commun à l'anus.

1.° La Cavoline blanche, *Cavolina alba.* (*Doris peregrina et affinis*, Gmel.) Cavol. polyp. mar. 3, pag. 190, tab. 7, fig. 3.

Le corps est alongé, de couleur blanche, pourvu en-dessus de six rangs de cirrhes sessiles et de quatre tentacules, dont les antérieurs, sensiblement plus longs, sont réunis aux postérieurs par une petite bande de couleur cochenille.

Cette espèce, dont nous devons la connoissance à Cavolini, paroît être fort commune dans la mer Adriatique. Son corps est alongé, bombé transversalement en-dessus, et pourvu en-dessous d'un large pied qui commence au-dessous de la bouche. Sur la partie antérieure de la tête sont quatre tentacules contractiles seulement. Les postérieurs sont d'abord assez déprimés et réunis par la base avec les antérieurs, qui sont sensiblement plus longs, au moyen d'une petite bande formée par une continuité de petites lignes transverses, de couleur de cochenille. La bouche a une lèvre mobile, et au-dessous, ou mieux de chaque côté, une espèce d'appendice entre laquelle la

partie antérieure du pied peut s'avancer. Toute la partie supérieure du corps est couverte par six rangs de cirrhes dont les extérieurs sont les plus courts; chacun d'eux est presque cylindrique, et blanc; mais ils paroissent d'une autre couleur, parce qu'ils contiennent une espèce de moelle d'un brun bleuâtre, qui se tortille en spirale. En se mouvant, l'animal fait agir ces cirrhes comme des espèces de tentacules. Dans l'espace qui sépare les deuxième et troisième rangs de cirrhes, on voit au sommet du dos une élévation dans laquelle on aperçoit aisément les pulsations du cœur, qui paroît être plane, un peu convexe. Sur le côté droit, sous le deuxième rang de cirrhes, et immédiatement en arrière du troisième, est une verrue percée d'une ouverture, l'une pour les organes de la génération, et l'autre pour l'anus, qui forme une papille cylindrique. Souvent on voit sortir du tubercule antérieur deux papilles coniques qui sont les organes extérieurs du sexe mâle; quant aux organes internes de la génération, il paroît qu'il y a similitude parfaite avec ce qui a lieu dans le limaçon, du moins d'après Cavolini. Pendant l'été on rencontre ces animaux gonflés d'œufs dans plus de la moitié postérieure du corps, qui paroît alors jaunâtre. Ils s'en déchargent sous la forme d'un fil gélatineux, comme les grenouilles, et les entortillent aux rameaux de la sertulaire, que Cavolini nomme *s. micenensis*. Ce fil, vu au microscope, paroît composé d'une très-grande quantité d'œufs enveloppés dans une matière mucilagineuse.

La couleur générale est d'un blanc de lait, les cirrhes d'un brun azuré; et les tentacules antérieurs, blancs à la base et au sommet, sont dans le reste d'une belle couleur de cochenille.

Ces animaux rampent sur les corps solides, à la manière des limaçons, et peuvent aussi nager à la surface de l'eau dans une position renversée.

2.° La Cavoline rouge, *Cavolina rubra*, Cavol. tab. 7, g, h. Le corps de même forme, de couleur du suc de baie de phytolacca; les cirrhes sur six rangs partagés en deux groupes portés sur un appendice trilobé, et d'autant plus grands qu'ils sont plus antérieurs. Les tentacules postérieurs annelés et blancs à l'extrémité.

Cette espèce se trouve en grande abondance dans les mêmes

lieux que la précédente, mais toujours avec des individus de sa couleur.

3.° La Cavoline branchiale, *Cavolina branchialis*. (*Doris branchialis*, Mull., Zool. Dan., tab. 149, fig. 6, 7.) Corps oblong, d'un brun jaunâtre, bordé de blanc en-dessous; quatre tentacules qui sont fort distans à leur base; les postérieurs à peine un peu plus petits, jaunes au sommet; cinq fascicules de tentacules pédicellés, et de couleur de sang, de chaque côté du dos, décroissant d'avant en arrière.

Cette espèce a été trouvée dans les mers du nord, entre Kragiroo et Arendal.

4.° La Cavoline longicorne, *Cavolina longicornis*. (*Doris longicornis*, Montagu. Linn. Soc., tom. 9, pl. 7.) Corps long, délié, très-appointi en arrière; d'un blanc jaunâtre; quatre tentacules bien séparés, dont les antérieurs très-longs, sétiformes, et les postérieurs élargis, courts et droits; cinq rangs transversaux de cirrhes sessiles, alongés, très-nombreux, partagés en deux groupes, et de couleur d'œillet.

Cette espèce, trouvée sur les côtes d'Angleterre, diffère-t-elle réellement de la précédente?

5.° La Cavoline auriculée, *Cavolina auriculata*. (*Doris auriculata*, Zool. Dan. IV, tab. 138.) Corps un peu ovale, pointu; quatre tentacules; dont les antérieurs déliés, les postérieurs claviformes; quatre faisceaux de cirrhes verticaux, nombreux, décroissant du premier au dernier.

Cette espèce de mollusque, qui habite sur les fucus des mers, en Norwége, a été regardée comme appartenant au genre Thétys par Stroëm, qui le premier l'a observée; c'est aussi l'opinion de Ratken. M. Cuvier, dans le Supplément au genre Tritonie, a pensé qu'elle devoit former un genre distinct, à cause, dit-il, de ses branchies de deux sortes: elle nous semble mieux placée dans ce genre. (De B.)

CAVRITTA. (*Bot.*) Voyez Capraire. (J.)

CAWERIRKY. (*Ornith.*) Stedman, tom. 3, pag. 164 de son Voyage à Surinam, désigne sous ce nom une espèce de canard sauvage dont le plumage est très-beau et la chair fort délicate. (Ch. D.)

CAXABU. (*Bot.*) Voyez Cardon. (J.)

CAXCAXTOTOTL. (*Ornith.*) Voyez Cacastol. (Ch. D.)

CAXIS. (*Ichthyol.*) Don Antonio Parra, tab. 8, fig. 2, appelle ainsi un poisson dont la chair passe pour vénéneuse, et que M. Schneider rapporte avec doute au genre des Spares, sous le nom de *Sparus caxis*. (H. C.)

CAY, ou CAÏ (*Mamm.*), nom qu'on donne, dans le Paraguai, au sajou et au saimiri, à en juger par ce que dit M. d'Azara. Voyez CAY-GOUAZOU et CAY-MIRI. (F. C.)

CAYAN. (*Bot.*) Voyez BOIS DE CAYAN. (J.)

CAYAO. (*Ornith.*) Voyez CALAO. (CH. D.)

CAY-BAONG-BAONG. (*Bot.*) C'est, en Cochinchine, une fougère à tige voluble, que Loureiro place dans le genre *Adiantum*, en la nommant *adiantum scandens*. Les frondes sont décomposées, et leurs folioles en forme de coin. La fructification est marginale. Cette plante croît dans les plaines incultes. (LEM.)

CAY-BOUNG (*Bot.*), nom cochinchinois du *basella*, ou épinard de l'Inde. (J.)

CAY-BUA. (*Bot.*) Loureiro dit que ce nom est donné dans la Cochinchine à l'arbre qu'il nomme *oxycarpus*, dont le fruit est une baie acide bonne à manger. C'est le *doun-assan* des Malais, le *caju-assan-besaar* des habitans d'Amboine, cité par Rumphius, vol. 3, p. 58, t. 32, qui dit que les feuilles sont aussi acides, et qu'on les mêle dans les alimens. L'*oxycarpus* doit être confondu avec le *brindonia* de M. du Petit-Thouars, genre de la famille des guttifères. (J.)

CAY CAM (*Bot.*), nom cochinchinois de l'oranger, suivant Loureiro. (J.)

CAY-DUOI-CHON. (*Bot.*) La fougère, connue sous la dénomination de *capillaire de Montpellier* (*adiantum capillus veneris*), a été retrouvée par Loureiro dans les puits, les fontaines et les lieux humides de la Cochinchine. Rumphius a trouvé la même fougère à Amboine: il lui donne le nom de *miocamiccan-utan*. (LEM.)

CAYEU (*Bot.*), *Bulbulus*. Petite bulbe produite par une autre bulbe déjà formée. La bulbe, après avoir donné des fleurs un certain nombre de fois, périt; les cayeux la remplacent.

Les cayeux naissent tantôt dans les substances même des bulbes (safran, colchique); tantôt à côté d'elles (tulipe, lis); tantôt au-dessus (glayeuls, la plupart des ixia); tantôt au-dessous (quelques ixia).

Les espèces de corps reproducteurs, analogues aux cayeux, qui se développent soit aux aisselles des feuilles (lis, orange, lis de la Chine), soit à la place des fleurs (plusieurs ails), soit dans l'intérieur des péricarpes (agavé, etc.), portent le nom de Bulbillés. Voyez ce mot. (Mass.)

CAY-GOUAZOU. (*Mamm.*) Suivant M. d'Azara, ce nom signifie grand caï. On le donne, dans le Paraguay, au sajou de Buffon, *simia capucina*. (F. C.)

CAY-KIM-LUON (*Bot.*), nom donné en Cochinchine à l'*acrostichum lanceolatum*, Linn. Voyez Tiri-Panna. (Lem.)

CAYMAN, ou Caïman (*Ichthyol.*), nom spécifique d'un Lépisostée d'Amérique. Voyez ce mot. (H. C.)

CAYMAN ou Caïman (*Erpétol.*), *Alligator*. Premier sous-genre du grand genre des Crocodiles, dont M. Cuvier a publié récemment une monographie des plus complètes. Ce savant lui assigne les caractères suivans :

La tête est moins oblongue que celle des crocodiles; sa longueur est à sa largeur, prise à l'articulation des mâchoires, le plus souvent :: 3 : 2. Elle n'est jamais plus du double. La longueur du crâne fait plus du double de la longueur totale de la tête. Les dents sont inégales, au nombre de dix-neuf au moins, et quelquefois vingt-deux de chaque côté en bas, de dix-neuf au moins, et souvent de vingt en haut.

Les premières dents de la mâchoire inférieure percent, à un certain âge, la supérieure. Les quatrièmes, qui sont les plus longues, entrent dans des creux de la mâchoire supérieure, où elles sont cachées quand la bouche est fermée. Elles ne passent point dans des échancrures.

Les jambes et les pieds de derrière sont arrondis, et n'ont ni crêtes ni dentelures à leurs bords; les intervalles de leurs doigts ne sont remplis au plus qu'à moitié par une membrane courte. Les trous du crâne, dans les espèces qui en ont, sont fort petits : l'une d'elles en manque entièrement. Voyez Crocodile et Gavial.

Tous les caïmans connus jusqu'à présent sont du continent de l'Amérique. Mais le mot *caïman* est généralement employé par les colons hollandois, françois, espagnols, portugais, pour désigner les crocodiles les plus communs autour de leurs établissemens : ainsi le caïman de Saint-Domingue est un vrai crocodile.

Les auteurs sont peu d'accord sur la source de ce nom. Bontius le dit originaire des Indes-Orientales, de même que Schouten; Marcgrave le fait venir du Congo, et Rochefort des insulaires des Antilles. M. de Tussac regarde l'assertion de Marcgrave comme la vraie. Les esclaves, en arrivant d'Afrique, et en voyant un crocodile, lui donnent sur-le-champ le nom de *caïman*. C'est donc par les nègres qu'il se sera ainsi répandu; on l'emploie même au Mexique.

Ce sous-genre appartient à la famille des sauriens uronectes de M. Duméril, et à celle des crocodiliens de M. Cuvier. Les espèces que ce dernier y rapporte sont les suivantes :

1°. Le Caïman a museau de brochet, *Alligator lucius*. (*Crocodilus lucius*, Cuvier.) Museau très-aplati, à côtés presque parallèles, réunis en avant par une courbe à peu près parabolique, ce qui lui donne une extrême ressemblance avec celui d'un brochet; nuque armée, au milieu, de quatre plaques principales, relevées chacune d'une arête, avec deux plus petites en avant et deux en arrière.

Les bords internes des orbites sont très-relevés, mais non réunis, comme dans l'espèce suivante, par une crête transversale. Les ouvertures extérieures des narines sont, dès le premier âge, séparées l'une de l'autre par une branche osseuse, ce qui n'a lieu à aucun âge dans les autres espèces.

Le crâne a deux fosses ovales, obliques, peu profondes, dans le fond desquelles sont de petits trous.

Il y a sur le dos dix-huit rangées transversales de plaques, relevées chacune d'une arête.

Il paroît que le dos est d'un brun verdâtre très-foncé; le ventre, d'un blanc verdâtre, et que les flancs sont rayés en travers, assez régulièrement, de ces deux couleurs.

Cette espèce habite l'Amérique Septentrionale. Elle va assez loin vers le nord; elle remonte le Mississipi jusqu'à la rivière Rouge. M. Dunbar et le docteur Hunter en ont rencontré un individu par les 32° et demi de latitude nord, quoiqu'on fût au mois de décembre, et que la saison fût assez rigoureuse. (Message du Présid. des Etats-Unis concernant certaines découv. etc. New-Yorck, 1806, pag. 97.) Elle a été rapportée, pour la première fois, du Mississipi, par feu Michaux, et depuis, M. Peale en a envoyé un fort bel individu au Muséum

de Paris. Catesby semble en avoir donné une mauvaise figure dans sa planche 63*. Il nous apprend que les reptiles de cette espèce, en Caroline, se cachent dans les lieux fangeux, couverts de forêts, et qu'ils y vivent au milieu du carnage; ils s'élancent sur les animaux domestiques, tels que les cochons, les beliers ou les bœufs qui ont l'imprudence de pénétrer dans ces vastes solitudes, les saisissent avec leurs fortes mâchoires, et les entraînent avec eux au fond des eaux où ils sont bientôt dévorés.

L'exemplaire envoyé par M. Peale n'a que cinq pieds de longueur; mais Catesby en a observé qui en avoient jusqu'à quatorze.

M. de Lacoudrenière (Journ. de Physiq. 1782) rapporte que ceux de la Louisiane se jettent dans la boue des marais quand le froid vient, et y tombent dans un sommeil léthargique, sans être gelés. Quand il fait très-froid, on peut les couper par morceaux sans les réveiller; mais les jours chauds de l'hiver les raniment. Catesby en dit à peu près autant de ceux de la Caroline, qui, en sortant de leur état de sommeil, font entendre des mugissemens horribles. Suivant encore le premier des observateurs que nous venons de citer, le caïman à museau de brochet ne mange jamais dans l'eau; mais après avoir noyé sa proie, il la retire pour la dévorer. Il préfère la chair des nègres à celle des blancs; mais lui-même fait la principale nourriture de beaucoup de sauvages. Sa voix ressemble à celle du taureau; il craint le requin et la grande tortue, et paroît éviter l'eau saumâtre à cause d'eux. Sa gueule reste toujours fermée quand il dort.

Bartram paroît avoir parlé de cette espèce, quand il rapporte qu'elle se réunit en grandes troupes dans les endroits poissonneux, et que la femelle dépose ses œufs par couches avec des lits alternatifs de terre gâchée pour en former de petits tertres de trois ou quatre pieds de hauteur. Elle ne les abandonne point, ajoute-t-il, et garde ses petits avec elle plusieurs mois après leur naissance. Il assure en avoir trouvé des individus dans un ruisseau d'eau chaude et vitriolique, (Voyage en Floride.)

Son audace égale sa force, suivant le même voyageur, dont les compagnons armés eurent à soutenir un combat vigoureux contre un de ces animaux qui venoit attaquer leur camp. Une

autre fois, sur la rivière Saint-Jean, en Floride, il en a vu deux se battre entre eux avec acharnement.

Sa peau est d'une épaisseur et d'une dureté assez grandes pour résister aux balles de fusil. On prétend même que, pour cette raison, les nègres s'en font quelquefois des espèces de casques, qui peuvent résister à la hache. Pour le percer, dit Lacoudrenière, il faut le tirer sous le ventre ou vers les yeux.

2°. Le Caïman a lunettes, *Alligator sclerops*. (*Crocodilus sclerops*, Schneid.) Séba I, t. 104, fig. 10. Bande osseuse transversale entre les orbites; nuque armée de quatre bandes transversales très-robustes, qui se touchent, et vont se joindre à la série des bandes du dos.

Le museau, quoique large, n'a point ses bords parallèles; ils se rapprochent dans toute leur longueur, et forment une espèce de triangle. La surface des os de la tête est très-inégale; et partout comme cariée ou rongée de petits trous.

Les bords intérieurs des orbites sont très-relevés. Il naît de leur angle antérieur une côte saillante, qui se rend en avant et un peu en dehors, en se ramifiant vers les dents, dans les individus âgés, et plutôt dans les mâles. Le crâne n'est percé derrière les yeux que de deux trous assez petits.

Il y a quelques écailles répandues derrière l'occiput. Les deux premières bandes de la nuque sont composées chacune de quatre écailles; les deux autres n'en ont le plus souvent que deux : toutes ces écailles sont relevées d'une arête.

La couleur est vert-brun en-dessus, avec des marbrures irrégulières verdâtres; jaune-verdâtre pâle en-dessous.

Le caïman à lunettes devient très-grand : on en a vu de quatorze pieds de longueur. Il habite l'Amérique méridionale; il est fort commun à Cayenne et dans toute la Guiane. Séba, qui en a laissé une assez bonne figure, se trompe en lui donnant Ceylan pour patrie. Il est probable que c'est le *jacare* de Marcgrave et le *yacaré* de M. d'Azara, qui ne va point au-delà du 32°. degré sud. M. Schneider l'a fort bien décrit.

Dans les grandes rivières des environs de Surinam, on en voit qui atteignent jusqu'à vingt et même vingt-quatre pieds de longueur. Les nègres mangent quelquefois leur chair, quoiqu'elle ait une odeur fétide et musquée. Stadman assure qu'ils

n'attaquent point l'homme, tant que celui-ci est en mouvement dans l'eau.

Ils n'ont pas la moitié de la vitesse de l'homme, qu'ils attaquent rarement sur terre, à moins qu'il n'approche de leurs œufs : ils les défendent alors avec courage.

Ils en pondent soixante dans le sable, les recouvrent de paille ou de feuilles, et les laissent féconder par le soleil; mais, suivant Delaborde, ils font jusqu'à deux et même trois pontes par an, éloignées l'une de l'autre de peu de jours, et chacune d'elles est de vingt à vingt-quatre œufs.

Ils passent toujours la nuit dans l'eau, et le jour au soleil, dormant sur le sable; mais ils retournent à l'eau s'ils voient un homme ou un chien.

M. d'Azara rapporte que les habitans du Paraguay, pour prendre le *yacaré*, ont une flèche construite de manière qu'étant lancée dans le flanc, elle y laisse le fer dont elle est armée, et dont elle se détache, et que ces deux parties restent pourtant attachées l'une à l'autre, à l'aide d'une longue corde. Le bois flotte sur l'eau, et indique aux sauvages le lieu où l'animal s'est retiré, et où ils vont le tuer à coups de lance.

Suivant M. Correa de Serra, des voyageurs portugais pensent que les jacares de la partie méridionale et tempérée du Brésil ne sont pas tout-à-fait les mêmes que ceux du nord. Les uns et les autres mettent leurs œufs dans le sable pêle-mêle, et non par couches. On reconnoît l'endroit, et on cherche à percer ces œufs d'une pointe de fer. Dans l'île plate de Marajo ou de Johannes, à l'embouchure de l'Amazone, ils se tiennent en été dans les marais; et, quand ceux-ci se dessèchent, le peu d'eau qui reste est tellement rempli de ces animaux, qu'on ne voit plus le liquide, et que probablement les grands dévorent alors les petits. Ils ne peuvent remonter le fleuve, parce que l'île est entourée d'eau salée. Suivant Delaborde, à la Guiane, ils restent quelquefois presque à sec, et c'est alors qu'ils sont le plus dangereux.

3.° Le CAÏMAN A PAUPIÈRES OSSEUSES, *Alligator palpebrosus*. (*Crocodilus palpebrosus*, Cuvier.) Museau un peu plus alongé et moins déprimé que dans le précédent ; surface des os aussi vermiculée ; pas de bande osseuse unissant les orbites

paupière supérieure entièrement remplie d'une lame osseuse, divisée en trois pièces par des sutures; nuque armée d'abord d'une rangée de quatre petites écailles, ensuite de quatre bandes transversales, munies de deux arêtes saillantes chacune, et qui se joignent à celles du dos.

Le crâne n'est point percé; on n'y voit de trous à aucun âge.

On compte vingt-une dents en bas de chaque côté, et dix-neuf en haut.

L'intervalle entre les deux doigts externes de derrière est sensiblement moins palmé que dans l'espèce précédente, ce qui doit rendre celle-ci plus terrestre, dit M. Cuvier.

Le caïman à paupières osseuses habite certainement Caïenne. M. Cuvier l'a reçu de cette colonie.

4.° Le Caïman hérissé, *Alligator trigonatus*. (*Crocodilus trigonatus*, Schneid.) Paupières osseuses comme chez le précédent, une arête partant de l'angle antérieur de l'orbite; une petite échancrure au bord postérieur du crâne; la deuxième bande de la nuque plus large que les autres, avec deux ou trois petites écailles à crêtes irrégulièrement disposées; les grandes arêtes taillées en triangles scalènes fort élevés, ce qui rend la nuque très-hérissée : les crêtes du dos et de la queue fort saillantes aussi.

La patrie de cette espèce est inconnue. Séba, qui l'a évidemment figurée, t. I, tab. 105, fig. 3, en fait un animal de Ceylan. D'après une étiquette écrite par Adanson sur un individu du Muséum de Paris, il sembleroit qu'elle habite le Sénégal.

M. Cuvier soupçonne que le caïman hérissé pourroit bien n'être qu'une variété de celui à paupières osseuses. (H. C.)

CAYMAN DE CAIENNE, MALE. (*Erpétol.*) C'est, dans Séba, le caïman hérissé. Voyez Cayman. (H. C.)

CAY-MAONG-TLAU. (*Bot.*) Fougère à racine bulbeuse, qui croît en Cochinchine où l'on mange ses bulbes; c'est l'*asplenium bulbosum* de Loureiro. Cette fougère a un pied de hauteur. Ses frondes sont ailées, à folioles lancéolées, un peu crénelées et lisses. La fructification forme de petites lignes obliques, parallèles entre elles, sur le dos de la fronde. La racine est arrondie, grosse, brune et farineuse. On la trouve sur les montagnes. (Lem.)

CAYMIRY (*Mamm.*), nom qui signifie *petit caï*, suivant

M. d'Azara, et que l'on donne, au Paraguay, à une espèce particulière de sapajous, au saimiri de Buffon, *Simia sciurea*. Voyez Sapajous. (F. C.)

CAY-MONI. (*Bot.*) Voyez Camuneng. (J.)

CAY-NHUM (*Bot.*), nom qu'on donne en Cochinchine au *polypodium arboreum*, Linn. Suivant Loureiro, le tronc de cette fougère arborescente donne d'excellentes lattes dont on se sert pour les toits. (Lem.)

CAYOLIZAN. (*Bot.*) L'arbrisseau de ce nom décrit et figuré dans l'ouvrage d'Hernandez sur les plantes du Mexique, a des feuilles opposées, semblables à celles de la sauge, mais plus grandes, vertes en-dessus, blanchâtres en-dessous, molles, et couvertes de duvet comme celles du bouillon-blanc. Ses fleurs sont disposées en corymbe ou panicule terminale. La plante a l'odeur de l'encens. Il paroît que ses diverses parties sont regardées au Mexique comme astringentes et aromatiques, employées comme telles, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Ces propriétés, et une partie des caractères indiqués, lui sont communes avec le *camara*, que les Américains nomment sauge de montagne, et auquel M. Poiret le rapporte dans l'Encyclopédie méthodique ; mais la disposition des fleurs présentée dans la gravure paroît s'opposer à ce rapprochement. (J.)

CAYOO-GADDEES. (*Bot.*) C'est, selon Marsden, un arbre de l'île de Sumatra qui a le parfum et les propriétés du sassafras, mais qui ressemble davantage à un orme. Il est employé en médecine comme adoucissant. Cette indication de l'auteur est trop incomplète pour qu'on puisse déterminer le nom botanique de cet arbre. Il en est de même de celui qu'il nomme *bois de fer*, *cayoo tree*, et qui est propre à divers usages, à cause de son extrême dureté. (J.)

CAYOPOLLIN. (*Mamm.*) Fernandez, Histoire de la Nouvelle Espagne, donne ce nom, qui a été adopté par Buffon, à une espèce de Didelphe qui se trouve dans les montagnes du Mexique. Voyez ce mot. (F. C.)

CAYOU. (*Mamm.*) Le P. d'Abbeville, Missions au Maragnon, dit qu'il y a dans l'île de Maragnon des guenons que les naturels appellent *cayou*, qui sont toutes noires, et portent une barbe fort longue. Buffon a pensé qu'il s'agissoit de son coaita, *simia paniscus*. (F. C.)

CAYOUAOUTI. (*Bot.*) Dans l'Herbier de Suriam, fait aux Antilles, ce nom caraïbe est donné au *loranthus americanus.* (J.)

CAYOUASSOU (*Mamm.*), nom que l'on donne, dans les terres de Maragnon, suivant le P. d'Abbeville, à une espèce de singe (Miss., pag. 252), que Buffon regardoit comme étant son sajou, *simia capucina.* (F. C.)

CAYOUTI (*Bot.*), nom caraïbe d'une sensitive, *mimosa sensitiva*, mentionné dans l'Herbier de Suriam. Il est également donné au *mimosa pudica.* (J.)

CAY-QUONG (*Bot.*), nom donné dans la Cochinchine à l'*aralia chinensis*, qui est un arbrisseau très-épineux, grimpant, s'étendant le long des haies, et redoutable pour les passans, qu'il accroche très-facilement, au rapport de Loureiro. (J.)

CAY-RACH (*Bot.*), nom cochinchinois d'une espèce nouvelle de bosée, *bosea cannabina* de Loureiro, dont l'écorce sert, dans le pays, à faire des nattes. (J.)

CAY-RANG-LA. (*Bot.*) Suivant Loureiro, les Cochinchinois appellent ainsi une fougère qu'il dit être l'*asplenium scolopendrium*, Linn.; mais la description qu'il en donne prouve que c'est une plante tout-à-fait différente: elle a trois pieds de haut; ses feuilles sont découpées, à découpures linéaires, grandes, ondulées, crépues et laciniées à la pointe; la fructification forme au-dessous des feuilles des lignes écailleuses obliques. (Lem.)

CAY-RAONG. (*Bot.*) C'est une plante marine de la famille des algues, qui se trouve sur les côtes de Cochinchine. Loureiro la rapporte au *fucus uvarius*, Linn. Mais sa description annonce que c'est une espèce nouvelle. Sa tige est filiforme, très-longue, cylindrique et rameuse; les frondes sont oblongues, brunes, entières, disposées en verticilles rapprochés. (Lem.)

CAYREVEL (*Bot.*), nom du *mimosa horrida* à Pondichéry, suivant le catalogue du chirurgien Couzier. (J.)

CAYROUMATÉ. (*Bot.*) Suivant un catalogue manuscrit ancien d'un chirurgien nommé Couzier, ce nom est donné, sur la côte de Coromandel, à une stramoine, *datura*, dont le fruit épineux est un poison. (J.)

CAY-TLAM. (*Bot.*) Le *melaleuca leucadendra* est ainsi nommé dans la Cochinchine, au rapport de Loureiro. (J.)

CAYUTAXA. (*Bot.*) Aux Philippines on nomme ainsi, suivant Camelli, cité par Rai, un arbre dioïque, dont l'écorce, chargée de tubercules épineux, est blanchâtre dans l'individu mâle, jaune dans l'individu femelle. La tige, plus grosse par le bas, et ainsi hérissée, ressemble à une massue d'Hercule. Ces indications font croire que cet arbre est un *zanthoxylum*, et peut-être le *zanthoxylum clava herculis* lui-même. (J.)

CAZOU. (*Mamm.*) Suivant Labarthe, Voyage à la côte de Guinée, les nègres du royaume que les François nomment Juda ou Juida, désignent par ce mot un animal qui auroit quelques rapports avec le blaireau et le cochon. La queue du cazou ressemble à celle du rat, et les nègres en font des fétiches, ce qui est cause que les cazous, vus par les Européens, étoient privés de queue; et comme il paroît que cet animal a de la ressemblance, pour les couleurs ou pour les formes, avec l'agouti, qui, comme on sait, n'a qu'une queue très-courte, plusieurs voyageurs ont donné le nom d'agouti au cazou, et ont, par-là, transporté en Afrique un animal de l'Amérique méridionale.

Nous avons déjà vu, au mot Bomba, qu'une confusion de cette nature avoit été commise par l'application du nom du cabiai à un animal des côtes de Guinée. Pour s'expliquer ces erreurs, il ne faut que considérer les relations immédiates que la traite des nègres établissoit entre l'Amérique et l'Afrique méridionales, et le peu d'exactitude que les observateurs devoient mettre dans leurs comparaisons. (F. C.)

CCANTU. (*Bot.*) C'est ainsi qu'est orthographié le nom d'un genre de plantes du Pérou, que M. de Jussieu a nommé *cantua*, et qui est le *periphragmos* de MM. Ruitz et Pavon. Une espèce, *cantua ovata*, est nommée *ccantuttica*. (J.)

CCURHUR. (*Bot.*) Le *vallea*, genre de plante tiliacée, est ainsi nommé au Pérou, suivant les auteurs de la Flore de ce pays. (J.)

CÉANOTE (*Bot.*), *Ceanothus*, genre de la famille des rhamnées de la *pentandrie monogynie* de Linnæus. Il offre pour caractère essentiel : un calice turbiné, à cinq divisions courtes; cinq pétales creusés en cuilleron, longuement ongui-

culés; cinq étamines opposées aux pétales; un style trifide; une baie sèche, à trois coques, à trois loges; une semence dans chaque loge.

Ce genre, borné d'abord à deux ou trois espèces, a été considérablement augmenté : on en compte aujourd'hui au-delà de quinze, la plupart nouvellement découvertes, les unes dans l'Amérique, les autres à la Nouvelle-Hollande. Les plus remarquables sont :

1. Céanote d'Amérique, *Ceanothus americana*, Linn.; Lam. Ill. Gen., tab. 129, fig. 1. Cet arbrisseau fait la décoration des bosquets d'été et d'automne. Il fleurit depuis juillet jusqu'en octobre; il est alors d'un aspect très-agréable, haut de trois ou quatre pieds; ses feuilles sont glabres, alternes, ovales, un peu aiguës, à peine pétiolées; ses fleurs blanches, petites, nombreuses, disposées en grappes axillaires, composées de petites ombelles; ses capsules brunes, de la grosseur d'un grain de poivre.

2. Céanote d'Afrique, *Ceanothus africana*, Linn.; Pluken., tab. 126, fig. 1. Cet arbrisseau, originaire de l'Afrique, est depuis long-temps cultivé dans les jardins de l'Europe. Il est toujours vert; ses rameaux d'un brun rougeâtre, garnis de feuilles glabres, oblongues-lancéolées, obtusément dentées; les fleurs petites, disposées en petites grappes axillaires et terminales; les fruits globuleux, de la grosseur d'un pois, environnés à leur base par la partie inférieure du calice en forme de cupule.

3. Céanote de deux couleurs, *Ceanothus discolor*, Vent. Mal., tab. 58. Distingué particulièrement par la couleur de ses feuilles d'un vert foncé en-dessus, tomenteuses et d'un blanc cendré en-dessous, cet arbuste toujours vert croît à la Nouvelle-Hollande, et se cultive dans quelques jardins d'Europe. Ses fleurs sont paniculées, d'un blanc de lait; le fruit pubescent, à trois coques; les semences anguleuses.

4. Céanote globuleux, *Ceanothus globulosa*, Labill. *Nov. Holl.*, 1, pag. 61, tab. 85. Cette espèce a ses feuilles ovales, tomenteuses en-dessous; les fleurs paniculées, réunies en petites têtes globuleuses; une capsule turbinée, à trois ou deux coques; les semences blanches, noirâtres à leur base.

M. de Labillardière a découvert cette plante dans la terre Wan-Leuwin, à la Nouvelle-Hollande.

5. Céanote spatulé, *Ceanothus spathulata*, Labill. *Nov. Holl.*, 1, tab. 84. Autre arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, haut de six pieds, pourvu de feuilles spatulées, glabres en-dessus, d'un brun-châtain, tomenteuses en-dessous, soyeuses sur leurs nervures; les fleurs disposées en grappes axillaires, terminales, simples ou ramifiées; les pétales à peine onguiculés; le fruit à trois ou quatre coques; les semences roussâtres, un peu noires à leur base.

6. Céanote a gros fruits, *Ceanothus macrocarpos*, Cavan. *Icon. Rar.*, 3, tab. 276. Cette espèce est facile à distinguer du *ceanothus americana* par ses larges feuilles ovales, un peu tomenteuses en-dessous, à trois nervures; les fleurs disposées en corymbes axillaires; une capsule pendante, trigone, hémisphérique. Elle croît à la Nouvelle-Espagne.

7. Céanote a petites feuilles, *Ceanothus microphylla*, Mich. Amer., 1, pag. 154. Arbrisseau de l'Amérique septentrionale, remarquable par la petitesse et l'élégance de son feuillage. Ses tiges sont presque couchées; ses rameaux filiformes, blanchâtres : ses fleurs disposées en petits corymbes à l'extrémité des rameaux.

Pursh, dans sa Flore de l'Amérique septentrionale, en cite trois autres espèces du même pays : les *ceanothus intermedia*, — *sanguinea*, —*perennis*. Rafinesque-Schmaltz en a mentionné une autre espèce des Etats-Unis, le *ceanothus herbacea*, à tiges annuelles; les feuilles glabres, ovales, légèrement dentées en scie; les fleurs terminales, en thyrse. Enfin deux autres espèces ont été observées au Pérou : le *ceanothus granulosa*, Flor. Per., 3, tab. 228, fig. a, à tiges tuberculeuses; les feuilles ovales, oblongues, luisantes, dentées vers leur milieu; les pédoncules courts, dichotomes : le *ceanothus pubescens*, Fl. Per., tab. 228, fig. b. Ses rameaux sont anguleux, pubescens; les feuilles ovales, pubescentes à leurs deux faces; les pédoncules dichotomes, soutenant des fleurs pédicellées, presque en ombelle. M. Lamarck, dans les Illustrations des Genres, a augmenté celui-ci de plusieurs espèces enlevées aux *rhamnus*, tels que le *rhamnus colubrina*, *cubensis*, *elliptica*, etc., dans lesquels il a reconnu les caractères des céanotes. Deux

nomination particulière des *échenilleurs* de M. Levaillant, qui lui paroissent devoir être séparés des cotingas d'après les tiges prolongées, roides et piquantes, des plumes de leur croupion. M. Vieillot, qui a établi le genre Echenilleur, l'a nommé *Campephaga*. (Ch. D.)

CEBOLLA (*Bot.*) Les Espagnols, suivant Clusius, donnent à la scille, *scilla maritima*, le nom de *cebolla albarrana*. L'asphodèle est nommé *cebolla de culebra* dans le royaume de Grenade, et *gamancillos* dans celui de Valence. Le *cebolla* des Portugais est l'oignon ordinaire, *allium cepa*. (J.)

CEBOLLETA (*Bot.*), nom espagnol qui signifie petite bulbe, donné en Amérique, dans le canton de Carthagène, à une espèce d'angrec, *epidendrum*, que Jacquin a nommée pour cette raison *epidendrum ceboletta*, et qui se rapporte à la section des espèces à feuilles radicales. Plus récemment M. Swartz en a fait une espèce du genre *Oncidium* qu'il a ajouté dans la famille des orchidées. (J.)

CEBOLLINA (*Bot.*), nom portugais de l'*ixia bulbocodium*, suivant Clusius. (J.)

CEBRIO (*Ornith.*), nom d'un oiseau de grande taille, accolé par Aristophane au porphyrion, et sur lequel il ne reste que des notions incertaines, mais qui, d'après ce qu'en dit Gesner, liv. 3, p. 241, a des rapports avec la demoiselle de Numidie, *ardea virgo*. Linn. (Ch. D.)

CÉBRION (*Entom.*), *Cebrio*, genre d'insectes coléoptères de la première division de cet ordre, et de la famille des sternoxes ou thoracicornes.

Ce nom grec, dont l'étymologie est obscure, a été d'abord donné par M. Olivier à des insectes que Fabricius, dans la première édition de son ouvrage, avoit rangés parmi les cistèles, et qui avoient été mis par Rossi au rang des taupins; mais ces insectes se distinguent suffisamment des cistèles par le nombre des articles des tarses, tandis qu'au contraire ils ont les plus grands rapports avec les taupins. Ils ont en effet comme eux cinq articles à tous les tarses, les antennes filiformes, quatre palpes, le corselet trapézoïdal, terminé postérieurement par deux angles saillans, et prolongé inférieurement en une espèce de carêne qui est reçue dans une fossette correspondante, placée à la partie antérieure de la poitrine.

Néanmoins, malgré cette grande affinité d'organisation, les cébrions peuvent se distinguer des taupins par plusieurs caractères :

*Antennes filiformes simplement dentées; le deuxième et le troisième articles plus petits; mâchoires simples, très-crochues; palpes filiformes à dernier article tronqué; élytres flexibles; tarses à pelotes peu distinctes.*

Ces insectes fuient la lumière du soleil: le jour ils se tiennent cachés à l'ombre, dans les endroits humides; ils ne sortent que vers le soir, surtout après la pluie, et leur vol est alors assez rapide, quoique court; on ne remarque pas qu'ils se servent de la conformation de leur corselet pour sauter à la manière des taupins: leur larve est encore inconnue.

Les entomologistes n'ont trouvé jusqu'à présent que trois ou quatre cébrions; les plus remarquables sont:

1.° Le Cébrion a longues antennes, *Cebrio longicornis*, Oliv., n.° 30 *bis*, pl. 1.re, fig. 1.re. (*Cebrio gigas*, Fab. *Eleuterata*, tom. 2, 41, 1.) Antennes jaunes, à peu près de la longueur du corps; les élytres, l'abdomen et les cuisses testacés.

Cet insecte, dont toutes les parties sont pubescentes, a à peu près un pouce de longueur; sa tête et son corselet sont noirs; les élytres flexibles, légèrement pointillés; leur couleur, ainsi que celle de l'abdomen et des cuisses, est d'un jaune plus ou moins sombre, semblable à celle de la lagrie velue. La teinte des pattes est beaucoup plus foncée.

Le cébrion à longues antennes habite la France méridionale, l'Italie, l'Allemagne : on le trouve ordinairement en août et septembre.

2.° Le Cébrion bicolore, *Cebrio bicolor*, Fab.; Palis.-Beauv., Insectes d'Afrique, f. 1, pl. 7. Antennes ferrugineuses, moins longues que l'insecte; le corps d'un brun foncé en-dessus, d'un brun clair en-dessous.

Ce cébrion est à peu près de la grandeur du précédent, mais son port se rapproche encore davantage de celui des taupins; le corselet est plus convexe et moins large; les élytres proportionnellement plus étroits et plus coriaces que dans le cébrion longicorne; les antennes et les palpes sont ferrugineux; la tête et le corselet subpubescens, d'un brun foncé, ainsi que les élytres, sur lesquels on observe de très-petits

points rangés longitudinalement; le dessous du corps et les pattes n'offrent qu'une légère couleur de rouille.

Cet insecte est de l'Amérique septentrionale.

Quant au CÉBRION A ANTENNES COURTES, *Cebrio brevicornis*, Oliv., n.° 30 *bis*, pl. 1, fig. 1, qui a des antennes très-courtes, terminées en une espèce de massue, et qui est aptère, il paroît devoir constituer un genre à part; mais il est encore trop peu connu. M. Latreille en a fait le genre *Hammonie;* Rossi l'avoit appelé *ténébrion douteux*. (C. D.)

CEBUS. (*Mamm.*) Aristote parle, sous le nom de κηϐος, d'un singe qui avoit une queue, et c'est de ce nom qu'on a fait depuis celui de *cebus*. Klein et Erxleben l'ont adopté comme nom générique, le premier pour réunir tous les quadrumanes qui ont une queue, le second pour désigner des singes d'Amérique, dont la queue est prenante. (F. C.)

CECALYPHUM. (*Bot.*) Quelques espèces de mousses classées dans les *bryum* et les *hypnum* par Linnæus, constituent ce genre établi par M. P. Beauvois. Il ne diffère des *dicranum* d'Hedwig (voyez BIFURQUE, vol. IV, p. 151, et Suppl.), que par la présence d'un périchèze. Voici les espèces qui le composent :

1. CECALYPHUM A BALAIS, *Cecalyphum scoparium*, P.B. Ætheog.; *Bryum*, Linn. (*Dicranum scoparium*, Hedw. *Fund.* 2, p. 92, t. 8, f. 41-42; Vaill. Par. t. 28, f. 12.) En touffes d'un jaune verdâtre, luisantes; tiges rameuses, redressées, longues de deux à cinq centimètres, garnies vers le bas de poils roux laineux; feuilles nombreuses, longues, aiguës, un peu dentelées, et dirigées du même côté; pédicelles sortant d'un périchèze souvent très-alongé, presque aussi longs que la tige, et latéraux par l'alongement de celle-ci; urne ovale-oblongue, courbée et penchée à sa maturité; orifice garni d'une double rangée de dents; opercule alongé, pointu.

Cette mousse est commune dans les bois, les champs arides, sur les rochers et au pied des arbres. On la trouve dans toute l'Europe et à toutes les latitudes. Buxbaume la cite en Thrace et dans toutes les bruyères de l'Orient. Elle se rencontre au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde, en Amérique, en Virginie, en Pensylvanie et au Groënland; dans les plaines

les plus basses et les plus sèches, et sur les montagnes les plus élevées. Là elle indique, avec l'*hypnum cupressiforme*, l'*eucalypta vulgaris* et *lanceolata*, et le *grimmia apocarpa*, les limites d'une végétation expirante, et protége l'existence de quelques arbustes rabougris, que le froid auroit bientôt fait périr.

Ces différences dans les lieux et les pays où l'on trouve le *cecalyphum scoparium*, l'une des plus grandes mousses et des plus jolies, en ont fait reconnoître d'innombrables variétés, dont l'énumération deviendroit fastidieuse au botaniste lui-même.

Ce dicrane desséché devient jaunâtre, et fournit une excellente mousse pour couvrir les blessures ou les parties écorcées des arbres qu'on voudroit garantir du contact de l'air.

2. Cecalyphum ondulé, *Cecalyphum undulatum*, Nob. (*Dicranum undulatum*, Schrad.; *D. Schraderi*, Schirvan., 1, t. 41; Dill., t. 46, f. 16, di) Il diffère du précédent par ses feuilles droites, ondulées en travers, et comme godronnées. Cette mousse habite les mêmes lieux en Europe, surtout dans le nord. Elle est rare.

Ces deux espèces se rencontrent en France; on y trouve encore: 1.° le *cecalyphum majus* au mont Pilat, près Lyon; 2.° le *cecalyphum polysetum* dans les Vosges. Ces espèces sont des *dicranum* pour M. Decandolle, Fl. Fr., vol. VI. Il faut aussi rapporter à ce genre, si on l'adopte, les *dicranum rupestre*, *fuscescens* et *flagellare* de Bridel.

M. P. Beauvois donne pour une espèce du genre *Cecalyphum*, l'*hypnum sciuroïdes*, mousse qui s'éloigne tout-à-fait des précédentes pour le port, et qu'Hedwig plaçoit dans son genre Fissidens (voyez ce mot), confondu par la plupart des botanistes avec le *dicranum*. Voyez Bifurque, Suppl. (Lem.)

CECELLA (*Erpétol.*), nom italien d'une espèce de seps à trois doigts. Voyez Seps. (H. C.)

CECETO. (*Ornith.*) Suivant Fernandez, liv. 2, chap. 151, pag. 45, cette espèce de cresserelle, ainsi nommée d'après son cri, habite les régions les plus chaudes de la Nouvelle-Espagne, et y fait la guerre aux petits oiseaux. Voyez Cenotzqui. (Ch. D.)

CECI (*Bot.*), nom italien du chiche ou pois chiche, *cicer arietinum*. (J.)

CÉCIDOMYE (*Entom.*), genre d'insectes diptères de la famille des hydromies ou tipules, établi par M. Latreille dans ses Considérations générales, pour y placer en particulier l'espèce que Fabricius nomme chironome du genévrier. (C. D.)

CECILIOIDE. (*Malacoz.*) M. d'Audebert de Férussac a établi sous ce nom un petit genre formé d'une seule espèce, le *bulime aiguillette*, *helix octona*, Linn., Gmel., parceque, quoique l'animal ait quatre tentacules, comme les limaçons et les bulimes, il n'a pu apercevoir de points oculaires à l'extrémité des plus grands. Il est évident que la coquille offre en outre un caractère bien distinctif dans la manière dont la columelle est terminée et tronquée. Voyez le mot BULIMUS, où cette espèce de mollusque a été placée sous le nom de *bulimus acicula*. (DE B.)

CÉCILIE (*Erpétol.*), *Cœcilia*, genre de reptiles très-singulier, établi par Linnæus, conservé depuis par tous les naturalistes, mais placé dans des ordres différens, les uns le mettant parmi les batraciens (voyez APODES, Suppl. t. II), et les autres, en beaucoup plus grand nombre, le rangeant parmi les ophidiens.

La première description en a été faite à Upsal en juillet 1748, par Linnæus, sous le nom de P. Sundius, de Stockholm, d'après un individu conservé dans la collection de Grill (Amœnit. Acad. t. I); mais ce n'est que depuis assez peu de temps qu'on a des notions plus exactes sur ce genre d'animaux. M. Schneider (Fascic. II, p. 360) a publié des renseignemens sur les particularités de leur squelette, et les rapproche des poissons. M. Duméril, dans ses leçons au Jardin du Roi, et dans un Mémoire lu à l'Institut, et imprimé en 1808 dans le Magasin encyclopédique, les a, depuis plusieurs années, indiqués comme très-voisins des batraciens anoures, en se fondant sur quelques caractères d'organisation, c'est-à-dire sur la viscosité et la nudité de la peau, sur l'absence des côtes, sur la présence de deux condyles occipitaux, sur la forme arrondie et la position de l'anus. M. Oppel, embrassant cette idée, en a fait sa famille des batraciens apodes en 1811. M. Cuvier, (1817) vient d'en former la troisième famille des ophidiens,

et de donner quelques détails sur leur anatomie. Au reste, jusqu'à ce qu'on connoisse d'une manière précise le mode de génération de ces animaux, et qu'on sache s'ils subissent ou non des métamorphoses, on sera fort embarrassé sur leur classification. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne peuvent être confondus avec les poissons, puisqu'on ne leur a point encore observé de branchies.

Le mot *cécilie* paroît avoir été créé dans l'intention d'indiquer l'espèce d'aveuglement des animaux qu'il désigne, du latin *cæcitas*.

Le caractère essentiel de ce genre est le suivant :

*Queue nulle ; anus arrondi ; corps à peu près cylindrique, à côtés plissés transversalement.*

La tête est nue, peu distincte, un peu conique en-devant ; la mâchoire supérieure est un peu proéminente ; l'ouverture de la bouche est très-petite ; les narines sont assez apparentes, mais les yeux, à peine visibles, sont à peu près cachés sous la peau.

La peau est nue, couverte de petites granulations transparentes, pâles et très-multipliées : à peine y aperçoit-on des vestiges d'écailles, quand même elle est desséchée. Les granulations dont nous venons de parler paroissent être des glandes propres à laisser suinter une humeur visqueuse, roussâtre, analogue à celle des salamandres, des anguilles et des limaces.

L'occipital est pourvu de deux véritables condyles ; les côtes, beaucoup trop courtes pour embrasser le tronc, sont fourchues à la base, et n'offrent aucune courbure ; comme dans les poissons et quelques batraciens, les corps des vertèbres sont articulés entre eux par synchondrose, à l'aide de facettes en cône creux ; les os maxillaires couvrent l'orbite, qui n'y est percé que comme un très-petit trou, et les temporaux cachent les fosses du même nom, de sorte que la tête ne présente en-dessus qu'un bouclier osseux continu. Les dents maxillaires et palatines, aiguës et recourbées en-arrière, ressemblent à celles des véritables serpens ; mais la mâchoire inférieure n'a point de pédicule mobile, attendu que l'os tympanique est enchâssé avec les autres os dans le bouclier du crâne : ses deux branches sont soudées par une suture harmonique comme dans les lézards.

L'oreillette du cœur des cécilies n'est point divisée assez profondément pour être regardée comme double ; leur deuxième poumon est fort petit. Il paroît qu'elles pondent des œufs à écorce demi-membraneuse, et réunis en longues chaînes. Leur langue est courte, épaisse, entière, ovale, attachée par le milieu, ainsi que l'a observé, le premier, Sentzen ; leur oreille n'a, pour tout osselet, qu'une petite plaque sur la fenêtre ovale.

Leurs mœurs sont fort peu connues ; mais d'après quelques observations de Péron, elles paroissent se rapprocher beaucoup de celles des Tritons. On suppose que la nourriture des cécilies consiste en petits insectes et en vers. La position de l'anus peut faire supposer aussi qu'il n'y a point d'accouplement réel.

On en connoît plusieurs espèces, savoir :

1.° La Cécilie ibiare, *Cæcilia ibiara*, Daudin. (*Cæcilia tentaculata*, Linnæus.) Noirâtre ; cent trente-cinq plis à la peau de chaque côté ; narines garnies d'un tentacule très-court ; dents simples, les supérieures plus petites ; bouche au-dessous du museau, ce qui a fait comparer cet animal par Linnæus aux squales et aux raies ; queue un peu déprimée, presque nulle. Un pied de longueur environ sur un pouce de diamètre.

De Surinam et du Brésil.

Suivant Pison, les habitans de ce dernier pays lui donnent le nom d'*ibiaram*. M. Schneider, qui a eu occasion d'en voir plusieurs individus, ne leur a point reconnu de tentacules proprement dits ; il n'a aperçu que deux petites papilles ou verrues au bout du museau.

2.° La Cécilie visqueuse, *Cæcilia glutinosa*, Linn. (*Cæcilia ceylanica*, Séba, Thes. II, tab. 25, fig. 2.) Corps alongé, grêle, cylindrique, avec une ligne latérale pâle ; teinte générale brunâtre ; point de tentacules ; deux rangs de dents à chaque mâchoire ; tronc cylindrique, un peu plus épais en arrière, avec trois cent quarante plis de chaque côté. Plus d'un pied de longueur ; volume du petit doigt.

Pendant la vie de ce reptile, qui habite l'Amérique méridionale, et non les Indes ou Ceylan, ainsi que le veulent Séba et Laurenti, sa peau est enduite d'une humeur visqueuse,

comme celle des lamproies. Linnæus l'a le premier observé dans le Muséum du prince Adolphe Frédéric.

3.° La Cécilie a ventre blanc, *Cæcilia albiventris*, Daudin. Noire, avec l'abdomen tacheté de blanc ou de jaunâtre en grandes plaques; point de tentacules; ouverture de la bouche inférieure; dents très-courtes et très-aiguës; corps couvert de petits tubercules ronds, très-nombreux, confluens, presque microscopiques; anus rayonné.

De Surinam. Daudin l'a fait connoître le premier d'après un individu de la collection du voyageur Levaillant.

4.° La Cécilie lombricoïde, *Cæcilia lombricoïdea*, Daudin. (*Cæcilia gracilis*, Shaw.) Corps cylindrique, grêle, très-alongé; peau couverte de tubercules visibles seulement à la loupe, d'une teinte noirâtre uniforme; pas de ligne latérale; pas de tentacules aux narines; anus entouré de plis rayonnés. Longueur de dix-huit pouces à deux pieds, sur quatre lignes de diamètre.

Elle habite les lieux sombres et humides à Surinam; elle se creuse des trous en terre, comme les lombrics. (H. C.)

CÉCILIE. (*Ichthyol.*) M. de Lacépède avoit ainsi appelé le genre de poissons auquel M. Duméril a proposé depuis de donner le nom d'aptérichthe, pour éviter qu'on ne le confondît avec la cécilie de la classe des reptiles. Voyez Aptérichthe, dans le Supplément. (H. C.)

CECROPIA. (*Bot.*) Voyez Coulequin. (Poir.)

CECROPS (*Crust.*), nom d'un genre d'entomostracés parasites qui ne comprend encore qu'une seule espèce, décrite par M. le D.r Leach, et qu'il avoit trouvée sur les branchies d'un turbot: c'est un animal voisin des monocles, avec lesquels Linnæus l'auroit rangé. Le corps de cet animal n'est pas prolongé comme dans les argules et les calyges: il est ovale, formé de quatre pièces qui se reçoivent postérieurement chacune dans une sorte d'échancrure. (C. D.)

CEDAR-TREE. (*Bot.*) Les Anglois nomment ainsi le *cedrela*, qui est le *cedro* des Espagnols, le cèdre du Pérou, *cèdre acajou*, *acajou à planches*, des François. Cette conformité de nom avec le cèdre des anciens, paroît provenir de l'odeur aromatique et de l'amertume de son bois, qui le mettent à l'abri des in-

sectes, et le rendent plus propre à la construction de différens meubles. (J.)

CEDNON DES GRECS. (*Bot.*) Synonyme de l'hydnum, nom de la truffe. (Lem.)

CEDO-NULLI (*Conch.*), nom marchand et vulgaire d'une des plus belles et des plus chères espèces du genre Cône. (De B.)

CÉDRAT (*Bot.*), fruit d'une espèce de citronnier. (L. D.)

CÉDRATIER (*Bot.*), nom vulgaire d'une espèce de citronnier, *citrus medica*, Linn. (L. D.)

CÈDRE. (*Bot.*) Plus un nom de plante remonte dans l'antiquité, moins sa signification est certaine, à cause du plus grand nombre de végétaux différens auxquels il a été appliqué. Il en résulte une foule de questions arides, qu'il faut pourtant éclaircir, afin d'éviter les erreurs et les équivoques. Le moyen le plus sûr d'y apporter de la lumière, c'est de remonter au premier emploi du mot; car si l'on parvient à le fixer, on acquiert une règle sûre pour juger les fausses applications qu'on en a faites, et bien souvent encore les causes qui les ont produites. Nous tâcherons de faire usage de cette méthode pour éclaircir la signification du mot *Cèdre*, qui a été l'objet de discussions bien obscures et bien pénibles pour les botanistes et les érudits des seizième et dix-septième siècles.

Le mot *Cèdre* a été employé dans les anciennes versions grecques de l'Ecriture-Sainte, pour exprimer l'arbre que les Hébreux appeloient *Arez*. Par un assez grand nombre de passages de la Bible, il est évident que l'*Arez* est l'espèce de mélèze que l'on appelle vulgairement cèdre du Liban, dont la description sera donnée dans l'article Larix. Théophraste donne le nom de cèdre à un arbre résineux toujours vert, dont le bois étoit très-estimé pour les constructions, et dont la Phénicie étoit le pays natal. On ne peut pas douter que ce ne soit l'*Arez* de l'Ecriture-Sainte; mais comme cet arbre n'étoit pas indigène de la Grèce ni des pays voisins, il est naturel de croire que le mot *Cèdre* n'est pas d'origine grecque, mais seulement grécisé. On trouve en effet le mot *Chitram* employé par les Arabes et autres Orientaux, pour désigner un arbre résineux, toujours vert, dont le bois étoit estimé. Les Portugais, lorsqu'ils étoient maîtres du commerce de l'Orient,

l'apportoient en Europe, et l'envoyoient vendre à Anvers sous le nom de bois de cèdre; et le fameux J. Bauhin étoit d'opinion que ce ne pouvoit être que le cèdre du Liban, ou bien une espèce de *thuya*.

Voilà la signification primitive du mot cèdre. Le haut prix du bois de cèdre chez les anciens, fut cause que l'on chercha à donner ce nom à d'autres bois qui lui ressembloient; et du temps des Romains on vendoit frauduleusement, sous le nom de bois de cèdre, le bois des ifs du mont Ida, qui, par son grain et sa couleur jaunâtre, ressembloit à celui du cèdre. Deux espèces de genévrier, le *juniperus lycia*, et le *juniperus phœnicea*, passoient déjà, au temps de Pline, pour des cèdres de petite espèce, *cedri minores*. Les Arcadiens prétendoient que l'if de leurs montagnes, quoique son bois fût noirâtre, étoit aussi un cèdre. On fit du *thuya occidentalis* une espèce de cèdre que l'on appeloit *cedrus atlantica*. Les Européens transportés dans des climats éloignés, ont conféré le nom de cèdre à beaucoup d'autres plantes; ils ont appelé cèdre de Bermude, le *juniperus bermudiana;* cèdre blanc, le *cupressus thyoïdes;* cèdre rouge, le *juniperus virginiana;* cèdre de Goa ou de Busaco, le *cupressus pendula*.

A la renaissance des lettres, les botanistes du seizième siècle, tels que Lobel, Belon, etc., approprièrent le nom de cèdre aux *cedri minores* de Pline, qui, comme l'on vient de voir, sont des espèces de genévriers. Tournefort les suivit, et associa, avec beaucoup de raison, à ces deux arbres, le cèdre d'Espagne, *juniperus thurifera*, qui est un genévrier comme eux, et le vrai cèdre fut par lui repoussé au genre des mélèses, auxquels la nature l'a réuni.

Il faut avouer que le nom de cèdre, quoique donné à tant de plantes diverses, n'étoit pourtant pas sorti de la famille, et l'abus étoit encore excusable. On ne dira pas la même chose des commentateurs de Discoride et d'Athénée qui ont appliqué ce nom à l'oranger, et de Pierre Martyr, auteur assez connu du seizième siècle, qui a prétendu que le cèdre des anciens étoit le *rhamnus napeca*, qui est un vrai jujubier. Les colons européens d'Amérique ont aussi, bien gratuitement, transféré le nom de cèdre à l'*icica altissima*, qui est une térébinthacée, au *cedrela odorata*, voisin des méliacées, et

même à une tiliacée telle que le *guazuma*, que l'on a appelée cèdre de la Jamaïque.

Au reste, la qualité qui rendoit fameux et cher le bois de cèdre, étoit son incorruptibilité : *Materiæ verò ipsi æternitas*, dit Pline. (Correa.)

CÈDRE ACAJOU, CÈDRE DU PÉROU. (*Bot.*) Voyez Cédar. (J.)

CÈDRE DES BERMUDES, CÈDRE BLANC, CÈDRE ROUGE, CÈDRE DE GOA ou DE BUSACO, CÈDRE D'ESPAGNE. (*Bot.*) Voyez Cèdre. (J.)

CÈDRE DE VIRGINIE. (*Bot.*) On donne ce nom à un genévrier, *juniperus virginiana*. (J.)

CÈDRE DU LIBAN. (*Bot.*) Grand arbre de la famille des conifères, que Linnæus a rapporté à son genre *Pinus*, que Tournefort rapportoit à celui du *larix*, et que quelques botanistes réunissent à celui du sapin (*abies*). En adoptant ce dernier avis, nous regarderons cet arbre comme une espèce de sapin : mais une sorte de célébrité attachée à son nom de cèdre, nous engage à en traiter ici.

Le cèdre du Liban est un des plus beaux et des plus grands arbres de la nature. Son tronc acquiert, avec les années, jusqu'à vingt-quatre ou trente pieds, et même plus, de circonférence, et sa tige s'élève quelquefois à cent pieds de hauteur. Ses branches sont en général disposées par étages, mais d'une manière assez irrégulière, et divisées en rameaux nombreux qui s'étendent horizontalement. Ses feuilles sont étroites, linéaires, triangulaires, glabres, d'un vert foncé, persistantes, solitaires, éparses sur les jeunes rameaux qui poussent en longueur; elles sont au contraire disposées en rosette ou en verticille sur une autre sorte de rameaux qui restent toujours courts, et qui sont, à proprement parler, les bourgeons des fleurs, ne se développant qu'au bout d'un certain nombre d'années. Ces fleurs sont de deux sortes, les unes mâles et les autres femelles. Les premières sont disposées en chatons simples, solitaires, redressés, d'une couleur roussâtre, longs d'environ deux pouces, et composés d'un grand nombre d'étamines sessiles et imbriquées sur un axe commun. Les fleurs femelles sont des chatons courts, arrondis, un peu ovoïdes, se changeant, après la fécondation, en des cônes ovales, com-

posés d'écailles coriaces, imbriquées, *très-serrées*, ayant chacune à leur base et à leur partie interne, deux graines surmontées d'une aile membraneuse.

Le cèdre fleurit au mois d'octobre dans notre climat, et ses fruits sont mûrs un an après ; mais ils peuvent rester sur l'arbre plusieurs années sans tomber, et même sans s'ouvrir. Il est indigène de l'Asie ; il croît sur le mont Liban, sur le mont Taurus, et dans les contrées qui sont entre le Volga et le Tobol.

Il est souvent parlé du cèdre dans la Bible. Les écrivains hébreux font de cet arbre l'emblème de la grandeur et de la puissance. Le prophète Ezéchiel dit en parlant d'un prince puissant : *Ecce Assur quasi cedrus in Libano, pulcher ramis, et frondibus nemorosus*, etc.

Le temple bâti à Jérusalem par Salomon, étoit en grande partie de bois de cèdre coupé sur le mont Liban. Les rois d'Egypte et de Syrie employoient, pour la construction de leurs vaisseaux, le bois de cet arbre à la place de celui de pin.

Les anciens regardoient le cèdre comme un bois incorruptible, qui pouvoit être d'une éternelle durée ; et c'est pour cela qu'ils l'employoient à faire les statues des dieux et des rois. Pline rapporte que telle étoit une statue d'Apollon qui avoit été apportée de Séleucie, et qui étoit conservée dans un temple de Rome.

Le cèdre passant pour incorruptible, on disoit proverbialement, chez les anciens, *digna cedro*, pour désigner des choses qu'on regardoit comme devant être immortelles.

Les cèdres du Liban ont conservé, dans les temps modernes, la célébrité qu'ils avoient dans l'antiquité. La plupart des voyageurs qui ont été en Syrie, se sont fait un plaisir d'aller voir des arbres que les rois et les prophètes hébreux avoient illustrés dans leurs cantiques sacrés, et que les poëtes profanes avoient aussi célébrés dans leurs chants. Mais ces antiques et magnifiques forêts qui couvroient le Liban au temps de Salomon, ont presque entièrement disparu ; il n'y reste plus qu'une centaine de cèdres, selon M. Labillardière qui les visita en 1787.

Si le cèdre a presque disparu des montagnes de la Syrie, où il étoit autrefois si commun, c'est que, comme tous les arbres

du genre pin et sapin, il ne se multiplie que de graines, et qu'il ne repousse jamais de ses racines quand il a été coupé.

Plusieurs modernes ont cru que les cèdres du Liban étoient les seuls arbres de cette espèce qui fussent spontanés sur le globe, et le petit nombre auquel ils sont réduits, leur avoit fait craindre de les voir entièrement disparoître de leur pays natal; mais le cèdre n'est pas borné au Liban, et si les voyageurs modernes ne l'ont pas encore retrouvé en Crète, en Chypre et en Afrique, où il a été indiqué par les anciens, ils l'ont observé dans différentes parties de l'Asie. Belon dit en avoir vu des forêts dans l'Asie Mineure, sur le mont Taurus et sur le mont Aman. Pallas, dans ses voyages en Sibérie, en a aussi trouvé des forêts entières dans les contrées qui sont entre le Volga et le Tobol, et sur les monts Altaïks.

Les plus anciens cèdres plantés en Europe, paroissent être ceux qui, d'après Miller, sont dans le jardin de Chelsea, près de Londres, depuis 1683. Deux de ces arbres, selon le même auteur, avoient en 1766, c'est-à-dire quatre-vingt-trois ans après leur plantation, environ douze pieds de circonférence, à deux pieds de terre. Nous n'avons pas en France de cèdres aussi âgés que ceux de Chelsea. Le plus ancien est celui qui est au Jardin du Roi; il a été apporté d'Angleterre en 1734, par Bernard de Jussieu, et il est probablement un des enfans de ceux dont parle Miller. Il a aujourd'hui (20 janvier 1817), à quatre pieds et demi de terre, huit pieds dix pouces de circonférence, ce qui donne près de trois pieds pour son diamètre; et comme il est âgé maintenant de quatre-vingt-trois ans, on peut croire que son accroissement en épaisseur a été d'environ cinq lignes chaque année.

Si l'on calculoit, d'après cela, l'âge des plus gros cèdres du Liban qui ont été mesurés par quelques voyageurs, ceux dont le tronc avoit, selon Maundrell et Pockocke, trente-six pieds de tour, devoient avoir neuf cents à mille ans.

L'accroissement du cèdre en hauteur est très-lent pendant les premières années; à peine, à l'âge de sept ou huit ans, a-t-il quatre pieds d'élévation; mais dès-lors sa tige commence à prendre un plus grand essor, elle augmente souvent de plus d'un pied chaque année, et M. Bosc dit en avoir vu pousser

de plus de quatre pieds. M. Desfontaines a mesuré, chez Duhamel, un cèdre de trente-trois ans, qui avoit trente-neuf pieds d'élévation. Le cèdre, comme tous les arbres conifères, continue à s'élever tant qu'il conserve l'extrémité de sa tige, qu'on nomme flèche ou aiguille; mais son plus grand accroissement en hauteur a probablement lieu pendant les cent premières années, après cela il doit se ralentir beaucoup; sans quoi, cet arbre, qui peut vivre neuf à dix siècles, s'éleveroit à perte de vue.

Le bois du cèdre est léger, d'un blanc roussâtre, veiné comme celui du pin sauvage, dont il se distingue assez difficilement. Son grain est lâche; il est sujet à se fendre par l'effet de la dessiccation, ce qui fait qu'il tient mal les clous. Sa pesanteur spécifique est d'environ vingt-neuf livres par pied cube. Quelques modernes sont loin de le regarder comme incorruptible, ainsi que faisoient les anciens; ils aiment mieux croire que celui qui avoit cette propriété appartenoit à un autre genre que l'arbre du Liban. Sir Lambert ne balance pas à le regarder comme inférieur au sapin.

Les produits résineux du cèdre sont peu connus et nullement employés en France. Il découle des fentes de son écorce une sorte de térébenthine, peu différente, en apparence, de celle du mélèse.

Ses graines contiennent beaucoup d'huile, comme les semences de tous les pins; elles sont assez difficiles à extraire de leurs cônes, et on n'y parvient que par un moyen artificiel, qui consiste à percer, avec une vrille, l'axe du cône jusqu'aux deux tiers ou jusqu'aux trois quarts, et à le faire ensuite éclater en chassant à travers le trou fait par la vrille, un fer pointu qui soit plus gros que ce trou.

On sème les graines de cèdre au commencement du printemps, dans des terrines remplies de terre de bruyère, mêlée d'un peu de terreau et de terre franche; et pour hâter leur végétation, on enfonce les terrines dans une couche à châssis et médiocrement chaude. Quand les graines seront levées, ce qui aura lieu au bout d'un mois, il faudra mettre le plant à l'abri de l'action des rayons directs du soleil, en couvrant les châssis de toiles et de paillassons; et on les préservera d'une trop grande humidité, en ne leur donnant que les arrosemens

rigoureusement nécessaires. Les jeunes cèdres étant très-sensibles à la gelée, il faut, dans le climat de Paris, avoir grand soin de les en préserver, en rentrant dans l'orangerie les terrines dans lesquelles on a fait les semis, et ensuite les pots dans lesquels on les a transplantés, et dans lesquels on les tient jusques à l'âge de trois ou quatre ans. C'est depuis quatre jusques à six ans qu'il convient de planter les jeunes cèdres à demeure; quand on attend plus tard, ils reprennent très-difficilement, à moins de grandes précautions. Il est encore prudent, les premières années qu'ils sont en pleine terre, de les couvrir, pendant les grandes gelées, avec des feuilles de fougère ou de la paille. Varennes de Fenille dit qu'une partie des jeunes cèdres qui étoient en France a péri à la suite du froid rigoureux de 1788.

Le cèdre réussit également bien dans les terrains humides et dans les lieux secs. Pallas dit qu'en Sibérie il est superbe dans les places les plus marécageuses, et qu'en général il ne croît qu'auprès des ruisseaux et dans les fonds; cependant celui du Jardin du Roi est de la plus belle venue, quoiqu'il soit planté sur le penchant d'une butte toute composée de plâtras et de décombres. La facilité qu'a cet arbre de s'accommoder de localités si différentes, nous paroît présenter de grands avantages, et pouvoir contre-balancer les observations de quelques auteurs modernes, qui tendent à diminuer de beaucoup la haute idée qu'on avoit du bois de cèdre. On peut croire d'ailleurs qu'il auroit encore assez de propriétés utiles, pour qu'il fût convenable de le multiplier, quand il ne seroit pas un des plus beaux arbres d'ornement qu'on puisse employer à la décoration des grands jardins paysagers. En effet, aucun arbre n'a en même temps un port aussi magnifique et aussi majestueux : aucun ne rappelle des souvenirs aussi grands et aussi religieux. Un bois entier de cèdres présenteroit un aspect vraiment imposant. Un seul de ces arbres, planté isolément et comme point de vue, est d'un effet infiniment pittoresque. Enfin on pourroit en faire de superbes avenues, en les espaçant à trente ou quarante pieds les uns des autres. (L. D.)

CEDRELATE. (*Bot.*) Voyez CEDRIA. (J.)

CEDREL ODORANT (*Bot.*), *Cedrela odorata*, Linn.; Lam.

Fl. Gen., tab. 137; vulgairement *acajou à planches*, *cèdre acajou*. Grand et bel arbre de l'Amérique méridionale, qui seul forme un genre particulier, très-rapproché de la famille des méliacées, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus. Son bois est odorant, léger, tendre et roussâtre; son écorce, d'une odeur narcotique insupportable: ses feuilles sont alternes, ailées avec une impaire, longues d'un pied; les folioles nombreuses, pédicellées, ovales-lancéolées, aiguës; elles répandent, surtout dans les temps chauds, une odeur désagréable et dangereuse: ses fleurs sont nombreuses, petites, d'un blanc jaunâtre, disposées en grappes paniculées, étalées, fort amples. Le calice est fort petit, campanulé, à cinq dents; la corolle composée de cinq pétales ovales-oblongs, rapprochés en tube à leur base; cinq étamines; les filamens soudés sur le pédicelle du réceptacle par leur partie inférieure, ainsi que les pétales: un ovaire supérieur, globuleux, porté sur un pédicelle court, épais, jaunâtre, à cinq angles; un style; un stigmate en tête; une capsule ligneuse, ovale, semblable à celle du *swietenia*, mais bien plus petite, à cinq loges, s'ouvrant à son sommet en cinq valves; un placenta ligneux, libre, central, à cinq angles, chargé de plusieurs semences imbriquées, comprimées, munies à leurs bords d'une aile membraneuse. Son bois est employé dans la construction des maisons, des barques et des pirogues. Comme il est tendre, on le creuse aisément, et sa légèreté le rend propre à soutenir de lourdes charges sur l'eau. On en fait aussi des boiseries: il est d'autant meilleur pour en construire des armoires, que son odeur aromatique et son amertume se communiquant à tout ce qu'on y renferme, empêchent les insectes d'y déposer leurs œufs. On le cultive au Jardin du Roi. (Poir.)

CEDRIA. (*Bot.*) Selon quelques auteurs, c'est une résine qui est tirée du cèdre du Liban, et qui est nommée par les Arabes Alkitran (voyez ce mot) ou *kitran*. Belon a observé dans le détroit des Dardanelles un autre arbre qu'il nomme pin sauvage ou picéa, duquel les gens du pays font, dit-il, la poix noire et la *cedria*, que les François appellent du nom arabe *quodran* ou *quatran*. Ce passage semble faire croire que l'arbre qui fournit cette résine n'est point le cèdre du Liban, qui certainement ne croît pas sur les bords de ce détroit, et

que c'est plutôt un pin ou un sapin, d'après la figure qu'il en donne, pag. 175. Cependant, selon Pline, l'arbre qui fournit la cedria, et que les anciens nommoient *cedrelate*, a un fruit approchant pour la forme de celui du cyprès, ce qui pourroit bien faire croire que c'est un grand genévrier, *juniperus phœnicea*, que les Bauhin et Tournefort nomment *cedrus*. Nous ajouterons que Jean Bauhin l'indique spécialement comme étant celui de Belon. Quoique cet arbre paroisse devoir être remarquable, les voyageurs modernes qui ont traversé le détroit où il est indiqué, n'en parlent pas. La cedria étoit très-employée chez les anciens, et, suivant Belon, pag. 262, les Egyptiens s'en servoient pour les embaumemens. Il paroît, d'après l'indication de Daléchamps, que l'on tiroit aussi du fruit une huile nommée *cedrœleon*, qu'il dit qu'on ne doit pas confondre avec la cedria. Ce cedrœleon auroit peut-être quelque rapport avec l'huile tirée du cèdre, *juniperus oxycedrus*. Daléchamps dit encore qu'il faut distinguer la *cedria* qui coule naturellement de l'arbre, et le *cedrium* qui sort du bois coupé en morceaux, et brûlant dans des fourneaux. (J.)

CEDRIDES (*Bot.*), nom donné aux fruits ou baies du cade, *juniperus oxycedrus*. (J.)

CÉDRIN. (*Ornith.*) On appelle ainsi le serin vert de Provence, ou serin d'Italie, *serinus italicus*, Briss., qui se nomme plus communément *cini*, et dont Linnæus ne fait pas une espèce particulière et différente de son *fringilla serinus*. (Ch. D.)

CEDRIUM. (*Bot.*) Voyez Cedria. (J.)

CEDRO. (*Bot.*) Les Espagnols donnent ce nom au *cedrala*, ou *acajou à planches*. On le donne aussi, dans d'autres lieux, à une variété d'oranger. (J.)

CEDRŒLEON. (*Bot.*) Voyez Cedria. (J.)

CEDRO-MACHO (*Bot.*), nom péruvien du *huertea*, genre de plantes mentionné dans la Flore de ce pays, lequel paroît voisin du manguier, dans la famille des térébinthacées. (J.)

CEDRONELLA. (*Bot.*) Commelin, dans l'*Hort. Amstelod.*, nomme ainsi deux plantes qui sont les *dracocephalum canariense* et *dracocephalum thyrsiflorum* de Linnæus. (J.)

CEDROSTIS (*Bot.*), un des noms grecs donnés à la bryone, et recueillis par Dioscoride ou ses traducteurs. Il la nommoit *ampelos leucos*, ou vigne blanche; et dans divers lieux on la

désignoit sous d'autres noms, tels que *ophiostaphylos*, *melothres*, *psilothros*, *archezostis*, *cadostris*, *agrostis*, et *bryonia*. C'est ce dernier qui a été adopté définitivement. (J.)

CEDROTA (*Bot.*), nom générique substitué par Schreber à celui d'*aniba*, donné par Aublet à un de ses genres de la Guiane : mais comme celui-ci n'est, suivant les observations de M. Richard, qu'une espèce de laurier, l'un et l'autre noms doivent être supprimés. (J.)

CEDRULA. (*Bot.*) Gesner nommoit ainsi le cade de Provence, *juniperus oxycedrus*, que Cordus et d'autres désignoient sous le nom de *cedrus minor*. (J.)

CEFAGLIONE. (*Bot.*) Voyez Cefalio. (J.)

CEFALIO. (*Bot.*) Dans la Sicile, suivant Césalpin, on nomme ainsi un palmier qui a les feuilles palmées, et qui y est indigène; c'est probablement le *chamærops*. Daléchamps dit que c'est le *cefilio* de Sérapion, le *cefaglione* des Italiens. (J.)

CEHOILOTL (*Ornith.*), nom d'un pigeon du Mexique qui se rapporte au *columba mexicana* de Brisson et de Gmelin. (Ch. D.)

CEIBA. (*Bot.*) Ce nom américain, cité par Oviedo, étoit celui de l'arbre nommé en françois fromager. Plumier l'avoit adopté dans la description de ses genres; mais Linnæus le regardant comme barbare, l'a changé en celui de *bombax*, qu'il porte maintenant. (J.)

CEILAN (*Ichthyol.*), nom d'une espèce de Labre, *labrus zeylanicus*, Linn. Voyez ce mot. (H. C.)

CEINTURE (*Ichthyol.*), *Trichiurus*, genre de poissons établi par Linnæus, et conservé par M. de Lacépède et les autres ichthyologistes modernes. M. Duméril le place dans sa famille des péroptères, et M. Cuvier dans la deuxième tribu de la première famille de ses acanthoptérygiens, ou celle des tænioïdes.

Le mot *Trichiurus* vient du grec τρὶξ, τριχὸς, *crin*, et οὐρὰ, *queue*, et pourroit être traduit par *queue en crin*.

Les caractères des trichiures sont les suivans :

*Corps alongé, comprimé, tænioïde; queue très-pointue, aptéryge; nageoire anale nulle, et souvent remplacée par des petits piquans ; opercules des branchies placées très-près des yeux; pas de catopes.*

Leur peau est dépourvue d'écailles sensibles; les mâchoires aiguës sont armées de dents longues et sagittées; la nageoire

dorsale règne tout le long du dos; le dessous du ventre et de la queue est dentelé en scie; la queue est terminée par un long filet grêle.

On observe en dedans de chacune de leurs mâchoires un voile membraneux; leur estomac est alongé et épais; leurs cœcums sont multipliés; leur intestin est droit, et leur vessie natatoire grande et simple.

D'après ces notes, il devient très-facile de distinguer ces poissons des autres genres de la famille des Péroptères. (Voyez ce mot.) C'est ainsi que la présence d'une nageoire dorsale les sépare des gymnonotes, que celle des pectorales les éloigne des leptocéphales, que l'absence de la caudale empêche de les confondre avec les genres Monoptère, Aptéronote, Régalec et Bogmare, que celle de l'anale les isole des genres Ophisure et Notoptère.

On en connoît plusieurs espèces :

1.° Le Paille-en-cul, *Trichiurus lepturus*, Linn. (*le lepture*, Lacép.) Mâchoire inférieure plus longue que la supérieure; dents comprimées en hameçon, mobiles pour le plus grand nombre; quelques-unes très-petites sont implantées sur des os placés vers le gosier. Corps si comprimé qu'il ressemble à une lame de sabre, ou à un ruban; teinte générale de l'argent le plus vif.

Les yeux sont grands, très-rapprochés du sommet de la tête, et remarquables par un iris doré et bordé de blanc autour de la prunelle. La ligne latérale est couleur d'or. L'anus est voisin de la tête. La langue est lisse et longue.

La peau est couverte plutôt d'une poussière d'argent que de véritables écailles. Les nageoires pectorales sont très-petites, et soutenues seulement par onze rayons.

A la place de la nageoire de l'anus on compte de cent à cent vingt aiguillons très-courts, assez éloignés les uns des autres; ceux de la première moitié sont recourbés vers la queue, tandis que ceux de la seconde sont infléchis du côté de la tête.

Ce poisson parvient souvent à la longueur de trois pieds. Les voyageurs s'accordent à lui attribuer une agilité singulière, et une voracité extraordinaire. « S'agitant presque sans cesse par « de nombreuses sinuosités, dit éloquemment M. de Lacépède, « ondulant en différens sens, serpentant aussi facilement que

« tout autre habitant des eaux, il s'élève, s'abaisse, arrive, et « disparoît avec une promptitude dont à peine on peut se former « une idée. Frappant violemment l'eau par ses deux grandes « surfaces latérales, il peut se donner assez de force pour « s'élancer au-dessus de la surface des fleuves et des lacs, etc. « Déployant sa riche parure sous un ciel enflammé, il jaillit de « dessus les eaux, et, poursuivant sa proie avec plus d'ardeur « que de précaution, il saute jusque dans les barques, et au « milieu des pêcheurs. »

Le lepture vit dans les eaux douces de l'Amérique méridionale et des Indes. Il se rencontre également à la Chine. On en voit une fort bonne figure dans les dessins chinois conservés au Muséum de Paris. Sa chair est estimée comme aliment.

D'après des recherches de M. Cuvier, il paroît que ce poisson n'est point du tout le *mucu* de Marcgrave, nom qu'on place généralement dans sa synonymie ; mais que c'est réellement l'*ubine* de Laët. Voyez Mucu et Ubine.

2.° Le Trichiure électrique, *Trichiurus electricus*, Linn. (*Trichiurus indicus*, Linn.; *Anguilla indica*, Willug.) Les deux mâchoires égales; les dents très-petites, mobiles; l'extrémité de la queue peu aiguë; le corps brun tacheté.

De la mer des Indes. On lui attribue sans trop de preuves un pouvoir électrique analogue à celui de la torpille et du gymnonote de Surinam.

3.° L'Haumèle, *Trichiurus haumela*, Schneid. (*Clupea haumela*, Forskaël.) Mâchoire inférieure plus longue, à dents en alène, comprimées, fortes, séparées; ligne latérale courbe, voisine de l'abdomen; nageoire dorsale verte à limbe brun, et à tache argentée. Quatre-vingt-deux aiguillons à la place de la nageoire anale. Longueur d'environ quatre pieds.

Ce poisson habite la mer Rouge, où il a été observé par Forskaël. Il n'en existe point de figure.

*Haumela* est le nom que les Arabes lui donnent. (H. C.)

CEINTURE D'ARGENT (*Ichthyol.*), nom que l'on donne assez communément au trichiure paille-en-cul (*Trichiurus lepturus*). *Voyez* Ceinture. (H. C.)

CEINTURE DE PRÊTRE. (*Ornith.*) L'oiseau ainsi appelé par Gueneau de Montbeillard, *alauda flava*, Gmel., que Latham regarde comme une variété du *hausse-col noir*, paroît n'être,

en effet, que cette dernière espèce sous son plumage d'été. (Ch. D.)

CEIXUPEIRA. (*Ichthyol.*) Rai appelle ainsi un poisson des mers du Brésil, et qui est bon à manger. (H. C.)

CEIXUPURA. (*Ichthyol.*) Ruysch donne ce nom à un excellent poisson des mers du Brésil, le même probablement que le *ceixupeira* de Rai. Il atteint, dit-il, la longueur de neuf à dix pieds. Nous ne savons à quel genre le rapporter au juste. Voyez Centronote nègre. (H. C.)

CELA. (*Ornith.*) Ce mot, qui en grec signifie goître ou gorge enflée, a été employé par Ælien pour désigner le pélican. Moerhing en a fait le nom générique de son genre Casoar, et Linnæus l'a appliqué comme épithète à une mésange noire de la Guiane, dont le bec est blanc, et qui a du jaune sur les ailes et à l'origine de la queue : c'est son *parus cela*. (Ch. D.)

CÉLACHNÉE (*Bot.*), *Cœlachne*, genre de la famille des graminées, de la *triandrie digynie* de Linnæus, établi par M. Rob. Brown pour une petite plante de la Nouvelle-Hollande. Elle a le port d'un *briza*. Ses tiges sont grêles, très-courtes, glabres, divisées dès leur base en rameaux ascendans, garnies de feuilles planes, nerveuses, lancéolées ; l'orifice de leur gaîne nu ; les fleurs petites, disposées en une panicule étroite. Chacune d'elles offre pour caractère essentiel : un calice à deux fleurs, à deux valves ventrues, très-obtuses ; la fleur inférieure hermaphrodite ; la valve extérieure de la corolle ventrue ; la fleur supérieure pédicellée, plus petite, et paroît être femelle : trois étamines ; deux styles ; les stigmates plumeux ; une semence libre, cylindrique, aiguë à ses deux extrémités ; l'ovaire accompagné de deux petites écailles. (Poir.)

CÉLADON. (*Entom.*) C'est le nom donné, par l'auteur de l'Histoire abrégée des Insectes des environs de Paris, à une phalène dont les ailes sont d'une couleur verte-tendre. Voyez Phalène *papilionaire*. (C. D.)

CÉLAN (*Ichthyol.*), nom que nos matelots donnent à une espèce de hareng, qui est le *pilchard* des Anglois. Voyez Clupée et Hareng. (H. C.)

CÉLASTRE (*Bot.*), *Celastrus*. Ce genre appartient à la famille des rhamnées, à la *pentandrie monogynie* de Linnæus. Il

est très-voisin des cassines, et n'en diffère essentiellement que par ses semences arillées ou munies d'une tunique propre. Ses fruits sont capsulaires et non en baie comme ceux des cassines. Voyez ce dernier genre, et les observations que j'y ai présentées. M. de Lamarck a rapporté à ce genre plusieurs espèces de cassines, telles que le *cassine lævigata*, *concava*, *oleoïdes*, etc., le *catha edulis* de Forskaël: d'un autre côté, quelques *celastrus* sont entrés dans le genre SENACIA (voyez ce mot); d'autres dans le genre *Schrebera*. Malgré ces changemens, on compte encore aujourd'hui environ une trentaine d'espèces de *celastrus*. Les plus remarquables sont :

1. CÉLASTRE GRIMPANT, *Celastrus scandens*. Linn. Duham. Arbr. tab. 95 ; vulgairement le *bourreau des arbres*. Cet arbrisseau est un de ceux auxquels on donne, dans l'Amérique, le nom de *liane*. Celui-ci est très-nuisible aux arbres qu'il embrasse si fortement par ses tiges sarmenteuses, qu'il les empêche de grossir, arrête le suc nourricier des vaisseaux, et cause la mort des végétaux qui le soutiennent. Ses feuilles sont alternes, molles, pétiolées, ovales, acuminées, légèrement dentées : ses fleurs petites, d'un blanc verdâtre, disposées en petites grappes axillaires et terminales. Il est depuis long-temps cultivé en France. Il croît au Canada. Ses rameaux touffus le rendent propre à former des berceaux et des palissades.

2. CÉLASTRE A FEUILLES DE BUIS, *Celastrus buxifolius*, Linn. Pluk., tab. 202, fig. 3, arbrisseau épineux, très-rameux, qui s'élève en buisson à la hauteur de trois ou quatre pieds ; ses rameaux sont anguleux ; ses épines droites, alternes, nues ou feuillées ; les feuilles d'un vert-noirâtre, denticulées, rétrécies en coin à leur base ; les fleurs disposées en petits corymbes lâches, latéraux, axillaires. Il croît au Cap de Bonne-Espérance : on le cultive en France.

3. CÉLASTRE A FLEURS NOMBREUSES, *Celastrus multiflorus*. Encycl. Originaire du Cap de Bonne-Espérance, cultivé depuis long-temps au Jardin du Roi, cet arbrisseau s'y présente sous un aspect agréable par le grand nombre de ses fleurs, réunies en petits bouquets le long des rameaux ; ses rameaux sont épineux ; ses feuilles petites, ovales, presque rhomboïdales.

4. CÉLASTRE DU SÉNÉGAL, *Celastrus senegalensis*, Encycl. (*Celastrus phyllacanthus*, l'Hérit. *Sert.*) Arbrisseau de deux ou

trois pieds, étalé en buisson; ses rameaux rougeâtres, épineux; ses feuilles oblongues, d'un vert presque glauque, à dentelures irrégulières; les fleurs latérales très-petites, peu nombreuses. Il croît au Sénégal.

5. Célastre a épines rouges, *Célastrus pyracanthus*, Linn. Commel., *Hort.* 1, tab. 84. Ses épines sont rares; ses rameaux d'un vert sombre ou bruns, étalés en buisson; ses feuilles ovales-oblongues, rétrécies vers leur base; ses fleurs paniculées au sommet des rameaux; les fruits rouges, pendans, presque de la grosseur d'une cerise. Cet arbrisseau croît au Cap de Bonne-Espérance.

6. Célastre luisant, *Celastrus lucidus*, Linn. Lhérit. *Stirp.*, tab. 25 (*Cassine concava*. Lam. Ill. Gen., tab. 30, fig. 2); vulgairement, *petit cerisier des Hottentots*. Cet arbrisseau, de la hauteur de cinq à six pieds, placé d'abord parmi les cassines, appartient aux *celastrus* par ses fruits. Il est dépourvu d'épines; ses feuilles sont nombreuses, alternes, assez petites, ovales, arrondies, fermes, entières; ses fleurs petites, blanches, axillaires, presque solitaires. Cet arbrisseau, cultivé au Jardin du Roi, est originaire du Cap de Bonne-Espérance.

7. Célastre a feuilles de cassine, *Celastrus cassinoïdes*, Lhérit., *Sert. angl.*, tab. 10. Egalement dépourvu d'épines, cet arbrisseau est originaire des îles Canaries. Ses feuilles sont glabres, ovales, dentées en scie, persistantes, aiguës à leurs deux extrémités; les fleurs axillaires, presque solitaires, réunies au nombre de deux ou trois.

Le *sonneratia* de Commerson, vulgairement *bois jacot*, est le *celastrus trigynus*, Encycl. Sup. Ses feuilles sont ovales-oblongues, à peine dentées; les fleurs disposées en ombelles axillaires; les capsules renfermant dans chaque loge deux semences rouges. Il croît à l'Ile-de-France. Le *celastrus undulatus* et le *celastrus octogonus* appartiennent au genre *Senacia*. Les auteurs de la Flore du Pérou en citent plusieurs espèces nouvelles. Thunberg en a également mentionné quelques autres observées au Japon. (Poir.)

CELASTRUS. (*Bot.*) Daléchamps croit que l'arbre auquel Théophraste donnoit ce nom, est notre alaterne, *rhamnus alaternus*. Linnæus rapporte à son *cassine capensis* celui que Clusius regardoit comme le *celastrus* de Théophraste; mais cette

seconde opinion est moins admissible, si on observe qu'au siècle où existoit Théophraste on ne connoissoit pas le cap de Bonne-Espérance, ni conséquemment ses productions. Le genre qui porte maintenant ce nom, que lui a donné Linnæus, n'est ni un alaterne ni un *cassine ;* mais il appartient comme eux à la famille des rhamnées. (J.)

CELB, Decka (*Bot.*), noms arabes de la poirée, *beta*, suivant Daléchamps. (J.)

CELEOS. (*Ornith.*) Ce nom a été appliqué par Aldrovande au coureur, *corrira italica*, Linn. (Ch. D.)

CÉLERI. (*Bot.*) Variété de l'ache ordinaire, qui fait partie du genre Persil, sous le nom d'*apium graveolens*. On cultive beaucoup le céleri comme plante potagère d'un grand usage, et on a obtenu par la culture plusieurs sous-variétés recherchées. (J.)

CELERIGRADES. (*Mamm.*) M. de Blainville emploie ce nom pour désigner les rongeurs, comme propre à les qualifier. (F. C.)

CÉLERIN. (*Ichthyol.*) Ce nom est donné par quelques pêcheurs aux plus grosses sardines, ou à un poisson très-voisin. Voyez Clupée.

Dans les lacs des Alpes françoises on nomme aussi *célerins* des poissons très-probablement de la famille des cyprins, mais dont on n'a point déterminé l'espèce, dit M. Bosc. (H. C.)

CELESTINE. (*Min.*) C'est le nom que les minéralogistes de l'école de Freyberg donnent à la Strontiane sulfatée. Voyez ce mot. (B.)

CELIBE. (*Conch.*) C'est encore un de ces corps presque microcospiques que M. Denys de Montfort a introduit dans le système parmi ses coquilles univalves cloisonnées, mais d'une manière évidemment forcée. Il paroît en effet que ce ne sont que de petits globules décroissans, soudés ou réunis les uns aux autres dans une ligne droite, et qui ont une petite ouverture ronde latérale. M. Denys de Montfort nomme l'espèce servant de type à ce genre, le *célibe graduel*, *chelibs gradatus :* c'est, suivant lui, car lui seul paroît l'avoir observé, un petit corps de trois quarts de ligne de long, composé de deux globules, un peu transparent, de couleur rose teintée de vert, et qu'on trouve le plus souvent décoloré sur les plages de

l'Adriatique. Il est figuré dans son Système de Conchyliologie, t. I, p. 308. (De B.)

CELLAIRE. (*Polyp.*) Ce genre, parfaitement indiqué par Ellis sous le nom de *corallines celluleuses*, n'a été bien caractérisé que par Pallas, qui le regarda comme intermédiaire aux escharres et aux sertulaires, et lui donna le nom de *cellularia*. Linnæus cependant avoit persisté à la confondre avec les corallines; Bruguières adopta le genre et le nom de Pallas. M. Solander est le premier qui ait proposé, on ne sait trop pourquoi, de le changer en celui de *cellaire*, qui a été adopté par tous les zoologistes subséquens. Cependant, sous ce nom, M. Lamouroux ne comprend plus qu'un assez petit nombre d'espèces, celles qui formoient la première section du genre de Pallas. Les caractères de ce genre sont : polypes comme dans les escharres, suivant Cavolini, contenus dans des cellules de forme variable, subcalcaires, serrées et réunies entre elles par groupes distincts autour d'un axe corné, plein, de manière à former un polypier phytoïde, fixé, rameux et dichotome subarticulé.

L'organisation de ces animaux ne nous est connue que d'après ce que disent Cavolini d'espèces évidemment voisines, et Ellis de la cellaire salicor. L'animal même, d'après le premier, est en tout semblable à celui des escharres ; quant au polypier, d'après le second, il est fixé, au moyen d'un grand nombre de petits tubes flexueux, aux corps marins solides ; le centre est formé par un seul axe corné, qui paroît plein, et qui s'élève en se dichotomisant ; chaque branche, si ce n'est à son point de séparation, est enveloppée de toutes parts d'un grand nombre de cellules polygones, calcaires, disposées assez régulièrement, et à ouverture également polygone. M. Lamouroux ne compte dans ce genre ainsi circonscrit que cinq espèces.

1.° La Cellaire velue, *Cellaria hirsuta*, Lamouroux, Hist. Pol., pl. 2, fig. 4 a, B. D'un décimètre de haut et de couleur d'un jaune paille ; ses articulations sont cylindriques, atténuées à l'extrémité, et couvertes de poils nombreux, longs et articulés. Des mers d'Amérique.

2.° La Cellaire salicor, *Cellaria salicornis*, Pall. ; Ellis, Corall., tab. 23, fig. a, A. Articulations presque cylindriques,

parsemées de cellules rhomboïdales et nues. Mers d'Europe et d'Asie.

3.° La Cellaire salicornioïde, *Cellaria salicornioïdea*, Pall. Petiv. Pl. Ital., tab. 2, fig. 9. Espèce fort rapprochée de la précédente, mais beaucoup plus petite et rameuse. Elle est de la Méditerranée.

4.° La Cellaire cierge, *Cellaria cercoïdes*, Soland. et Ell., tab. 5, fig. 6; B, C, D, E. La tige est rameuse, les articulations presques cylindriques, et les cellules terminées par des orifices saillans. Elle vient de la Méditerranée et de la mer des Indes.

Cette espèce est-elle certainement la même que la cellaire opuntiotide de Pallas, comme le veut Bruguières? M. Lamouroux paroît ne pas le penser.

5.° La Cellaire filiforme, *Cellaria filiformis*, Pallas. Dans cette espèce, qui vient de l'Océan indien, les articulations sont filiformes-quadrangulaires, et les cellules quadrilatères-oblongues. (De B.)

CELLANTHUS (*Conch.*), nom latin du genre Cellulie. (De B.)

CELLARIÉES. (*Polyp.*) C'est une famille ou ordre de polypiers qui ne paroît pas encore véritablement composée, et qui correspond pour la très-grande partie au genre Cellulaire de Pallas.

M. Lamouroux la définit: polypiers phytoïdes, souvent articulés, planes, comprimés ou cylindriques; cellules communiquant entre elles par leur extrémité inférieure, avec un ou plusieurs appendices sétacés sur le côté externe, ayant leur ouverture en général sur la même face; point de tige distincte. Les genres qu'il y comprend sont les suivans: Phéruse, Electre, Elzérine, Cellaire, Canda, Crisie, Ménipée, Eucratée et Aétée. Voyez ces différens mots. (De B.)

CELLÉPORE (*Polyp.*), *Cellepora*. Ce genre, qui a évidemment les plus grands rapports avec les eschares, avec lesquelles en effet Moll l'a réuni, a été proposé pour la première fois, mais fort mal caractérisé, par Fabricius, dans sa Faune du Groënland. Gmelin l'adopta; Pallas, Solander et Bruguières, trouvant que les quatre ou cinq espèces alors connues pouvoient aisément être réparties dans les genres Eschare et Millépore, le supprimèrent. M. de Lamarck le circonscrivit d'une manière plus nette, ainsi que M. Lamouroux. Il nous

semble cependant que les espèces qu'on y range ont besoin d'être encore étudiées, surtout à l'état vivant, c'est-à-dire avec les animaux; car il paroît qu'il y a des différences trop considérables dans la forme des loges, dans celle de leur ouverture, quelquefois double, dans la manière dont elles se groupent, pour qu'il n'y en ait pas dans les animaux. Quoi qu'il en soit, voici comment nous le caractérisons : *Polypes globuleux; la tête couronnée de douze tentacules, contenus dans des loges ou cellules submembraneuses, saillantes, de forme et à ouverture très-variables, agglutinées ou réunies le plus ordinairement sur les côtés ou par le sommet, de manière à former quelquefois une croûte simple, ou une masse plus ou moins considérable, adhérente aux corps sous-marins.*

Les animaux de ce genre, que nous ne connoissons encore qu'assez incomplétement d'après Ellis, et surtout Cavolini, paroissent ne pas différer des eschares : ils se trouvent dans toutes les mers, à toutes les profondeurs, fixés en plaques ou en groupes plus ou moins considérables sur les corps sous-marins. MM. Desmarest et Lesueur nous en ont fait connoître plusieurs espèces fossiles, et qui se sont trouvées sur des coquilles ou madrépores de formation postérieure à notre craie.

Nous diviserons les espèces de ce genre en trois sections, d'après la forme du polypier.

### SECTION I^re. *Polypier subphytoïde.*

1.° La Cellépore rameuse, *Cellepora ramulosa*, Mull., Z. D. Prod. Polypier fasciculé, dichotome, très-rameux, fragile, comme composé de sable; les rameaux arrondis, obtus; les cellules très-serrées et cylindriques. Mers de Norwège.

### SECTION II. *Polypier aggloméré, en masse plus ou moins considérable.*

2.° La Cellépore annulaire, *Cellepora annularis*, Pallas, Moll. Esch., pag. 36, fig. 4, A, B, C. Cellules ovales, peu saillantes, à ouverture entourée de tubercules globuleux, et formant des anneaux parallèles autour des tiges des plantes marines.

3.° La Cellépore verruqueuse, *Cellepora verrucosa*, Fabric.

Cellules blanches, finement ponctuées, ovales, à ouverture subtridentée, formant des masses subglobuleuses. Elle se trouve sur les fucus et les animaux testacés des mers d'Europe.

4.° La Cellépore de Magneville, *Cellepora magnevillana*, Lamx. Polyp. pl. 1, fig. 3, A, B. Cellules ovales, couvertes de tubercules très-petits, disposés en lignes verticales; l'ouverture terminale. Cette espèce, qui se trouve dans la baie de Cadix, paroît bien rapprochée de la précédente.

5.° La Cellépore brillante, *Cellepora nitida*, Gmel. Cellules subcylindriques, transparentes, annelées; l'ouverture terminale et simple. Mer de Norwège.

6.° La Cellépore labiée, *Cellepora labiata*, Lamx. Polyp., pl. 1, fig. 2, A, B, C, D. Cellules ovoïdes, à ouverture non terminale à deux lèvres, la supérieure en voûte, l'inférieure plus courte et redressée. Rapportée par MM. Péron et Lesueur des mers de l'Australasie.

Section III. *Cellules incrustantes.*

7.° La Cellépore percée, *Cellepora pertusa*, Esper. Zooph., tab. 10, fig. 1, 2. Cellules gibbeuses, à ouverture petite, arrondie, formant de petites plaques rondes incrustantes. Sur les plantes marines des mers d'Europe.

8.° La Cellépore ponce, *Cellepora pumicosa*, Pall. Ell. Corall. tab. 27, fig. F, et tab. 30, fig. d. D. Cellules globuleuses, très-fragiles, rudes au toucher, à ouverture terminale, avec une ou sans épine à son bord. Elle est très-commune dans les mers d'Europe, entourant les branches de fucus, etc.

9.° La Cellépore rouge, *Cellepora rubra*, Mull. Z. D., 4, tab. 146, fig. 1, 2. Cellules urcéolées, serrées, ponctuées, rouges; ouverture avec une seule dent courte supérieure. Muller dit que l'animal n'a que neuf tentacules.

10.° La Cellépore radiée, *Cellepora radiata*, Moll. Esch., fig. 17, A, i. Cellules subovales, presque radiées, granulées, presque convexes, à ouverture semi-orbiculaire garnie de quatre à six dents. Méditerranée.

11.° La Cellépore ciliée, *Cellepora ciliata*, Gmel. Cellules convexes, à ouverture ciliée, et ordinairement à sept épines. Sur les fucus des mers d'Europe.

12°. La Cellépore a seize dents, *Cellepora sedecim-dentata*,

Moll. Esch., fig. 16, A, C. Cellules subturbinées, peu élevées; l'ouverture ovale, oblique longitudinalement, avec seize dents sur les bords.

13.° La Cellépore bipointue, *Cellepora bimucronata*, Moll. Esch., fig. 18, A, B, C. Cellules oblongues, un peu ovales, à surface garnie de pointes disposées transversalement; ouverture terminale, suborbiculaire, avec deux dents opposées. Méditerranée. (De B.)

CELLULAIRE (*Bot.*), *Cellularia*. Bulliard donnoit ce nom à un genre qu'il se proposoit d'établir dans la famille des champignons, et dans lequel il auroit placé des *agaricus* coriaces, qui, comme son *agaricus coriaceus*, ont les feuillets anastomosés et sinueux. (Lem.)

CELLULAIRE. (*Polyp.*) Bruguières donnoit ce nom au genre Cellaire. (De B.)

CELLULARIA (*Polyp.*), nom que Pallas donne aux polypes du genre Cellaire. (De B.)

CELLULE. (*Bot.*) *Voyez* Tissu cellulaire. (Mass.)

CELLULE (*Entom.*), *Favus*, *favulus*, *faveolus*, *favicella*, *cellula*, *alveolus*, *alveolum*, etc. On nomme ainsi les petites cavités ou loges que pratiquent dans leur nid les abeilles et les guêpes, pour y déposer leur miel, ou pour élever les larves. Voyez Alvéoles, et l'article Abeille. (C. D.)

CELLULIE (*Conch.*), *Cellanthus*, coquille microscopique, figurée par Fichtel, Test. miscroscop., tab. 5, fig. h, i, k, sous le nom de *nautilus craticulatus*, et dont M. Denys de Montfort a fait un genre. Ses caractères sont: Coquille polythalame à cloisons unies, symétrique, enroulée verticalement dans le même plan, la spire non apparente, largement mamelonnée; le dernier tour renfermant tous les autres, et modifiant l'ouverture qui est en ogive, à demi couverte par un diaphragme. L'espèce qui sert de type à ce genre, et que M. Denys de Montfort nomme le cellulie grillonné, *cellanthus craticulatus*, a une demi-ligne de diamètre. Elle est en disque aplati, un peu caréné; ses mamelons sont fort larges, et chargés de petits pores disposés en étoiles. Sa couleur est blanche, teinte d'azur légèrement noirci. Elle a été trouvée dans les sables des bords du golfe d'Arabie. (De B.)

CELMISIA. (*Bot.*) [*Corymbifères*, Juss. *Syngénésie polygamie*

*superflue*, Linn.] Ce nouveau genre de plantes, que nous établissons dans la famille des synanthérées, appartient à notre tribu naturelle des adénostylées, qui se trouve ainsi composée des genres *Paleolaria*, *Adenostyles*, *Homogyne*, *Celmisia*, *Ligularia*.

La calathide est radiée, composée d'un disque multiflore, équaliflore, régulariflore, androgyniflore, et d'une couronne unisériée, liguliflore, féminiflore. Le péricline, égal aux fleurs du disque, est formé de squames foliacées, plurisériées, inégales; les extérieures plus petites, linéaires-aiguës; les intérieures plus grandes, ovales-aiguës. Le clinanthe est large et nu. L'ovaire pédicellé, alongé, cylindracé, strié, velu, porte une aigrette de squamellules nombreuses, multisériées, inégales, filiformes, barbellulées. Les fleurs femelles ont des rudimens d'étamines avortées, et le limbe de la corolle très-long, large, ovale.

La celmisie à feuilles rondes, *celmisia rotundifolia*, H. Cass., est une plante herbacée, dont la tige haute d'un pied, simple, droite, tomenteuse, porte des feuilles alternes, courtement pétiolées, orbiculaires, entières, coriaces, très-drapées en-dessous, et se termine au sommet par une calathide solitaire. Nous l'avons observée dans l'Herbier de M. Desfontaines, mais nous ignorons son origine.

La celmisie est voisine de notre *ligularia*, *cineraria sibirica*, L.; mais le péricline distingue suffisamment les deux genres. Les botanistes qui, négligeant les caractères du style et du stigmate, classent les synanthérées artificiellement, ne verront dans notre *celmisia* qu'une espèce d'*arnica*. (H. Cass.)

CÉLONITE. (*Entom.*) M. Latreille nomme ainsi un petit genre d'insectes hyménoptères, qui ne renferme jusqu'ici qu'une seule espèce. Elle doit être rangée dans la famille des diploptères ou duplipennes. Voyez Massare apiforme. (C. D.)

CELOSIA. (*Bot.*) Voyez Passe-velours. (Poir.)

CELSIE (*Bot.*), *Celsia*, Linn.; Lam., Illust. Gen., t. 532. Genre de plantes à fleurs monopétales, de la famille des solanées, Juss., et de la *didynamie angiospermie*, Linn., dont les principaux caractères sont d'avoir un calice de cinq folioles; une corolle en roue, à limbe plane, partagé en cinq lobes inégaux; quatre étamines à filamens velus, et dont deux plus longs et deux plus courts; un ovaire supérieur,

chargé d'un style de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate obtus; une capsule arrondie, à deux valves, à deux loges polyspermes. On connoît aujourd'hui huit espèces de ce genre; elles sont naturelles au Levant, au Nord de l'Afrique ou aux Indes. On ne sait rien sur leurs propriétés; elles doivent être analogues à celles des molènes, avec lesquelles ces plantes ont tant d'affinité, et dont elles ne diffèrent essentiellement que par leurs étamines. On en cultive cinq espèces dans les jardins de botanique. Celles qui sont annuelles ou bisannuelles, se multiplient de graines; celles à racines vivaces se propagent par leurs éclats ou de boutures.

1.° Celsie orientale, *Celsia orientalis*, Linn., *Sp.* 866. Sa tige est droite, haute de deux à trois pieds; ses feuilles sont bipinnées, glabres; ses fleurs sont d'un jaune pâle, sessiles dans le haut de la tige, et disposées en un long épi. Cette plante, la première connue de ce genre, et assez anciennement cultivée, est aujourd'hui naturalisée dans quelques parties du Piémont. Elle est annuelle.

2.° Celsie arcturus, *Celsia arcturus*, Linn., *Syst. veg.*, p. 469. Ses tiges sont grêles, souvent simples, hautes d'un pied ou un peu plus; ses feuilles sont de deux sortes, les unes radicales et ailées avec un grand lobe terminal, les autres caulinaires et simples; ses fleurs jaunâtres, portées sur des pédoncules de six à neuf lignes, forment un épi lâche dans la partie supérieure des tiges. Cette plante est bisannuelle et originaire de l'île de Candie.

3.° Celsie de Crète, *Celsia cretica*, Linn., *Sp.* 281. Sa tige est droite, simple, haute de deux pieds; ses feuilles radicales sont ailées ou en lyre; les caulinaires ovales en cœur, amplexicaules, pubescentes en-dessous. Ses fleurs sont grandes, jaunes, avec deux taches ferrugineuses, presque sessiles et disposées en un long épi terminal. Elle est bisannuelle, et croît dans l'île de Candie et dans l'Inde.

4.° Celsie a feuilles variables, *Celsia heterophylla*, Pers., *Synop.* 2, p. 161. Ses feuilles inférieures sont ailées avec un lobe terminal très-grand et lancéolé; celles de la tige sont sessiles, ovales-lancéolées; sa tige se divise en rameaux effilés, terminés par des épis de fleurs petites et jaunâtres. Elle est bisannuelle, et cultivée au Jardin du Roi.

5.° Celsie lancéolée, *Celsia lanceolata*, Vent., *Hort. Cels.*, p. et t. 27. Ses tiges sont foibles, inclinées, légèrement cotonneuses, divisées en rameaux très-ouverts; ses feuilles sont lancéolées, les inférieures pétiolées et les supérieures sessiles; ses fleurs sont grandes, d'un jaune pâle, avec des taches pourpres, portées sur des pédoncules axillaires, et disposées en grappes lâches et terminales. Elle est vivace et originaire des bords de l'Euphrate. (L. D.)

CELTIS (*Bot.*), nom latin du micocoulier. (L. D.)

CÉMAS. (*Mamm.*) Le kémas, dit Ælien, est rapide comme un tourbillon; son poil est roux, sa queue blanche, ses yeux bleus, ses oreilles très-velues; il a de grandes cornes dirigées en avant, et ce n'est pas seulement sur la terre qu'il montre sa vélocité, car il rompt très-bien le courant des fleuves en nageant de ses pieds fourchus; il aime surtout à nager dans les lacs, parce qu'il se nourrit de préférence de joncs et d'autres herbes aquatiques. Belon pensoit que le kémas étoit le chamois; et Bochart, que cet animal étoit le bouquetin. Le fait est que le récit d'Ælien peut difficilement s'appliquer à une des espèces de ruminans que nous connoissons aujourd'hui. La vélocité dont il parle se rapporteroit sans doute à un antilope ou à une chèvre; mais ce qu'il ajoute du goût du kémas pour l'eau, ne peut s'accorder avec ce que nous connoissons des mœurs de ces animaux, et conviendroit beaucoup mieux à quelque espèce du genre Bœuf. Cette question restera donc indécise jusqu'à ce que de nouvelles observations nous aient mieux fait connoître les ruminans en général. (F. C.)

CEMBRO, Cembra ou Cembrot (*Bot.*), noms sous lesquels le pin cembrot est connu dans les Alpes, en Italie et en Dauphiné. Voyez Pin. (L. D.)

CEMBUL. (*Bot.*) Le nard des anciens étoit ainsi nommé chez les Arabes. (J.)

CEMELEG (*Bot.*), un des noms anciens de l'hellébore noir, recueillis par Ruellius, traducteur de Dioscoride. (J.)

CÉMENT. (*Chim.*) Un cément est une matière quelconque réduite en poudre ou en pâte, qui, à une température plus ou moins élevée, peut produire un changement dans les propriétés d'un corps qui en est environné de toutes parts, soit dans un

creuset, soit dans des caisses de terre ou de métal. Nous allons citer plusieurs cémens pour exemples.

1.° Pour séparer l'or de l'argent qui lui est allié, on se sert d'un cément composé de 4 parties de tuiles réduites en poudre fine, de 1 partie de sulfate de fer calciné au rouge, de 1 partie de nitre ou de chlorure de sodium, et un peu d'eau. En chauffant au rouge obscur, au milieu de ce cément, l'alliage des deux métaux réduit en lames, il arrive que l'acide sulfurique quitte le fer, qu'il réagit sur le nitre ou sur le chlorure, qu'il se produit de l'acide nitreux ou du chlore qui corrode seulement l'argent sans exercer aucune action sur l'or, en admettant que la température soit assez élevée pour s'opposer à la formation du nitrite ou du chlorure d'or.

2.° On peut préparer du laiton, en chauffant des lames de cuivre dans un cément composé d'oxide de zinc et de charbon; il arrive que l'oxide est ramené à l'état métallique par le charbon, et qu'il s'unit au cuivre. Il est très-vraisemblable que le zinc est réduit en vapeur quand il agit sur ce dernier.

3.° C'est en exposant des lames de fer à l'action de la chaleur et d'un cément dont le charbon est la base, qu'on prépare l'acier dit artificiel. Il paroît que dans cette opération le carbone qui est en contact avec le fer, se combine avec une première couche de ce métal, et que le carbone de cette couche passe dans une seconde, puis dans une troisième, et ainsi de proche en proche jusqu'au centre de la barre, tandis que de nouveau carbone du cément remplace dans la première couche celui qui pénètre plus avant.

4.° Si on expose dans un four de potier, le verre brun commun, environné d'un cément composé de parties égales de sablon et de poussière de sulfate de chaux, on le *dévitrifiera;* il deviendra blanc laiteux, et assez dur pour étinceler sous le choc du briquet; et, chose bien remarquable, le verre ne perdra aucun de ses principes et n'en recevra aucun de l'extérieur. L'action de ce cément n'est donc nullement chimique.

D'après les exemples que nous venons de donner, on voit que les cémens peuvent agir sur les corps de deux manières

différentes : premièrement, en cédant au corps qui est exposé à leur contact, une matière qui s'y unit, soit qu'elle se dégage du cément à l'état solide, liquide ou gazeux ; secondement, sans manifester la moindre action chimique. (Ch.)

CÉMENTATION. (*Chim.*) Opération par laquelle on produit un changement dans les propriétés d'un corps en l'exposant à une température plus ou moins élevée, au milieu d'une matière quelconque, réduite en poudre ou en pâte, qui porte le nom de cément. (Ch.)

CEMMOR. (*Ichthyol.*) Κέμμορ est un nom grec qui servoit à désigner un poisson ou un cétacé dont parlent Hésychius et Varinus, mais qu'il nous est absolument impossible de reconnoître. (H. C.)

CÉMONE (*Entom.*), *Cemonus*, nom que M. Jurine a donné, dans sa Méthode de classer les hyménoptères, à un insecte voisin des crabons et des mellines. Les pemphredons lugubre et minute font le type de ce genre. Voyez les articles Frelons et Anthophiles. (C. D.)

CEMOS, Cemus (*Bot.*), plante que Pline se contente de nommer, en disant qu'elle sert aux mêmes usages que celle qu'il nomme *catanance*, et qui sert, dit-il, *ad amatoria tantùm.* Ruellius, commentateur de Dioscoride, et Lobel rapportent le *cemos* au *leontopodium* de cet auteur, qui paroît être le *filago leontopodium* de Linnæus. Ruellius dit encore que le lierre est nommé *cemos* par quelques-uns. (J.)

CEMPOAL-XOCHITL (*Bot.*), nom mexicain du tagète, ou œillet-d'Inde, suivant Hernandez. (J.)

CENANAM, Cenanthi, Centlinam (*Bot.*), noms mexicains d'une plante apocinée qui paroît être une asclépiade. On trouve encore dans l'ouvrage de Hernandez un autre *cenanam*, qui paroît plus voisin du genre *Camara lantana*, dans les verbenacées. (J.)

CENARRHÈNE (*Bot.*) *Cenarrhenes.* M. de Labillardière a découvert au cap Van-Diémen, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, un arbre dont il a formé un genre particulier de la famille des laurinées, qui appartient à *l'octandrie monogynie* de Linnæus. Son caractère essentiel consiste dans un calice à quatre folioles ; point de corolle ; huit étamines, dont quatre stériles ; un style ; un drupe monosperme. Le nom de ce genre est

composé de deux mots grecs qui expriment son principal caractère, savoir: *chenos* (vide, stérile), *arren* (mâle), c'est-à-dire, dont plusieurs mâles ou étamines sont stériles.

Ce genre est borné à une seule espèce, *cenarrhenes nitida*, Labill., *Nov. Holl.* 1, tab. 50. Arbre d'une médiocre grandeur; ses rameaux sont glabres, alongés; ses feuilles alternes, oblongues, coriaces, dentées; les pétioles canaliculés; les fleurs axillaires, disposées en épis simples, plus courts que les feuilles; de petites bractées ovales et concaves; le calice court; point de corolle; l'ovaire est glabre, supérieur, le style subulé. Le fruit consiste dans un drupe de la grosseur d'une noisette, glabre, noirâtre, charnu, renfermant un noyau ovale, légèrement strié. (Poir.)

CENAU (*Bot.*) Dans l'île de Banda on nomme ainsi un *sébestier*, *cordia sebestena*, qui est le *salimori* de Ternate, le *kanawa* d'Amboine, le *novella nigra* de l'*Herb. Amboin.* de Rumph. (J.)

CENCERRO. (*Ornith.*) Ce nom paroît être donné, en Espagne, à un rollier. (Ch. D.)

CENCHRAMIDEA, Cenchramides. (*Bot.*) Voyez Cenchron. (J.)

CENCHRAMUS. (*Ornith.*) Ce terme et les mots *cynchramus*, *cynchramis*, *cynchramos*, *cynchramas*, synonymes du *milliaria* de Varron, désignent, dans Aristote et dans Pline, l'ortolan proprement dit, *emberiza hortulana*, Linn., qu'on engraissoit avec du millet, et non le proyer, comme l'a pensé Belon. Moerhing a donné le nom de *cenchramus* au quarante-septième genre de sa méthode, correspondant au *meleagris* de Linnæus, ou dindon. (Ch. D.)

CENCHRIAS. (*Erpétol.*) Séba appelle de ce nom un serpent d'Amboine, dont il donne la figure (Thes. II, tab. 72, n.° 1), et qui paroît être le même que celui dont parle Valentin (p. 289) sous le nom hollandois de *spait-stang*, c'est-à-dire *serpent seringue*, parce qu'il s'élève avec autant d'impétuosité que l'eau qui sort d'une seringue. C'est un de ces nombreux reptiles qu'on a confondus les uns avec les autres sous les dénominations d'*acontias*, de *dard*, de *serpent volant*, etc. (Voyez ces mots.) Valentin assure, au reste, que ce serpent, sur le compte duquel on a débité beaucoup de mal, n'est nullement nuisible, et fuit l'approche de l'homme. (H. C.)

CENCHRIS. (*Erpétol.*) Ce mot a d'abord été employé par Linnæus pour désigner un serpent du Brésil qu'on appelle aussi Boiguacu. Voyez ce mot.

Depuis, Daudin en a fait le nom du neuvième genre de ses ophidiens, auquel il a assigné les caractères suivans : *Corps épais, cylindrique; queue courte et cylindrique aussi; anus transversal, simple et sans ergots; des dents aiguës à chaque mâchoire, des crochets venimeux à la supérieure; des doubles plaques sous la queue.*

Ce naturaliste ne connoissoit qu'une seule espèce de ce genre : il l'appeloit *cenchris mokeson*. C'est un serpent qui a beaucoup de ressemblance avec un crotale privé de ses sonnettes, d'un pied et demi de longueur, d'un brun roussâtre, avec quatorze ou seize bandes transversales noirâtres, sur le corps et sur la queue. Les côtés de la tête, à l'insertion des mâchoires, sont très-renflés et noirs ; le ventre est blanchâtre, avec des taches noirâtres.

Le mot *mokeson* est employé par les Américains pour désigner une espèce de chaussure usitée chez les sauvages, et dont ce serpent a la couleur.

Le *cenchris mokeson* habite l'Amérique septentrionale ; il a la démarche lente ; sa morsure, dit Daudin, est fort dangereuse. M. Palisot-Beauvois lui a reconnu des crochets à venin ; mais M. Cuvier, tout récemment, dit que ce serpent n'est qu'une couleuvre innocente, et que c'est le même animal que celui désigné par Linnæus sous le nom de *boa contortrix*, et par M. Latreille sous celui de *scytale à groin*. Daudin pense en outre qu'il est analogue au *hog-nose* que Catesby a figuré tom. II, pl. 56. L'histoire du cenchris est donc encore assez embrouillée. M. Duméril et M. Oppel n'ont point admis ce genre. Voyez Couleuvre.

Cenchris est aussi le nom spécifique d'un Boa. Voyez ce mot. (H.C.)

CENCHRIS. (*Ornith.*) L'oiseau ainsi nommé par Aristote est la cresserelle, *falco tinnunculus*, Linn., et *falco cenchris*, Sav. (Ch. D.)

CENCHRITE et CENCHRON. (*Min.*) Pline dit que l'on donnoit ce nom à une variété de diamant qui n'étoit pas plus grosse qu'un grain de millet. (B.)

CENCHRITES. (*Conch.*) C'est le nom sous lequel sont désignés, dans les anciens oryctographes, de petits corps organisés fossiles, que d'autres ont nommés *oolithes* ou *borelies*. (De B.)

CENCHRON. (*Bot.*) Ce nom, chez les Grecs, étoit donné au millet, *panicum miliaceum*. Quelques rapports extérieurs avec ce grain ont fait donner à divers objets des noms qui dérivoient de la dénomination grecque. Les graines de figuier, semblables pour la forme à celles du millet, étoient nommées *cenchramides*, et Plukenet, auteur anglais, a appelé *cenchramidea*, soit le clusier, *clusia rosea*, soit le *guazuma* ou orme d'Amérique, parce que leurs fruits contiennent, dit-il, des graines conformées comme celles du figuier. Le *cenchris* des anciens étoit un serpent dont la peau présentoit des taches ou élévations de la même forme. Maintenant le nom de *cenchrus* est appliqué à un genre de plante graminée, dont les graines sont très-petites. (J.)

CENCHRUS (*Erpétol.*), nom spécifique d'une couleuvre d'Asie, décrite par M. de Lacépède. Voyez Couleuvre.

Aëtius parle d'un serpent de ce nom, qui est dangereux à l'époque où le millet (κεγχρις en grec) est en fruits. Avicenne et Olaüs Magnus en parlent également, de même que Nicander qui l'appelle encore λεων, et qui le compare au lion pour son ardeur au combat. Nous ne pouvons déterminer le genre de cet animal, sur le compte duquel les auteurs que nous venons de citer ont d'ailleurs débité beaucoup de fables.

Séba, Thes. II, tab. 4, n.° 2, appelle aussi *cenchrus* un serpent du Brésil, qui se nourrit de limaçons et de vers de terre. (H. C.)

CENCO (*Erpétol.*), nom spécifique d'un Bongare. Voyez ce mot dans le Suppl. du V.ᵉ volume. (H. C.)

CENCOALT. (*Erpétol.*) C'est le même serpent que le Cenco. Voyez ce mot. (H. C.)

CENCOATOLT. (*Erpétol.*) Linnæus a désigné sous ce nom le cenco, Amœnit., tom. I, pag. 306, n.° 37. Voyez Cenco. (H. C.)

CENCONTATOTLI. (*Ornith.*) On appelle ainsi, au Mexique, le moqueur, *turdus rufus*, Linn. (Ch. D.)

CENDOR. (*Bot.*) A Java, on nomme ainsi une espèce de

cadelari, *achyranthes sanguinolenta*, reporté postérieurement au genre *Illecebrum*. (J.)

CENDRES. (*Chim.*) Ce sont les matières qui restent après la combustion des substances organiques, soit végétales, soit animales.

Les matières que l'on rencontre dans les cendres, sont la silice, l'alumine, les oxides de fer et de manganèse, les sous-carbonates de potasse, de soude, de chaux et de magnésie; les sous-phosphates de chaux, de potasse, de magnésie; le sulfate de potasse et de soude, l'iodure de potassium; les chlorures de potassium et de sodium.

Les anciens donnoient au mot *cendres* un sens plus étendu que les modernes; suivant eux, toute matière fixe qui restoit, après la combustion ou la calcination à l'air libre, d'une matière inflammable quelconque, étoit nommée cendres. Cette définition s'appliquoit donc non-seulement au résidu de la combustion des substances organiques, mais encore aux oxides métalliques fixes, que l'on obtient en chauffant un métal à l'air libre. (Ch.)

CENDRES BLEUES. (*Chim.*) On donne ce nom à une combinaison d'hydrates de cuivre et de chaux. Voyez Cuivre. (Ch.)

CENDRES BLEUES NATIVES. (*Min.*) C'est du cuivre azuré pulvérulent, et souvent mélangé de matières terreuses. Voyez cet article au mot Cuivre. (B.)

CENDRES GRAVELÉES. (*Chim.*) C'est le résidu de la calcination des lies de vin. Les cendres gravelées sont en général formées de sous-carbonate de potasse, d'un peu de sulfate de potasse, de très-peu de chlorure de potassium, de sous-carbonate de chaux, d'oxides de fer et de manganèse, de silice, d'alumine et de charbon; le sous carbonate de potasse en fait la partie principale. L'épithète *gravelée* donnée à ces cendres, vient de ce que plusieurs des parties de celles-ci ont été réduites, par l'action de la chaleur, en grains fondus, très-durs, qui ont quelque ressemblance avec le gravier. De tous les sous-carbonates de potasse du commerce, il n'y en a pas de moins impur que les cendres gravelées. (Ch.)

CENDRES ROUGES. (*Min.*) C'est le résidu terreux et rougeâtre de la combustion du *lignite terreux*, qu'on exploite

dans le Soissonnois, sous le nom de *terre-houille*, de *tourbes pyriteuses*, etc. Elles sont employées dans la culture comme engrais d'amendement. Voyez LIGNITE TERREUX. (B )

CENDRES VOLCANIQUES. (*Min.*) On donne ce nom aux matières pulvérulentes que rejettent les volcans dans certaines circonstances. Elles n'ont, par leur nature, ni par leur origine, aucune analogie avec les cendres, résidu de la combustion des végétaux ou des autres substances charbonneuses composées; ce nom, qui tendroit à assimiler deux matières aussi différentes, ne peut donc être admis dans le règne minéral. Voyez POUZZOLANE, LAVE et VOLCAN. (B.)

CENDRIER. (*Chim.*) C'est la partie d'un fourneau qui se trouve immédiatement sous la grille du foyer où se fait la combustion du bois, du charbon, etc. Les cendres qui résultent de cette combustion, passent au travers des interstices de la grille, et se rassemblent dans le cendrier; par ce moyen le combustible ne se trouve point privé du libre contact de l'air, comme cela ne manqueroit pas d'arriver si les cendres pouvoient s'accumuler dans le foyer. Lorsqu'on fait une opération d'une longue durée, il est nécessaire de donner une grande dimension au cendrier, ou bien de le disposer de manière à ce qu'on puisse facilement en tirer les cendres lorsqu'il y en a assez de produites pour gêner la circulation de l'air qui pénètre dans le fourneau par la grille. (CH.)

CENDRIETTE. (*Bot.*) M. de Lamarck, dans sa Flore Françoise, donnoit ce nom au *cineraria* de Linnæus, pour lequel on a préféré le nom françois *cinéraire*, que lui-même a ensuite adopté. (J.)

CENDRILLARD. (*Ornith.*) Cette espèce de coucou, que l'on trouve à la Guiane, à la Dominique, à la Louisiane, est le *cuculus dominicus*, Linn. Il fait partie du genre Coulicou, *coccysus*, de M. Vieillot. (CH. D.)

CENDRILLE. (*Ornith.*) Cette dénomination est vulgairement appliquée, dans divers départemens de la France, tantôt à la mésange charbonnière, *parus major*, Linn., tantôt à la mésange bleue, *parus cœruleus*, Linn., et tantôt à la sittelle ou torchepot, *sitta europæa*, Linn. Gueneau de Montbeillard a aussi appelé *cendrille* une alouette du cap de Bonne-

Espérance, qui paroît être l'*alauda cinerea* de Gmelin et de Latham. (Ch. D.)

CENIA. (*Bot.*) [*Corymbifères*, Juss. *Syngénésie polygamie superflue*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, appartient à notre tribu naturelle des anthémidées.

La calathide est radiée, composée d'un disque multiflore, équaliflore, régulariflore, androgyniflore, et d'une couronne unisériée, liguliflore, féminiflore. Le péricline est court, formé de huit squames unisériées. L'extrémité du pédoncule est dilatée, turbinée, creuse intérieurement. Le clinanthe est convexe et nu. La cypsèle est comprimée, dépourvue d'aigrette. Le limbe de la corolle des fleurs régulières est quadrilobé; celui de la corolle des fleurs ligulées est très-court.

Ce genre, formé par Commerson, et adopté par M. de Jussieu, ne comprend qu'une espèce, *cotula turbinata*, Linn.: c'est une petite plante annuelle, du cap de Bonne-Espérance, à feuilles bipinnatifides, et à calathides solitaires au sommet de longs pédoncules terminaux.

La cénie est pour Linnæus une *cotula*, pour Willdenow une *lidbeckia*, pour Gærtner une *lancisia*. (H. Cass.)

CENJORIES, Cénories. (*Bot.*) Voyez Chinkapalones. (J.)

CÉNOBION (*Bot.*), *Cenobio*. Si l'on examine le fruit des labiées, des ochnacées, de la bourrache, de la buglose, de la viperine, etc. etc., on trouve qu'il est formé de plusieurs petites boîtes péricarpiennes sans valves ni sutures et sans sommet organique, c'est-à-dire sans style et sans stigmates, parce que le style, par une exception remarquable, étoit implanté sur le réceptacle et non sur les ovaires. C'est ce fruit que M. Mirbel nomme cénobion : il nomme *érèmes* les petits péricarpes qui le composent. Ces petits péricarpes ont été long-temps désignés sous le nom de *graines nues*, parce qu'ils ressemblent à des graines.

Il y a des cénobions composés de deux érèmes (cérinthe), de quatre érèmes (sauge, bourrache), de cinq érèmes (gomphia, etc.).

Les érèmes sont à une loge (labiées, bourrache), ou à deux loges (cérinthe), et contiennent, les premiers, une seule graine, et les seconds deux graines. Ces érèmes sont crustacés dans la

sauge, osseux dans le *lithospermum officinale*, drupéolés dans le *prasium majus*, etc.

Cénobion est tiré du mot grec *koïnobion*, qui signifie communauté. (Mass.)

CÉNOBIONNAIRES (*Bot.*) Parmi les fruits composés, de la classe des gymnocarpes, les uns proviennent d'ovaires portant le style; les autres proviennent d'ovaires qui ne portent point le style. M. Mirbel nomme les premiers fruits Étairionnaires (voyez ce mot), et les seconds *fruits cénobionnaires*. Ceux-ci sont nommés fruits *gynobasiques* par M. Decandolle. L'ordre des fruits cénobionnaires ne comprend qu'un seul genre, qui est le Cénobion. Voyez ce mot. (Mass.)

CÉNOBIONNIENNE (*Bot.*), ayant de très-grands rapports avec le cénobion. (Voyez Diérésile et Cénobion.) La transition entre la diérésile et le cénobion peut être observée dans la famille des borraginées. (Voyez la bourrache et la cynoglosse.) Dans la bourrache, après la fécondation, le style se détache du réceptacle auquel les érèmes restent attachés. Dans la cynoglosse, le style persiste et forme un axe autour duquel les petits péricarpes partiels sont rangés, comme dans la diérésile, au lieu d'être fixés sur le réceptacle, comme dans le cénobion. Le fruit de la cynoglosse offre un exemple de *diérésile cénobionnienne*. (Mass.)

CÉNOGASTRE (*Entom.*), *Cenogaster*, nouveau nom du genre que nous avons établi dans l'ordre des insectes diptères, pour désigner certaines espèces de la famille des sarcostomes ou proboscidées.

Les cénogastres, placés d'abord au rang des mouches par Linnæus, avoient été mal à propos réunis aux syrphes déjà beaucoup trop nombreux, et parmi lesquels ils forment d'ailleurs une division très-distincte; mais depuis que nous en avons fait un genre, Fabricius, changeant en entier les caractères de son premier genre syrphe qui avoit été généralement adopté, a rangé, dans la seconde édition de son ouvrage, la plupart des espèces dans d'autres divisions, et réduit ses derniers syrphes à nos vrais cénogastres. Il résulte de ces transpositions de nomenclature, une nouvelle confusion dans la synonymie, et par conséquent un obstacle de plus aux progrès de la science. Pour remédier à cet inconvénient, il eût sans doute mieux

valu laisser aux insectes dont il est ici question, le premier nom de *volucelle* que Geoffroy leur avoit donné; mais Fabricius avoit déjà transporté ce même nom à un autre genre de diptères, et nous ne pouvions nous exposer à en faire un double emploi pour deux genres différens qui appartiennent au même ordre. Nous avons donc cru plus convenable de ne rien changer à notre travail, et de conserver le genre Cénogastre, dont la dénomination qui signifie *ventre vide*, *γαστὴρ κενὸς*, exprime un des caractères les plus apparens de ces insectes.

*Antennes de trois articles, le dernier à soie latérale plumeuse; trompe cachée dans un bec corné, et renfermant un suçoir de quatre soies; abdomen très-dilaté, et le plus souvent vide.*

Les cénogastres ont beaucoup d'analogie avec les mouches; mais les parties de la bouche sont trop différentes pour qu'on puisse jamais confondre ces deux genres. Dans les cénogastres la trompe est courte, membraneuse, rétractile, bilabiée et cannelée. Elle contient dans sa cannelure un suçoir de quatre soies qui s'insèrent presque au même point que les palpes; les palpes sont formés de trois articles très-grêles, appliqués le long de la trompe, et presque semblables aux soies du suçoir. Cette trompe est reçue dans une gouttière profonde, placée à la partie postérieure d'un bec corné, conique, à peu près perpendiculaire à la direction de la tête. Le premier article des antennes est très-petit, à peine visible; le second un peu plus gros, et le troisième beaucoup plus considérable que les autres, tantôt ovale-oblong et courbé, tantôt arrondi et legèrement comprimé, porte à sa base, un peu en-dessus, une soie plumeuse qui ressemble à une espèce de panache. Ces antennes sont insérées entre les yeux à facettes, un peu au-dessous des trois petits yeux lisses, et au-dessus d'une petite fossette qu'on remarque à la base du bec. Le corselet est convexe, du diamètre de la tête, velu surtout à l'origine des ailes; l'écusson est gibbeux; l'abdomen très-grand, ovale obtus, convexe en-dessus, souvent vide et transparent. Les ailes sont un peu plus longues que l'abdomen, transparentes avec quelques taches nébuleuses; les écailles arrondies; les balanciers courts, terminés en une masse ovale jaune; les cuisses sont couvertes de poils; le dernier article des tarses est garni de trois pelotes veloutées et armées de deux crochets.

Parmi les cénogastres, comme parmi plusieurs autres diptères, les mâles ont les yeux plus grands que les femelles, et presque réunis.

Les larves de ces insectes ont le corps alongé, mou, pointu antérieurement, plus gros en arrière, un peu convexe en-dessus, plane en-dessous, et comme formé d'un grand nombre d'anneaux circulaires. Elles sont dépourvues de pattes, et garnies latéralement de deux rangées de tubercules charnus. On observe de chaque côté du milieu du corps deux petits trous très-courts, adossés l'un à l'autre : ce sont les stigmates par lesquels l'animal respire. La tête est surmontée de deux petites cornes divergentes, visibles seulement lorsque l'animal marche. La bouche est formée de deux crochets écailleux et d'une espèce de dard pointu. Ces larves vivent de substances animales, et presque toutes font la guerre aux abeilles-bourdons, dont elles dévorent les nymphes et les larves, ce qui avoit fait donner aux cénogastres le nom d'apivores par Meigen. Ces larves vont ensuite se métamorphoser sous la mousse, dans la terre, ou dans les bouses : leur peau même se durcit, et en se desséchant prend la forme d'une espèce de coque.

Arrivés à leur état parfait, les cénogastres renoncent à leurs premières habitudes carnassières, vivent en paix au milieu de ces abeilles dont ils étoient d'abord les plus cruels ennemis, et ne se nourrissent plus que des sucs des végétaux. Ils volent très-rapidement, en faisant entendre un bourdonnement semblable à celui des mouches. On les trouve dans les jardins, les bois, et le long des buissons.

Les principales espèces de cénogastres se trouvent toutes en France et aux environs de Paris.

1.° Cénogastre vide, *Cenogaster inanis* (*syrphus inanis*, Fab. t. 4, pag. 232, 1.) Corselet d'un roux brillant; abdomen jaune, à deux bandes noires visibles en-dessus, à trois bandes visibles en-dessous; ailes horizontales.

Cette espèce, la plus grande de toutes celles du pays, est à peu près de neuf à dix lignes de longueur; le bec et le front sont d'un jaune citron; le corselet et l'écusson d'un brun roux luisant, avec un faisceau de poils noirs à l'origine des ailes; les ailes horizontales, nuancées de roux, avec une légère teinte brune vers l'extrémité : l'abdomen, d'un jaune brun, est ceint

en-dessous par trois bandes noires ; les deux postérieures présentent une tache triangulaire dans leur milieu ; la troisième bande est en partie cachée en-dessus par l'avant-dernier anneau de l'abdomen. On remarque près de l'anus une très-petite tache noire : les pattes sont de la couleur du corselet.

On trouve cette espèce dans les jardins, à la campagne, par toute la France, et aux environs de Paris.

2.° Cénogastre transparent, *Cenogaster pellucens*, Geof. tab. 18, fig. 3. Noir. Le premier anneau de l'abdomen blanc, transparent, partagé souvent par une ligne médiane noire.

Cet insecte est un peu plus petit que le précédent ; son bec, d'un jaune brun, est gibbeux dans sa partie moyenne ; les yeux et l'écusson sont bruns : tout le reste noir, à l'exception du premier anneau de l'abdomen, qui est blanc, transparent, avec une tache triangulaire dont la pointe se prolonge souvent en une petite ligne noire qui se réunit aux derniers anneaux : les ailes sont inclinées, et offrent une tache noire dans leur partie moyenne.

Le cénogastre transparent habite l'Europe : on le trouve dans les jardins, et souvent sur les rosiers.

3.° Cénogastre bourdon, *Cenogaster bombylans*, Panz. 8, t. 21. La partie antérieure du bec pubescente et jaune ; l'abdomen garni postérieurement de poils roux ; tout le reste du corps velu et noir : les ailes transparentes, marquées d'une tache noire.

Cette espèce ressemble beaucoup à une abeille-bourdon : on la trouve dans les bois, presque par toute l'Europe.

4.° Cénogastre bombile, *Cenogaster mystaceus*, Schellemberg, pl. 8, n.° 1 ; Panz. 8, tab. 22. Le bec, le contour du corselet, l'écusson et les parties latérales du premier anneau de l'abdomen couverts de poils jaunes ; la partie postérieure garnie de poils gris ou jaunâtres ; tout le reste noir.

Le cénogastre bombile est très-voisin du précédent, et se rencontre dans les mêmes lieux.

5.° Cénogastre bombyliforme, *Cenogaster bombyliformis*, Panz. tab. 12. Abdomen jaune en-dessus, avec des taches brunes au milieu de chaque anneau ; le sommet des jambes blanc ; tout le corps couvert de poils d'un gris roussâtre.

Cette espèce, un peu plus petite que les deux précédentes, habite la France et l'Allemagne. (C. D.)

CENOMYCE. (*Bot.*) Premier genre de la troisième division (céphalodiens) du second ordre (coenothalamiens) de la famille des lichens dans la Lichénog. d'Acharius. Ces caractères sont : Expansion (*thallus*) crustacée cartilagineuse, foliacée, rarement uniforme. Pédicule (*podetia*) fistuleux, portant au sommet des conceptacles (*apothecia*) orbiculaires, convexes, en forme de tête sans bordure, fixés par leur contour, et libres en-dessous, recouverts d'une lame seminifère, réfléchis sur les bords; géminules (*gongyli*) nûs, épars dans la substance de la lame.

Ce genre Cenomyce, établi par Acharius dans sa Lichénog. universelle, n'est que la réunion des gênres suivans, qu'il avoit établis antérieurement dans son *prodomus* : *cladonia*, *scyphophorus*, et *helopodium*. Depuis, dans son *Methodus*, ses trois genres et son *baemyce* n'en formèrent qu'un seul nommé *baemyces*, qu'il divise maintenant en deux Baemyces (Voyez ce mot) et Cenomyce. Il est à présumer que M. Acharius, dans le quatrième ouvrage qu'il va publier sur les lichéens, fera encore des changemens dans son genre Cenomyce, qui est peu naturel, ou qu'il reviendra à la simplicité de son *prodomus*, ouvrage qui fait encore le plus d'honneur à son auteur. M. Acharius rapporte à son genre Cenomyce quarante-une espèces divisées sous quatre séries, que nous ne ferons que nommer : Phyllocarpa, Cladonia, Helopodium et Pycnothelia (voyez ces mots), notre intention étant de revenir sur les espèces aux trois genres *Cladonia*, *Scyphophorus* et *Helopodium*, que nous adoptons, autant parce qu'ils nous semblent distincts, que pour être d'accord avec la Flore françoise, ouvrage que nous suivons parce qu'il fait connoître avec instruction les cryptogames de la France. Nous devons faire remarquer que M. Floerke avoit senti la nécessité de diviser de nouveau le genre Baemyces d'Acharius, Meth.; il en sépare le *scyphophorus* qu'il nomme *capitularia*, et ce changement publié quelques années avant la publication de la Lichenographie universelle n'y est point consigné. Les espèces de cenomyce d'Acharius sont la plupart mentionnées dans les auteurs sous les noms précédemment cités, et sous ceux de *coralloïdes*, *pyxidium*, et *scyphiferus*.

Cenomyce, de deux mots grec κενος, vide et μυκη, champignon, à cause des conceptacles vides en-dessous et fongiformes. (Lem.)

CENOT. (*Ichthyol.*) Suivant M. François de la Roche, on nomme ainsi à Iviça un poisson, qu'avant cet habile observateur on n'avoit encore rencontré que dans les mers du nord de l'Europe, autour des côtes d'Ecosse et de Norwége. Cette espèce, inconnue sur les rivages de France et d'Italie, est fort rare sur ceux d'Espagne, et paroît cependant fort commune à Iviça. C'est le *labre à trois taches* des auteurs. Voyez Labre. (H.C.)

CENOTEA. (*Bot.*) C'étoit le nom d'une des divisions du genre *Parmelia*, de la famille des lichens, dans les méthodes d'Acharius. Depuis, cet auteur en a dispersé les espèces dans d'autres genres, et il n'a plus conservé ce nom. Voyez Borrera et Parmelia. (Lem.)

CENOTZQUI. (*Ornith.*) Fernandez, qui a plusieurs fois été cité dans ce Dictionnaire sous son seul et vrai nom d'Hernandez, place ce petit oiseau de proie, chap. 19, pag. 18, au nombre de ceux du Mexique, et dit qu'on l'a ainsi appelé parce qu'il jette des cris peu avant la chute de la neige, et se tait lorsqu'elle tombe. Cette espèce a beaucoup de rapports avec la cresserelle, *falco tinnunculus*, Linn.; mais son plumage est plus beau. Elle a la tête noire, avec une tache cendrée; la poitrine roussâtre; le ventre couvert de taches noires et blanches; les ailes d'un blanc cendré en-dessous, mélangées de fauve, de noir et de cendré en-dessus, avec beaucoup de taches noires. Les pennes sont noires à l'extrémité avec de larges taches blanches; la queue, roussâtre en-dessus avec des taches noirâtres, est noire et blanche en-dessous; le bec, de couleur cendrée, est remarquable par une ligne jaune qui l'entoure près de sa base; les ongles sont noirs. Cet oiseau reste souvent immobile, avec le cou enfoncé dans les plumes, et examine ainsi tout ce qui l'entoure; il habite les endroits élevés, et fait la guerre aux petits oiseaux et aux reptiles. Fernandez le regarde comme formant une espèce distincte du Ceceto. Voyez ce mot. (Ch.D.)

CENTAUREA. (*Bot.*) Linnæus a réuni, sous ce nom, en un seul et même genre, une multitude d'espèces, qui ont en effet beaucoup de caractères communs, mais qui cependant peuvent et doivent être distribuées dans plusieurs genres, ne fût-ce que pour rendre leur étude plus commode et plus facile : c'est ce qu'avoient pensé Tournefort, et surtout Vaillant, avant la réforme linnéenne; et depuis cette époque, M. de

Jussieu, Gærtner, M. Decandolle, ont adopté l'avis de ces anciens botanistes. Il est vrai que Linnæus a divisé ses centaurées en plusieurs sections; mais cet expédient ne suffit pas pour prévenir la confusion qui résulte surtout du même nom générique appliqué à un trop grand nombre d'espèces. (H. Cass.)

CENTAURÉE BLEUE (*Bot.*), nom donné à une espèce de toque, *scutellaria*. (J.)

CENTAURÉE JAUNE. (*Bot.*) Voyez Chlore. (J.)

CENTAURÉE PETITE. (*Bot.*) Cette plante, commune dans tous les bois découverts, étoit l'espèce principale du genre *Centaurium minus* de Tournefort, que Linnæus a ensuite réuni au *gentiana*, quoique sa corolle fût en entonnoir, et non en cloche, comme dans la gentiane. Des auteurs modernes l'ont rapporté de préférence au *chironia;* mais MM. Richard et Michaux, observant que sa capsule est uniloculaire, en ont fait un genre distinct sous le nom d'*erythræa*, qui lui avoit été donné anciennement par Reneaulme. Théophraste, longtemps auparavant, la nommoit *centauris*. D'autres noms, tels que *limnæum*, *limnesion*, *libadion*, *fel terræ*, lui ont été donnés successivement; et, en lisant divers commentateurs des anciens, on voit que souvent ils confondent dans leurs nomenclatures la grande centaurée avec la petite. (J.)

CENTAURÉES. (*Bot.*) M. Decandolle, Mém. sur les Cinarocéph., a désigné par le nom de *centaurées* la dernière des quatre divisions qu'il forme dans le groupe artificiel des cinarocéphales. Voyez notre article Centauriées. (H. Cass.)

CENTAURELLE (*Bot.*), *Centaurella*, genre de la famille des gentianées, qui appartient à la *tétrandrie monogynie* de Linnæus. Son caractère essentiel consiste dans un calice à quatre découpures; une corolle campanulée, à quatre lobes; un stigmate glanduleux, légèrement bifide; une capsule bivalve, à une seule loge, enveloppée par la corolle et le calice persistans; les semences nombreuses, attachées à deux *placenta* opposés, adhérens aux sutures dans toute leur longueur.

Ce genre, très-voisin des gentianes, est composé de quelques petites plantes de l'Amérique septentrionale, à tiges presque nues; les feuilles en forme de petites écailles opposées; les fleurs presque paniculées. On distingue les espèces suivantes:

1. Centaurelle printanière, *Centaurella verna*, Mich. Amer.

1, tab. 12, fig. 2. Ses tiges sont grêles, presque simples, longues d'environ six pouces; ses feuilles fort petites, presque subulées; les fleurs blanchâtres, portées sur de longs pédoncules capillaires, axillaires, solitaires, ou réunies deux ou trois. Pursh en cite une variété à tige uniflore. Elle croît dans les marais de la Basse-Caroline.

2. CENTAURELLE PANICULÉE, *Centaurella paniculata*, Mich. Amer. 1, tab. 12, fig. 1. Cette espèce est distinguée par ses tiges divisées vers leur sommet en petits rameaux paniculés, presque simples, en forme de pédoncules; la corolle un peu plus longue que le calice; le style beaucoup plus court que l'ovaire. Elle croît aux lieux humides, dans la Caroline. Pursh en a mentionné une autre espèce sous le nom de *centaurella æstivalis*. D'après les observations du même auteur, le *bartonia tenella*, Willd., et le *sagina virginica*, Willd., appartiennent au *centaurella paniculata*. Persoon a nommé ce genre *Centaurium*. Quant à la dénomination de *bartonia*, Pursh l'a employée pour un autre genre, qui a été oublié dans cet ouvrage.

Le genre *Bartonia* de Pursh avoit été établi par Sims, en l'honneur du docteur Barton, professeur de botanique. Il appartient à la famille des loasées, à l'*icosandrie monogynie* de Linnæus. Son caractère essentiel consiste dans un calice supérieur, persistant, à cinq découpures; une corolle à plusieurs pétales onguiculés; des étamines nombreuses, insérées sur le calice; un seul style; une capsule cylindrique, à une seule loge, operculée à son sommet, à trois ou cinq valves; trois à cinq placentas pariétaux, chargés de semences disposées en un double rang. On en distingue deux espèces: le *bartonia ornata*, Pursh, Fl. Amer., 1, pag. 327; *bartonia decapetala*, Sims, Bot. Magas., tab. 1487. Ses tiges sont cylindriques et rameuses; ses feuilles alternes, à demi amplexicaules, glauques, rudes à leurs deux faces, oblongues, dentées-incisées, presque pinnatifides. Les fleurs sont odorantes, amples, blanches, pédonculées, solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures; les pédoncules plus courts que les feuilles; le calice campanulé, à cinq découpures ovales, longuement acuminées; dix pétales un peu plus longs que le calice, onguiculés, lancéolés, aigus; les étamines plus

courtes que les pétales ; les anthères oblongues, à deux loges ; l'ovaire inférieur, oblong, accompagné de feuilles pinnatifides, plus courtes que le calice ; un style filiforme, plus long que les étamines ; une capsule cylindrique, couronnée par le calice, s'ouvrant en cinq valves à son sommet, renfermant des semences planes, oblongues. La seconde espèce, *bartonia nuda*, Pursh, l. c., très-rapprochée de la précédente, en diffère par ses fleurs beaucoup plus petites ; ses feuilles ne sont pas aussi glauques ; le nombre des pétales est variable, et va quelquefois jusqu'à dix ; l'ovaire n'est point accompagné de feuilles, et les semences sont ailées. Ces deux plantes croissent dans l'Amérique septentrionale. (Poir.)

CENTAURIÉES. (*Bot.*) M. Decandolle a remarqué le premier (Flore Franç., t. 4, p. 88) que, dans toutes les espèces du genre *Centaurea* de Linnæus, l'aréole basilaire de la cypsèle forme une échancrure oblique ou latérale. Il se bornoit alors à proposer ce caractère comme étant le plus essentiel du genre. Le même botaniste a tiré depuis (Mém. sur les Cinarocéph.) un plus grand parti de son observation, en l'employant à caractériser un groupe qu'il nomme les centaurées, et qui se trouve composé de plusieurs genres formés de la division du genre *Centaurea* de Linnæus.

Nous avons vérifié sur un très-grand nombre d'espèces la remarque de M. Decandolle, et nous avons reconnu sa justesse ; mais en même temps nous avons observé que l'obliquité de l'aréole basilaire est plus ou moins manifeste chez toutes nos carduacées, et que dans le genre *Serratula*, qui appartient à cette tribu, l'obliquité est au moins aussi forte, aussi prononcée que dans les centaurées de M. Decandolle. Le caractère donné par ce savant botaniste est donc insuffisant ; mais nous en avons trouvé plusieurs autres qui, réunis au sien, nous ont paru propres à constituer, dans la famille des synanthérées, une tribu particulière que nous plaçons entre celle des carduacées et celle des carlinées, et que nous nommons *centauriées*.

Le style et le stigmate des centauriées ne diffèrent point de ceux des carduacées. Les étamines diffèrent ordinairement en ce que le tube formé de la réunion des appendices apicilaires est courbe, et non pas droit comme dans les carduacées.

Une légère différence se manifeste aussi le plus souvent dans la corolle, dont les cinq incisions sont à peu près égales chez les centauriées, tandis qu'elles sont très-inégales chez les carduacées. Mais les principaux caractères distinctifs nous sont fournis par l'ovaire et son aigrette.

L'ovaire est comprimé bilatéralement, obovale, muni de quatre côtes ou arêtes plus ou moins prononcées, une antérieure, une postérieure, deux latérales rapprochées de l'antérieure ; il est garni de poils rares, fugaces, extrêmement capillaires. L'aréole basilaire est sessile, et fortement adhérente à la substance du clinanthe ; elle est très-oblique antérieure, et située dans une large échancrure en losange, à bords curvilignes. Il y a un bourrelet basilaire peu distinct, et un bourrelet apicilaire coroniforme, crénelé, saillant au-dessus de l'aréole apicilaire. L'aigrette implantée sur le pourtour de cette aréole, en-dedans du bourrelet, est double ; l'extérieure composée de squamellules multisériées, régulièrement imbriquées et étagées, celles du rang le plus extérieur étant extrêmement courtes, et les autres progressivement plus longues ; ces squamellules sont laminées, linéaires, obtuses, droites, roides, barbellées sur les deux bords ; leurs barbelles cylindriques, obtuses, droites et roides, sont égales, très-rapprochées, apprimées, comme pectinées. L'aigrette intérieure est composée de squamellules unisériées, courtes, semi-avortées, membraneuses, linéaires, tronquées.

Malgré tous ces caractères distinctifs, nous ne sommes pas éloigné de croire qu'il seroit plus convenable de réunir les carduacées et les centauriées en une seule tribu, divisée en deux sections, sous les titres de *carduacées-prototypes* et de *carduacées-centauriées*. Nous remarquons, en effet, que le genre *Crupina*, de la tribu des centauriées, a beaucoup de rapports avec les carduacées, et que le genre *Serratula*, de la tribu des carduacées, a beaucoup de rapports avec les centauriées.

Quoi qu'il en soit, la tribu ou la section des centauriées comprend les genres *Calcitrapa*, Vaill., *Centaurium*, Dec., *Chryseis*, H. Cass., *Cnicus*, Vaill., *Crocodylium*, Vaill., *Crupina*, Pers., *Cyanopsis*, H. Cass., *Cyanus*, Dec., *Goniocaulon*, H. Cass., *Kentrophyllum*, Neck., *Volutaria*, H. Cass. (H. Cass.)

CENTAURIS. (*Bot.*) Voyez Centaurée petite. (J.)

CENTAURIUM. (*Bot.*) [*Cinarocéphales*, Juss.; *Syngénésie polygamie frustranée*, Linn.] Ce genre de plantes, de la famille des synanthérées, et de la tribu des centauriées, nommé par les anciens botanistes *centaurium majus*, a été admis sous le même nom par Tournefort, qui l'a caractérisé et limité avec peu de précision. Linnæus en a fait deux sections de son genre *Centaurea*, sous les titres de *jaceæ* et de *rhapontica*. M. de Jussieu, convertissant en genres les deux sous-genres de Linnæus, les a désignés par les noms de *centaurea* et de *rhaponticum*. Enfin M. Decandolle (Mém. sur les Cinarocéph.) les a réunis en un seul genre, à l'exemple d'Adanson, et il a appliqué à ce genre l'ancien nom de *centaurium*.

Le centaurion, *centaurium*, Dec., a la calathide multiflore, digame, biforme; le disque étant occupé par des fleurs hermaphrodites, régulières, et la couronne par des fleurs neutres, unisériées, à corolle amplifiée. Le péricline est formé de squames imbriquées, non épineuses, ni ciliées ou découpées, mais obtuses, et le plus souvent scarieuses, au moins sur les bords ou au sommet. Le clinanthe est fimbrillé; la cypsèle et son aigrette, ainsi que les autres organes floraux, offrent tous les caractères ordinaires de la tribu des centauriées.

Parmi une vingtaine de centaurions connus jusqu'ici, et qui tous habitent l'ancien continent, nous ferons remarquer les trois espèces suivantes:

1.° Le Centaurion officinal, *Centaurium officinale* (*centaurea centaurium*, Linn.), est une plante herbacée, à racine vivace, dont les tiges droites et rameuses, hautes de quatre ou cinq pieds, portent de grandes feuilles alternes, pennées, à folioles lancéolées, dentées, et se terminent chacune par un grand corymbe irrégulier de calathides grosses, globuleuses, composées de fleurs purpurines. Toute la plante est glabre: elle croît en Italie, sur les montagnes; on la connoît vulgairement sous le nom de grande centaurée. Sa racine, qui est grande, rougeâtre en dedans, étoit employée autrefois par les médecins. Nous avons observé que la corolle porte une manchette de poils entre le sommet du tube et la base du limbe, comme chez la plupart des lactucées.

2.° Le Centaurion musqué, *Centaurium moschatum* (*centaurea moschata*, Linn.), est annuel, et ne s'élève qu'à un pied et

demi; ses feuilles sont longues, pinnatifides; ses calathides solitaires à l'extrémité des rameaux, sont composées de fleurs blanches, ou légèrement pourprées, exhalant une odeur de musc, et elles se succèdent depuis juin jusqu'en septembre, dans les jardins où on la cultive. Cette plante est originaire de la Grèce. Elle porte les noms vulgaires de *barbeau musqué*, *bluet du Levant*.

3°. Le Centaurion odorant, *Centaurium suaveolens* (*centaurea suaveolens*, Willd.; *centaurea Amberboi*, Lam.; *centaurea moschata*, Var. B. Linn.), se distingue facilement de l'espèce précédente par ses fleurs de couleur jaune, éclatante, et par la grandeur des fleurs neutres. Il est originaire du Levant, et cultivé dans nos jardins sous les noms de barbeau jaune, d'ambrette, de fleur du Grand-Seigneur. Cette espèce, la plus intéressante du genre, étoit mal à propos considérée par Linnæus comme une simple variété de la précédente. (H. Cass.)

CENTÉES. (*Mamm.*) Illiger a donné ce nom au genre établi depuis long-temps sous celui de Tenrec. Voyez ce mot. (F. C.)

CENTELLE (*Bot.*), *Centella*. Ce genre, établi par Linnæus, a été réuni, par son fils, aux *hydrocotyles*, parmi lesquels il sera mentionné comme espèce. Ses fleurs monoïques ou dioïques, à quatre pétales, à quatre étamines, avec un involucre à quatre folioles, avoient paru des caractères suffisans pour le séparer des *hydrocotyles* : il est à présumer que Linnæus fils les a trouvés variables ou fautifs, quoiqu'il n'en dise rien. (Poir.)

CENTENILLE (*Bot.*), *Centunculus*, Linn.; Lam. Ill. Gen., t. 83. Genre de plantes à fleurs monopétales, de la famille des primulacées, Juss., et de la *tétrandrie monogynie*, Linn., dont les principaux caractères sont d'avoir : un calice 4-fide; une corolle monopétale, en roue, à quatre lobes; quatre étamines; un ovaire supérieur, surmonté d'un style, à stigmate simple; une capsule globuleuse, s'ouvrant en travers, et contenant plusieurs graines.

Les centenilles sont de petites plantes herbacées à feuilles alternes, et à fleurs axillaires, sessiles ou pédicellées. On en connoît trois espèces, dont deux se trouvent en Amérique, et la troisième, la plus anciennement connue, est indigène de l'Europe. Ces plantes sont nulles sous le rapport de leurs propriétés.

Centenille bassette, *Centunculus minimus*, Linn. *Sp.* 169; Flor. Dan., t. 177. La tige de cette espèce est droite, ordinairement rameuse, haute d'un à deux pouces au plus, quelquefois à peine longue de quatre à cinq lignes; ses feuilles sont ovales, glabres, sessiles; ses fleurs sont d'un blanc verdâtre, très-petites, sessiles dans les aisselles des feuilles. Cette plante croît dans les lieux humides et sablonneux des bois; elle est annuelle, et fleurit en juin, juillet et août. (L. D.)

CENTERIA (*Bot.*), nom donné par Théophraste, selon Adanson, à la toute-saine, *hypericum androsæmum.* (J.)

CENTIMORBIA. (*Bot.*) Daléchamps dit que quelques auteurs ont ainsi nommé la nummulaire, *lysimachia nummularia*, comme douée d'une vertu telle qu'elle peut guérir cent maladies : ce qui l'a fait nommer *herbe à cent maux.* (J.)

CENTINODE (*Bot.*), nom vulgaire du *polygonum aviculare.* Voyez Renouée des oiseaux. (L. D.)

CENTIPEDA. (*Bot.*) Ce genre de Loureiro correspond au *grangea* d'Adanson, adopté d'abord par M. de Jussieu, et que nous conservons. (H. Cass.)

CENTLINAM. (*Bot.*) Voyez Cenanam. (J.)

CENTONE (*Bot.*) Voyez Centunculus. (J.)

CENTONIA. (*Bot.*) Gesner nommoit ainsi la santoline ordinaire, *santolina chamæcyparissus.* (J.)

CENTOTHECA (*Bot.*), genre de graminées établi par M. Desvaux, admis par M. de Beauvois, Agrost., tab. 14, fig. 17, pour le *cenchrus lappaceus* de Linnæus. Il se distingue par ses fleurs disposées en une panicule presque simple, à ramifications alternes. Les valves calicinales renferment trois ou quatre fleurs ; la valve inférieure est glabre, uniflore ; la valve supérieure pileuse et verruqueuse à ses bords, enveloppant deux ou trois fleurs. (Poir.)

CENTRAL. (*Bot.*) L'embryon est dit central lorsqu'il occupe le centre du périsperme : on en a un exemple dans l'if. Le périsperme est central, lorsqu'il forme au centre de la graine une masse qui est environnée par l'embryon : on en a des exemples dans la belle-de-nuit, dans le silené, etc. Le placentaire est central, lorsqu'il occupe le centre du péricarpe : on en a des exemples dans la campanule, le mufle-de-veau, la saxifrage. (Mass.)

CENTRANODON. (*Ichthyol.*) M. de Lacépède a donné ce nom à un genre de poissons, qui appartient probablement à la famille des oplophores, et dont Houttuyn, (Act. Haarl., xx, 2, 338), avoit fait un silure.

Le mot *centranodon* est d'origine grecque : *κεντρον*, *aiguillon*, et *ανοδον*, *sans dents*.

Les caractères de ce genre peuvent être ainsi donnés : *corps visqueux, garni d'écailles; bouche sans dents ni barbillons; deux nageoires dorsales à rayons osseux; des aiguillons aux opercules.*

On n'en connoît encore qu'une espèce,

Le Centranodon du Japon, *Centranodon japonicus*, Lacép. (*Silurus imberbis*, Houtt., Linn.; *Sphyræna japonica*, Schn.) Yeux grands, rapprochés; opercules à deux épines; couleur générale rougeâtre; nageoires à taches blanches et noires; la caudale arrondie. Longueur de sept pouces environ.

Du Japon. (H. C.)

CENTRANTHE (*Bot.*), *Centranthus*, Decand., genre de plantes à fleurs monopétales, de la famille des valérianées, Decand. et Juss., et de la *monandrie monogynie*, Linn., établi d'abord par Necker, sous le nom de *kentranthus*, avec quelques espèces de valérianes, ayant des fleurs à une seule étamine, et la corolle prolongée à sa base en un long éperon. Les caractères de ce genre sont d'avoir, un calice très-petit, à limbe à peine sensible, roulé en dedans; une corolle monopétale, tubulée, prolongée en éperon à sa base, et partagée en son limbe en cinq lobes inégaux; une seule étamine; un ovaire inférieur surmonté d'un seul style; une capsule uniloculaire, monosperme et indéhiscente, couronnée par le calice dont les dents se déroulent, et deviennent plumeuses à la maturité du fruit.

Les centranthes sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, et à fleurs disposées en panicules terminales. Les principales espèces sont :

1.° Centranthe rouge, *Centranthus ruber*, Decand. Fl. Fr. 4, p. 239 (*valeriana rubra*, Linn., *Spec.* 44.) La tige de cette espèce est redressée, très-glabre, haute d'environ deux pieds; ses feuilles sont ovales-lancéolées, d'un vert glauque; ses fleurs le plus ordinairement d'un rouge clair, présentant des variétés d'un rouge plus foncé, et d'autres blanches : elle croît

asset communément en France et dans quelques autres contrées de l'Europe, dans le Levant, la Barbarie; on la trouve dans les lieux pierreux et les fentes des rochers. Elle est vivace, et fleurit depuis le mois de mai jusqu'à la fin de juillet. On la cultive pour l'ornement des jardins, et on la connoît vulgairement sous les noms de *valériane rouge*, *behen rouge*, *barbe de Jupiter*, *cornaccia*. Les chats aiment à se rouler dessus.

2.° Centranthe a feuilles étroites, *Centranthus angustifolius*, Decand., Fl. Fr., 4, pag. 239. Cette espèce diffère de la précédente par ses feuilles étroites-lancéolées ou linéaires-lancéolées. Elle est de même vivace, et croît dans les fentes des rochers des montagnes, en Provence, en Dauphiné, en Piémont, etc. (L. D.)

CENTRANTHÈRE (*Bot.*), *Centranthera*, plante de la Nouvelle-Hollande qui a servi de type à un nouveau genre établi par M. Rob. Brown; il appartient à la famille des *personnées*, et doit être placé dans la *didynamie angiospermie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : un calice fendu d'un côté, puis à cinq découpures cohérentes; une corolle infundibuliforme; le limbe étalé, à cinq lobes inégaux; quatre étamines didynames, non saillantes; les anthères à deux lobes, éperonnées à leur base; un stigmate lancéolé; une capsule bivalve, à deux loges; la cloison opposée, portant d'abord le placenta, puis libre.

Le Centranthera hispida, Brown, *Nov. Holl.*, 438. Seule espèce de ce genre dont les tiges sont hispides, herbacées, garnies de feuilles opposées, étroites, entières; un épi terminal, supportant des fleurs alternes, purpurines, munies de trois bractées; une capsule ovale, un peu aiguë; les valves entières, ou partagées en deux; les semences fort petites, réticulées. (Poir.)

CENTRAPALUS. (*Bot.*) [*Corymbifères*, Juss. *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce nouveau genre de plantes, que nous avons établi dans la famille des synanthérées, (Bull. Soc. Philom. janvier 1817), appartient à notre tribu naturelle des vernoniées, section des prototypes.

La calathide est multiflore, subéqualiflore, subréguliflore, androgyniflore. Le péricline, plus court que les fleurs, est formé de squames nombreuses, plurisériées, imbriquées, les intérieures progressivement plus longues et plus larges que les extérieures; toutes sont apprimées, coriaces, linéaires, pubescentes,

glandulifères, munies d'une grosse côte, et surmontées d'un appendice lâche, foliacé, subulé, spinescent au sommet, lequel est très-long et très-étroit sur les squames extérieures, court et large sur les intérieures. Le clinanthe est plane, nu, fovéolé; les bords des fossettes paroissent quelquefois garnis de courtes fimbrilles rares, inégales, piliformes. L'ovaire est cylindracé, tout couvert de longs poils apprimés, et pourvu d'un petit bourrelet basilaire. L'aigrette est composée de squamellules nombreuses, plurisériées, inégales, filiformes, épaisses, hérissées de longues barbellules; les squamellules du rang extérieur sont très-courtes et fines. Les corolles, un peu inégales en longueur, sont parsemées de glandes, et leur limbe est un peu *palmé*, ou très-profondément divisé, par des incisions un peu inégales, en cinq lobes très-longs, très-étroits, linéaires.

Le Centrapale de Galam, *Centrapalus galamensis*, H. Cass., est une plante herbacée, annuelle, haute d'un pied et demi. La tige est dressée, épaisse, cylindrique, striée, pubescente, rameuse. Les feuilles alternes et sessiles sont longues, lancéolées, comme étrécies en pétiole à la base, acuminées au sommet, grossièrement dentées en scie, pubescentes, parsemées en-dessous de points glanduleux. Les calathides composées de fleurs rougeâtres, sont solitaires à l'extrémité des dernières ramifications de la tige, et elles forment quelquefois, par leur rapprochement, un petit corymbe terminal.

Cette plante, que nous avons observée dans l'herbier de M. de Jussieu, et qui a été rapportée de Galam en Afrique, a de l'analogie par le port avec notre *ascaricida;* mais elle en diffère principalement par le péricline, dont les squames sont surmontées d'un appendice spinescent au sommet, et par l'aigrette, dont les squamellules extérieures sont filiformes, ce qui ne permet pas de la regarder comme une espèce congénère de l'*ascaricida*. (H. Cass.)

CENTRATHERUM. (*Bot.*) [*Cinarocéphales*, Juss. *Syngénésie polygamie égale*, Linn.] Ce nouveau genre de plantes, que nous avons établi dans la famille des synanthérées (Bull. Soc. Philom. février 1817), appartient à notre tribu naturelle des vernoniées, section des prototypes.

La calathide est composée de fleurs nombreuses, égales, régulières, hermaphrodites; elle est subglobuleuse, et entourée

à sa base d'un involucre plus grand que le péricline, et formé de bractées foliiformes, unisériées, inégales, irrégulières, étalées. Le péricline est hémisphérique, formé de squames imbriquées, paucisériées, apprimées, ovales, parsemées de glandes, pubescentes, coriaces, scarieuses sur les bords, et surtout au sommet qui se prolonge en une longue arête spinescente; les squames intérieures plus longues et plus larges que les extérieures. Le clinanthe est nu et plane. La cypsèle est cylindracée, munie de dix côtes et glabre; l'aigrette, à peine plus longue que la cypsèle, est composée de squamellules très-caduques, filiformes-laminées, pointues, très-barbellulées. La corolle, parsemée de glandes, a le tube grêle, hispidule, et le limbe assez large, profondément divisé en cinq lobes très-longs, linéaires, aigus.

Le Centrathère ponctué, *Centratherum punctatum*, H. Cass., est une plante herbacée, haute de deux pieds, à tige grêle, cylindrique, striée, pubescente, qui se ramifie en sa partie supérieure. Les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales-aiguës, grossièrement dentées en scie sur les deux tiers supérieurs, hispidules, et parsemées d'une multitude de petits points glanduleux, transparens comme dans le millepertuis; le pétiole est bordé d'une membrane sur chaque côté. Les calathides sont solitaires à l'extrémité des rameaux, lesquels sont nus et pédonculiformes en leur partie supérieure.

Cette plante a été recueillie dans l'isthme de Panama par J. de Jussieu, et se trouve dans l'herbier de son illustre neveu sous le nom de *jacea panamensis*. Elle constitue un genre distinct, principalement caractérisé par la structure du péricline. (H. Cass.)

CENTRIFUGE (*Bot.*) Si l'on considère la position de la radicule par rapport au fruit, on voit qu'elle est tournée ou vers le sommet, ou vers la base, ou vers le centre, ou vers la paroi du fruit. Dans le premier cas elle est dite *haute*, dans le second *basse*, dans le troisième *centripète*, et dans le quatrième *centrifuge*. Les cucurbitacées, le groseillier, etc. offrent des exemples de radicule *centrifuge*. (Mass.)

CENTRINA (*Ichthyol.*), nom anglois du humantin. C'est également un nom latin. Voyez Centrine. (H. C.)

CENTRINE. (*Ichthyol.*) Κεντρίνης est un mot dont Aristote, Athénée et les anciens Grecs semblent s'être servis pour

désigner l'aiguillat. Voyez ce mot dans le Supplément du 1.er volume.

Centrine est actuellement le nom d'un genre de la famille des plagiostomes, démembré des squales, et nommé en françois *humantin* par M. Cuvier. Le *squalus centrina* de Linnæus forme le type de ce nouveau genre de cartilagineux, dont les caractères sont les suivans :

*Des évents; pas de nageoire anale; une forte épine en avant de chaque nageoire dorsale; la seconde de celles-ci au-dessus des catopes; la queue courte; les dents inférieures tranchantes, et sur une ou deux rangées; les supérieures grêles, pointues et sur plusieurs rangs; la peau très-rude.*

On distinguera facilement les centrines des aiguillats, des émissoles, des cestracions, par la forme des dents; des leiches par la présence des épines dorsales; des milandres, des grisets, des pèlerins, par l'absence d'anale; des carcharias par l'existence des évents; des roussettes par la position de la seconde dorsale. Voyez ces divers mots, ainsi que Squale et Plagiostomes.

Les espèces de centrines sont peu multipliées.

1.° Le Humantin, *Centrina vulgaris.* (*Squalus centrina*, Linn.; *Squale humantin*, Lacép.; Bloch, 115.) Première épine dorsale inclinée vers la tête; corps ayant la figure d'un prisme triangulaire, dont le ventre forme une des faces; dos caréné, plus élevé au milieu, brun en-dessus, blanchâtre en-dessous; peau revêtue de tubercules gros, durs et saillans; un seul rang de dents en bas; trois en haut. Taille de quatre à cinq pieds.

Le foie est bilobé, d'un rouge pâle, et recouvre l'estomac; le canal intestinal est court et large; la rate est échancrée.

Ce poisson habite l'Océan et la mer Méditerranée. Sa chair est si dure et tellement filamenteuse, qu'il est presque impossible de la manger; aussi le pêche-t-on fort rarement: il vit d'ailleurs au large, plongé dans la vase et dans la fange du fond des mers, ce qui lui a fait donner le nom de *cochon marin.* On retire de son foie de l'huile bonne à brûler, à laquelle Rondelet attribue plusieurs vertus médicales chimériques, comme celle de guérir la cataracte. Avec sa peau on polit des corps durs.

2.° L'Écailleux, *Centrina squamosa.* (*Squalus squamosus*, Linn.) Corps couvert d'écailles redressées, ovales, carénées; museau

oblong, déprimé; dents inférieures plus grandes; ouverture de la bouche petite et arquée.

Décrit pour la première fois par Broussonnet, en 1780, d'après un individu du Muséum de Paris, qui avoit environ trois pieds de longueur. Seul dans la famille des plagiostomes, ce poisson a des écailles. Sa patrie est inconnue. (H. C.)

CENTRIPÈTE. (*Bot.*) Lorsque la radicule, considérée relativement à sa position dans le fruit, est tournée vers le centre du fruit, on lui donne ce nom. Le citron en fournit un exemple. (Mass.)

CENTRIS. (*Entom.*) Fabricius appelle ainsi un genre d'insectes hyménoptères formé d'un démembrement de celui des abeilles, dont ils diffèrent par le nombre des articles aux palpes maxillaires. La plupart sont d'Amérique, de Surinam et d'Afrique. (C. D.)

CENTRISQUE (*Ichthyol.*), *Centriscus*, genre de poissons de la famille des aphyostomes de M. Duméril, ainsi nommé à cause des épines qui protégent son corps, du mot grec *κεντρον*, *aculeus*.

Etabli par Linnæus, le genre Centrisque a été conservé par les ichthyologistes qui l'ont suivi. M. Cuvier en a retiré deux espèces, pour reformer le genre Amphisile de Klein. Voyez Amphisile dans le Supplément du second volume.

Les caractères des centrisques sont les suivans :

*Museau tubuleux; corps très-comprimé, tranchant en-dessous; deux ou trois rayons grêles seulement aux branchies; catopes en arrière des pectorales; première nageoire dorsale reportée fort en arrière, ayant une première épine longue et forte, supportée par un appareil qui tient à l'épaule et à la tête; corps garni de petites écailles et de quelques plaques larges et dentelées; dos écailleux.*

L'intestin, sans cœcums, est replié trois ou quatre fois, et la vessie natatoire est fort grande.

On les distinguera des amphisiles, parce que dans ces derniers poissons l'épine de la première dorsale a l'air d'être la continuation de plusieurs larges plaques qui couvrent le dos.

La Bécasse de mer, *Centriscus scolopax*, Linn. (*Centriscus squamosus*, Bloch, tab. 123, fig. 1.) Corps couvert d'écailles; épine dorsale dentelée en arrière et mobile; mâchoire inférieure fermant la bouche comme par une sorte d'opercule qui passe sur la supérieure; ouvertures des narines doubles; ligne latérale

effacée; catopes réunis, et se cachant à la volonté de l'animal dans un sillon de l'abdomen; nageoire caudale arrondie. Taille de trois à quatre pouces.

Ce poisson habite la mer Méditerranée; on le voit quelquefois dans les marchés de Rome et des autres villes d'Italie. Sa teinte générale est un rouge tendre et agréable. L'alongement considérable de son museau, et sa forme tubuleuse, l'ont fait comparer à une foule d'objets différens, tantôt à une bécasse, tantôt à l'éléphant, tantôt à un soufflet, etc. Ainsi, à Rome, on le nomme *soffietto*; à Gênes, *trombetta*; en Angleterre, *trumpet*. Gesner croit que c'est lui que Pline appelle *serra*. Sa chair, au reste, est délicate et estimée.

*Le Centriscus niloticus* de M. Schneider paroît être un Mormyre. Voyez ce mot.

Voyez aussi Amphisile, Macroramphose et Solénostome.

M. Duméril avoit en particulier donné le nom de *centrisques* aux poissons que nous avons décrits à l'article Amphisile, tandis qu'il a emprunté à Klein celui de *solénostome* pour notre *centrisque*. (H. C.)

CENTRODONTE (*Ichthyol.*), nom d'un poisson découvert par M. de la Roche, dans les grandes profondeurs de la mer des îles Baléares. Voyez Bogue, dans le Supplément du cinquième volume. (H. C.)

CENTROGASTÈRE (*Ichthyol.*), *Centrogaster*, nom d'un genre de poissons établi par Houttuyn dans les Mémoires de la Société d'Harlem, et appartenant probablement à la famille des atractosomes. Linnæus, Gmelin, M. de Lacépède, l'ont conservé; mais MM. Schneider, Duméril et Cuvier ne l'ont point reproduit.

Le mot centrogastère est d'origine grecque, et signifie *ventre épineux*, κέντρον, *aculeus*, et γαστήρ, *venter*.

Les caractères de ces poissons sont les suivans:

*Quatre aiguillons et six rayons articulés à chaque catope.*

On n'en connoît que deux espèces.

1.° Le Centrogastère brunatre, *Centrogaster fuscescens*, Houttuyn. (*Amphacanthus guttatus*, Schn.; *Chætodon guttatus*, Bloch; *Sparus javanensis*, Osbek; *Sparus spinus*, Linn.; *Scarus siganus*, Forsk.; *Theutis javus*, Linn.; *Hepatus*, Gronov.) Nageoire dorsale très-longue; la caudale peu fourchue; dos brun; les

dents aiguës, sétacées; les narines à trois ouvertures. Il atteint rarement sept pouces de longueur.

Les écailles sont petites, entières, imbriquées; la tête en est dépourvue; les catopes, un peu postérieurs aux nageoires pectorales, sont réunis par leur base, et fixés le long de l'abdomen par une membrane mince; l'anus est voisin de la tête; la ligne latérale rapprochée du dos, et courbée en arrière.

On pêche ce poisson, décrit d'abord par Houttuyn, dans la mer du Japon, à Tranquebar, et sur les côtes d'Arabie.

M. Schneider en a décrit et représenté (tab. 48), sous le nom d'*orâmín*, une variété dont le dessin lui a été envoyé de Tranquebar, et qui parvient à la taille de neuf pouces.

2.° Le Centrogastère argenté, *Centrogaster argentatus*, Houttuyn. (*Amphacanthus argentatus*, Schn.) Nageoire caudale fourchue; dos argenté; une grande tache brune sur la nuque. Taille d'un à trois pouces. Des mers du Japon.

Pour ce qui regarde le *centrogaster equula* de Gmelin, voyez Cœsio et Poulain.

Au reste, l'histoire de ce genre de poissons est des plus obscures, et demande de nouvelles observations. (H. C.)

CENTROLEPIS (*Bot.*), petite plante herbacée de la Nouvelle-Hollande, découverte par M. de Labillardière, pour laquelle il a été établi un genre particulier, très-rapproché de la famille des joncées, de la *monandrie monogynie* de Linnæus, dont le caractère essentiel consiste dans une spathe bivalve, à plusieurs fleurs; le calice et la corolle remplacés par plusieurs paillettes simples; sous chacune d'elles une étamine insérée à la base du pistil; une anthère vacillante, à une seule loge; un style à trois divisions; une capsule à trois loges; une semence dans chaque loge, attachée au centre de la valve.

La seule espèce de ce genre est le *centrolepis fascicularis*, Labill., *Nov. Holl.*, 1, tab. 1; *centrolepis cuspidigera*, Trans. Linn. 10, tab. 12, fig. 1; *devauxia Billardieri*, Brown, *Nov. Holl.*, pag. 252. Ses feuilles sont nombreuses, sétacées, réunies en gazon touffu. De leur centre s'élèvent plusieurs hampes nues, à peine une fois plus longues que les feuilles, terminées par une petite tête de fleurs renfermées dans une

spathe à deux valves concaves, aiguës, plus longues que les fleurs.

Le genre *Devauxia* de M. Rob. Brown diffère très-peu de celui-ci; en le conservant, il faudroit y rapporter quelques autres espèces mentionnées par M. Brown : il se distingue du centrolepis par ses fleurs privées de paillettes, portées sur un réceptacle commun, et sans autre enveloppe qu'une spathe à deux valves. (Voyez Devauxia.) Les genres Alepyrum et Aphelia de M. Rob. Brown ont aussi de très-grands rapports avec les centrolépis, et devroient peut-être y être réunis. Voyez ces deux articles. Suppl. (Poir.)

CENTROLOPHE. (*Ichthyol.*) On doit à M. le comte de Lacépède la création d'un nouveau genre de poissons de ce nom, qui appartient à la famille des lophionotes.

Le mot *centrolophe* dérive du grec, et signifie *crête épineuse*, de *κεντρον*, *aculeus*, et *λοφος*, *crista*.

Les caractères de ce genre sont d'avoir, *au-dessus de la nuque, une crête longitudinale et un rang longitudinal de piquans très-séparés les uns des autres, et cachés en partie sous la peau; une seule nageoire du dos, très-basse et très-longue; les dents très-petites et égales; moins de cinq rayons à la membrane des branchies, dont les opercules sont lisses, obliques et libres.*

On distinguera facilement les centrolophes des leptopodes, Cuv., parce que ceux-ci ont les nageoires dorsale et anale réunies à la caudale; des coryphènes qui ont les opercules des branchies transverses et bridés; des coryphénoïdes où ces opercules sont peu distincts; des tænianotes où ils sont dentelés; des chevaliers qui ont deux dorsales, etc., etc.

Le Nègre, *Centrolophus niger*, Lacép. Teinte noire; museau arrondi; mâchoire inférieure avancée; orifices des narines doubles; palais et langue lisses; yeux très-gros; trois piquans sur la nuque; écailles très-petites et rhomboïdales; ligne latérale infléchie vers l'anus, au lieu de suivre la courbure du dos; queue fourchue.

Ce poisson a été pêché dans l'Océan, auprès de Fécamp, et envoyé à M. de Lacépède par M. Noël, de Rouen.

M. Cuvier soupçonne qu'il est le même que le *coryphæna pompilus* de Linnæus, et peut-être que le *coryphæna fasciolata* de Pallas. Il atteint plus d'un pied de longueur. (H. C.)

CENTROMYRINI. (*Bot.*) La plante que Théophraste désignoit sous ce nom, est, suivant C. Bauhin, le fragon, *ruscus aculeatus*. (J.)

CENTRONIÆ. (*Actinoz.*) C'est le nom sous lequel Pallas a proposé depuis long-temps de réunir les animaux qui ont une forme radiaire, comme les holothuries, les actinies, les oursins, les astéries, les encrines, etc., en un mot presque tous ceux que nous nommons aujourd'hui animaux rayonnés, si ce n'est les zoophytes, dont il faisoit un ordre distinct. (De B.)

CENTRONOTE (*Ichthyol.*), *Centronotus*. C'est à M. de Lacépède qu'on doit l'établissement de ce nouveau genre de poissons, de la famille des atractosomes, et qui tient le milieu entre les scombres et les gastérostées.

Centronote est un mot grec composé, qui veut dire *dos épineux*, *κεντρον*, *aculeus*, *νωτον*, *dorsum*.

Ce genre, qui comprend plusieurs des gastérostées de Linnæus, a les caractères suivans:

*Une seule nageoire du dos, précédée d'aiguillons; la queue carénée sur les côtés; une ou deux épines au devant de la nageoire de l'anus; quatre rayons au moins à chaque catope.*

A l'aide de ces notes et de ce que nous avons déjà dit à l'article Atractosomes (voyez ce mot dans le Suppl. du 3.ᵉ vol.), il sera facile de distinguer ce genre des autres genres contenus dans la même famille. Il renferme plusieurs espèces.

D'après M. Risso, les centronotes tiennent, sans contredit, le premier rang parmi les poissons les plus féconds des côtes de la Méditerranée; leur ponte est de plusieurs millions de petits œufs jaunâtres, qui, attachés par une matière mucilagineuse, flottent au gré de l'eau jusqu'au jour où ils éclosent.

1.° Le Pilote, *Centronotus conductor*, Lacép. (*Gasterosteus conductor*, Linn.; *Scomber ductor*, Bloch, 338.) Quatre aiguillons au devant de la nageoire du dos; teinte générale d'un brun noirâtre, avec des bandes transversales plus claires; ventre doré; vingt-sept rayons au moins à la nageoire du dos; mâchoires, langue et partie antérieure du palais garnies de très-petites dents; sept rayons à la membrane des branchies.

Ce poisson, célèbre parmi les navigateurs, vit dans toutes les mers. Rarement il a plus de six pouces de longueur; mais il est d'une agilité extrême. Il suit ordinairement les vaisseaux

et les requins, dans l'intention de profiter des matières qu'on jette des premiers, et du reste des victimes immolées par les seconds. Dérobé par son exiguïté aux attaques des tyrans des mers, se confiant dans la vivacité de ses mouvemens, il s'approche sans trouble et sans crainte de la proue qui fend les eaux, ou des troupes redoutables des grands squales. Cette sorte de tranquillité, au milieu des plus réels dangers, n'a pas manqué de frapper l'imagination des matelots, qui ont attribué à cet animal des fonctions fort extraordinaires. On a dit qu'il accompagnoit le requin avec des intentions amicales ou intéressées; qu'il alloit à la découverte des proies qui convenoient à cet être dévastateur qui, par reconnoissance, lui accordoit protection et nourriture. De là les noms de *pilote*, de *conducteur*, qu'on lui a donnés. M. de Lacépède est le premier qui ait apprécié une pareille fable à sa juste valeur.

M. Bosc, qui a été à portée d'observer des milliers de centronotes pilotes, privoit les requins de ces conducteurs, en jetant dans la mer de la purée de pois, sur laquelle ces petits animaux se jetoient avec avidité. D'ailleurs, ajoute cet habile naturaliste, ils ne se tiennent jamais qu'à une distance assez grande d'eux, et leur échappent facilement par la supériorité de leur natation. Il ne faut donc point s'étonner s'ils ne sont jamais dévorés.

La chair du pilote est très-bonne. Il est difficile à prendre à la ligne, parce qu'il a la bouche très-étroite et fort alongée.

2.° Le Nègre, *Centronotus niger*, Lacép. Huit aiguillons au devant de la nageoire du dos; trente-trois rayons à cette nageoire; teinte générale noire. Il parvient à la taille de neuf à dix pieds.

Il habite dans la partie de l'Océan atlantique qui sépare l'Afrique de l'Amérique méridionale. Barbot l'a trouvé auprès de la Côte-d'Or; Marcgrave, Pison et le prince Maurice de Nassau l'ont vu dans les eaux du Brésil, où le poisson appelé Ceixupeira est probablement lui. (Voyez ce mot.) Sa chair blanche, grasse et ferme, est très-estimée; on la prépare pour l'envoyer au loin. Il habite ordinairement la haute mer; mais souvent il s'approche des rivages, par troupes plus ou moins nombreuses, pour chercher les crustacés et les mollusques

testacés, qui servent à sa nourriture. On le pêche à la lueur de brandons allumés.

3.° Le Centronote acanthias, *Centronotus acanthias*, Lacép. (*Gasterosteus acanthias*, Linn.) Quatre aiguillons au devant de la nageoire du dos; trois rayons seulement à la membrane des branchies.

Des mers du Danemarck, selon Pontoppidan. Ce poisson est mal connu.

4.° Le Glaycos, *Centronotus glaycos*, Lacép. (*Troisième espèce de Glaucus*, Rondel. lib. 8, c. 17.) Cinq aiguillons au devant de la nageoire du dos; le premier tourné vers le museau, et les autres inclinés du côté de la queue; ligne latérale, ondulée par petits traits; corps comprimé; dos d'un bleu d'outremer; ventre argenté; dorsale tachetée de noir; une tache de la même couleur à l'origine de la nageoire anale; caudale fourchue. Taille du maquereau. Il habite la mer Méditerranée. Sa chair est ferme, tendre et d'un bon goût. Il est figuré dans Rondelet.

5.° Le Centronote gardénien, *Centronotus Gardenii*, Lacép. (*Gasterosteus canadus*, Linn.) Huit aiguillons au devant de la nageoire du dos, qui a trente-trois rayons; point d'aiguillons en avant de celle de l'anus; deux rayons seulement à chaque pectorale. Des mers de l'Amérique septentrionale et de la Caroline, d'où le docteur Garden en envoya la description à Linnæus.

6.° Le Centronote argenté, *Centronotus argenteus*, Lacép. (*Gasterosteus occidentalis*, Linn.) Sept aiguillons au devant de la nageoire du dos, qui a seulement onze rayons; teinte argentée. Des côtes de l'Amérique équinoxiale.

7.° Le Centronote ovale, *Centronotus ovalis*, Lacép. (*Gasterosteus ovatus*, Linn.) Sept aiguillons au devant de la nageoire du dos, qui a vingt rayons; corps comprimé comme celui des chétodons. Des mers d'Asie.

Il y a encore plusieurs autres espèces de ce genre; mais elles sont mal décrites pour la plupart, et on n'en a que de mauvaises figures. M. Cuvier rapporte à son genre Liche les centronotes vadigo et lyzan de M. de Lacépède. Voyez Liche. (H. C.)

CENTRONOTUS. (*Ichthyol.*) M. Schneider (*Systema Ichth.*

*Blochii*, pag. 165), a donné ce nom à un genre de poissons, qui n'est autre chose que celui des Murénoïdes, de M. de Lacépède, ou des Gonnelles, de M. Cuvier. Voyez ces mots, où nous en décrirons les espèces, rejetant le nom donné par le professeur allemand, comme propre à causer de la confusion et des doubles emplois. (H. C.)

CENTROPODE (*Ichthyol.*), *Centropodus*. M. de Lacépède a ainsi appelé un genre de poissons de la famille des atractosomes, et formé par une espèce retirée du genre Centrogaster de Linnæus.

Le mot *centropode*, qui signifie *pieds épineux*, est tiré du grec, *κέντρον*, *spina*, *πούς*, *ποδός*, *pes*.

Les caractères de ce genre, que M. Cuvier n'a point adopté, et que M. Duméril regarde comme encore très-douteux, sont les suivans, d'après M. de Lacépède:

*Deux nageoires dorsales; un aiguillon et cinq ou six rayons articulés très-petits à chaque catope; point de piquans isolés au devant des nageoires du dos, mais les rayons de la première dorsale à peine réunis par une membrane; queue sans carènes latérales.*

A l'aide de ces notes et du tableau que nous avons donné à l'article Atractosomes, on distinguera facilement le genre Centropode de tous ceux de cette famille.

On n'en connoît encore qu'une espèce, qui a été observée par Forskaël dans la mer Rouge; c'est

L'Abou-tabak, *Centropodus rhombeus*, Lacép. (*Centrogaster rhombeus*, Linn.; *scombre tabak*, Bonnat.) Corps couvert de petites écailles brillantes comme des lames d'argent; toutes les nageoires blanches, excepté la caudale qui est d'un vert bleuâtre, et la seconde dorsale qui est bordée de noir; celle-ci est d'ailleurs triangulaire et écailleuse dans sa partie antérieure, comme celle de l'anus; dents déliées et nombreuses; callosité ovale et rude au-dessus du bout de la langue; queue très-courte.

Les Arabes nomment encore ce poisson *abougarr*, outre le nom d'*abou-tabak*, qui est tiré aussi de leur langue. (H. C.)

CENTROPOME (*Ichthyol.*). M. de Lacépède a créé ce genre aux dépens de celui des perches de Linnæus, et a formé son nom de deux mots grecs qui signifient *opercules dentelés*, *κέντρον*, *spina*, et *πῶμα*, *operculum*.

Ce genre appartient à la famille des acanthopomes, et a pour caractères :

*Une dentelure à une ou plusieurs pièces de chaque opercule, mais point d'aiguillons; des dents en velours; un seul barbillon ou point de barbillon aux mâchoires; deux nageoires dorsales.*

L'absence des épines aux opercules distingue les centropomes des perches, des sciènes, des holocentres, des bodians, des microptères, etc., qui appartiennent à la même famille; les LUTJANS en sont isolés, parce qu'ils n'ont qu'une seule nageoire dorsale; et les SANDRES, parce qu'ils ont les dents pointues et écartées. Voyez ces divers mots, et ACANTHOPOMES, dans le Supplément du 1.er vol.

On en connoît un assez grand nombre d'espèces :

1.° Le KÉCHR, *Centropomus niloticus*, Lacép. (*Perca nilotica*, Linn.) Nageoire caudale entière; huit rayons aiguillonnés à la première dorsale, un seulement à la seconde, et trois à l'anale; couleur générale brune.

Ce poisson habite le Nil; c'est même le plus volumineux de ceux qu'on trouve dans les eaux de ce fleuve. Il acquiert parfois les dimensions du thon; et Paul Lucas assure qu'il s'en présente du poids de trois cents livres; mais ce n'est que dans la Haute-Egypte qu'on en pêche d'aussi grands individus. Sa voracité est extrême, et sa chair succulente et de bon goût.

Les Arabes l'appellent *kescheré*, ou *kéchr*, lorsqu'il est dans sa grandeur ordinaire; quand il n'a que de petites dimensions, ils le nomment *hemmor*. En Egypte, les François le connoissent sous le nom de *variole*. M. Geoffroy a prouvé que c'étoit le λατος des anciens, animal sacré à Latopolis, où il étoit interdit comme aliment. Il conserve même encore ce nom dans le Saïd.

On prétend que le centropome du Nil se rencontre aussi dans la mer Caspienne. On rapporte à cette espèce le poisson figuré n.° 3, tab. 25, du 5.e vol. du Voyage de Gmelin en Sibérie.

2.° Le CENTROPOME ONZE RAYONS, *Centropomus undecim-radiatus*, Lacép. (*Sciena undecimalis*, Bloch, 303.) Nageoire caudale en croissant; mâchoire supérieure un peu extensible et plus courte; les mâchoires et le palais hérissés de très-petites dents; sept rayons aiguillonnés à la première dorsale, un à la seconde, et trois à l'anale.

La nuque est très-relevée; le corps est gros; le ventre rond;

le dos bleuâtre ; la ligne latérale noire ; les côtés sont argentés ; les pectorales et les catopes d'un rouge brun ; la caudale grise ou bleue à son extrémité. Il n'y a qu'un seul orifice à chaque narine ; la langue est dure. Il y a de petites écailles sur une partie de la caudale et de la seconde dorsale.

Ce poisson habite la mer de la Jamaïque, où il recherche les fonds pierreux.

3.° Le Mulet, *Centropomus mullus*, Lacép. Nageoire caudale fourchue; neuf rayons aiguillonnés à la première dorsale; deux orifices à chaque narine ; mâchoire inférieure avancée; ligne latérale droite; dos brun, côtés gris.

Il y a six appendices autour du pylore; la vessie natatoire a près de sept pouces de longueur; la langue est large, et le palais presque lisse.

Ce poisson, que M. de Lacépède a décrit le premier, habite les côtes de France ; au commencement de l'été il abandonne la mer pour remonter dans les rivières, et il y retourne en automne. Il est très-commun dans la Seine, depuis le solstice d'été jusqu'à l'équinoxe d'automne, et, d'après le rapport de M. Noël, de Rouen, on en prend quelquefois alors quatre à cinq cents d'un seul coup de filet. Ses mouvemens sont très-vifs, et les sauts élevés et fréquens qu'il fait au-dessus de la surface de la rivière, l'annoncent de loin aux pêcheurs, qui le prennent dans l'eau bourbeuse avec la seine, et dans l'eau claire avec le filet nommé *vergault*. Il parvient à plus de deux pieds de longueur. Il se nourrit de débris ou de résidus de corps organisés. Sa chair est excellente.

4.° L'Ambasse, *Centropomus ambassis*, Lacép. Sept rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos, un à la seconde, trois à l'anale ; mâchoire supérieure un peu extensible et plus courte ; une grande partie du palais hérissée de petites dents; langue dure; tégumens du ventre très-transparens; péritoine argenté ; dos d'un vert brunâtre; une tache noire au plus haut de la première dorsale, qui est triangulaire.

Ce poisson a été trouvé par Commerson dans les lacs ou grands étangs de l'île de Bourbon, particulièrement dans celui sur les bords duquel est un château nommé Gol. Il parvient rarement à la taille d'un pied, mais il multiplie extrêmement. Les habitans de l'île le recherchent beaucoup, et le

préparent de la même manière qu'on prépare les anchois en Europe, l'employant également à relever la saveur de certains mets.

5.° Le Centropome rouge, *Centropomus ruber*, Lacép. Nageoire caudale fourchue; tous les rayons de la première dorsale aiguillonnés; un rayon aiguillonné à la seconde, et trois à l'anale; mâchoire inférieure avancée; quatre dents plus grandes à chaque mâchoire; palais lisse; gosier hérissé de petites dents; yeux très-grands, ayant en diamètre la neuvième partie de la longueur totale de l'animal; toutes les lames qui revêtent la tête, très-dentelées dans leur circonférence; écailles larges, et à dentelures si fortes, que pour ne pas être blessé en touchant le poisson, il faut faire descendre la main de la tête vers la queue; couleur générale du plus beau rouge doré; la plupart des nageoires liserées de blanc; une tache d'un beau noir à l'extrémité de l'opercule et à la base de chaque pectorale. Taille d'environ un pied.

Ce poisson a été observé par Commerson à l'île de Bourbon. Sa saveur est des plus agréables.

M. Cuvier place parmi les centropomes le lutjan gymnocéphale de M. de Lacépède, tandis qu'il en éloigne le sandat, le centropome de Plumier, et le loup. Voyez Persèque et Sandre. (H. C.)

CENTROPUS (*Ornith.*), nom donné par Illiger à un genre d'oiseaux, comprenant différentes espèces de coucous, et qui correspond aux *coucals* de M. Cuvier et au genre Toulou, *corydonyx* de M. Vieillot. Voyez Coucal. (Ch. D.)

CENTROTE (*Entom.*), *Centrotus*, nom d'un genre d'insectes hémiptères, de la famille des auchénorhinques ou collirostres, voisin des cicadelles.

Ce nom, tiré du grec κεντρος et ωτυς, signifie oreille épineuse, et indique en effet l'un des caractères les plus remarquables de ce genre, qui consiste dans une dilatation latérale du corselet, qui ressemble à des épines ou à deux oreilles plus ou moins élargies, ce qui a valu à quelques espèces le nom vulgaire de grand et de petit diables.

Fabricius avoit d'abord placé les espèces de ce genre dans celui des membraces, dont il les a séparées ensuite, d'après des considérations systématiques, dépendantes de la forme de la

lèvre, ainsi que les espèces qu'il a rapportées aux genres Lèdre et Darnis. Voyez l'article Membrace. (C. D.)

CENTULUM. (*Bot.*) C'est, suivant Adanson, l'un des anciens noms du *diotis candidissima*, Desf. (H. Cass.)

CENTUM CAPITA. (*Bot.*) Le panicaut, *eryngium*, est ainsi nommé dans les livres anciens, à cause du grand nombre de ses têtes de fleurs. (J.)

CENTUNCULUS. (*Bot.*) Il paroît que la plante ainsi nommée par Dioscoride, étoit un *guaphalium* ou le *filago germanica*, nommé en françois *herbe à coton*, à cause du duvet qui le recouvre. Turners et C. Bauhin croient que c'est le *filago*. Césalpin attribue ce nom au *centone* des Toscans, ainsi appelé parce qu'il est employé, à cause de son duvet, par les chiffonniers, *centones*, ou fabricans de couvertures; et l'on peut supposer que l'un de ces deux noms est dérivé de l'autre. Cependant les plantes qu'il nomme *centunculus* sont, d'après l'indication de C. Bauhin, le *veronica hederæfolia* qui est peu velu, l'*arenaria serpillifolia* qui l'est encore moins, et le *stellaria nemorum* auquel la désignation convient mieux. Le même nom avoit été donné anciennement, par Pline, à une plante que les Grecs, selon lui, nommoient *clematis*, comme étant sarmenteuse, mais qui rampoit dans les champs; et cette plante, au rapport de C. Bauhin, est le sarrasin grimpant, *polygonum convolvulus*, qui n'est chargé d'aucun duvet. Dillenius, négligeant ces diverses interprétations, s'est emparé de ce nom pour désigner un genre voisin du mouron, et Linnæus le lui a conservé. Voyez Centenille. (J.)

CENURE. (*Entoz.*) Ce nom, imaginé par Rudolphi, et composé de deux mots grecs, *κοινος* et *ουρα*, qui veulent dire *commune queue*, parce que plusieurs de ces animaux semblent se terminer dans une vessie commune, a été appliqué par lui à l'hydatide du cerveau des moutons, que Zeder, en la confondant avec le genre *Echinococcus*, nommoit, au contraire, *polycéphale*. Les caractères de ce genre sont: *corps alongé, sub-déprimé, un peu rugueux, terminé antérieurement par un renflement céphalique, pourvu de quatre suçoirs et d'une double couronne de crochets, et postérieurement dans une vessie mince, pleine de fluide, à la surface externe de laquelle adhère un plus ou moins grand nombre d'individus semblables.*

On ne connoît encore dans ce genre qu'une seule espèce, célèbre par la maladie qu'elle occasione chez les animaux ruminans, et surtout chez les moutons : c'est le *tænia cerebralis* de Linnæus; le cenure cérébral, *cœnurus cerebralis*, Rudolphi, tab. 11, fig. 3, A, E, et Enc. méthod., tab. 40, fig. 1, 9. D'après Goëze, l'hydatide générale a quelquefois la grosseur d'un œuf de poule; elle est entièrement remplie d'eau; les vers qui y sont adhérens ont deux lignes de long, qui se réduisent à une demie quand ils sont contractés; la tête fort grande, puisqu'elle égale au moins la longueur du corps, est tétragone, et pourvue, à chaque angle, d'un suçoir arrondi; elle se termine par une sorte de trompe, de forme variable, et armée, à sa base, de deux rangs de crochets forts et recourbés. Le cou est très-court, et beaucoup plus étroit que la tête. Le corps arrondi, rugueux quand il est contracté, est lisse, couvert d'une peau granuleuse, dans l'état d'extension; il se termine en arrière par une pointe qui pénètre dans la vessie commune. On trouve quelquefois plus de cent individus réunis d'une manière fort irrégulière sur une même hydatide, et ils sont presque toujours tellement rétractés, qu'ils ne paroissent qu'à la face interne, et qu'il est fort difficile de les faire sortir. C'est ce que j'ai éprouvé moi-même sur un mouton attaqué depuis long-temps du tournis, et sur lequel j'enlevai le crâne, l'animal étant presque encore vivant. Tous les cenures ne formoient que de petites granulations à la partie interne de la vessie, sans que celle-ci offrît aucune trace de contraction, au contraire de ce que je pus aisément et assez long-temps observer sur la vessie de véritables hydatides trouvées dans l'abdomen du même mouton; en sorte que je ne sais pas trop si l'on doit admettre une analogie complète entre la vessie pleine d'eau, et plus ou moins considérable, qui termine le corps des hydatides, et celle dans les parois de laquelle sont implantés les cenures. S'il en étoit ainsi, ce seroit une sorte d'animal composé. Quoi qu'il en soit de cette opinion, qui ne me semble pas encore hors de doute, cet animal singulier n'a encore été trouvé que dans le cerveau des bœufs, des antilopes, et surtout des chamois et des moutons; il m'a paru qu'il pouvoit se développer dans toutes les parties de cet organe, cependant plus souvent dans les ven-

tricules latéraux, et qu'il augmentoit de dedans en dehors. Enfin, quand il est parvenu à toucher le crâne, il y produit l'effet de tout corps étranger ou anomal, qui comprime un os vivant, c'est-à-dire qu'il empêche la fixation des molécules calcaires de remplacement : d'où il semble produire une érosion plus ou moins considérable, qui va quelquefois jusqu'à la surface extérieure de l'os. C'est dans ce cas qu'un chirurgien de Genève a proposé l'opération du trépan pour crever l'hydatide, espérant par-là guérir les moutons du tournis ; mais malheureusement, outre qu'il est fort douteux qu'on fasse mourir ainsi les cenures, il est fort rare qu'il n'y ait qu'une seule hydatide dans le cerveau d'un mouton attaqué de cette maladie, et ce ne sont pas les extérieures qui doivent être regardées comme les plus dangereuses, mais celles qui, plus profondément enfoncées, ne peuvent être atteintes par aucun procédé de l'art. (De B.)

CEOAN. (*Ornith.*) Fernandez, pag. 19, chap. 21, dit que l'oiseau connu sous ce nom au Mexique, et qu'il appelle aussi *oiseau de neige*, est un peu plus grand que la draine, *turdus viscivorus*, Linn. Il a la gorge blanche avec quelques taches noires, la poitrine et le ventre roussâtres, et toutes les parties supérieures d'un brun noir. Son bec est petit et grêle, et sa voix, dit le même auteur, imite celle de l'homme, qu'il prend plaisir à suivre ; ce qui lui donneroit du rapport avec le moqueur. (Ch. D.)

CEODE (*Bot.*), genre de Forster, tab. 71, imparfaitement connu, et dont la famille n'a pas encore pu être déterminée. Il appartient à la *décandrie monogynie* de Linnæus. Ses fleurs, dépourvues de calice, offrent une corolle monopétale, turbinée ; le limbe à cinq découpures ; dix étamines, cinq alternes de la longueur de la corolle, les autres plus courtes, opposées aux divisions de la corolle ; les anthères arrondies ; l'ovaire inconnu ; un style ; le stigmate dilaté. Le fruit n'a point été observé ; les fleurs sont disposées en ombelle. (Poir.)

CEOMYCE. (*Bot.*) Voyez Cenomyce. (Lem.)

CEOPHONE. (*Conchyl.*) C'est le nom sous lequel M. Bosc indique le genre Géophone de M. Denys de Montfort. (De B.)

CEP. (*Bot.*) Voyez Cèpe. (Lem.)

CÈPE. (*Bot.*) Les champignons du genre Bolet, *Boletus*,

Linn., dont le pédicule est renflé au bas, en forme d'oignon, *cepa* en latin, ont été nommés *cepes*, *ceps*, *cep*, et par corruption, *sep* et *seth*. Ce sont surtout les espèces de bolets qui ont un chapeau rond porté sur un pédicule central, et dont la partie inférieure et tubulaire se sépare facilement de la partie charnue du chapeau. Ces espèces forment le genre *Suillus*, qui se distingue encore en ce qu'il ne renferme point de bolets coriaces ou ligneux, lesquels sont, pour la plupart, des agarics pour les anciens botanistes. Nous traiterons des premiers à l'article Suillus. M. Paulet fixe, dans son Traité, les noms de cèpes et de potirons à ce genre, un peu changé dans ses caractères. Il divise les cèpes,

1.° En Cèpes dont la chair du chapeau est d'une seule substance égale, homogène, poreuse, et non tubulée en-dessous. Cette division ne comprend qu'une famille, les *polypores ;*

2.° En Cèpes dont la partie tubulaire est séparable de la chair du chapeau. C'est le *Suillus*, genre qu'il nomme *tubiporus* dans son Prospectus. Ce second groupe est partagé en deux : 1.° les cèpes à surfaces gercées et à chair fine, délicate et très-bonne à manger. Les espèces sont divisées en deux familles : les cèpes francs et les cèpes mousseux. 2.° Les cèpes à surface unie, à chair ferme, compacte, lourde et souvent vénéneuse. Les espèces forment quatre familles : les cèpes en toupie ou potirons ; les cèpes fuseaux ou fonges ; les cèpes pinaux ou gâteaux-de-loup ; et les cèpes chevilliers. (Voyez Bolet, Supp., Suillus.) Le *boletus edulis*, Dec. Fl. fr. *B. bovinus*, Linn. est le cèpe par excellence.

Cèpe blanc petit. M. Paulet nomme ainsi un petit bolet auquel les Italiens donnent le nom de *Cepatello bianco*, et qui rentre dans le genre Suillus. (Voyez ce mot.) Cet auteur le rapporte au *boletus subsquamosus*, Linn. Suivant Micheli, c'est un champignon comestible épais, blanc en-dessus, pâle en-dessous, à pédicule ventru et blanc. Les Italiens donnent encore ce nom, qu'on peut traduire par *cepillon*, au *boletus bovinus* jeune.

Cèpe a bras. Espèce de *bolet* brun ou couleur de suie, jaune en-dessous. Son chapeau est porté sur un pédicule simple ou rameux, cas extraordinaire qui fait présumer que le *cèpe à bras* est une monstruosité. Voyez Cèpes chevilliers.

Cèpes fuseaux, ou à tige en fuseau. Voyez Fonges.

Cèpe noir. C'est le *boletus aereus* de Bull., champignon de bonne qualité. Voyez Suillus.

Cèpes chevilliers, ou à tige en cheville. Petite famille qui comprend quatre espèces de *suillus*, dont le pédicule a la forme d'un clou ou celle d'une cheville en pointe vers le bas. Le Cèpe soufré, le Cèpe a bras, et le Chevillier, sont les espèces de cette famille. Voyez ces mots.

Cèpes en toupie. Voyez Cèpes potirons.

Cèpe soufré. C'est le *Boletus sulfureus*. Voyez Suillus.

Cèpes mousseux, petite famille dans le genre *Suillus*, comprenant des champignons à surface plus ou moins sèche, gercée ou finement découpée, à substance légère, qui rend écumeuse l'eau dans laquelle on la fait bouillir. Ces champignons sont divisés en quatre groupes : les Mousseux fins ou satinés ; les Mousseux marbrés ou sillonnés ; les Mousseux mouchetés, et les Mousseux éraillés. Voyez ces mots.

Cèpes pinaux, espèces de champignons du genre *boletus*, Linn. (Voyez Suillus), nommés vulgairement *pains* ou *gâteaux-de-loup* et *pinaux*, parce qu'ils sont suspects, ou qu'ils croissent sous les pins. Leurs pédicules ont un diamètre à peu près égal, leur chapeau s'aplatit, et leur chair est molle. On les distingue en grands, ou moyens, et petits pinaux. Au nombre des premiers se trouvent le grand Pinau ou bouze de vache; le Pinau moyen ou gateau de loup; le Pinau jaunatre ou pain de loup; et le Pinau rouge ou petit pain de loup. Parmi les seconds se trouvent le Petit pinau jaune, le Cèpe agate, le Cèpe a verrues, le Pinau tricolor et le Cepillon. Voyez ces mots.

Cèpes polypores. Paulet nomme ainsi une famille qu'il établit dans les cèpes, *boletus*, Linn., et qui comprend les bolets formés d'une seule substance, dont le chapeau charnu et poreux (et non pas tubuleux) en-dessous, est porté, comme tout ce qu'il nomme *cèpe*, sur un pédicule central. Trois espèces constituent cette famille ; ce sont : le petit polypore sec, le porcelet brun, et la pierre à champignon.

Cepes potirons, espèces de bolets qui doivent à la forme de la partie inférieure de leur pédicule ce nom et celui de cèpe en toupie ou en oignon qu'on leur donne. Elles sont en général très-suspectes; leur chapeau est hémisphérique, à

surface unie, et d'une substance ferme. Les espèces sont au nombre de quatre; elles seront indiquées à l'article Potirons.

Cèpe agate petit. Petit bolet de la famille des cèpes pinaux. Son chapeau est d'un rouge marron ou de cornaline, sorte d'agate, un peu veiné de noir; le dessous est gris de lin ou lilas; mais les tubes et le pédicule sont rouges comme le dessus. La chair de ce bolet est sèche, ferme, fragile et blanche; elle n'a pas une mauvaise saveur; il paroît qu'on la mange en Allemagne. M. Paulet a trouvé cette espèce dans la forêt de Bondy, et l'a figurée pl. 182, f. 3, 4, de son Traité sur les Champignons.

Cèpe a verrues. Petit bolet de couleur de feuille morte, et velouté : la surface de son chapeau est parsemée de petites verrues blanches ou fauves et caduques; il se trouve en automne dans les bois des environs de Paris. Donné aux animaux, il ne les a pas incommodés. Il est possible que ce soit le *fungus porosus* de Vaill., par. 59, n.° 6, et peut-être une variété du *boletus castaneus*, Bull., champignons qui rentrent tous dans le *suillus*.

Cèpe franc. Deux espèces de *bolets* composent cette famille; elles acquièrent un volume considérable: leur surface est sèche et gercée profondément, et leur pédicule fort et renflé à la base; la chair de ces champignons est blanche, légère, d'un parfum suave, et d'une bonne qualité. Ces deux espèces sont le cèpe franc à tête rousse, *boletus bovinus*, Linn., et le cèpe franc à tête noire, *boletus edulis*, Pers. Voyez Suillus. (Lém.)

CEPHÆLIS. (*Bot.*) Voyez Tapogome. (Poir.)

CÉPHALACANTHE. (*Ichthyol.*) C'est à M. de Lacépède que l'on doit l'établissement de ce nouveau genre de poissons, de la famille des atractosomes, et dont le nom, dérivé du grec, signifie *tête épineuse*, *κεφαλη*, *caput*, *ακανθος*, *spina*.

Les caractères du genre Céphalacanthe sont :

*Deux piquans dentelés et très-longs de chaque côté du derrière de la tête; absence d'aiguillons isolés au devant de la nageoire du dos.*

La forme, et surtout pour la tête, est absolument la même que dans les Dactyloptères. (Voyez ce mot.) Il n'y a, au premier coup d'œil, de différence bien marquée que dans l'absence des grandes ailes, qui caractérisent ces derniers.

On n'en connoît qu'une espèce,

Le Spinarelle, *Cephalacanthus spinarella*, Lacép. (*Gasterosteus spinarella*, Linn.) Tête plus large que le corps, striée sur toute sa surface, à aiguillons dentelés, les supérieurs plus larges et plus courts que les inférieurs.

Ce poisson vient de la mer des Indes. Il est d'un fort petit volume, et se trouve décrit, dans le Muséum du prince Adolphe Frédéric, sous la dénomination de *pungitius pusillus*.

M. Duméril, qui en a observé plusieurs individus, leur a trouvé des rapports si grands avec les dactyloptères, qu'il soupçonne fortement que le céphalacanthe n'est réellement qu'un jeune dactyloptère. (H. C.)

CÉPHALANTHE (*Bot.*), *Cephalanthus*, genre très-voisin des *nauclea*, de la famille des rubiacées, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, dont les fleurs, réunies en une tête globuleuse sur un réceptacle velu, offrent un calice supérieur, anguleux, à quatre divisions; une corolle grêle, tubulée, le limbe à quatre lobes; quatre étamines courtes; un stigmate globuleux; une petite capsule à deux loges; une semence dans chaque loge.

Ce genre est peu nombreux en espèces. La seule qui soit bien connue, et que l'on cultive dans les jardins botaniques, est le céphalanthe d'Amérique, *cephalanthus occidentalis*, Linn.; Lam. Ill. Gen., tab. 59. Arbrisseau de six à sept pieds, garni de feuilles opposées, quelquefois ternées, molles, ovales-aiguës, très-entières, un peu pileuses en-dessous, le long des nervures. Les fleurs sont blanches, réunies en boules pédonculées. Il croît dans l'Amérique septentrionale, fleurit vers la fin de juillet, dans nos jardins, et prend alors un aspect assez agréable. Il passe l'hiver en pleine terre, quoiqu'il craigne un peu le froid.

M. de Lamarck a décrit, dans l'Encyclopédie, une seconde espèce sous le nom de *cephalanthus piluliferus*, originaire des Indes occidentales, distinguée par ses têtes de fleurs à peine de la grosseur d'un pois, par ses feuilles opposées, très-rapprochées. Quant au *cephalanthus chinensis* du même auteur, il paroît être la même plante que le *nauclea orientalis*, Linn. Enfin MM. Humboldt et Bonpland en ont mentionné une autre espèce de la Nouvelle-Hollande, *cephalanthus salicifolius*,

habite le Chili, et a été décrite par Cavanilles, auteur de ce genre, dont on ne connoît qu'une espèce. (H. Cass.)

CÉPHALOPHORE. (*Malacoz.*) C'est le nom sous lequel M. de Blainville, dans sa nouvelle distribution systématique des animaux, basée sur leur organisation, et traduite par des caractères extérieurs, a cru, dans le but de donner une terminaison semblable à toutes les classes d'un même type, devoir désigner le même groupe d'animaux appelés céphalés par M. de Lamarck. Voyez Malacologie. (De B.)

CÉPHALOPODE (*Malacol.*), *Cephalopoda*. M. Cuvier considérant comme des espèces de pieds les singulières tentacules qui couronnent la tête des espèces du genre Sèche de Linnæus, a désigné sous ce nom le groupe d'animaux que Poli, à peu près dans la même manière de voir, avoit nommés *brachiata*, en y plaçant, il est vrai, fort mal à propos, les *anatifes;* et l'un et l'autre en font la première division du groupe des mollusques. M. de Lamarck, et presque tous les autres zoologistes françois, ont imité M. Cuvier. M. de Blainville, dans sa nouvelle classification des mollusques établie sur les organes de la respiration, désigne ce même groupe sous le nom de Cryptodibranches. Voyez ce mot et celui de Malacologie. (De B.)

CÉPHALOPTÈRE. (*Ichthyol.*) M. Duméril a le premier établi ce genre dans la famille des plagiostomes, aux dépens de celui des raies de Linnæus et de M. de Lacèpède; en quoi il a été depuis suivi par MM. Risso et Cuvier.

Les caractères des céphaloptères sont d'avoir

*Le corps très-déprimé, à cinq ou six trous branchiaux de chaque côté en-dessous; la tête tronquée en avant, garnie de deux cornes que forme l'extrémité des nageoires pectorales; la bouche transversale; les narines situées sous le museau; les dents très-menues et finement dentelées; les yeux latéraux et deux évents derrière; la queue longue, conique et très-grêle, souvent armée d'un aiguillon, et garnie d'une petite nageoire dorsale près de sa base.*

Le mot céphaloptère est grec, et indique la position des nageoires sur la tête, qui caractérise ce genre d'animaux, κεφαλη, *caput*, et πτερον, *pinna*.

Les nageoires pectorales des céphaloptères sont toujours étendues et déployées; leurs cornes et leur queue paroissent

beaucoup leur servir dans l'action de nager. On ne les trouve que dans les grandes profondeurs des mers. Leur chair est en général d'un rouge ponceau, d'une saveur un peu acide, dure et peu digestible.

M. de Blainville paroît avoir tout nouvellement réuni les espèces de céphaloptères sous un autre nom, celui de *dicerobatus*.

On connoît plusieurs céphaloptères :

1.° Le Céphaloptère Giorna, *Cephalopterus Giorna*, Dumér. (*Raja Giorna*, Lacép.) Peau lisse; nageoires pectorales à bords droits, ayant la forme d'un triangle isocèle, dont la base tient au corps de l'animal; nageoire dorsale unique, située au devant d'un fort aiguillon dentelé des deux côtés; un petit appendice près de chaque catope, semblant tenir lieu de la nageoire anale. Queue aptéryge, longue, déliée, lisse, jusqu'au quart de son étendue, tuberculée ensuite.

M. de Lacépède a dédié cette espèce à M. Giorna, professeur à l'université de Turin. A Nice, où on l'a observée plusieurs fois, on lui donne vulgairement le nom de *vachetto*, à cause des productions qu'elle offre sur sa tête.

Ces appendices ont une teinte noirâtre uniforme, des stries longitudinales, et huit rangs obliques de tubercules. Ils s'étendent jusqu'à la lèvre supérieure.

Le corps de ce céphaloptère est blanc en-dessous, brun obscur en-dessus, olivâtre sur les côtés.

Un individu décrit par M. Giorna, avoit six pieds de longueur sur quatre pieds et demi de largeur; la queue étoit trois fois plus longue que la tête et le corps pris ensemble. M. Risso dit que cette espèce ne dépasse guère le poids de cinquante livres.

2.° Le Céphaloptère Masséna, Risso. Peau lisse; bords des nageoires courbes; sommet des appendices ailés de la tête, noir, tandis que leur base est azurée en dehors et argentée intérieurement; queue garnie de trois rangs d'aspérités; corps d'un brun noir en-dessus, argenté sur les côtés, d'un blanc mat en-dessous.

M. Risso est le premier qui ait décrit ce poisson sur un individu long de douze pieds, et en ayant vingt-sept de circonférence. Il avoit été pris dans la madrague de Nice en

1807, au mois de septembre. La femelle, dont les pêcheurs s'emparèrent d'abord, pesoit environ 1250 livres; le mâle n'alloit guère qu'à 800 livres. La première étoit vivante; lorsqu'elle fut jetée dans le bateau, elle mugit d'une manière douloureuse, parce que le bout de sa queue avoit été introduit dans ses ouïes. Le mâle ne cessa de se montrer aux alentours pendant deux jours, après lesquels on le trouva mort.

M. Risso a dédié cette espèce à son compatriote le maréchal Masséna. Elle est fort rare; sa capture est toujours regardée à Nice comme un présage de grands événemens; on l'y nomme *vacca*, en raison de la grande étendue de ses appendices qui paroissent se diriger vers les objets à la volonté de l'animal, qui sans doute se nourrit d'autres espèces de poissons.

3.° Le Mobular, *Cephalopterus mobular*, Dumér. (*Raja cephaloptera*, Schn.; *Raia mobular*, Duhamel.) Dents obtuses; point d'aiguillon sur le corps ni sur la queue; yeux placés sur le bord des appendices, et presque analogues par leur position à ceux de la zygène-marteau; milieu du dos un peu élevé en pyramide quadrangulaire; nageoire dorsale alongée et inclinée en arrière; queue très-déliée.

Duhamel, le premier, a décrit cette raie sur un individu de dix pieds et demi de longueur, et du poids de plus de 600 livres, qui fut pris en 1723, dans la madrague de Montredon, près Marseille.

On trouve pourtant plus souvent les mobulars dans l'Océan que dans la mer Méditerranée; on en a rencontré dans les eaux des Açores et des Antilles, où les Européens les nomment *diables-de-mer*. *Mobular* est un mot caraïbe.

4.° Le Céphaloptère Fabronien, *Cephalopterus Fabronianus*. (*Raja Fabroniana*, Lacép.) Corps deux fois plus large que long; nageoires pectorales courtes, à bord antérieur convexe, à bord postérieur concave.

Un individu de cette espèce a été pris dans la mer aux environs de Livourne, et est conservé dans le Muséum de Florence, d'où M. Fabroni en a envoyé le dessin et la description à M. de Lacépède. La queue en ayant été tronquée accidentellement, on ne peut savoir quelle est sa structure. On prétend, mais ce fait ne paroît point vraisemblable, que

l'animal se sert des appendices qui lui couvrent la tête pour porter sa nourriture à la bouche.

Au reste, sa taille devient énorme. L'individu conservé à Florence, a douze pieds de largeur sur six pieds de longueur, non compris la queue.

5.° Le Céphaloptère Banksien, *Cephalopterus Banksianus*. (*Raja Banksiana*, Lacép.) Pas de nageoire dorsale ; chaque nageoire pectorale plus longue que le corps proprement dit ; yeux à la face supérieure de la tête, et non sur les côtés ; derrière eux trois taches longues, étroites, longitudinales, irrégulières ; trois autres semblables auprès de l'origine de la queue, et deux à la base de chaque pectorale ; un long filament au sommet de chaque appendice de la tête.

Le dessin de ce poisson a été envoyé à sir Jos. Banks. Il avoit été fait d'après un individu pris sur les côtes de la Barbade, et d'une telle grosseur qu'il n'a pu être tiré à terre que par le moyen de sept paires de bœufs.

6.° La Manatia, *Cephalopterus manatia*. (*Raja manatia*, Lacép.) Point de nageoire dorsale ; une bosse sur le dos ; yeux latéraux, plus près du bout du museau que l'ouverture de la bouche ; un évent derrière chaque œil ; aucun aiguillon sur le corps ; queue terminée par une nageoire fourchue. Dos noirâtre ; ventre blanchâtre.

Des rivages de l'Amérique voisins de l'équateur ; elle acquiert des dimensions non moins considérables que les espèces précédentes. Un individu dont on a envoyé la figure à M. de Lacépède, avoit quinze pieds huit pouces de longueur.

Il paroît que c'est à la Manatia qu'il faut rapporter ce que Barrère et d'autres voyageurs ont dit des très-grandes raies des mers d'Amérique et équinoxiales, qui s'élancent avec effort au-dessus de l'eau, et font jaillir au loin les flots en retombant. Lévaillant, dans son second Voyage en Afrique, raconte avoir vu prendre une raie de ce genre, la plus petite de trois qui nageoient autour du vaisseau, et qui pourtant avoit vingt-huit pieds de largeur sur vingt-un de longueur ; la queue n'avoit que vingt-deux pouces d'étendue. Sonnini assure que, près de la côte occidentale d'Afrique, au-delà du tropique, il vit un de ces monstres marins qui lui parut plus grand et plus large que le vaisseau sur lequel il étoit monté,

et qui étoit du port de cent soixante tonneaux. Voyez RAIE. (H. C.)

CÉPHALOPTÈRE (*Ornith.*), *Cephalopterus*. M. Geoffroy de Saint-Hilaire, en donnant, dans le tome XIII.[e] des Annales du Muséum d'Histoire naturelle, la description de cet oiseau du Brésil, remarquable par le luxe de plumes dont sa tête est couverte, en a formé un genre sous la dénomination la plus propre à désigner le principal caractère de la seule espèce connue jusqu'à ce jour. Les corbeaux et les cotingas sont les oiseaux dont celui-ci se rapproche davantage. Son bec, fort, légèrement arqué, aussi long que celui des corbeaux, est beaucoup plus renflé sur les côtés; il est en même temps moins large et plus haut à la base que chez les cotingas. Ses pieds, plus foibles que ceux des premiers, sont plus courts que ceux des seconds. Ses narines ne sont pas, comme celles des corbeaux, obstruées par des poils roides, couchés et dirigés en avant. La racine du bec et le haut de la tête sont revêtus de plumes droites, très-élevées, dont la tige, blanche et roide, est terminée par un épi de barbes noires qui se renversent en devant. Outre ce superbe panache, le jabot offre une expansion, due vraisemblablement à des replis de la trachée-artère, et recouverte de plumes assez longues qui ressemblent à un fanon ou au goître de la grue du Bengale.

M. Illiger place cet oiseau entre les paradisiers et les mainates, mais en hésitant à adopter un genre dont les caractères sont surtout tirés de la conformation des plumes. M. Cuvier (Règne animal) le range parmi les insectivores, à la suite des tyrans et des gobe-mouches, et M. Vieillot en forme la quatrième section de son genre Coracine, appartenant à la famille des baccivores. Le nom de *céphaloptère* a l'inconvénient d'avoir aussi été donné par Schneider et par M. Duméril, à un genre de poissons composé de différentes espèces que M. de Lacépède avoit classées parmi les raies.

La seule espèce de céphaloptère que l'on connoisse en ornithologie, est le *cephalopterus ornatus*, Geoff. Ann. du Mus., tom. 13, pl. 15; la coracine céphaloptère de M. Vieillot. Cet oiseau, qui est de la taille du geai, a le bec, les pieds et tout le plumage noirs, avec des reflets métalliques sur plusieurs parties, notamment à l'extrémité de la huppe et du jabot, qui laisse

voir une peau nue sur les côtés du cou; sa queue, beaucoup plus longue que les ailes, et formée de dix pennes, est légèrement arrondie. (Ch. D.)

CÉPHALOSTOMES. (*Crust.*) M. Léach a désigné sous ce nom une section des crustacés sans branchies, qui comprend le pou de la baleine, les pycnogonons et les nymphons, etc. (C. D.)

CÉPHALOTE (*Bot.*), *Cephalotus*. Plante herbacée de la Nouvelle-Hollande, remarquable par ses deux sortes de feuilles, découverte par M. de Labillardière, et qui forme seule un genre particulier très-rapproché de la famille des rosacées, appartenant à la *dodécandrie hexagynie* de Linnæus. Son caractère essentiel consiste dans un calice à six divisions; point de corolle; douze étamines insérées sur le calice; les filamens surmontés d'une glande globuleuse; six ovaires; six styles latéraux; autant de capsules à une loge monosperme.

Cette espèce, *cephalotus follicularis*, Labill., *Nov. Holl.* 2, tab. 145, n'a que des feuilles radicales, la plupart ovales-lancéolées, entières, quelques autres renflées en forme de bourse, de la grosseur et de la forme d'une noix, creuses en dedans, formant en avant quatre plis alongés et ciliés; une ouverture circulaire et resserrée, munie, à son bord extérieur, de quinze à vingt pointes recourbées en hameçon; la partie supérieure du bord, prolongée en un appendice en forme d'opercule, comme dans les feuilles du *népenthes*. Du milieu des feuilles s'élève une hampe droite, pileuse, terminée par une panicule courte de petites fleurs, dont le calice est presque campanulé, mamelonné en dedans; point de corolle; douze étamines; six filamens plus courts que les autres, opposés aux divisions du calice, six alternes plus longs : six ovaires à une seule loge monosperme, qui paroissent devoir se convertir en autant de capsules. Le nom de ce genre est composé du mot grec *cephalotos* (en tête), à cause du caractère remarquable des filamens renflés à leur sommet en une tête globuleuse. (Poir.)

CÉPHALOTE. (*Entom.*) Epithète souvent employée en entomologie, pour désigner un insecte qui a une très-grosse tête. Voyez Léthre, Fourmi, etc. M. Bonelli, dans son travail

sur les carabes, a séparé sous le nom générique de céphalote, l'espèce désignée ainsi. (C. D.)

CÉPHALOTE. (*Ichthyol.*) M. Duméril a ainsi appelé, de κεφαλωτος (*capite magno præditus*), la dix-huitième famille de ses poissons osseux thoraciques, à branchies complétes. Il lui assigne les caractères suivans :

*Corps épais, quoique comprimé; tête très-grosse; pas de rayons isolés aux nageoires pectorales.*

La plupart de ces poissons restent au fond de l'eau, cachés dans la vase, où ils attendent leur proie.

Nous allons présenter leurs caractéres distinctifs dans un tableau synoptique.

*Famille des Céphalotes.*

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ecailles | grandes, osseuses; dorsale | unique | | | | Aspidophoroïde. |
| | | double; la 2.e | | | distincte | Aspidophore. |
| | | | | | unie à la caud. | Lépidolèpre. |
| | petites ou nulles; dorsale | unique | longue; rayons des pectorales | ord.; tête | héris. d'épines. | Scorpène. |
| | | | | | héris. de tuber. | Synancée. |
| | | | | prolongés au-delà des membranes | | Ptéroïs. |
| | | | courte, voisine de la queue | | | Gobiésoce. |
| | | double; tête épineuse | | | | Cotte. |

Voyez, à leurs places respectives, l'histoire particulière de chacun de ces genres. (H. C.)

CÉPHALOTE. (*Mamm.*) Pallas ayant eu occasion d'observer à Amsterdam un animal des Moluques, remarquable par sa grosse tête, et organisé pour le vol comme les chauve-souris, en publia la description dans le troisième cahier de ses Glanures de Zoologie, sous le nom de *vespertilio cephalotes*. Depuis, cet animal a été réuni au genre Roussette établi par Brisson; et M. Geoffroy ayant formé un genre particulier des roussettes qui n'ont que quatre incisives et vingt molaires, et dans lequel entre l'animal décrit par Pallas, il lui a donné le nom de Céphalote. Voyez Chéiroptères. (F. C.)

CEPHALOTOS. (*Bot.*) Adanson voulant séparer du genre *Thymus*, l'espèce nommée *thymus cephalotos*, qui a une tête de fleurs plus considérable et de plus grandes bractées, en a fait son genre *Cephalotos*. Il cite ce nom comme provenant de Théophraste, dans lequel on n'a pu le trouver; mais il paroît que la plante citée est le *tragoriganum* des anciens. Le genre d'Adanson n'a pas été admis par les modernes. (J.)

CEPHALOTRICHUM. (*Bot.*) Genre de la huitième division (mycetodées) de l'ordre des gastromyciens, famille des champignons, dans la méthode de Link. Ses caractères sont d'être stipité, filamenteux ; à filamens floconneux entortillés en forme de tête ou capitule, à conceptacles (*sporidia*) épars entre et sur ce tissu microscopique. Dans ce genre, on ne voit pas cette membrane ou voile qui entoure les trichies et les arcyries, avec lesquelles il a du rapport.

Cephalotrichum aigescens, Link., Berl. Mag., 3, p. 20, t. 1, f. 34. Stipe ferme, atténué vers le haut, vésiculeux et un peu fibreux, ne traversant pas le capitule. Celui-ci est brun, formé de flocons contournés et un peu roides ; conceptacle globuleux. Ce *cephalotrichum* croît sur les arbres nouvellement coupés.

Le Periconia stemonitis, Pers., est la seconde espèce rapportée par Link à ce genre.

*Cephalotricum*, de deux mots grecs qui signifient *tête* et *cheveu*, allusion à la structure des capitules de ces champignons. (Lem.)

CÉPHALOXE (*Bot.*), *Cephaloxis*. Cette plante, rangée d'abord parmi les joncs, en a été séparée par M. Desvaux, qui en a formé un genre particulier de la famille des joncées, de la *triandrie monogynie* de Linnæus, dont le caractère essentiel est d'avoir : un calice à six folioles, les trois extérieures beaucoup plus courtes ; trois étamines ; un style très-court ; trois stigmates ; une capsule pyramidale, presque à une seule loge, à trois valves ; les cloisons se détachent des valves, et restent fixées à une colonne centrale, persistante, séminifère.

Le *Cephaloxis flabellata*, Desv., Journ. bot., 1, pag. 324, tab. 11. La seule espèce de ce genre avoit été nommée *juncus repens* par Michaux, Fl. bor. amer., 1, pag. 191. Ses tiges sont feuillées, rampantes, à peine rameuses ; les feuilles graminiformes, planes, glabres, étroites, très-aiguës ; les fleurs latérales ou terminales, réunies en petits paquets, munies de bractées ; les folioles du calice inégales, lancéolées, aiguës ; point de corolle ; les étamines courtes, renfermées dans le calice ; l'ovaire prismatique, alongé, triangulaire ; la capsule s'ouvre en trois valves très-minces, transparentes, qui se détachent des cloisons à peine visibles ; celles-ci restent attachées

au centre de la capsule sur un placenta en colonne, soutenant des semences fort petites, nombreuses, disposées sur deux rangs. Cette plante croît dans la Caroline. (Poir.)

Cephaloxe. Ce nom a été proposé par M. Palissot de Beauvois pour désigner le genre *Barthramia* d'Hedwig; il exprime en même temps l'un des caractères de ce genre, celui d'avoir des urnes obliques; il signifie en grec, *tête oblique*. (Lém.)

CEPHALUS. (*Ichthyol.*) Shaw a donné ce nom au genre Mole ou Orthagoriscus, à cause du volume de la tête des poissons qui le constituent, de κεφαλη, *caput*. Voyez ces mots. (H. C.)

CÉPHÉE (*Arachnod.*), *Cephea*, genre de la famille des médusaires, établi par MM. Péron et Lesueur pour des espèces de différentes mers, qui ont un estomac à plusieurs ouvertures ou bouches, et dont le pédoncule central est divisé en bras ou appendices très-composés, polychotomes, entremêlés de très-longs cirrhes.

Les espèces connues sont au nombre de cinq :

1.° Céphée cyclophore, *Cephea cyclophora*, Péron et Lesueur; *med. cephea*, Forsk., Faun. arab., *Icon.*, tab. 29. Ombrelle hémisphérique de huit à dix centimètres, tuberculeux, d'un brun roussâtre, marqué de huit rayons pâles; le rebord festonné, avec huit petits lobes bifides. Huit bras cotylifères, ramifiés, et terminés chacun par une lame triangulaire. Huit à dix cirrhes très-longs. De la mer Rouge.

2.° Céphée polychrome, *Cephea polychroma*, Péron et Lesueur, *med. tuberculata*, Macri. *del Polm. mar.* Fauve, pâle en-dessus, très-foncé en-dessous. Ombrelle orbiculaire, à huit échancrures à son rebord; huit bras d'un blancbleuâtre, parsemés de cotyles campaniformes entremêlés de villosités et de quelques cirrhes fauves. Quinze à vingt centimètres. Côtes de Naples.

3.° Céphée ocellée, *Cephea ocellata*, Péron et Lesueur; *med. ocellata*, Moder. Ombrelle orbiculaire, aplati, de cinq à six centimètres, parsemé de taches blanches entourées de brun. Huit bras velus, d'un brun rougeâtre, parsemés de très-petites cotyles. Huit cirrhes.

4.° Céphée brunatre, *Cephea fusca*, Péron et Lesueur. Ombrelle hémisphérique de quarante à cinquante centimètres, tuberculeux, brun noirâtre, marqué de lignes blanches, pro

fondément denté à la circonférence. Huit bras d'un brun jaunâtre, entremêlés de quinze à vingt cirrhes filiformes. Des mers de la Nouvelle-Hollande.

5.° Céphée rhisostomoïde, *Cephea rhisostomoïda*, Péron et Lesueur; *med. octostyla*, Forsk., Faun. arab., *Icon.*, tab. 30. Ombrelle à peu près de même forme, mais beaucoup plus petit, tuberculeux, hyalino-bleuâtre, marqué de huit rayons transparens à sa surface. Seize appendices autour du pédoncule, et dix-sept cirrhes fort longs. De la mer Rouge. (De B.)

CÉPHEN. (*Entom.*) On trouve ce mot dans Aristote, *Historia animal.*, lib. V, cap. 21, 22, et dans Ælien, *de Naturâ animal.*, lib. I, cap. 9, pour désigner les frelons ou les mâles d'abeilles. Presque tous les traducteurs ont au moins rendu le mot grec *κηφὴν*, par le synonyme latin *fucus*, en françois frelon. (C. D.)

CEPHŒLIS. (*Bot.*) Voyez Tapogome. (Poir.)

CEPHUS. (*Entom.*) Latreille décrit sous ce nom, Hist. Natur. faisant suite au Buffon, édition in-8.° de Dufart, t. III, p. 303, un genre d'insectes hyménoptères de notre famille des uropristes ou serricaudes. Voyez Sirecé, *pygmée*. (C. D.)

CEPHUS. (*Ornith.*) Voyez Cepphus. (Ch. D.)

CEPHUS. (*Mamm.*) Linnæus donna ce nom latin au singe décrit par Marcgrave sous le nom de *cercopithecus barbatus alius guineensis;* et ce singe ayant été confondu avec le moustac de Buffon, le nom de *cephus* a aussi été appliqué à ce dernier. (F. C.)

CÉPILLON. (*Bot.*) Paulet, pl. 182, fig. 6-7, donne ce nom à un petit champignon, haut d'un pouce et demi, de couleur jaune soufre, plus foncée en-dessous, et poreux. La partie poreuse est très-mince; le reste de la chair du chapeau est une pulpe jaunâtre beaucoup plus épaisse. Le pédicule est plein et d'un jaune de soufre en dedans. Ce champignon, qui paroît suspect, croît en automne dans les bois. Il appartient au genre *Boletus*, ou bien au *Suillus*, formé aux dépens de ce dernier. Il est une des espèces que Paulet rapporte à sa famille des *cèpes pinaux*, ou gâteaux-de-loup. (Lém.)

CEPITE. (*Min.*) Quelques minéralogistes anciens ont donné ce nom à une variété de silex agate, qui offre des couches

concentriques, semblables à celles que l'on observe dans un oignon coupé. (B.)

CEPŒA. (*Bot.*) Selon C. Bauhin, la plante ainsi nommée par Turners et Dodoens, est une espèce voisine ou variété du becabunga, *veronica becabunga.* Il cite avec doute le *cepæa* de Dioscoride comme étant la même plante, parce qu'il ne lui trouve pas les feuilles et le port du pourpier, indiqués par cet auteur, et que d'autres ont cru retrouver le caractère de ce becabunga dans le *sium* de Dioscoride. Cordus, dans ses Commentaires sur cet auteur, croit que son *cepæa* est le pourpier sauvage. Adanson indique comme synonyme l'orpin, *anacampseros*. Matthiole l'a rapporté à une espèce de trique, nommée pour cette raison *sedum cepæa*, et cette dernière opinion a prévalu. (J.)

CÉPOLE (*Conchyl.*), *Cepolis*. C'est une espèce du genre *Helix*, l'*helix impressa* de M. de Lamarck, dont M. Denys de Montfort a fait, sous ce nom, un genre, à cause d'une sorte de canal interne. formé en dedans par une grosse dent placée à l'origine du bord gauche, tout près de la columelle, et en dehors par un pli saillant qui se trouve en creux sur le dos et près du bord du dernier tour. Du reste, ce sont à peu près tous les caractères des *helix*; et en effet, Nicolson, qui l'a figurée dans son Histoire naturelle de Saint-Domingue, tab. 5, fig. 9, dit qu'on la trouve dans les montagnes. Elle est d'un brun foncé, quelquefois fauve, couverte de stries très-fines, qui traversent obliquement la spire qui est composée de cinq tours. Sa grosseur est d'à peu près un pouce. M. de Montfort la nomme cépole de Nicolson, *cepolis nicolsiana*. (De B.)

CÉPOLE (*Ichthyol.*), *Cepola*, genre de poissons de la famille des pétalosomes, de M. Duméril, de celle des tœnioïdes de M. Cuvier, et ainsi nommé de l'italien *cepola*, parce que leur chair se lève par feuillets que l'on a comparés à ceux d'un oignon.

Ses caractères sont les suivans :

*Corps très-alongé, très-comprimé, à petites écailles ; tête comme tronquée ; plusieurs rayons aux catopes ; pas de barbillons.*

La nageoire caudale est distincte ; celle de l'anus est très-longue et très-marquée ; il n'y a que deux ou trois rayons non articulés à la dorsale ; la mâchoire supérieure est très-courte.

et l'inférieure se redresse pour la rejoindre, en sorte que l'ouverture de la bouche est tournée en haut. Les dents sont fortes et aiguës, peu serrées; le ventre est de la longueur de la tête, à peu près; il y a quelques cœcums et une vessie aérienne qui s'étend dans la base de la queue.

On distinguera aisément ces poissons, remarquables par leur très-grande agilité, des bostriches, des bostrichoïdes et des tœnioïdes, qui ont des barbillons, ainsi que des lépidopes et des gymnètres, qui n'ont que deux ou quatre rayons aux catopes, et des trachyptères, qui n'ont point d'anale.

1.° Le Ruban, ou Flamme de mer, *Cepola tænia*, Linn. Museau très-arrondi; nageoire de la queue pointue; dents sur deux rangs en bas, sur un seul en haut; corps demi-transparent; dos gris, taché de rouge; ventre blanc; nageoires rouges. Taille de dix-huit pouces à trois pieds.

Il habite les côtes vaseuses de la mer Méditerranée; sa chair est pénétrée d'huile, et peu estimée. Il se nourrit de crabes et de coquillages. On s'en sert comme d'appât dans différentes pêches.

2.° La Cépole serpentiforme, *Cepola serpentiformis*, Lacép. (*Cepola rubescens*, Linn.; *ophidium macrophthalmum*, Syst. nat. X, 1.) Museau pointu; caudale fourchue; d'un rouge plus ou moins pâle, avec de nombreuses bandes transversales.

On est aujourd'hui assez généralement d'accord pour considérer ce poisson comme une simple variété du précédent.

Il habite également la mer Méditerranée.

D'après une observation de M. Duméril, la *cepola cæcula* de Schneider est un gobioïde, très-voisin de l'anguillard; quant à la *cepola trachyptera* de Linnæus, elle forme un genre à part. Voyez Gobioïde, Trachyptère, Sabre. (H. C.)

CEPPA. (*Ornith.*) Aux environs du lac Majeur, on appelle ainsi le bruant fou, *emberiza cia*, Linn. (Ch. D.)

CEPPETA et Ceppetino. (*Bot.*) Voyez Capatello. (Lem.)

CEPPHUS. (*Ornith.*) Cet oiseau, nommé *kepphos* par Aristote, a été l'objet de beaucoup de discussions de la part de ses commentateurs et des anciens naturalistes. Théodore Gaza l'a rapporté à la foulque. Suidas, Varinus, etc., l'ont regardé comme appartenant au genre *Larus* ou Goéland. Suivant Tourner, ce seroit même la mouette rieuse, *larus ridibundus*, Linn. Charleton en a fait son *larus cepphus*, et Moerhing en a formé

son genre *Cepphus*, adopté ensuite par Pallas, *Spicilegia Zoologica*, fasc. 5, pag. 33. Enfin M. Cuvier, dans son Règne animal, pag. 510, a aussi appliqué ce nom à une section de ses plongeons, comprenant les espèces de guillemots vulgairement connues sous la dénomination de *colombes* du Groënland, et distinguée des guillemots proprement dits, *uria*, Briss. et Illig., par les échancrures des membranes de leurs pieds, par leur bec plus arqué, non échancré, et par la brièveté de la symphyse de leur mandibule inférieure. L'espèce la plus connue de ce genre est le petit guillemot, ou pigeon de Groënland, *colymbus minor* et *grylle*, Gmel. (Ch. D.)

CEPS. (*Bot.*) Voyez les articles Cèpe et Cèpes. (Lem.)

CEPURICA (*Bot.*), nom donné par les Grecs aux plantes potagères. (J.)

CÉPUS. (*Mamm.*) On ne sait pas précisément à quel animal appartenoit ce nom, tiré de celui de κῆπος, qu'on trouve dans les auteurs grecs. Les uns comparent le cépus au lion pour la force, à la panthère pour les couleurs, au daim pour la taille; ce qui ne peut donner lieu, sur la nature de cet animal, à aucune conjecture raisonnable. Mais Strabon dit, livre XVII, que le cépos a la face du satyre, et que du reste il tient de l'ours et du chien; et Pline rapporte, livre VIII, chapitre 9, qu'on vit à Rome, aux jeux donnés par le grand Pompée, des animaux d'Ethiopie nommés cépos, semblables à l'homme par les mains et par les pieds. Ces détails conduisent à penser que le cépus étoit un singe, et vraisemblablement un cynocéphale. C'est sans fondement que Buffon a regardé le cépus et le cébus comme un seul et même animal. (F. C.)

CERACHATE. (*Min.*) C'est une des variétés d'agate nommées par Pline. Parmi ses interprètes, les uns disent que c'étoit une agate avec des taches représentant des cornes; d'autres, que c'étoit une agate couleur de cire. (B.)

CERAIA (*Bot.*), genre établi par Loureiro, de la famille des orchidées, de la *gynandrie monandrie* de Linnæus, dont le caractère essentiel consiste dans une corolle dont le pétale intérieur se prolonge à sa base en un tube subulé, dilaté à sa partie supérieure, à cinq divisions, renfermant un appendice à plusieurs découpures; une anthère operculée, à une seule loge.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *ceraia simplicissima*, Lour., Cochin., pag. 514, plante ligneuse et parasite, dont les racines sont fibreuses et rampantes; les tiges droites, simples; les feuilles vaginales, petites, peu nombreuses; une fleur d'un blanc pâle, solitaire, pédonculée, presque terminale, composée d'une spathe courte, laciniée, persistante; une corolle tubulée, à cinq découpures profondes, inégales; un pétale intérieur, subulé ou éperonné à sa base, dilaté à sa partie supérieure, divisé en cinq découpures, trois plus larges, coniques, les deux latérales linéaires; un appendice fort petit, découpé en plusieurs lanières, soutenant un style très-court auquel adhère le filament de l'étamine court, élastique; l'anthère arrondie, un peu comprimée, operculée, à une seule loge. Cette plante croît dans les forêts de la Cochinchine, sur les rochers et les arbres. (Poir.)

CÉRAISTE (*Bot.*), *Cerastium*, Linn., genre de plantes à fleurs polypétales, de la famille des caryophyllées, Juss., et de la *décandrie pentagynie*, Linn., dont les principaux caractères sont d'avoir: un calice de cinq folioles persistantes; cinq pétales bifides; dix étamines; un ovaire supérieur, chargé de cinq styles; une capsule arrondie ou oblongue à une seule loge polysperme, et s'ouvrant par son sommet.

Les céraistes sont des plantes herbacées, à feuilles simples, opposées, et à fleurs pédonculées, terminales. Quelques espèces n'ont que cinq étamines et que trois styles. On en connoît aujourd'hui environ trente, qui sont pour la plupart indigènes de l'Europe. Linnæus, qui n'en connut que seize, les divisa en deux sections, d'après la forme des capsules oblongues ou arrondies; M. de Lamarck a préféré, depuis, de les diviser d'après les deux considérations suivantes: 1.° la corolle est égale en longueur au calice, ou plus courte que lui; 2.° la corolle est plus grande que le calice. Les plus communes, ou les plus connues de ce genre, sont les suivantes:

1.° Céraiste commun, *Cerastium vulgatum*, Linn. *Spec.* 627. Les tiges de cette plante sont velues, visqueuses, bifurquées, disposées en touffe; ses feuilles sont ovales, et ses fleurs blanches, à corolle à peu près de la longueur du calice, naissent dans la bifurcation des rameaux sur des pédoncules assez courts; la capsule est oblongue, cylindrique, une fois plus

longue que le calice. Ce céraiste est annuel, et fleurit en avril et mai; il n'est pas rare dans les champs et les pâturages secs.

2.° Céraiste alsinoïde, *Cerastium alsinoïdes*, Pers., *Synop.*, 1, pag. 521. Cetteespèce se distingue de la précédente, parce que ses tiges sont plus étalées, plus dichotomes, et que ses pédoncules plus alongés, portent des fleurs qui n'ont que cinq étamines. Elle croît dans les champs sablonneux du midi de la France.

3°. Céraiste a cinq étamines, *Cerastium semidecandrum*, Linn., *Spec.* 627; Curt., *Fl. Lond.* Fas. 2, t. 33. Cette plante n'a que cinq étamines, comme la précédente; mais elle en diffère parce qu'elle est toujours plus petite, que les folioles de son calice sont scarieuses sur les bords, et près de moitié plus longues que les pétales. Sa capsule est oblongue. Elle est annuelle, et fleurit en mars et avril. On la trouve sur le bord des champs, surtout dans les lieux sablonneux.

4.° Céraiste des champs, *Cerastium arvense*, Linn. *Spec.* 628; *myosotis arvensis*, *hirsuta*, *flore majore*, Vaill. Bot. Par. 141, t. 30, f. 4. Les tiges de cette espèce sont couchées à leur base, rameuses, redressées, pubescentes, garnies de feuilles lancéolées-linéaires, d'un vert clair; ses fleurs sont blanches, assez grandes, portées sur des pédoncules alongés et disposés pour la plupart à l'extrémité des rameaux. Cette espèce est vivace, et fleurit depuis le mois de mai jusqu'à la fin de l'été. Elle est commune sur le bord des champs et des chemins.

5.° Céraiste cotonneux, *Cerastium tomentosum*, Linn., *Spec.* 629. Cette espèce est remarquable par le coton blanc dont ses tiges et ses feuilles sont revêtues. Ses tiges sont rameuses, couchées à leur base, hautes de six à huit pouces, garnies de feuilles linéa ires; ses fleurs sont blanches, grandes, portées sur des pédoncules rameux et terminaux; ses capsules sont courtes, mais non globuleuses. Cette plante est vivace, et fleurit en mai et juin. On la cultive dans quelques jardins, principalement pour faire des bordures; elle croît naturellement dans les montagnes, en Provence, en Languedoc, et dans d'autres parties du midi de l'Europe.

6.° Céraiste aquatique, *Cerastium aquaticum*, Linn., *Spec.* 629. Sa tige est anguleuse, rameuse dans sa partie supérieure,

haute de deux pieds et plus, garnie de feuilles ovales-cordiformes, aiguës, pour la plupart sessiles; ses fleurs sont blanches, pédonculées et terminales. Cette plante est vivace, et fleurit en juin et juillet. Elle n'est pas rare dans les lieux humides et ombragés. (L. D.)

CERALUS. (*Ornith.*) Voyez CERYLE. (CH. D.)

CÉRAMBYCE. Ce mot est une traduction de l'expression grecque et latine. Quelques auteurs l'ont employé en françois, mais la plupart se servent du mot CAPRICORNE. Voyez cet article. (C. D.)

CERAMIANTHEMUM (*Bot.*), genre établi par Donati, et adopté par Adanson pour placer une espèce de *fucus* très-commune dans la Méditerranée, qu'Imperato a figurée le premier, et nommée *roccella*, Hist. p. 648. Suivant Donati et Adanson, les caractères de ce genre seroient: plante droite, rameuse, charnue; capsule sphérique s'ouvrant au sommet par un trou cylindrique, et contenant une graine fixée à un placenta central.

L'espèce décrite par Donati fourmille dans la mer Adriatique, partout où elle est à l'abri de l'orage, et dans le Levant, d'où on l'apporte, selon Imperato, pour en obtenir, par la macération avec l'urine, une teinture analogue à celles que fournissent les lichens. Elle est d'un rouge pourpre, et molle; ses branches sont cylindriques, rameuses, et garnies dans leur étendue de nombreuses capsules.

Ce genre, nommé *ceramion* par Adanson, représente la deuxième section du genre *Gigartina*, Lamx., dans laquelle sont placés les *fucus scorpioïdes* et *purpurascens*, de Turner, très-voisins du *ceramianthemum* de Donati, Adriat., pag. 27, pl. 2. Il comprend les CERAMIUM non articulés de Roth. Voyez ce mot. (LEM.)

CÉRAMIE (*Entom.*), *Ceramius*. On trouve ce nom dans les Considérations générales sur les Insectes, de M. Latreille, pag. 329, pour indiquer une espèce d'hyménoptère voisin des guêpes, découvert aux environs d'Aix par M. de Fouscolombe, remarquable par ses ailes supérieures étendues. Klug en a fait le genre *Gnatho*. (C. D.)

CERAMION. (*Bot.*) Adanson nomme ainsi le CERAMIANTHEMUM de Donati. Voyez ce mot et CERAMIUM. (LEM.)

CERAMITE (*Foss.*), *Ceramites*. Gesner et Mercatus ont donné ce nom à des Huîtres fossiles. Voyez ce mot. (D. F.)

CERAMIUM. (*Bot.*) Roth, dans ses *Catalecta botanica*, établit sous ce nom un genre de plantes, dans lequel il ramène des espèces de *fucus* et de *conferva*, qui se conviennent par leur fructification. Ce sont des végétaux filamenteux, non articulés, ou imperceptiblement cloisonnés, et chez lesquels la fructification consiste en des conceptacles (capsules, Roth), monospermes, épars à la surface des rameaux. Ces caractères réunissent au *ceramium* de Roth, les *plocamium* et le *gigartina* de Lamouroux, le *ceramianthemum* de Donati, le *polysperma* de Vaucher, et plusieurs *fucus*. Il est aisé de reconnoître que le *ceramium* de Roth est un groupe tout-à-fait artificiel.

Stackhouse ne laisse dans les *ceramium* que les espèces à fronde roide, cornée, cylindrique, intérieurement gélatineuse, et divisée par des cloisons traversées par un tube qui suit la longueur de la fronde. Les quatre *fucus* suivans sont cités par lui comme exemples de son *ceramium*, le même que celui de Gærtner : ce sont les *fucus pinastroïdes*, *subfuscus*, *diffusus* et *fruticulosus*.

M. Decandolle considère comme espèce du genre *Ceramium* toute plante *marine* de la famille des algues, *filamenteuses* ou *capillacées*, *essentiellement articulées*, ou *cloisonnées*, et *portant, à la surface*, *des tubercules*, qui sont les *conceptacles*, ou les *gongyles*, ou les *capsules*, et qui sont polyspermes. Ce genre, ainsi défini, est celui que nous avons voulu indiquer à l'article Algues : il comprend le *ceramium* tout entier de Stackhouse et les espèces articulées ou cloisonnées du *ceramium* de Roth, et des conferves de divers botanistes. Le nombre des espèces de ce genre de M. Decandolle est très-considérable, et peut se prêter lui-même à des subdivisions qui donneroient naissance à des genres plus naturels ; car le *ceramium* de M. Decandolle, pour être plus facile à reconnoître, et plus simplement caractérisé, n'en est pas moins un genre artificiel. L'extrême difficulté d'étudier les espèces de ce genre sur le vivant, est l'obstacle le plus puissant qui nous empêche d'étendre nos connoissances à leur égard.

Les espèces de *ceramium*, ainsi que nous les considérons,

sont toutes des plantes capillaires, tantôt rouge-pourpre, ou de couleur de corne, couleur que beaucoup prennent en vieillissant, et qui explique le nom du genre, tantôt d'un vert d'herbe, et diaphanes. Les premières sont, à proprement dire, les vrais *ceramium*. Toutes sont articulées à articulations d'une couleur différente à leur point de contact, de manière que les filamens ressemblent à des colliers ou à des chapelets d'une délicatesse et d'une élégance extrêmes. Quelquefois ces articulations, par l'effet de la sécheresse, sont comprimées alternativement en sens opposé; et, leur bord étant d'une teinte plus foncée, on croiroit voir de petites chaînes. Cette forme est très-fréquente dans les espèces vertes qui pourroient former un groupe à part, si ce caractère ne se trouvoit que dans ce genre, et si des passages n'étoient offerts par d'autres espèces.

Les *ceramium* tiennent par des racines ou par un petit empâtement, soit aux rochers, soit sur les végétaux marins : leur fronde capillaire est tantôt simple, et tantôt très-rameuse, dichotome ou irrégulièrement divisée, ou même en forme de pinceaux ou en forme de plumes; et quelquefois, mais plus rarement, les branches sont garnies dans leur longueur de verticilles nombreux, formés par de très-courts rameaux.

Lorsqu'on place les *ceramium* de manière à voir le jour à travers avec la loupe, et qu'on les a humectés, on découvre facilement, dans le milieu de quelques espèces, le canal dont parle Stackhouse, et les cloisons ou diaphragmes de celles de ces espèces chez lesquelles elles sont à peine sensibles autrement. La présence, dans quelques espèces, du canal intérieur nommé *veine* par certains botanistes, a engagé à les diviser en celles qui le présentent (*ceramia venosa*), et en celles qui en sont privées (*ceramia avenia*). Cette division est néanmoins trop subtile pour un genre aussi nombreux.

Souvent, au bas des articulations, on voit un tubercule subcylindroïde qu'il ne faut pas confondre avec les conceptacles : c'est un véritable bourgeon qui donne naissance à un nouveau rameau. Quelquefois de nombreux tubercules semblables garnissent les rameaux, et plus spécialement dans les espèces cornées. Dans celles-ci, les conceptacles naissent dans

les aisselles des rameaux, et à leur extrémité ils sont rarement épars. Dans certaines espèces, ils sont pédiculés; dans d'autres, sessiles, et toujours solitaires, quelquefois vésiculeux, d'autres fois gigartins, selon l'expression de M. Lamouroux, c'est-à-dire que les graines sont visibles à travers la substance gélatineuse, diaphane, qui les enveloppe. La disposition et la nature de ces conceptacles ont fourni les caractères des genres *Physotrix* et *Pexisperma* de M. Raffinesque Schmaltz. Ces conceptacles sont-ils réellement la fructification ou des bourgeons propagateurs des *ceramium?* c'est ce que nous ignorons. Quelques espèces en présentent rarement, et cependant elles sont fort multipliées. Ne pourroit-on pas croire, dans beaucoup d'autres algues filamenteuses de la section des conferves, à une fructification interne qui ne seroit mise en évidence que par la dissolution de la plante? Cette observation semble avoir été confirmée par l'établissement du genre *Amasperma* de Raffinesque Schmaltz, déjà cité. Dans les *ceramium* herbacés, simples ou rameux, on n'aperçoit pas toujours les conceptacles; cependant, dans quelques espèces intermédiaires entre les vrais *ceramium* et les espèces ci-dessus, l'on voit, à l'extrémité des rameaux, des tubercules qui se développent chacun en un pinceau, composé d'une multitude de filamens imperceptibles et articulés. Le *ceramopsis* de M. de Beauvois comprend sans doute ces espèces-là.

Les *ceramium* de toutes espèces sont extrêmement abondans dans toutes les mers; ils couvrent les rochers submergés, et croissent sur les autres plantes marines, comme nous l'avons dit, et ne leur sont nullement parasites, ne devant pas leur existence à la destruction de ces plantes. Les flots rejettent une foule d'espèces extrêmement difficiles à reconnoître, et qui n'ont d'intérêt que pour les botanistes. C'est toutefois à ce genre qu'appartiennent les espèces de conferves de l'Inde, décrites par Loureiro, et dont une, de nature cornée, est recueillie avec soin, et convertie, par la macération, en tablettes de voyage qui sont, comme les nids des salanganes, un manger délicat, sain et recherché.

Nous allons faire connoître quelques-unes des espèces les plus remarquables parmi les soixante à soixante-dix qui composent ce genre, et dont une trentaine se trouve sur nos côtes.

§ 1. *Tige garnie de filamens verticillés ou très-rapprochés.*

1. Ceramium verticillé, *Ceramium verticillatum*, Decand. Fl. Fr., n.° 90. (*Fucus hirsutus*, Linn. Mant., t. 2, fig. 1.) En touffe branchue, longue de deux à trois pouces, rameuse, d'un vert foncé, brunâtre ou presque noir par la dessiccation; partie inférieure des tiges et des rameaux nue, formée d'anneaux proéminens qui, dans les autres parties de la plante, donnent naissance à des filamens plus longs que l'entre-nœud, simples ou inégalement rameux, cloisonnés, et qui couvrent la tige comme une laine. Cette plante se trouve communément fixée aux rochers et sur les coraux, dans l'Océan et la Méditerranée.

2. Ceramium en forme de Prêle, *Ceramium equisetifolium*, Decand. Fl. Fr., n.° 91. Un peu plus grand que le précédent, d'un rouge foncé ou vineux; rameaux des verticilles dichotomes, plus longs que les entre-nœuds; verticilles rapprochés. Se trouve dans l'Océan, sur les rochers des côtes de France, d'Angleterre, d'Ecosse, de Norwége, etc.

§ 2. *Filamens rameux et bifurqués.*

3. Ceramium écarlate, *Ceramium coccineum*, Decand. n.° 95. (*Ceramium hirsutum*, Roth, Catal. 2, t. 4.) De couleur pourpre ou écarlate; tige rameuse, cylindrique, articulée, hérissée vers le bas de petits filets simples, articulés, puis divisés en rameaux alternes, deux fois ailés, en forme de plumes, et dont les rameaux secondaires sont opposés, alternativement simples ou divisés; tubercules fructifères, pédiculés, polyspermes rouge-bruns, solitaires ou géminés, situés au bas ou à l'extrémité des filets du haut des rameaux. Cette espèce, élégante et remarquable par sa forme en plume, atteint jusqu'à sept pouces. Elle est commune sur les côtes de l'Océan.

4. Ceramium en balai, *Ceramium scoparium*, Dec., n.° 96. (*Conferva scoparia*, Linn.; Dill. Musc., t. 4, fig. 23.) En touffes très-serrées, très-rameuses, fort basses, et d'un brun olivâtre; tiges cornées; les derniers rameaux, en forme de plumes à barbes, composés de filets capillaires, roides; tubercules fructifères, terminaux. Commun dans l'Océan et la Méditerranée, sur les roches.

5. Ceramium chaînette, *Ceramium catenatum*, Dec. Fl. Fr.,

n.° 98. (*Conferva catenata*, Linn.; Dill. Musc., t. 5, f.7.) En touffes très-rameuses, d'un vert brun; articulations membraneuses, oblongues ou cylindriques, et contractées alternativement en sens opposé, ce qui est très-visible dans la plante sèche. Cette espèce atteint un à deux pouces au plus. Elle est commune dans la Méditerranée et dans l'Océan.

6. Ceramium des rochers, *Ceramium rupestre*, Dec. Fl. Fr., n.° 100. (*Conferva rupestris*, Linn.; Dill. Musc., t. 5, f. 29.) Cette espèce est d'un vert plus ou moins brunâtre ou jaunâtre, et se rapproche beaucoup des *chantransies* ou conferves d'eau douce. Elle forme des gazons très-serrés, composés de filamens très-fins, très-rameux, à articulations cylindriques, contractés en sens opposé par la sécheresse. Elle est très-commune dans l'Océan et la Méditerranée. Elle offre un grand nombre de variétés, dont quelques-unes, mieux connues, pourront devenir des espèces.

7. Ceramium courbé, *Ceramium incurvum*, Decand. Fl. Fr. n.° 101. (*Fucus pinastroïdes*, Stackh., t. 13.) Semblable à un *fucus;* noirâtre, cartilagineux; tige coriace, rameuse, filamenteuse, articulée; dernières ramifications roulées en crosses; rameaux roides, offrant des tubercules fructifères. Il croît dans l'Océan et la Méditerranée. Il a jusqu'à dix pouces et plus de grandeur. On le trouve fixé sur les rochers par de fortes racines. Il s'éloigne tout-à-fait des autres espèces de ce genre, par son port.

8. Ceramium en pinceau, *Ceramium penicillatum*, Decand. Fl. Fr., n.° 102. Pourpre, fort délicat, rameux; rameaux terminaux ou latéraux, portant des tubercules qui se développent en très-petits filamens en forme de houpette. Commun sur les rochers de l'Océan.

9. Ceramium pédicellé, *Ceramium pedicellatum*, Dec. Fl. Fr. n.° 103. Pourpre, très-rameux et filamenteux; filamens très-longs; tubercules fructifères, pédicellés, latéraux, quelquefois prolifères, c'est-à-dire donnant naissance à un faisceau de filets articulés. Cette espèce acquiert plus de cinq pouces de longueur. On la trouve sur les roches, les zoophytes coralligènes et les plantes marines.

10. Ceramium noduleux, *Ceramium nodulosum*, Dec. Fl. Fr., n.° 107. (*Fucus diffusus?* Stackh., t. 16.) Il diffère du précédent

par ses tubercules qui sont sessiles, et du suivant, parce que ses rameaux se terminent par deux branches droites. Se trouve dans l'Océan et la Méditerranée.

11. Ceramium a forceps, *Ceramium forcipatum*, Dec. Fl. Fr., n.° 110. Rougeâtre, devient blanchâtre et diaphane par la dessiccation ou la vieillesse ; les articulations demeurent brunes ou rouges. Cette plante est capillaire, plusieurs fois dichotome ; ses dernières ramifications sont terminées par deux branches courbées ou roulées en dedans, de manière à imiter un forceps, caractère constant pour reconnoître cette espèce qui offre une multitude de variétés. Les filamens ressemblent à des chapelets. Les tubercules fructifères naissent dans le milieu des branches des pinces terminales. Cette espèce est très-commune dans tout l'Océan et la Méditerranée. Le *Conferva pilosa* de Roth, Cat. 2, t. 5, f. 2, en est une variété.

§ 3. *Filamens très-simples.*

12. Ceramium lin, *Ceramium linum*, Decand. (*Conferva linum*, Roth ; *Conferva capillaris*, Linn. ; Dill. Brit. Conf. t. 9 ; Dill. Musc. t. 5, fig. 25, A.) D'un beau vert qui se conserve par la dessiocation ; filamens semblables à des fils simples, longs de trois à quatre pouces, formés d'articulations cylindriques, fragiles. Suivant M. Decandolle, ces articulations sont divisées intérieurement en plusieurs cellules, tandis que, dans le *ceramium capillare*, les articulations n'offrent qu'une cellule. Des globules sessiles, sphériques, épars sur les filamens du *ceramium linum*, constituent sa fructifiation, d'après Dillwyn.

Cette espèce se trouve dans les étangs salés des bords de la mer Méditerranée et de l'Océan. Elle tient le milieu entre les conferves marines et les espèces d'eau douce.

Le *ceramium filum* de Roth et de Decandolle constitue le genre Chorda. Voyez ce mot. (Lem.)

CERAMOPSIS (*Bot.*) M. Palisot de Beauvois donne ce nom à un genre de plantes de la famille des algues, de sa tribu des fucées, section des scutoïdes ; il diffère des *ceramium* par la fructification qui s'ouvre au sommet, et laisse apercevoir des filamens articulés ou des organes reproductifs, réunis

férieur plus grand peut être formé par une sorte de valvule ; les branchies à moitié réunies ; les bords du manteau dentelés, mais sans cirrhes ; enfin dont le pied est falciforme, subulé et très-long. Il correspond au genre Buearde. (De B.)

CERASTIUM. (*Bot.*) Voyez Ceraiste. (L. D.)

CÉRASUS. (*Bot.*) Voyez Cerisier. (L. D.)

CERATIA. (*Bot.*) Ce nom a été donné à quatre plantes différentes, savoir : le caroubier, *ceratoxia* ; le gaînier, ou arbre de Judée, *cercis* ; le courbaril, *hymenæa* ; et le bois de corail, *erythrina*. (J.)

Et M. Persoon en a fait une sous-division du genre *Swertia*, pour les espèces pourvues d'une corolle presque campanulée, prolongée presque en corne à sa base. Voyez Suerce. (Poir.)

CÉRATINE. (*Entom.*) Ce mot, qui signifie cornu, a été donné par M. Latreille à un genre d'hyménoptères très-voisin des hylées, et qui appartient par conséquent à notre famille des apiaires ou mellites. Ce genre, dont les caractères sont peu tranchés, ne renferme encore qu'une espèce connue, l'hylée à lèvre blanche, de Fabricius, que nous laisserons dans ce dernier genre. Voyez Hylée. (C. D.)

CÉRATIOLE (*Bot.*), *Ceratiola*, genre de plantes de la famille des éricinées, de la *dioécie diandrie* de Linnæus, dont le caractère essentiel consiste dans des fleurs dioïques ; point de calice ni de corolle ; dans les mâles, deux étamines saillantes hors du sommet d'un bourgeon entr'ouvert ; dans les femelles, un ovaire globuleux, renfermé dans un bourgeon resserré au sommet ; un style ; un stigmate à plusieurs divisions ; une petite baie ou drupe à deux semences.

Ce genre a des rapports avec les *empetrum* : il ne renferme qu'une seule espèce, *ceratiola ericoïdes*, Mich. Amer. 2, pag. 222 ; Pursh. Fl. Amer., tab. 13. Arbuste qui a le port et l'inflorescence d'une bruyère, dont les rameaux pubescens, lanugineux, sont garnis de feuilles quaternées, presque verticillées, étroites, linéaires, presque en épis ; les bourgeons sont sessiles, axillaires, uniflores, composés de huit écailles imbriquées, les intérieures lanugineuses, enveloppant les parties de la fructification ; les fleurs mâles séparées des femelles sur des individus différens, n'ayant d'autre enveloppe que les écailles

internes qui tiennent lieu de calice. Cet arbuste croît dans la Floride et la Nouvelle-Géorgie, aux lieux arides et sablonneux. (Poir.)

CERATIUM. (*Bot.*) Albertini et Schweinitz ont créé ce genre pour placer l'*isaria mucida* de Persoon, qui diffère des autres espèces par les caractères suivans:

*Champignons subgélatineux, rameux, membraneux, plissés, hérissés de filamens simples, floconneux, sur lesquels sont épars les conceptacles* (sporidia).

Quatre espèces rentrent dans ce genre: les deux plus remarquables sont:

1.° Le Ceratium fauxhydne, *Ceratium hydnoideum*, Alb. et Schw. Nisk. t. 2, f. 7. Decand Fl. fr. Suppl., n.° 170. (*Isaria mucida*, Pers.) Muqueux, gélatineux, presque diaphane, d'un blanc de lait ou de neige, filamenteux, à rameaux divisés, en cornes aiguës, barbues et séminifères, groupées en faisceau, de manière à imiter les *hydnum*. Ce champignon, extrêmement délicat, se détruit et se résout en matière informe, si l'on y touche. Dans la vieillesse il se dessèche, et ressemble alors à un byssus filamenteux. On le trouve sur le bois mort, en automne et en été. Lorsqu'on le mouille, la membrane plissée s'ouvre, et les séminules sont lancées avec élasticité.

2°. Ceratium doré, *Ceratium aureum*, Link. Berl. Mag. 1813, pag. 39. Etendu, à rameaux filiformes très nombreux, d'un jaune d'or. Croît sur les troncs d'arbres pourris, en Silésie.

Les deux autres espèces sont les *ceratium pixidatum* et *brachiatum* de la Flore scandinave.

Ce genre est ainsi nommé à cause de la forme des rameaux de la première espèce. Il constitue la septième série (les membranacées) du premier ordre (mucédinés) de la famille des champignons, dans la Méthode de Link. M. Decandolle le groupe avec les *byssus*. (Lem.)

CÉRATOCARPE (*Bot.*), *Ceratocarpus*, Linn., genre de plantes à fleurs monopérianthées, de la famille des atriplicées, Juss., et de la *monoécie monandrie*, Linn., dont les principaux caractères sont d'avoir des fleurs monoïques, ainsi qu'il suit: chaque fleur mâle consiste, 1.° en un périanthe profondément divisé en deux parties; 2.° en une étamine ayant son filament

plus long que le périanthe. Chaque fleur femelle est composée, 1.° d'un périanthe de deux folioles persistantes, et adhérentes à l'ovaire ; 2.° d'un ovaire supérieur, chargé de deux styles courts, et se changeant en une graine comprimée, enveloppée par les deux folioles du périanthe qui forment comme deux cornes. On ne connoît qu'une seule espèce de ce genre.

Cératocarpe des sables, *Ceratocarpus arenarius*, Linn., Sp. 1375; Lamk., Illust. Gen., tab. 741. Ses tiges sont velues, rameuses, hautes d'environ un pied, munies de feuilles alternes, linéaires, très-aiguës; ses fleurs sont axillaires, presque sessiles, la plupart solitaires, les unes mâles et les autres femelles. Cette plante est annuelle; elle croît dans la Turquie d'Europe, le Levant et la Tartarie. (L. D.)

CERATOCÉPHALOIDES. (*Bot.*) Vaillant, qui a établi ce genre, le fait différer de son Ceratocephalus (voyez ce mot), seulement par des feuilles alternes et une tige ordinairement ailée. On sait que des caractères génériques pareils ne sont plus admissibles; ce genre a subi le même sort que le *ceratocephalus*, et ses deux ou trois espèces ont été refondues dans d'autres genres. Cependant Adanson a essayé de les faire revivre sous le nom de *ridan*, mais sa tentative n'a pas réussi. (J.)

CERATOCEPHALUS. (*Bot.*) Vaillant, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1720, réunit sous ce nom des plantes composées dont les graines, portées sur un réceptacle paléacé, sont couronnées par deux à quatre apophyses ou cornes, et dont les feuilles sont opposées. Il ne tient point compte de la différence des demi-fleurons, neutres dans quelques espèces, et femelles dans d'autres. Ce genre n'a pas été adopté, et ses espèces ont été disséminées dans les genres *Bideas*, *Spilanthus*, *Coreopsis*, etc. Le nom de ce genre étant resté sans emploi, Mœnch l'a adopté pour désigner un nouveau genre formé par les *renunculus falcatus*, détaché de son genre primitif. Le nombre défini de ses étamines, le double renflement vésiculeux de la graine, et son prolongement supérieur en une corne paroissent offrir un caractère distinctif suffisant. Mœnch nommoit ce genre *Ceratocephala* : c'est le *Ceratocephalus* de M. Persoon. M. Richard applique le nom de *ceratocephalus* ou *bidens pilosa*, Linn., dont il fait un genre

particulier : mais ce genre avoit déjà été proposé par Moench, sous le nom de Kernbria. Voyez ce mot. (H. Cass.)

CERATOCHLOA (*Bot.*), genre de graminées établi par M. P. Beauvois, *Agrost.* tab. 15, fig. 7, pour le *festuca unioloïdes*, ou le *poa unioloïdes* de Retzius. Ses fleurs sont disposées en une panicule presque simple; les épillets comprimés, les valves imbriquées sur deux rangs; le calice contient de douze à dix-huit fleurs; les valves de la corolle sont divisées en deux dents; l'inférieure mucronée entre les dents; deux écailles à la base de l'ovaire; celui-ci presque trigone, à trois pointes; le style à deux divisions (peut-être à trois); une semence sillonnée, surmontée de trois cornes. (Poir.)

CERATOIDES. (*Bot.*) Tournefort avoit donné ce nom à un de ses nouveaux genres observés dans son Voyage du Levant, dont la capsule monosperme non ouverte, reste cachée dans un calice terminé par deux prolongemens en forme de cornes. Linnæus avoit réuni ce genre à son *axiris.* Cette réunion n'a point été adoptée par les botanistes qui l'ont suivi; mais en rétablissant le genre ancien, ils n'ont pas voulu adopter le nom de Tournefort dont la terminaison a été proscrite pour les genres. Il a été nommé *eurotia* par Adanson, *krascheninnikovia* par Gueldenstedt, *gueldenstedtia* par Necker, *diotis* par Schreber, *ceratospermum* par M. Persoon. Il paroit que le nom *eurotia* doit être préféré comme plus ancien. (J.)

CERATOIDES. (*Foss.*) C'est un des noms qu'on a donnés aux *cornes d'Ammon*. Scheuchzer, *Specim. Lithop. Helvet*, f. 82. (D. F.)

CERATONEMA (*Bot.*), genre établi par Roth., M. Persoon le réunit à son *dematium*; il pense même que le *ceratonema rigidum* de Roth n'est qu'une variété brune cendrée de son *Dematium ciliare*, qui est l'*hypoxylon ciliare* de Bulliard, rapporté par M. Decandolle au genre *Sphæria*, avec lequel le *ceratonema* a plus de rapport qu'avec le *dematium*. Il est formé de loges distinctes, nichées sous l'épiderme, et qui se terminent en dehors par un filet ou cil noir, long de plus d'une ligne et demie. Suivant Roth, les filets des cératospermes sont couverts de petits grains tuberculeux séminifères. Voyez Sphæria. (Lem.)

CERATONIA. (*Bot.*) Voyez Ceronia, Caroubier. (J.)

CÉRATOPÉTALE GUMMIFÈRE (*Bot.*), *Ceratopetalum gummiferum*. Smith, *Nov. Holl.* 1, pag. 9, tab. 3. Genre établi par M. Smith, pour un arbre de la Nouvelle-Hollande, très-rapproché de la famille des rutacées, de la *pentandrie monogynie* de Linnæus, offrant pour caractère essentiel : un calice à cinq divisions persistantes, staminifères; cinq pétales pinnatifides; cinq étamines, les anthères éperonnées; un style; une capsule à deux loges, renfermée au fond du calice.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce. C'est un grand et bel arbre, dont les branches étalées se divisent en rameaux opposés, un peu anguleux; les feuilles longuement pétiolées, ternées; les folioles sessiles, lancéolées, dentées en scie; les fleurs disposées en une belle panicule terminale; les ramifications opposées; le calice coloré, jaunâtre, teint en rouge à son sommet; les pétales alternes avec les divisions du calice, plus courts, inégalement pinnatifides; leurs découpures linéaires; les anthères arrondies, à deux loges, prolongées à leur base en une pointe en forme d'éperon; l'ovaire libre, globuleux, placé au fond du calice; le style court. Le fruit est une petite capsule ovale, à deux loges. (Poir.)

CERATOPHORA (*Bot.*), nom sous lequel M. Humboldt a figuré (Prib. pag. 112, t. II) une variété rameuse du *bolet odorant*, dont les divisions ressemblent à des cornes. On la trouve assez fréquemment dans les mines du Hartz, sur les poutres et les poteaux de bois. (Lem.)

CERATOPHYLLUM. (*Bot.*) Voyez Cornifle. (L. D.)

CÉRATOPHYTE. (*Polyp.*) C'est le nom qu'un assez grand nombre d'anciens naturalistes donnent aux corps organisés de la classe des polypes, dont la substance est cornée, comme les gorgones, antipathes, etc. (De B.)

CÉRATOPOGON. (*Entom.*) Meigen a désigné sous ce nom certaines espèces de tipules à antennes garnies d'un faisceau de poils à leur base, et dont les larves produisent des végétations monstrueuses sur les plantes où leurs mères les ont déposées. (C. D.)

CERATOSANTHES (*Bot.*), genre de Burman et d'Adanson, adopté par M. de Jussieu. C'est l'*anguria* de Plumier, *Icon.* 24, et mss. 2, tab. 34. Il a été réuni par plusieurs auteurs au *trichosanthes* de Linnæus (*trichosanthes corniculata*, Encycl.). Il

en diffère par les découpures de la corolle non ciliées, mais divisées à leur sommet en deux lanières. Le fruit est à quatre loges au lieu de trois. (Poir.)

CERATOSPERMUM. (*Bot.*) Micheli donne ce nom à un genre auquel il rapporte trois plantes cryptogames, dont les parties qu'il nomme graines, ont la forme d'un croissant ou d'une corne.

La première, le Ceratospermum aquatique, *C. aquaticum*, Mich., gen. tabl. 56, f. 2, croît au fond de l'eau. C'est une croûte épaisse, gélatineuse, brillante, très-étendue, fauve en dehors et ridée comme l'écorce du chêne, et blanche en dedans. On la trouve toute l'année, et surtout en automne, dans les ruisseaux de l'Imprunetta, village près de Florence.

La deuxième, le Ceratospermum noir, *C. nigrum*, Mich. t. 56, f. 1, naît sous l'écorce des branches mortes des arbres, et principalement sur le noisetier; elle est petite et discoïde; ses graines sortent du milieu du disque, après la destruction de l'écorce. On la trouve en décembre aux environs de Florence. C'est probablement une espèce de *nœmaspora*, qui, comme certaines espèces de ce genre, a un conceptacle apparent.

La troisième, le Ceratospermum nain, *C. minimum*, Mich. tab. 56, f. 3., ressemble à une très-petite coupe blanche, ciliée ou un peu velue, et qui contient des semences d'un rouge de chair. Il se peut que ce soit encore un *nœmaspora*. On la trouve en automne sur l'écorce du laurier.

Quelques botanistes rapportent les *ceratospermum* de Micheli au *sphœria*, d'autres au *peziza;* mais ces rapprochemens ne nous paroissent pas exacts. Les *ceratospermum* de Micheli n'ont même que des rapports éloignés avec, 1.° le *sphœria ceratospermum* de Tode et de Persoon; 2.° le *variolaria ceratosperma*, Bull. (*sphœria podoïdes*, Pers.); et 3.° le *ceratonema* de Roth. Voyez ce mot, et Sphæria.

Ceratospermum, de deux mots grecs qui signifient *semence en forme de corne.* Voyez Cératoïdes. (Lem.)

CÉRATOSTÈME (*Bot.*), *Ceratostema.* Juss., gen. arbrisseau observé au Pérou par M. Jos. de Jussieu, qui constitue un genre particulier de la famille des campanulacées, et qui appartient à la *décandrie monogynie* de Linnæus. Ses feuilles

sont alternes, sessiles, coriaces, ovales; les fleurs grandes, disposées à l'extrémité des rameaux en un épi lâche, presque paniculé; les pédicelles munis de bractées. Leur calice est turbiné, à cinq grandes découpures persistantes; la corolle coriace, tubulée, à cinq découpures, renfermant dix étamines attachées sur le calice; les filamens courts; les anthères très-longues, attachées par leur milieu, bifurquées à leur sommet; l'ovaire adhérent avec la partie tubulée du calice; un seul style; un stigmate. Le fruit, vu très-jeune, paroît être une capsule couronnée par les découpures du calice, légèrement tomenteuse, à cinq nœuds, à cinq loges, renfermant plusieurs semences. (Poir.)

CERAULOTOS. (*Zooph.*) Il est impossible de déterminer quels sont les corps organisés que Donati désigne sous ce nom dans son Histoire naturelle de la mer Adriatique. (De B.)

CERAUNIAS, ou CERAUNITE. (*Min.*) Ce nom, pris dans la minéralogie des anciens, a été appliqué par eux, et ensuite par les modernes, à des pierres très-différentes. Comme il vient d'un mot grec qui veut dire *foudre*, il a toujours été donné à des pierres dans lesquelles on croyoit avoir remarqué quelques rapports avec ce météore. On peut diviser en deux classes les pierres qui l'ont reçu. Les unes offroient, dans leur intérieur, lorsqu'on les regardoit dans un certain sens, un éclat vif. Ces pierres se rapprochoient beaucoup de celles qui étoient nommées par les anciens, *astéries*; et se confondoient peut-être avec elles. (Voyez Astérie.) Mais le *ceraunia* de Pline étoit une astérie de qualité inférieure; il étoit cristallisé, d'une couleur bleuâtre, et se trouvoit dans la Carmanie, tous caractères qui conviennent assez bien au corindon télésie, auquel nous avons rapporté l'astérie. Il prétend que l'on faisoit des *ceraunia* factices, en mettant macérer certaines pierres dans un mélange de vinaigre et de nitre. L'étoile qui fait le caractère de cette pierre, paroissoit alors.

Les autres pierres qui n'ont aucun rapport avec celles-ci, ont reçu également le nom de *ceraunia*, parce qu'on supposoit qu'elles avoient été lancées du ciel par la foudre.

Ces pierres, dont on voit un grand nombre de variétés dans les collections, ont une forme particulière qui leur a été donnée par l'art. Elle ressemblent, la plupart, à des coins très-

alongés. Dans quelques variétés, toutes les arêtes ont été arrondies, à l'exception de celle du tranchant, qui est au contraire ordinairement très-coupant. Dans quelques autres, la partie moyenne et large de ces pierres est percée d'un trou. On connoît plus ordinairement ces pierres sous le nom de *pierre de foudre ;* elles sont faites de toutes sortes de minéraux, mais notamment des minéraux les plus durs, de jades, de silex pyromaque, de jaspe, de trapp, de pétrosilex, et même de lave compacte. C'est ce qui fait que des minéralogistes du moyen âge leur ont attribué des couleurs différentes.

Ce qu'il y a de remarquable dans leur histoire, c'est qu'on les trouve presque partout dans les attérissemens; et il paroît qu'on les trouvoit ainsi du temps même des Grecs. Ces pierres ont été évidemment les premiers instrumens tranchans fabriqués par les hommes. Les peuples sauvages en font encore de semblables, qu'ils emmanchent solidement. Ils s'en servent comme d'armes ou comme de hache.

On cite les ceraunites principalement dans l'Inde, sur les bords de la mer, en Portugal et en Amérique.

On a aussi donné le nom de ceraunite et de pierre de tonnerre aux grandes Bélemnites (voyez ce mot), et à quelques *pyrites* (voyez Fer sulfuré), même aux glossopètres ou dents de requins fossiles. Enfin, on les a souvent confondues avec les pierres météoriques, pierres qui paroissent réellement tombées de l'atmosphère, et qui ont, comme on le verra, des caractères distinctifs très-tranchés. Voyez Météorites. (B.)

CERAUNIUM (*Bot.*) de Pline, et mentionné par Athénée. C'étoit un champignon qui croissoit sous terre, et qu'on trouvoit en Thrace. On présume que ce nom est corrompu du grec *cranion*, et qu'il désignoit une espèce de truffe. (Lem.)

CERBERA. (*Bot.*) Voyez Ahouai. (Poir.)

CERBÈRE (*Erpét.*), nom spécifique donné par Daudin à une couleuvre que M. Schneider place parmi ses hydres. Voyez Couleuvre. (H. C.)

CERBERI-VALLI (*Bot.*), nom brame d'un cisse des Indes, *cissus carnosa*, qui est le *tsjeri-valli* des Malabares. (J.)

CERCAIRE (*Infus.*), *Cercaria.* C'est à Muller que nous devons la découverte et l'établissement de ce genre, qui comprend des animaux extrêmement petits, agastriques, de forme

très-variable, transparente, et pourvus d'un appendice postérieur simple, en forme de queue. La plupart vivent dans les eaux douces, quelques-uns dans la mer, et plusieurs dans les infusions végétales ou animales. Muller comptoit vingt-deux espèces dans ce genre; mais M. de Lamarck en ayant retiré celles dont l'appendice postérieur est bifurqué, sous le nom de tricocerque, il n'en reste plus que onze, qui semblent encore assez mal connues, comme en général tous les animaux dits infusoires.

La plus remarquable est le cercaire têtard, *cercaria gyrinus*, Mull. Infus., tab. 18, fig. 1, dont le corps est extrêmement petit, blanc, gélatineux, presque globuleux en avant, et terminé en arrière par un appendice cylindrique alongé et pointu. On la trouve, quoique rarement, dans les infusions animales. Il paroît qu'elle a beaucoup de ressemblance avec les animalcules trouvés dans le sperme du cerf et du bouc. Nous citerons encore le cercaire tenace, *cercaria tenax*, Mull. Infus., tab. 20, fig. 1, qu'on trouve dans l'infusion du tartre des dents, et dont le corps membraneux, ovale, transparent, un peu épaissi, et tronqué antérieurement, est terminé par une queue très-courte et très-pointue. (De B.)

CERCEAU. (*Ornith.*) En terme de fauconnerie, on appelle ainsi la première penne des ailes des oiseaux de vol en général, et les trois premières pennes des éperviers. (Ch. D.)

CERCEDULA (*Ornith.*), nom italien de la sarcelle commune, *anas querquedula*, Linn., que l'on appelle aussi dans la même langue *cercevolo*. (Ch. D.)

CERCELLE (*Ornith.*), un des noms vulgaires de la sarcelle commune, *anas querquedula*, Linn. (Ch. D.)

CERCERELLE. (*Ornith.*) Ce nom, qui s'applique quelquefois à la sarcelle, désigne plus particulièrement la cresserelle, *falco tinnunculus*, Linn., que l'on appelle aussi quercerelle. (Ch. D.)

CERCERIS. (*Entom.*) M. Latreille a donné ce nom à un genre qui comprend quelques espèces de Philanthe (voyez ce mot), tel que celui qu'on a désigné sous le nom d'Orné. (C. D.)

CERCETA (*Ornith.*), nom espagnol de la sarcelle commune, *anas querquedula*, Linn. (Ch. D.)

CERCEVOLO. (*Ornith.*) Voyez Cercedula. (Ch. D.)

CERCIFIS. (*Bot.*) C'est l'un des noms vulgaires des plantes appelées par les botanistes *tragopogon*. Les François les nomment plus habituellement encore salsifis, nom sous lequel nous décrirons ce genre de lactucées. (H. Cass.)

CERCIO. (*Ornith.*) Cet oiseau des Indes, sur lequel on n'a que des notions très-vagues, est, suivant Belon, de la taille d'un étourneau ; son plumage est varié de diverses couleurs : il est très-babillard, et apprend à imiter la voix humaine. (Ch. D.)

CERCIS. (*Bot.*) Ce nom étoit donné par Théophraste, suivant C. Bauhin, au tremble, *populus tremula*, qui est le *populus libyca* de Pline, de Matthiole et de Dodoens. Il paroît que Théophraste en admettoit deux espèces, dont la seconde est rapportée par C. Bauhin et d'autres au gaînier ou arbre de Judée, qui l'a conservé. (J.)

CERCLE, ou Anneau magique. (*Phys.*) Ce sont des zones circulaires sur lesquelles l'herbe d'un pré paroît desséchée, tandis qu'elle conserve toute sa verdure, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur ; et quelquefois aussi c'est le contraire. Des idées superstitieuses ont fait attribuer autrefois à une opération magique, ce phénomène dont la cause est encore inconnue. (L.)

CERCLE A BARRIQUES. (*Bot.*) Une espèce de *bauhinia* à feuilles marquées de neuf nervures, a été envoyée de la Martinique sous ce nom, qui lui est donné parce que ses rameaux servent à faire des cercles de barriques. Elle paroît différente de celles qui sont décrites dans les auteurs. Ses pédoncules de fleurs sont opposés aux feuilles, comme dans la vigne. (J.)

CERCLES POLAIRES (*Géogr. Phys.*) Voyez Zones. (L.)

CERCOCEBES (*Mamm.*), nom donné par M. Geoffroy à l'une des divisions qu'il forme dans la nombreuse famille des singes de l'ancien continent (Ann. du Mus. d'Hist. Nat. t. 19, p. 97), et qui renferme quelques espèces des genres Guenon et Macaque. (F. C.)

CERCODÉE (*Bot.*), *Cercodea*. Ce genre est le même que le *tetragonia*, Linn., Suppl., et que l'*haloragis*, Forst. Il appartient à la famille des onagres, et à l'*octandrie tétragynie* de Linnæus. Son caractère essentiel consiste dans un calice supérieur, à quatre découpures ; quatre pétales oblongs, huit

étamines, quatre styles, un drupe sec renfermant un noyau à quatre loges.

Borné d'abord à une seule espèce, ce genre a été augmenté de plusieurs autres, sous le nom d'*haloragis*, la plupart originaires de la Nouvelle-Hollande. Les plus remarquables sont:

1. Cercodée droite, *Cercodea erecta*, Murr. Comm. Gœtt., 1780, pag. 3, tab. 1; Lam. Ill. Gen. tab. 319; *tetragonia ivæfolia*, Linn., *Supp.* 257; *haloragis tetragonia*, Lhérit., *Stirp. nov.* 1, pag. 82; *haloragis alata*, Forst. Prodr.; *ludwigia cercodea*, Jacq. *Ic. rar.*, tab. 69. Cette espèce est une des mieux connues de ce genre: originaire de la Nouvelle-Zélande, elle est cultivée depuis long-temps au Jardin du Roi. Elle a le port d'un *teucrium;* ses tiges sont presque ligneuses, tétragones, rudes au toucher; ses feuilles opposées, ovales, aiguës, glabres, dentées en scie; ses fleurs axillaires, verticillées, d'un vert rougeâtre, un peu pendantes, et réunies deux ou trois sur des pédoncules très-courts. Ses fruits sont de la grosseur d'un grain de blé, raboteux, à quatre angles, durs, ovales, coniques, à quatre loges, renfermant des semences fort petites.

2. Cercodée a grappes, *Haloragis racemosa,* Labill. *Nov. Holl.* 1, pag. 100, tab. 128. Arbuste d'un à deux pieds, dont les feuilles sont presque sessiles, opposées, lancéolées, dentées en scie; les fleurs disposées en grappes axillaires et terminales. presque simples, peu garnies, à peine de la longueur des feuilles: ces fleurs sont pédicellées, presque en verticilles, munies de quatre pétales concaves; ils manquent quelquefois: le fruit est un drupe sec, ovale, à quatre angles ailés, à quatre loges, quelquefois une seule, par avortement; les semences oblongues et solitaires.

3. Cercodée a deux styles, *haloragis digyna*, Labill., *Nov. Holl.* 1, pag. 101, tab. 129. Cette espèce est distinguée par ses tiges ligneuses, hautes de trois pieds, cylindriques; par ses feuilles alternes, sessiles, fort étroites, entières, un peu blanchâtres à leur sommet. Les fleurs sont solitaires, ou réunies de trois à six dans les aisselles des feuilles, à peine pédicellées; l'ovaire globuleux, muni seulement de deux styles; un drupe globuleux, contenant une noix à deux loges, et des semences solitaires dans chaque loge.

4. Cercodée couchée, *Haloragis prostrata*, Forst.; Lhérit.,

*Stirp. nov.* 82. Ses tiges sont ligneuses, couchées; les rameaux tétragones; les feuilles sessiles, opposées, glabres, oblongues-lancéolées, très-entières; les fleurs solitaires, axillaires, à peine pédicellées: le fruit est un drupe sec et globuleux. Elle croît dans la Nouvelle-Calédonie, à l'île des Pins et à Botany-Bay. (Poir.)

CERCODIENNES (*Bot.*), *Cercodianæ*. Cette famille de plantes formoit auparavant la première section des onagraires, dont elle diffère principalement par la pluralité des styles. Son caractère général consiste dans un calice d'une seule pièce, faisant corps par sa base avec l'ovaire, et divisé par le haut en plusieurs lobes. Les pétales sont insérés au haut du calice entre ces lobes, auxquels ils sont égaux en nombre; quelquefois ils avortent. Les étamines partant du même point sont en nombre égal ou double. L'ovaire adhérent ou inférieur est surmonté d'autant de styles et de stigmates. Il devient une baie ou une capsule, souvent couronnée par les divisions du calice, dont les loges monospermes sont en nombre égal à celui des styles. Les graines tiennent au sommet des loges. Leur embryon, placé au centre d'un périsperme charnu, a les deux lobes courts et la radicule montante très-alongée. Les plantes de cette famille sont la plupart aquatiques et herbacées; leurs feuilles opposées ou verticillées, quelquefois alternes; les fleurs tantôt axillaires solitaires, tantôt en épis terminaux. Les genres de cette famille sont le *Vahlia* de M. Thunberg, le *Cercodea* de Solander, ou *Haloragis* de Forster, le *Goniocarpus* de MM. Thunberg et Kœnig, ou *Gonatocarpus* de Willdenow; le *Myriophyllum* et le *Proserpinaca*, auparavant placés dans les naïades et les hydrocharidées. (J.)

CERCOLEPTES (*Mamm.*), nom donné par Illiger au genre Kinkajou. Voyez ce mot. (F. C.)

CERCOPE (*Entom.*), *Cercopis*. M. Fabricius a décrit sous ce nom de genre un grand nombre d'insectes hémiptères, qui appartiennent à notre famille des collirostres ou auchénorhinques.

Les cercopes sont de petits insectes, très-distincts des vraies cigales, mais assez voisins des cicadelles ou tétigones de Geoffroy, pour que M. Olivier n'ait pas cru devoir les séparer. En effet, la démarcation de ces deux genres est peu tranchée. L'orga-

nisation du bec n'offre aucune différence essentielle. Les antennes, les corselet et l'écusson sont les seules parties qui puissent fournir quelques caractères assez importans pour pouvoir établir un genre; mais on trouve beaucoup d'espèces qui semblent se refuser à toute division systématique, et qui, par des degrés insensibles, indiquent le passage des cercopes aux cicadelles. Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir conserver ce genre artificiel, parce qu'il est certains cercopes dont les caractères sont bien positifs, et qui peuvent être avantageusement détachés des tétigones, déjà beaucoup trop nombreux.

*Antennes de trois articles, le dernier un peu conique et sétifère, insérées entre les yeux; corselet presque rhomboïdal; l'angle postérieur échancré, et remplacé par un petit écusson: deux yeux lisses.*

La tête, le corselet et l'écusson, dans les cercopes, forment, par leur réunion, une espèce de rhombe, dont le front représente un des angles, et l'écusson l'angle opposé. La tête est petite, à peine distincte du corselet, et offre antérieurement un front saillant qui porte deux petits yeux lisses, et se prolonge en un bec recourbé, composé de trois pièces, et renfermant trois soies. Le corselet est d'une seule pièce. L'écusson, petit, paroît être formé aux dépens de l'angle postérieur du corselet qui est échancré. Les élytres sont, ainsi que les ailes, entièrement flexibles, transparentes et plus longues que l'abdomen; les pattes postérieures, plus longues que les autres, sont très-épineuses et propres au saut.

Les larves de ces insectes sont molles, elliptiques, convexes en-dessus, planes en-dessous, et garnies de six pattes. Elles restent presque toujours fixées et immobiles sur les jeunes tiges des plantes et des arbres, surtout dans les aisselles des feuilles dont elles sucent les sucs. Sans aucune espèce de défense, et presque dépourvus des moyens de fuir, ces animaux seroient devenus la proie d'une foule d'ennemis, et surtout des ichneumons, ou auroient été presque toujours desséchés par l'action du soleil, si la nature prévoyante ne leur avoit donné la faculté de fournir à une abondante évaporation, et de se dérober en même temps à tous les regards, au moyen d'une espèce de ruse, d'où leur est venu probable-

ment le nom de cercopes, κερκοψ, rusé. En effet, ces petites larves laissent échapper, par l'anus et par les pores de la surface de leur corps, une liqueur écumeuse, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, qui les recouvre en entier, de sorte qu'elles ressemblent à une masse d'écume salivaire. Lorsqu'on enlève cette écume, la larve se contracte sur elle-même, et fournit bientôt une nouvelle sécrétion de la même nature. Quelques personnes, par cette raison, ont donné à ces animaux les noms vulgaires d'*écumes printanières*, *crachats de coucou*.

Les nymphes ne diffèrent des larves qu'en ce qu'elles ont des ailes. Arrivés à l'état parfait, les cercopes vivent aussi, comme les larves, des sucs des végétaux, et se rencontrent sur les arbres ou sur les plantes. Ils sautent en étendant leurs ailes, et s'élancent avec rapidité d'un endroit à l'autre.

Le genre Cercope est très-nombreux en espèces, même aux environs de Paris, mais plusieurs ne sont pas encore bien connues; nous nous contenterons d'en décrire quelques-unes :

1. Cercope sanguinolent, *Cercopis sanguinolenta*, Geoff., tab. 8, fig. 5; Panz., 31, tab. 12. Deux taches et une bande arquée rouges sur chaque élytre; une tache de la même couleur de chaque côté du premier anneau de l'abdomen; tout le reste entièrement noir.

On considère comme variétés de cette espèce, des insectes qui ont l'abdomen rouge, l'anus noir, un cercle rouge sur les genoux, une bande, deux taches, ou seulement un point de la même couleur sur chaque élytre; mais ces insectes, beaucoup moins communs que le cercope sanguinolent, doivent, je crois, appartenir à une espèce distincte.

On rencontre les uns et les autres, par toute l'Europe, dans les bois.

2. Cercope hémorroïdal, *Cercopis hemorroïdalis*, Panz. Fasc. 61, tab. 16. Noire, luisante; deux taches rouges sur le corselet, quelquefois réunies, et formant une espèce de bande.

Cette espèce est au moins moitié plus petite que le sanguinolent, et a à peine trois lignes de longueur. Tout son corps est noir; ses ailes sont d'un brun foncé et demi-transparentes. Les deux taches du corselet sont quelquefois presque réunies, et

forment une espèce de bande, ce qui est peut-être une différence de sexe. Cette espèce se trouve en Autriche et dans les environs de Paris.

3. Cercope écumeux, *Cercopis spumaria*, Degéer. 3-1, tab. 11, fig. 1re. Le corps d'un gris sale, les élytres nébuleuses, avec un ou deux espaces marginaux transparens.

Cet insecte très-commun a ordinairement quatre lignes de longueur; le dessus et le dessous du corps sont d'un gris luisant, quelquefois légèrement olivâtre; les élytres sont d'un gris un peu plus foncé, nébuleux et maculés de brun, à l'exception de deux petites parties triangulaires diaphanes, qui sont dirigées obliquement l'une vers l'autre près du bord externe.

On rencontre des cercopes écumeux qui n'ont qu'une seule partie triangulaire transparente; d'autres qui n'en ont pas du tout, et dont les ailes sont partout également maculées.

Ce cercope avoit été nommée écumeux, parce que c'est sur la larve de cet insecte qu'on avoit d'abord plus particulièrement observé la singulière propriété de se couvrir d'écume; mais elle se retrouve aussi dans plusieurs autres espèces, et peut-être même dans toutes.

4. Cercope a deux bandes, *Cercopis bifasciata*, Panz. 7, tab. 20. Tête et corselet jaunâtres; élytres d'un gris-brun, avec deux plaques marginales transparentes.

Cette espèce est plus petite que le cercope écumeux, dont elle diffère d'ailleurs par la couleur. On la rencontre, comme la précédente, aux environs de Paris.

5. Cercope a trois bandes, *Cercopis trifasciata*, Coq. 1, tab. 8, fig. 10. Noire ou brune en-dessus; deux bandes blanches sur les élytres, et une troisième de la même couleur à la partie postérieure du corselet.

Cette espèce a à peu près deux lignes ou deux lignes et demie de longueur: elle est brune ou noire en-dessus, avec trois bandes blanches, et l'extrémité postérieure des élytres de la même couleur. Le dessous du corps est d'un gris jaunâtre; les pattes postérieures sont très-longues, comprimées et pectinées sur le bord extérieur. Cet insecte habite les environs de Paris. (C. D.)

CERCOPITHECOS, CERCOPITHECUS. (*Mamm.*) Voyez CERCOPITHÈQUE. (F. C.)

CERCOPITHÈQUE. (*Mamm.*), nom composé de *κέρκος*, queue, et de *πίθηκος*, singe, et employé par les Grecs, mais bien après Aristote, pour désigner vraisemblablement les singes pourvus d'une grande queue. Pline dit qu'on trouve en Ethiopie des cercopithèques à tête noire, à poils d'âne, et dont la voix est différente de celle des autres singes. Les modernes en général ont aussi employé ce nom pour désigner les singes qui ont de grandes queues, tels que les guenons ou les sapajous. (F. C.)

CERCYRUS. (*Ichthyol.*) Ælien, Varinus et Hésychius donnent ce nom à un animal marin qui se retire dans les pierres, à la façon des patelles. Il est probable qu'ils ont voulu parler d'un mollusque; mais Rondelet regarde ce nom comme donné à un poisson qu'il avoue ne pas connoître. (H. C.)

CERDANA (*Bot.*), genre de la Flore du Pérou, qui diffère trop peu des *cordia* de Linnæus, pour en être séparé. Voyez SEBESTIER. (POIR.)

CERDON (*Bot.*), un des noms anciens recueillis par Ruellius, traducteur de Dioscoride, et donnés au *struthium* de cet auteur, qui est le *gypsophila* des modernes. (J.)

CÉRÉBRALE. (MATIÈRE) [CERVEAU.] (*Chim.*) Suivant M. Vauquelin, la matière cérébrale de l'homme est formée de

| | |
|---|---|
| Eau | 80,00 |
| Substance grasse blanche | 4,53 |
| Substance grasse rougeâtre | 0,70 |
| Albumine | 7,00 |
| Osmazome | 1,12 |
| Phosphore (il est uni aux matières grasses) | 1,50 |
| Soufre (il est uni à l'albumine) | 5,15 |
| Surphosphate de potasse | |
| Phosphate de chaux | |
| Phosphate de magnésie | |
| | 100,00 |

*Analyse du cerveau.* On délaye 1 partie de cerveau dans 3 parties d'alcool à 36 d.; on fait bouillir, et on filtre. Le lavage est verdâtre. Par le refroidissement, il dépose de la substance grasse blanche sous la forme de lames, et des flocons d'albu-

Quand on abandonne cette émulsion à elle-même, pendant un mois, dans un flacon muni d'un tube à gaz, on la voit se partager en un liquide jaune et en une matière solide, dont une partie surnage sur la liqueur, et une autre gagne le fond du flacon. Le liquide jaune prend peu à peu une couleur rose, laquelle dure vingt jours environ. Au bout de ce temps, la couleur se fixe à un jaune plus foncé que n'étoit d'abord celui de la liqueur. Il ne se dégage pas sensiblement de gaz; seulement il se produit une odeur désagréable, sulfurée, qui a de l'analogie avec celle du fromage, et la liqueur devient alcaline. Si on la sépare, par la filtration, de la matière solide, on y trouve un peu d'albumine, de l'osmazome, de l'acide acétique et de l'ammoniaque, laquelle paroît tenir de l'albumine en dissolution. Enfin en appliquant l'alcool bouillant à la matière solide restée sur le filtre, on obtient une solution des matières grasses, qui est vert-bleuâtre, et qui possède d'ailleurs toutes les autres propriétés que l'on observe dans l'alcool qui a bouilli sur le cerveau frais. Enfin ce qui n'a pas été dissous dans l'alcool, est de l'albumine. On voit par-là que le cerveau est peu altérable dans les circonstances dont nous venons de parler, puisqu'il n'y a guère qu'un peu d'albumine qui se réduit en acide acétique et en ammoniaque; mais lorsque le cerveau est exposé à l'air, la décomposition en est beaucoup plus prompte et beaucoup plus marquée.

Le cervelet de l'homme et le cerveau des animaux herbivores présentent les mêmes résultats que ceux que nous venons d'exposer d'après l'excellent travail de M. Vauquelin.

La moelle alongée et les nerfs ont une composition analogue à celle de la matière cérébrale. (Ch.)

CEREBRITE (*Foss.*), *Cerebrites*. Voyez Meandrine. (D. F.)

CEREIBA (*Bot.*), nom brasilien, suivant Pison, du manglier blanc, qui a le port d'un saule; ses feuilles sont opposées, et de leurs aisselles sortent des pédoncules chargés de fleurs ramassées, dont chacune a quatre divisions, et porte quatre étamines. Il paroît que c'est une espèce d'*avicennia* que Pison a intention d'indiquer, et non un conocarpe qui a les feuilles alternes. Cependant, dans la plupart des auteurs, le conocarpe est nommé manglier blanc, et l'*avicennia* manglier gris. Pison parle d'un autre manglier qu'il nomme *cereibuna*, dont les

feuilles sont rondes et épaisses, le fruit de la grosseur d'une noisette, et dont les pigeons se nourrissent faute de meilleur aliment. Cette indication est trop incomplète pour qu'on puisse reconnoître à quel genre celui-ci peut appartenir. (J.)

CÉRÉOLITE. (*Min.*) M. de Drée a décrit sous ce nom, dans le Catalogue de son musée minéralogique, une substance peu connue, qui est d'un vert jaunâtre, qui a la translucidité gélatineuse de la cire ou du savon, qui en a aussi la mollesse. Elle a été, dit-il, regardée mal à propos comme de la stéatite.

Elle se présente en grains disséminés dans certaines laves, ou dans des roches qui en ont l'apparence, et qui viennent de Lisbonne, de Provence, du Dauphiné, de Corse, des bords du Rhin, de la Saxe, etc. (B.)

CEREOPSIS (*Ornith.*), *Cereopsis*. Latham a formé de cet oiseau un genre particulier qui a été adopté par Illiger, et placé par ce naturaliste entre la glaréole, ou perdrix de mer, et le cariama. Ses caractères sont d'avoir le bec court, convexe, incliné vers la pointe; la tête entièrement couverte d'une peau nue et ridée, ou cire, qui s'étend sur la mandibule supérieure, et cache les narines; un éperon obtus au pli de l'aile; le bas de la jambe nu; l'extérieur des trois doigts de devant réuni par une membrane à l'intermédiaire jusqu'au milieu; le doigt de derrière très-court, et touchant à peine la terre.

La seule espèce connue de ce genre a été trouvée dans la Nouvelle-Hollande. Latham l'a décrite dans le second supplément de son *Synopsis*, où elle est figurée pl. 138*, et il lui a donné, dans le Supplément à l'*Index ornithologicus*, le nom de *cereopsis Novæ-Hollandiæ*. Cet oiseau est de la grosseur d'une petite oie. La peau ridée qui, partant de la base du bec, s'étend jusqu'au-delà des yeux, est jaune. Son plumage est en général d'un gris cendré, dont la teinte est plus foncée sur les parties supérieures. Les couvertures des ailes, les pennes secondaires et les grandes pennes des ailes et de la queue sont noirâtres vers l'extrémité. La partie nue de la jambe et les tarses sont jaunes, à l'exception d'une place triangulaire au-devant du pied, qui est noire ainsi que les doigts et les

ongles. Le bec, aussi de couleur noire, a 9 lignes de hauteur, et 15 lignes de longueur, mesuré des coins de la bouche.

On conserve, dans le Muséum britannique, une seule dépouille de cet oiseau aquatique, dont les habitudes ne sont pas connues. (Ch. D.)

CERERITE (*Min.*), nom donné par Klaproth au Cerium Cerite. Voyez ce mot. (B.)

CERÈS. (*Ichthyol.*) Selon Suidas et Varinus, c'est le nom d'un poisson, en grec κερὴς. (H. C.)

CERESÉ. (*Bot.*) Nicolson, dans son Histoire naturelle de Saint-Domingue, dit que les Caraïbes donnent ce nom à l'espèce de bignone nommée griffe de chat, ou liane à griffe de chat, *bignonia unguis cati*. (J.)

CERESIA. (*Bot.*) Ce genre a été établi par M. Persoon pour le *paspalum membranaceum*, Linn. Quoique très-remarquable par son port, par la large membrane qui reçoit ses épillets, par le long duvet qui recouvre les valves calicinales, cette plante n'appartient pas moins aux *paspalum* par ces mêmes caractères, quoique moins prononcés dans les autres espèces. M. de Beauvois a observé d'autres caractères qui l'ont déterminé à conserver ce genre dans son Agrostographie, pag. 9, tab. 5. fig. 4. Il a remarqué que les valves du calice étoient dures et coriaces, et celles de la corolle molles et membraneuses, caractères tout-à-fait opposés à ceux des *paspalum*, dont au contraire les valves calicinales sont molles, herbacées, celles de la corolle dures et coriaces. Je doute que Linnæus ait admis un pareil genre. Voyez Paspale. (Poir.)

CERETTA (*Bot.*), nom italien de la serratule, cité par Césalpin. (H. Cass.)

CEREUS. (*Bot.*) On avoit donné ce nom à plusieurs plantes à tige droite et cannelée comme un cierge, et on les nommoit cierge en françois. De ce nombre est le cierge du Pérou, nommé par C. Bauhin *cereus peruanus spinosus*. Linnæus les a réunies avec plusieurs autres sous le nom générique *cactus*. (J.)

CERFS (*Mamm.*), *Cervus*. Nom dérivé de celui que les Latins donnoient à notre cerf, et que nous avons conservé nous-mêmes à cet animal, mais en l'étendant aux ruminans dont les individus mâles ont la tête garnie d'un bois qui croît et tombe successivement.

Les cerfs sont en général des animaux remarquables par la légèreté de leurs formes, l'élégance de leurs proportions, l'aisance de leurs mouvemens; leurs jambes minces et élevées sans être foibles; leur corps svelte et arrondi, leur cou alongé, portant avec grâce une tête fine, un regard doux, mais pénétrant et hardi, un air demi-sauvage, où l'on semble démêler autant de confiance que de crainte, un pelage propre, brillant, et d'une couleur qui ne déplaît point à la vue, ont toujours fait placer les cerfs au nombre des animaux les plus favorisés de la nature, et que les hommes recherchent davantage.

On trouve des cerfs en Europe, en Asie et dans toute l'Amérique. On en rencontre aussi dans l'Afrique septentrionale, et, à en croire quelques voyageurs, il en existeroit dans l'intérieur de ce continent. Partout, dans les pays sauvages, ils peuplent en abondance les forêts ou les plaines, et sont une des principales ressources de l'homme.

Leur naturel se ploie aisément aux circonstances qui dépendent des climats et de la température. Ceux des pays chauds se propagent sans peine dans nos régions tempérées, et le cerf d'Europe s'est naturalisé à l'Ile-de-France. Aussi, rencontrerons-nous les mêmes espèces de cerfs dans toutes les contrées où de trop grands obstacles ne les ont pas empêchés de pénétrer. Les parties septentrionales de l'Ancien-Monde et du Nouveau en sont une preuve, et si cette règle souffre quelques exceptions, elles sont plus apparentes que réelles; l'industrie des hommes a fait souvent ce qui n'auroit point été fait par la nature.

Nous parlerons, à l'article RUMINANS, des caractères qui sont communs aux cerfs et aux autres espèces de cette nombreuse famille: nous ne nous occuperons ici que des caractères propres au genre dont nous traçons l'histoire. Le plus remarquable de ces caractères, sont les bois, c'est-à-dire ces productions osseuses du front, qui tombent et se reproduisent alternativement, et dont les individus mâles seuls sont pourvus, excepté dans l'espèce du renne. Les animaux offrent peu de phénomènes plus inexplicables que cette espèce de végétation de production spontanée, dont on n'aperçoit point le germe, et qui cependant est soumise à des lois si précises et si fixes.

A un certain âge, les bois du cerf commencent à se développer; on aperçoit d'abord une proéminence légère, recouverte de la peau, et où un grand nombre de vaisseaux se répand; car on y sent une vive chaleur. Bientôt cette proéminence s'étend, et, dans quelques espèces, se partage en diverses branches; à une certaine époque ce développement cesse, la peau qui recouvroit le bois perd sa chaleur, meurt, se dessèche, et finit par se déchirer en lambeaux; enfin, ce bois se détache lui-même de sa base et tombe; une légère hémorragie suit ordinairement, et naît de la peau et de la portion du frontal qui supportoit le bois. Après vingt-quatre heures, lorsque le cerf est bien constitué, les vaisseaux qui répandoient du sang sont fermés, une pellicule mince recouvre toute la plaie, et l'on voit immédiatement la production d'un autre bois commencer : l'extrémité des vaisseaux se gonfle, et ceux qui viennent de la peau surtout; un bourrelet se forme autour de la base sur laquelle étoit le bois; ce bourrelet s'élargit comme celui qu'on voit à l'écorce des arbres, lorsque leurs plaies tendent à se cicatriser, sans que pour cela les vaisseaux qui viennent de l'os cessent de déposer la matière osseuse. Jusqu'à présent le développement du bois a été uniforme, les vaisseaux se sont étendus dans une certaine direction qui est toujours la même pour chaque espèce ; mais arrivés à un certain point, ces vaisseaux se partagent ; les uns continuent à se diriger comme auparavant , tandis que d'autres prennent une direction différente, et toujours invariable, lorsqu'aucun accident ne survient ; ces derniers, qui ont formé une branche ou un andouiller, s'arrêtent bientôt; mais les premiers continuent toujours à se développer, et de temps en temps quelques-uns d'entre eux se séparent encore pour donner naissance à d'autres andouillers; enfin, cette végétation s'arrête, la peau qui la recouvre se dessèche de nouveau, et le bois tombe pour être remplacé par un autre bois.

On ne sait rien sur l'origine de la force qui porte certains vaisseaux de la tête à se développer constamment dans les diverses directions qui produisent les formes très-variées des bois des cerfs. C'est une branche de la science, qui est couverte de la plus profonde obscurité, qui appelle l'attention

des observateurs, et promet d'heureux résultats à leurs expériences. La chute des bois s'explique, au contraire, d'une manière assez plausible : à une certaine époque de son accroissement, la partie inférieure de ce bois s'épaissit à un tel point que les vaisseaux qui y passent finissent par être assez comprimés pour qu'ils s'oblitèrent et cessent de faire vivre le bois qui, bientôt alors, semblable à un corps étranger, se sépare du reste de l'organisation, des parties que la vie anime encore. Ainsi, ce phénomène rentre dans tous les autres phénomènes de ce genre; et ce qu'il a de particulier, la place où se fait l'exfoliation tient aux lois de l'accroissement du bois, à sa constitution intime.

Ce qui ajoute encore au merveilleux du développement du bois des cerfs, c'est l'invariabilité de ses formes, la constance des lois auxquelles ce développement est soumis. Lorsque les circonstances sont les mêmes, les bois de deux cerfs d'une même espèce ont des formes pareilles, et l'influence des causes qui peuvent les modifier commence à se faire sentir aux parties les plus éloignées de la tête : l'extrémité supérieure est celle qui offre les formes les plus variées, et cette influence s'affoiblit à mesure qu'on se rapproche davantage de l'origine du bois. Aussi, ses parties inférieures offrent-elles aux zoologistes un des caractères spécifiques les plus sûrs, quoique les bois soient peut-être, de tous les organes des animaux, ceux sur lesquels on peut exercer artificiellement la plus grande influence. En effet, un cerf mal nourri aura un bois petit et mince, sans être cependant déformé; s'il est malade, cet organe pourra prendre des formes monstrueuses, soit par excès, soit par défaut de la matière dont il se compose; la castration arrêtera son développement, et semblera tarir la source à laquelle il devoit sa naissance. Une plaie fera prendre une autre direction aux vaisseaux, et de cette manière, on pourra faire croître des andouillers où il n'en seroit point venu naturellement: mais ces derniers effets ne seront qu'une dérivation des substances; car lorsque la cause des changemens de formes d'un bois ne provient pas d'un excès de matière, il est rare que cette matière se porte extraordinairement dans une partie, sans que ce soit aux dépens des autres; et ceci est encore vrai relativement aux deux bois d'un même cerf: si celui d'un

côté devient monstrueux par excès, celui du côté opposé le devient par défaut; aussi est-ce presque toujours le cas de bois malsemés. Nous ajouterons enfin, que lorsque l'âge affoiblit les cerfs, leur bois ne se reproduit plus avec la même exactitude, qu'il se rapetisse, s'amincit, et finit par prendre des formes irrégulières.

Suivant les espèces, les proéminences osseuses qui supportent les bois ont une étendue plus ou moins grande, et qui diminue avec l'âge; elles tirent leur origine de diverses parties des frontaux, et prennent des directions différentes. Sous ces divers rapports, les cerfs n'offrent rien de caractéristique; une cependant, le muntjack, est très-remarquable par le pédicule de ses bois, qui se prolonge fort au-delà de la mesure ordinaire, et que l'on voit déjà commencer par deux côtes saillantes à l'extrémité antérieure des os du front.

Les poils de certains cerfs présentent des caractères particuliers qu'on retrouve, quoique à un moindre degré, sur toutes les autres espèces, et même peut-être chez tous les ruminans: ils n'ont point l'élasticité et la flexibilité de ceux de la plupart des autres animaux, et surtout des carnassiers ou de quelques rongeurs; ils sont cassans à peu près comme de la paille desséchée, ne tiennent à la peau que par un pédicule extrêmement mince en comparaison de leur diamètre principal, et s'en détachent presque sans efforts. La plupart des cerfs n'ont pour vêtement qu'une seule espèce de Poils (voyez ce mot), ceux qui sont lisses et unis; car leurs poils laineux sont en si petite quantité qu'ils ne doivent pas être une ressource contre le froid. Les rennes cependant ont la peau couverte d'une bourre épaisse, et celle qu'on aperçoit sur les espèces de nos climats, permet de penser qu'elle seroit en plus grande quantité si les organes qui la produisent étoient excités par l'influence d'un climat plus froid. La différence des saisons apporte dans le pelage des changemens assez importans, surtout pour les couleurs, qui sont toujours plus vives et plus variées en été. Les cerfs des pays chauds n'éprouvent pas ce changement, même lorsqu'ils sont acclimatés chez nous, et qu'ils s'y propagent depuis un certain nombre d'années. Beaucoup d'espèces sont tachetées toute leur vie, ou seulement dans leur première jeunesse, et quelquefois les taches ne se

montrent entièrement que dans les saisons chaudes ; mais ce caractère ne résiste pas à certaines influences : la variété du daim noir a perdu les taches blanches que son espèce a en été, et ses petits naissent même sans livrée. Les variétés albines sont aussi très-communes parmi les cerfs.

Les dents molaires et les incisives sont semblables à celles des autres ruminans ; mais les mâles de quelques espèces ont à la mâchoire supérieure des canines dont d'autres espèces sont privées. Ces dernières dents s'alongent même à un tel point chez le muntjack, qu'elles ressemblent entièrement à celles du musc.

Les organes du mouvement n'offrent rien qui ne soit commun à la plupart des autres ruminans, et il en est à peu près de même des sens : les pieds des cerfs sont complétement fourchus ; leur pupille est alongée horizontalement, et ils paroissent avoir la vue fort bonne ; ils ont l'oreille grande et l'ouïe très-délicate ; leur langue est douce, et ils sont plus recherchés dans leur nourriture que le bœuf ; ils paroissent avoir l'odorat fort bon, ils le consultent toujours, et la plupart d'entre eux ont les narines environnées d'un mufle, tandis que d'autres ont cette partie de la tête couverte de poils. Plusieurs cerfs ont des larmiers ; mais si chez les uns cet organe a la forme d'une poche, il ne se montre chez d'autres que comme un léger pli de la peau, et quelques espèces en sont tout-à-fait privées. La voix est en général un braiement désagréable.

Les organes de la génération n'ont rien de particulier à l'extérieur : chez le mâle les testicules sont dans un scrotum au-dehors, et le fourreau se dirige en avant ; aucun organe particulier n'accompagne la vulve chez la femelle, et les mamelles sont au nombre de quatre, entre les jambes de derrière. Il naît un ou deux petits à la fois, au printemps dans les climats tempérés, parce que le rut a lieu en automne, mais en toute saison dans les pays chauds, où les animaux sont toujours dans la disposition de s'accoupler.

Les cerfs ne manquent point d'intelligence : ils savent trouver dans leur jugement et dans leur instinct de nombreuses ressources contre les dangers. La chasse du cerf ordinaire est, sous ce rapport, une des plus curieuses. Les espèces dont les individus vivent isolés, sont susceptibles de s'apprivoiser jusqu'à un certain point, les femelles surtout ; mais leur confiance est

rarement absolue. Au contraire, les espèces qui vivent en troupes, comme les rennes, se soumettent jusqu'à devenir domestiques; ce qui est une preuve nouvelle que les animaux qui sont naturellement portés à se réunir en famille nombreuse, sont les seuls que les hommes puissent véritablement s'associer.

Les uns passent entièrement leur vie au milieu des forêts et dans les contrées élevées; et les autres, dans les pays de plaines, ou dans les savanes noyées et marécageuses.

On a cherché dans les caractères qui distinguent les cerfs, les moyens de subdiviser naturellement ce genre déjà composé de plus de vingt espèces; mais la difficulté d'établir entre ces caractères un ordre de subordination, de décider lesquels sont les plus importans, a empêché que ces recherches ne fussent heureuses. En effet, prendra-t-on pour caractériser ces subdivisions, la longueur des proéminences qui portent les bois, ou les dents canines, ou les larmiers, ou les mufles, etc., etc.? Les groupes ne seront point naturels; si l'on adopte les proéminences, on réunira des cerfs qui auront des canines, et d'autres qui n'en auront point; les uns seront pourvus de larmiers, les autres en seront privés, etc.; et le même inconvénient aura lieu, quel que soit le caractère auquel on s'arrête, et quelle que soit même la manière dont on réunisse ces caractères: si l'on veut grouper ensemble les cerfs pourvus de canines et de larmiers, on en séparera qui se rapprochent par le mufle et par les proéminences, et réciproquement.

Pour éviter l'inconvénient de former parmi les cerfs, et d'après l'organisation, des groupes artificiels, et cependant pour les réunir de manière à les faire envisager sous des points de vue généraux, je les classerai d'après leurs rappports géographiques. Ce sera encore en former des divisions naturelles.

*Cerfs communs à l'Ancien et au Nouveau-Monde.*

Le Cerf commun, *Cervus elaphus*. Linn. Buffon, t. VI. fig. IX. Tige des bois courbée en dedans; deux ou trois andouillers à la partie antérieure dirigée en avant. Les divisions de l'extrémité supérieure partant d'un centre commun; des canines; un mufle.

Le mâle et la femelle adultes ont, en été, le dos, les flancs,

et le dehors des cuisses, d'un fauve brun, avec une ligne noirâtre, régnant tout le long de l'épine, et garnie de chaque côté d'une rangée de petites taches fauves pâles. En hiver, ces parties sont d'un gris brun uniforme. La croupe et la queue sont en tout temps d'un fauve très-pâle, avec une ligne noirâtre aux côtés des fesses. La tête, les côtés du cou, le dessous du corps et des pieds, sont d'un brun grisâtre ; une large bande brune règne sur le chanfrein. Toutes ces couleurs se foncent avec l'âge, chez les mâles surtout.

Le pelage du cerf commun offre un exemple de ces poils secs et cassans dont nous avons parlé dans nos considérations générales.

Ces animaux ont les pupilles alongées transversalement, un mufle très-étendu, la langue douce, et les oreilles simples, pointues, et de moyenne grandeur. Le mâle se distingue de la femelle par ses bois, et par ses canines, ou crochets, à la mâchoire supérieure.

Le faon, c'est-à-dire le cerf ou la biche de moins de six mois, ont tout le corps parsemé de petites taches blanches, sur un fond brun fauve ; et l'on aperçoit déjà la couleur pâle des fesses.

Il y a des cerfs naturellement plus bruns les uns que les autres, et il s'en trouve de blancs. On désigne en France les premiers sous le nom de cerfs d'Ardennes; et en Allemagne, sous celui de *brand-hirsch*, ce qui veut dire cerf brûlé. Quelques auteurs ont pensé qu'ils formoient une espèce à part; et comme, chez tous les vieux cerfs, le poil du cou s'alonge de manière à former une sorte de crinière, ce sont eux vraisemblablement que les anciens ont appelés *hippelaphe*, ou cerf-cheval.

Lorsque le faon a environ six mois, il commence à paroître sur son os frontal deux tubercules que l'on appelle les bosses ou bossettes; alors il prend le nom de *hère*. Ces bossettes croissent, s'alongent, deviennent cylindriques; et dans cet état on leur donne le nom de *couronnes*. Elles sont terminées par une face concave, sur laquelle porte l'extrémité inférieure du bois.

Ce n'est qu'après la première année que le bois commence à se former; il n'a alors qu'une simple tige sans aucune branche, et se nomme *dague;* le cerf lui-même se nomme *daguet* pendant

toute sa seconde année. A la troisième, il lui vient un bois dont chaque *perche* jette deux ou trois branches, que l'on appelle *cors*, ou *andouillers*. Celui de la quatrième année se couronne, et l'âge ne fait qu'amener plus de grosseur dans les perches, et un plus grand développement dans cette couronne qui se divise quelquefois en dix ou douze branches, prend des formes très-différentes; et de là les noms de *fourche*, d'*empaumure*, etc.; mais jamais les cerfs n'ont plus de trois andouillers à la partie antérieure de chaque perche, et quelquefois ils n'en ont que deux. Tout ce qu'on vient de dire fait cependant supposer que les bois se sont développés naturellement; car il arrive très-souvent que le bois d'un côté se déforme, qu'il a plus d'andouillers que celui de l'autre côté; que ces andouillers changent de direction, etc. etc. : dans ce cas les andouillers sont *malsemés*.

Depuis la troisième jusqu'à la sixième année, le cerf porte le nom de *jeune cerf;* à six ans, on le nomme *cerf dix cors jeunement;* et à sept ans, *cerf dix cors*, quoiqu'il puisse avoir un bois chargé de douze ou quatorze branches, en comptant les andouillers et les divisions de la couronne. Passé huit ans, on le nomme *vieux cerf* et *grand vieux cerf*. On en a vu à cet âge dont les bois avoient jusqu'à vingt-quatre branches, parce qu'il arrive quelquefois aux andouillers de se bifurquer; mais dans ce cas les bois sont presque toujours malsemés. L'andouiller inférieur, qui est le plus grand de tous, se nomme *maître andouiller*; celui qui vient ensuite, *sur-andouiller;* et les autres, *chevillures*. On appelle la tige principale, *le merrain*; l'anneau qui est à sa base, *la meule;* les tubercules dont le bord est parsemé, *les pierrures;* les élévations du merrain et des andouillers, *les pelures;* et les sillons qui les séparent, *les gouttières*. Plus le cerf vieillit, plus les perches s'écartent, plus le merrain est gros, plus les meules sont larges, et les gouttières profondes.

Les cerfs mettent bas leurs bois au printemps; les vieux cerfs, les premiers, vers la fin de février; ceux de dix cors, au milieu de mars; ceux de dix cors jeunement, en avril; et les jeunes cerfs, en mai. Aussitôt après la chute des bois, ils se retirent et se cachent dans les taillis, jusqu'à ce que le nouveau bois soit revenu; et il n'est entièrement développé et

durci que vers le mois d'août : ils se frottent alors contre les arbres pour le dépouiller de la peau desséchée qui y adhère encore. Le cerf est en état d'engendrer dès l'âge de dix-huit mois, quoiqu'il n'ait alors que les deux tiers de son accroissement. Le rut commence avec le mois de septembre, et il produit sur le cerf les effets les plus extraordinaires. Cet animal, habituellement si timide, est alors animé d'une fureur aveugle, et devient très-dangereux, même pour les hommes : il court les forêts et les plaines en tous sens; sa gorge se gonfle; il *rait*, c'est-à-dire qu'il fait entendre une voix âpre et forte; il mange peu, ne dort point, et dès que deux cerfs se rencontrent, ils se battent à outrance. Les biches les fuient d'abord, et il faut qu'ils les contraignent. Le rut commence par les vieux cerfs, qui sont aussi les plus forts, et que les biches préfèrent; il dure à peu près trois semaines pour chaque âge; ce qui fait qu'il y a des cerfs en rut jusqu'à la fin de novembre.

Après la saison du rut, les cerfs sont d'une foiblesse extrême; ils se retirent dans les lieux abondans pour se refaire; c'est le temps où il est le plus aisé de les forcer. Lorsqu'il y a beaucoup de glands, ils se rétablissent très-vite. La biche porte huit mois et quelques jours; elle ne fait d'ordinaire qu'un faon, qu'elle met bas au mois de mai ou au commencement de juin. Elle en a le plus grand soin; et si des chiens le poursuivent, elle se présente, et se fait chasser elle-même pour les éloigner, et vient ensuite le rejoindre.

Le faon ne quitte point sa mère pendant tout l'été. En hiver, les cerfs et les biches de tous les âges se rassemblent en troupes nommées *hardes*, d'autant plus nombreuses que la saison est plus rigoureuse. Ils se divisent au printemps; les biches se cachent pour mettre bas, et les cerfs pour refaire leurs bois; et comme les jeunes cerfs et les daguets perdent leurs bois plus tard que les vieux, ils restent plus long-temps réunis.

Les anciens attribuoient au cerf une vie d'une longueur prodigieuse; mais, dans le fait, il ne passe guère vingt ans.

On a vu, dit-on, quelquefois des biches cornues; d'autres sont simplement stériles, et se nomment *bréhaignes*. La chair du cerf est peu estimée, mais sa peau est recherchée pour la chamoiserie; elle est souvent percée, en été, par une espèce d'œstre, dont les larves se logent dans son épaisseur.

Le cerf habite à peu près toute l'Europe et toute l'Asie jusqu'au Japon. Le cerf de Corse est plus petit, surtout plus bas sur jambes. Il se pourroit qu'il fût d'une race particulière; les cerfs de Barbarie paroissent lui ressembler plus qu'au cerf ordinaire. Les Portugais ont transporté le cerf à l'Ile-de-France, où il n'existoit pas avant eux.

La chasse du cerf a fait de tout temps l'exercice des guerriers et l'amusement des hommes puissans. Elle est parvenue au point de constituer un art très-étendu, qui fait la principale partie de celui de la *vénerie*. Le *veneur* doit connoître les lieux où le cerf se tient dans chaque saison, afin de pouvoir l'y chercher; il doit connoître, par l'empreinte des pieds, l'âge et le sexe de l'individu qu'il poursuit; les fumées ou excrémens, *les portées*, c'est-à-dire la hauteur à laquelle le bois atteint les branches des arbres, aident aussi le veneur dans son jugement. Il faut encore qu'il connoisse et prévoie toutes les ruses de l'animal, comme celles de passer et de repasser sur la voie, de se faire accompagner d'autres bêtes pour donner le change, de faire un grand saut pour se jeter à l'écart, de se coucher sur le ventre et laisser passer les chiens devant lui; enfin de se plonger dans l'eau, ne laissant sortir que le bout du nez. Cette ressource est ordinairement la dernière; le cerf est alors bientôt aux abois, et ne cherche plus qu'à vendre chèrement sa vie.

Le Cerf du Canada, *Cervus canadensis*, Linn. Perrot, f. 265. Tige du bois courbée en dedans; trois andouillers à la partie antérieure dirigée en avant. Les divisions de l'extrémité supérieure ne partant pas d'un centre commun; des canines; un mufle.

Ce cerf, quoique très-commun dans le Canada et la Virginie, où les Européens lui donnent tantôt le nom d'*élan*, tantôt celui de *daim*, n'a point encore été observé exactement. Il paroîtroit, par ce qu'on en a rapporté, qu'il ressemble beaucoup à notre cerf commun, et qu'il ne s'en distingue que par une taille plus grande, et par des bois sans empaumures, sans couronnement. Les cabinets du Muséum royal d'Histoire naturelle possèdent deux têtes de ce cerf, celle de l'individu dont Perrot a donné la figure, et celle que Buffon a fait graver. Ces têtes, comparées à celle du cerf commun, offrent peu de différences dans le nombre, la forme et les rapports de chaque partie,

et les bois en effet ne sont point terminés par une empaumure; cependant ils conservent le caractère distinctif de notre cerf, c'est-à-dire trois andouillers à la partie antérieure de la perche, avant la couronne; et si les bois du cerf du Canada ne se terminent point précisément comme ceux du cerf commun, tous les andouillers supérieurs se développent à la partie postérieure du merrain, ou ne semblent plus être que des subdivisions de ce merrain, comme sont les branches qui forment les couronnes et les empaumures. Il résulteroit de là que le seul caractère distinctif de ce cerf consisteroit dans les parties supérieures du bois, qui, comme nous l'avons dit plus haut, paroissent être sujettes à beaucoup plus de variations que les parties inférieures. Aussi plusieurs auteurs, et Buffon entre autres, ne l'ont-ils considéré que comme une variété ou plutôt une race du cerf d'Europe. Hernandez, en parlant de son *aculliame*, qui paroît être notre cerf du Canada, dit qu'il ressemble en tout aux cerfs d'Espagne; et tous les voyageurs se sont réunis pour ne reconnoître aucune différence essentielle entre ce cerf et le nôtre. C'est lui qu'on trouve désigné sous le nom de daim rouge, dans les auteurs anglois; et les Indiens du nord le nomment *wewas-kish*.

L'Élan, *Cervus alces*, Linn. Bois s'écartant horizontalement de la tête, et formant deux grandes lames aplaties et profondément dentelées au bord antérieur; point de canines; point de mufle.

C'est le plus grand des cerfs; il égale presque le cheval. Les bois du mâle, car la femelle en est privée, pèsent quelquefois près de cinquante livres. Pour pouvoir supporter un tel poids, l'élan a reçu un cou plus court et plus robuste que les autres cerfs; ce qui lui donne un air beaucoup moins élancé, et beaucoup moins noble. Il est cependant plus haut sur jambes que la plupart d'entr'eux, et principalement des jambes de devant. Sa tête est plus forte, et sa lèvre supérieure plus épaisse et plus longue; ce qui a fait dire aux anciens qu'il broute l'herbe en rétrogradant. Son poil est gros, et non pas rond, mais prismatique; il se brise entre les doigts quand on le ploie; celui de la nuque et du garrot est beaucoup plus long, et forme une véritable crinière. Sous la gorge du mâle est une proéminence considérable, et l'on voit dans les deux sexes,

à cet endroit, de longs poils noirs qui forment une espèce de barbe. Sa couleur est un gris foncé; la crinière et le dessus de la queue sont plus foncés encore; le dessous de celle-ci est blanchâtre.

L'élan habite en Europe depuis le 53.e jusqu'au 63.e degré de latitude, dans une partie de la Prusse, de la Pologne, de la Suède; en Finlande, en Russie, et surtout en Livonie et en Ingrie. En Asie, il descend plus bas, depuis 45° jusqu'à 51°, surtout en Tartarie; en Amérique, enfin, depuis 44° jusqu'à 53°, autour des grands lacs, jusqu'à l'Ohio, la Nouvelle-Ecosse, et le nord des Etats-Unis.

C'est un animal assez lourd, qui aime le séjour des forêts basses et humides, abondantes en marécages, en joncs et en aulnes. Il fuit surtout l'homme et ses cultures, et disparoît par degrés où la population s'étend. Comme son train de devant est plus haut que celui de derrière, il ne galope ni ne saute; mais sa marche est un trot plus ou moins rapide, au moyen duquel il fait cependant, à ce qu'on dit, jusqu'à quinze milles d'Allemagne d'une traite. Ses pieds, comme ceux de plusieurs autres cerfs, claquent d'une manière bruyante lorsqu'il court, sans doute parce que ses sabots se choquent. En courant dans les forêts, il tient sa tête horizontalement, il élève beaucoup ses pieds de devant en trottant. Depuis septembre jusqu'en avril, il se tient dans les lieux élevés, à l'abri des inondations. Lorsque le temps est couvert et neigeux, il cherche les taillis; et lorsqu'il est clair, les futaies ou les places nues. L'été, il descend dans les bas-fonds; il lui faut toujours de l'eau quand il n'y a point de neige. Il mange les rejetons de beaucoup d'arbres, et fait grand tort aux forêts; il détruit aussi les blés verts et les lins. Sarrasin rapporte qu'en Amérique il aime le bois puant (*anagyris fetida*), et qu'il le cherche sous la neige. Sa manière de paître à terre consiste à se mettre à genoux, ou à écarter les pieds de devant, à cause de la brièveté de son cou: c'est en partie pour éviter cette situation qu'il aime à paître dans les marais, ou à brouter aux arbres. Par la même raison, il cherche aussi à paître à terre dans un terrain qui aille en montant. M. Pallas dit que sa nourriture favorite, dans le nord de la Russie, est un gramen élevé qui vient dans le lit des rivières. En été, il se met dans l'eau jusque

par-dessus la tête, afin d'être mieux à l'abri des taons et des mouches, et fait tant de bruit avec ses narines en broutant, qu'on l'entend d'assez loin. Partout où il y a des hommes, il ne va paître que la nuit. Chaque famille est composée d'une vieille femelle, de deux femelles adultes, de deux jeunes femelles, et de deux jeunes mâles. Plusieurs de ces familles se tiennent ensemble. Au temps du rut, on voit jusqu'à quinze ou vingt individus réunis ; ce temps commence à la fin du mois d'août, et dure tout le mois de septembre. Les vieux mâles rassemblent alors les femelles, et les jeunes qui n'entrent pas en chaleur s'écartent pour ce temps-là seulement. Lorsqu'il n'y a pas assez de femelles, les mâles qui n'ont pu en avoir deviennent comme furieux ; ils raient à peu près comme les daims, et maigrissent beaucoup. On a remarqué en Amérique qu'ils poursuivent les femelles, en se jetant à la nage, d'une île à l'autre. Les femelles commencent à mettre bas à la mi-mai, et le part est fini à la mi-juin. La première fois elles ne font guère qu'un petit, ensuite constamment deux, rarement trois. Les faons ne sont pas tachetés, mais d'un brun rougeâtre; les dagues de la première année ont un pouce de haut ; celles de la deuxième, un pied ; la troisième, elles deviennent fourchues ; la quatrième, elles prennent six andouillers, et s'aplatissent un peu ; la cinquième, ce sont de petites lames ; elles croissent ensuite toujours. On n'en a point vu qui eussent plus de vingt-huit andouillers. Les vieux élans déposent leurs bois en janvier et en février ; les plus jeunes en avril et en mai : les plus vieux ont refait à la fin de juin ; les autres au mois d'août. Pendant le refait, ils se tiennent dans les saules ; quand il faut enlever le duvet, ils cherchent les forêts d'arbres verts. Les plus forts qu'on ait trouvés en Europe pèsent trente-six livres, et ceux d'Amérique quarante. Pennant en a vu un de cinquante-six, qui avoit trente-quatre pouces d'envergure, et dont chaque perche étoit longue de trente-deux pouces, et large de treize. Un élan tué en Suède sous Charles XI, pesoit douze cent vingt-neuf livres ; un autre, des monts Altaï, avoit huit pieds dix pouces du nez à la queue, et cinq pieds six pouces de hauteur au garrot ; sa tête avoit deux pieds cinq pouces de long, et sa queue deux pouces et un tiers ; mais ce n'étoit pas à beaucoup près un des plus grands. Il ne faudroit

cependant pas ajouter foi au rapport de certains voyageurs, qui disent qu'il y en a, en Amérique, de douze pieds de haut, et dont les bois pèsent trois cents livres.

L'élan ne vit guère que de dix-huit à vingt ans : son odorat n'est pas fort, mais son ouïe est excellente. Il ne fuit pas sitôt devant les gens à cheval ou en voiture que devant les piétons; si on le manque, il ne fuit pas au coup, mais il revient sur l'assaillant. Son principal ennemi est l'ours, qui cherche à le trouver isolé, et à le blesser au cou ou à la tête : quand il réussit à le faire tomber, il s'en est bientôt rendu maître, l'ouvre derrière l'épaule, lui dévore d'abord les intestins, et cache avec des branches ou des feuilles ce qu'il ne peut manger. Quand l'élan voit venir l'ours, il ne fuit pas, mais se défend avec ses pieds de devant, et réussit souvent à l'écarter. Un seul loup n'attaque que des élans jeunes; mais en hiver les loups se jettent en troupe sur les adultes.

La chair de l'élan passe pour légère et nourrissante; les Indiens disent qu'elle les soutient plus long-temps que celle de tout autre animal. Son nez passe en Canada pour un des meilleurs morceaux : on fait, en Russie, des langues fourrées d'élan. On se servoit autrefois de cet animal en Suède pour tirer des traîneaux; mais on a défendu cet usage, parce qu'il aidoit quelquefois à faire échapper des criminels. C'est de Pennant que nous tirons ce fait singulier.

Sa peau est excellente pour la buffleterie, et son bois peut s'employer comme celui du cerf.

On assure que lorsque cet animal est poursuivi, il lui arrive souvent de tomber tout à coup sans avoir été tiré ni blessé; ce que l'on juge provenir d'une espèce d'épilepsie, et l'on est parti de là pour attribuer à son pied la propriété chimérique de guérir de ce mal quand on le porte sur soi. On a aussi voulu dériver de là son nom allemand et suédois *elend*, qui signifie *misérable*; mais il vient plus probablement de son ancien nom, dans les mêmes langues, *elk* ou *elch*, qui aura aussi donné naissance à celui d'*alce*, dont les Grecs et les Latins se sont servis pour désigner l'élan. On ne trouve ce dernier ni dans Arioste, ni dans Ælien. César est le premier qui en parle; mais il ne l'a guère bien connu, car il dit que l'alce n'a point de cornes, et que ses articulations ne peuvent point se ployer; qu'il dort

en se reposant contre un arbre, et qu'on le prend en coupant l'arbre, et en le faisant tomber. Cette propriété fabuleuse est attribuée par Pline, liv. VIII, ch. 15, au machlis, ainsi que celle de paître en rétrogradant, tandis qu'il parle, deux lignes plus haut, de l'alce, comme d'un animal semblable au mulet. Pausanias dit de l'alce qu'il est intermédiaire entre le cerf et le chameau, et que le mâle porte des cornes sur les sourcils. Voilà tout ce qu'on trouve de l'alce dans les anciens, et cependant ils en ont vu plusieurs fois à Rome ; il y en eut au triomphe d'Aurélien, selon Vopiscus, et Gordien en montra dix à ses jeux, selon Jules Capitolin.

L'orignal du Canada, que les Anglois nomment *moose-deer*, d'après son nom algonquin *mousou*, ne paroît point différer de l'élan. Pennant dit s'être assuré de leur identité par une comparaison expresse.

Le Renne, *Cervus tarandus*, Linn. Bois recourbés en avant, terminés par une empaumure, et dont les andouillers se palment ; point de canines ; point de mufle.

Cette célèbre espèce de cerf se distingue encore par ce caractère que la femelle porte un bois comme le mâle, mais plus petit, et dont les empaumures sont plus étroites. On a vu des bois de rennes de près de quatre pieds de long ; la grandeur de l'animal adulte sauvage, est à peu près la même que celle du cerf ; mais le renne domestique n'est guère plus grand que le daim. Son corps est plus trapu, ses jambes plus courtes, plus épaisses, et ses pieds plus gros que ceux de ces derniers animaux. C'est avec raison qu'on a dit qu'il a plus la tournure d'un veau que celle d'un cerf. Son poil est long, serré et crépu, surtout en hiver ; celui de la gorge est plus long que celui du reste du corps. Le faon n'a point de livrée, il est brun dessus, roux dessous et aux pieds ; l'adulte est brun foncé au commencement de l'année, mais en approchant des jours caniculaires, il prend une teinte gris blanc, et finit par être presque entièrement blanc. Le tour des yeux est toujours noirâtre ; le tour de la bouche est blanc ainsi que la queue, le périnée, et un anneau au-dessus de chaque sabot.

M. de Mellin qui a observé les premiers âges du renne, dit que les faons ont des bossettes en naissant, et qu'à quinze jours il leur vient des dagues d'un pouce. Les bois de la première

année, dans des rennes de Russie femelles, avoient un pied de long et trois andouillers; mais des rennes de Suède également femelles n'avoient que des fourches.

Le renne mâle perd ses bois après le rut, en novembre ou en décembre.

La femelle qui a conçu garde ses bois jusqu'à ce qu'elle ait mis bas; et comme elle porte trente-trois semaines, elle ne les perd qu'au mois de mai; mais lorsqu'elle est stérile, elle les perd en hiver comme les mâles. Ceux-ci mettent huit mois à refaire leur bois, et ne l'ont complet qu'au mois d'août; la femelle n'y en met que cinq. Les rennes que l'on a châtrés gardent souvent leur bois une année de plus que les autres; mais ils en changent aussi au bout de ce temps. Le rut a lieu au mois d'octobre; les mâles raient et se comportent à peu près comme les daims. Ils répandent, pendant ce temps, une forte odeur de bouc; ils ne couvrent leur femelle que la nuit. On a vu une femelle recevoir le mâle à cinq mois, et être fécondée. Ils ont refusé de couvrir des daims et des biches. La femelle met bas au mois de mai, ordinairement deux petits; et la vie du renne ne va point au-delà de seize ans. Cet animal a une poche membraneuse placée entre l'os hyoïde et le cartilage tyroïde qui communique avec le larynx sous l'épiglotte. Cette organisation découverte par Camper ne se trouve point dans les autres cerfs. Le renne ne blesse guère de ses andouillers, mais il frappe des empaumures du haut en bas; et comme tous les cerfs, il donne des coups très-forts de ses pieds de devant. On en a vu assommer ainsi de gros chiens, et l'on assure qu'il se défend avantageusement contre les loups. Le *glouton* est, dit-on, bien plus dangereux pour lui, en se précipitant du haut d'un arbre sur son dos, et en s'y cramponnant malgré tous ses efforts, jusqu'à ce qu'il l'ait fait périr. (Voyez Glouton.) Lorsque le renne court, et lorsqu'il est surpris, ses pieds produisent un claquement, parce que les pinces se heurtent entre elles, ou contre les sabots des autres pieds.

On sait que le renne est domestique en Laponie, et qu'il fait la principale richesse du pays. Nous allons donner un extrait de l'intéressante relation qu'en a publiée Linnæus.

On divise la Laponie en montagneuse et en forestière. La montagneuse forme une chaîne de montagnes comparable aux

Alpes, qui a plus de douze milles de large, et qui, séparant la Laponie suédoise de la norwégienne, s'étend jusqu'à la mer Blanche. La Laponie forestière est séparée de la Suède proprement dite par une forêt pierreuse de vieux pins et sapins, couverts de lichens filamenteux noirâtres, tandis que la terre l'est de l'espèce de lichen appelé rangiferinus, parce qu'il fait la nourriture principale des rennes. Entre cette forêt et les montagnes est une région de trente à quarante milles de largeur, composée en partie de bois, de plaines sablonneuses et arides, de collines et de vastes marais. Partout où les bois ont été brûlés, soit par les hommes, soit par la foudre, le lichen rangiferinus croît en abondance. Les Lapons se divisent eux-mêmes en montagnards et en forestiers. Ceux-ci ont leurs propriétés dans la région basse; ils sont tristes et solitaires, leurs cases sont isolées, leurs troupeaux peu nombreux; ils y suppléent par la pêche très-abondante en été dans les grands fleuves de ce pays; les autres ont des terres dans les montagnes, où ils passent l'été dans des huttes rapprochées à deux ou trois; leur caractère est plus gai, ils ont beaucoup plus de troupeaux. L'excès du froid les force à descendre en automne dans la région basse, pour y passer l'hiver parmi les Lapons forestiers; mais un autre fléau les ramène au printemps dans leurs montagnes. A la fonte des neiges, il naît en Laponie une infinité de cousins; ils remplissent l'air comme des nuages; les hommes sont obligés de se couvrir les mains et le visage de poix; ils ne peuvent ni parler ni bâiller à l'air, sans que leur gorge se remplisse de ces insectes, et pour les écarter de leurs cases, ils n'ont d'autres moyens que la fumée du bois pourri. Cependant, ces insectes sont pour les Lapons d'une utilité indirecte, en alimentant la prodigieuse quantité d'oiseaux d'eau, de coqs de bruyères, de gelinottes et de perdrix qui peuplent leur pays, et dont la chair les nourrit en automne, et les œufs au printemps. Les rennes tourmentés par ces cousins qui piquent leurs bois encore tendres, viennent d'abord à la hutte pour être garantis par la fumée; mais il faut bientôt les conduire sur les montagnes, où ces insectes sont beaucoup moins nombreux. Une espèce particulière de taons participe à cette agression; mais le plus terrible des ennemis du renne est l'oestre. Il les effraye tellement, qu'un seul qui vole dans l'air fait entrer un troupeau de plus

de mille dans une sorte de fureur. Les tout jeunes rennes sont moins exposés que les vieux, parce qu'ils ne muent point à leur premier printemps, et que leur poil restant couché, les œufs d'oestres ne peuvent tomber jusqu'à la peau. C'est la troisième année que les peaux en sont le plus gâtées, et les années suivantes il est rare d'en trouver sans cicatrices. Dans les montagnes, les rennes cherchent toujours à s'élever vers les plus hautes cimes, pour éviter ces petits ennemis; mais les Lapons, aidés de leurs chiens, les retiennent dans les hautes vallées. Les corneilles viennent bien sur leur dos pour arracher les larves d'oestres; mais elles leur causent trop de douleur pour qu'ils veuillent les souffrir.

Dans les montagnes, le renne mange différentes herbes, et en refuse aussi un assez grand nombre; en hiver il n'a que des lichens, et surtout le rangiferinus. Les Lapons brûlent les forêts trop épaisses, parce qu'ils savent que huit ou neuf ans après l'incendie il y viendra d'abondantes récoltes de ce lichen. C'est là leur principale richesse; les rennes fouillent et brisent la neige pour chercher cette nourriture. La plus grande calamité, c'est lorsque l'hiver commence par des pluies, et que la terre se couvre de glace avant qu'il ait neigé. La seule ressource est alors d'abattre les vieux pins pour avoir les lichens qui croissent dessus; mais cette ressource est bien insuffisante. Le Lapon, comme on voit, n'a pas besoin de provisions; mais il faut qu'il erre sans cesse avec ses rennes, même dans la saison où le soleil ne se lève jamais. Il est un peu soutenu dans ce triste métier par le beau spectacle de l'aurore boréale; les longs crépuscules remplacent un peu le jour. Il se préserve du froid par les vêtemens de peau de rennes qu'il se fabrique, et par le caret dont il remplit ses souliers.

Les plus riches Lapons ont des troupeaux de quatre à cinq cents rennes, et quelquefois de mille; les pauvres en ont dix ou douze. On a coutume de châtrer les mâles à l'âge d'un an, en leur mordant les testicules. On n'en laisse qu'un d'entier pour six femelles; il y a même, en certains endroits, des femelles qu'on lâche dans les bois, pour y être couvertes par les mâles sauvages : ceux qui proviennent de ces alliances sont plus forts, mais moins dociles. Les rennes hongres deviennent plus forts que les autres; ce sont ceux qu'on attèle

aux traîneaux : on commence à les dresser à cet exercice vers l'âge de quatre ans. Le rut a lieu à la fin de septembre ; c'est pendant ce temps que leurs cornes se dépouillent, et qu'ils sont dangereux : ils maigrissent, et meurent quelquefois de leurs excès. Les femelles préfèrent les plus vieux et les plus forts mâles, et se réfugient près d'eux quand elles sont poursuivies par les jeunes ; elles ne reçoivent pour l'ordinaire le mâle que la seconde année. Après avoir mis bas au milieu de mai, elles donnent du lait depuis le mois de juin jusqu'à la fin de septembre ; on leur enlace le cou soir et matin pour les amener à la hutte, et les traire : après quoi on leur enduit le mamelon de leurs excrémens, pour que leurs petits ne les tètent point. Les femelles aiment beaucoup leurs petits, et, quand elles les ont perdus, elles les cherchent partout, avec un grognement semblable à celui du cochon. Chaque renne femelle donne une livre d'un lait plus liquide que celui de la vache, et qui sent un peu le suif. On n'en fait point de beurre en Laponie, parce qu'il est blanc, insipide et peu abondant ; mais M. de Mellin dit que des rennes bien nourris en Brandebourg, ont donné du beurre blanc comme celui de la brebis, et agréable. Le fromage de renne a le mérite de n'être point attaqué par les vers : c'est le principal aliment des voyageurs en Laponie. Les Lapons aiment aussi le sérum pour s'en nourrir : il ne rassasie pas pour long-temps, mais il est agréable. On fait encore diverses préparations avec le lait de renne, en y mêlant des baies de myrtiles, de l'oseille, etc.

La chair d'un renne sert à nourrir quatre personnes pendant une semaine ; on en sèche pour le temps où les oestres le tourmentent, et empêchent de le tuer commodément. C'est surtout en hiver qu'on les tue ; mais, au printemps, on cherche à y suppléer par les poissons, en été par le sérum du lait, en automne par les oiseaux. La chair ne vaut rien pendant le rut, à cause de sa maigreur. Le sang se mange en boudins, comme celui du cochon. Les langues de rennes fourrées sont, dit-on, excellentes ; son foie est mangeable. La peau du front, comme la plus ferme, s'emploie pour les souliers ; l'autre pour les habits ; celle des jeunes qui meurent, pour des chemises : on en fait aussi de belles pelisses qu'on vend en Suède. La verge donne des liens ou des traits ; la vessie tient lieu de bouteille ;

les tendons, de fil. Les bois ont en pharmacie les mêmes usages que ceux du cerf. On ne rejette que la cervelle et les testicules.

Les maladies du renne domestique sont à peu près les mêmes que celles du cerf et du mouton. Employé comme bête de trait, le renne est d'une rapidité prodigieuse; il fait six à sept milles de Suède sans se reposer: mais il n'est pas toujours docile; il se retourne quelquefois, et attaque son maître à coups de pieds, avec une telle violence, que celui-ci est obligé de se couvrir de son traîneau. Il a les reins foibles, et n'est pas une bonne bête de somme. Il exige des soins constans et assidus; il est surtout sujet à s'écarter. On craint, en conséquence, de le mener paître ailleurs que dans les lieux découverts; et tous les individus d'un troupeau sont marqués, afin qu'on puisse les reconnoître.

Il n'y a presque plus de rennes sauvages en Laponie; mais on en voit encore des hardes de plus de cent dans les montagnes de Dalécarlie : il s'étend au nord jusqu'au Spitzberg, et à l'est jusqu'au Kamtschatka. Il descend plus au midi en Russie qu'en Suède. Les Samoyèdes en ont de domestiques, comme les Lapons; ils emploient même sa peau à un usage de plus, car ils en font des voiles pour leurs bateaux. Nul animal ne craint davantage le chaud; le climat de Saint-Pétersbourg lui est déjà insupportable : on n'en rencontre point en Europe avant le soixantième degré. La plupart des auteurs s'accordent à regarder le caribou d'Amérique comme le même animal que le renne. Il lui ressemble par ses caractères principaux et par sa facilité à s'apprivoiser. On trouve, dans le Voyage de Cartwright, l'histoire d'un caribou, pris jeune, et qui avoit conçu pour son maître l'affection d'un chien.

C'est assez légèrement que l'on applique au renne le nom ancien de tarandus. On trouve dans l'ouvrage qui a pour titre *de Mirabilibus.*, etc., que « c'est un animal de Scythie grand « comme un bœuf, dont la tête ressemble à celle d'un cerf, « et dont le poil change de couleur pour prendre celle des « choses sur lesquelles il se tient. » Pline, liv. VIII, ch. 34, ajoute que « ses cornes sont branchues, ses pieds fourchus, son « poil épais comme celui d'un ours, la peau de son dos si

« dure, qu'on en peut faire des cuirasses, et que sa couleur « propre et naturelle est semblable à celle de l'âne. » Cette description se rapporte déjà mieux au renne. Ælien, en attribuant au tarandus la propriété fabuleuse dont nous venons de parler, ne dit rien des circonstances ajoutées par Pline ; il dit seulement que son dos est impénétrable aux flèches. Il parle ailleurs de cerfs apprivoisés, que certains Scythes emploient comme des chevaux, et qui sont bien sûrement nos rennes ; mais il ne dit point qu'ils soient les mêmes que le tarandus. Au contraire, celui-ci est regardé par tous les anciens comme très-rare, et presque impossible à prendre, à cause de ses changemens de couleur.

On trouve une description plus positive du renne dans César, *de Bell. Gal.*, liv. IV. « Il y a, dit-il, dans la forêt « Hercynienne, une espèce de bœuf semblable à un cerf qui « porte au milieu du front une corne élevée et droite, dont « le sommet s'étend en rameaux, et pour ainsi dire en palmes ; « le mâle et la femelle ont des cornes de même forme et de « même grandeur. » Il y auroit donc eu dans ce temps-là des rennes en Allemagne. Il paroît, d'après Gastonphébus et du Fouilloux, qu'il y en a eu dans les Pyrénées, beaucoup plus récemment, si toutefois ce que ces auteurs disent de la chasse du rangier se fonde sur leur propre expérience ; car la description qu'ils en donnent convient bien au renne. Ce nom de rangier vient sans doute de *renthier*, nom allemand et suédois de cet animal. C'est aussi de là que vient le nom de *rangifer*, qu'on lui donne en latin moderne.

*Cerfs propres seulement à l'ancien Monde.*

Le Daim, *Cervus dama*, Linn. Bois divergens, la partie supérieure aplatie d'avant en arrière, et dentelée profondément à son bord postérieur; le bas du merrain arrondi, avec deux andouillers à sa face antérieure, dirigés en avant; point de canines; un mufle.

Le daim est un peu plus petit que le cerf commun. Les deux sexes ont, en été, le dos, les flancs et le dehors des cuisses d'un brun fauve semé partout de taches blanchâtres ; en hiver, ces parties sont d'un brun foncé uniforme ; les fesses sont en tout temps d'un blanc pur, avec une raie noire bien marquée

de chaque côté. La queue, plus longue que celle du cerf, et s'étendant jusqu'au jarret, est noire en-dessus, et blanche en-dessous. Une ligne noire règne le long du dos. Le ventre, l'intérieur des cuisses, le dessous du cou et la gorge sont blanchâtres; la tête, le dessus et les côtés du cou, et les jambes, sont d'un gris roussâtre. Cet animal a des larmiers assez grands, et ses sens ressemblent à ceux du cerf commun.

Le premier bois du daim ne paroît, comme dans le cerf, que la seconde année : c'est aussi une simple dague. La troisième année, chaque perche a deux andouillers, l'un auprès des meules, et l'autre assez haut au-dessus. Les empaumures commencent aussi à se former et à jeter quelques petits andouillers. Elles deviennent ensuite toujours plus grandes, et leurs andouillers plus nombreux et plus saillans. Les perlures et les gouttières sont toujours moins sensibles que dans le cerf.

Le daim est plus délicat que le cerf; ses bois tombent, et son rut arrive quinze jours plus tard. Il raie d'une voix basse et comme entrecoupée. Il s'apprivoise plus aisément que le cerf, et est moins difficile sur le choix de sa nourriture. Le rut ne l'épuise pas autant, à beaucoup près. Il aime les terrains élevés, mêlés de collines. Lorsqu'on le chasse, il s'éloigne peu, et ne fait que tourner; il a aussi recours au change, et se jette à l'eau lorsqu'il est pressé, mais il n'a pas le courage de traverser des eaux aussi larges que le cerf. Sa chasse a besoin de plus d'attention, parce que ses traces sont moins vives. Il est fécond dès la seconde année, comme le cerf, perd la faculté d'engendrer à quinze ou seize ans, et n'en vit guère que seize à dix-huit. Les daims que l'on tient dans des parcs se mettent ordinairement en deux bandes ennemies, conduites par les plus âgés, et cherchant chacune à s'emparer des meilleurs endroits. Ces combats se renouvellent jusqu'à ce que la victoire soit complète. Le daim n'est pas aussi commun que le cerf; il est rare en France et en Allemagne ; on n'en voit point en Russie ni dans les autres pays du Nord. Il y en a de sauvages en Lithuanie, en Moldavie, en Grèce et dans le nord de la Perse et de la Chine, et en Abyssinie. Buffon dit que ceux d'Espagne sont presque aussi grands que des cerfs. L'Angleterre, où il n'y a point de cerfs, est peut-être le pays où il y a le plus de daims ; mais ils sont presque tous confinés dans des

parcs. Il en est de même de ceux qu'on voit en Suède et en Norwége; il n'y a en Russie que ceux qui y ont été transportés. C'est le *platyceros* de Pline; mais le *dama* de cet auteur est un tout autre animal, qui appartient au genre des antilopes. Nôtre daim paroît aussi être le *prox* d'Aristote et l'*euryceros* d'Oppien. Les chiens préfèrent, dit-on, la chair du daim à celle des autres gibiers; elle n'est cependant pas beaucoup supérieure à celle du cerf. Sa peau est plus estimée en chamoiserie.

On possède une variété blanche du daim, sans toutefois qu'elle ait acquis le dernier degré de la maladie albine, quoiqu'elle y arrive souvent. Elle semble un peu moins grande que le daim ordinaire : mais aussi ne se rencontre-t-elle pas à l'état sauvage. Les jeunes naissent entièrement blancs et sans livrée; mais les bois n'ont point éprouvé de changemens.

Outre cette variété blanche, l'espèce du daim a encore donné naissance à une variété noire, qui auroit tous les caractères d'une espèce, si l'on vouloit admettre pour caractères spécifiques ceux qui ont jusqu'à présent servi à distinguer les cerfs. Elle est d'un brun presque noir, plus pâle sous le ventre et à l'intérieur des cuisses, et son pelage est le même en été qu'en hiver. La tache blanche des fesses bordée de noir a disparu, et les petits naissent de la couleur des adultes, et sans livrée. Du reste, ses bois sont semblables à ceux des daims, et sa taille est aussi celle de cet animal; mais le daim noir est plus élancé, plus svelte. On ne connoît point son origine. Il paroîtroit qu'elle seroit venue en Angleterre, du Danemarck ou de la Norwége : mais avoit-elle pris naissance dans ces contrées? c'est ce que rien n'indique.

Le Chevreuil, *Cervus capreolus*, Linn. Bois s'élevant perpendiculairement au-dessus de la tête. Un premier andouiller à la face antérieure, dirigé en avant, un second plus haut à la face postérieure, dirigé en arrière; point de canines; un mufle.

Le plus petit des cerfs d'Europe, long de moins de quatre pieds, de deux pieds et demi de haut, de forme gracieuse et légère. Il y en a deux variétés pour la couleur du poil; les uns sont presque rouges, et les autres d'un gris brun jaunâtre. On dit même qu'il y en a dans le pays de Lunebourg une race presque entièrement noire; mais dans tous, il y a un disque autour de l'anus entièrement blanc, et la queue ne paroît pas au-dehors du poil,

n'ayant qu'un pouce de longueur. Le poil d'été est beaucoup plus court et plus doux, celui d'hiver plus long et plus fourré. Le dessous du corps est plus clair que le dos, et le chanfrein plus brun. Il y a deux taches blanches à la lèvre supérieure, et une plus grande à l'inférieure. Les deux sexes sont semblables, excepté les bois qui distinguent le mâle. Le faon est tacheté de blanc comme celui du cerf. Il a dagues dans la seconde année ; dans la troisième, chaque perche jette un andouiller en avant, et ensuite elles en ont chacune un second en arrière, un peu plus haut que le premier. Cet animal n'a point de larmier, et pour ses sens il ne diffère point du daim.

Le chevreuil, plus foible et plus petit de beaucoup que le cerf, a plus de grâces, de vivacité, et même de courage. Il est plus gai, plus leste; ses yeux sont vifs, ses membres plus souples. Il bondit avec force et légèreté, est toujours propre, ne se plaît que dans les lieux élevés et d'un air pur. Il a le grand désavantage de laisser des émanations qui donnent plus d'ardeur aux chiens; mais il a plus d'instinct et de ressource que le cerf, et n'attend pas, pour avoir recours à la ruse, que la force lui manque. Sitôt après les premiers élans il fait mille détours, confond les voies, fait un grand bond, et se couche ventre à terre pour laisser passer la meute. Ses mœurs sont très différentes de celles du cerf. Il est constant en amour; il demeure en famille. Les deux petits, mâle et femelle, deviennent bientôt époux. Le rut n'arrive qu'une fois l'an, dans la première moitié de novembre. Ils ne s'accouplent qu'en éloignant leurs faons; mais ceux-ci reviennent après, et demeurent jusqu'à ce qu'ils aillent eux-mêmes s'établir. La chevrette porte cinq mois et demi, et elle met bas, au mois d'avril, deux petits. Elle se sépare du mâle pour mettre bas, se recèle dans le plus fort du bois, de crainte du loup. Les faons la suivent au bout de dix ou douze jours. S'il survient quelque danger, elle les cache, et se laisse chasser pour eux. Ils restent en tout huit ou neuf mois avec leurs parens. Le chevreuil perd son bois à la fin de l'automne, après le rut, et le refait pendant l'hiver. Sa vie dure douze ou quinze ans. Les hivers rigoureux en détruisent beaucoup, et l'on observe en général que le nombre en diminue. Sa chair est excellente à manger. Celle des bruns passe pour plus fine que celle

des roux ; elle est cependant dure et d'assez mauvais goût dans les mâles de plus de deux ans. Il n'y a point de chevreuils en Angleterre ; mais ils sont communs dans les montagnes d'Ecosse. On en trouve, du reste, dans toute l'Europe et l'Asie tempérée, quoiqu'ils ne soient bien communs nulle part.

L'Ahu, *Cervus pygargus* Pallas. Par le bois il ressemble au chevreuil d'Europe, mais il en diffère par la queue qui lui manque entièrement, et qui n'est remplacée que par une petite caroncule, et par la taille qui égale celle du daim.

Le poil est long et serré, de la couleur du chevreuil ; mais le disque blanc des fesses est beaucoup plus large : le dessous du corps et les membres sont fort jaunâtres ; le dedans des oreilles est blanc, ainsi que la pointe de la lèvre inférieure ; le tour du museau est noirâtre. On trouve cet animal dans les contrées de la Tartarie russe voisine du Volga. Les Tartares le poursuivent sur la neige, au moyen de leurs souliers en forme de grandes raquettes, et l'atteignent avec facilité, parce qu'il enfonce dans la neige gelée.

L'Axis, *Cervus axis*, Linn. Bois se dirigeant presque verticalement, légèrement courbés en devant, et se rapprochant par les pointes, ayant deux andouillers, un à la base et à la face antérieure, dirigé en avant, l'autre à la face interne, à la moitié de la hauteur du bois, dirigé en dedans ; point de canines ; un mufle.

L'espèce de l'axis se distingue facilement du daim par ses bois ronds et sans palmure ; mais lorsqu'il s'agit de comparer des femelles ou des mâles dépourvus de bois, ou lorsqu'on voit ces animaux en différentes saisons, ces caractères ne suffisent plus, et l'on a besoin d'indications plus précises, et même assez minutieuses.

Voici une comparaison exacte de l'axis avec le daim.

L'un et l'autre ont le dos, les flancs, les épaules et les cuisses d'un fauve plus ou moins foncé, moucheté de blanc. Dans les deux espèces, il y a, vers le bord postérieur de la cuisse et le long du flanc, une ligne blanche continue ; mais ces marques sont d'un blanc pur dans l'axis, plus lavées et plus tirant sur le jaune dans le daim.

Une ligne brune ou noire règne tout le long de l'épine des deux espèces : dans l'axis, cette ligne est plus foncée et cou-

verte de mouchetures blanches, éparses ; elle est plus clair dans le daim, et n'a de mouchetures que le long de se bords.

Dans le daim, la tête est d'un gris-brun pâle uniforme ; l'axi a de plus une tache au front, et une ligne sur le chanfrein brun noirâtre.

Tout le dessous de la mâchoire, la gorge et le haut du devan du cou, sont d'un blanc pur dans l'axis ; le daim et la dain ont ces parties du même gris-brun pâle que le bas du devan du cou. Cette même partie du cou est, dans l'axis, d'un fauv pareil à celui du dos.

Le daim se distingue éminemment des autres cerfs par se fesses d'un beau blanc, relevées de chaque côté par une band noire qui sépare ce blanc du fauve ; et sa queue, noire e dessus, blanche en-dessous, partage encore nettement pour l'œil cet espace blanc en deux parties égales.

Dans l'axis, les fesses sont du même fauve que le reste ; leu partie pâle, qui provient de la couleur du dedans de la cuisse, est cachée par la queue. Celle-ci est également fauve en-dessus, blanchâtre en-dessous, avec une légère bordure noirâtre entr le fauve et le blanc, vers la pointe.

L'axis a la poitrine, le ventre et le haut de la face intern des cuisses blanchâtres ; le bas de cette face, les jambes et l avant-bras, les tarses et les carpes, brun-pâle ; les bouts de pieds blancs ; le tour de ses yeux est plus pâle que le reste d sa tête ; la convexité de son oreille est gris-brun, plus pâle sa base ; son bord interne est noirâtre, avec un point blanc sa base.

L'axis diffère encore considérablement du daim, en ce que changeant comme lui de poil deux fois par an, il ne chang point de couleur, et qu'il conserve son pelage mouche l'hiver comme l'été. En général, les changemens qui dépen dent des saisons sont toujours moins marqués dans les espèces de la zone torride, que dans celles des pays tempérés, e encore moins que dans celles des pays froids. C'est ainsi qu les arbres de la zone torride ne sont jamais sans feuilles, que les lièvres du nord deviennent blancs en hiver.

L'axis femelle est un peu plus grande que la daine ; sa tête est un peu plus alongée et plus pointue. L'axis mâle ne diffè

point de sa femelle par la distribution des couleurs. Il atteint à peu près la taille du daim.

Cette espèce a souvent été amenée en Europe, où elle se propage très-facilement. Notre ménagerie en possède plusieurs individus qui se reproduisent. Le mâle est toujours disposé à s'accoupler, et les femelles le reçoivent dès qu'elles n'allaitent plus; ce qui fait qu'on peut avoir des petits en toute saison. Mais comme ceux qui naissent en automne ou en hiver ne réussissent point à cause du froid, il est important de ne rapprocher les mâles des femelles qu'en automne, afin qu'elles mettent bas au printemps, leur portée étant de neuf mois à peu près. Les petits naissent tachetés comme les adultes, et à la seconde année les bois des jeunes mâles commencent à pousser. Dès la première tête, on voit un tubercule qui annonce le premier andouiller; à la seconde les deux andouillers se montrent, et depuis cette époque le bois ne fait plus qu'augmenter en grosseur et en longueur. Mais son accroissement devient surtout sensible, à commencer du second andouiller : cette partie supérieure est quelquefois plus grande que l'autre. La perche est toujours assez unie et lisse.

Ces animaux vivent entre eux dans la meilleure intelligence; mais ils sont défians : cependant, avec quelques soins, on parvient à les apprivoiser. L'axis mâle ne maltraite pas ses femelles comme le cerf; leur manière d'être donneroit lieu de penser que dans l'état sauvage ils vivent en troupes. Leurs poils, quoique secs et cassans, ne le sont pas au même degré que ceux du cerf commun. Ils n'ont point de larmiers; du reste, ils ressemblent par leurs sens aux autres espèces du même genre.

On a remarqué chez la femelle une habitude fort singulière, et qui consiste à alonger le cou, et à le tordre de manière que sa gorge regarde le ciel. Ce mouvement a beaucoup de rapports avec celui de l'oiseau nommé torcol. Il frappe tous ceux qui observent l'axis; mais on ne peut ni en deviner la raison, ni même savoir à quelle occasion l'animal le fait; car on le voit le répéter plusieurs fois en quelques minutes sans cause apparente, et le cesser tout-à-fait ensuite pendant des heures entières.

Le cri de l'axis n'est pas tout-à-fait semblable à celui du cerf; c'est un petit aboiement *houi*, *houi*, *houi*, qu'il fait

entendre lorsqu'on l'inquiète. Du reste, sa manière de manger, de ruminer, de fuir, de combattre, ne diffère point de ce que nous observons chez le cerf.

Collinson assure que les axis se mêlent avec les daims. Pennant dit que ceux de la Ménagerie du prince d'Orange étoient fort privés, et avoient l'odorat si délicat, que, quoiqu'ils mangeassent volontiers du pain, ils refusoient les morceaux sur lesquels on avoit soufflé. Nous avons souvent observé la même chose. L'axis refuse encore les morceaux qu'on a trop maniés, et ses narines, sans cesse en mouvement, montrent assez la constante activité de son odorat.

Le nom d'axis est tiré de Pline. « Il y a dans l'Inde, dit « cet auteur, une bête sauvage nommée axis, dont la peau est « semblable à celle d'un faon, mais marquée de taches plus « blanches et plus nombreuses. » Cette indication ne contient sans doute rien qui ne convienne à notre animal actuel; mais il s'en faut bien aussi qu'elle lui convienne exclusivement. On croit d'ordinaire que Belon est le premier qui le lui ait donné; mais les animaux dont il parle n'avoient de bois ni dans l'un ni dans l'autre sexe. Ainsi, cette seconde synonymie n'est pas non plus parfaitement prouvée.

Je ne pense pas que la troisième, celle des académiciens de Paris, le soit davantage. Leurs biches de Sardaigne, dont Buffon a voulu faire des axis femelles, ne me paroissent autre chose que des daines; ils disent positivement que la queue étoit noire. Comment, d'ailleurs, des axis seroient-ils venus de Sardaigne?

Le Muntjac, *Cervus muntjac*. Bois porté sur un long pédicule s'élevant verticalement, ayant un andouiller à sa base et à sa face antérieure, dirigé en avant; le bout des bois recourbé en dedans et en arrière. Un mufle; de longues canines semblables à celles du musc.

Ce cerf est très-petit, à peine a-t-il deux pieds et demi de long, sur un et demi de haut. Les deux proéminences de l'os frontal, qui portent les bois, présentent une singularité très-remarquable : elles ont une origine commune à la distance de deux pouces du bout du museau; là, elles commencent à s'écarter l'une de l'autre, en faisant un angle d'environ quarante degrés; puis elles montent en ligne

droite le long des bords de la tête, toujours sous la peau, mais en formant une arête saillante, de la grosseur du doigt; parvenues au haut de la tête, elles s'élèvent perpendiculairement à l'os frontal, toujours recouvertes de la peau. Les bois, avec leurs meules, ont sept à huit pouces de long. Le pelage est gris-brun sur le dos, plus pâle sous le ventre; l'intérieur des cuisses et le dessous du cou sont blanchâtres, et les sabots surmontés d'une tache de même couleur. La queue est longue de trois pouces, blanche en-dessous. La peau du front, entre les deux prolongemens des tubérosités, est molle, plissée, élastique, et recouvre une substance glanduleuse, d'où suinte une matière odorante. Cette espèce a les larmiers qu'on observe dans le cerf, et qui manquent au chevreuil; et elle est originaire du Bengale, selon Allamand qui l'a décrite le premier. On n'en connoît point la femelle. Cette description faite sur un très-jeune animal, n'a pu être complète sous le rapport des longues canines qui caractérisent cette espèce; cependant Allamand dit que la lèvre étoit soulevée à l'endroit où étoient les crochets; ce qui annonceroit déjà des dents tout autrement développées que chez le cerf où les crochets ne se manifestent au dehors d'aucune manière. Pennant dit positivement que le Muntjac a des canines semblables à celles du musc; il ajoute que ce cerf se trouve à Java et à Ceylan, qu'il y vit en famille, et qu'on y estime sa chair. Les Malais le nomment *kidang*, et les Javans, *muntiak*.

Outre ces cinq espèces de cerfs, propres à l'ancien continent et bien déterminées, les auteurs parlent encore de plusieurs autres, mais sans en donner des descriptions assez détaillées pour qu'on puisse en tirer les caractères, et n'avoir plus de doutes sur la réalité de leur existence. Nous allons en parler successivement.

Le Cerf cochon, *Cervus porcinus*. Buffon l'a décrit et figuré d'après un individu vivant, qui se trouve aujourd'hui empaillé dans le cabinet du Muséum. Pennant, qui en donne aussi une figure d'après un individu vivant, en parle comme d'une espèce qui se trouve au Bengale et à Bornéo; et il se trouve représenté sous le nom de cerf cochon dans l'ouvrage anglois intitulé : Chasses d'Orient, par Willamson. L'existence de cette espèce n'est donc guère douteuse; mais les caractères qu'on

lui donne, et ceux qu'on peut tirer de l'individu empaillé que possède le Muséum, ne la distinguent pas suffisamment de celle de l'axis, et de nouvelles observations me paroissent nécessaires pour la caractériser exactement.

Le cerf-cochon a des bois à peu près semblables à ceux de l'axis; mais son corps est plus trapu, et ses jambes plus courtes; et sa taille ne surpasse guère celle du chevreuil d'Europe. Tout son corps est fauve, tacheté de blanc; le devant du cou et le dessous du corps sont un peu plus pâles; la tête entière est d'un fauve pâle; une ligne un peu plus brune règne le long du dos. Les fesses sont blanchâtres, mais non la croupe; il n'y a point de brun aux côtés, comme au daim. Le dehors des oreilles est d'un gris musc, les pieds d'un fauve brun, et la queue, comme à l'axis, fauve dessus, et blanche dessous. Les bois longs d'un pied, ont deux andouillers courts, un en avant, près de la meule; l'autre en arrière, tout près de la pointe, long d'un pied.

Le Cerf noir de l'Inde, *Cervus niger*. M. de Blainville a établi cette espèce d'après un dessin qu'il a vu à Londres. Ses bois consistent dans une perche un peu concave en avant, avec un andouiller naissant à la partie antérieure de sa base, et un peu courbée en arrière. Sa couleur est d'un brun presque noir, surtout autour des yeux et de la bouche; elle s'éclaircit sous le ventre, et la face interne de l'origine des membres est blanche.

Le Cerf musc, *Cervus moschatus*. A bois très-courts, simples, coniques, un peu courbés en dehors et en arrière, sans meules à leur base, portés sur de très-longs pédicules comprimés, s'excavant en-dedans, et dont la racine se prolonge de chaque côté du chanfrein, de manière à former une sorte de gouttière dans toute la longueur de cette partie de la tête. La mâchoire supérieure est armée de deux longues incisives semblables à celles du musc. M. de Blainville a établi cette espèce sur une tête qu'il a vue au collége de chirurgie, à Londres.

3. Le Cerf a petit bois, *Cervus subcornutus*. C'est aussi sur une tête vue dans le même cabinet, que M. de Blainville a établi cette espèce. Ce cerf ressemble au muntjac par les bois, mais il en diffère surtout en ce qu'il n'a pas de canines.

Le Cerf a bois recourbé, *Cervus hamatus*. Cette espèce a encore été établie par M. de Blainville, d'après des bois vus

au collége de chirurgie à Londres. Ces bois ont de quatre à cinq pouces de hauteur; ils sont triangulaires à leur base, parsemés inférieurement de tubercules saillans, et pourvus d'un très-petit andouiller comprimé et déjeté en-dehors; ils se terminent supérieurement par une pointe recourbée en crochets en arrière et un peu en dehors. Le travail de M. de Blainville sur les cerfs, dont nous venons de donner un court extrait, se trouve dans le Bulletin des Sciences de la Société Philomathique pour l'année 1816.

GRAND AXIS. Pennant parle sous ce nom d'une paire de bois qui se trouvent au Muséum britannique, et qui, comme celle de l'axis, ont deux andouillers; elles sont fortes, raboteuses, d'une couleur blanchâtre; elles ont deux pieds onze pouces de long, et sont séparées par un intervalle de deux pieds quatre pouces. Ce dernier caractère éloigne ces bois de ceux de l'axis. Pennant pense qu'ils pourroient venir d'une espèce qui se trouve à Bornéo, qui est de la grandeur d'un cheval, et d'une couleur rougeâtre.

AXIS DE MOYENNE TAILLE. Pennant parle encore sous ce nom d'un cerf qui habite en grande troupe Ceylan, Bornéo, les Célèbes et Java. Ils n'ont que deux andouillers à leurs bois. Leur couleur est fauve, et leur taille un peu plus grande que celle de l'axis. On en trouve de tout blancs.

C'est de cette espèce que je serois tenté de rapprocher une tête garnie de ses bois, rapportée de Timor par Péron, qui appartient incontestablement à une espèce nouvelle, et qui se trouve dans notre cabinet d'anatomie; elle se distingue de celle de l'axis par des bois qui divergent et ne se rapprochent point par leur pointe, par le second andouiller qui se dirige en arrière, et qui égale presque en longueur la partie supérieure de la perche, mais surtout par des canines et des larmiers; du reste, la tête du cerf de Timor est bien plus effilée que celle de l'axis, quoiqu'à peu près de même grandeur.

*Des Cerfs propres seulement au Nouveau-Monde.*

Les voyageurs ont mis tant d'inexactitude dans ce qu'ils ont dit des cerfs d'Amérique, les noms par lesquels ces animaux ont été désignés se ressemblent si peu, et les descriptions que nous en avons sont si imparfaites, qu'il est impossible de donner

une histoire exacte et complète de ces cerfs. Cependant, outre l'orignal, le caribou et le cerf du Canada, que nous avons regardés comme étant les mêmes que l'élan, le renne et notre cerf commun, on en connoît encore cinq espèces bien distinctes et nettement caractérisées.

Le Cerf de la Louisiane, *Cervus virginianus*, Gm. Bois fortement courbés en avant; un andouiller à la face interne de la perche, se dirigeant en dedans, et deux ou trois autres à la face postérieure, se dirigeant en arrière; point de canines; un mufle.

La Ménagerie du Muséum d'Histoire Naturelle a possédé, pendant plusieurs années, un mâle et une femelle de cette espèce, qui ont donné naissance à plusieurs petits.

Ce cerf est de la taille de l'axis; mais ses formes sont plus légères, et son museau est beaucoup plus fin. Pendant l'été son pelage est d'un beau fauve cannelle, et d'un beau gris pendant l'hiver; le ventre, le dedans des quatre cuisses, le bord postérieur des cuisses de devant, l'antérieur de celles de derrière, sont blancs. Une tache blanche occupe le dedans du jarret, ou plutôt du talon. Le chanfrein tire sur le gris, le bout du museau est brun foncé, avec deux petites taches sur la lèvre supérieure, et le bout de l'inférieure blanc. Le tour de l'œil est brun, environné d'un cercle blanchâtre; la queue est longue et grosse comme celle du daim, d'un beau blanc en-dessous, fauve en-dessus aux deux tiers supérieurs, noire au tiers inférieur, et blanche au bout, parce que les poils blancs du dessous dépassent les autres. Il n'y a ni taches sur le corps, ni raies noires sur le dos ou sur les côtés des fesses. La convexité de l'oreille est d'un gris-brun foncé, et l'on voit à sa base postérieure une tache blanche.

Les petits naissent avec une livrée, qui est d'un fauve foncé, tout parsemé de petites taches blanches.

Les bois des individus adultes ont environ vingt-quatre pouces, en suivant leur courbure. Ils commencent à se montrer après la première année de l'animal, d'abord sous forme de chevilles, et ensuite avec un nombre plus ou moins grand d'andouillers. Le plus voisin de la tête se développe le premier, et les autres successivement, à mesure que le bois grandit; mais cela est relatif à la force du cerf. J'ai vu une

deuxième tête avoir deux andouillers, et une troisième qui n'en avoit encore qu'un; et les individus de la Ménagerie n'en ont jamais eu plus de trois, tandis que M. Bosc a rapporté d'Amérique des bois qui avoient quatre andouillers; et Pennant en a fait représenter un qui en a aussi quatre. En général, ces bois sont moins sillonnés que ceux de notre cerf d'Europe.

Cette espèce a des larmiers qui ne consistent qu'en un léger pli de la peau : du reste, elle n'offre dans ses organes du mouvement et des sens aucun caractère qui lui soit particulier.

Le rut avoit lieu en automne., et la portée étoit d'environ neuf mois. La mue se faisoit aux mêmes époques que celles de nos cerfs d'Europe.

Pennant dit que ce cerf vit en troupes nombreuses; qu'il est si facile à apprivoiser qu'on l'habitue à revenir de lui-même au logis après avoir été paître; que sa chair est une des principales ressources des sauvages, et que sa peau fait un objet très-important de commerce. Il paroîtroit que cette espèce est assez répandue; qu'elle remonte jusque dans le Canada d'une part, et descend de l'autre jusque dans l'Amérique méridionale. Lahontan semble en parler, et le cabinet du Muséum en possède un individu qui a été envoyé de Cayenne.

C'est vraisemblablement de ce cerf dont Catesby a voulu parler sous le nom de daim fauve, et Lepage du Pratz, sous celui de chevreuil de la Louisiane.

Le Cerf du Mexique, *Cervus mexicanus*. Bois fortement courbés en avant, s'écartant en dehors, et se rapprochant par leurs extrémités; un andouiller à la face antérieure du merrain, se dirigeant verticalement, et hérissé de fortes dents; un sur-andouiller à la face postérieure, partagé en plusieurs divisions, et l'extrémité du bois subdivisée de même en plusieurs petites branches. Ces bois s'élargissent en une sorte de palme, dès le second andouiller; et ils sont, à leur base surtout, surchargés de sillons et de perlures; point de dents canines; un mufle.

Cette espèce, bien décrite par M. d'Azara, n'a jamais été figurée; seulement Pennant en a fait représenter les bois. J'en ai eu la tête entière, provenant d'un individu bien adulte, et garnie de ses bois.

Ce cerf, que M. d'Azara nomme guazou-poucou, a environ soixante-dix pouces de longueur, et cinquante de hauteur, c'est-à-dire qu'il est un peu moins grand que notre cerf d'Europe. La longueur de son bois, en en suivant la convexité, est de vingt pouces environ. Sa couleur est d'un rouge bai, excepté sur la poitrine et dans l'entre-deux des jambes de derrière, où il est blanchâtre. L'intérieur de l'oreille et le dessous de la gorge sont entièrement blancs, ainsi que le tour des yeux, le bout du museau, et une ligne qui va du bout du museau à l'œil. Une raie noire règne le long du chanfrein. Le bas des pieds, le dessus de la queue, et une bande le long de la poitrine, sont aussi noirs; mais chez les femelles et les jeunes mâles le chanfrein et la poitrine sont entièrement de la couleur du reste du corps. Les petits naissent sans livrée. M. d'Azara a observé qu'à la même époque on rencontroit des guazou-poucou dont le bois étoit entièrement découvert, et d'autres chez lesquels il étoit en plein développement; et il a vu plusieurs femelles, au mois d'octobre, qui étoient prêtes à mettre bas. Cette espèce a des larmiers.

Le cerf du Mexique se rencontre dans une grande partie de l'Amérique septentrionale, et il habite de préférence les lieux baignés et marécageux. On ne sauroit guère rapporter qu'à cette espèce le *quautlamazame* de Hernandez, et la biche de Barallon de Laborde; et Pennant paroît avoir réuni à l'histoire de cette espèce plusieurs particularités qui appartiennent à l'histoire de l'espèce suivante :

Le Mazame, *Cervus campestris.* Bois courbés en avant, s'écartant dès leur base, et se rapprochant par leurs pointes; un andouiller à la face interne, s'élevant obliquement; un ou deux sur-andouillers à la face externe, se dirigeant en arrière. Le bois rugueux à sa partie inférieure.

C'est encore M. d'Azara qui nous a donné la description de ce cerf : il le nomme *gouazouti.* Avant lui, Daubenton, Hist. Nat., t. VI, en avoit fait figurer un bois comme appartenant à un chevreuil d'Amérique. J'ai aussi vu la tête de ce cerf, garnie de ses bois, qui se trouvoit dans le cabinet de Tenon, et j'ai eu à ma disposition un grand nombre de ses bois.

Le gouazouti a environ quatre pieds de long et deux pieds de haut, et son bois a neuf à dix pouces, en en suivant les cour-

bures. Son poil est court et serré, d'un bai rougeâtre; les fesses et le dessous du corps très-blancs; ses larmiers sont assez développés. Les petits, en naissant, ont des taches blanches. Il n'est pas rare de voir des gouazoutis entièrement blancs et albinos.

Ce cerf habite en grande troupe les champs, mais jamais les bois. Il se distingue par une grande légèreté. Lorsqu'il est poursuivi, il répand une très-mauvaise odeur. C'est peut-être de lui dont Marcgrave a voulu parler sous le nom de *cuguacuapara*, et Hernandez sous celui de *mazame*. C'est ce dernier nom, qui, au Mexique, signifie *cerf*, que nous avons cru devoir lui donner.

4. Le Coassou, *Cervus rufus*. Des bois en forme de dagues, se reployant un peu en avant; des canines aux mâchoires supérieures; un mufle.

Cette espèce a été décrite par d'Azara, sous le nom de *guazou pita*. Depuis long-temps Laborde l'avoit fait connoître sous celui de *biche rousse* ou *biche des bois;* mais on n'avoit pas des caractères suffisans pour la distinguer de l'espèce suivante, du cariacou. Les têtes de ces deux espèces, envoyées par M. Martin au Muséum d'Histoire naturelle, en ont bien fait connoître les caractères.

La longueur de ce cerf est de quatre pieds environ, et sa hauteur, de trente pouces. Ses bois ont quatre ou cinq pouces de long. Il a des larmiers. Le corps est d'un rouge doré vif, excepté le devant de la tête et les pieds qui sont d'un rouge brun. Les lèvres, le dessous de la tête et de la queue, et la partie postérieure du ventre, sont blancs. Les petits naissent avec une livrée. Le pelage est rude et sec.

Cette espèce vit en grande troupe au milieu des bois, d'où elle ne sort jamais. Elle est commune dans les contrées orientales de l'Amérique méridionale. C'est la biche rousse de Laborde. Le nom de coassou, que nous lui avons donné, est formé de *gouazou*, qui signifie cerf dans l'idiome des Guaranois, peuplade sauvage du Paraguay, dont nous avons seulement cru devoir adoucir la prononciation.

Le Cariacou, *Cervus nemorivagus*. Des bois en forme de dagues, droits; point de dents canines; un mufle.

Daubenton avoit décrit la femelle de ce cerf; mais c'est encore à d'Azara que nous devons la description complète de l'espèce. Les caractères que je lui donne, ont été pris sur plusieurs têtes de cariacou que possède le Muséum.

Cet animal a environ quarante pouces de longueur et deux pieds de hauteur. Ses bois ont deux à trois pouces. Sa couleur est d'un brun grisâtre. La queue est blanche en-dessous; les lèvres et le dessous de la gorge sont blanchâtres; le contour de l'œil, l'intérieur des membres antérieurs et la poitrine jusqu'aux cuisses, sont d'un blanc teint de cannelle.

La femelle, dit M. d'Azara, met bas deux petits tachetés. Cette espèce, suivant le même auteur, vit solitaire au milieu des bois; mais il paroît, suivant d'autres, qu'elle se rencontre aussi dans les terrains noyés, et près des bords de la mer. Elle se trouve dans les mêmes parties de l'Amérique que l'espèce précédente. Le nom de *cariacou* est celui qu'elle porte à la Guiane, et c'est d'elle vraisemblablement dont Hernandez a parlé sous le nom de *temamazame*.

Quoique nous ayons rapporté à chacune des espèces que nous venons de décrire celles qui se trouvent indiquées avec une certaine clarté dans les auteurs, nous ne pensons pas que leur identité soit hors de doute; et comme il se rencontre beaucoup d'autres notes sur les cerfs d'Amérique, dont il ne nous a pas été possible de faire l'application, il est assez vraisemblable qu'il existe encore dans le nouveau continent des cerfs qui nous sont entièrement inconnus. Cependant, nous n'en ferons point ici mention, parce que nous ne pourrions rien dire d'assez exact et d'assez précis.

*Cerfs dont la patrie est inconnue.*

Il n'est point rare de rencontrer dans les cabinets des bois de cerfs dont l'origine est inconnue. Le Muséum d'Histoire Naturelle en possède un bien remarquable, d'après lequel M. Geoffroy a donné à l'espèce qui le porte le nom de cerf couronné; et j'en ai un autre qui a des caractères qu'on ne retrouve dans les bois d'aucune des espèces connues.

Le Cerf couronné a des bois qui naissent immédiatement des frontaux, s'élèvent presque verticalement, et se composent, dès leur base, d'une lame un peu concave, divisée à sa face antérieure en cinq ou six dentelures profondes. Leur hauteur

est de près de dix pouces ; on n'y aperçoit ni meules, ni nervures ; leur surface est très-unie, et leur couleur est noirâtre.

Le bois que je possède a un pied de longueur en en suivant les contours ; il se courbe uniformément en avant et en dedans dès la moitié de sa hauteur. Un andouiller naît à environ deux pouces de la meule à la surface interne, et s'élève obliquement ; à partir de ce point, le bois s'aplatit et se divise à son bord externe en deux ou trois andouillers. La partie inférieure est chargée de perlures. Il se rapproche un peu du bois de notre mazame.

*Des Cerfs fossiles.*

Il n'est point rare de rencontrer des débris fossiles de cerfs : on en a trouvé presque par toute l'Europe, surtout des bois ; et presque toutes les fois que ces débris ont été assez considérables pour pouvoir être comparés aux parties analogues des espèces qui vivent aujourd'hui, on a reconnu qu'ils avoient appartenu à des espèces inconnues. Il paroîtroit qu'ils se trouvent cependant toujours dans des terrains meubles ou de nouvelle formation.

L'Elan d'Irlande. On a fréquemment trouvé et décrit des têtes et des bois de ce cerf, qui n'a guère d'autres rapports avec l'élan que par sa grandeur. Ses bois diffèrent de ceux de ce dernier animal, en ce que la lame qui les compose est divisée à ses deux bords, et en ce que sa tête, semblable à celle du cerf, n'a point, dans ses intermaxillaires et dans ses os du nez, les caractères si remarquables qui distinguent la tête de l'élan de toutes les autres têtes du même genre. Cette espèce paroît s'être aussi rencontrée en Angleterre et sur les bords du Rhin. On la trouve, en Irlande, dans des lits de craie ou de marne, situés sous de la tourbe.

Le Daim de Scanie. On ne connoît cet animal que par son bois, publié par M. Retzius dans les Mémoires de l'Académie de Stockholm pour l'année 1802. Ce bois est beaucoup plus grand que celui du daim ordinaire ; le merrain ne porte qu'un andouiller ; il a été tiré d'une tourbière.

Le Daim d'Abbeville. Ce n'est encore que par les débris de ses bois que cette espèce est connue. Les bois de ce cerf devoient être bien plus grands que ceux de notre daim ; mais ils ont aussi quelques caractères qui les en rapprochent : cependant ils

naissent immédiatement des frontaux, et ceux du daim sont portés par un pédicule. Il a été trouvé dans les sables qui couvrent le penchant des collines, à droite de la vallée de la Somme, tout près d'Abbeville.

Le Renne d'Etampes. On a trouvé à Etampes, dans les sables au milieu desquels se forment les grès, un très-grand nombre de fragmens de bois qui se rapprochent des bois du renne beaucoup plus que de ceux d'aucune autre espèce de cerf; mais ils sont plus petits, ce qui feroit supposer que l'animal auquel ils ont appartenu étoit moins grand que notre renne ordinaire, et que sa taille approchoit de celle de notre chevreuil.

Chevreuil. On a trouvé des bois qui se rapportent à beaucoup d'égards à ceux du chevreuil commun, aux environs d'Orléans, dans un calcaire marneux qui paroît être un tuf d'eau douce, et qui contient en même temps des débris de paleotherium et de mastodonte.

On a aussi découvert des bois qui se rapprochent de ceux du chevreuil dans les tourbières de la Somme, et dans celles des environs de Beauvais.

Enfin, on trouve très-fréquemment des bois fossiles qui paroissent avoir appartenu à notre cerf commun. On en a découvert en France et en Angleterre, en Allemagne et en Italie, etc., etc. Voyez au sujet des cerfs fossiles, les Recherches sur les Ossemens fossiles de quadrupèdes de M. G. Cuvier, tome IV.

Cerf. Ce mot a encore été employé, joint à une épithète, pour désigner en particulier quelques-uns des animaux dont nous venons de parler : ainsi nous avons vu, en traitant du cerf commun, qu'on nommoit Cerf de Corse, et Cerf des Ardennes, deux de ses variétés ; et l'on trouve souvent l'axis désigné par les noms de Cerf du Gange et de Cerf du Bengale.

Ce nom de cerf a aussi été donné à des animaux qui n'appartenoient point à ce genre. Les Hollandois appellent Cerf, au cap de Bonne-Espérance, une espèce d'antilope, le *caama*, et plusieurs auteurs ont imité cette erreur. C'est sous le nom de Cerf que le *caama* est désigné dans le Voyage à Siam du père Tachard, et dans Séba, t. I, tab. 42, f. 4. Le même auteur, tab. 43, f. 3, désigne sous le nom de Cerf très-petit de Guinée,

une espèce de chevrotin; et sous celui de Cerf d'Afrique, tab. 45, f. 1, un ruminant sans cornes et sans bois, qu'il est impossible de caractériser exactement. C'est une femelle de cerf ou d'antilope. Bosmann, dans son Voyage en Guinée, parle aussi de ses antilopes sous le nom de cerf. (F. C.)

CERFEUIL (*Bot.*), *Chærophyllum*, Lam., genre de plantes de la famille des ombellifères, dont les principaux caractères sont les suivans : un calice entier ; cinq pétales inégaux, échancrés ; cinq étamines ; un ovaire inférieur, surmonté de deux styles persistans ; un fruit alongé ou cylindrique, lisse ou strié, composé de deux graines appliquées l'une contre l'autre.

Ce genre, tel qu'il a été établi par M. de Lamarck, se trouve bien distingué par la forme grêle et alongée de ses fruits. La division que Linnæus en avoit faite en deux genres, sous les noms de *scandix* et de *chærophyllum*, étoit peu naturelle, et surtout mal circonscrite. Les espèces à fruits velus se distinguent des athamantes, parce qu'elles manquent de collerette universelle ; des caucalides et des carottes, parce que leurs poils sont mous et sans roideur. On connoît aujourd'hui une vingtaine d'espèces de ce genre, dont les principales sont les suivantes :

1.° Cerfeuil sauvage, *Chærophyllum silvestre*, Linn., *Spec.* 369. La tige de cette plante est fistuleuse, rameuse, striée, velue dans sa partie inférieure, un peu renflée à chacun de ses nœuds, haute de deux à trois pieds ; ses feuilles sont grandes, deux à trois fois ailées, glabres ou légèrement velues ; ses fleurs sont blanches, disposées en ombelles composées de huit à douze rayons. Les fruits sont lisses, luisans, et ils deviennent d'un brun noirâtre lors de leur maturité. Cette espèce croît assez communément dans les prés, sur les bords des bois, et dans les haies ; elle a une odeur forte, presque fétide, et une saveur âcre, un peu amère. Comme elle croît de bonne heure, on peut la cultiver comme fourrage ; les ânes, surtout, l'aiment beaucoup, ce qui la fait appeler vulgairement *persil d'âne*. Dans le nord, on se sert des tiges pour teindre les laines en vert, et de ses fleurs pour donner à ces mêmes laines une couleur jaune.

2.° Cerfeuil odorant, *Chærophyllum odoratum*, Lam. Dict. 1,

pag. 683. Sa tige est fistuleuse, épaisse, cannelée, rameuse, un peu velue, haute de deux à trois pieds; ses feuilles sont larges, trois fois ailées, légèrement velues, composées de folioles ovales-aiguës, incisées et dentées; ses fleurs sont blanches, disposées en ombelles médiocres. Il leur succède des fruits longs de quatre à six lignes, remarquables par leurs profondes cannelures. Cette plante croît dans les prés des montagnes en Dauphiné, en Provence, en Languedoc, en Alsace, etc. On la cultive dans les jardins pour l'employer comme assaisonnement dans les salades; elle a une odeur agréable qui a quelque chose de celle de l'anis. On la connoît encore sous les noms de *cerfeuil musqué*, *cerfeuil d'Espagne*, *fougère musquée*. Sa culture n'a rien de particulier; on la multiplie de graines, ou en divisant ses racines.

3.° Cerfeuil cultivé, *Chærophyllum sativum*, Lam. Dict. 1, 684; *scandix cerefolium*, Linn.; Jacq. Fl. Aust. tab. 390. La tige de cette espèce est rameuse, ordinairement glabre, haute d'un pied et demi à deux pieds; ses feuilles sont molles, deux à trois fois ailées, composées de folioles un peu élargies et incisées. Les fleurs sont blanches, petites, disposées en ombelles latérales, presque sessiles, et formées pour la plupart de quatre à cinq rayons; elles sont munies de collerettes partielles, composées de deux à trois folioles, et tournées du même côté. Les fruits sont lisses et noirâtres. Cette plante croît naturellement dans le midi de l'Europe, et on la cultive fort communément dans les jardins potagers. On en fait un usage fréquent dans les cuisines; et elle s'emploie surtout comme assaisonnement, à cause de son odeur et de sa saveur légèrement aromatiques. Comme elle est annuelle, elle ne se multiplie que de graines qu'on peut semer depuis le mois de mars jusques à la fin de septembre, avec cette différence qu'il faut les mettre à une bonne exposition lors des semis qu'on fait au commencement du printemps; et au nord et à l'ombre, lors de ceux qu'on fait en juin et en été. On emploie aussi en médecine le cerfeuil cultivé comme apéritif, incisif, dépuratif, résolutif, diurétique, etc., en en prescrivant le suc, ou en faisant entrer les feuilles dans des bouillons auxquels elles donnent une saveur agréable.

4.° Cerfeuil peigne, *Chærophyllum pecten*; *Scandix pecten*,

Linn.; Jacq. Fl. Aust., t. 263. Cette plante, nommée vulgairement *peigne de Vénus*, *aiguille de berger*, est bien distincte des espèces précédentes par ses longs fruits qui ressemblent à des aiguilles ou à des dents de peigne. Ses tiges sont rameuses ordinairement dès la base, et ne s'élèvent qu'à huit ou douze pouees. Ses feuilles sont finement découpées, et ses fleurs blanches, petites, forment des ombelles peu garnies. Elle est commune dans les champs et dans les moissons. M. Tessier la regarde comme un très-bon fourrage. (L. D.)

CERFUL (*Bot.*), nom languedocien du cerfeuil. (J.)

CERF-VOLANT. (*Bot.*) C'est le nom vulgaire sous lequel on désigne un des plus gros coléoptères de France, qui appartient à notre famille des Priocères, et au genre Lucane. Voyez ces mots. (C. D.)

CÉRIE (*Entom.*), *Ceria*, genre de diptères qui appartient à notre famille des sarcostomes ou proboscidés.

Ce nom de genre, d'abord employé par Scopoli pour désigner les diptères que Geoffroy a nommés scatopses, a été ensuite repris par Fabricius, et appliqué à deux insectes très-différens; l'un qu'il appeloit cérie abdominale, insecte voisin des mulions du même auteur, et que Latreille a pris pour type de son genre Psare; l'autre, que Fabricius nommoit cérie clavicorne, et qui constitue maintenant le véritable genre Cérie que les entomologistes ont généralement adopté. En le conservant, nous croyons nécessaire, pour des raisons qui seront exposées plus bas, de modifier les caractères qu'on lui a assignés jusqu'à ce jour, et de les exprimer ainsi:

*Antennes plus longues que la tête, composées de quatre articles; le premier libre, ou réuni avec celui de l'antenne opposée en une seule pièce; les trois derniers en fuseau terminé par une pointe aiguë, cétacée, articulée à sa base; bouche des syrphes; les ailes et les balanciers écartés.*

Les céries ont quelque analogie avec les mulions de Fabricius, et les psares de Latreille, à cause de leurs antennes en fuseau, plus longues que la tête, placées un peu au-devant des yeux, et réunies souvent à leur base sur un seul pivot; mais l'absence du poil latéral suffit pour les distinguer de ces genres voisins; les céries ont d'ailleurs un port qui leur est propre parmi les diptères; leur tête est plus triangulaire, plus

large que le corselet; les yeux sont fort grands, et le bec qui contient la trompe, semblable à celui des syrphes, est jaune, marqué d'une ligne longitudinale noire. Le corselet est assez large, presque carré et convexe. L'abdomen est glabre, alongé, cylindrique, un peu arqué, de couleur noire, et ceint de bandes jaunes; il est un peu étranglé vers son insertion, et porte deux points calleux jaunes. Joignez à ces caractères des ailes longues, très-écartées, fortement échancrées à la base, et l'observateur peu attentif aura plutôt l'idée d'un hyménoptère que d'un diptère; aussi l'entomologiste peu exercé qui rencontre pour la première fois une cérie, hésite de la saisir, et croit au premier abord reconnoître une guêpe.

Ces insectes, dans l'état parfait, habitent les bois; on les trouve sur les fleurs, et quelquefois aussi sur les caries de l'orme, ce qui porte à croire qu'ils déposent leurs œufs dans ces ulcères sanieux, et que peut-être la larve y vit. Au reste, cette idée n'est qu'une probabilité que l'observation pourra confirmer ou détruire, car les larves des céries sont encore inconnues.

1.° Cérie clavicorne, *Ceria clavicornis*, Fab.; Panz. fasc. 44, tab. 20; Schellenberg, tab. 23, fig. 1.

Le premier article de l'antenne réuni avec celui de l'antenne du côté opposé: abdomen à trois bandes jaunes; le bord externe des ailes brun. Cette espèce renferme deux variétés.

Variété A. *Cérie à pattes jaunes*. Les pattes jaunes avec une seule bande brune près de l'articulation de la jambe. Cette variété a été trouvée en Barbarie par M. Desfontaines.

Variété B. *Cérie à pattes brunes*. Les pattes brunes avec une teinte jaune vers les articulations du fémur avec le corps et avec la jambe.

Cette variété est un peu plus grande que la précédente, et beaucoup moins jaune, quoique semblable d'ailleurs. Elle se rencontre en Allemagne, en France, et n'est pas très-rare aux environs de Paris.

Fabricius paroît avoir, à l'exemple des éditeurs de Schellenberg, regardé l'insecte figuré tab. 23, fig. 2, de leurs ouvrages, comme la femelle de la cérie clavicorne; mais

M. Latreille a remarqué avec raison, que cette figure appartiendroit plutôt à un mâle, puisque les yeux sont presque entièrement réunis. On peut d'ailleurs ajouter à cette observation, que l'insecte auquel la figure citée se rapporte, ne se rencontre jamais avec la cérie clavicorne, tandis qu'on reconnoît parmi les céries clavicornes qu'on trouve ensemble, les différences des yeux qui distinguent les sexes dans la plupart des diptères. Il est donc évident que la figure de Schellenberg ne peut appartenir ni à une femelle ni à un mâle de la cérie clavicorne, mais à un insecte différent, qui se trouve en effet en France et en Allemagne. M. Latreille semble porté à croire que cet insecte est le même que le syrphe conopse de Fabricius; nous ne partageons pas son opinion, et voici nos raisons, que nous exposerons ici avec quelques détails, parce qu'elles nous paroissent utiles pour compléter l'histoire du genre Cérie, et éclairer la synonymie de ces insectes.

Le syrphe conopse de la première édition de l'Entomologie systématique de Fabricius, dont il a fait un mulion dans son Supplément, est la même chose que la mouche conopse de Linnæus, qu'il cite pour synonyme; et cet insecte, d'après l'opinion même de M. Latreille, n'est pas différent de la cérie clavicorne, comme il est facile de s'en convaincre par la description très-bien faite de Linnæus. Panzer est aussi de cet avis, puisque l'insecte qu'il a fait figurer sous le nom de syrphe conopse de Fabricius, est la cérie clavicorne. Cet insecte ne peut donc pas être celui que nous cherchons. Depuis, Fabricius méconnoissant toujours la véritable mouche conopse de Linnæus, vient, dans la seconde édition des *Antliata*, d'ajouter aux synonymes de cette espèce, le syrphe resserré de Panzer, f. 45, pag. 22, le même que Schellenberg a donné, pl. X, fig. 1; mais cet insecte qui a le caractère des milésies, parmi lesquelles M. Fabricius l'a placé avec raison, ne peut plus avoir aucune espèce d'analogie avec notre cérie, puisqu'il est d'un genre différent.

Il résulte donc de cette discussion, que l'insecte figuré dans l'ouvrage de Schellenberg, pl. 23, n.° 2, n'est ni le syrphe conopse de Fabricius, ni encore moins sa milésie conopse; et nous sommes portés à croire que c'est un insecte encore non décrit, qui doit former une seconde espèce de cérie

bien distincte de la première, par la forme des antennes libres à leur base, quoique d'ailleurs ces deux insectes se ressemblent parfaitement. (C. D.)

CERIN. (*Min.*) Variété de cerium, qui paroît être la même que l'allanite. Voyez Cerium. (B.)

CERIN. (*Ornith.*) Cotgrave écrit ainsi le nom du serin d'Italie, ou cini. Voyez Cedrin. (Ch. D.)

CERINTHE (*Bot.*), nom latin du mélinet. (L. D.)

CERINTHOIDES. (*Bot.*) Parmi les diverses espèces de pulmonaires, les unes ont le tube de la corolle égal au calice; dans les autres il est plus alongé : ce sont ces dernières que Boerhaave avoit séparées sous le nom de *cerinthoïdes*, et, après lui, MM. Roth et Moench, sous celui de *mertensia*. Le caractère distinctif n'a pas paru assez important pour faire adopter cette séparation. (J.)

CÉRION (*Bot.*), *Cerio*. [*Caryopse*, Rich.] Le cérion est un des trois genres de fruits que M. Mirbel réunit dans l'ordre des fruits *carcérulaires*. Ce fruit parfaitement distinct est celui des céréales et des autres graminées. Il est uniloculaire et monosperme. Le péricarpe est mince et collé pour l'ordinaire avec l'enveloppe particulière de la graine; cette enveloppe adhère elle-même à un grand périsperme farineux. L'embryon est rejeté sur le côté, vers la base du péricarpe.

Le cérion est *globuleux* dans le *panicum italicum; arrondi* dans le sorgho; *oblong* dans le froment; canaliculé dans le froment, le seigle, l'avoine, etc. Il est *rostré*, c'est-à-dire terminé par un bec formé par la base du style, dans le *phleum pratense;* il est *birostré* dans le briza; il est induvié, c'est-à-dire enveloppé par les écailles de la glumelle, dans le riz: il est nu dans le maïs, le blé, etc. (Mass.)

CERIS. (*Ichthyol.*) Κηρὶς, dans Diphilus, Siphnius et Trallien, est le nom d'un poisson de l'île de Chypre, qui nous est inconnu. Le dernier de ces auteurs lui attribue une chair dure, dont il vante les vertus antidyssentériques. (H. C.)

CERISCUS. (*Bot.*) Gærtner a figuré sous ce nom, tab. 28, un fruit qu'il a reconnu dans le texte appartenir au *gardenia spinosa* de Linnæus, nommé par lui *gardenia dumetorum*. (J.)

CERISETTE (*Bot.*), nom vulgaire d'une espèce de morelle. *Solanum pseudocapsicum*. (L. D.)

CERISIER (*Bot.*), *Cerasus*, Juss., genre de plantes de la famille des rosacées, dont les principaux caractères sont les suivans : un calice campanulé, caduc, à cinq lobes ; cinq pétales ; vingt à trente étamines ; un ovaire supérieur, surmonté d'un seul style ; un drupe charnu, presque rond, glabre, légèrement sillonné d'un côté, contenant un noyau lisse, arrondi, anguleux latéralement, à une ou deux graines.

Les cerisiers ont les plus grands rapports avec les pruniers et les abricotiers ; et Linnæus, n'ayant aucun égard aux différences assez légères qui existent dans la forme des noyaux de leurs fruits, avoit réuni ces trois genres en un seul, sous le nom de *prunus*. Mais MM. de Jussieu, Ventenat et plusieurs autres botanistes modernes ayant rétabli ou adopté les trois genres, tels que Tournefort et autres auteurs plus anciens les avoient établis, cette division étant d'ailleurs autorisée et consacrée par un usage presque général et fort ancien, nous avons cru devoir aussi admettre la distinction des trois genres.

On connoît aujourd'hui près de trente espèces de cerisiers. Elles sont toutes des arbres ou des arbrisseaux. Dans ce nombre, huit espèces sont indigènes de l'Europe, ou y sont naturalisées ; dix autres, en en comprenant deux déjà comptées comme naturalisées, sont indigènes de l'Asie, et douze sont originaires du nouveau continent.

Les cerisiers se divisent assez naturellement en deux sections, l'une comprenant les espèces dont les fleurs sont disposées en grappes, et l'autre celles dont les fleurs sont solitaires, ou seulement en corymbe. Nous allons faire connoître les plus remarquables, ou celles qui, sous le rapport de leurs usages et de leur utilité, méritent le plus l'attention.

* *Fleurs disposées en grappes.*

1.° Cerisier a grappes, *Cerasus padus*, Decand. ; Lois. *in Nov. Duham.* 5, pag. 2, tab. 1. Vulgairement merisier à grappes, laurier-putiet, ou simplement putiet, et encore faux bois de Sainte-Lucie. Cette espèce est un grand arbrisseau, ou un arbre de troisième grandeur, qui s'élève de vingt à vingt-cinq pieds de hauteur, et qui peut acquérir deux pieds et demi à trois pieds de tour à sa base, quand il a pris tout son accroissement. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales-lancéolées, glabres, dentées en leurs bords. Ses fleurs sont blanches, pédonculées,

disposées en grappes un peu pendantes, et plus longues que les feuilles. Il leur succède de petits fruits, à peu près de la grosseur d'un pois, noirs dans une variété, et rouges dans une autre. Le cerisier à grappes croît spontanément dans les bois de l'Europe, surtout dans les pays de montagnes. On le cultive dans les jardins d'agrément et dans les bosquets, parce que ses grappes de fleurs, qui paroissent au mois de mai, font un assez joli effet. Il se multiplie facilement, soit de graines, soit de drageons, ou même de boutures. Une fois planté, il ne demande plus aucun soin, et il n'est nullement délicat sur la nature du terrain, pourvu qu'il ne soit pas trop sec, car il aime un peu l'humidité. Ses fruits, d'abord un peu amers et acerbes, finissent par devenir douceâtres. On les mange en Suède et au Kamtschatka. Dans les pays où cet arbre croît en liberté, et où il acquiert une certaine grosseur, on fait, avec son bois qui est tendre et léger, des sabots qui ne se gercent pas. Les tourneurs l'emploient aussi pour divers ouvrages, et les charrons le recherchent pour faire des chevilles, parce qu'il a la fibre longue, qu'il se resserre par la pression, et qu'il se dessèche ou se gonfle difficilement par les variations de l'atmosphère. L'écorce des rameaux a une odeur forte et désagréable, qui, dans les Vosges où ce cerisier est très-répandu, lui a fait donner le nom de *bois-puant*. Cette écorce a de plus une saveur amère, un peu astringente, et cette dernière considération a porté, il y a environ soixante ans, un médecin, habitant des Vosges, à en essayer l'emploi, à la place du quinquina, dans le traitement des fièvres intermittentes. On trouve aussi, dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm, des observations sur ses propriétés antivénériennes.

2.° Cerisier de Virginie, *Cerasus virginiana*, Mich. Fl. Bor. Amer., 1, p. 285. Cette espèce a beaucoup de rapports avec la précédente, mais ses feuilles sont plus larges, plus lisses en-dessous; leur pétiole est chargé de quatre glandes; les grappes formées par les fleurs sont plus longues, plus droites, plus serrées, et les pédoncules sont plus courts; enfin les pétales sont arrondis, et non ovales. Elle est originaire de la Virginie, de la Caroline, et de plusieurs autres parties de l'Amérique septentrionale, où l'écorce de ses branches est employée

comme fébrifuge. En France, on la cultive en pleine terre, dans les jardins et les bosquets, et on la multiplie de même que le merisier à grappes. Le bois du cerisier de Virginie est rougeâtre, veiné de noir et de blanc, très-odorant; en Amérique, où cet arbre acquiert trente à quarante pieds de hauteur, on l'emploie à faire des meubles : il prend un beau poli.

3.° Cerisier de Portugal, *Cerasus lusitanica*, Lois. *in Nov.* Duham. 5, pag. 5. Cette espèce est un grand arbrisseau toujours vert, qui s'élève à Paris, dans les jardins, à huit ou dix pieds, et beaucoup plus haut dans les pays chauds. Ses rameaux sont garnis de feuilles alternes, pétiolées, ovales-lancéolées, dentées, luisantes et d'un vert foncé en-dessus, très-glabres sur leurs deux faces, dépourvues de glandes à leur pétiole. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes serrées, redressées, axillaires. Il leur succède de petits fruits ovales, d'un rouge foncé, ou presque noirs dans la maturité.

Cet arbrisseau est originaire de Portugal, où il est connu sous le nom d'*asarero*. On le cultive depuis long-temps en France, où il contribue à l'ornement des jardins par son feuillage toujours vert, et par ses longues grappes de fleurs qui paroissent au mois de juin. Il craint les fortes gelées, ce qui fait que, dans le climat de Paris, plusieurs personnes le plantent en caisse, afin de le rentrer pendant l'hiver dans l'orangerie ; mais il ne devient jamais si beau cultivé de cette manière, et il vaut mieux le risquer en pleine terre, en ayant la précaution de l'envelopper de paillassons lorsqu'il survient des froids rigoureux. En le plantant au pied d'un grand mur, à l'exposition du midi, qui est celle qui lui convient le mieux, il courroit d'ailleurs moins de risques. On le multiplie de marcottes et de graines : celles-ci, dans les jardins de Paris, ne mûrissent que rarement, si ce n'est sur les vieux pieds ou dans les années très-chaudes. Dans le Midi de la France les fruits mûrissent toujours bien.

4.° Cerisier de Caroline, *Cerasus caroliniana*, Mich. Fl. Bor. Amer. 1, pag. 285. Cette espèce est un arbre de hauteur moyenne, dont les rameaux redressés forment une sorte de pyramide : ses feuilles sont courtement pétiolées, oblongues-lancéolées, lisses, un peu coriaces, persistantes et entières; les grappes de fleurs sont disposées dans les aisselles des feuilles,

et plus courtes que celles-ci; il leur succède de petits fruits presque globuleux, aigus, très-peu charnus, et qui restent sur l'arbre pendant tout l'hiver. Ce cerisier, originaire de la Caroline et de la Floride, est cultivé dans quelques jardins, où on le multiplie de marcottes, de boutures et de graines venues d'Amérique; car il n'en a point encore donné de mûres dans notre climat. En Amérique, cet arbre s'élève aussi haut que le merisier de nos forêts. On peut espérer de le voir un jour prendre tout son accroissement chez nous, car il supporte, sans en souffrir, les froids qu'on éprouve à Paris.

5.° Cerisier laurier-cerise, *Cerasus lauro-cerasus.* Cette espèce est un grand arbrisseau qui peut s'élever à douze ou quinze pieds dans le climat de Paris, et beaucoup plus haut dans le Midi de la France et de l'Europe. Ses feuilles sont ovales-oblongues, courtement pétiolées, luisantes, et d'un vert gai en-dessus, parfaitement glabres des deux côtés, coriaces, persistantes, munies en leurs bords de quelques dents écartées. Les fleurs sont blanches, disposées en longues grappes axillaires, et elles ont une odeur assez agréable, très-analogue à celle des amandes amères. Les fruits qui leur succèdent sont de petits drupes ovales, pointus, très-peu charnus, et noirâtres lors de leur maturité.

Cet arbrisseau, qu'on nomme aussi vulgairement laurier-amandier, et plus communément encore laurier-cerise, est originaire de Trébisonde, sur les bords de la mer Noire. Transporté d'abord de son pays natal à Constantinople, David Ungnad, envoyé d'un empereur d'Allemagne, en envoya un pied vivant à Clusius, à Vienne, en 1576, et c'est de cet individu que sont provenus tous ceux qu'on cultive aujourd'hui en Europe, où cet arbrisseau est très-bien naturalisé dans toutes les parties méridionales. Dans le climat de Paris on le plante aussi en pleine terre; mais il faut lui donner une bonne exposition, et le mettre à l'abri des fortes gelées : il peut résister facilement à celles qui ne font pas descendre le thermomètre au-dessous de cinq à six degrés. On le multiplie comme les précédens.

La nature a placé dans les feuilles du laurier-cerise un arome qui n'existe pas dans les feuilles des autres cerisiers, ou qui n'y est que très-peu développé, et qu'on ne retrouve que dans

les noyaux des fruits des autres espèces, ou de quelques genres de la même famille. Cet arome se retire par l'infusion et la distillation dans l'eau ou dans l'alcool, mais il ne faut pas que ces liquides en soient trop chargés; car si l'on distille plusieurs fois de l'eau sur des feuilles de laurier-cerise, on en retire une liqueur qui est un violent poison pour les hommes et pour les animaux, ce qui est suffisamment prouvé par divers accidens arrivés en Angleterre, par les expériences faites à Londres, en présence de la Société royale, par le docteur Mortimer, et par celles faites en France par Duhamel.

L'huile essentielle de ces mêmes feuilles est encore plus dangereuse. On en fabriquoit autrefois en Italie, sous le nom d'*essence d'amande amère*, et elle étoit employée, soit dans les cuisines comme assaisonnement, soit par les parfumeurs et les marchands de liqueurs; mais l'autorité a sagement défendu d'en fabriquer et d'en vendre, à cause des accidens funestes qui pouvoient être la suite de son usage inconsidéré. Fontana, dans des expériences sur cette substance, a fait mourir, avec les mêmes symptômes qui sont la suite de l'insertion du venin de la vipère, un chien par l'application sur une plaie, d'une seule goutte de cette huile essentielle.

Malgré les accidens qui pourroient être la suite de l'usage inconsidéré des préparations du laurier-cerise, des médecins distingués ont pensé qu'en les administrant avec circonspection, l'art de guérir pourroit en tirer parti dans certaines affections morbifiques, et que, par l'énergie avec laquelle elles agissent, elles pourroient devenir un puissant moyen de guérison. Un praticien anglois assure avoir effectivement donné avec avantage, dans les maladies causées par l'obstruction des viscères abdominaux, soit l'infusion des feuilles, soit leur eau distillée à la dose de trente à soixante gouttes, trois à quatre fois par jour.

Le poison du laurier-cerise est d'ailleurs si subtil, que les émanations de cet arbre ne sont pas sans inconvénient, et l'on assure qu'il suffit de se reposer sous son ombrage, par un temps chaud, pour éprouver des maux de tête et des envies de vomir; il seroit sans doute plus dangereux de s'y endormir.

Malgré les qualités malfaisantes et les dangereuses propriétés qu'on peut reprocher aux feuilles du laurier-cerise,

on les emploie tous les jours dans les cuisines, comme assaisonnement dans diverses préparations de laitage; on en met dans les crèmes, les soupes, les bouillies, etc. : cela leur communique un goût d'amandes amères fort agréable ; mais comme beaucoup de gens ne connoissent pas le danger qu'il y a d'en mettre une trop grande quantité, il n'est pas rare de voir des personnes incommodées pour avoir fait usage de cet assaisonnement.

Les chimistes modernes croient avoir reconnu que le principe délétère qui existe dans l'arome concentré du laurier-cerise, n'est autre que l'acide prussique formé naturellement dans ce végétal. Ce principe paroît agir sur l'économie animale d'une manière fort différente, selon la quantité introduite. A de petites doses, il agit comme tonique et excitant; à des doses plus fortes, il devient fortement irritant, violent purgatif ou même émétique; à des doses plus fortes encore, il détruit l'irritabilité, et donne la mort presque instantanément, sans qu'aucun moyen puisse arrêter ses funestes effets.

6.° Cerisier mahaleb, *Cerasus mahaleb*. Mill.; Lois. *in Nov.*; Duham. 5, pag. 6, tab. 2. Cette espèce est un arbre de troisième grandeur, qui s'élève à vingt pieds, et même davantage, quand il est cultivé dans un bon terrain. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, presque rondes, glabres, bordées de dents serrées, très-courtes et glanduleuses; ses fleurs, qui se développent en même temps que les feuilles, sont blanches, portées sur des pédoncules de six à huit lignes de longueur, et disposées au nombre de six à huit ensemble, en petites grappes ayant l'aspect d'un corymbe, parce que les pédoncules inférieurs sont plus longs que les supérieurs; les fruits, moitié plus petits qu'une cerise ordinaire, sont noirâtres, d'une saveur très-amère. Les grives et les merles en sont très-friands.

Le cerisier mahaleb croît naturellement dans diverses contrées de l'Europe; il n'est pas rare en France, surtout dans les pays de montagnes, et il est très-commun aux environs de Sainte-Lucie dans les Vosges, d'où il a reçu le nom vulgaire de bois ou d'arbre de Sainte-Lucie. Dans quelques départemens, il est connu sous le nom de quénot, de malagué ; on

le plante dans les bosquets, où ses fleurs, qui paroissent dès le mois d'avril, font un fort joli effet.

Lorsqu'on le greffe sur le merisier commun, il devient beaucoup plus vigoureux, et il s'élève bien davantage. On s'en sert d'ailleurs comme de sujet pour greffer toutes les variétés ou espèces de cerises. C'est une erreur de croire que celles-ci greffées sur cet arbre y prennent une saveur amère; celles à fruits doux y conservent parfaitement la qualité de leur eau.

Lorsqu'on le cultive comme arbre d'agrément, il est inutile de lui donner aucun soin particulier. On peut, après qu'il est planté, l'abandonner à la nature; car il est extraordinairement rustique, et s'accommode de toutes sortes de terrains. Il prospère dans les terres marécageuses comme dans les plus arides; il vient même dans celles qui sont de pure craie; et dans les lieux où il croît spontanément, on le trouve souvent jusque dans les fentes des rochers. La propriété qu'a le mahaleb de croître dans les plus mauvais sols, le rend précieux pour mettre en rapport les terres les plus ingrates, en les changeant en bois taillis. Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à voir le parti avantageux que M. de Malesherbes a tiré de cet arbre dans ses terres, en en faisant faire des semis et des plantations considérables dans des terrains qui paroissoient voués à une éternelle stérilité.

On peut faire aussi d'excellentes haies de mahaleb, parce qu'il pousse des branches dès le collet de ses racines, et que ces branches presque horizontales s'entrelacent facilement les unes dans les autres. Mais ces haies craignent la dent des bestiaux, et surtout des moutons et des chèvres, qui aiment beaucoup les feuilles et les bourgeons de cet arbre.

On multiplie le mahaleb en semant ses fruits dans un terrain bien labouré, aussitôt après que par leur maturité complète ils sont tombés des arbres. Si on n'a pas de terrain disponible à cette époque, il faut les mettre en jauge dans quelque coin, parce que lorsqu'on ne prend pas cette précaution leur amande se dessèche, et la plus grande partie des graines ne lève que la seconde année, ou même pas du tout. Les semis n'ont besoin que de quelques sarclages.

Le mot *mahaleb*, consacré aujourd'hui comme nom spécifique de ce cerisier, est arabe. Les médecins de cette nation

avoient introduit dans la pratique l'usage de ses noyaux, auxquels ils attribuoient entre autres propriétés, celle de dissoudre les calculs de la vessie. On trouvoit autrefois de ces noyaux dans les pharmacies, et on les apportoit alors de l'Orient. On ignora long-temps par quel arbre ils étoient produits; enfin, ils ont été reconnus pour appartenir au cerisier mahaleb. Aujourd'hui ils sont entièrement tombés en désuétude.

Le bois du mahaleb est roussâtre, assez dur, susceptible de prendre un beau poli. Il a, quand on le travaille, une odeur assez agréable, mais foible. Comme il porte le même nom que le vrai bois de Sainte-Lucie, qui nous vient de l'île de ce nom, on l'a quelquefois confondu avec celui-ci; et plus souvent encore, en parlant des usages auxquels on l'emploie, on lui a appliqué tout ce qui regarde le véritable bois de Sainte-Lucie, autrement dit bois de Palissandre; mais il en est très-différent. Il est plus facile de le confondre avec celui du cerisier à grappes, auquel il ressemble beaucoup par la couleur et par l'odeur. On pourroit l'employer à des ouvrages de menuiserie, surtout pour faire des meubles; mais comme on en trouve rarement des pieds assez gros pour fournir des planches d'un grand diamètre, on lui préfère le merisier. Les ébénistes, les tabletiers et les tourneurs s'en servent pour quelques petits ouvrages. Il faut qu'il soit bien sec avant de l'employer, car autrement il a le défaut de se beaucoup tourmenter.

Daléchamps et Haller disent qu'on pourroit se servir des fruits du mahaleb pour la teinture, et que leur suc fournit une assez belle couleur pourpre. Cette analogie de propriété avec le *vaccinium* des anciens, dont ils tiroient aussi une couleur pourpre, a fait dire à Daléchamps que celui-ci pourroit bien n'être autre chose que le mahaleb. Les commentateurs ont beaucoup discuté sur ce que pouvoit être le *vaccinium*, que les anciens employoient pour teindre en pourpre, comme le prouvent les passages suivans:

Nec te purpureo velent vaccinia succo.

Ovid. Trist. lib. I, eleg. 1.

*Vaccinium temperantes, et lac miscentes, purpuram faciunt elegantem.* Vitruv. lib. 4, cap. ult.

Les uns ont voulu que ce fût l'hyacinthe, les autres une

espèce du genre connu aujourd'hui sous le nom de *vaccinium;* d'autres les fruits du troëne; mais cela ne tombe pas sous le sens, puisque d'une part Pline parle du *vaccinium* comme d'un arbre, et que de l'autre il le distingue positivement du troëne. *Non nisi in aquosis proveniunt..... ligustra..... item vaccinia, Italiæ aucupiis sata, Galliæ vero etiam purpuræ tingendæ causâ ad servitiorum vestes.* Pl. lib. 16, cap. 18. De toutes les opinions qui ont existé sur le *vaccinium*, la plus vraisemblable nous paroît être celle de Daléchamps, puisqu'on retrouve dans le mahaleb trois des caractères ou propriétés de la plante des anciens. Comme celle-ci, le mahaleb est un arbre; les oiseaux sont friands de ses fruits comme de ceux du *vaccinium*, et enfin ses fruits peuvent de même fournir une couleur pourpre.

** *Fleurs solitaires ou en ombelle.*

7.° Cerisier toujours fleuri, vulgairement Cerisier de la Saint-Martin, Cerisier ou Griottier de la Toussaint, *Cerasus semper florens*, Decand.; Lois. *in Nov.* Duham., 5, pag. 8, tab. 9. Cette espèce est un arbre de moyenne taille, dont les branches, et surtout les jeunes rameaux, sont foibles et pendans. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, dentées en scie. Ses fleurs naissent sur les jeunes pousses de l'année; elles sont blanches, solitaires dans les aisselles des feuilles, portées sur de longs pédoncules, et au nombre de quatre à huit sur chaque rameau, la dernière étant ordinairement terminale. Les divisions de leur calice sont dentelées et réfléchies. Les fruits, de la grosseur des plus petites cerises, ont la peau dure, d'un rouge clair, et la chair blanche, acide, d'une saveur peu agréable.

Ce cerisier a cela de particulier, que ses premières fleurs paroissent au mois de juin, et que celles-ci sont remplacées par d'autres qui se succèdent sans cesse pendant tout le reste de l'été; et les fruits, produits par les premières fleurs, venant à mûrir dans l'ordre ordinaire, l'arbre est souvent, à l'automne, chargé en même temps de fleurs, de fruits verts et de fruits mûrs. On le cultive dans les jardins, sans connoître le pays dont il est originaire. Willdenow pensoit qu'il pouvoit n'être qu'une espèce hybride. D'autres ont été d'opinion qu'il n'étoit qu'une variété du cerisier commun; mais il a des

caractères si prononcés et si différens de ses autres congénères, que cela paroît peu probable, et nous sommes bien plus portés à croire qu'il forme une espèce particulière et bien distincte. Quoi qu'il en soit, on le greffe sur le cerisier commun, ou sur le mahaleb; et, comme il produit une prodigieuse quantité de branches chiffonnes, il faut avoir soin de l'en dégarnir: sans cela, les fleurs des branches du milieu de l'arbre avortent; il faut aussi le débarrasser, pour la propreté, de tous les petits rameaux qui, après avoir porté fruit, se dessèchent l'hiver suivant.

8.° Cerisier a feuilles luisantes, *Cerasus chamæcerasus*, Lois. *in Nov.*; Duham. 5, pag. 29, tab. 5, fig. A. Linnæus n'avoit regardé ce petit cerisier que comme une variété du cerisier commun; mais Jacquin, et presque tous les auteurs, depuis lui, l'ont avec raison considéré comme formant une espèce bien distincte. Celle-ci n'est qu'un arbrisseau très-touffu, s'élevant en buisson à la hauteur de quatre à six pieds. Ses feuilles sont éparses, courtement pétiolées, ovales-oblongues, lisses et luisantes en-dessus, parfaitement glabres des deux côtés, crénelées plutôt que dentelées, et ordinairement obtuses. Les fleurs sont blanches, assez petites, portées sur des pédoncules assez longs, quelquefois solitaires, ou le plus souvent réunies deux à cinq ensemble en ombelles sessiles et axillaires. Il leur succède des fruits d'un rouge vif, de la grosseur d'une petite cerise ordinaire, et dont la chair est rougeâtre, très-acide, sans avoir cependant rien de désagréable lors de la parfaite maturité.

Ce petit cerisier se multiplie par ses noyaux, que l'on sème en pleine terre; sa culture n'exige aucun soin particulier. Il croît naturellement dans les lieux secs et sur les collines, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Moldavie, etc. On le cultive dans quelques jardins, où ses fleurs qui paroissent dès la fin d'avril, ou au commencement de mai, font un assez joli effet. A la fin de l'été, il est encore d'un aspect fort agréable par ses feuilles luisantes et par ses fruits rouges, dont il reste ordinairement chargé assez long-temps, parce qu'on ne les recueille pas pour les manger, et que les oiseaux en sont peu friands. Il est susceptible d'être taillé aux ciseaux, et de prendre toutes les formes qu'on voudra lui donner; mais

nous croyons que la meilleure manière de le rendre utile, seroit de l'employer comme sujet pour greffer les bonnes espèces de cerises. Nulle autre espèce, ou variété de ce genre, ne nous paroît aussi propre que ce petit arbrisseau pour former des cerisiers nains, qu'on pourroit toujours, avec facilité, tenir dans des pots ou dans des caisses.

9.° CERISIER VULGAIRE, *Cerasus vulgaris*, Lois. *in Nov.*; Duham. 5, pag. 18. Cette espèce est un arbre qui s'élève à vingt ou vingt-cinq pieds de hauteur, et dont le tronc peut acquérir quatre à six pieds de tour. Ses branches et ses rameaux sont ordinairement étalés, de sorte qu'ils forment assez naturellement une tête arrondie. Ses feuilles sont ovales, dentées, glabres, d'un vert foncé, munies de pétioles assez fermes. Ses fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules, alongés et disposés en ombelles presque sessiles et peu fournies; leurs pétales sont ovales, entiers, rarement ou peu sensiblement échancrés, très-ouverts. Les fruits sont arrondis, fondans, pleins d'une eau presque toujours sensiblement acide, plus ou moins sucrée, selon les variétés; ils diffèrent aussi, quant à la couleur, du blanc jaunâtre, au rose, au rouge, et jusqu'au pourpre noirâtre.

Le cerisier vulgaire n'est point indigène, comme nous le dirons plus bas; mais depuis vingt siècles qu'il est acclimaté chez nous et dans toute la partie tempérée de l'Europe, il y a produit de nombreuses variétés. On en distingue aujourd'hui près de quarante. Nous allons parler seulement des plus remarquables.

*Variété* 1. CERISIER A FLEURS SEMI-DOUBLES. Ses fleurs ont quinze à vingt pétales, et le plus souvent deux pistils, ce qui fait que les fruits sont souvent jumeaux. Ceux-ci sont trop acides pour être agréables; aussi l'arbre n'est-il cultivé que pour ses fleurs.

*Variété* 2. CERISIER A FLEURS DOUBLES. Celui-ci, comme arbre d'ornement, est plus beau que le précédent. Il ne porte point de fruits, parce que toutes ses étamines sont changées en pétales, et le pistil en petites folioles verdâtres occupant le centre de la fleur. On le greffe ordinairement sur le cerisier mahaleb.

*Variété* 3. CERISIER A FLEURS DE PÊCHER. Remarquable par ses fleurs roses.

*Variété* 4. Cerisier nain a fruit rond précoce. Il ne forme qu'un arbre de six à huit pieds. On le cultive en palissade. La chair de son fruit est peu abondante et très-acide.

*Variété* 5. Cerise a bouquet. Cette variété est remarquable parce que le centre de sa fleur est occupé par plusieurs pistils (un à douze) auxquels succèdent trois, quatre à cinq fruits serrés les uns contre les autres, et munis chacun d'un noyau distinct. Leur chair, très-acide, les rend peu propres à être mangés autrement que cuits avec du sucre.

*Variété* 6. Cerise a courte queue. Fruit de grosseur un peu plus que médiocre, d'un rouge clair, porté par un pédoncule de six à huit lignes: sa saveur est un peu trop relevée d'acide. Sa maturité arrive vers la mi-juillet. L'arbre rapporte rarement beaucoup.

*Variété* 7. Cerise de Montmorency. Fruit assez gros, d'un rouge foncé dans la parfaite maturité, porté sur un pédoncule de quinze à seize lignes : sa chair est blanchâtre, pas trop acide, et d'un goût agréable. Mûrit au commencement de juillet. L'arbre est d'un grand rapport.

*Variété* 8. Gros-gobet, Gobet a courte queue, Cerisier de Montmorency a gros fruit. Cette cerise, portée sur un pédoncule de cinq à sept lignes seulement, est plus grosse et meilleure que la précédente; mais elle a le défaut de nouer difficilement, et l'arbre rapporte ordinairement fort peu.

*Variété* 9. Cerise de Villennes, Guindoux rouge. Ce fruit a onze lignes de diamètre sur dix de hauteur, et il est porté sur un pédoncule assez long. La couleur de sa peau a une teinte rouge-clair; sa chair est blanche, succulente, légèrement acide, d'une saveur très-agréable. Cette belle cerise est une des meilleures qu'on puisse manger crue, et elle est excellente pour faire des confitures. Elle mûrit à la fin de juin ou au commencement de juillet.

*Variété* 10. Cerise royale hative, ou Cerise d'Angleterre. Ce fruit est comprimé à ses deux extrémités, et il a plus de deux pouces et demi de tour sur près de neuf lignes de hauteur. Sa peau, d'abord d'un beau rouge, devient très-foncée dans la parfaite maturité, et sa chair est alors un peu rouge, fondante, très-peu acide, et fort agréable. En espalier à l'exposition du midi, cette cerise mûrit dès le commencement de juin : elle n'est pas sujète à couler.

*Variété* 11. Cerise doucette, Belle de Choisy. Fruit d'un rouge tendre presque couleur de rose, fondant, sucré, presque pas du tout acide, très-délicat. Les oiseaux en sont très-friands. L'arbre est sujet à fort peu rapporter.

Les variétés suivantes, dont la chair est rougeâtre, sont en général connues sous le nom de griottiers.

*Variété* 12. Grosse griotte noire tardive. Fruit ayant trente-six à trente-huit lignes de tour, porté sur un pédoncule de deux pouces à deux pouces et demi de longueur. Sa peau devient d'un rouge foncé, presque noire, et sa chair est très-acide et amère; l'extrême maturité corrige cependant un peu ces saveurs. En espalier au nord, cette cerise peut se conserver jusqu'en octobre.

*Variété* 13. Griotte a ratafia, Cerisier a petit fruit noir. Fruit petit, n'ayant que sept à huit lignes de diamètre, sur six à sept de hauteur. Sa peau est épaisse, d'un rouge obscur, presque noir; sa chair est aussi d'un rouge foncé, âcre et amère, même lors de la parfaite maturité, qui arrive au mois d'août. Cette griotte ne se mange point crue : on ne l'emploie que pour la composition des ratafias, et pour faire le vin de cerises.

Entre autres variétés nous pourrions encore parler de la griotte d'Allemagne, de la griotte commune, de la grosse griotte, de la griotte royale, de la griotte de Poitou, de la griotte de Portugal, et de celles d'Espagne, de Prusse et d'Italie; mais nous les passerons sous silence pour ne pas donner trop d'étendue à cet article, préférant dire quelque chose sur l'histoire du cerisier, et sur sa culture.

Tous les auteurs de l'antiquité qui ont parlé du cerisier se sont accordés pour donner à cet arbre une origine étrangère. Pline assure positivement qu'il n'existoit pas en Italie avant la victoire de Lucullus sur Mithridate, et que ce fut ce général romain qui l'y transporta du royaume de Pont, l'an de Rome 680. Malgré le témoignage unanime des anciens sur l'origine du cerisier, quelques auteurs modernes ont révoqué le fait en doute. Rai, Linnæus et quelques autres avoient déjà émis cette opinion, lorsque l'abbé Rozier chercha à la prouver par des raisonnemens qui semblent d'abord avoir quelque vraisemblance, mais qui cependant nous paroissent peu solides, et peuvent facilement être réfutés. Selon Rozier, Lucullus ap-

porta seulement en Italie des espèces, ou, pour mieux dire, des variétés meilleures que celles qui y existoient déjà sauvages, et auxquelles les Romains ne faisoient pas d'attention, parce que leurs fruits étoient peu savoureux, amers et trop acides. Le même auteur veut que le type de toutes les variétés de cerisier aujourd'hui connues, soit et ait toujours été spontané dans les forêts de la France.

Il paroît constant, au contraire, que même encore aujourd'hui aucune espèce de cerise ne croît spontanément en Italie, au moins dans la partie méridionale : quant à celles qui effectivement peuvent venir en France, il faut distinguer deux espèces bien tranchées, ne pas les confondre, et ne pas conclure de l'une pour l'autre. Sans doute que le cerisier-merisier, ou tout simplement le merisier, est un arbre spontané, semé dans nos forêts par les seules mains de la nature ; mais de ce que celui-ci a toujours crû naturellement dans nos bois, doit-on conclure que le cerisier y croisse aussi ? Et si, par opposition, on peut prouver que jamais il n'y vient naturellement, nous pensons qu'il sera alors suffisamment démontré que son origine est étrangère. En effet, le merisier se trouve en France dans la plupart des bois ; il se rencontre au fond des grandes forêts, et il en est qui en sont presque toutes composées ; tandis que si quelques pieds de cerisier se rencontrent sauvages, c'est toujours dans les lieux voisins des habitations, et ces arbres proviennent évidemment de noyaux répandus par la main des hommes, ou disséminés par les oiseaux. On n'a pas fait attention que si le cerisier étoit un arbre indigène, que s'il étoit naturel à nos forêts, il devroit s'y trouver très-abondant, en former même de tout entières.

Le cerisier, soit cultivé, soit abandonné à la nature, a deux grands moyens de multiplication ; ses fruits nombreux lui fournissent le premier ; il tire le second de ses racines. Au temps de Virgile, où cet arbre étoit encore tout nouveau, on avoit déjà observé la propriété qu'il avoit de pousser de ses racines une innombrable quantité de rejets, et le poëte latin y fait allusion dans ces vers :

Pullulat ab radice aliis densissima sylva ;
Ut cerasis ulmisque. . . . . . . GEORG. lib. 2.

Avec ces puissans moyens de multiplication, le cerisier

pourroit à lui seul former des forêts entières, et à plus forte raison il auroit dû se conserver dans celles de notre pays, si, dans l'origine, il y eût été planté des mains de la nature. Cependant, comme nous l'avons déjà observé, on ne le rencontre jamais ou que bien rarement dans les bois ; et lorsqu'on en trouve quelques pieds disséminés çà et là, c'est toujours dans ceux qui avoisinent le séjour des hommes, et non au centre de ces immenses et antiques forêts, restes de celles qui couvroient autrefois une partie des Gaules ; forêts solitaires, dans lesquelles les hommes n'ont pénétré que fort tard, et dans lesquelles ils ne portent encore que rarement la hache dévastatrice. C'est donc pour avoir manqué d'exactitude, et pour avoir confondu deux arbres bien distincts, le merisier et le cerisier, que quelques auteurs modernes se sont écartés de ce que les anciens avoient écrit sur l'origine du dernier.

Il n'existoit donc pas, avant Lucullus, de cerisiers, proprement dits, dans les Gaules, ni en Italie, quoiqu'il paroisse d'ailleurs, d'après Théophraste et Athénée, que les Grecs les connoissoient long-temps avant l'époque de Lucullus.

Les auteurs qui ont été de notre opinion ont observé avec raison que le nom du cerisier dérivoit évidemment de celui de Cérasonte. Nous ajouterons que cet arbre est encore commun sur les bords de la mer Noire, et auprès de la même ville dont il a pris le nom ; ce qui est attesté par ce que dit Tournefort dans son Voyage au Levant : « La campagne de Cérasonte nous parut fort belle pour herboriser ; ce sont des collines couvertes de bois, où les cerisiers naissent d'eux-mêmes. »

Le cerisier, de même que le merisier, paroît se plaire beaucoup plus dans les régions tempérées, et même un peu froides, que dans les pays chauds, et c'est ce que les anciens avoient déjà observé ; car Pline dit que, quelque soin qu'on ait pris, le cerisier n'a pu se faire au climat de l'Egypte, tandis que, cent vingt ans après son introduction en Italie, il fut transporté jusque dans la Grande-Bretagne. Ce qui prouve bien encore que les parties un peu septentrionales de l'Europe conviennent mieux à cet arbre que celles qui sont au midi, c'est que les plus belles variétés de cerises que nous possédons aujourd'hui nous sont venues d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne et de Prusse.

Le climat favorable ne suffit pas pour avoir de belles cerises, il faut encore que les cultivateurs donnent à leurs arbres certains soins particuliers; mais le plus souvent ils négligent trop, soit de les planter dans des expositions favorables, soit de multiplier les bonnes variétés par la greffe. Aux environs de Paris, où la culture du cerisier peut, plus que partout ailleurs, dédommager le cultivateur par la grande consommation de fruit qui se fait dans la capitale, aux environs de Paris même, les gens de la campagne ne font pas autrement: ils ne plantent communément que les espèces les plus médiocres.

La culture du cerisier et celle du merisier n'exigent pas, d'ailleurs, de soins particuliers. Ces deux arbres ne sont pas difficiles sur la nature du sol; on évitera seulement de les planter dans les terrains trop humides, trop froids, et dans ceux qui sont argileux, parce que leurs fleurs y sont sujètes à avorter, que les fruits y sont d'un goût moins agréable, et ordinairement plus acides. Ils aiment les pays de montagnes et les coteaux élevés. Les terrains de nature calcaire, ceux qui sont légers, et même sablonneux, leur conviennent, pourvu qu'ils ne soient pas trop chauds et trop arides. Leurs fruits sont plus délicats dans un sol de cette nature, ils y acquièrent une saveur excellente, et ils y viennent aussi en bien plus grande quantité.

Le cerisier et le merisier se multiplient ou de graines ou de rejets qui poussent de leurs racines. Le dernier en donne peu; mais le premier en fournit une quantité si considérable, qu'elle devient souvent importune quand il est planté dans des terres légères et sablonneuses. La multiplication par ces rejets est très-facile; mais les bons cultivateurs blâment avec raison ce moyen, parce que les arbres élevés ainsi poussent eux-mêmes une trop grande quantité de rejetons qui les épuisent promptement.

Les cerisiers provenus de semences forment toujours des arbres plus élevés et plus vigoureux. C'est donc ce moyen de multiplication qu'on doit préférer quand on veut avoir des arbres pour faire de grandes plantations, et quand on veut former des sujets pour greffer les différentes variétés du merisier, comme celles connues sous les noms de guigniers et de bigarreautiers.

On doit préférer, pour faire les semis, les fruits du merisier proprement dit à ceux des différentes variétés de cerisier, surtout lorsque le semis est destiné à être planté dans les bois. C'est aussitôt après la récolte des fruits, ou peu après, qu'il faut semer leurs noyaux dans une terre légère et bien labourée; et si on est forcé de remettre cette opération à la fin de l'hiver, parce qu'on n'a pas de terrain disponible, il est indispensable de les stratifier dans du sable ou de la terre; car si on négligeoit de prendre cette précaution, les amandes pourroient se dessécher ou rancir, et perdre la faculté de germer.

Lorsque les jeunes merisiers provenant de semis sont destinés à faire des sujets pour greffer les différentes variétés de merises ou de cerises, on les greffe en écusson à l'âge de quatre à cinq ans, selon leur force. La greffe en fente ne se pratique que sur les vieux arbres.

Le bois du cerisier est naturellement roussâtre et susceptible de prendre une couleur plus foneée. On l'emploie à faire des meubles; mais en général on lui préfère le bois du merisier, qui est plus dur et plus serré. Celui-ci est un bois doux et facile à travailler. Les menuisiers et les ébénistes l'emploient pour différens ouvrages; les luthiers le recherchent parce qu'il est sonore. Il s'en servent pour faire des instrumens de musique; mais les tourneurs surtout en font une grande consommation pour faire des chaises, des fauteuils. Les ouvriers se contentoient autrefois de passer sur leurs ouvrages de merisier un pinceau trempé dans de l'eau de chaux; mais ce bois étoit alors sujet à pâlir, et il ne conservoit que peu de temps la teinte rougeâtre qu'on lui avoit donnée. Aujourd'hui on lui fait prendre une belle couleur d'un rouge brun, en le mettant tremper pendant vingt-quatre à trente-six heures dans l'eau de chaux elle-même, et en le polissant après l'avoir fait sécher. La teinte qu'il acquiert par ce moyen est très-solide, elle n'est plus sujette à pâlir, et ce bois indigène peut alors rivaliser avec plusieurs bois exotiques. Il imite assez bien l'acajou uni et foncé. Dans les pays où les merisiers sont communs dans les forêts, et où ils deviennent très-gros, on en fait de bon bois de charpente, des planches, des douves dont on fabrique des tonneaux qui passent pour donner un goût agréable

au vin qu'on y enferme. Comme ces arbres poussent très-droits, ils sont très-propres, quand ils sont jeunes, à faire des échalas pour les vignes, et des cercles pour les cuves et les tonneaux. Enfin leur bois est très-bon pour le chauffage; il brûle en donnant beaucoup de chaleur, et il est propre à faire du charbon.

La gomme qui découle des fentes de l'écorce des cerisiers et des merisiers passe pour avoir des propriétés analogues à celles de la gomme arabique; mais elle paroît en être assez différente, non parce qu'elle n'est ni aussi blanche ni aussi transparente, mais parce qu'au lieu de se dissoudre dans l'eau comme celle-ci, elle ne fait que s'y gonfler.

L'écorce moyenne des cerisiers et des merisiers peut fournir une teinture jaune. Quelques médecins ont tenté de la substituer au quinquina, dans le traitement des fièvres intermittentes; mais ses propriétés, sous ce rapport, sont encore assez peu prouvées.

La chair des cerises est, selon les variétés, tantôt fondante, douce et sucrée, tantôt ferme et cassante; d'autres fois molle et acide. Quant à leurs propriétés générales, ces fruits sont adoucissans, laxatifs et rafraîchissans, surtout ceux qui sont acides. Le suc de ces derniers, étendu dans de l'eau avec du sucre, fait en été une liqueur agréable, qui peut remplacer la limonade. L'eau distillée des merises noires est employée en médecine comme antispasmodique et calmante. On peut faire avec les cerises et les merises sèches et bouillies dans l'eau, une tisane pectorale, utile dans les affections catarrhales. L'infusion aqueuse des pédoncules, appelés vulgairement queues de cerises, passe pour être très-diurétique.

Non-seulement une grande quantité de cerises est mangée crue dans la saison, mais encore certaines variétés se conservent de différentes manières. Quelques personnes font confire les bigarreaux au vinaigre, comme les cornichons. On fait sécher pour l'hiver plusieurs variétés de guignes, de cerises, de griottes et de merises, en les exposant, sur des claies serrées, aux rayons du soleil ou à la chaleur modérée d'un four. Cette manière de faire sécher les cerises est fort ancienne, car Pline en parle. On les conserve encore dans l'eau-de-vie; on

les confit au sucre ; on en fait des compotes, des marmelades, des confitures.

Les différentes variétés dont les fruits se mangent, excepté celles à chair dure et cassante, peuvent être employées pour faire du vin de cerises ; mais on préfère ordinairement pour cela la merise commune à fruit noir ou rouge. Ce vin est fort agréable à boire ; mais il se garde difficilement, même en le mettant en bouteille. Quelques personnes y ajoutent, pour qu'il soit de garde, du sucre, et même un peu d'eau-de-vie.

La grosse merise noire entre dans la composition du ratafia de Grenoble, très-bonne liqueur, dont la plus grande consommation se fait dans le midi de la France. Mais de toutes les liqueurs faites avec les merises ou les cerises, le kirschenwasser et le marasquin sont les plus importantes, parce qu'elles forment des branches de commerce assez considérables pour les pays où on les fabrique.

Le kirschenwasser est une liqueur spiritueuse, une sorte d'eau-de-vie très-forte, qu'on obtient par la distillation des fruits du merisier, et qui est aussi claire et aussi transparente que l'eau la plus limpide. C'est dans les montagnes des anciennes provinces d'Alsace et de Franche-Comté, en France ; dans les cantons de Berne et de Bâle, en Suisse, et dans la Souabe, qu'on en distille le plus : de là cette liqueur est transportée dans toute l'Europe. La merise noire sauvage donne le meilleur kirschenwasser ; et après elle les merises rouges, et enfin les guignes, sont celles qui fournissent la liqueur alcoolique la plus forte. Celle qu'on retire des cerises acides est toujours d'une qualité inférieure. Le degré moyen de la pesanteur du kirschenwasser est entre 22 et 26 degrés de l'aréomètre de Baumé.

Le marasquin est une autre liqueur alcoolique, faite avec une petite cerise acide qu'on appelle marasca en Italie. Cette liqueur est beaucoup plus douce et plus agréable, au goût de bien des personnes, que le kirschenwasser, qui est souvent si fort qu'il faut y ajouter de l'eau afin de pouvoir le boire. C'est de Venise et de Trieste, et surtout de Zara, en Dalmatie, qu'on tire tout le vrai marasquin qui se trouve dans le commerce. Celui de Zara est le meilleur et le plus estimé. On a ignoré long-temps en France les procédés de la préparation de cette liqueur ; mais on sait aujourd'hui que c'est en écra-

sant les fruits de manière à casser les noyaux et les amandes, en y mêlant un centième de leur poids de miel, et en les distillant lorsqu'ils commencent à éprouver le même degré de fermentation qu'on fait subir aux raisins pour faire le vin. Le produit de cette première distillation est rectifié au bain-marie, et on répète cette opération autant de fois qu'on estime devoir le faire, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'alcool soit dépouillé de tout corps hétérogène; ce qu'on connoît à l'odeur et à la saveur agréables de la liqueur. On fait ensuite fondre du sucre blanc dans une suffisante quantité d'eau simple; on le mêle avec l'esprit, et on laisse vieillir le mélange. Le bon et le véritable marasquin n'est pas commun; une grande partie de celui qu'on débite dans le commerce, n'est que du kirschenwasser mêlé avec une certaine quantité d'eau et de sucre.

10. Cerisier-Merisier, *Cerasus avium*, Lois. *in Nov.*; Duh. 5, p. 10, t. 3. Cette espèce, appelée vulgairement merisier, est un arbre dont le tronc, en acquérant la grosseur d'un homme et plus, s'élève à trente ou quarante pieds. Ses branches, ordinairement assez redressées, forment toujours une tête moins arrondie que dans le cerisier. Ses feuilles, longues de trois à quatre pouces, ovales, dentées en scie, glabres et d'un vert luisant en-dessus, sont portées sur des pétioles grêles et foibles, ce qui fait qu'elles sont toujours plus ou moins pendantes. Les fleurs portées sur des pédoncules grêles, sont disposées deux à quatre ensemble, rarement davantage, en ombelles sessiles, et quelquefois même elles sont tout-à-fait solitaires. Leur calice est réfléchi, et leur corolle blanche se compose de pétales peu ouverts, ovales, échancrés en cœur à leur sommet. Les fruits qui leur succèdent sont petits, plutôt ovoïdes qu'en cœur, d'un rouge foncé ou noirâtre, d'une saveur âcre et amère avant la maturité, et fade à la fin.

Le merisier fleurit en avril, et ses fruits sont mûrs en juin. Il croît spontanément dans les bois de l'Europe tempérée; il est commun en France, dans les grandes forêts, et surtout dans les pays montagneux.

La culture a multiplié les variétés du merisier comme celles du cerisier; on en compte une trentaine : nous allons rendre compte des principales. Les cultivateurs les distinguent en

quatre races qu'ils désignent sous les noms de *merisiers* proprement dits, de *guigniers*, de *bigarreautiers* et de *heaumiers*.

*Variété* 1. MERISIER A FLEURS DOUBLES. On le cultive pour l'ornement des jardins. Ses fleurs ont depuis un pouce de large jusques à dix-huit lignes ; elles font un très-bel effet.

*Variété* 2. MERISIER A GROS FRUIT NOIR. Son fruit est beaucoup plus gros que celui de l'espèce sauvage. Sa chair est tendre, d'un rouge très-foncé, presque noir, douce, sucrée, mais un peu fade. Les marchands de liqueurs l'emploient pour donner de la couleur aux ratafias.

Il y a encore un merisier à fruit blanc, et un autre à fruit jaune.

*Variété* 3. GUIGNE PRÉCOCE. Les guignes, en général, se distinguent parce qu'elles ont la forme d'un cœur, et que leurs arbres sont plus touffus que les merisiers proprement dits. La guigne précoce commence souvent à paroître dès la fin de mai ; mais elle est toujours bien mûre à la mi-juin. Ce fruit, dans sa parfaite maturité, est d'un beau rouge ; sa chair est un peu ferme et de bon goût.

*Variété* 4. GUIGNE ROUGE. Celle-ci est plus alongée que la précédente, et elle est en tout un peu plus grosse. Sa peau est d'un rouge plus foncé ; mais sa chair est mollasse et peu relevée.

On connoît encore plusieurs autres fruits de cette race, et entre autres, la guigne blanche, la guigne noire (petite et grosse), la guigne piquante, la guigne cœur de poule.

*Variété* 5. BIGARREAU COMMUN. Les bigarreautiers ont leurs fruits tout-à-fait en cœur, un peu comprimés, marqués d'un sillon longitudinal sur une de leurs faces ; leur chair est ferme, cassante, très-adhérente à la peau. Dans le bigarreau commun, la peau est unie, luisante, d'un beau rouge du côté frappé des rayons du soleil, marbrée de rouge et de blanc du côté opposé. Ce fruit tient le milieu, pour le temps où il mûrit, entre les bigarreaux précoces et les tardifs ; sa maturité arrive au mois de juillet.

Le bigarreau blanc hâtif, le bigarreau rouge hâtif, le gros bigarreau rouge, le bigarreau noir, etc., diffèrent du précédent, ou par la couleur, ou par la grosseur, ou par l'époque de la maturité.

*Variété* 6. Heaume blanc. Les heaumiers tiennent le milieu entre les guigniers et les bigarreautiers ; leur fruit est plus ferme que celui des premiers, et il l'est moins que celui des derniers. Le heaume blanc n'est de cette couleur que dans les parties qui sont restées absolument dans l'ombre ; car celles qui sont frappées des rayons du soleil, ont toujours une légère teinte rougeâtre. Sa chair est presque aussi ferme que celle du bigarreau, mais elle est plus aqueuse.

Le heaume rouge et le heaume noir diffèrent du précédent par la couleur, et parce que leur chair est moins ferme. (L. D.)

CERISIER DE SAINT-DOMINGUE. (*Bot.*) Ce nom est donné dans les Antilles à des arbrisseaux du genre Moureiller, *malpighia*, dont le fruit charnu a la forme et la couleur d'une cerise; mais ce fruit, qui renferme trois noyaux, a une saveur beaucoup moins agréable. Le *malpighia punicifolia* et le *malpighia glabra* sont les cerisiers de Saint-Domingue ou des Antilles proprement dits. On nomme *cerisier capitaine*, ou *bois de capitaine*, ou *cerisier de Couwith*, le *malpighia urens*, dont les feuilles sont garnies en-dessous de piquans très-acérés. (J.)

CERISIER DES HOTTENTOTS. (*Bot.*) C'est la cassine à feuilles concaves, *cassine concava* de M. de Lamarck. (J.)

CERISIER DOUX DU MEXIQUE. (*Bot.*) Voyez Capolin. (J.)

CERISIER FAUX DE LA CHINE. (*Bot.*) C'est le litfé, *litsea chinensis*, ainsi nommé parce que son fruit est de la grosseur d'une petite cerise. (J.)

CERISIN ou Cerizin. (*Ornith.*) Ces noms sont donnés par les uns au serin d'Italie, et par d'autres au tarin. (Ch. D.)

CERITE (*Conch.*), *Cerithium*. Fab. Columna est le premier auteur qui ait employé ce nom pour désigner un petit genre de coquilles, qu'Adanson, ensuite Bruguières, ont considérablement étendu, et caractérisé d'une manière plus nette. Linnæus plaçoit les espèces qu'on y fait entrer maintenant, dans ses genres Murex, Strombe, etc. Au contraire, les conchyliologistes les plus modernes le subdivisent en trois ou quatre autres petits groupes génériques, qui correspondent assez bien à ceux que Klein avoit indiqués sous les noms de *vertagus*, *noctua*, *timpanotonos*. C'est ainsi que M. Denys de Montfort en a séparé le cerite télescope, pour former son genre Télescope,

et les espèces dont le canal est court et droit, sous le nom de piraze, qui paroît en partie correspondre à celui que M. Brongniart a nommé potamide. Malgré ces coupures, il faut convenir que ce genre est encore assez mal établi, et que, conchyliologiquement parlant, il devroit encore être subdivisé. Ses caractères sont : animal fort semblable à celui du Murex ; un voile au-dessus de la tête ; le pied très-court, pourvu d'un opercule corné ; contenu dans une coquille univalve, spirale, turriculée, ordinairement tuberculeuse, à tours de spire nombreux ; l'ouverture petite, ovale, oblique, terminée antérieurement par un canal assez court, et plus ou moins recourbé vers le dos.

Les animaux de ce genre se trouvent, à ce qu'il paroît, dans toutes les mers, sur les fonds vaseux ou sablonneux, et le plus ordinairement vers l'embouchure des fleuves : il en est même quelques espèces qui vivent dans leur intérieur, mais jamais, à ce qu'il paroît, au-delà du point où la mer remonte. La seule espèce qu'on regarde comme véritablement fluviatile, fait maintenant partie du genre Potamide de M. Brongniart.

Nous subdiviserons les principales espèces vivantes de ce genre en trois sections, que l'on pourra aisément convertir en genres particuliers, si on le croit nécessaire.

Sect. I. *Espèces dont le canal est fortement recourbé vers le dos, et qui ont un pli à la columelle.*

1.° La Cerite obélisque, *Cerithium obeliscus*, Brug.; vulgairement l'obélisque chinois, le clocher chinois, Gualt., tab. 56, fig. M. Coquille de deux pouces et demi de haut, sur environ neuf lignes de large ; la spire de quatorze tours, luisante, marquée de stries transverses très-fines, et de quatre côtes granuleuses, inégales ; l'ouverture ovale, terminée supérieurement par une gouttière étroite. Sa couleur est ordinairement fauve, mêlée de taches blanches et de brunes. Des mers de l'Archipel américain.

2.° La Cerite buire, *Cerithium vertagus*, Brug. ; *Murex vertagus*, Linn. ; vulgairement la buire, Gualt., tab. 57, fig. D. Coquille de deux pouces trois lignes au plus, sur dix ou douze lignes de large, un peu ventrue, composée de onze à douze tours de spire, dont la superficie est lisse et comme plissée à

leur bord supérieur. Sa couleur est brune, ou d'un fauve tirant sur le brun, et d'un beau blanc de lait en dedans.

Elle vient des Grandes-Indes, et est très-commune dans les collections.

3.° La Cerite fasciée, *Cerithium fasciatum*, Brug., vulgairement la chenille striée, Gualt., tab. 57, fig. K et F. Coquille très-rapprochée de la précédente dont elle ne diffère essentiellement qu'en ce qu'elle est presque cylindrique antérieurement, et que les tours de spire, qui sont également plissés à leur bord supérieur, sont en outre traversés par trois stries profondes. Le fond de sa couleur est d'un blanc luisant, avec trois bandes transversales jaunes sur chaque tour, quelquefois remplacées par des taches de même couleur. Elle a presque trois pouces de long sur six lignes de large.

Des côtes de Coromandel.

4.° La Cerite raboteuse, *Cerithium asperum*, Brug.; *Murex asper*, Linn.: vulgairement chenille blanche réticulée, Martini, Conchyl., tom. IV, p. 322, tab. 157, fig. 1483. C'est une espèce encore fort voisine de la buire, et surtout de la cerite fasciée, mais qui est un peu plus petite; elle a douze tours de spire, chargés chacun de onze à douze plis longitudinaux, dont chacun porte trois tubercules pointus et plusieurs stries transversales très-fines. Elle est ordinairement blanche.

Sect. II. *Espèces qui ont le canal droit, quelquefois un peu recourbé, une sorte d'échancrure à la jonction supérieure des bords, et point de plis à la columelle.*

5.° *Cerithium moluccanum*, Renieri. Coquille de deux pouces et demi de long sur neuf lignes de large, et dont la spire, composée de treize tours peu convexes, est couverte de stries fines transversales, presque oblitérées au sommet. Elle est très-rapprochée de la suivante, et se trouve dans la mer Adriatique.

6.° La Cerite chenille, *Cerithium aluco*, Brug.; *Murex aluco*, Linn.; vulgairement la chenille, ou chenille bariolée. Gualt., tab. 57, fig. A. Coquille de trois pouces de long sur un de large, composée de treize tours, dont les six inférieurs sont tuberculeux dans le milieu, et les supérieurs garnis de

stries transverses très-fines. Couleur blanchâtre, ou fauve clair, tachetée ou pointillée de brun.

Linnæus dit qu'elle se trouve dans la Méditerranée; ce peut être par erreur, suivant Bruguières, qui pense qu'elle vient de la côte de Coromandel.

7.° La Cerite noduleuse, *Cerithium nodulosum*, Brug.; Gualt., tab. 57, fig. 9. Coquille de cinq pouces de long sur trois pouces environ de large, épaisse, pesante; spire de quatorze tours garnis d'un seul rang de nœuds convexes, et dont la superficie est marquée de stries accouplées de deux en deux. Lèvre droite crénelée, échancrée et sillonnée à l'intérieur. Mer Rouge, Océan Asiatique.

8.° La Cerite d'Adanson, *Cerithium Adansonii*, Brug.; la cerite, Adans. Conchyl. du Sénégal, pl. 10, fig. 2. Coquille de deux pouces de long sur une fois moins de large, ventrue, striée transversalement de douze tours de spire garnis d'un seul rang de tubercules pointus. Lèvre droite crénelée. Couleur blanche ou légèrement pointillée de brun. Se trouve sur la côte du Sénégal, et quelquefois dans le fleuve Gambie.

Sect. III. *Espèces qui ont le canal droit et très-court.*

Voyez les mots Piraze et Potamide. (De B.)

CERITE. (*Foss.*) Ce genre est sans contredit celui des coquilles univalves qui présente à l'état fossile le plus grand nombre d'espèces, puisqu'il s'en trouve déjà plus de cent dans ma collection. La presque totalité de ces espèces se rencontre dans les plus nouvelles couches, et je n'en ai jamais vu qui soient bien caractérisées, et qui aient été trouvées dans les plus anciennes. Cependant, M. de Gerville annonce (lettre du 17 octobre 1813, insérée dans le Journal de Physique) que dans le banc à *cornes d'Ammon* et à *bélemnites* des environs de Bayeux, il a trouvé quatre espèces de cérites.

Afin de me rendre plus facile l'étude d'un si grand nombre d'espèces, je les ai divisées en trois classes; savoir:

1.° Celles qui n'ont ni plis à la columelle, ni varices.

2.° Celles qui ont des varices sans plis à la columelle.

3.° Et celles qui ont des plis à la columelle.

Je vais présenter les plus remarquables dans chaque classe.

*Première classe.*

1. Cerite ridé, *Cerithium rugosum*, Lam., Ann. du Mus., tom. III, pag. 439. Coquille turriculée; spire composée de onze à douze tours; les quatre ou cinq premiers sont chargés de stries croisées, les quatre ou cinq autres au-dessous sont lisses, et les derniers, ainsi que le dessous du tour inférieur, sont sillonnés transversalement. Long. 36 millim. (16 lignes).

On trouve cette jolie espèce à Grignon, près de Versailles.

2. Cerite substrié, *Cerithium substriatum*, Lam., *loc. cit.*, pag. 352. Coquille conique, turriculée; spire composée de dix à onze tours, dont les premiers sont quelquefois chargés de tubercules oblongs, et les autres sillonnés transversalement. L'ouverture est ovale, et terminée à sa base par un petit canal oblique. Long. 32 millim. (15 lignes).

On trouve cette espèce à Maulette, près de Houdan.

3. Cerite nu, *Cerithium nudum*, Lam., *loc. cit.*, pag. 440. Coquille turriculée, pointue au sommet; spire composée de treize à quatorze tours finement striés en travers, et plissée longitudinalement vers la partie supérieure de la coquille. L'ouverture est oblique, à canal court recourbé en arrière. Long. 88 millim. (plus de trois pouces).

Cette espèce se trouve à Grignon, à Hauteville, près de Valognes, et dans les couches du calcaire coquillier des environs de Paris. Elle a beaucoup de rapports avec la buire, *cerithium vertagus*.

4. Cerite unisillonné, *Cerithium unisulcatum*, Lam., pag. 440. Cette coquille a beaucoup de rapports avec la précédente; mais sa longueur n'est que de 20 millim. (9 lignes). Elle n'a point de plis longitudinaux, et l'on voit une strie plus marquée que les autres qui passe sur le milieu de chaque tour. La spire est composée de neuf à dix tours.

On trouve cette espèce aux mêmes lieux que le *cerite nu*. On rencontre encore avec les deux espèces précédentes une autre, ou une variété de la dernière qui lui ressemble beaucoup, mais qui, quoique adulte, n'acquiert jamais que 11 mill. (5 lignes) de long. Il est bien remarquable qu'on n'en trouve presque jamais qui ne soient percées d'un ou de deux trous sur les derniers tours.

5. Cerite épais, *Cerithium crassum*, Nob. Coquille turriculée, composée de treize à quatorze tours, dont les premiers sont granulés et les autres chargés de stries transverses. L'ouverture est courte et oblique. Long. 54 millim. (2 pouces); larg. du dernier tour, 19 millim. (8 lignes environ).

J'ai trouvé cette espèce à Villiers, près de Grignon.

6. Cerite ombiliqué, *Cerithium umbilicatum*, Lam., Ann. du Mus., tom. 7, pl. 14, fig. 3. Coquille subulée, composée de treize à quatorze tours aplatis et striés transversalement: elle est très-remarquable en ce que sa columelle est perforée. Ce caractère ne lui est commun qu'avec l'espèce suivante. Long. 14 millim. (6 lignes environ).

On trouve cette espèce à Grignon.

7. Cerite piriforme, *Cerithium piriforme*, Nob. Coquille piriforme, composée de dix à onze tours convexes, chargés de quelques légères côtes verticales. Long. 27 millim. (1 pouce); larg. du dernier tour, 12 millim. (6 lignes).

On trouve cette espèce à Hauteville, près de Valognes. Elle est très-remarquable en ce que les premiers tours sont très-petits, et que les quatre derniers sont proportionnellement beaucoup plus gros que dans les autres espèces.

8. Cerite inverse, *Cerithium inversum*, Lam., Ann. du Mus., tom. 3, pag. 438. Brocchi, Conch. Foss. subapp., tab. IX, fig. 18. Coquille subulée; spire composée de vingt à vingt-deux tours aplatis, tournés de gauche à droite. Long. 20 mill. (9 lignes).

On trouve cette espèce à Grignon, dans les couches du calcaire coquillier des environs de Paris, dans le Plaisantin, et à Hauteville; mais il est à remarquer que dans ce dernier endroit elle est de la moitié plus grande que dans les environs de Paris. Elle a beaucoup de rapports avec le *cerithium persicum* de Brug. (n.° 36). On trouve avec elle une variété qui est moins alongée.

9. Cerite vis, *Cerithium terebra*, Nob. Coquille conique, composée de sept à huit tours chargés de trois cordons lisses et extrêmement élevés. L'espace qui se trouve entre eux est lisse aussi. On n'aperçoit pas la suture, attendu qu'elle est recouverte par un des cordons. Long. 20 mill. (9 lignes environ).

On trouve cette espèce très-singulière dans la falunière de

Hauteville; mais elle est très-rare. J'en possède des échantillons qui ont été trouvés dans un sable jaune, mais j'ignore dans quel endroit.

*Deuxième classe.*

10. Cerite côtelé, *Cerithium costatum*, Nob. Coquille conique, composée de quatorze tours un peu convexes, chargés de stries transverses de différentes grosseurs, et dont quelques-unes, sur le dernier tour, sont légèrement tuberculées. Les tours supérieurs portent des côtes longitudinales. Il se trouve une varice au côté droit, et la base est terminée par un canal droit. Longueur, 54 millim. (2 pouces); largeur du dernier tour, 22 millim. (10 lignes).

On trouve cette jolie espèce à Betz, département de l'Oise, et à Hauteville. Je possède un individu un peu plus grand que celui ci-dessus. Sa couleur est blanche, et feroit croire qu'il est fossile; mais sa transparence m'en fait douter, et alors il seroit l'analogue de cette espèce. Cette dernière coquille n'est pas connue dans la collection du Muséum de Paris.

11. Cerite variqueux, *Cerithium varicosum*, *murex varicosus*, Brocc., Conch. foss. subapp., tab. 10, fig. 3. Coquille turriculée; spire composée de quatorze tours couverts de stries transverses, et de légères côtes longitudinales. Il se trouve deux varices sur le dernier tour, l'un au bord droit, et l'autre sur la partie du tour qui lui est opposée. L'ouverture est un peu oblique. Long. 82 millim. (plus de 3 pouces).

On trouve cette espèce dans le Plaisantin.

12. Cerite crénelé, *Cerithium crenatum*, *murex crenatus*, Brocc., même pl., fig. 2. Coquille turriculée, couverte de stries transverses et granulées. Elle porte une très-légère varice sur le dernier tour du côté gauche. L'ouverture est un peu oblique, et se termine à la base par un canal un peu recourbé. Long. 60 millim. (2 pouces 3 lignes.)

On trouve cette espèce dans le Plaisantin. Son analogue vit dans la Méditerranée.

13. Cerite treillissé, *Cerithium decussatum*, Nob. Coquille conique, composée de treize à quatorze tours chargés de stries croisées. L'on aperçoit sur les différens tours de larges varices peu élevées. Long. 85 millim. (3 pouces 2 lignes).

On trouve cette espèce dans les falunières de Hauteville.

*Troisième classe.*

14. Cerite cerclé, *Cerithium cinctum*, Lam., Ann. du Mus., tom. III, pag. 345; *murex margaritaceus*, Brocc., Conch. foss. subapp., tab. 9, fig. 24. Coquille conique; spire composée de treize à quatorze tours, chargés chacun de trois côtes transverses granulées, qui imitent des cordons de perles enfilées. L'ouverture est un peu oblique. La columelle porte un pli. Long. 21 millim. (9 lignes).

La plus grande partie des individus de cette espèce ne portent que trois cordons de perles d'égale grosseur; mais quelques-uns en portent quatre, d'autres même en portent cinq, et quelquefois les cordons ne sont pas d'égale grosseur.

On trouve cette jolie espèce à Pontchartrain, dans une couche qui renferme des coquilles qui ne se trouvent pas dans celle de Grignon, qui en est peu éloignée. On la rencontre aussi à Houdan, à Beynes, à Hauteville, à Bordeaux, aux environs de Sienne; mais elle varie beaucoup de grandeur dans ces différentes localités. Elle semble tenir le milieu entre le *cerithium clavus* et le *cerithium semi-coronatum* de Lam.

15. Cerite a rampe, *Cerithium spiratum*, Lam., Ann. du Mus., tom. III, pag. 351; Favannes, pl. 66, fig. O, 6. Coquille lisse, fusiforme, composée de douze tours séparés par une rampe canaliculée. Le diamètre du dernier est moins grand que celui du tour qui précède. Elle porte un pli à la columelle. L'ouverture, qui est presque quadrangulaire, est terminée à la base par un canal plissé en dehors. Longueur, 80 millim. (3 pouces).

On trouve cette singulière espèce à Chaumont, département de l'Oise.

16. Cerite antique, *Cerithium antiquum*, Nob.; Knoor, tab. c. VI, tom. II, section première. Coquille lisse turriculée, et composée de tours concaves vers leur milieu, qui se trouvent relevés sur la suture. La columelle porte un pli très-fort. Long. 10 centim. (près de 4 pouces).

On trouve cette espèce à Neustadt, près de Hanovre. L'individu que je possède est ferrugineux et calcédonieux.

17. Cerite géant, *Cerithium gigas*, Lam., Ann. du Mus.,

tom. VII, pl. 14, fig. 7; Knorr tab. VII, fig. 2. Coquille turriculée, très-longue, composée de trente à trente-cinq tours. L'ouverture est oblongue, et un peu oblique, terminée à la base par un canal dont l'extrémité est un peu recourbée. Elle porte deux plis à la columelle. L'inférieur est formé par le bord qui la termine, et qui se relève en un bourrelet oblique qui termine le canal. Quelques individus, et surtout ceux de Hauteville dont il sera parlé ci-après, portent un troisième pli placé en dedans vers le milieu de la partie supérieure de chaque tour. Elle a quelquefois 48 centim. (15 à 16 pouces) de longueur, sur 11 centim. (4 pouces) de diamètre au dernier tour. Un fil tourné sur sa suture, depuis le sommet jusqu'à la base, se trouve avoir plus de huit pieds de longueur. A mesure que l'animal prend de l'accroissement, il abandonne le sommet pour se porter vers son ouverture. J'en ai trouvé la preuve toutes les fois que j'ai mis à découvert la columelle dans cette partie. L'animal, en se retirant, forme des cloisons concaves de son côté. Je possède le sommet d'une coquille de cette espèce, dont j'ai fait enlever l'extérieur des vingt premiers tours, dans lesquels j'ai trouvé trente-deux cloisons; et je ne doute pas qu'il n'y ait des individus dans lesquels on en trouve encore davantage.

Cette coquille étant extrêmement pesante, en même temps qu'elle est très-pointue au sommet, est exposée à être brisée dans cette partie pendant la vie de l'animal. Le frottement que quelques-unes ont éprouvé quand il s'est transporté d'un lieu à un autre, les a tellement raccourcies et usées sur un seul côté, qu'on voit la columelle des premiers tours à découvert. Si l'animal ne se fût pas retiré, et si, en se retirant, il n'eût pas fait des cloisons, il auroit été exposé à être mutilé ou attaqué dans cette partie par ses ennemis. La nature ne l'ayant pas voulu, lui a donné la faculté de se retirer, et de former ces cloisons.

J'ai remarqué que toutes les coquilles univalves, et surtout celles qui sont turriculées, abandonnoient leur sommet, et formoient des cloisons comme le cerite géant.

Cette espèce est très-étonnante pour sa grandeur énorme, et par le saut brusque de sa taille au dessus des autres espèces de son genre. On ne peut douter que dans quelque lieu de

la France qu'on la rencontre, elle ne constitue une espèce bien distincte. Alors la grandeur de sa taille permet de saisir bien aisément les différences qui existent souvent entre les coquilles qui proviennent de localités différentes. Voici à cet égard ce que j'ai remarqué. Celles qu'on trouve à Grignon et à Courtagnon portent sur chacun des tours, près de leur bord supérieur, une rangée de tubercules qui sont d'autant plus gros, que les tours sur lesquels ils se trouvent s'approchent de la base. Au-dessus de ces tubercules il se trouve cinq à six stries transverses. Celles que l'on trouve dans les falunières de Hauteville, département de la Manche, au lieu de tubercules, portent des côtes un peu obliques. Sur quelques individus ces côtes sont près l'une de l'autre, et s'étendent sur la presque totalité du tour; sur d'autres, elles sont rares, plus fortes et plus obliques. Enfin, sur d'autres elles sont moins longues et tuberculées, avec cette différence que la portion tuberculée de ces côtes, au lieu d'être à la partie supérieure de chaque tour, comme sur les coquilles de Grignon et de Courtagnon, se trouve à la partie inférieure.

J'ai sous les yeux quatre coquilles de Grignon et de Courtagnon qui se ressemblent par les tubercules dont elles sont couvertes; j'en ai trois qui viennent de Hauteville, dont les tours sont plus serrés, et qui sont chargées de côtes. Si l'on rencontroit ces coquilles dans le même lieu avec ces différences, on ne balanceroit pas à croire qu'elles constituent deux espèces différentes; mais à la distance où ces variétés se trouvent, je pense que c'est la même espèce modifiée par les circonstances dans lesquelles elle s'est trouvée.

Ces coquilles sont souvent frustes, et ont rarement leur sommet et leur ouverture entière.

Je n'ai jamais rencontré à Grignon de jeunes individus du cerite géant, et on en trouve très-fréquemment à Hauteville; j'en possède qui n'ont pas 27 millim. (1 pouce) de longueur. Les différentes formes par lesquelles elles passent avant d'avoir atteint toute leur grandeur, méritent d'être connues, parce que ces remarques peuvent s'appliquer à un grand nombre d'autres espèces dont les premiers tours diffèrent quelquefois beaucoup des autres.

Les dix ou douze premiers tours ne portent qu'une seule

carène au milieu de chaque tour; quelques tours après, on voit, en outre, une légère strie à la suture; plus bas on en voit deux qui deviennent tuberculées, et dans cet endroit la carène se charge aussi de tubercules. Sur le vingt-sixième tour (qui n'est encore qu'à 22 millim. du sommet), on commence à apercevoir des côtes transverses tuberculées, entre lesquelles se trouve un cordon de petites perles et une cordelette contre la suture. Vers le dix-neuvième tour (à 60 cent. du sommet) tout commence à s'effacer, et au vingt-quatrième il ne reste plus sur chaque tour que dix côtes striées transversalement: enfin sur les derniers tours les stries sont effacées tout-à-fait. Tous les individus ne travaillent pas sur le même plan.

Cette espèce se trouve dans toutes les couches du calcaire coquillier des environs de Paris: elles sont tellement communes dans les falunières de Hauteville, que, dans quelques endroits aux environs, on en ferre les chemins. On la trouve non fossile dans la mer du Sud.

M. Brocchi annonce, dans l'ouvrage ci-dessus cité, que, dans le Plaisantin et aux environs, il a trouvé à l'état fossile les coquilles ci-après, qui dépendent du genre Cerite : le *murex alucoïdes*, Oliv., qui vit sur les côtes de l'île de Ténériffe; le *murex alucaster*, Ren., qui vit dans la mer Adriatique; le *murex terebella*, Linn., dont on trouve la coquille non fossile dans la mer des Indes; et le *murex scaber*, Oliv., dont on trouve l'analogue vivant sur la côte de la Guadeloupe.

Il resteroit encore à parler d'un très-grand nombre d'espèces de *cerites* fossiles connues, dont quelques-unes ont les formes les plus agréables, et surtout pour la distribution des protubérances dont elles sont couvertes. On trouve des figures de quelques-unes de ces espèces, et d'autres du même genre, dans les Ann. du Mus., tom. VII, pl. 13, fig. 6, 7; pl. 14, fig. 4, 5; Brander, Foss. Hant., fig. 45, 46; Brocc., Conch. foss. subapp., pl. 9, fig. 4, 10, 13, 17; pl. 10, fig. 1, 2, 4; Sowerby, Min. Conch., pl. 127, 128; Scilla, *de Corp. marin.*, tab. 15; Favannes, pl. 66, et Knorr, tom. II, pl. c. 6, 7. (D. F.)

CERITE. (*Min.*) Voyez Cerium. (B.)

CERITIS. (*Min.*) On doit remarquer que ce nom a déjà été employé par Pline pour indiquer une pierre gemme qui étoit, dit-il, semblable à de la cire : c'étoit peut-être la

même chose que le cerachates, comme le pense M. Delaunay. (B.)

CERIUM. (*Chim.*) En 1804, MM. Berzelius et Hisinger ayant analysé un minéral trouvé en 1750, dans la mine de cuivre de Bastnaès, à Riddarehyttan en Westmanie, y reconnurent l'oxide d'un nouveau métal qu'ils nommèrent *cerium*, d'après le nom de Cérès donné à la planète découverte par M. Piazzi en 1801. Le minéral d'ou le cerium avoit été extrait, fut appelé *cérite*.

Peu de temps après le travail de MM. Berzelius et Hisinger, Klaproth retira l'oxide de cerium de sa mine, et le considéra, ainsi que l'*yttria*, comme faisant le passage des terres aux oxides métalliques; il l'appela *ochroïte*. Enfin, M. Vauquelin fit de nombreuses expériences sur cet oxide, et confirma les conclusions des chimistes suédois.

Avant ces travaux, le cérite avoit été rangé par Cronstedt dans les mines de tungstate de fer; Scheele n'y ayant point trouvé de tungstène, l'avoit appelé faux tungstein; et en 1784, les frères d'Elhuyar avoient publié une analyse dont le but étoit de prouver que le cérite conténoit 0,22 de silice, 0,24 de fer, et 0,54 de chaux.

Jusqu'ici le cerium n'ayant été obtenu à l'état métallique qu'en très-petite quantité, on ignore la plupart de ses propriétés; c'est ce qui nous engage à exposer d'abord la préparation et les propriétés de ses oxides, à donner ensuite l'analyse du cérite, et enfin à parler des tentatives que l'on a faites pour obtenir le cerium à l'état métallique.

*Analyse du cérite.*

| | | Suivant Berzelius et Hisinger. | | Vauquelin. |
|---|---|---|---|---|
| Le cérite de Bastnaès est formé de | silice | 23,0 | — | 17,5 |
| | oxide de cerium | 50 | — | 63 |
| | oxide de fer | 22 | — | 2 |
| | sous-carbonate de chaux | 5,5 | — | 3 à 4 |
| | eau | *quantité indéterminée.* | | 12 |
| | | | | 98,5 |

On traite le cérite par l'eau régale; tout est dissous hors la silice. On fait concentrer la liqueur pour en chasser la plus grande partie de l'acide en excès. On étend le résidu

d'eau, puis on filtre ; la silice est séparée ; on verse de l'ammoniaque dans la liqueur filtrée ; la chaux n'est pas précipitée, tandis que les oxides de cerium et de fer le sont en totalité. On lave ces derniers, puis on les traite par une solution d'acide oxalique ; il se produit de l'oxalate de fer soluble et de l'oxalate de cerium qui ne l'est pas, même dans un excès d'acide ; on fait évaporer l'oxalate de fer à siccité ; on calcine le résidu, on obtient le peroxide de ce métal. Quant à l'oxalate de cerium, on le calcine également après l'avoir bien lavé ; le résidu est un peroxide. Quant à la chaux, on peut la précipiter de sa dissolution au moyen du sous-carbonate de potasse ; le sous-carbonate insoluble étant bien lavé, est réduit en chaux par la calcination.

*Préparation des oxides.* Il y en a deux. Le péroxide s'obtient en calcinant l'oxalate de cerium dans un creuset de platine, comme nous venons de le dire. Le protoxide se prépare en dissolvant le péroxide dans l'acide hydrochlorique, faisant évaporer presque à siccité pour chasser le chlore qui est produit par la désoxigénation du peroxide : reprenant le résidu par l'eau, décomposant l'hydrochlorate de protoxide au moyen du sous-carbonate de potasse ; enfin, lavant le sous-carbonate de cerium précipité, et le décomposant par la chaleur. Pour opérer cette décomposition, il faut introduire le sous-carbonate dans un petit tube de verre courbé qu'on finit de remplir avec du mercure, et faire plonger l'extrémité ouverte du tube dans un bain de ce métal.

*Oxides de cerium. Protoxide.* Il est blanc, infusible au feu de nos fourneaux ; à la température ordinaire, il n'a aucune action sur l'oxigène gazeux ; à une température élevée, il s'y combine et devient d'un rouge de brique foncé.

Il paroît que le précipité blanc que l'on obtient en mêlant l'hydrochlorate de protoxide de cerium avec la potasse, est un hydrate, et non un oxide libre. Ce précipité a une affinité telle pour l'oxigène et l'acide carbonique, qu'il suffit de le laisser exposé à l'air pour qu'il s'oxide et devienne effervescent avec les acides.

La potasse et l'ammoniaque ne le dissolvent pas, et ne s'y combinent, suivant M. Vauquelin, dans aucune circonstance.

Le protoxide de cerium est précipité de ses dissolutions ides, en blanc par les tartrates oxalates et hydrocyanates alins, en brun par la noix de galle. Les hydrosulfates en écipitent de l'hydrate blanc, ce qui prouve que l'acide drosulfurique ne se combine pas avec le protoxide de rium.

Le protoxide de cerium est formé, suivant M. Hisinger,

| | | |
|---|---|---|
| Oxigène. . . . | 14,912. . . . | 17,41 |
| Cerium . . . . | 85,088. . . . | 100,00 |

*Peroxide.* Il est rouge de brique; il peut éprouver une aleur blanche sans se décomposer. L'acide hydrochlorique dissout en dégageant beaucoup de chlore, surtout si l'on ère à chaud; alors l'hydrogène d'une portion d'acide hyrochlorique s'unit à l'oxigène qui excède la composition du rotoxide, et le chlore de cette portion prend l'état gazeux. Il est formé, suivant M. Hisinger, de

| | | |
|---|---|---|
| Oxigène. . . . | 20,71. . . . | 26,115 |
| Cerium . . . . | 79,29. . . . | 100 |

*Essais sur la réduction du cerium oxidé.* M. Hielm, à l'invitation de MM. Berzelius et Hisinger, tenta le premier de éparer l'oxigène du cerium; il fit un mélange de l'oxide de e métal avec l'huile de lin; il le carbonisa, puis l'introduisit ans une brasque de charbon sans flux, et l'exposa pendant ne demi-heure à la chaleur où le manganèse est réduit; il btint une poudre noire qui présentoit au jour des parties rillantes, qui tachoit le papier en noir, enfin, qui se dissolvoit dans l'acide hydrochlorique en dégageant du gaz hyrogène pur et de l'acide hydrosulfurique, parce que proablement l'oxide qui avoit été réduit, contenoit de l'acide ulfurique.

M. Vauquelin ayant exposé au feu de forge un mélange de tartrate, de cerium, d'huile et de noir de fumée, dans un creuset de charbon, qui étoit lui-même renfermé dans un creuset de Hesse, n'obtint qu'un très-petit globule de métal plus blanc, plus fragile, plus dur, plus lamelleux que la fonte de fer pur; ce globule étoit un alliage de fer et de cerium; il étoit inattaquable par les acides simples; l'eau régale même ne le dissolvoit qu'avec peine; la dissolution étoit rougeâtre, elle contenoit du fer et du cerium. M. Vauquelin

par lui *cerin*, parott se rapporter au minerai dont il est ici question. Il est composé des principes suivans :

| | |
|---|---|
| Silice | 30,17 |
| Chaux | 9,12 |
| Alumine | 11,31 |
| Fer oxidé | 20,72 |
| Cerium oxidé | 28,19 |
| Matières volatiles | 0,40 |
| Cuivre (accidentellement.) | 0,87 |

M. Hisinger regarde le cérite ordinaire des minéralogistes comme un minerai mélangé de beaucoup d'amphibole.

L'allanite, dont on doit la connoissance à M. Th. Allan, a été découvert dans le Groënland occidental, par M. le professeur Giesecke de Dublin; il se trouve dans une roche de granite. Celui que M. Hisinger a nommé *cerin*, se rencontre à Riddarytta avec le cérite.

Cerium orthite (Berzelius), ainsi nommé, parce qu'il se présente en rayons droits.; il ressemble à la gadolinite, mais il est beaucoup plus fusible que cette substance, et renferme,

| | |
|---|---|
| Silice | 32 |
| Chaux | 7,84 |
| Alumine | 14,80 |
| Protoxide de cerium | 19,50 |
| Protoxide de fer | 13,44 |
| Protoxide de manganèse | 3,44 |
| Yttria | 3,44 |
| Eau | 5,36 |

On a trouvé à Kararfvet, près de Fahlun, une variété d'orthite, qui a la propriété de brûler : ce qu'elle doit au carbone qu'elle renferme dans la proportion de 25 pour 100.

Cerium fluaté. M. Berzelius, qui a reconnu cette nouvelle combinaison du cerium dans la nature, en distingue deux variétés : l'une, qu'il nomme *fluate neutre de cerium*, est composée de

| | |
|---|---|
| Fluate de protoxide de cerium | 30,43 |
| Fluate de peroxide de cerium | 68 |
| Quelques traces de fluate d'yttria. | |

Il est cristallisé en prismes hexaèdres réguliers.

L'autre, qu'il appelle sous-fluate de cerium, présente les oxides de ce métal combiné avec moitié moins d'acide fluorique que dans le fluate neutre. Il ressemble beaucoup, dit ce célèbre chimiste, au jaspe porcellanite jaune, et fait voir néanmoins des traces de cristallisation.

CERIUM YTROCERITE. (Gahn et Berzelius.) C'est un minerai composé, suivant ces chimistes, de fluate de cerium, de fluate d'yttria et de fluate de chaux dans les proportions suivantes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chaux | 47,63 | à | 50,00 |
| Yttria | 9,11 | à | 8,10 |
| Oxide de cerium | 18,22 | à | 16,45 |
| Acide fluorique | 25,05 | à | 25,45 |

ou

| | | | |
|---|---|---|---|
| Fluate de chaux | 69,16 | à | 68,18 |
| Fluate d'yttria | 11,61 | à | 10,60 |
| Fluate de cerium | 23,22 | à | 20,22 |

Ce minerai se présente en masses amorphes peu volumineuses; ses couleurs sont le violet, le blanc, le gris, ou le rouge-grisâtre; souvent toutes ces couleurs sont mêlées dans un même échantillon; il a une structure feuilletée, un éclat assez vif; il est opaque, assez tendre pour être rayé par l'acier, mais plus dur que la chaux fluatée; sa pesanteur spécifique est de 3,447; il perd sa couleur au chalumeau, et devient blanc, mais il ne fond que mêlé avec le gypse; réduit en poudre fine, il se dissout complètement dans l'acide muriatique bouillant, et donne une dissolution jaune.

Tous ces minerais se sont trouvés à Finoo en Suède, dans un filon puissant de granite qui traverse un terrain de gneiss, avec des émeraudes, des zircons, etc.

Le cerium s'est encore rencontré, mais en proportions beaucoup moins considérables, dans le minerai de GADOLINITE. Voyez ce mot. (B.)

CERIUM A ÉPIS (*Bot.*), *Cerium spicatum*, Lour., Fl. Coch. pag. 136. Ce genre n'est connu que par la description que Loureiro en a publiée. Il paroît avoir des rapports avec la famille des solanées; il doit être placé dans la *pentandrie monogynie* de Linnæus. Son caractère essentiel consiste dans un calice à cinq découpures; une corolle campanulée; le limbe à cinq lobes; cinq étamines insérées sur le tube de la

corolle ; un style ; une baie supérieure, à plusieurs loges pentagones, monospermes.

La seule espèce de ce genre est une plante annuelle dont les tiges sont droites, simples, cylindriques ; les feuilles alternes, pétiolées, glabres, lancéolées, presque entières ; les fleurs blanches, pédicellées, disposées en épis simples, alongés, terminaux, munis de bractées filiformes. Le fruit est une petite baie globuleuse, divisée en plusieurs loges régulières, pentagones, monospermes, disposées sur un simple rang autour de la circonférence interne, assez semblables aux alvéoles des ruches des abeilles. Elle croît à la Cochinchine, dans les terrains cultivés. (Poir.)

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

